



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

TRAITEMENTS ET INTERVENTIONS MEDIATIQUES AUTOUR DES "TOURNANTES" EN FRANCE

DU FAIT DIVERS A LA QUESTION DE L'IMMIGRATION ?

Thèse présentée et soutenue publiquement le 02/07/2010 en vue de l'obtention
du grade de
docteur en Sciences de l'Information et de la Communication
de l'Université Paul Verlaine de Metz

Par Linda SAADAOU

Sous la direction du Professeur
Sylvie THIÉBLEMONT-DOLLET

Membres du Jury

- Sophie BAILLY (Université Nancy 2)
- Philippe HAMMAN (Université de Strasbourg)
- Sylvie THIEBLEMONT-DOLLET (Université Nancy 2)
- Jacques WALTER (Université Paul Verlaine - Metz)

REMERCIEMENTS

C'est avec toute ma reconnaissance que je voudrais profondément remercier Sylvie Thiéblemont-Dollet. Je ne trouverai pas les mots pour saluer le plus justement possible ce Professeur pour m'avoir dirigée, pour son appui, ses conseils, son support, sa patience et surtout sa franchise.

Je remercie également tous les professeurs du département Information et Communication de l'Université de Metz et de l'Université Nancy 2 de qui j'ai eu la chance de recevoir des enseignements depuis 1999 et qui m'ont permis de réunir les acquis pour la réalisation de ce travail.

Je tiens aussi à remercier mes camarades avec qui j'ai évolué à l'université de Metz pour leur soutien et leur encouragement, le travail de relecture qui a été fait par Hassiba Belhadj-Tahar, Julie Moullin, Julien Soret, mais également par mes collègues de l'école doctorale PIEMES, Sophie-Hélène Goulet, David Hoff.

Je remercie mes autres collaborateurs et amis et un merveilleux entourage pour m'avoir soutenu, relu et/ou encouragé tout au long de mes travaux : Kamel Aït El Hadj, Cisse Hadj Bangali, Riad Djermoune, Sebastien Fares, Nathalie Gomes, Mohamed Khaddam, Alain Kiyindou, Oliver May, Nadia Rami, Soraya Siafi, Ines Simões et Eric Vallière. Je remercie encore Malika et Sabrina Saadaoui ainsi que toute ma famille pour son soutien.

Je remercie encore les membres du Jury de leur expertise.

Enfin, je témoigne ma reconnaissance en même temps que mes hommages à « Marius » ou encore Alexandre Marius Déas De Sterio, ce Professeur atypique que j'ai eu la chance de connaître et qui a permis que j'aille au bout de mes pensées. Je n'oublierai jamais le grand Homme.

TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	2
Table des illustrations	8
Liste des sigles	10
Introduction générale	11
1. Hypothèses et cadre théorique.....	13
2. État des lieux de la recherche sur le sujet.....	18
3. Quel corpus pour l'étude du fait divers « tournante » ?	22
4. Les chapitres de la thèse.....	26
Chapitre 1.....	30
Viol collectif, viol en réunion et tournante dans le corpus de presse	30
1.1. Visibilité du viol collectif dans la presse avant 2000	30
1.1.1. Étudier les tournantes au sein des discours sur les viols collectifs et les viols commis en réunion	35
1.1.2. Évolution des expressions utilisées par la presse au fil du temps.....	39
1.2. Considérations sur les entreprises de presse étudiées.....	41
1.2.1. Les presses nationales	41
1.2.2. Les quotidiens d'opinion	44
1.2.3. Les presses régionales	46
1.2.5. Genres et topiques dans lesquels s'insèrent les tournantes.....	50
1.3. Traitement médiatique du viol en réunion et justice	58
1.3.1. Pluralité de traitements médiatiques du viol commis en réunion	58
1.3.2. Couverture géographique judiciaire des tournantes	61
Conclusion du Chapitre I	72
Chapitre II	73
Du viol collectif à travers les siècles.....	73
2.1. Perceptions historiques du viol collectif	73
2.1.1. Les travaux historiques et le viol collectif.....	73
2.1.2. Banalisation du viol sous l'Ancien Régime	76

2.1.3. Femmes violées : vulnérables ou classe dangereuse ?	78
2.1.4. De la femme violée à la prostituée : la marginalisation	80
2.2. Une lente révolution des mœurs et du Droit.....	82
2.2.1. Nouvelle vision du droit et de la presse : le cas de <i>La Gazette des Tribunaux</i>	83
2.2.2. Du monde rural au citadin : un « procès de civilisation »	86
2.3. De nouvelles classes dangereuses dans la presse	90
2.3.1. Viol collectif et « bandes de jeunes » au XXe siècle.....	90
2.3.2. La récupération du viol collectif dans les années 90	98
2.3.3. Les discours des quotidiens se référant à l'histoire dans la presse	102
Conclusion du chapitre II	105
CHAPITRE III	106
De la fiction au phénomène de société.....	106
3.1. La tournante en banlieue : emprunt journalistique à la fiction ?	106
3.1.1. <i>La Squale</i> , du genre « banlieue-film » ?.....	106
3.1.2. Un cinéma de la fracture sociale ?.....	110
3.1.3. Le cinéma d'exploitation du genre « Rape & Revenge »	112
3.1.4. Scénario et représentations de « <i>La Squale</i> »	118
3.1.5. « Tourner », « faire tourner », « tournante » : un champ sémantique nouveau pour le viol collectif	122
3.2. L'assertion du stéréotype dans la réalité	127
3.2.1. Un raccourci : « jeunes-banlieues-tournantes » ?.....	127
3.2.2. Les stéréotypes : violence et environnement urbain.....	130
3.3. De l'interprétation de <i>La Squale</i> à l'analyse sociétale	132
3.3.1. Un « reproche de suivisme » de la critique cinématographique	132
3.3.2. Quand la presse voit la cité au féminin	133
3.3.3. <i>La Squale</i> : une fiction témoignage ?	137
3.4. Émergence de la tournante dans la presse	141
3.4.1. Apparitions de la tournante dans la PQN généraliste	143
3.4.2. Apparitions de la tournante dans la presse d'opinion.....	149
3.4.3. Apparitions de la tournante dans la PQR	150

Conclusion du chapitre III.....	155
Chapitre IV.....	156
Pluralité des interventions autour des tournantes	156
4.1. Fictions, témoignages, essais autour des tournantes.....	156
4.1.1. Le roman entre fiction et légende urbaine	157
4.1.2. Les tournantes dans l'essai	162
4.2. « Tournante » : du témoignage de Samira Bellil à l'analyse sociétale	166
4.2.1. Le témoignage d'une « fille des cités » ?	167
4.2.2. Un suivisme de stéréotypes dans la presse	173
4.3. De la coécriture à la dépossession de la parole	177
4.3.1. Femmes de cités et journalistes	178
4.3.2. « Cités hors la loi », un journalisme de terrain ?	180
Conclusion du Chapitre IV.....	183
Chapitre V	184
La tournante et les mobilisations collectives.....	184
5.1. Les tournantes et l'appel Ni putes Ni Soumises en 2003	185
5.1.1. Procès : la tournante d'Argenteuil.....	190
5.1.2. Viols collectifs et machisme : un miroir grossissant de la société?.....	193
5.2. Des discours stéréotypés dénoncés, un mouvement contesté.....	195
5.2.1. Un reproche de stigmatisation.....	196
5.2.2. Une analyse scientifique critiquée.....	202
Conclusion du chapitre V	206
CHAPITRE VI.....	207
Pornographie, jeunesse, tournante et médias.....	207
6.1. Influence de la pornographie sur les mineurs et tournantes	207
6.1.1. La pornographie : ses définitions, ses apparitions dans les discours de presse	208
6.1.2. Des « Gang Bang » aux « tournantes »	212
6.1.3. Jeunesse, criminalité et médias	216
6.1.4. TIC, Banalisation du X et tournantes	221

6.1.5. Le film pornographique comme éducation sexuelle ?	224
6.3. Tournante et pornographie vues par la société et ses médias	230
6.3.1. L'indignation de lecteurs.....	233
6.3.2. Le témoignage de la victime à la télévision : le cas « vie privée, vie publique »	236
6.3.3. Du « porno chic » aux tournantes : le cas de la publicité	238
CHAPITRE VII.....	243
De la définition du crime aux usages de ses chiffres.....	243
7.1. Le viol collectif au sein des violences sexuelles	243
7.1.1. État des savoirs sur le viol collectif	244
7.1.2. L'enquête nationale ENVEFF	247
7.2. Pour une libération de la parole des victimes	252
7.2.1. Pour une qualification criminelle du viol	252
7.2.2. Des victimes et des agresseurs de plus en plus jeunes ?	257
7.2.3. L'apport du travail des associations	260
7.3. Justice, police et tournante dans la presse	265
7.3.1. Précautions à prendre avec les chiffres dans les discours autour des tournantes.....	265
7.3.2. De la saisie de plainte à la condamnation.....	270
7.3.3. Du viol en réunion, de ses chiffres et de leurs usages	275
Conclusion du chapitre VII	280
Conclusion générale	282
Bibliographie.....	289
1. Théories et méthodologies en sciences humaines	289
2. Études sur les médias, la communication, le journalisme, les technologies de l'information et de la communication.....	290
2.1. Ouvrages	290
2.2. Articles.....	292
3. Études générales ou spécifiques sur la criminalité sexuelle, l'agressologie, la victimisation, le sexisme, la pornographie	292
3.1. Ouvrages	292
3.2. Articles	294

4. Études sur l’immigration, les cultures, les civilisations, populations et/ou leur environnement social	297
4.1. Ouvrages	297
4.2. Articles	299
5. Études générales ou spécifiques sur insécurité et la violence.....	302
5.1.Ouvrages	302
5.2. Articles	303
6. Rapports et enquêtes	303
7. Communications et mémoires.....	304
8. Sites Internet	305
9. Bibliographie relative au corpus	306

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Figure 1. Évolution du traitement du viol en réunion dans la PQN de 1994 à 2006	33
Figure 2. Évolution du traitement du viol en réunion dans la PQR de 1994 à 2006	34
Figure 3. Articles par année sur le sujet du viol commis en réunion de 2000 à 2006	34
Figure 4. Mesure du traitement du viol commis en réunion dans la PQN	35
Figure 5. Mesure du traitement du viol commis en réunion dans la PQR	35
Tableau 6. Articles traitant de viols commis en réunion dans la PQN	35
Tableau 7. Articles traitant de viols commis en réunion dans la PQR	36
Figure 8. Corpus et sous-corpus de presse (2000-2006)	36
Graphique 9. Présence de la tournante, du « VR », « VC » dans le corpus général	38
Tableau 10. « Tournante » « viol en réunion » et « viol collectif » par presse	39
Tableau 11. Présence chiffrée des occurrences « VR », « VC » et « tournante » par année	40
Graphique 12. Pourcentage « VR », « VC » et « T » par année	40
Graphique 15. Occurrence et syntagmes chez <i>Libération</i>	43
Graphique 16. Occurrence et syntagmes chez <i>Le Figaro</i>	43
Graphique 17. Occurrence et syntagmes chez <i>Le Monde</i>	43
Graphique 18. Occurrence et syntagmes chez <i>L'Humanité</i>	45
Graphique 19. Occurrence et syntagmes chez <i>La Croix</i>	46
Graphique 20. Occurrence et syntagmes chez <i>Ouest France</i>	48
Graphique 21. Occurrence et syntagmes chez <i>Sud Ouest</i>	48
Graphique 22. Occurrence et syntagmes chez <i>Le Parisien/AEF</i> :	49
Graphique 23. Occurrence et syntagmes chez <i>Le Progrès</i>	49
Tableau 24. Comparaison des genres dans le corpus général et dans le corpus « tournante »	51
Tableau 25. Topiques dégagés dans le corpus « tournante »	52
Graphique 26. Topiques dégagés dans le corpus « tournante »	53
Graphique 27. <i>Libération</i> : topiques du corpus « tournantes »	54
Graphique 28. <i>Le Monde</i> : topiques du corpus « tournante »	54

Graphique 29. <i>Le Figaro</i> : topiques du corpus « tournante »	55
Graphique 30. <i>Le Parisien/AEF</i> : topiques du corpus « tournante »	55
Graphique 31. <i>Le Progrès</i> : topiques du corpus « tournante »	56
Graphique 32. <i>Sud Ouest</i> : les topiques du corpus « tournante »	56
Graphique 33. <i>Ouest France</i> : topiques du corpus « tournante »	57
Tableau 34. Traitement médiatique général comparé au seul traitement des tournantes	57
Figure 35. Article 222-24 du Code de procédure pénale : le viol	59
Tableau 36. Couverture des tournantes par département chiffrée et en pourcentage	62
Graphique 37. Départements concernés par les articles du corpus « Tournante »	63
Tableau 38. Découpage de la carte judiciaire des tournantes par département	65
Carte 39. Zones urbaines couplées au traitement médiatique des tournantes.....	66
Carte 40. Densité de population couplée au traitement des « tournantes »	67
Tableau 41. <i>La Squal</i> : grille du lexique d'argot	128
Filtre 42. <i>La Squal</i> : relevé des critiques cinématographiques du film.....	134
Filtre 43. <i>La Squal</i> : relevé des autres genres traitant du film	139
Filtre 44. Tentatives de définitions de la tournante par la presse	142
Filtre 45. Le cas particulier de <i>Ouest France</i>	143
Tableau 46. Relevé de récits, fictions, analyses et témoignages autour des tournantes	157
Filtre 47. Relevé des critiques littéraires du livre « <i>Dans l'enfer des tournantes</i> »	171
Filtre 48. Relevé des genres autres que la critique littéraire relatif au livre « <i>Dans l'enfer des tournantes</i> ».....	172
Filtre 49. Les tournantes et Ni Putes Ni Soumises	185
Filtre 50. Les tournantes et Laurent Mucchielli	203
Filtre 51. Les tournantes et la pornographie	210
Filtre 52. Les tournantes et la jeunesse	218
Tableau 53. Taux d'élucidation des viols mettant des mineurs en cause.....	275

LISTE DES SIGLES

ACSF :	Analyse des comportements sexuels en France
AEF :	<i>Aujourd'hui en France</i>
CESDIP :	Centre de recherches sociologique sur le droit et les institutions pénales
CFCV :	Collectif féministe contre le viol
CIEM :	Collectif Interassociatif Enfance Médias
CREM :	Centre de recherche sur les médiations
CPP :	Code de procédure pénal
CSA :	Conseil supérieur de l'audiovisuel
ENVEFF :	Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France
FNMP :	Fédération nationale de la Maison des potes
IHESI :	Institut des hautes études de la sécurité intérieure
INSEE :	Institut national de la statistique et des études économiques
INSERM :	Institut national de la santé et de la recherche médicale
NPNM :	Ni proxos ni machos
NPNS :	Ni putes ni soumises
PJJ :	Protection judiciaire de la jeunesse
PQN :	Presse quotidienne nationale
PQR :	Presse quotidienne régionale
SHS :	Sciences humaines et sociales
SIC :	Sciences de l'Information et de la Communication
T :	Tournante
TIC :	Technologies de l'Information et de la Communication
TGI :	Tribunal de Grande Instance
TPE :	Tribunal pour enfants
VC :	Viol collectif
VR :	Viol en réunion

INTRODUCTION GENERALE

La France du début du XX^e siècle semble avant tout marquée par les préoccupations socio-économiques de ses habitants. Les questions du chômage, du pouvoir d'achat, de la réforme de la Sécurité sociale, des délocalisations et des fermetures d'usines occupent ainsi le devant de la scène médiatique et politique. Manifestations et journées de mobilisation fleurissent ici et là pour dénoncer des mesures socio-économiques que les français jugent inquiétantes pour l'avenir de l'Hexagone¹.

Or, voilà qu'en pleine mêlée politique, une information hautement médiatisée et largement relayée se hisse dans les plus hautes tribunes médiatiques sans lien *a priori* avec l'actualité du moment. Cette information révèle une « nouvelle » forme de criminalité qui se déroulerait principalement dans les quartiers populaires français : la « tournante ». Derrière ce vocable, est surtout désigné le crime de viol tel que défini depuis la loi votée au Sénat en 1978, par l'article 222-23 dans la partie législative du Code de procédure pénale (CPP) :

« Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol ».

Toutefois, la « tournante » n'est pas un « simple viol » dans la mesure où lui est associée la circonstance aggravante d'être commis « en réunion »², c'est-à-dire par au moins deux auteurs. Ce genre de crime appelé dans la loi « viol en réunion », bénéficie aujourd'hui encore d'une appellation tierce, plus commune : le « viol collectif ».

Une des définitions récentes, celle du dictionnaire *Hachette « Édition 2007 »* (Stora, dir., 2006 : 1624), propose de traduire la tournante comme un « viol en réunion pratiqué

1 cf. les livres en 2003 d'Alain Duhamel : *Le désarroi français* (Paris, Plon) ou encore de Nicolas Baverez : *La France qui tombe. Un constat clinique du déclin français* (Paris, Perrin).

2 Art. 222-23 CPP, alinéa 6

notamment dans le milieu des adolescents ». Une autre définition, plus actuelle encore, provenant du *Nouveau Petit Robert de la Langue française* (Rey, Rey-Debove, dir., 2008 : 2584) ajoute l'image de « groupe », remplace l'expression « viol en réunion » par « viol collectif » et décrit la victime comme étant de sexe féminin. La définition « viol collectif commis par un groupe de jeunes sur une adolescente » est de surcroît précédée d'une précision, en italique. Elle informe sur l'apparition du terme « tournante » en 2000³, « *peut-être de tourner au sens argotique de "passer d'un fumeur à l'autre" (d'un joint)* ». Cette définition montre que l'étymologie du terme « tournante » est supposée (« *peut être de tourner [...]* ») plus qu'avérée. D'ailleurs, dans les gros titres de la presse dès 2001, la présence des guillemets soulignait le caractère encore inusité du terme qui entre progressivement dans le champ lexical des journalistes français, comme en témoignent ces quelques titres de quotidiens de presse nationale ou régionale :

- « Viols : la spirale infernale de la "tournante" : peu connu, peu puni, ce crime collectif écrase ses victimes sous la honte et la peur » (*Libération* du 09/03/2001) ;
- « Justice : inquiétantes "tournantes" » (*Le Progrès* du 25/04/2001) ;
- « Viols collectifs : La justice s'empare du phénomène des "tournantes" » (*Le Parisien/AEF* du 02/05/2001) ;
- « La "tournante" à huis clos » (*Sud Ouest* du 24/04/2002).
- « Les policiers démontent un système de "tournante" » (*Le Parisien/AEF* du 03/08/2002) ;
- « Justice. Après la condamnation des violeurs de la "tournante" d'Argenteuil » (*Le Figaro* du 02/10/2002).

Le mot se répand à une vitesse vertigineuse, au point d'être tellement repris que des rédacteurs de presse ne justifient progressivement plus de l'utilisation de guillemets, pour dénoter qu'il s'agit là d'un vocable nouveau à expliciter. Par ce choix d'énonciation, la « tournante » est un fait établi, et devient une réalité sociale⁴ :

3 À noter : en recherchant l'occurrence « tournante » dans une première recherche qui se basait sur une période de 1994 à 2006 sur la base de donnée « europresse » (Voir annexe 7 « le tableau du corpus 0 ») on estime que la flambée des « tournantes » n'émerge dans le champ médiatique que depuis le mois de décembre 2000. cf. aussi Chap. I.

⁴ À ce moment de l'écrit, il faut admettre qu'il serait plus adéquat de toujours utiliser le terme « tournante » entre guillemets étant donné que les problématiques qu'il engendre sont à la base des interrogations de cette thèse. Or, pour des soucis de lisibilité, on le retrouvera tout au long de l'écrit sans qu'il soit nécessairement entouré de guillemets.

- « Huit collégiens lyonnais impliqués dans une tournante » (*Libération* du 23/05/2002) ;
- « La tournante, une réalité criminelle » (*L'Humanité* du 27/09/2002) ;
- « Roubaix : Sarah, victime d'une tournante, harcelée pour avoir parlé » (*Le Figaro* du 15/01/2003) ;
- « Tournantes et harcèlements » (*Le Monde* du 19/04/2003).

En parallèle, passées d'une quasi-invisibilité à une surexposition, les affaires de viols collectifs submergent le champ sémantique de la justice et les comptes-rendus d'audience révèlent le terme « tournante ». Il n'apparaît plus seulement dans les pages « faits divers ». Dans l'espace médiatique, la tournante remplit les colonnes des journaux, donne lieu à des reportages, des enquêtes, des analyses. Elle envahit le paysage audiovisuel français, ses écrans d'information, ses émissions, ses journaux télévisés. Alors, dans quel registre s'inscrit le fait divers « tournante » ?

1. HYPOTHESES ET CADRE THEORIQUE

Les faits divers relatifs à la violence ont fait l'objet de nombreuses analyses ces dernières années (Ambroise Rendu, 2004 ; Dubied, 2004, Garçin-Marrou, 2007). Le Dictionnaire Historique de la Langue Française de 1865 dévoile dans sa définition l'objectif essentiel du fait divers, la justification de sa présence, de son omniprésence dans les colonnes des quotidiens « y compris ceux réputés lus par les "élites" de notre société ». Un fait est un fait, mais ici il est dit « divers ». Dans cette étude, il faut entendre le fait divers non pas comme un fait parmi d'autres mais comme un produit qui a fonction de divertir. Le fait divers fait vendre un quotidien car il est lu et réveille la sensibilité de son lecteur, il l'entraîne hors de son quotidien, même si le quotidien dans lequel il est entraîné est fait de violence. Certes, un fait divers sur le viol en réunion n'est pas anodin : il prend sa source dans des événements réels, mais fait l'objet d'un traitement journalistique. Cela signifie donc qu'il est sélectionné parmi une quantité d'autres faits mineurs, en fonction du caractère insolite, surprenant qu'il présente, et de sa dimension symbolique (il y a possibilité de dégager une morale de l'histoire dans le fait divers). Comme l'explique Jérôme Constand (1996 : 65) dans ses travaux de *Lettres Modernes*, l'origine du mot vient de *diversus*, participe passé adjectivé du verbe latin *divertere* qui signifie « divertir ». En ce sens le fait divers « tournante » peut être compris ici, comme « [une information] susceptible de divertir donc d'émouvoir le lecteur. Et quoi de plus

émouvant que la mort par flot de sang, ou les amours pornographiques du viol qui s'étalent plus ou moins nettement dans la presse d'information » (*ibid.*).

Assurément, la tournante est un fait divers traitant de la criminalité. Souvent fondée sur les dires d'une seule personne, ce genre d'affaire permet une couverture sensationnaliste qui garantira des chiffres de vente importants auprès du lectorat, même si ces dires peuvent parfois se révéler erronés après coup. Malheureusement, ce genre de pratiques qui consiste à informer avant de vérifier peut vite mener à des dérives. Parmi les affaires d'agressions qui surgissent périodiquement dans l'actualité, se glissent parfois de fausses victimes. Quelques cas ont ainsi défrayé la chronique ces dernières années. Des titres de presse ont démenti par la suite des informations qu'ils avaient émises, mais qui se sont avérées au final, de fausses affaires de viol collectif⁵. Ces affaires, à elles seules, pourraient faire l'objet d'un travail de recherche exclusif. Il faut donc tenter de démêler les différents discours engendrés par les tournantes sans craindre de se perdre dans la multitude des sujets de presse.

Les différentes dimensions du discours suggèrent de convoquer les travaux des spécialistes du langage Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau pour lesquels le discours est lui-même pris dans un interdiscours (2002), pour qui « le discours ne prend sens qu'à l'intérieur d'un univers d'autres discours à travers lequel il doit se frayer un chemin » (*ibid.* : 189).

Dans un contexte où d'autres discours interfèrent, où les thèmes de la montée de l'insécurité et de la xénophobie sont prégnants⁶ au sein des débats qui accompagnent les campagnes électorales présidentielles de 2002, la tournante apparaît comme un élément supplémentaire déclencheur de paniques morales, « psychoses » et peurs semblant surgir à partir des thématiques liées à l'allégorie « banlieue » (voitures volées ou brûlées, vandalisme, terrorisme, intégrisme, cambriolages, émeutes, trafics, drogues, racket, pitbulls, bandes, etc.).

Durant l'année où la presse a le plus discuté de « tournantes » (cf. Chap. I), en 2002 (le 09/12/2002), sur un plateau de la chaîne de télévision *France 2*, durant l'émission *100*

⁵ Dans le corpus, on retrouve de fausses affaires dans des transports publics : « Dunkerque – Lille ». « Viol collectif dans un train » titre *Libération* (01/06/2001) ; « Violée devant les voyageurs indifférents » écrivent le même jour Alain Van Rijsel et Geoffroy Tomasovitch pour *Le Parisien/AEF* (01/06/2001) ; C'est encore « L'indigne silence des passagers du Dunkerque – Lille » par Jean Valbay du *Figaro* (02/06/2001). « Enquête : Elle avait inventé un viol » titre encore *Le Parisien/AEF* (27/10/2002) concernant un faux viol collectif dans une ligne de train entre Epervan et Paris.

⁶ Des écrits dénoncent le malaise social français d'alors autour des questions sur l'insécurité et la xénophobie : parmi ceux-ci ceux du philosophe Pierre Tevanian, *Le racisme républicain* en 2003 (Paris, L'Esprit Frappeur) ou *Le ministère de la peur. Réflexions sur le nouvel ordre sécuritaire* en 2004 (Paris, L'Esprit Frappeur).

minutes pour convaincre à une heure de grande écoute, ce sont des personnalités politiques qui sont invitées à réfléchir sur le climat social français, non pas en relation avec les préoccupations socio-économiques des Français, mais en relation avec le thème de l'insécurité. Jean-Marie Le Pen, Élisabeth Guigou et Jean-Guy Talamoni à cette occasion discutaient des valeurs de tolérance de la République sur la question de l'immigration. Aussi le ministre de l'Intérieur en fonction, Nicolas Sarkozy, annonçait-il une volonté de politique de fermeté face aux « barbares » : « Quand, à dix, ils se mettent dans des tournantes, j'appelle ça des barbares qui commettent un crime. Il est temps d'employer le bon vocabulaire » dit-il sur le plateau de télévision. Dans cette optique, est-ce alors si surprenant de voir s'afficher sans précautions aucunes sur le site Internet du parti d'extrême droite Mouvement National Républicain⁷, cette définition de la tournante :

« Tournante : viol collectif d'ordre "initiatique", caractéristique des banlieues et des cités soumises à la loi des bandes ethniques [...] ? Bien que difficile à évaluer en raison du silence des victimes qui craignent des représailles, le nombre de ces crimes odieux, qui frappent surtout des mineurs, serait selon tous les spécialistes, en hausse constante ».

En plus de partis extrémistes et xénophobes qui vont s'approprier les discours sur les « tournantes » pour pointer des problèmes de civilisation parmi les auteurs de viols collectifs, d'autres sites Internet ouvertement islamophobes⁸ ne tarderont pas à faire le lien entre viols collectifs, immigration et religion, les mêmes causes produisant les mêmes effets. Pour en arriver à la présence de tels propos sur la toile, il est intéressant d'observer le glissement de sens opéré du fait divers *via* le fait de société par le discours informatif. Or, comme le souligne le sociologue du Centre de recherches sociologique sur le droit et les institutions pénales (CESDIP) Laurent Mucchielli, il n'est pas nécessaire d'aller chercher du seul côté de l'extrême droite pour trouver des propos faisant directement le lien entre viols collectifs, populations issues de l'immigration et Islam : « Ces propos ont surgi de tous les côtés de l'échiquier politique et se sont banalisés » (2005 : 26). Précisément, quelle interprétation des viols collectifs a été faite de cette violence ?

Un événement médiatique de l'ampleur de la tournante donne à multiplier les points de vue sur l'acte criminel. Ce n'est pas seulement du crime que l'on traite, mais de la jeunesse, du sexe, de la violence, voire de l'intégration et peut-être de l'immigration. L'information mêle à

⁷ cf. <http://www.m-n-r.fr/aaz155.htm>. Dernière consultation le 20/03/2010.

⁸ cf. www.coran.free.fr; <http://www.racismeantiblanco.bizland.com> ou encore <http://www.stormfront.org>. Dernière consultation le 21/03/2010.

la fois des éléments de scandale et de polémique aussi variés que nombreux. En effet, que ce soit l'anthropologue Christelle Hamel (2003), les sociologues Nacira Guénif-Souilamas et Éric Macé (2003), Laurent Mucchielli (2005), Éric Fassin (2007) ou encore la sociodémographe Maryse Jaspard (2005), tous convergent pour dire que les tournantes ont stigmatisé les jeunes issus de l'immigration et/ou les « jeunes de cités ».

En 2003, Christelle Hamel (2003 : 90) montre comment la succession d'émissions abordant alternativement la question des « tournantes », des « violences urbaines » ou de la « banlieue » peut susciter l'émergence d'« un système de représentations qui assimile jeunesse à délinquance, jeunes délinquants à jeunes issus de l'immigration, et enfin jeunes issus de l'immigration à violeurs ». Quant à Maryse Jaspard (2005 : 67-68), elle estime que :

« La polarisation sur les jeunes hommes des périphéries urbaines, en grande partie issus de l'immigration, les transforme en boucs-émissaires des victimes du racisme et de la misère sociale, phénomènes sociaux largement responsables de ces conduites, leur ôtant ainsi une grande part de responsabilité ».

Pour Laurent Mucchielli, le contexte politique est marqué par une campagne électorale centrée sur l'« insécurité » attribuée massivement aux « jeunes des cités », populations issues majoritairement de l'immigration africaine. Ce serait la raison pour laquelle la question des viols collectifs a pris une ampleur médiatique inédite entre 2001 et 2003. Pour le sociologue (2005 : 85) :

« Que l'on veuille ou non l'entendre le traitement des "tournantes" dans le débat public a tendu à imputer ce phénomène à la "barbarie" supposée des jeunes issus de l'immigration et surtout, en raison du lien fait avec la domination masculine et parfois avec l'Islam, qui sont nés de parents originaires des pays du Maghreb ».

Tout comme Éric Fassin (2007 : 292), il faut s'interroger sur ce que disent les tournantes dans la sphère publique :

« Leur représentation dans le débat public suggère que les violences sont le fait des "autres", ces jeunes des cités qui incarnent, dans le cadre des débats sur l'insécurité caractéristique de ces années, les nouvelles classes dangereuses, et d'autant plus qu'ils sont d'origine étrangère, voire musulmane – n'est-ce pas aussi le moment où reprend le débat sur le voile, également appréhendé comme violence, voire comme viol symbolique ? Bref, la violence envers les femmes, et tout particulièrement la violence sexuelle, apparaît à la fois exotique et archaïque : ce sont "eux", et non pas "nous",

puisque "nous" sommes modernes. Or la modernité sexuelle n'est-elle pas incompatible avec la brutalité de la domination ? »

Nacira Guénif-Souilamas et Éric Macé (2004) expliquaient dans *Les féministes et le garçon arabe* un reproche de manque de civilisation adressé aux « Arabes ». Ils sont pris pour cible, on s'en prend à eux :

« comme aux prolétaires du XIXe siècle, traités de dépravés cherchant à dominer les femmes par les bourgeois... qui en faisaient autant, mais plus discrètement. Les normes sexuelles participent de la définition des nouvelles classes dangereuses et les distinguent des classes civilisées ».

Nacira Guénif-Souilamas (2002 : 48) pense du reste que la violence de ce qu'elle appelle les « plans tassés »⁹ ponctuent un continuum aujourd'hui redéployé dans « la figure du jeune Arabe des quartiers, individu incivil, incivilisé, génétiquement voué à rester en deçà de la civilisation ».

C'est en ce sens que si Norbert Élias parlait d'un « processus de civilisation » (*Über den Prozeß der Zivilisation*, 1973) dans lequel l'individu, tout autant que le groupe d'individus, doivent devenir civilisés en canalisant leurs pulsions grâce à des dispositifs normatifs établis par la société, ici, on pourrait parler d'un « procès de civilisation » où l'individu tout comme le groupe d'individus sont accusés en raison de leur origine, de leur provenance de transgresser les normes de la civilisation dans laquelle ils évoluent. C'est ainsi l'image d'un conflit entre des civilisations qui prend place. Dans le cas des tournantes, on verra dans cette étude comment le « procès de civilisation » est dressé à l'encontre de classes dangereuses vues sous l'angle de violeurs en bandes, désignées comme non civilisées. Mais tout en même temps, ce procès, si exceptionnel soit-il, est-il valable quand les accusés sont de la même civilisation que le groupe qui l'accuse ?

Car, il s'avère qu'un procès aurait été intenté à l'égard d'un groupe de personnes, en fonction de leur sexe (des hommes) de leur origine sociale (des classes populaires), du cadre dans lequel ils vivent (des habitats sociaux) pour justifier que leurs actes sont ceux de barbares. Si la violence n'est pas le seul fait des garçons, ce sont pourtant eux, ces « jeunes de cités » souvent adolescents, qui vont être associés à des violeurs dans les discours sur les tournantes

⁹ « Plan pétasse » est une autre dénomination pour parler des « tournantes en banlieues », employé parfois par quelques auteurs et journalistes pour parler des « tournantes ». On retrouvera l'expression plus tard dans l'écrit.

délivrés par les entreprises médiatiques, via la parole de différents énonciateurs, journalistes, rédacteurs, invités, experts, témoins, ou autres.

« Du viol collectif au viol en réunion. Traitements et interventions médiatiques autour des "tournantes" », le titre de la thèse réfère à deux types de discours qui se complètent. Aussi, la question qui se dresse de manière plus précise derrière ce titre est-elle : « Ne serait-on pas passé à côté d'une autre interprétation que celle qui voudrait que s'opère une stigmatisation des jeunes dits de cités ? » Car, parallèlement à ces procès de gravité des actes, ce sont les présumés auteurs qui sont jugés avant même de passer en jugement. Or, la question est : ne se focalise-t-on pas sur un procès en sorcellerie des auteurs plutôt que sur les conditions d'émergence du viol en réunion ? Serait-on en présence d'un faux procès qui empêcherait une réflexion plus large sur la question du viol collectif ? Serait-ce possible alors de parler de « lynchage médiatique » à l'égard de cette jeunesse résidant dans les quartiers populaires français ?

2. ÉTAT DES LIEUX DE LA RECHERCHE SUR LE SUJET

Tout au long du travail ont été sollicités dans différents champs d'études, des travaux qui s'insèrent parfois dans des ouvrages collectifs, mais une recherche sur le site Internet du *Sudoc*¹⁰ a amené à évaluer la somme des ouvrages, dont le seul titre comprend une des quatre expressions « tournante » (a.), « viol collectif » (b.), « viol en réunion » (c.) mais aussi l'occurrence seule « viol » (d.) :

a. La tournante

Deux écrits ont été répertoriés parmi les travaux comprenant dans le titre l'occurrence « tournante ». Le premier est l'ouvrage de Laurent Mucchielli « *Le scandale des "tournantes" : dérives médiatiques, contre-enquête sociologique* » publié chez La Découverte en 2005. Le but de l'ouvrage n'est pas de comprendre la construction ou l'émergence des discours journalistiques engendrés par les tournantes, mais de dénoncer la construction raciste qu'implique un éclairage médiatique partiel sur un phénomène transversal à toute une société. Son étude prend place de 2001 à 2003. Un an plus tôt en 2004, le second écrit, à la base de

¹⁰ Système universitaire de documentation, www.sudoc.abes.fr/. Dernière consultation le 26/10/2009.

cette présente étude est le mémoire de DEA¹¹ que j'ai soutenu en Sciences de l'information et de la communication à l'*U.F.R. Sciences Humaines et Arts des Universités de Metz et Nancy 2*), sous la direction de Vincent Meyer, intitulé : « *Autour des "tournantes" : traitement médiatique et enjeux du débat du viol collectif en milieu urbain* ».

b. Le viol en réunion

« L'aspect sociologique du viol commis en réunion (rapport introductif et discussion) » est un article extrait de la *Revue de science criminelle et de droit pénal comparé*. Il s'agit d'une étude sur le phénomène des « bandes » établie en 1965 par le Magistrat Paul Crespy, alors juge au Tribunal de la Seine. Elle porte sur 33 bandes de délinquants dans la région parisienne, comportant des groupes, de trois, quatre ou cinq membres avec une certaine homogénéité de ces caractéristiques sur le plan de l'âge, du milieu, de l'emploi et du casier judiciaire. Cette étude relate les observations constatées sur cette violence à partir des données judiciaires de son époque. Il semblerait, que les viols collectifs se déroulaient assez abondamment puisque d'après le Juge Crespy, le TPE de Paris et le Tribunal de la Seine, jugeaient environ 70 affaires de viol en réunion par an, impliquant une population de 250 accusés, à quoi il fallait ajouter les viols en réunion jugés en cour d'assises qui, par ailleurs, n'étaient pas chiffrés car entraient dans la catégorie plus générale de « viol ».

c. Le viol collectif

Deux ouvrages comprenant le syntagme « viol collectif » dans le titre datent des années 70 : « *Une image du viol collectif (à travers des entretiens avec des éducateurs de prévention)* » est un rapport datant de 1972 du Ministère de la justice et de la Direction des affaires criminelles et des grâces, rédigé par les criminologues Dominique Ribouilleau et Marie-Christine Pecastaing sous la direction du sociologue spécialisé dans l'étude des délinquances et des déviances, Philippe Robert. Le second écrit de 1976 est également dirigé par Philippe Robert, qui collabore quatre ans après la parution du rapport précédemment cité, avec les spécialistes de la sociologie pénale Thibault Lambert et Claude Faugeron. La recherche a porté sur 50 dossiers intéressant 231 auteurs d'agressions sexuelles pour 56 victimes. L'ouvrage résultant de ce travail s'intitule : *Image du viol collectif et reconstruction d'objet*. Il est à noter que cet ouvrage met en lumière le travail de qualification judiciaire du viol en

¹¹ Mémoire en vue de l'obtention du Diplôme d'Études Approfondies, sous la référence n° « 76 ». Ce mémoire de DEA fait lui-même suite à un mémoire de maîtrise entrepris en 2002/2003 à l'Université de Metz.

réunion à partir d'un échantillon de dossiers et d'entretiens. Il se veut une étude sur les aspects psychologiques du viol collectif, mais aussi un ouvrage préconisant des axes de prévention quant à ce genre de violence. Le cadrage est limité au viol collectif comme agression hétérosexuelle d'un groupe, organisé ou non, contre une personne de seul sexe féminin. Plus tard, en 1994, c'est un article écrit par des spécialistes du champ médico-judiciaire qui aborde le viol collectif. En effet, leurs auteurs Olivier Chevrant-Breton légiste et expert auprès de la Cour d'appel de Rennes, et Pascal Lemoine, Juge d'instruction au TGI de la même ville, se sont intéressés à la question. Dans l'ouvrage coordonné par Olivier Chevrant-Breton lui-même et Jean-Henri Soutoul (spécialiste du Droit médical) « *Les agressions sexuelles de l'adulte et du mineur* », les experts rennais ont travaillé précisément sur « Le viol collectif ou "en réunion" ». Ils alertaient sur l'attention à porter à la victime et aux conséquences préjudiciables du viol en réunion (1994 : 21) : défloration, maladies sexuellement transmissibles¹², grossesse, délabrements périnéaux. Par ailleurs, l'absence de consentement qui fait qu'une victime cherche à fuir ou à se défendre peut par ailleurs induire de graves préjudices : des blessures à la mort. En outre, le viol collectif comme toutes autres formes d'agressions sexuelles peut entraîner des troubles psychologiques ou psychosomatiques à long terme dont le poids peut se révéler considérable. Les auteurs constataient par ailleurs une relative jeunesse des intervenants (auteurs et victimes). Avec ce constat, étaient également pointés les problèmes au stade de l'instruction, mais aussi lorsque sont considérées les sanctions à appliquer par une juridiction spécialisée pour les mineurs, et éventuellement en correctionnelle ou en cour d'assises pour adultes.

d. Les études sur le viol

Comme on peut s'en apercevoir, la recherche par titre n'ayant pu donner que cinq résultats sur le « viol collectif » (trois travaux dans le champ de la sociologie, un en Droit et un en Sciences de l'Information et de la Communication), il a été nécessaire d'étendre le champ de notre recherche à partir de la notion générique de « viol ». Aussi, ce sont 231 écrits francophones dont le titre contenait l'occurrence « viol » qui ont été trouvés. Ce chiffre se compose de 188 ouvrages dont les travaux les plus anciens remontent à 1952, ce qui montre que les recherches sur le viol ne commencent à apparaître qu'à partir de la seconde moitié du XXe. Aussi, en croisant avec les travaux répertoriés à la Bibliothèque nationale française, on remarque des arrêts de cour autrement plus anciens, par exemple un essai de Jean Etienne

¹² MST, aujourd'hui dénommées IST : infections sexuellement transmissibles.

Sotholin daté de 1803 s'intitulait: *Considérations physiologiques et médico-légales sur la virginité et le viol*.

En ce qui concerne les thèses, elles sont au nombre de 20. En s'intéressant aux champs disciplinaires auxquels sont rattachés ces travaux, on constate que la majeure partie (avec un chiffre de 15 thèses) intéresse les champs de la médecine, des sciences médicales ou encore de la psychiatrie médicale. Le Droit compte deux thèses quand les champs de la psychologie sociale, des Lettres et de la philosophie en comptent chacune une. Toutes les thèses sont françaises, sauf celle de Droit qui est une étude proposant une révision de la loi en vigueur en 1983 sur le viol, en Suisse¹³.

En Sciences de l'Information et de la Communication (SIC), aucun autre travail comprenant les expressions « tournante », « viol collectif », « viol en réunion » ou même « viol » n'a été recensé. Aussi l'originalité de la démarche des travaux présents réside-t-elle dans le fait que le sujet du traitement médiatique étudié est peu connu des SIC. Mais, pour répondre à la problématique, pour comprendre les mécanismes de formation et les interventions engendrées par le traitement médiatique des tournantes, l'étude présente en SIC, requiert pour sa part, bien plus d'interdisciplinarité au vu et au su des dimensions sociétales, historiques et politiques qu'elle renferme, comme on le verra (Chap. II et VII). Finalement, le viol commis en réunion, présenté en tant que tournante, est un objet d'étude complexe à étudier mobilisant différents champs scientifiques, comme le Droit ou encore la Médecine¹⁴. Il faut encore préciser que tout au long de l'étude, étant donné la pluridisciplinarité que requiert le sujet, ce seront des travaux issus de ces champs qui seront convoqués pour éclairer dans sa perspective la plus large possible l'étude présente. En outre, étudier les discours sur le viol commis en réunion sous les sciences pluridisciplinaires que sont celles des Sciences de l'Information et de la Communication apparaît crucial, car aucun travail n'a été mené sur les écrits

¹³ *Le viol : étude du droit suisse en vigueur et des propositions de revision*. Thèse de Doctorat soutenue par Annik Nicod-Paschoud en 1982 à l'Université de Lausanne publiée en 1983 (Mauraz, éditions Chabloz).

¹⁴ Un ouvrage dirigé par le médecin légiste Olivier Chevrant-Breton et Jean-Henri Soutoul (1994) informe sur la prise en charge de la victime, des réalités médicales, sociales, psychologiques et judiciaires des conséquences d'un crime considéré comme odieux par tous mais mal connu dans ses degrés et sa fréquence. Ses auteurs, engagés dans l'accueil de l'environnement de ces victimes, souhaitaient avant tout que l'ouvrage soit un outil de travail pour les intervenants de la chaîne médicale, sociale et judiciaire qui prend en charge les personnes violentées, depuis le crime jusqu'au verdict éventuel de la cour d'Assises (médecins, personnels sociaux, police, magistrats, avocats, associations de défense de victimes de violences) : « Il peut aussi aider à la prévention et à la révélation du viol, en particulier chez les mineurs qui sont, une fois sur deux, concernés par les agressions sexuelles, et ce, au sein même de leur propre entourage familial » (1994 : 175).

journalistiques autour des tournantes alors que, précisément, les SIC constituent une clef de compréhension importante pour décrypter les enjeux du traitement médiatique.

3. QUEL CORPUS POUR L'ETUDE DU FAIT DIVERS « TOURNANTE » ?

Mise à part une volonté de mettre à jour une documentation originale, l'objectif est de faire sortir la spécificité d'un vaste traitement médiatique français, pour la réinscrire dans un cadre plus global et interdisciplinaire : celui des Sciences de l'information et de la communication (SIC). En SIC, il y a diverses manières de mener une recherche. Ici, ont été envisagés : l'entretien (b.), la documentation audiovisuelle (c.) la documentation d'ouvrages de vulgarisation (d.) et plus particulièrement, l'étude d'un corpus de presse (a.)

a. Les articles de presse écrite

Dans le cas du traitement médiatique des tournantes, l'exemplarité de la presse quotidienne a permis de retenir la presse française, la presse payante, dont l'indicateur de popularité est la diffusion¹⁵. Au vu d'un critère socio-économique, les quotidiens les plus vendus se sont révélés être au sein de la PQN (presse quotidienne nationale) : *Le Monde*¹⁶, *Libération*¹⁷, *Le Figaro*¹⁸, *L'Humanité*¹⁹ et *La Croix*²⁰ ; au sein de la PQR (presse quotidienne régionale), *Ouest France*²¹, *Le Progrès*²², *Sud Ouest*²³, et *Le Parisien*²⁴ également décliné sous sa forme nationale *Aujourd'hui en France*²⁵. Les spécificités de ce corpus (597 articles sur une période de sept ans de 2000 à 2006) sont exposées dans le chapitre I.

De cette volonté d'étudier les discours de la presse, il est nécessaire de préciser en premier lieu, que l'analyse des articles du corpus ne s'accompagne sciemment pas de leurs illustrations photographiques éventuelles, caricatures ou autres. Ceci pour la simple et bonne raison que l'étude de ces dernières aurait pu constituer, à elle seule, une analyse sémiotique plus approfondie au sens où il aurait pu être intéressant d'être attentif à la manière dont se

¹⁵ C'est à partir des chiffres de diffusion de Diffusion-Contrôle et de l'OJD 2004 que les constatations sur les presses étudiées sont établies.

¹⁶ *Le Monde* : 380 000 diffusions en 2004. Source : Diffusion-contrôle-OJD.

¹⁷ *Libération* : 156 200 diffusions en 2004. Source : Diffusion-contrôle-OJD.

¹⁸ *Le Figaro* : 347 200 diffusions en 2004. Source : Diffusion-contrôle-OJD.

¹⁹ *L'Humanité* : 47 000 diffusions en 2004. Source : Diffusion-contrôle-OJD.

²⁰ *La Croix* : 96 600 diffusions en 2004. Source : Diffusion-contrôle-OJD.

²¹ *Ouest France* : 762 822 diffusions en 2004. Source : Diffusion-contrôle-OJD.

²² *Le Progrès* : 246 892 diffusions en 2004. Source : Diffusion-contrôle-OJD.

²³ *Sud Ouest* : 318 702 diffusions en 2004. Source : Diffusion-contrôle-OJD.

²⁴ *Le Parisien/AEF* : 504 100 diffusions en 2004. Source : Diffusion-contrôle-OJD.

²⁵ Dans l'étude présente, on parlera des deux presses en tant que du groupe *Le Parisien/Aujourd'hui en France*.

traite visuellement la représentation purement abstraite de « viol collectif » associée au texte dans la presse écrite²⁶. C'est pour éviter de choisir entre la multiplicité des images délivrées par une couverture de presse de journaux de tous bords que ce choix a été écarté. Néanmoins, une sélection d'illustrations a été recensée en annexe afin de montrer notamment la manière dont a pu être caricaturé ce fait divers²⁷.

b. L'entretien

La question du rôle et des limites possibles d'entretiens dans une recherche s'est posée à l'aune de travaux en SIC sur les critères de choix des outils méthodologiques (Touati, 2004). En se basant sur les différentes étapes de construction d'un entretien semi-directif, un questionnaire comme instrument de collecte, mais surtout comme technique de recueil de l'information, a été conçu pour pouvoir transcrire et analyser des interviews de quelques personnes symptomatiques, « *outstanding* », un panel représentatif pour traiter de la question du traitement médiatique de la tournante²⁸. Une question s'est alors posée : de qui doit se composer ce panel ? Quels acteurs sociaux solliciter ? Des journalistes ? Des chercheurs ? Des magistrats ? Des policiers ? Des représentants d'associations ? Des militants ? Ou encore des résidents de quartiers populaires ? Un savant mélange de tous ces acteurs confondus ? Où, en effet, saisir les discours émis par des acteurs sociaux sur des pratiques d'autres acteurs sociaux ? Tout en même temps, interroger des personnes civiles sur leur perception de l'information résulte plus d'un travail sur la réception de l'information, ce qui est différent d'une étude sur le traitement médiatique pour comprendre dans quelle mesure les thèmes de la civilisation, pu ou non, s'immiscer au cœur des sujets liés à une violence sexuelle. Des interviews de professionnels des médias ne parurent pas non plus suffisantes pour pouvoir mener une recherche probante sur un sujet en SIC, dans la mesure où ces acteurs sociaux sont avant tout des énonciateurs relayant des propos et des idées qui ne sont pas les leurs, mais ceux d'autres acteurs : politiciens, élus, membres associatifs, scientifiques, etc. C'est la raison

²⁶ S'il s'agissait de se pencher sur des images télévisuelles ou cinématographiques en rapport avec le sujet, parmi les premiers travaux sur l'audiovisuel comme industrie culturelle, il faudrait s'intéresser aux travaux des chercheurs en SIC comme ceux de Bernard Miège (1986 ; 1980) ou encore ceux de Jean-Claude Soulages (1999) ou de Guy Lochard (1998). À l'aune des travaux de spécialistes de la sémiotique et de la sémiologie on pourrait envisager un prolongement de ce travail (Semprini ; Lits, 1996 ; Aumont, 2000).

²⁷ cf. annexes 9A à 9E : « Caricatures ».

²⁸ En somme, un groupe constitué d'individus qui émettent un avis affirmé ou non sur le fait divers. Ce procédé est clairement utile afin de mieux appréhender la réception qui découle du fait divers. Par conséquent, il constitue une approche pour comprendre la construction médiatique du fait divers étudié.

pour laquelle, le choix de la compréhension du sujet adopté par le seul outil d'analyse qu'est l'entretien n'a pas été privilégié.

Cependant, trois entretiens semi-directifs de deux chercheurs : Karine Darbellay de l'Université de Neuchâtel (Suisse) dont les travaux s'inscrivent dans les SIC, et l'historien français Yvan Gastaut ont été recueillis et retranscrits intégralement en addition à celui du journaliste luxembourgeois Ralph Di Marco²⁹. Si les entrevues avec les deux premiers chercheurs ont été d'une grande aide pour recueillir un point de vue scientifique original – historique pour Yvan Gastaut et dans l'optique des SIC pour Karine Darbellay – l'interview du journaliste a aussi été utile pour éclairer certains points de la recherche, sur le traitement médiatique des tournantes à l'étranger et vu par l'étranger. Les entretiens ont surtout permis de discuter, d'échanger, de s'interroger plus profondément sur l'interprétation qui pouvait être faite des tournantes dans trois pays francophones européens : en France, au Luxembourg et en Suisse. D'autres échanges et entretiens enrichissant notre réflexion ont été menés avec un chercheur en Histoire (Dr. Sébastien Fares, Université de Genève), avec un avocat spécialisé dans le Droit Pénal (Maître Kamel Aït El Hadj), et avec l'actrice principale du film *La Squale* (Esse Lawson) et son cousin, journaliste à Washington (Rodrigue Lawson)³⁰.

c. La documentation audiovisuelle

En 2000, la médiatisation de deux films qui ont en commun une scène de viol commis en réunion va être interrogée pour comparer les répercussions engendrées par la monstration d'une même violence, reconstruite sous le mode de la fiction, de façon bien distincte. Le film *Baise-Moi* (Despentes, Trin-Thi, 2000), qui sera censuré en raison de scènes pornographiques

²⁹ En annexes (8A, 8B, 8C), on retrouve en intégralité, les trois entretiens qui ont été menés et transcrits à partir d'une grille sur le thème « Autour des tournantes. Traitement médiatique du viol en réunion en France ». La première interroge Yvan Gastaut chercheur spécialisé en histoire contemporaine. Ses réflexions poussent à s'interroger sur la « tournante » comme pratique sexuelle « qui aurait mal tourné ». L'entretien a été mené le 1^{er} juin 2006 à Metz. La seconde cible Karine Darbellay, doctorante en Sciences de l'Information et de la Communication. L'entretien s'est déroulé le 14 septembre 2006, à Genève. La troisième est celle de Ralph Di Marco, alors journaliste pour *La Voix du Luxembourg*. L'entretien a eu lieu le 27 avril 2007 à Luxembourg.

³⁰ Dans les entretiens qui n'ont pas été retranscrits, il y a celui avec le Dr. Sébastien Fares, chercheur en Histoire à l'Université de Genève. Il a eu lieu la veille de l'entretien avec Karine Darbellay, à Genève 13 septembre 2006. Cet entretien a été utile pour comprendre l'histoire de la représentation des bandes de jeunes dans la presse. Des éléments bibliographiques ont été utiles à la recherche (cf. Chap. II). Avec Rodrigue Lawson, journaliste freelance à Washington français d'origine togolaise, préoccupé par la question de l'immigration en France, l'entretien sur le thème des tournantes s'est déroulé le 25 octobre 2008 à New York. Il a permis d'échanger sur les manières de représenter dans les médias français et étasuniens la criminalité des jeunes. Les 30 et 31 octobre ainsi que le 2 novembre 2008, un échange par messagerie électronique toujours avec Rodrigue Lawson mais aussi avec Esse Lawson sa cousine, et l'actrice principale du film *La Squale* (Génestal, 2000) parlait du thème des tournantes mais a dérivé sur des thèmes plus personnels, qui ont dépassé le cadre de la grille d'entretien. C'est la raison pour laquelle il a été décidé de ne pas le publier.

et, en particulier, d'une scène de viol collectif. On ne peut pas ne pas occulter ce film dans une recherche qui se concentre sur les tournantes pour deux raisons principales. Premièrement, ce film qui est sorti la même année que *La Squale* (Génestal, 2000) n'a pas eu un écho similaire à celui-ci, alors même qu'il traite de la violence sexuelle qu'est le viol commis en réunion. Non seulement le film se penchait sur ce thème mais, en plus, une des coréalisatrices elle-même en avait été victime adolescente (Chap. VI). Contrairement à *La Squale*, le second film analysé dans notre corpus, *Baise-Moi* (Despentes, Trin-Thi) ne suscitera pas ou peu de débats sur le thème de la violence sexuelle dans les quartiers populaires français. C'est la raison pour laquelle, ces deux films ont dû être intégrés pour aider à comprendre les discours journalistiques à leurs sujets, qui ont fait l'objet d'une réflexion sur les enjeux et les répercussions de ces présentations d'images de « viol collectif ». Ces fictions, ne sont donc pas isolées dans l'étude, elles sont abordées parmi d'autres pour établir des comparaisons, pour comprendre dans quel genre cinématographique elles auraient pu/dû être autrement insérées.

D'autres documents audiovisuels, comme des émissions de télévision, sur le thème des tournantes ont été visualisés et certains seront discutés tout au long de cette étude. Ils ont été diffusés sur des chaînes nationales, en début de soirée, soit durant des heures de grande écoute. Sur le plateau de *Vie privée, vie publique* sur France 3, une émission *talk-show*, présentée le 16 octobre 2002 à 21 h, la rédaction / production choisit de traiter du thème « Violences sexuelles, à qui la faute ? », une semaine après le verdict d'un tristement célèbre procès : celui des auteurs d'un viol collectif à Argenteuil ; L'émission *Ça me révolte*, diffusée le 9 novembre 2002 à une heure de grande écoute (20 h 50) dont un des reportages traitait du « Phénomène tournantes » ; enfin, le reportage intitulé *Soirée spéciale : L'amour dans les cités*, diffusé le 8 juin 2004 à 20 h 45, suivi du film *La Squale*.

d. La documentation des ouvrages de vulgarisation

Parfois, pour comprendre ce qui construit un fait divers, il est nécessaire d'aller se documenter à la source, sur les sujets dont a traité la presse. Tout comme les films *La Squale* et *Baise-Moi* (2000), ce sera particulièrement du livre autobiographique de Samira Bellil *Dans l'Enfer des Tournantes* (2002) coécrit avec une journaliste, Josée Stoquart qu'il sera discuté. Il s'agirait d'après certains titres de presse (cf. Chap. IV) d'un premier témoignage sur les tournantes. De même, *Cités hors-la-loi, un autre monde, une jeunesse qui impose ses lois*

(2002), livre coécrit par le journaliste de France 2 Gilles Marinet avec un travailleur social, Amar Henni, intéressera la recherche de par son caractère particulier : le livre se veut une enquête dans une cité de région parisienne (Grigny) et propose dans un chapitre consacré à cet objet, une définition des tournantes³¹.

C'est pourquoi, le choix de la presse écrite quotidienne s'est finalement imposé, dans la mesure où il est apparu plus probant d'analyser ce support qui, de toute manière, a toujours été à la source de la plupart des documents audiovisuels. D'ailleurs, pour illustrer le sujet des tournantes, certaines émissions montrent, à l'instar des revues de presse, des images de coupures de presse, des gros titres en relation avec l'actualité³².

4. LES CHAPITRES DE LA THESE

Pour tenter de répondre aux questions engendrées par l'information journalistique consacrée à la tournante, le présent travail se divise en deux volumes :

Le volume des annexes de la thèse est divisé en sept parties³³. Ce volume présente des documents qui n'ont pas été ajoutés à l'étude présente par souci de lisibilité. Toutefois, des renvois à ces documents se retrouvent au fur et à mesure en notes de bas de page.

Quant à ce présent volume, il est subdivisé en sept chapitres qui traitent des tournantes et des interventions médiatiques afférentes.

Aux prémices de ce travail (chapitre I), sont définis le cadre de la recherche, les choix méthodologiques et sémantiques qui y ont mené. Des considérations sur les entreprises de presse sont émises et des précisions sur les genres journalistiques sont apportées. À partir de cela, il est proposé de comprendre quelques spécificités de la couverture journalistique des tournantes en France, par rapport aux couvertures sur les « viols collectifs » et « viols en réunion ».

Il faudra ensuite (chapitre II) faire un retour historique sur les représentations du viol collectif, de ses auteurs, de ses victimes, dans la société et *via* certains médias de l'époque. Si l'on

³¹ Bien sûr, cette recension n'est pas exhaustive, d'autres écrits littéraires, de vulgarisation et de fiction seront abordés.

³² cf. l'émission *Ça me révolte*, diffusée le 9 novembre 2002.

³³ Les étapes de création et l'inventaire du corpus de presse ; une étude de l'ensemble du corpus sur le viol collectif ; une étude du corpus autour des seules « tournantes » ; les résultats de l'analyse quantitative du corpus ; la recension d'autres articles hors corpus ; des entretiens sur le thème des tournantes et enfin des caricatures et illustrations ainsi qu'un dossier de presse suisse sur les viols collectifs.

regarde les éléments de plus près, le viol collectif a toujours existé et n'est en rien un « phénomène nouveau ». Alors, quelles évolutions ou quels bouleversements se sont opérés ainsi depuis l'Ancien Régime jusqu'à aujourd'hui ? Ce chapitre permettra aussi de revenir sur le « procès de civilisation », intenté aujourd'hui aux « jeunes de cités ».

Après quoi, nous proposons une analyse du traitement médiatique créé à partir de la sortie de film (entre autres mais principalement *La Squale*, Génestal, 2000 ; *Baise-moi*, Desportes, Trin-Thi, 2000) et de livres abordant le thème du viol commis en réunion (entre autres mais principalement *Dans l'enfer des tournantes*, Bellil, 2002). En effet, à l'aune de l'analyse du corpus, une variable assez pertinente a été relevée : dans le genre de la critique, qu'elle soit cinématographique ou littéraire, l'expression « viol collectif » est beaucoup plus présente lorsqu'elle est discutée avec 65 % de visibilité quand le nombre total des articles fait usage d'un chiffre correspondant à 20 % de visibilité. Ce qui n'est d'ailleurs pas négligeable non plus, c'est-à-dire qu'un article sur 5 dans le corpus total est une critique d'un produit (livre, cinéma, émissions de télévision, pièces de théâtre) qui aborde le thème des tournantes. Ce qui montre l'importance de se pencher particulièrement sur le genre de la critique pour comprendre le phénomène de société que va devenir la tournante (Chapitres III & IV).

Il faudra encore être attentif aux écrits sur le thème, comme celui coécrit par une journaliste Josée Stoquart et Samira Bellil, *Dans l'enfer des tournantes* (2002). Certains médias ont vu ce livre comme un « témoignage » sur la violence sexuelle dans les cités. Sous un mode autobiographique, y sont racontés l'adolescence de Samira Bellil et les trois viols qu'elle a subis dans les années 80, dont deux commis en réunion en France et en Algérie, son pays d'origine (chapitre IV). Elle devient alors en 2003 la « marraine » de l'association Ni putes ni soumises (NPNS), un mouvement issu de la Fédération nationale de la maison des potes. Dans la presse, on s'aperçoit que NPNS s'est approprié les discours sur les tournantes en faisant de Samira Bellil la marraine de l'association, notamment (en 2003). Pour comprendre les tenants et les aboutissants de cette association, qui se retrouve assez fréquemment dans le corpus de presse, le chapitre V sera consacré aux discussions sur les tournantes récupérés par des mouvements associatifs, dont celui qui est le plus visible dans le corpus, conduit par Fadela Amara : Ni Putes Ni Soumises. C'est pourquoi, il faudra s'arrêter sur leur visibilité médiatique dans les discours de presse autour des tournantes et sur les moyens qui ont été employés par NPNS pour se faire entendre sur le sujet. Bientôt l'émergence d'autres associations dirigées par des personnes immigrées ou issues de l'immigration, tels

l'association Ni Proxos Ni Machos ou encore le mouvement Les Indigènes de la République engendreront de nouveaux débats dénonçant les amalgames entre viols en réunion et l'environnement dans lequel il se déroule, avec l'immigration, avec l'Islam, et accusant la colonisation d'être encore responsable aujourd'hui d'une stigmatisation des descendants d'immigrés.

Ainsi, comme on le verra (chapitre IV) même si la culture, la civilisation, la religion, ont pu être accusées d'être responsables du comportement d'adolescents auteurs de viols collectifs, elles n'ont pas été les seules. Les Technologies de l'information et de la Communication (TIC) et leurs contenus ont souvent été accusés d'être à l'origine d'une représentation stéréotypée et biaisée de la réalité. Cette représentation biaisée, cette banalisation du sexe seraient par ailleurs une cause des actes de violences sexuelles commis par des adolescents. Plus précisément, c'est l'influence de la pornographie auprès des mineurs qui va faire l'objet de polémiques qui iront jusqu'à voir la création de lobby se positionnant pour le retrait du « X » à la télévision. Si les discussions sur la suppression des contenus pornographiques à la télévision n'est pas nouvelle, c'est la relation de cause à effet qui mènerait des adolescents à reproduire ce qu'ils voient pour en arriver à pratiquer des « tournantes ». Ces accusations contre la pornographie ont été émises non seulement par la société civile mais aussi par la sphère politique, médiatique et scientifique. Certains discours de presse ont même présenté la tournante en tant que conséquence directe de la visualisation d'un genre pornographique particulier : le *Gang Bang*, expression, qui, à la base définissait les viols commis dans les films du genre cinématographique du *Rape & Revenge*. On reviendra à ce moment, sur un film de ce genre : « *Baise-Moi* », qui est vite devenu prétexte à discussions sur la réception des images pornographiques par des adolescents mineurs et sur la suppression du X à la télévision. Ces fictions comme les films pornographiques ont généré une réponse institutionnelle et des interprétations médiatiques plurielles sur la tournante. D'autres responsables ont été désignés en même temps que la pornographie : l'éducation, la famille, l'école. C'est la raison pour laquelle pour avoir des clés de compréhension optimale sur ce point délicat, le rapport du Collectif Interassociatif Enfance Médias (CIEM) dirigé par Sophie Jehel et Divina Frau-Meigs (2003) sera pris en compte.

Enfn, il s'agira de mobiliser les données sur le seul viol commis en réunion pour savoir si ce phénomène est aussi conséquent de nos jours que l'on pourrait le penser. Ces données semblent difficiles à recueillir de manière sûre, de par le caractère exceptionnel du crime et de

son immersion dans les recherches plus générales sur le viol, aussi bien dans les statistiques de police (Lameyre, 2000) que dans les enquêtes nationales (ENVEFF, 2003) ou encore les données recueillies par la sphère associative (en particulier le Collectif féministe contre le viol dont les informations sont fréquemment mises à jour sur Internet). Pourtant le peu de données, le peu de chiffres exploitables sur le phénomène du viol commis en réunion peuvent faire l'objet de bases pour des discussions plus générales sur la violence. Aussi ces données rendues publiques dans certains discours de presse, en addition à un procès de civilisation de responsables particuliers, peuvent-elles amener à biaiser l'interprétation de la réalité au profit de ceux qui soutiennent des thèses sur le sentiment d'insécurité ambiant en France. Sentiment d'insécurité, qui contribuerait justement à influencer sur les choix électoraux à certains moments de l'histoire de la France au XXI^e siècle.

Ainsi, il est important de comprendre les tenants et les aboutissants de la construction médiatique autour des tournantes et de saisir les répercussions liées à cette information, c'est-à-dire les interventions médiatiques engendrées. Et avec le recul nécessaire, d'en comprendre la signification sociale, de s'interroger sur le fait divers dans son ensemble en France. Ce, afin de préconiser en conclusion, des axes d'évolution dans le traitement de l'information relative à la construction d'un fait divers, afin d'éviter d'engendrer des représentations négatives et fausses à l'encontre de groupes sociodémographiques particuliers.

CHAPITRE 1

VIOL COLLECTIF, VIOL EN REUNION ET TOURNANTE DANS LE CORPUS DE PRESSE

Il semble nécessaire d'apporter un éclairage sur notre motivation de travailler sur une couverture de presse. À cet égard, expliquer le choix des différents quotidiens qui vont composer cette couverture, s'impose. En effet, au sein des nombreuses entreprises journalistiques ayant abordé la question des viols commis en réunion sous l'appellation « tournante », ce sont neuf quotidiens, cinq de la PQN et quatre de la PQR qui constituent le socle de l'étude. Ce recensement mérite tout autant d'attention et de considération que la manière dont a été construit le corpus d'un point de vue sémantique. Dans quelle mesure, dans quels genres, sous quels angles et à quels degrés, dans les textes journalistiques va-t-on parler d'un même crime qui prend une connotation différente selon le contexte dans lequel on l'emploie ? Une analyse du corpus de presse général, subdivisé en deux sous-corpus nous aidera à clarifier la question. Aussi, si la terminologie de l'occurrence « tournante » ou du syntagme « viol collectif » n'est pas datée précisément, on peut au moins s'interroger sur la provenance juridique du syntagme « viol en réunion » et des différentes définitions que le syntagme peut avoir selon les circonstances auxquelles il est associé. Au final, ce sera précisément d'un point de vue juridique, tout autant que d'un point de vue géographique, qu'il faudra comprendre la prégnance de la tournante dans les traitements médiatiques en France.

1.1. VISIBILITE DU VIOL COLLECTIF DANS LA PRESSE AVANT 2000

De prime abord, notre corpus peut sembler bien hétéroclite au vu des différents positionnements des neuf journaux choisis au sein de la presse (*La Croix*, *Le Figaro*, *Le*

Monde, Le Parisien/Aujourd'hui en France, Le Progrès, Libération, L'Humanité, Ouest France, Sud Ouest). Mais étudier un unique quotidien aurait fait de la présente étude, un travail vide de sens, non abouti. En ce sens, il n'aurait permis aucune comparaison entre quotidiens. Le but de ces recherches n'est évidemment pas d'amalgamer tous les discours de presses, mais plutôt de comprendre ce qui les distingue. D'ailleurs, on peut émettre la même constatation que le sociologue Patrick Champagne lorsqu'il parle d'autres événements médiatiques d'un passé proche (1991 : 65) :

« Lorsque l'on relit ou revoit à froid, tout ce qui a pu être écrit ou montré sur des événements tels que "la guerre du Golfe", "le mouvement lycéen" de novembre 1990 ou "les émeutes de Vaulx-en-Velin" par exemple, on peut certainement trouver ici ou là un article ou un reportage particulièrement pertinent. Mais cette lecture, à la fois exhaustive et *a posteriori*, oublie que ces articles passent souvent inaperçus du plus grand nombre et sont noyés dans un ensemble dont la tonalité est généralement différente ».

C'est à partir notamment de cette réflexion qu'il a été décidé d'opter pour un travail d'analyse fondé non pas sur un seul quotidien, mais sur plusieurs quotidiens. De surcroît, notre choix de saisir une couverture de presse s'inscrit dans la même optique que celle de Simone Bonnaïfous (1991), qui, pour sa part, s'est penchée sur l'analyse de 11 journaux de tous bords sur une décennie (1974-1984) afin d'observer les discours devenus banalisés sur l'immigration. Ici, c'est sur une période de sept ans (de 2000 à 2006) qu'est construit le corpus de presse écrite¹.

En effet, en charge d'une problématique et d'hypothèses plus historiques et sociétales que proprement discursives, il semble que constituer un corpus à la fois ample et limité, permettant des comparaisons qui n'ont pas été menées jusqu'alors et autorisant ultérieurement d'autres investigations, est apparu pertinent.

Pour recueillir le corpus, deux bases de données virtuelles ont été confrontées : *Europresse* et *Factiva*². Ces bases documentaires offrent plusieurs types de prestations pour la recherche de documents, mais il a été privilégié une recherche en mode avancé qui permet une prospection thématique ciblée à partir de termes particuliers. C'est ainsi que, dans le champ lexical

¹ Il faut expliquer que des articles ne faisant pas partie du corpus de presse général de cette étude ont néanmoins été répertoriés dans l'annexe 7. Il s'agit du corpus « 0 ». Il y est proposé un aperçu de la place qu'occupe le crime de viol en réunion dans la presse sur une douzaine d'années (1994-2006). Notamment, ceux en relation avec les 9 presses du corpus étudié antérieur à 2000 ont été étudiés d'un point de vue quantitatif afin de prendre la mesure de l'évolution du traitement médiatique des « tournantes ».

² Pour plus d'informations sur la méthodologie de recherche, cf. annexe 1C « Base de données Europresse » et annexe 1D « Base de données Factiva ».

journalistique pour décrire un crime qui relève du pénal, le cadre de la recherche d'articles s'articule autour de :

1. l'occurrence « tournante » comme vocable journalistique ;
2. le syntagme « viol en réunion », qui est la terminologie juridique ;
3. le syntagme « viol collectif », qui est l'expression populaire.

Aussi, le « principe de dépouillement » (Bonnafous, 1991 : 18) fut en premier lieu le résultat d'un choix sémantique. Ceci posé, il faut préciser qu'un obstacle a été rencontré quant à la recherche de la seule occurrence clé « tournante ». Elle relevait d'une difficulté particulière dans la mesure où ce vocable correspond à la forme adverbale du verbe « tourner ». C'est la raison pour laquelle, il a été impossible de ne pas rechercher le seul terme « tournante » sans l'occurrence connexe « viol »³. Ce filtre de recherche établi n'exclut pas que le corpus soit non exhaustif. À partir de ce constat, il serait logique que des articles aient pu échapper au champ d'action déterminé. Car certainement, des formulations distinctes pour désigner ces « viols commis en réunion » ou « viols commis par plusieurs personnes » existent. On ne peut pas non plus écarter l'éventualité que certains écrits puissent faire défaut selon la narration, la forme utilisée par l'énonciateur. Le cas d'une syntaxe énonciative différente le prouve, tel que : « une victime/autre violée par plusieurs agresseurs/autre » ; « Plusieurs agresseurs/autre ont violé tour à tour une victime/autre ». En ce sens, on peut considérer que la recherche ne serait pas pour autant totalement biaisée non plus, car principalement centrée sur les tournantes en tant que crime.

Face à la multitude d'écrits sur les tournantes, il était difficile d'envisager autre chose que de travailler sur une couverture médiatique qui permettrait de saisir comment et pourquoi la tournante a émergé dans des quotidiens de tous bords, de tous genres éditoriaux, locaux ou internationaux, en ce sens, de manière *quasi consensuelle*. Il paraît important d'insister sur l'expression « quasi consensuelle », après avoir observé la présence de la « tournante » bien au-delà des seuls journaux étudiés⁴. Sur la période de 2000 à 2006, on a remarqué la « tournante » dans des supports d'information aussi variés que les hebdomadaires *L'Express*,

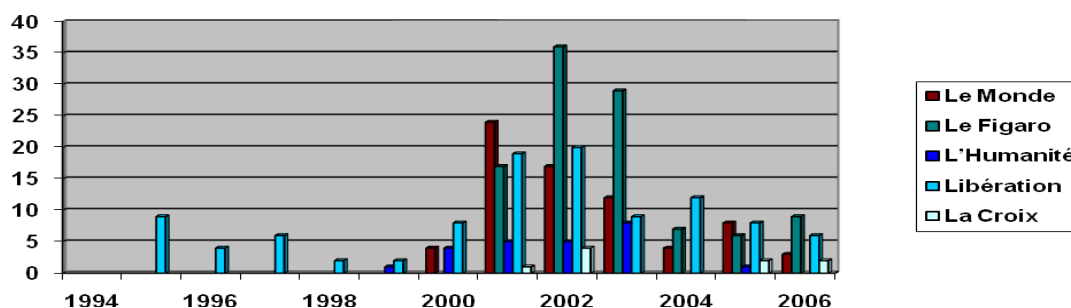
³ De la sorte, rechercher le terme « tournante » en le combinant au terme « viol » seul relevait aussi d'une grande difficulté dans la mesure où la plupart des articles émergents traitaient de plaques tournantes d'un « commerce sexuel », parfois de « viol », et qu'il a de la sorte, encore fallu démêler les discours.

⁴ La liste de titres d'articles par presse ou par agence de presse est visible à partir de l'annexe 7 « corpus 0 ».

Le Point, *News Week*, *Le Nouvel Observateur*. Visibilité également dans des journaux régionaux et locaux : *Le Républicain Lorrain*, *L'Est Républicain*, *Le Journal de la Haute Marne*, *La Charente Libre*, entre autres. L'information est largement diffusée par l'AFP (Agence Française de Presse) mais aussi par l'APFW (Associated Press) et Reuters. Hors des frontières, elle remplit les colonnes de la presse belge et suisse tels *Le Soir*, *La Tribune de Genève*, *Le Temps*, *Le Matin* et *L'Hebdo*. Bien entendu la liste n'est pas exhaustive, mais démontre bien la prégnance du fait divers dans tous types de presse et dans tous supports⁵.

Étant donné que la recherche porte sur les « tournantes » et que ces dernières ne sont apparues dans le discours médiatique qu'en 2000, il n'a pas semblé nécessaire d'analyser le traitement d'un point de vue qualitatif antérieurement à cette date. Toutefois, quelques points saillants ressortent dans une approche quantitative et ne pouvaient pas ne pas être traduits dans la recherche présente. On peut se faire une idée sur la mesure du traitement du « viol collectif » qui apparaît comme faible sur 6 années, du début 1994 à la fin 1999, tant bien dans la PQN que la PQR comme l'illustrent les graphiques suivants⁶ :

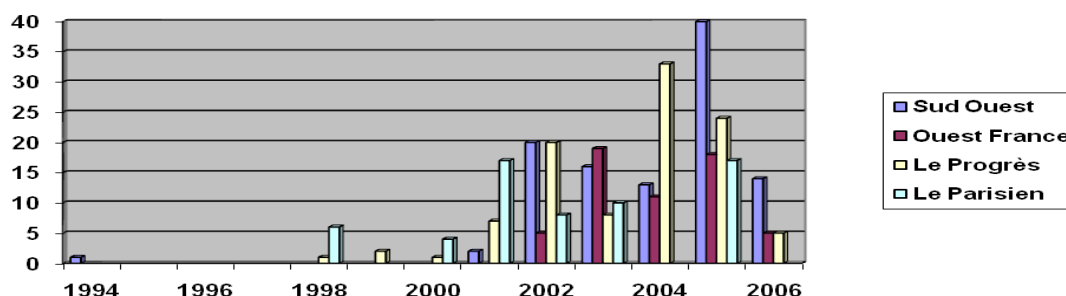
Figure 1. Évolution du traitement du viol en réunion dans la PQN de 1994 à 2006



⁵ En ce qui concerne les articles parus après 2006, il a été décidé de ne pas poursuivre dans la crainte de ne pouvoir assez tôt mettre un terme à la recension des écrits. Au lecteur de faire lui-même le lien entre la période ici examinée et le présent des discours contemporains. Or l'étude dans son ensemble reviendra bien entendu sur « un avant et un après tournante » qu'il faut souligner à l'aide de guillemets.

⁶ Voir aussi, pour plus de détails, le corpus « 0 ».

Figure 2. Évolution du traitement du viol en réunion dans la PQR de 1994 à 2006

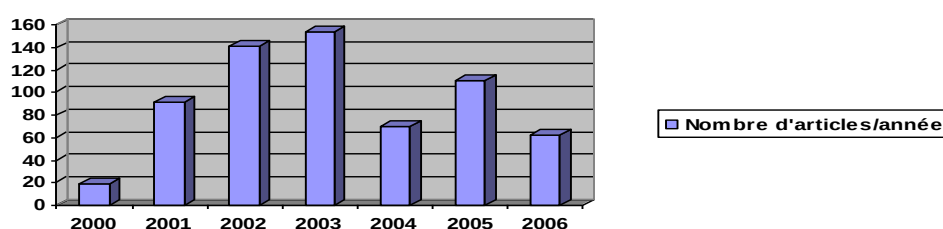


Source : Données issues de l'analyse de corpus de presse « 0 » et du corpus général de 1994 à 2006.

De toute évidence, on s'aperçoit qu'avant 2000, les sujets relatifs aux viols commis en réunion ne présentent que peu d'intérêt pour la PQN si ce n'est pour *Libération* même si le traitement reste tout de même faible⁷. Quant à la PQR, elle ne parle que très sporadiquement du viol collectif et quand elle le fait, c'est surtout sous la forme de brèves⁸. Ainsi, une constatation importante a été perçue : avant 2000, le sujet des violences sexuelles n'était pas inconnu de la presse même si les seules analyses de fond recensées, évoquant le viol en réunion, étaient plutôt rares.

Parmi l'ensemble des presses qui compose le corpus, comme démontré dans la figure ci-dessous, depuis le 29 novembre 2000 et l'insertion du terme « tournante » dans la presse écrite, on observe un pic en 2002 et 2003.

Figure 3. Articles par année sur le sujet du viol commis en réunion de 2000 à 2006



Source : données établies à partir du corpus général

⁷ *Libération* en 1995 fait paraître entre brèves et critiques, une série d'écrits sur une affaire en cours d'instruction mettant en cause de jeunes « blacks » et « beurs » (*Libération* des 05 et 06 janvier et 10 février 1995), l'autre, le jugement d'un procès mettant en cause des policiers (*Libération* du 23/10/1995). Ces deux articles sont les deux seuls articles parus avant 2000 sur lesquels l'étude se penchera dans le prochain chapitre. Aussi, il faut noter que *L'Humanité* publie un article contenant le syntagme « viol collectif » mais il s'agit d'une critique qui traite d'un livre parlant de viol collectif entre autres thèmes (« Le béton armé écho d'un grand roman urbain » par Cédric Fabre, le 25 novembre 1999).

⁸ cf. annexe 7 : corpus « 0 »

Mais à y regarder de plus près, entre 2000 et 2006, la mesure du traitement n'est pas similaire entre la PQR et la PQN.

Figure 4. Mesure du traitement du viol commis en réunion dans la PQN

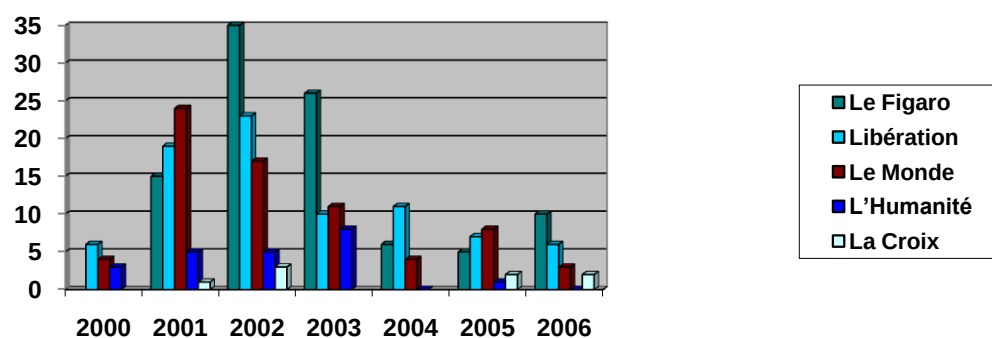
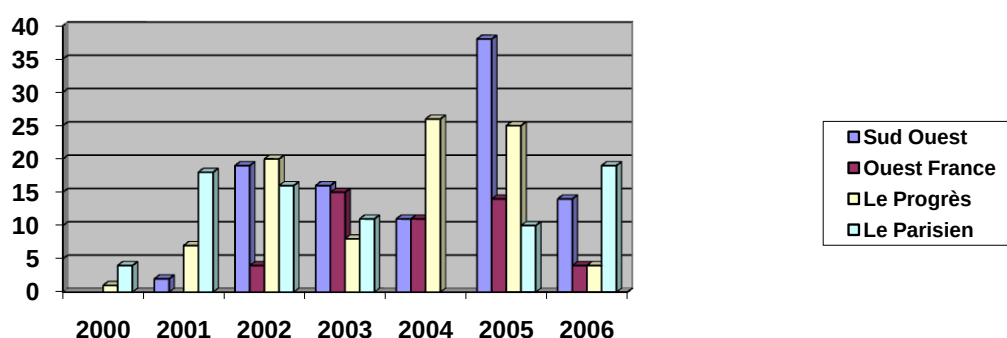


Figure 5. Mesure du traitement du viol commis en réunion dans la PQR



Source : Données établies à partir du corpus général

La presse nationale semble s'être saisie plus tôt de la question des viols collectifs et a certainement du donner une impulsion, une volonté d'écrire sur le sujet, quasi-inexistant dans la PQR, avant la forte somme d'écrits sur le sujet dès la fin de l'année 2000.

1.1.1.1. ÉTUDIER LES TOURNANTES AU SEIN DES DISCOURS SUR LES VIOLS COLLECTIFS ET LES VIOLS COMMIS EN REUNION

Au final, ce travail est constitué à partir d'un ensemble d'écrits de presse représentatif formé par 597 articles de différents médias écrits, datés entre 2000 et 2006⁹ répartis comme suit :

Tableau 6. Articles traitant de viols commis en réunion dans la PQN

⁹ cf. annexe 1A « corpus physique » pour une visualisation des titres et annexe 1B « corpus virtuel » pour un accès direct aux titres. Par ailleurs, les cinq premières parties du volume II traitent de l'ensemble de ce corpus. Elles présentent et proposent des analyses sur les 597 articles recensés.

						Total/année
2000	-	6	4	3	-	13
2001	15	19	24	5	1	64
2002	35	23	17	5	3	83
2003	26	10	11	8	-	55
2004	6	11	4	-	-	21
2005	5	7	8	1	2	23
2006	10	6	3	-	2	21
Total/ Presse	97	82	71	22	8	280

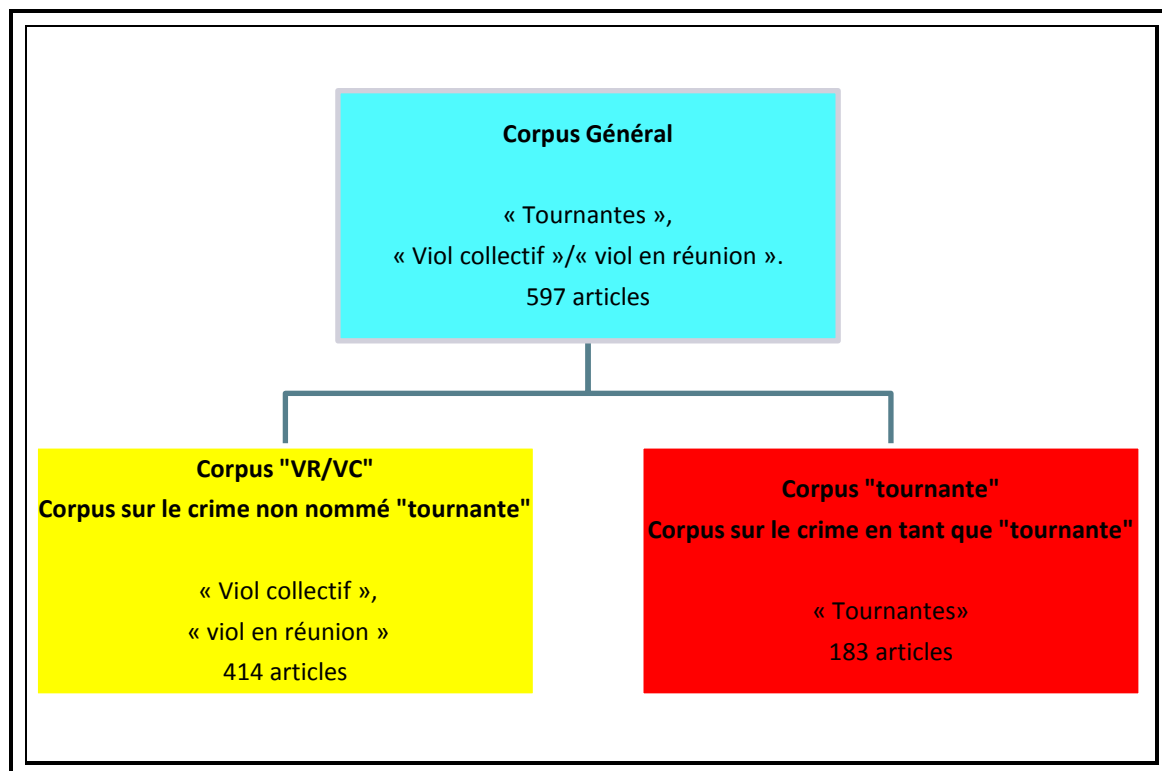
Tableau 7. Articles traitant de viols commis en réunion dans la PQR

					Total/année
2000	-	1	4	-	5
2001	2	7	18	-	27
2002	19	20	16	4	59
2003	16	8	11	15	50
2004	11	26	-	11	48
2005	38	25	10	14	87
2006	14	4	19	4	41
Total/ Presse	100	91	78	48	317

Source : Données établies à partir du corpus « général »

Pour une meilleure lecture de ce corpus dit « général », il a fallu dans un premier temps le subdiviser en deux « sous corpus », l'un appelé « corpus VR/VC » (VR pour Viol en réunion et VC Viol collectif) et l'autre « tournante », présenté comme suit dans le schéma suivant :

Figure 8. Corpus et sous-corpus de presse (2000-2006)



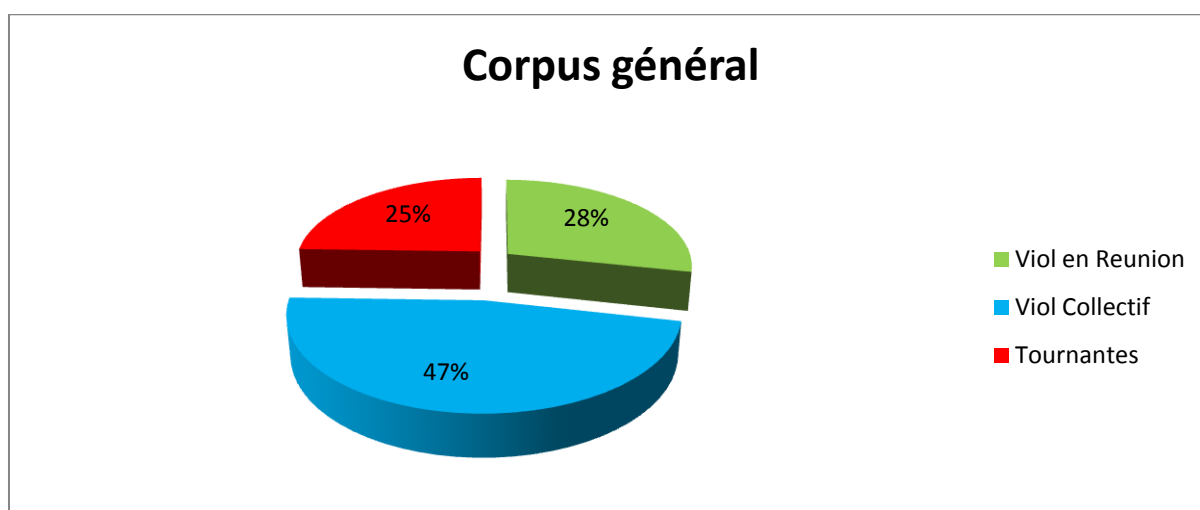
- Le corpus « général » comprend l'ensemble des 597 articles répertoriés. Ici, il n'y a pas de distinction entre ce qui a été appelé « tournante » et ce qui a été appelé « viol en réunion » et/ou « viol collectif ». C'est l'ensemble des articles de presse qui donne une tendance et qui permet une analyse quantitative du taux de pénétration du phénomène au sein des journaux sélectionnés.
- Le sous-corpus « 1VR/VC » (« VR » pour viol en réunion, « VC » pour viol collectif) comprend les 414 articles qui ont traité de « viol en réunion » ou de « viol collectif » ; mais en aucun cas ces articles ne comprennent l'occurrence « tournante ». Dans ce sous-corpus, on ne parle que de « viols collectifs » ou de « viols en réunion ». Éventuellement, on peut retrouver ces deux termes dans un même article.
- Le sous-corpus « Tournante », quant à lui, regroupe tous les autres écrits soit 187 articles, abordant le thème des « tournantes » et qui peuvent alors user pour renforcer l'article, des syntagmes « viol collectif » et/ou « viol en réunion ». Le terme peut également être trouvé seul dans l'article sans que nulle part, on ne parle de « viol ».

De ce point de vue, c'est le sous-corpus « tournante » qui est le plus ciblé sur le traitement médiatique des « tournantes ». Or, ce dernier sous-corpus n'est pas pertinent s'il est isolé. En

effet, c'est seulement avec les autres articles qui traitent de viol collectif ou de viol en réunion qu'il sera permis d'avoir un éclairage plus large sur des affaires criminelles de même type traitées en usant d'un vocable différent. Cette volonté de subdiviser le corpus est née d'une nécessité d'avoir le choix d'insérer la tournante dans un contexte. Comprendre pourquoi et comment, à un moment donné, un quotidien et/ou un énonciateur ne parlait pas/plus de « tournante », mais de « viol collectif » ou « viol en réunion », aide à mieux saisir le traitement dans son ensemble. Cela permet également de suivre des affaires dénommées différemment, sans que les informations filtrées par les syntagmes et occurrences ne se révèlent trop décousues.

D'une manière générale, on constate qu'au cours des années 2000 jusqu'en 2006, près de la moitié des articles publiés (47 %) utilisent l'expression de « viol collectif » dans leurs articles, expression qui s'avère le moyen le plus répandu de nommer le crime. Un peu plus d'un quart (28 %) parle également de « viols en réunion », expression surtout utilisée dans les champs du Droit et de la criminologie.

Graphique 9. Présence de la tournante, du « VR », « VC » dans le corpus général



Source : Données établies à partir du corpus général sur un total de 597 articles parus du 26/01/2000 au 30/12/06.

Enfin, un dernier quart (25 %) utilise le vocable « tournante ». Toutefois, il faut noter que ce ratio varie fortement par quotidien, au cours du temps¹⁰ comme en témoigne le tableau suivant :

¹⁰ Voir annexe 3 « Présence des occurrences "VR", "VC", "tournante" par année ».

Tableau 10. « Tournante » « viol en réunion » et « viol collectif » par presse

	VR	En %	VC	En %	T	En %
<i>Libération</i>	14	14 %	66	65 %	21	21 %
<i>Le Monde</i>	32	31 %	41	40 %	30	29 %
<i>L'Humanité</i>	0	0 %	17	63 %	10	37 %
<i>Le Figaro</i>	36	28 %	48	37 %	45	35 %
<i>Le Parisien</i>	25	26 %	51	54 %	19	20 %
<i>Le Progrès</i>	30	25 %	58	48 %	34	28 %
<i>Sud Ouest</i>	56	48 %	43	37 %	18	15 %
<i>Ouest France</i>	33	63 %	16	31 %	3	6 %
<i>La Croix</i>	2	20 %	5	50 %	3	30 %

Dans l'ensemble, si l'on doit se faire une idée plus générale, il convient de s'intéresser à l'évolution des expressions utilisées dans les discours de presse de 2000 à 2006.

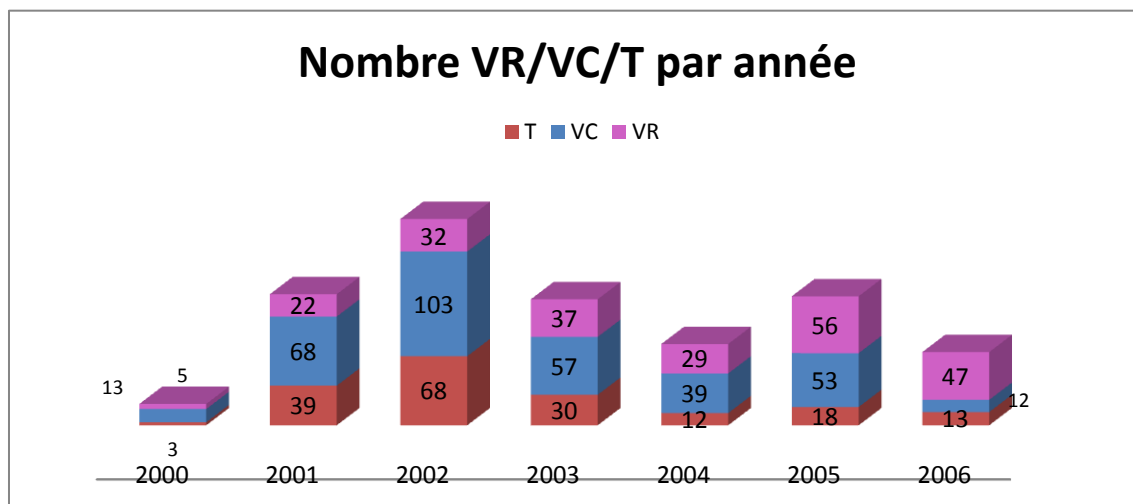
1.1.2. ÉVOLUTION DES EXPRESSIONS UTILISEES PAR LA PRESSE AU FIL DU TEMPS

La répartition d'articles publiés comprenant les synonymes « tournante », « viol en réunion » et « viol collectif » change de manière significative au cours des années. En 2000, la majorité des articles (62 %) adoptait l'expression « viol collectif ». En 2006, le nombre d'articles parus l'utilisant encore ne représente alors que 17 % du total des articles écrits, soit trois fois moins. Ce pourcentage a diminué progressivement, de 2000 à 2006. L'inverse peut être remarqué pour le syntagme « viol en réunion », le pourcentage d'articles publiés comprenant ces termes étant passé de 24 % en 2000 à 65 % en 2006.

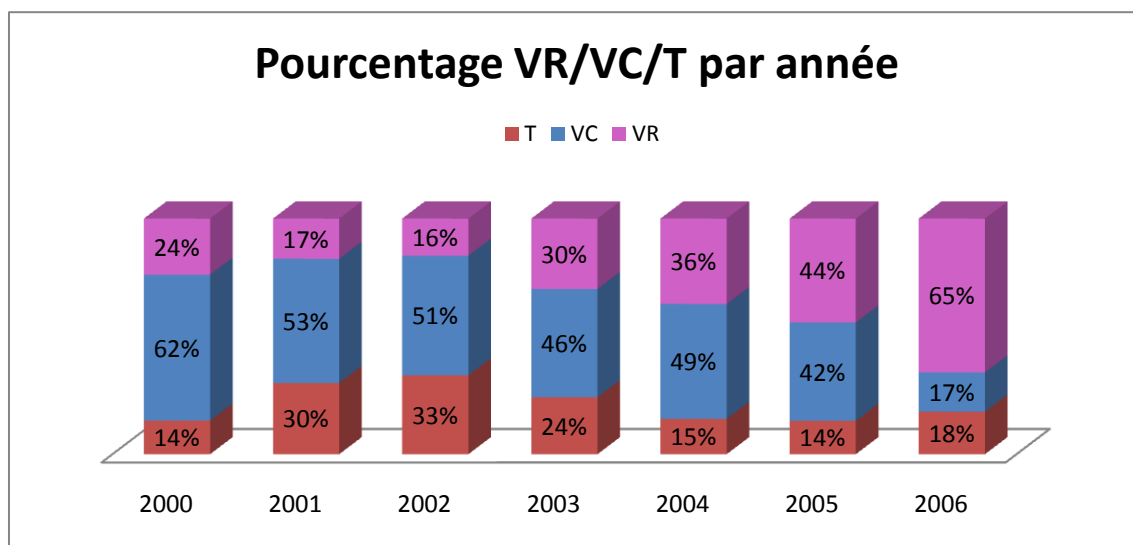
Cette évolution pourrait indiquer que tout au long de ces années, les journaux rejettent les expressions « viol collectif » et « tournante » au bénéfice du « viol en réunion » et tentent ainsi de mettre l'accent sur l'importance du sujet pour se concentrer, en 2006, sur l'aspect juridique et criminel du phénomène. Les parutions d'articles comprenant l'expression

« tournante » montreront un pourcentage plus stable, avec un pic en 2001 et 2002 (30 % et 33 % respectivement) et une baisse de 18 % en 2006¹¹.

Tableau 11. Présence chiffrée des occurrences « VR », « VC » et « tournante » par année



Graphique 12. Pourcentage « VR », « VC » et « T » par année



Source : Données établies à partir du corpus général.

En 2000, une vingtaine d'articles traitent de viols commis en réunion, mais trois seulement (cf. Chap. III) vont utiliser le terme « tournante ». En 2001, le chiffre fait plus que décupler (39 articles). En 2002, le nombre d'articles sur les « tournantes » est déjà vingt fois plus

¹¹ Cf. détail du tableau chiffré en annexe 3.

important qu'il ne l'était à peine deux ans auparavant (68 articles). En 2003, les élections présidentielles passées, le chiffre baisse de plus de la moitié (30 articles), en 2004, ce sont à peine 12 articles qui utilisent le mot « tournante » pour désigner l'acte. En 2005, on constate encore une remontée avec 18 articles. En 2006, on revient à une baisse avec 13 articles. Ainsi, les journaux sélectionnés pour le corpus auront principalement « informé » sur les « tournantes » entre 2001 et 2003.

En observant l'évolution du nombre d'articles publiés, la plus forte augmentation se remarque avec les 73 articles de plus parus en 2002 par rapport à 2001. Seulement 30 % des articles (22 articles) compris dans cette augmentation sont attribuables à la PQR¹². Puis, le sujet est de moins en moins discuté jusqu'en 2005. Une hausse de la publication se ressentait avec 40 articles de plus que l'année précédente dont 38 (95 %) étaient attribuables à la PQR. En cette année, l'augmentation des publications est d'autant plus remarquable surtout pour *Sud Ouest* (27 articles de plus). Par conséquent, la diminution des publications en 2005 peut (avec 46 sur 48 articles) presque exclusivement être attribuée à la PQR.

On constate ainsi que la tournante dans l'ensemble du corpus, a surtout été discutée en 2001 et 2002 où l'on remarque plus de visibilité. En 2006, le chiffre baisse à 18 %. C'est d'ailleurs la première fois qu'il décroît depuis 2000 ; en revanche, le terme « viol en réunion » se retrouve avec 65 % de présence. Donc, le choix des occurrences et syntagmes est sans doute beaucoup plus réfléchi qu'en 2002 lorsque la presse utilisait beaucoup moins ce syntagme (18 % de présence) du champ lexical juridique, pour préférer la nouveauté qu'apportait l'occurrence « tournante » (33% de présence).

1.2. CONSIDERATIONS SUR LES ENTREPRISES DE PRESSE ETUDIEES

Pour comprendre ce qui distingue les presses étudiées, elles sont réparties ici, dans trois « sortes de familles » de quotidiens auxquelles elles appartiennent : la presse nationale généraliste, la presse d'opinion et la presse régionale.

1.2.1. LES PRESSES NATIONALES

Dans cette sélection de neuf journaux, cinq font partie de la PQN mais il faut les subdiviser en deux catégories. Dans un premier temps, il y a, à l'instar de ce que Jean-Marie Charon,

¹² En 2002, ce nombre augmente de 51 articles, et cette même année, 63% (32 articles) de cette augmentation est attribuable à la PQR (30 sur 32 articles sont attribuables à *Sud Ouest* et *Le Progrès*).

sociologue spécialiste des médias, appelle la presse « haut de gamme » (2005 : 35), les trois quotidiens *Le Monde*, *Le Figaro* et *Libération*, puis ce que nous appelons, toujours comme Jean-Marie Charon, la « presse d'opinion ». Au sein de cette PQN, on remarque que les grands médias « haut de gamme » généralistes traitent autrement du viol collectif que les presses d'opinion qui ont une ligne éditoriale moins « générale »¹³.

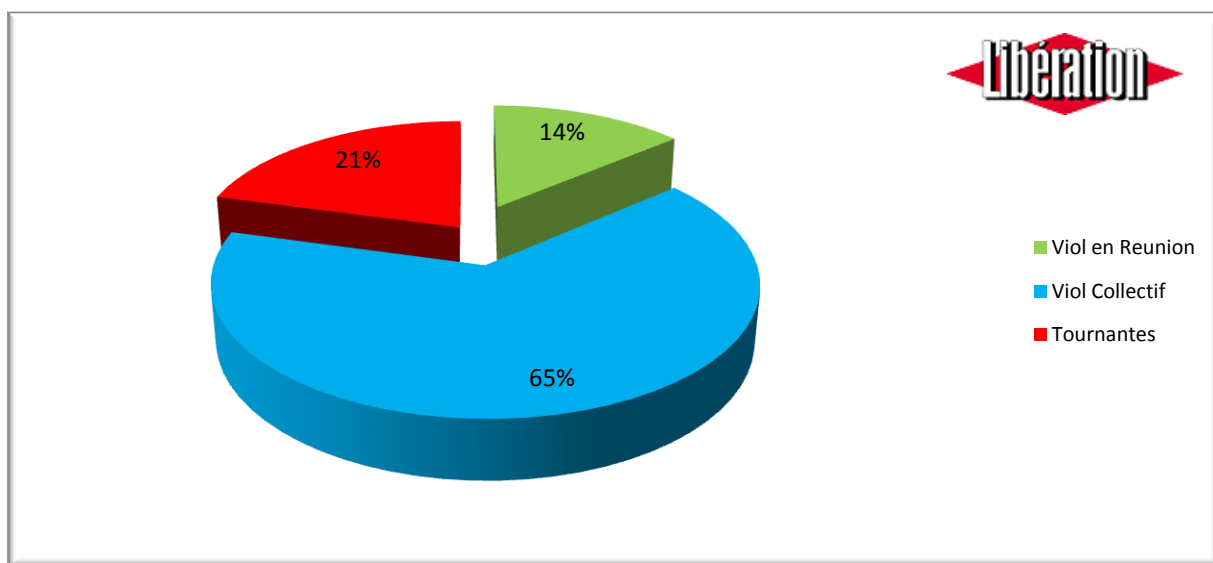
En ce qui concerne les parutions d'écrits du *Figaro*¹⁴ sur le sujet du viol commis en réunion (qu'il soit dénommé de la sorte ou en tant que « viol collectif » ou « tournante »), il est, dans la période de l'étude (2000-2006), celui dans la presse nationale dont les articles sont les plus nombreux avec 97 articles. *Libération*¹⁵, sur l'ensemble des quotidiens, est le quatrième à produire le plus de discours autour de la question du viol en réunion avec 82 articles et le second parmi les trois quotidiens nationaux dits haut de gamme. Quant au journal *Le Monde*, il est le quotidien français de référence (Charon, 2005 : 18-21). Avec 71 articles, au sein de la PQN, il arrive derrière *Le Figaro* et *Libération*.

¹³ Au sujet des quotidiens nationaux, il faut s'arrêter pour s'accorder comme l'a fait Simone Bonnafous (1991), sur le sens ou plutôt le « non-sens » des termes « droite » et « gauche ». Tout comme cette chercheuse, l'objectif de la présente étude est l'analyse de discours et non de la philosophie politique. C'est précisément la raison pour laquelle il semble inutile de chercher d'autres expressions désignant des forces politiques que celles qui sont communément employées. Il semble également que dire que *Le Figaro* est une presse de « droite » et *Libération* de « gauche » peut choquer certains et tout comme la chercheuse, on ne peut être convaincu du tout de l'adéquation rapide de tels termes.

¹⁴ *Le Figaro* une des plus anciennes presses de France est aujourd'hui un journal de droite pilier pour le groupe Dassault-Socpresse

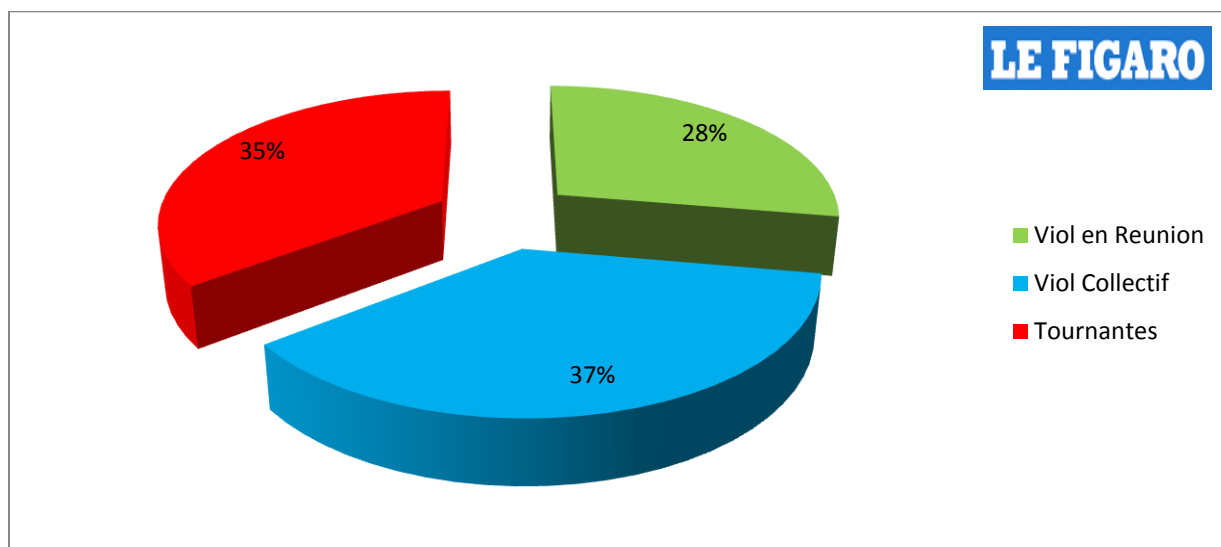
¹⁵ *Libération* était clandestin et renaîtra en 1973, pour évoluer vers la gauche sociale-démocrate dans les années 1980. Il se maintient aujourd'hui comme une presse de mouvance socialiste malgré l'entrée du banquier Édouard De Rothschild, à l'origine d'un investissement bienvenu au moment d'une « crise de la presse » des années 2000 (Charon, 2005)

Graphique 13. Occurrence et syntagmes chez *Libération*



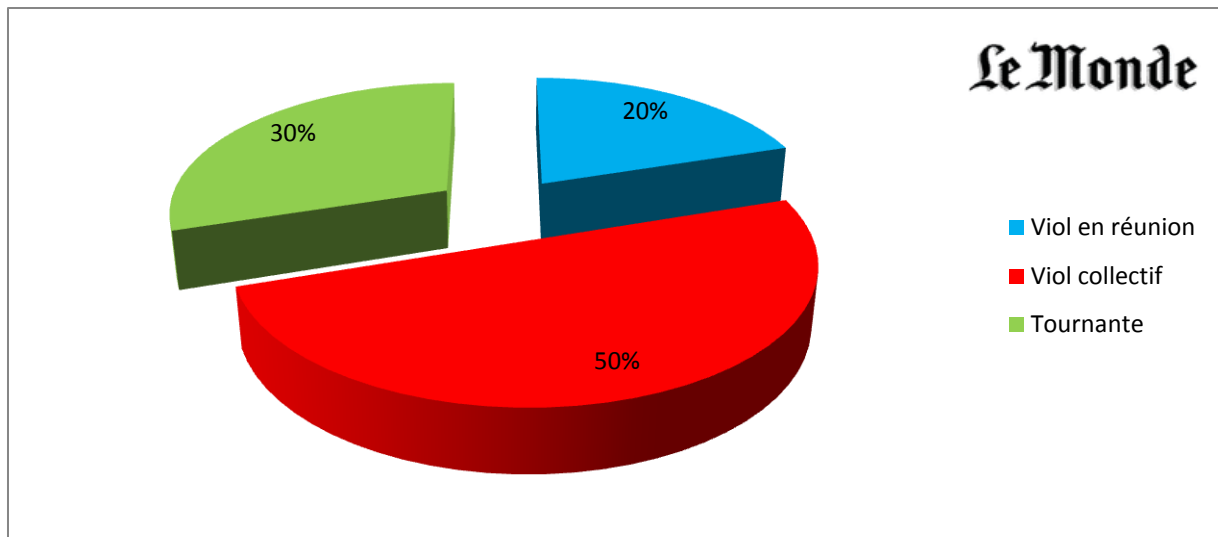
Source : Données établies à partir du corpus général pour *Libération* sur un total de 82 articles entre le 12/04/2000 et le 02/12/06.

Graphique 14. Occurrence et syntagmes chez *Le Figaro*



Source : Données établies à partir du corpus général pour *Le Figaro* sur un total de 97 articles parus entre le 25/04/2001 et le 01/12/06.

Graphique 15. Occurrence et syntagmes chez *Le Monde*



Source : Données établies à partir du corpus général pour *Le Monde* sur un total de 71 articles parus entre le 20/02/2001 et le 02/12/06.

Pour ce travail, l'essentiel reste néanmoins les positions relatives auxquelles chaque journal prétend par rapport aux autres. Le but n'est pas de dire quel est « le discours de gauche » ou « le discours de droite » sur les « tournantes », mais seulement quel est le discours des journaux qui se situent eux-mêmes à droite ou à gauche ou du moins plus à droite ou à gauche que d'autres. Cela est valable pour la presse nationale, le cas étant différent pour la PQR qui se positionne comme des presses qui ont le monopole dans la région où elles paraissent (Charon, 2005).

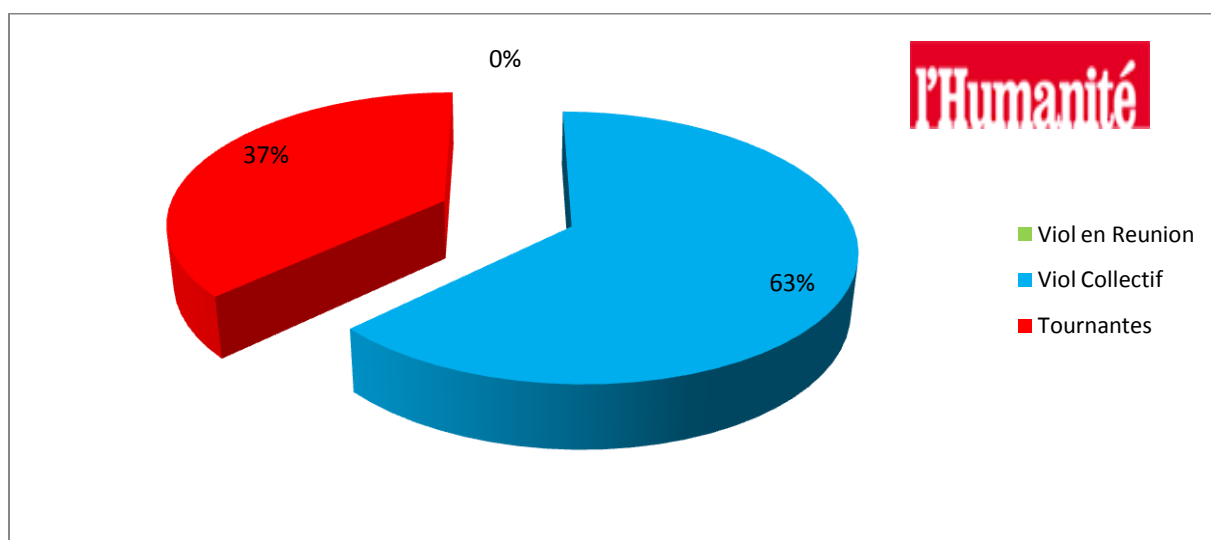
1.2.2. LES QUOTIDIENS D'OPINION

En ce qui concerne *L'Humanité* et *La Croix*, Jean-Marie Charon (2005) parle de quotidiens « d'opinion ». Cela ne signifie pas pour autant que les autres journaux soient exempts de toute sensibilité ou inclination philosophique ou idéologique. Cependant, leurs sensibilités politiques et religieuses ont un ancrage d'opinion plus marqué que d'autres. Il s'agit plutôt d'une forme de publication, qui, à partir d'une grille d'analyse consensuelle au courant d'opinion dont elle se réclame (et dont l'existence même découle de la volonté de diffusion de telles conceptions et idées) émet un point de vue en accord avec cette grille, qu'il s'agisse d'une position religieuse, tel le journal *La Croix*¹⁶, ou politique, en ce qui concerne *l'Humanité*. *La Croix* se veut à la fois indépendante et fidèle aux convictions religieuses de

¹⁶ *La Croix* est un quotidien du soir, né en 1883 à l'initiative d'un ordre religieux : la *Congrégation des Augustins de l'Assomption*.

ses fondateurs. Quant au journal *L'Humanité*¹⁷, il est issu d'une sensibilité politique. Ce journal communiste est particulièrement riche en matière sociale et reste aujourd'hui ouvert aux différents organes de la gauche (Charon, 2005 : 36-37). Toutefois, qu'il s'agisse du rubricage, du format, de la présentation, de la maquette, sans parler de l'écriture, *La Croix* et *L'Humanité* sont très proches des autres PQN énoncées. Aussi, le rapprochement explicite à une famille de pensée, à une « communauté », intéresse et fidélise leurs lecteurs. Ils sont parmi les deux quotidiens qui comptent parmi le moins d'écrits sur le sujet étudié avec entre 2000 et 2006, un total de 22 articles pour *L'Humanité* et 8 articles pour *La Croix*. On observe un pic pour *La Croix* en 2002 avec 3 articles et en 2003 pour *L'Humanité* avec 8 articles.

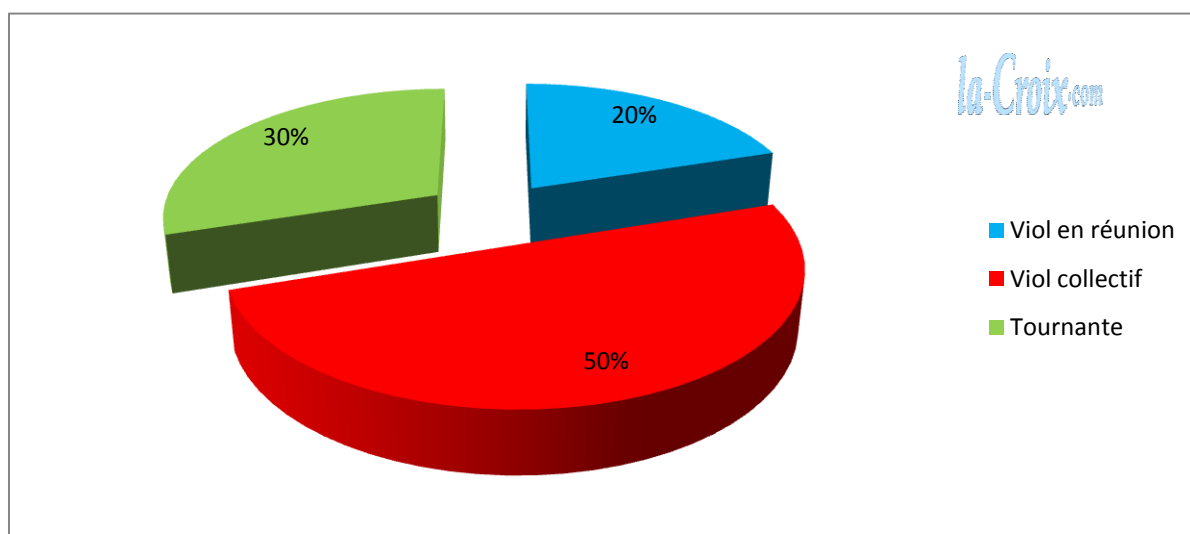
Graphique 16. Occurrence et syntagmes chez *L'Humanité*



Source : Données établies à partir du corpus général pour *L'Humanité* sur un total de 22 articles parus entre le 26/01/2000 et le 28/06/2005.

¹⁷ *L'Humanité*, né en 1904 est fondé par le dirigeant socialiste Jean Jaurès, est l'organe central du Parti communiste français de 1920 à 1994.

Graphique 17. Occurrence et syntagmes chez *La Croix*



Source : Données établies à partir du corpus général pour *La Croix* sur un total de 8 articles parus entre le 29/05/2001 et le 12/06/06.

1.2.3. LES PRESSES REGIONALES

La PQR *Sud Ouest* dont le siège est à Bordeaux, est diffusée via 22 éditions du journal dans huit départements alentour. Sur l'ensemble des quotidiens, PQR et PQN comprises, c'est celui qui produit le plus de discours autour de la question du viol en réunion avec 100 articles sur la période de l'étude (2000-2006). Ceci peut s'expliquer par la forte médiatisation d'une affaire locale jugée en appel dans le département du Lot-et-Garonne : le viol en réunion d'une jeune basketteuse droguée au Témesta¹⁸.

En ce qui concerne *Le Progrès de Lyon*, présent dans sept départements de la région Rhône-Alpes, il est la deuxième PQR à produire le plus de discours autour de la question du viol en réunion avec 91 articles. Il se situe derrière *Sud Ouest* et *Le Figaro* sur l'ensemble des presses. Son pic est à observer en 2004 avec 26 articles. *Le Parisien*¹⁹, premier quotidien à

¹⁸ « Une étudiante séquestrée seize heures chez elle » (*Le Parisien/AEF* du 10/03/2001) ; « Quatre ans pour le viol de son compagnon de cellule » (*Le Progrès* du 15/06/2001) ; « Les accusés du viol collectif d'Agen tentent de salir la victime » (*Le Monde* du 22/06/2002) ; « Cinq personnes sont mises en cause dans une trouble affaire de viol. Trois sont écrouées » (*Sud Ouest* du 09/12/2003) ; « Une jeune femme droguée et violée par cinq agresseurs » (*Sud Ouest* du 09/12/2003) ; « Le village a encore la gueule de bois » (*Sud Ouest* du 13/05/2004) ; « Un des mis en cause demande le non-lieu » (*Sud Ouest* du 13/05/2005) ; « La Cour d'appel donne raison au juge » (*Sud Ouest* du 02/06/2005) ; « Cinq accusés se retrouvent dans le box » (*Sud Ouest* du 28/11/2005) ; « Le viol collectif de Sérignac aux assises » (*Sud Ouest* du 29/11/2005) ; « La basketteuse, droguée au Témesta, avait subi un viol collectif » (*Le Monde* du 06/12/2005) ; « Garder la fête mais la sécuriser Objectif sécurité » (*Sud Ouest* du 25/08/2006) ; « Pas de GHB détecté » (*Sud Ouest* du 04/12/2006) ;

¹⁹ Détenu par le groupe Amaury, *Le Parisien* fut créé en 1944.

Paris et en Île de France, comprend dix éditions départementales. Sa diffusion est couplée dès 1994, sous la forme d'une édition nationale intitulée *Aujourd'hui en France* (AEF). Sur l'ensemble des quotidiens, c'est le cinquième à produire le plus de discours autour de la question du viol en réunion avec 78 articles (il occupe la troisième place dans les 4 presses de la PQR). Le couple *Le Parisien/AEF* enregistre le second taux de diffusion le plus fort en France (504 100 exemplaires vendus), juste derrière *Ouest France* qui couvre quotidiennement 13 départements avec 42 éditions différentes²⁰. Ce dernier est le quotidien de référence²¹ pour les régions de l'Ouest bénéficiant d'« un contexte plus rural et de villes moyennes qui les mettent à l'abri des grandes questions posées par la lecture dans les grandes métropoles urbaines » (Charon, 2005 : 44). Vendu dans les régions de l'Ouest, il l'est également à Paris. Sur l'ensemble des quotidiens, c'est celui dont le traitement semble le plus singulier avec une utilisation faible de l'occurrence « tournante » : trois articles seulement au sein de 48 autres qui traitent plutôt de « viol collectif » ou de « viol en réunion ».

Tout en même temps, il faut noter qu'à partir des trois occurrences sur lesquelles l'étude se penche, les sujets sur les violences sexuelles et les viols collectifs plus précisément n'apparaissent que dans certains quotidiens qui semblent plus portés sur ces questions et ce, dans la temporalité la plus longue et de la manière la plus fréquente possible sur la durée de notre étude (2000-2006)²². Aussi, les quotidiens *Libération* dans une grande proportion, puis *L'Humanité*, *Le Parisien/AEF*, *Le Progrès*, *Sud Ouest*, en tant que presses régionales traitent aussi du viol collectif dès 2000, mais à une échelle régionale, ce qui relève plus alors du fait divers ponctuel et ciblé, que du sujet de société²³. Les quotidiens *Le Monde*, *Le Figaro* et *La Croix*, ne commenceront à traiter régulièrement des « tournantes » qu'à partir de 2001 soit après la sortie du film *La Squalle*, tandis que *Ouest France* ne se saisira de la question des viols collectifs que dès 2002.

²⁰ *Ouest France*, en 2004, il a le plus gros taux de diffusion avec 762 822 lecteurs estimés. Source : Diffusion-Contrôle OJD.

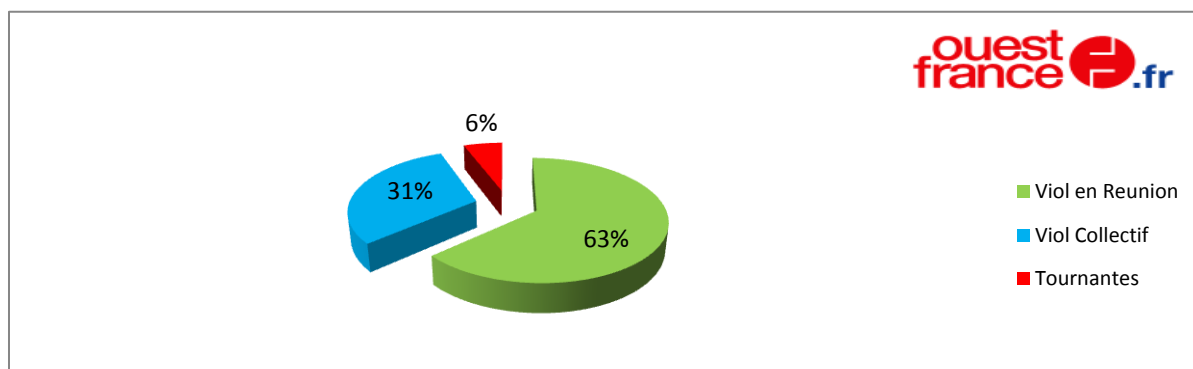
²¹ Une modification des statuts du groupe en 1990 met à l'abri le quotidien de tout risque de rachat. Il devient la propriété d'une association créée à cet effet (l'Association pour le soutien des principes de la démocratie humaniste), qui contrôle 99,9 % du capital de la SIPA propriétaire de SA *Ouest France*, chargée de produire le journal et de *Précom Publicité*, sa régie (Charon, 2005 : 83).

²² En ce qui concerne les seules « tournantes », trois journaux (*Libération*, *L'Humanité*, *Le Monde*) éditent des articles sur le sujet dès 2000. En 2001 *Le Progrès*, *Sud Ouest*, *Le Parisien*, *Le Figaro* et *La Croix* commencent à écrire sur la question en 2001 et seul le quotidien *Ouest France* traite des viols collectifs, à partir de 2005.

²³ Cf. Corpus général et annexe « 1A ».

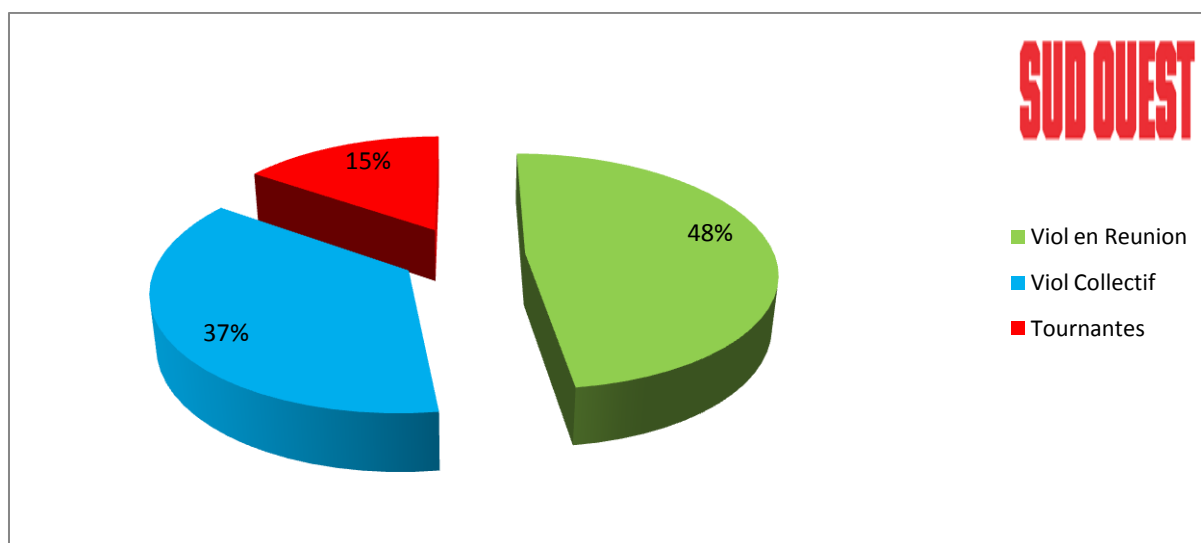
En effet, des variations significatives de ce ratio global sont à considérer : dans les grands journaux régionaux tels *Sud Ouest* et *Ouest France* l'expression « tournante » apparaît avec respectivement 15 % et 6 % de visibilité, soit très sous-représentée par rapport à l'ensemble. *Ouest France* est donc le journal qui s'attardera le moins à traiter de « tournantes » pour privilégier le terme de « viol en réunion » (qui apparaît à hauteur de 63 %). En ce sens, il est le seul quotidien qui ne semble pas avoir suivi la même proportion à traiter des « tournantes » que toutes les autres presses. Parmi l'ensemble des presses étudiées, on constate que *Ouest France*, en terme de déontologie journalistique respecte plus l'attachement de nommer un fait tel qu'il se présente plutôt que de suivre la tendance sensationnaliste qui consiste à parler de « tournante ».

Graphique 18. Occurrence et syntagmes chez *Ouest France*



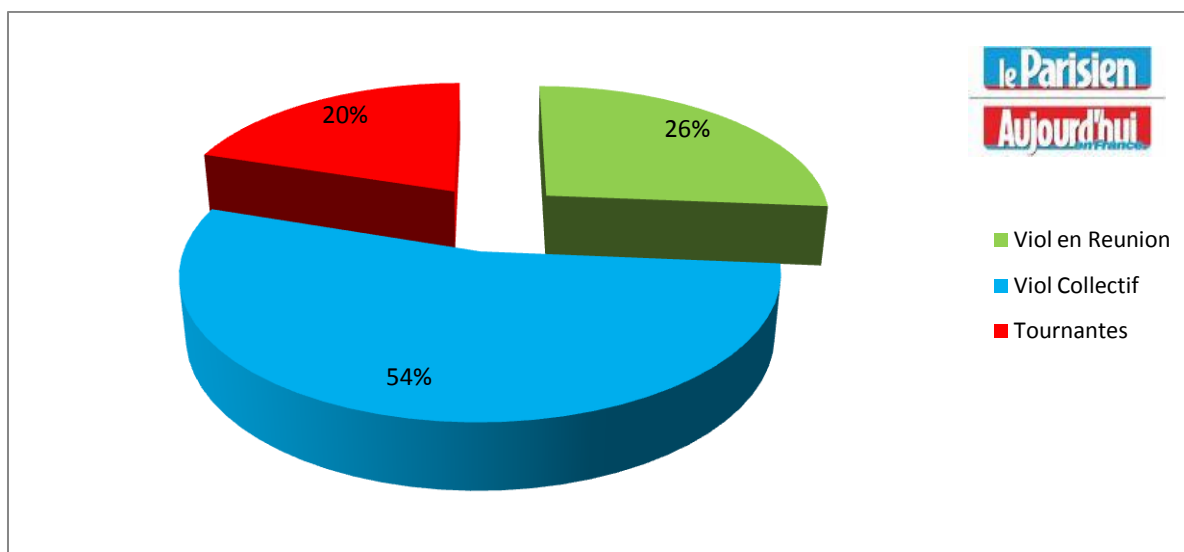
Source : Données établies à partir du corpus général pour *Ouest France* sur un total de 48 articles parus entre le 02/08/2002 et le 18/10/2006.

Graphique 19. Occurrence et syntagmes chez *Sud Ouest*



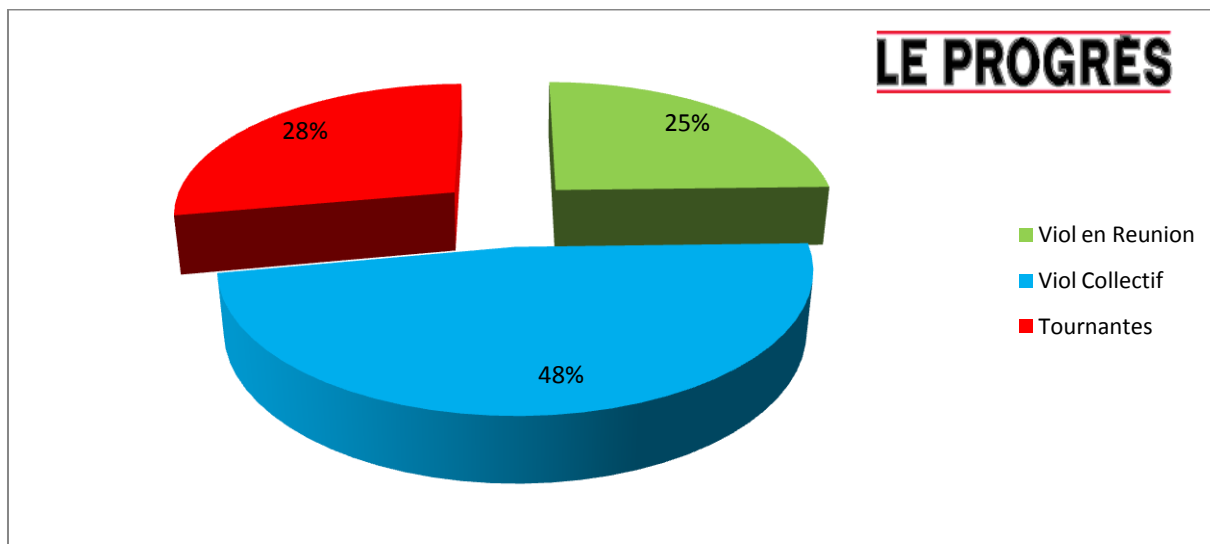
Source : Données établies à partir du corpus général pour *Sud Ouest* sur un total de 100 articles parus entre le 18/05/2000 et le 04/12/2006.

Graphique 20. Occurrence et syntagmes chez *Le Parisien*/AEF :



Source : Données établies à partir du corpus général pour *Le Parisien*/AEF sur un total de 78 articles parus entre le 26/05/2000 et le 30/12/2006.

Graphique 21. Occurrence et syntagmes chez *Le Progrès*



Source : Données établies à partir du corpus général pour *Le Progrès* sur un total de 91 articles parus du 05/04/2000 au 19/10/2006.

1.2.5. GENRES ET TOPIQUES DANS LESQUELS S'INSERENT LES TOURNANTES

Puisque l'objet d'étude de cette thèse n'est pas la presse en soi, mais la façon dont la presse traite d'un sujet, il est apparu infiniment plus pertinent de distinguer des « genres journalistiques »²⁴ tels l'éditorial, le reportage, le billet d'humeur ou la lettre de lecteur que de comparer de manière aléatoire les « rubriques » des différents journaux. Car, « les propos de presse sont bien sûr contrôlés et autocensurés, comme tous les textes destinés au public, mais leur cadre d'énonciation autorise une certaine liberté : ce que dit un journaliste ou un éditorialiste peut être nuancé par ce que dit un autre ; les tribunes libres ou les courriers du lecteur autorisent le désengagement du journal, de même que les interviews ou témoignages » expliquait Simone Bonnafous (1991 : 14).

Plus récemment, le spécialiste du discours Jean-Michel Adam (2001) constatait une « absence de système classificatoire préalablement établi ». Il montrait également que des classifications existent dans le milieu journalistique. Or, les travaux entrepris ont amené au constat d'une « autodésignation limitée et variable des genres » (*ibid.*) de la part des journaux de presse écrite du corpus. C'est précisément ce qui a été constaté en tentant au commencement de la création d'un tableau du corpus de recenser tous les topiques proposés par les différentes presses quotidiennes²⁵. Ainsi, à part des catégories assez faciles d'authentification telles l'éditorial, le courrier des lecteurs, ou l'interview, il est important de témoigner de la difficulté à identifier et dissocier certains types d'écrits. Les journaux de la PQN aussi bien que ceux de la PQR ou de la presse d'opinion, créent des rubriques qui sont à la base même du découpage des journaux, pour n'en citer que quelques-unes : « questions politiques », « économie », « questions internationales », « pages régionales », « culture », « société », « carnet », « politique nationale et internationale », « justice », « faits divers », « actualités », etc.²⁶

²⁴ Ce constat d'une typologie en genres et/ou en rubriques, différente de celles des « manuels de journalisme » évoqués par Jean-Michel Adam dans la presse écrite, laisse percevoir qu'adopter les catégories des presses, amène à faire face à « une hétérogénéité et [...] un flou définitionnel décourageant » (*ibid.*). Il aurait été facile d'adopter la définition d'Eliseo Veron pour qui, un genre est « un certain agencement de la matière langagière » (1988 : 13), et des catégories comme : « l'interview », « l'enquête », « le reportage », « le débat », etc. « désignent, plus ou moins confusément, des genres ». Aussi, pour comprendre les genres recensés pour cette étude, cf. annexe 0 « Glossaire journalistique ».

²⁵ cf. annexe 7 « Tableau du corpus "0" ».

²⁶ Les réserves de Simone Bonnafous (1991 : 47) peuvent encore être prises en considération aujourd'hui : ses recherches pour trouver une typologie établie et reconnue par les journalistes et les rédacteurs sont restées infructueuses. Il en a été de même, du côté de l'analyse de discours et des analyses de presse, au sein desquelles elle n'a trouvé que des analyses très ponctuelles. « La presse écrite comporte des catégories rédactionnelles que les manuels de journalisme détaillent avec plus ou moins de convergence et que les journaux et magazines signalent parfois explicitement » ajoutait encore Jean-Michel Adam (2001).

En comparant les genres utilisés dans l'ensemble des deux corpus, le corpus général et le corpus sur les « tournantes », on constate que les cinq genres les plus utilisés, de manière significative sont, par ordre de présence :

Tableau 22. Comparaison des genres dans le corpus général et dans le corpus « tournante »

Corpus général	Corpus « tournante »
Le compte rendu (38 %)	Le compte-rendu (30 %)
La brève/le filet (22 %)	L'analyse (15 %)
Le reportage (10 %)	Le reportage (11 %)
L'analyse (9 %)	La brève/le filet (11 %)
La critique (8 %)	La critique (11 %)

Par rapport au corpus « général » où l'on retrouve le genre « analyse » à hauteur de 9 %, dans le corpus « tournante », on le retrouve plus représenté : à hauteur de 15 %. En revanche, les brèves présentent beaucoup moins d'intérêt, dans la mesure où elles sont deux fois moins nombreuses (9 %) que dans le corpus général (22 %). Ce genre qui se trouve être le second dans le corpus général se retrouve dans le corpus « tournante » avec 22 % de visibilité, dans une position où la visibilité est deux fois moindre (11 % de visibilité).

Tout d'abord, l'étude des genres de la presse utilisés dans le corpus « Tournante » s'explique avant toute chose pour tenter d'identifier si des variables remarquables existent par rapport au corpus « général ». Ainsi, plus de 88 % des articles du corpus « général » appartiennent à ces cinq genres. Subséquemment, les articles traitant de viol commis en réunion n'apparaissent que de façon clairsemée dans le reste des genres recueillis (« billet d'humeur », « chronique », « interview », « portrait », « la Une », « Programme TV »). Autre variable intéressante à constater au niveau de la répartition des presses par genre : les comptes-rendus du *Progrès*, avec 24 articles représentent 70 % de présence par rapport à l'ensemble total²⁷. Enfin, *Ouest France* publie deux tiers de ses articles dans cette rubrique. Ce constat démontre une volonté des deux régionaux de « rendre des comptes », beaucoup plus que de commenter les interpellations des présumés auteurs. Toujours en ce qui concerne les quotidiens régionaux, il faut noter une variable atypique par rapport à l'ensemble des genres adoptés par la presse : les articles de *Sud Ouest* se retrouvent souvent dans les « courriers des lecteurs » (50 %) et dans

²⁷

En moyenne 40% de plus par rapport à l'ensemble du corpus « tournante »

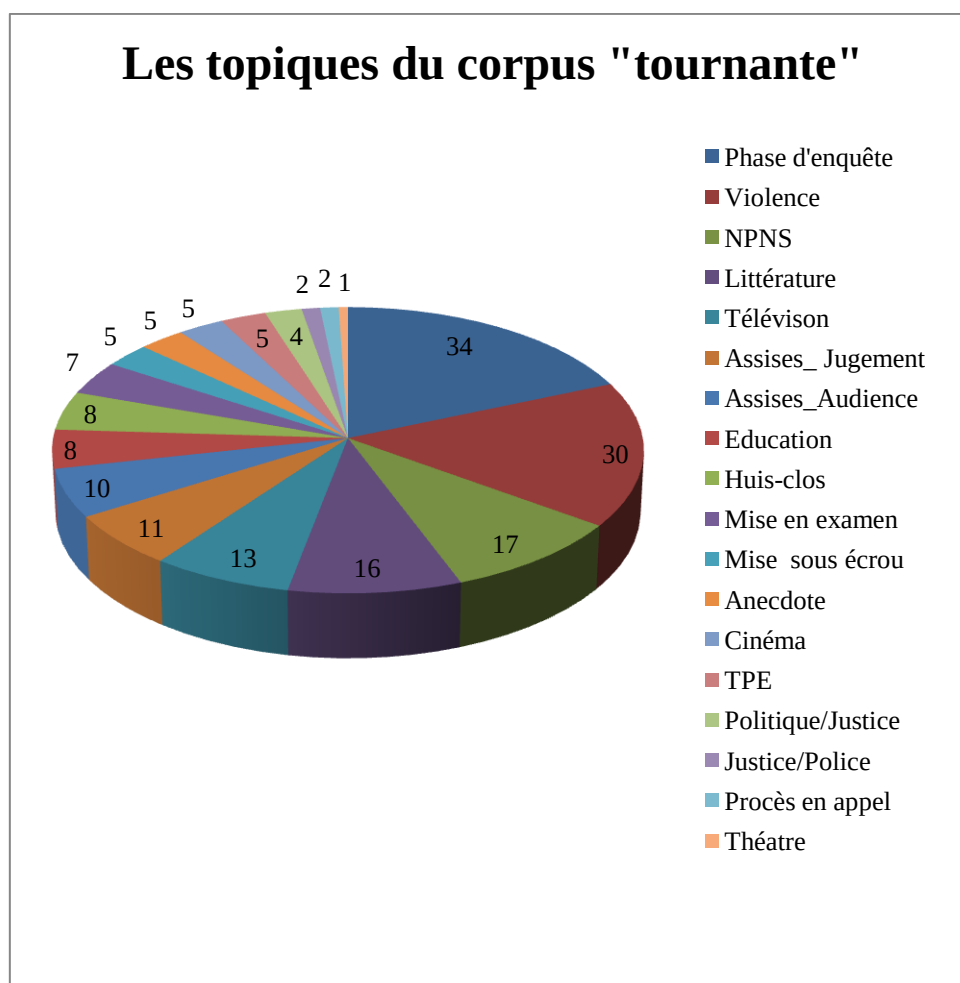
les programmes TV (40 %). Pour ce qui est de la presse nationale, dans *L'Humanité* on trouve une surreprésentation de deux genres par rapport à l'ensemble du corpus « tournante ». 40 % des articles traitant de « tournantes » relèvent du genre de l'analyse (contre 15 % dans le corpus « général »). De même 30 % de ces articles sont écrits sous le genre du « reportage » (contre 30 % pour l'ensemble du corpus « tournante »). Ce sont précisément toutes ces considérations qui ont abouti à réfléchir aux raisons pour lesquelles devait être catégorisé à nouveau, « redessiné » chacun des 597 articles du corpus, afin de penser à de nouveaux topiques dans lesquels les insérer. La création de topiques aussi divers qu'« éducation », « compte-rendu d'audience » ou « télévision » montre bien que la tournante peut être discutée au sein de thématiques très éloignées. Cette démarche a supposé de relire à plusieurs reprises tous les écrits, pour créer au mieux les contours de la nouvelle catégorisation. Sans compter la relecture nécessaire et indispensable pour tenter d'éliminer des articles « doublons », c'est-à-dire les articles redondants (apparaissant au moins deux fois) de manière inutile. Les principaux topiques pour le corpus autour des tournantes se retrouvent donc ci-dessous :

Tableau 23. Topiques dégagés dans le corpus « tournante »

	<i>Le Figaro</i>	<i>Le Progrès</i>	<i>Le Monde</i>	<i>Libération</i>	<i>Le Parisien</i>	<i>Sud Ouest</i>	<i>L'Humanité</i>	<i>La Croix</i>	<i>Ouest France</i>	Totaux
Phase d'enquête	9	9	6	-	8	2	-	-	-	34
Violence	11	2	4	4	2	3	3	-	1	30
NPNS	4	1	3	2	1	1	5	-	-	17
Littérature	3	3	4	1	1	1	1	2	-	16
Télévision	2	1	4	1	1	4	-	-	-	13
Assises_ Jugement	2	1	4	2	-	-	-	1	1	11
Assises_ Audience	1	2	2	2	-	2	-	-	1	10
Éducation	1	1	-	4	1	1	-	-	-	8
Huis clos	4	3	-	-	-	1	-	-	-	8
Mise en examen	4	2	-	-	1	-	-	-	-	7
Anecdote	2	-	-	2	-	1	-	-	-	5
Cinéma	-	-	1	2	1	-	1	-	-	5
Mise sous écrou	-	3	-	-	1	1	-	-	-	5
Tribunal pour enfants	-	3	-	1	1	-	-	-	-	5
Politique/Justice	1	-	2	-	-	1	-	-	-	4
Justice/Police	-	1	-	-	1	-	-	-	-	2
Procès en appel	-	2	-	-	-	-	-	-	-	2
Théâtre	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Totaux	45	34	30	21	19	18	10	3	3	183

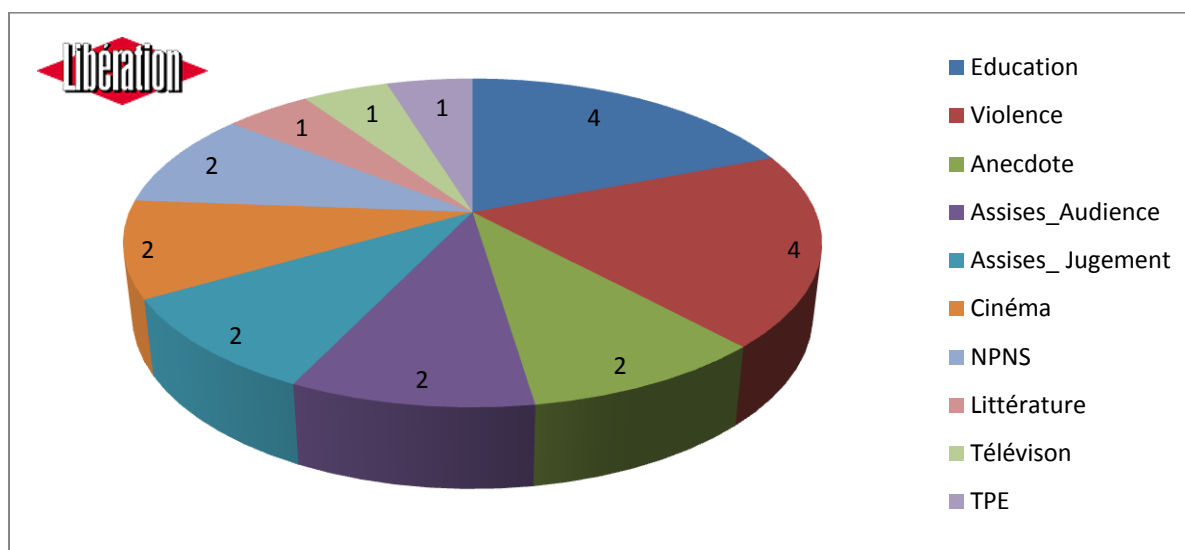
Source : données recensées à partir des 183 articles du corpus « tournante »

Graphique 24. Topiques dégagés dans le corpus « tournante »



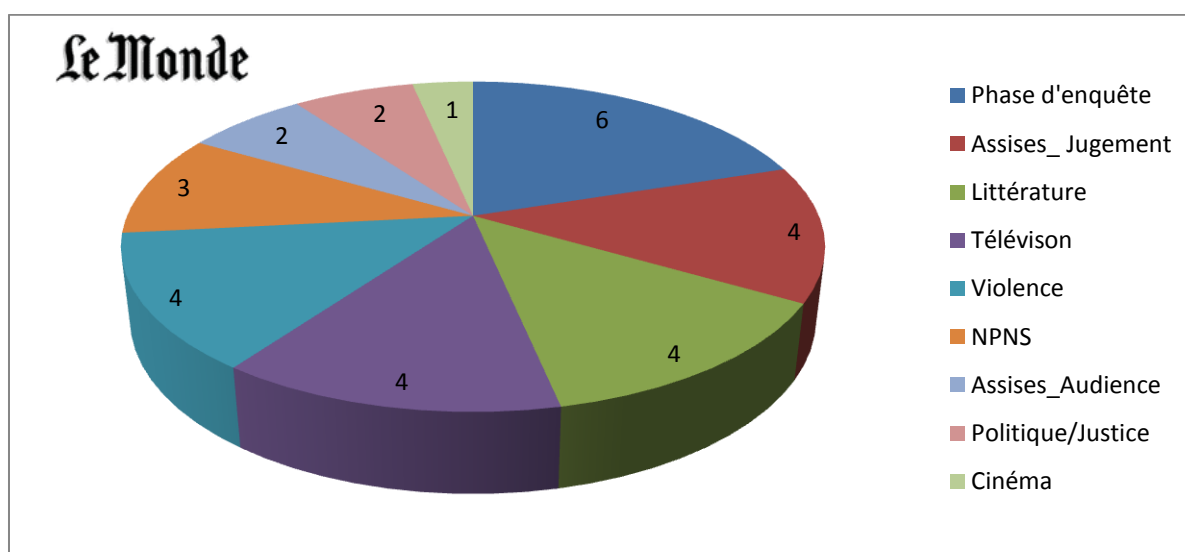
Source : Données établies à partir des 183 articles du corpus de presse « tournante ».

Graphique 25. *Libération* : topiques du corpus « tournantes »



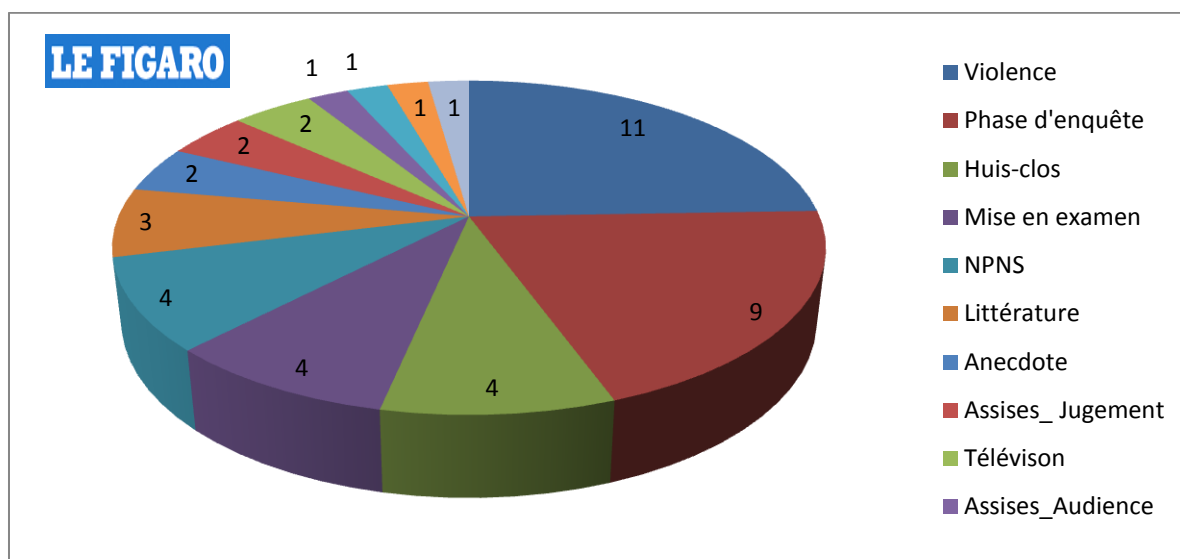
Source : Données établies à partir du corpus « tournante » pour *Libération* sur un total de 21 articles entre le 12/04/2000 et le 02/12/06.

Graphique 26. *Le Monde* : topiques du corpus « tournante »



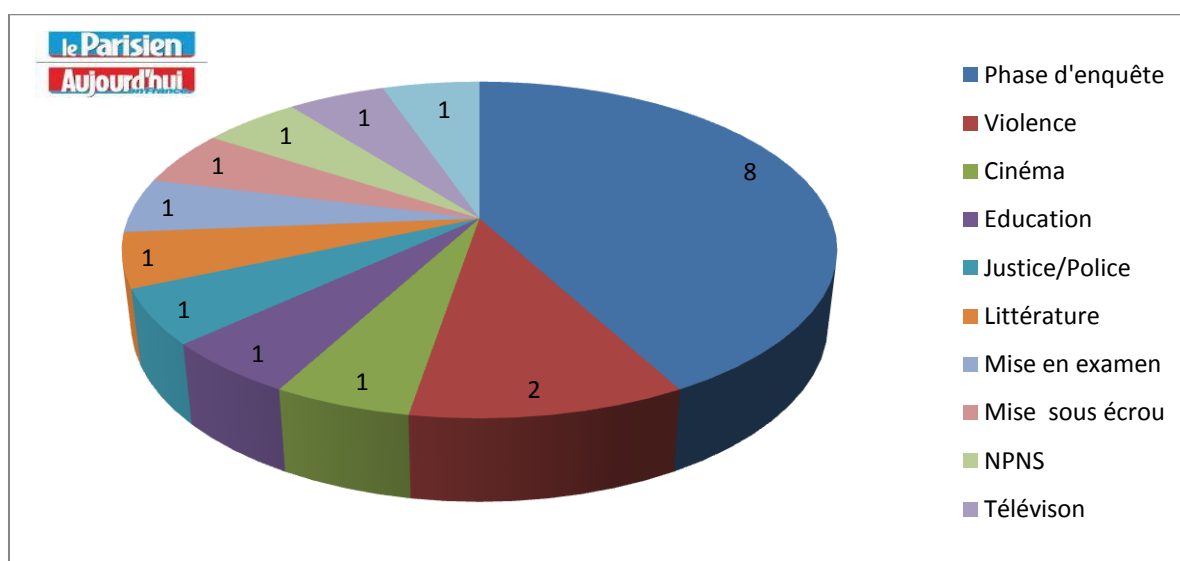
Source : Données établies à partir du corpus de presse « tournante »

Graphique 27. *Le Figaro* : topiques du corpus « tournante »



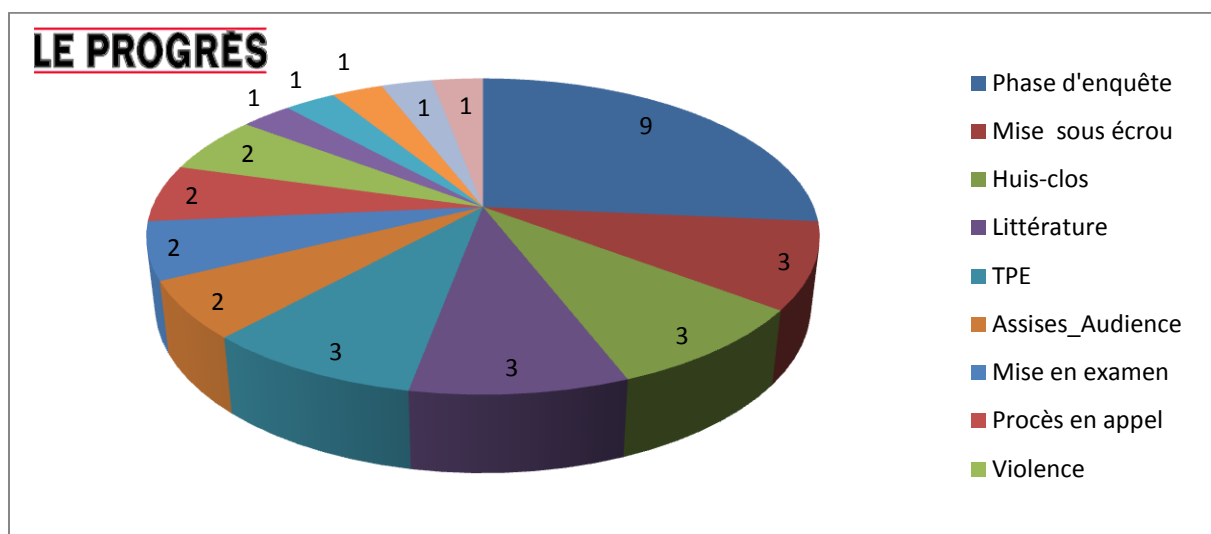
Source : Données établies à partir du corpus de presse « Tournante »

Graphique 28. *Le Parisien/AEF* : topiques du corpus « tournante »



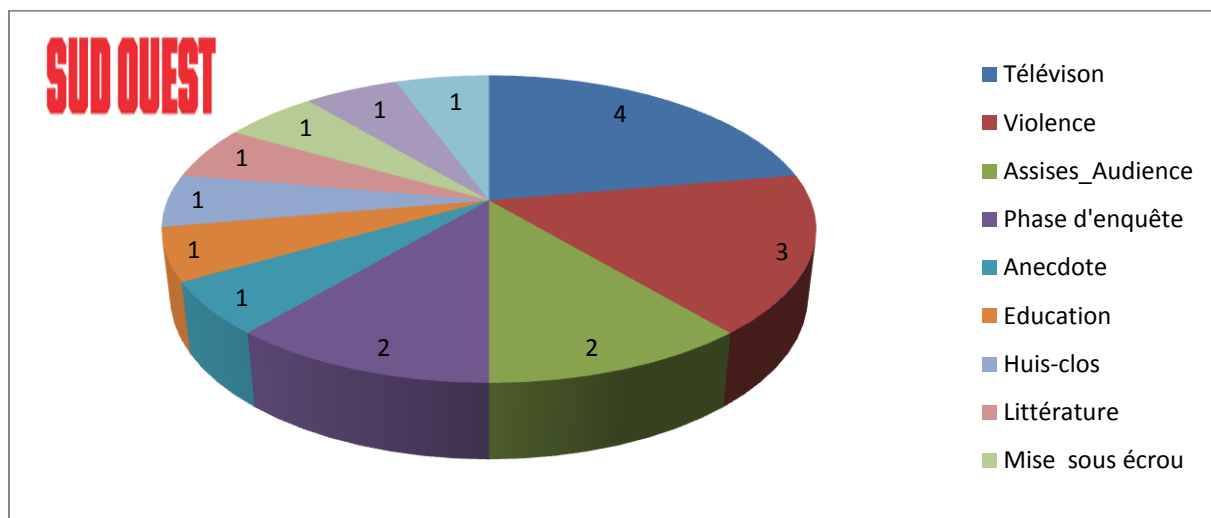
Source : Données établies à partir du corpus de presse « tournante ».

Graphique 29. *Le Progrès* : topiques du corpus « tournante »



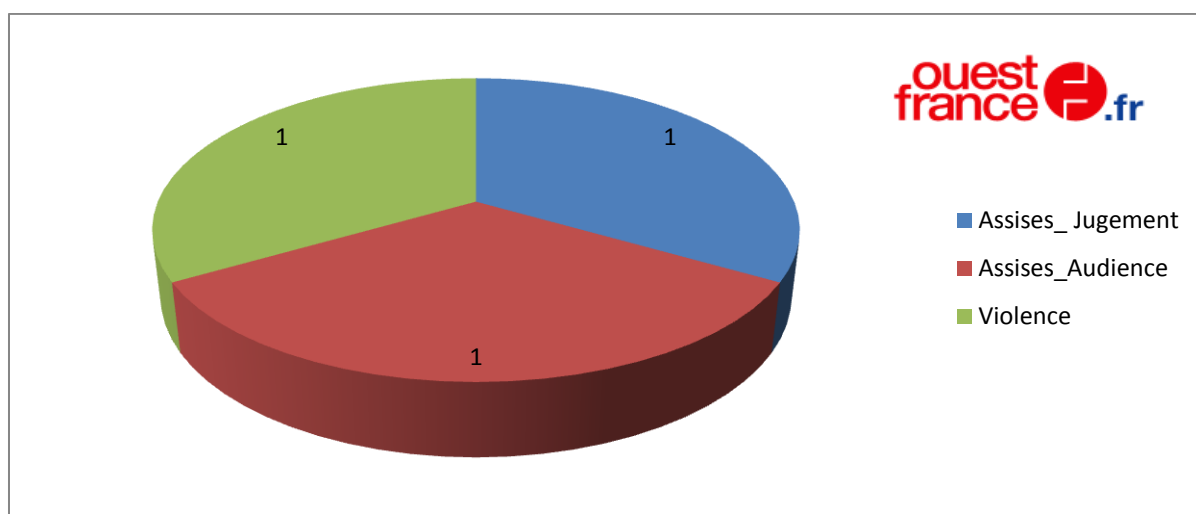
Source : Données établies à partir du corpus de presse « Tournante ».

Graphique 30. *Sud Ouest* : les topiques du corpus « tournante »



Source : Données établies à partir du corpus de presse « Tournante ».

Graphique 31. *Ouest France* : topiques du corpus « tournante »



Source : Données établies à partir du corpus de presse « tournante »

Aussi, une constatation importante est à noter : entre le corpus « général » qui traite du viol collectif en tant que viol en réunion ou « tournantes » et le seul corpus sur les tournantes, on note une variable²⁸. Le classement a changé comme l'illustre le tableau suivant :

Tableau 32. Traitement médiatique général comparé au seul traitement des tournantes

Corpus Général				Corpus Tournante			
		Total			Total		
1	<i>Sud Ouest</i>	100	16,8 %	<i>Le Figaro</i>	45	24,6 %	
2	<i>Le Figaro</i>	97	16,2 %	<i>Le Progrès</i>	34	18,6 %	
3	<i>Le Progrès</i>	91	15,2 %	<i>Le Monde</i>	30	16,4 %	
4	<i>Libération</i>	82	13,7 %	<i>Libération</i>	21	11,5 %	
5	<i>Le Parisien/AEF</i>	78	13 %	<i>Le Parisien/AEF</i>	19	10,4 %	
6	<i>Le Monde</i>	71	11,8 %	<i>Sud Ouest</i>	18	9,8 %	
7	<i>Ouest France</i>	48	8 %	<i>L'Humanité</i>	10	5,5 %	
8	<i>L'Humanité</i>	22	3,7 %	<i>La Croix</i>	3	1,6 %	
9	<i>La Croix</i>	8	1,3 %	<i>Ouest France</i>	3	1,6 %	
Total des articles		597	100 %	Total des articles	183	100 %	

²⁸ Pour plus d'informations et analyses des presses, cf. la deuxième partie du volume II « étude du corpus général de 2000 à 2006 » et la troisième partie « étude du corpus tournante » de 2000 à 2006 ».

Certains journaux ont plus traité que d'autres des viols collectifs dans la globalité. La somme la plus importante est recensée chez *Sud Ouest* (lequel, comme nous l'avons vu, s'est particulièrement intéressé au cas d'un viol en réunion d'une femme droguée aux médicaments à son insu). Ce fait divers local n'a pas autant intéressé la presse nationale.

1.3. TRAITEMENT MEDIATIQUE DU VIOL EN REUNION ET JUSTICE

Cette partie propose maintenant de s'arrêter sur la couverture médiatique sur les affaires de « tournante » au sens judiciaire. Une étude de sa présence géographique dans la presse est proposée.

1.3.1. PLURALITE DE TRAITEMENTS MEDIATIQUES DU VIOL COMMIS EN RÉUNION

Comme pour l'ensemble des autres crimes, le viol collectif fait encourir à son auteur la réclusion criminelle, peine privative de liberté. Le crime de viol est passible de 15 ans mais peut aller jusqu'à 20 ans de réclusion criminelle, s'il est jugé au sein d'autres circonstances aggravantes spécifiées dans l'article 222-24 CPP²⁹. C'est le cas du viol commis en réunion, défini dans l'alinéa 6 ci-dessous :

²⁹ Les conditions de l'émergence de cette loi seront discutées dans le chapitre VI.

Figure 33. Article 222-24 du Code de procédure pénale : le viol

Article 222-24 CPP	
Modifié par Loi 2007-297 2007-03-05 art. 54 3° JORF 7 mars 2007	
« Le viol est puni de vingt ans de réclusion criminelle :	
1°	Lorsqu'il a entraîné une mutilation ou une infirmité permanente ;
2°	Lorsqu'il est commis sur un mineur de quinze ans ;
3°	Lorsqu'il est commis sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de l'auteur ;
4°	Lorsqu'il est commis par un ascendant légitime, naturel ou adoptif, ou par toute autre personne ayant autorité sur la victime ;
5°	Lorsqu'il est commis par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions ;
6°	<i>Lorsqu'il est commis par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice ;</i>
7°	Lorsqu'il est commis avec usage ou menace d'une arme ;
8°	Lorsque la victime a été mise en contact avec l'auteur des faits grâce à l'utilisation, pour la diffusion de messages à destination d'un public non déterminé, d'un réseau de télécommunications ;
9°	Lorsqu'il a été commis à raison de l'orientation sexuelle de la victime ;
10°	Lorsqu'il est commis en concours avec un ou plusieurs autres viols commis sur d'autres victimes ;
11°	Lorsqu'il est commis par le conjoint ou le concubin de la victime ou le partenaire lié à la victime par un pacte civil de solidarité ;
12°	Lorsqu'il est commis par une personne agissant en état d'ivresse manifeste ou sous l'emprise manifeste de produits stupéfiants.

Si le viol commis en réunion est présenté au sein de toutes les autres circonstances aggravantes, c'est que plusieurs d'entre elles peuvent être rencontrées dans une même affaire³⁰. C'est aussi dans cette mesure qu'il faudra attester également, de la difficulté de statuer sur une définition du viol commis en réunion qui fait difficilement consensus, aujourd'hui encore.

Il est à observer que le traitement médiatique du viol en réunion dans le corpus varie en fonction des circonstances aggravantes définies par l'article 222-24 CPP sur le viol. En ce

³⁰ Dans le chapitre I, plus particulièrement l'attention est portée sur le viol avec les circonstances aggravantes « 4 » et « 5 » – c'est-à-dire les viols et abus commis par une personne ayant autorité – et les viols présentés sous la circonstance « 12 », lorsque la victime est annihilée par une substance stupéfiante ou par l'alcool.

sens, des faits divers relatant des viols sur des personnes vulnérables qui peuvent être facilement victimes, comme les mineurs (alinéa 2) ou les handicapés mentaux (alinéa 3) sont présents dans le corpus (cf. Chap. III). On retrouve encore le fait divers lorsqu'il est commis par personne ayant autorité, et pas seulement l'autorité familiale, autorité religieuse également par exemple³¹ (alinéa 4). En effet, dans notre corpus on remarque qu'il existe des cas de viols collectifs au sein des familles, mais ils sont très peu relatés³². Le thème des violences sexuelles en tant que violences incestueuses étant délicat et complexe à cerner sans avoir un minimum de connaissances théoriques sur le sujet, il a été décidé de ne pas se pencher sur les articles faisant état ou abordant la violence sexuelle commise par un ascendant. Il y a encore les viols collectifs commis par abus d'autorité, par des personnes qui abusent du pouvoir que leur confèrent leurs fonctions (alinéa 5), lorsque la personne a été filmée ou photographiée, comme les cas de ceux que certains journalistes ont appelé le « *Happy Slapping* » (alinéa 8), ou encore les viols commis en concours (en série) avec un ou plusieurs autres, les viols collectifs initiés par le conjoint et le concubin ou le pacsé (alinéa 11), le viol collectif commis avec menace ou usage d'une arme (alinéa 7). Enfin, on retrouve encore le cas de viols commis en réunion alors que la victime est sous l'emprise de produits médicamenteux ou drogues (alinéa 12), le viol collectif en concours avec plusieurs personnes (alinéa 10).

Dans le corpus, les cas qui n'ont pas été retrouvés en plus d'être commis en réunion sont :

- le viol collectif qui entraîne mutilation et infirmité permanente (alinéa 1) ;
- le viol collectif à cause de l'orientation sexuelle de la personne (alinéa 9).

Si aujourd'hui nombre d'articles traitant de « viols collectifs » et de « viols en réunion » s'ajoutent et se superposent à la définition du viol, on peut constater qu'il y a une difficulté récurrente à légiférer sur le viol collectif. En effet, dans le champ de la justice, les textes de loi, en théorie, peuvent apparaître comme des sources de polémiques dans la pratique, car on

³¹ Un compte-rendu qui ne concerne pas l'autorité familiale mais religieuse paru dans *Le Figaro* (30/08/2003) et intitulé « Un chef de chœur incarcéré pour viols ».

³² Quatre comptes-rendus de procès ont été retrouvés : « La cour d'assises d'appel prononce l'acquittement » (*Le Figaro* du 12/09/2001) ; « La parole de l'enfant au cœur du procès » (*Ouest France* du 16/06/2004) ; « Assises de l'Ain. À douze ans elle était tombée enceinte de son beau père. 18 ans de réclusion pour l'homme qui abusait de sa fille adoptive » (*Le Progrès* du 03/02/2005) ; « Angers : les effets pervers d'un procès » (*Libération* du 21/07/2005).

trouve parfois des paradoxes³³ sur les peines réservées aux auteurs de viol commis en réunion, selon les circonstances aggravantes vues ci-dessus.

Aussi, quand les affaires aboutissent finalement aux Tribunaux, lesquelles relevaient réellement de cas de viol commis en réunion ? Comment et à partir d'où ont été traitées les tournantes ? Pour Laurent Mucchielli (2005 : 20-24), le phénomène a d'abord un cadre social : les banlieues, qu'il s'agisse de celles de la région parisienne ou de province. Aussi, qu'en est-il du traitement médiatique des affaires juridiques de tournantes ? Il a semblé judicieux d'interroger un hypothétique effet du lieu sur la publication des articles mobilisant le terme « tournante ». Afin de mettre en lumière un tel effet, la focale a donc été pointée sur l'aspect géographique et son impact sur le traitement journalistique.

1.3.2. COUVERTURE GEOGRAPHIQUE JUDICIAIRE DES TOURNANTES

Il faut également considérer qu'au sein des 183 articles du corpus sur les tournantes près de 40 % d'entre eux, ne traitent pas d'un endroit particulier, mais sont des discours plus généraux, inscrits dans différents genres journalistiques³⁴ comme l'illustrent le tableau et le graphique circulaire suivants :

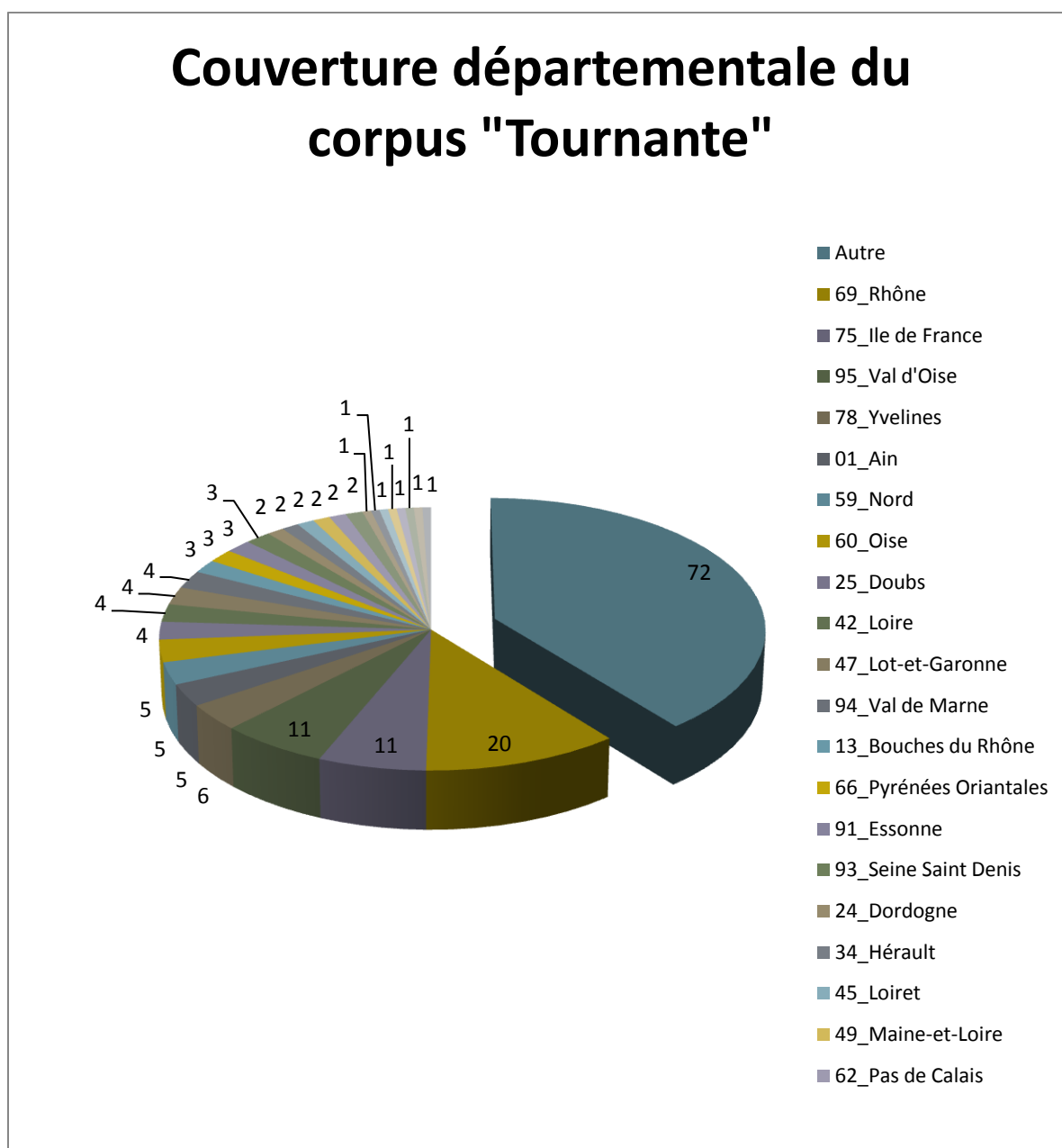
³³ Par exemple, tel que l'énonce le titre d'un article paru dans la PQR *Sud Ouest* « Le paradoxe du procès » (02/12/2005). L'écrit a soulevé l'ambiguïté sur le cas de cinq auteurs présumés de viol dans une affaire de viol en réunion par le biais d'une substance médicamenteuse. La brève (141 mots) dans son intégralité énonce : « Le paradoxe de ce procès est que José Sanchez, qui apparaît comme le plus coupable pour avoir prémédité le viol et administré le Témesta, encourt une peine moindre (quinze ans de prison) que les quatre autres protagonistes (qui encourtent quant à eux vingt ans). Cela tient à la qualification pénale des crimes. José Sanchez est accusé de viol simple tandis que les quatre autres sont accusés de viol en réunion (c'est une circonstance aggravante). "L'administration de substance nuisible pour la santé" n'est pas un crime mais un délit (passible, donc, de la correctionnelle) et dont la peine, dans un contexte d'assises, sera nécessairement confondue avec la peine principale relative au crime, c'est-à-dire au viol. On imagine cependant que ce paradoxe pénal ne se retrouvera pas dans les délibérations finales ».

³⁴ cf. Annexe 2 « Tableau des occurrences VC/VR/T, par genre ».

Tableau 34. Couverture des tournantes par département chiffrée et en pourcentage

Département	Nombre d'articles	Pourcentage
Autre	72	39 %
69_Rhône	20	11 %
75_Ile de France	11	6 %
95_Val d'Oise	11	6 %
78_Yvelines	6	3 %
01_Ain	5	3 %
59_Nord	5	3 %
60_Oise	5	3 %
25_Doubs	4	2 %
42_Loire	4	2 %
47_Lot-et-Garonne	4	2 %
94_Val de Marne	4	2 %
13_Bouches du Rhône	3	2 %
66_Pyrénées Orientales	3	2 %
91_Essonne	3	2 %
93_Seine Saint-Denis	3	2 %
24_Dordogne	2	1 %
34_Hérault	2	1 %
45_Loiret	2	1 %
49_Maine-et-Loire	2	1 %
62_Pas de Calais	2	1 %
92_Hauts de Seine	2	1 %
87_Lot et Garonne	1	1 %
31_Haute Garonne	1	1 %
39_Jura	1	1 %
44_Loire-Atlantique	1	1 %
46_Lot	1	1 %
64_Pyrénées Atlantique	1	1 %
67_Bas-Rhin	1	1 %
81_Tarn	1	1 %
Total	183	100%

Graphique 35. Départements concernés par les articles du corpus « Tournante »



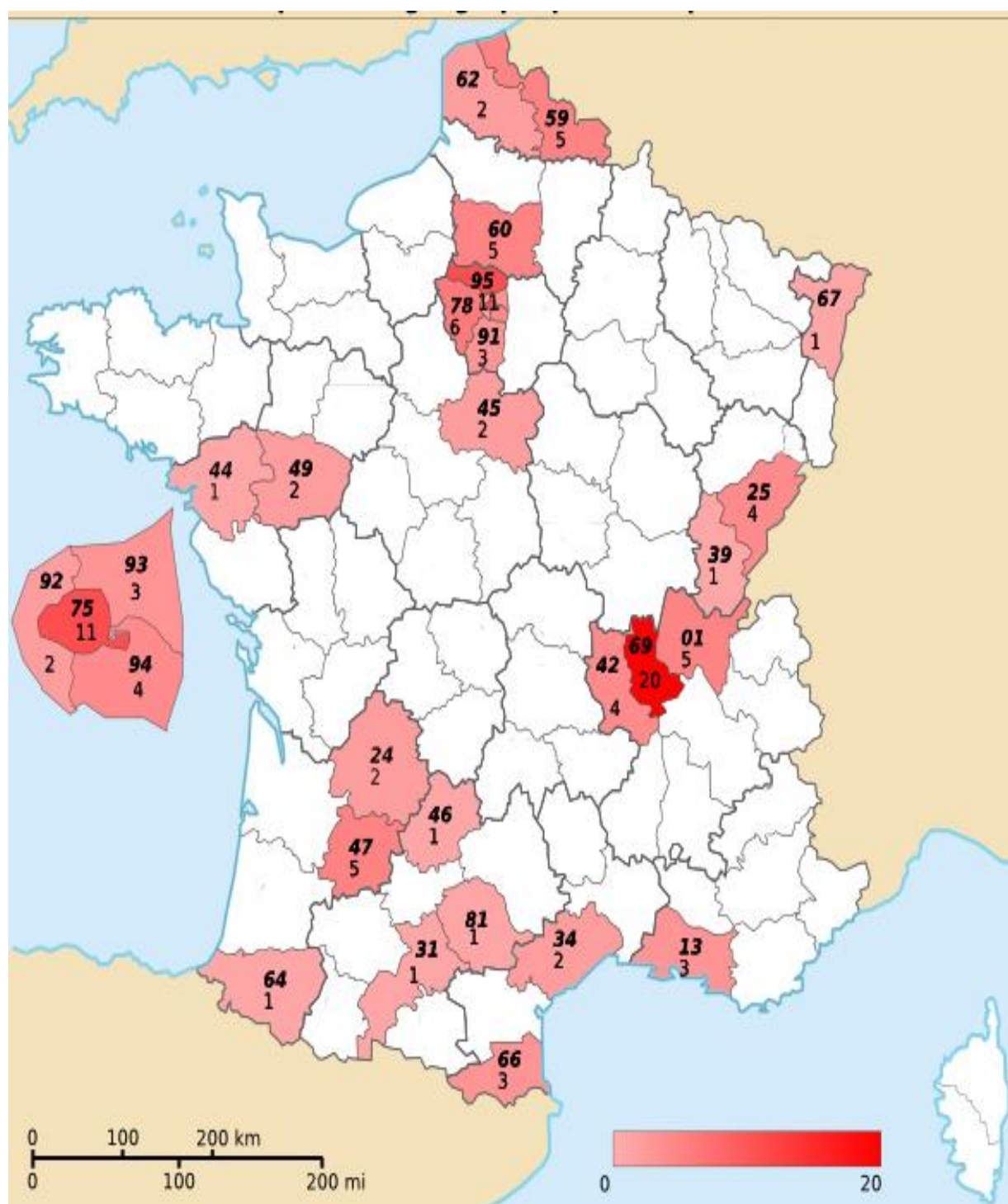
Source : données établies à partir des 183 articles du corpus de presse « tournante »

C'est la raison pour laquelle, après avoir identifié les différents topiques autour des tournantes, il nous a semblé nécessaire de se concentrer sur les seuls articles relatifs au champ judiciaire, et, de manière encore plus ciblée, sur les topiques « comptes-rendus d'audience », « jugement », « mise en examen », « mise sous écrou », « huis clos », « procès en appel », « tribunal pour enfants ».

De la sorte, si l'on se penche sur les articles relatifs aux affaires instruites, plus particulièrement sur 82 articles du corpus « tournante », soit 43 % de l'ensemble des articles traitant de tournantes, on constate alors que les tournantes ont plus fait l'objet de discussions sur le « phénomène » au sein des journaux analysés que de véritables traitements sous un angle juridique.

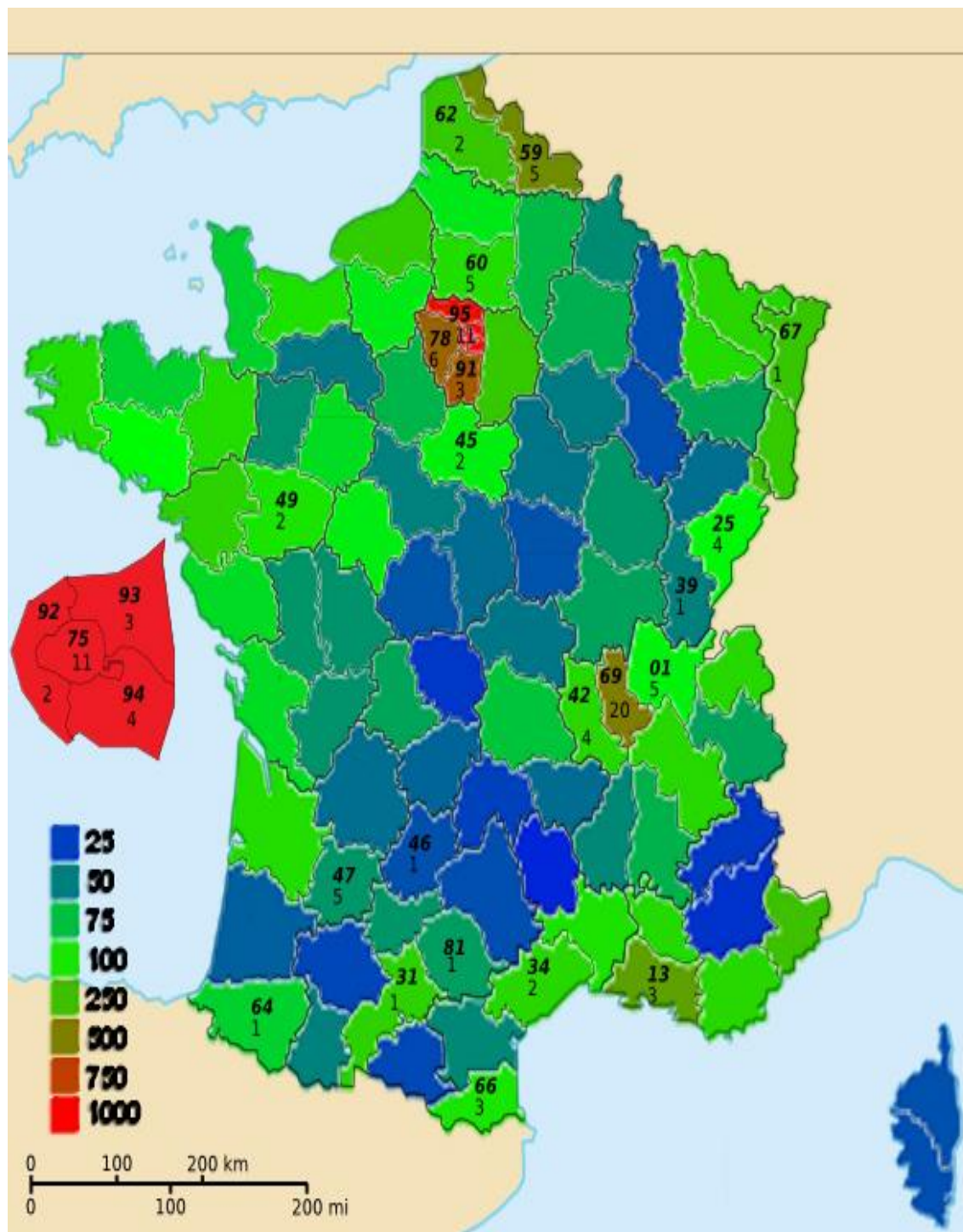
À l'analyse de l'ensemble des articles du corpus « tournante » qui se concentrent sur le viol collectif lorsqu'il est appelé « tournante », une image dominante se dégage de la couverture médiatique. Les départements représentés se divisent en quatre groupes (forte, assez forte, moyenne, faible visibilité) selon la proportion d'articles qui composent le traitement médiatique des affaires de justice lors desquelles l'énonciateur a parlé de « tournantes ». Ils sont présentés selon leur zone géographique, leur taux d'urbanité et leur densité. Ainsi, les résultats de cette analyse de répartition géographique par départements sont restitués dans les cartes de France suivantes :

Tableau 36. Découpage de la carte judiciaire des tournantes par département



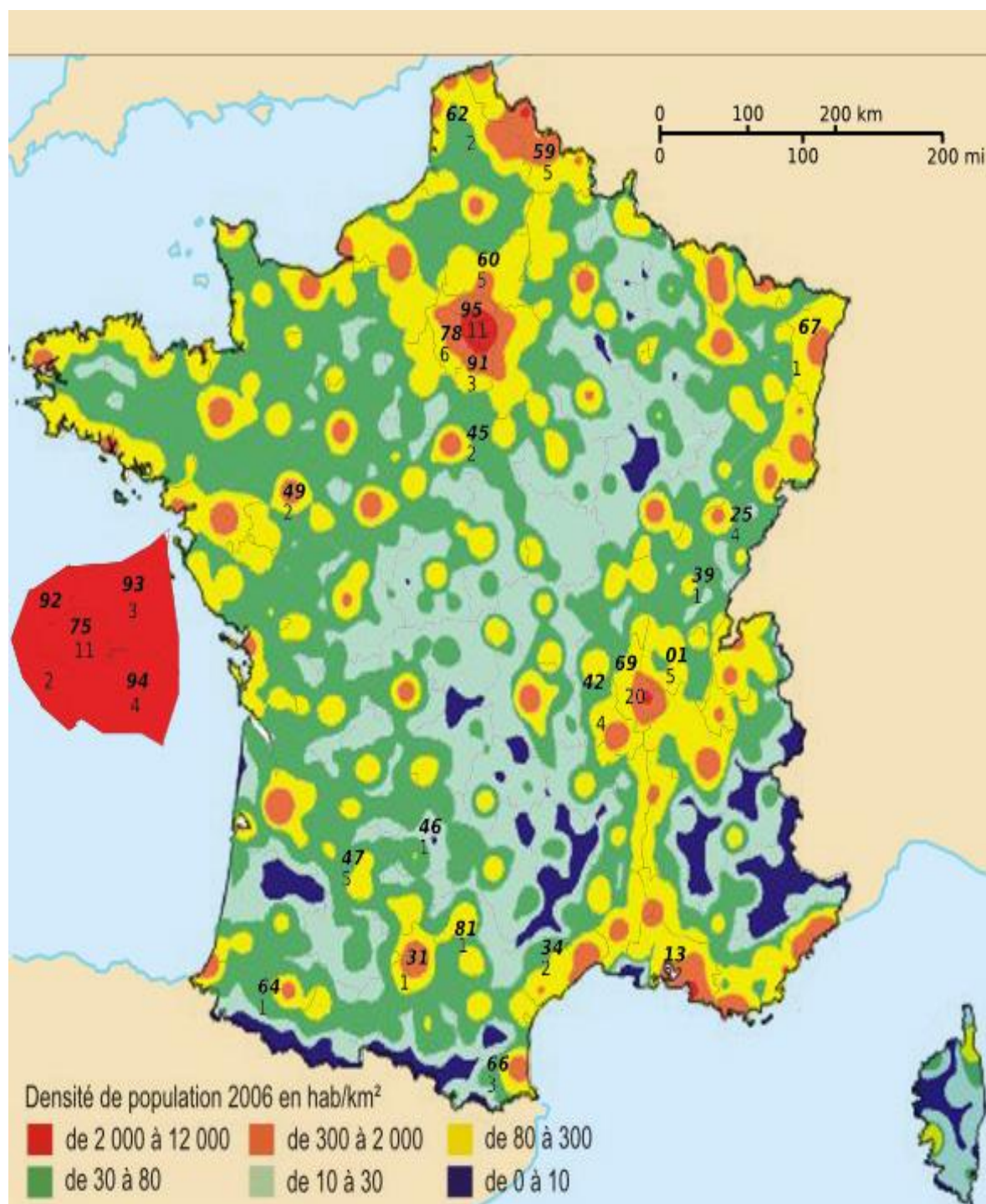
Source : carte établie à partir du corpus « tournante »

Carte 37. Zones urbaines couplées au traitement médiatique des tournantes



Source : carte établie à partir du corpus « tournante »

Carte 38. Densité de population couplée au traitement des « tournantes »



Source : carte établie à partir du corpus « tournante »

En analysant la répartition géographique des affaires judiciaires dans les traitements médiatiques, quatre groupes de départements (ayant une visibilité forte, assez forte, moyenne et moindre) ont pu être dégagés :

Groupe « 1 » : Une forte visibilité

Départements faisant l'objet d'un traitement médiatique compris entre 11 et 20 articles

- Le Rhône avec 20 articles (*Le Progrès* : 11, *Le Figaro* : 8, *Le Monde* : 1) ;
- L'Ile de France avec 11 articles (*Le Figaro* : 4, *Le Monde* : 3, *Le Parisien/AEF* : 3, *Le Progrès* : 1) ;
- Le Val-d'Oise avec 11 articles (*Libération* : 4, *Le Figaro* : 3 ; *Le Parisien/AEF* : 2, *Le Monde* : 1, *La Croix* : 1).

Il faut noter que sur les 20 articles concernant le département du Rhône datés entre 2001 et 2004, 13 sont centrés sur le champ judiciaire, répartis entre 10 articles pour *Le Progrès* et 3 articles pour *Le Figaro*. La région parisienne n'aura pas « sa » couverture de procès avant septembre 2002, lorsque se sont déroulés les audiences et le jugement de la « tournante d'Argenteuil » ou « de Pontoise » (du nom de la ville où se situe la Cour d'assises du Val d'Oise), une des « affaires » les plus commentées par différents quotidiens (qui voyaient 25 jeunes comparaître sur un banc d'accusés dont 18 inculpés). En effet, elle sera traitée par les trois nationaux dits « hauts de gamme » (Charon, 2005) ainsi que par le couplé *Le Parisien/AEF* et la presse d'opinion *La Croix*. En ce qui concerne l'Île-de-France, le relevé des traitements médiatiques d'articles autour des tournantes fait état de 11 articles dont 9 concernent le champ judiciaire. Ils se répartissent entre les nationaux : *Le Figaro* et *Le Monde*, mais aussi *Le Parisien/AEF*. Si l'absence d'actualités se déroulant autour de Paris – lieu des sièges des rédactions nationales – peut interpeller, on doit encore voir à travers les trois articles du *Progrès* relevant de discours sur la « justice », une proximité avec le traitement des nationaux qui abordent le sujet.

Groupe « 2 » : Une visibilité assez forte

Départements faisant l'objet de traitement médiatique entre 5 et 6 articles.

- Les Yvelines avec 6 articles (*Le Figaro* : 3, *Le Parisien/AEF* : 2, *Le Progrès* : 1) ;
- L'Ain avec 5 articles (*Le Progrès*) ;
- Le Lot et Garonne avec 5 articles (*Le Monde* : 2, *Sud Ouest* : 2, 1 *Libération*) ;
- Le Nord avec 5 articles (*Le Figaro* : 4, *L'Humanité* : 1) ;
- L'Oise avec 5 articles (*Le Parisien/AEF* : 4, *Le Figaro* : 1).

Il est intéressant d'observer deux modes de traitement dans ce groupe. Dans un premier temps, le traitement est régional : les « tournantes » de l'Ain sont traitées par le seul régional *Le Progrès*. Dans un second temps, les quatre autres départements font l'objet de traitements mixtes. Encore une fois, il faut remarquer le traitement de la PQR *Le Progrès* qui s'intéresse à une audience en Assises dans les Yvelines et qui dénonce, comme le titre de l'article l'indique, « une brèche dans le mur du silence » (03/05/2001). Cette volonté peut encore se lire comme la tentative de saisir un phénomène social, plus qu'un fait divers local, pour ce quotidien régional.

Groupe « 3 » : Une visibilité moyenne

Départements faisant l'objet de traitement médiatique entre 2 et 4 articles

- Le Doubs avec 4 articles (*Le Progrès* : 2, *Le Monde* : 1, *Le Figaro* : 1) ;
- La Loire avec 4 articles (*Le Progrès*) ;
- Les Bouches-du-Rhône avec 3 articles (*Le Figaro* : 2, *Sud Ouest* : 1) ;
- Les Pyrénées Orientales avec 3 articles (*Le Figaro*) ;
- La Dordogne avec 2 articles (*Sud Ouest*) ;
- L'Hérault avec 2 articles (*Le Progrès* : 1, *Le Monde* : 1) ;
- Le Loiret avec 2 articles (*Le Figaro* : 1 ; *Le Parisien/AEF* : 1) ;
- Le Maine et Loire avec 2 articles (*Ouest France*) ;
- Le Pas de Calais avec 2 articles (*Libération* : 1 ; *Le Figaro* : 1).

Dans ce groupe se côtoient des départements aussi bien moyennement urbains et peuplés (La Dordogne, Le Maine et Loire, Le Doubs, La Loire, le Loiret) que plus urbains et peuplés (Les Bouches du Rhône, Les Pyrénées-Orientales, L'Hérault, Le Pas de Calais). Encore une fois, certains traitements vont faire essentiellement l'objet d'une couverture régionale, comme le Maine et Loire par *Ouest France*, ou la Dordogne pour *Sud Ouest*. D'autres affaires, en plus d'être traitées par les quotidiens de leur région (Le Doubs, Le Lot et Garonne, l'Hérault, le Loiret, Le Pas de Calais, les Bouches-du-Rhône) feront l'objet de traitements « mixtes » nationaux et/ou régionaux et l'on s'aperçoit que ce sont surtout les PQN *Le Monde* et *Le Figaro* qui vont s'intéresser à ces affaires régionales.

Groupe « 4 » : Une moindre visibilité

Départements faisant l'objet de traitement médiatique ne contenant qu'un seul article :

- La Haute Garonne (*Sud Ouest*) ;

- Le Jura (*Le Progrès*) ;
- La Loire Atlantique (*Le Figaro*) ;
- Le Lot (*Le Progrès*) ;
- Les Pyrénées-Atlantiques (*Sud Ouest*) ;
- Le Bas Rhin (*L'Humanité*) ;
- Le Tarn (*Le Monde*).

Dans ce groupe, on découvre deux régionaux (*Le Progrès*, *Sud Ouest*) qui traitent de leurs départements. *Le Monde* et *Le Figaro* s'intéressent encore aux traitements régionaux, en plus de *L'Humanité* qui s'intéresse au Bas Rhin. En observant plus précisément à quoi réfèrent les discours de presse, on se rend compte que *Le Monde*, *Le Progrès* et *Sud Ouest* émettent des comptes-rendus d'audience pour les trois différents départements qu'ils couvrent. Les autres discours s'intéressent aux tournantes en tant que crime³⁵. Si ces quatre groupes ont permis de dresser un aperçu sur le traitement par départements, des éditions où le thème « tournante » était mentionné selon leur importance à l'échelle nationale, il est intéressant de se pencher maintenant sur la seule région parisienne, afin de comprendre si les « tournantes » y sont ou non plus fréquemment traitées.

Le cas de la région parisienne

- Val-d'Oise : 11 articles (*La Croix* : 1 ; *Le Figaro* : 3 ; *Le Monde* : 1 ; *Le Parisien/AEF* : 1 ; *Libération* : 4).
- Val de Marne : 4 articles (*Le Parisien/AEF* : 2 ; *Le Monde* : 1 ; *Sud Ouest* : 1) ;
- Essonne : 3 articles (*Libération* : 1, *Le Parisien/AEF* : 2) ;
- Seine-Saint-Denis : 3 articles (*Libération* : 1, *Le Parisien/AEF* : 2) ;
- Hauts-de-Seine : 2 articles (*Libération* : 1, *Le Monde* : 1).

À l'aune de ce relevé on constate que hormis la région du Val d'Oise, dont on a parlé auparavant, les autres départements en périphérie de Paris, relèvent d'un traitement faible au vu des quantités d'articles du « groupe 3 », ce qui laisse constater que le phénomène a été beaucoup plus discuté dans les colonnes d'autres quotidiens pour d'autres départements (en

³⁵ Le reportage de *L'Humanité* dans le Bas-Rhin (21/02/2003) est en lien avec le passage de l'association « Ni putes ni soumises » à Strasbourg. L'article de *Sud Ouest* (16/03/2002) est une critique sur le topique de l'« éducation ». Celui du *Progrès* (10/05/2004) est un portrait d'un magistrat promu qui a notamment jugé une tournante. Quant à l'article du *Figaro*, il s'agit d'un billet d'humeur sur la violence du quotidien (07/06/2002).

l'occurrence ceux du groupe 2, soit des départements qui font l'objet d'un traitement visible). Ainsi, l'hypothèse d'une présence plus diffuse dans certains départements plus urbanisés que d'autres de viols collectifs est invalidée, puisque ce genre de viol a aussi bien fait l'objet d'un suivi judiciaire en Loire qu'en Île de France ou dans le Rhône par exemple. Par contre, les viols collectifs en tant que « tournantes » sont beaucoup plus traités dès lors qu'ils se rencontrent dans les départements plus urbanisés, concentrant plus de population que les départements ruraux.

CONCLUSION DU CHAPITRE I

Dans ce chapitre, il a été vu comment s'est construite la démarche de recherche, les difficultés méthodologiques et sémantiques soulevées par cette démarche, ainsi que les moyens mis en œuvre pour les surmonter.

Les recherches de Simone Bonnafous sur l'étude d'un corpus de différentes presses sur 11 ans (1974-1984) ont renforcé notre volonté de travailler sur une couverture de presse ample et hétérogène afin de comprendre le phénomène (médiatique) des « tournantes ». Ceci évite de se limiter à l'étude d'une presse, qu'on pourrait imaginer critique, dans le meilleur ou dans le pire sens du terme, sans pouvoir comparer les propos tenus par d'autres presses ni leur position dans un débat public. En addition, les travaux de Patrick Charaudeau et Dominique Maingueneau (2002) ont permis d'apporter un éclairage sur les différents positionnements que peut adopter un discours sur une même thématique. C'est pourquoi, avec le renfort des travaux de Jean-Michel Adam (2001), un rappel a été nécessaire, pour faire attention tout au long de ce travail à ne pas confondre les différents genres de la presse écrite et tenter de comprendre pourquoi une telle forme d'écriture est privilégiée à un moment donné par tel quotidien. Ce sont tous ces paradigmes qu'il faudra considérer par la suite, afin de pouvoir construire cette étude de la manière la plus complète possible.

Enfin, il a été laborieux, mais indispensable de démêler les différents discours autour des tournantes, du viol en réunion, du viol collectif au début des années 2000 et au moins jusqu'en 2006. Pour un même crime les angles, perceptions, expressions utilisées diffèrent, comme l'ont montré les quelques exemples de traitement rapportés dans ce chapitre. De plus, comme les procès qui mettent en cause des mineurs relèvent du huis clos, on se rend bien compte que l'information manque d'expertises qui pourraient éclairer sur le sujet. En ce sens, démêler les discours se révélait absolument nécessaire pour pouvoir comprendre comment et à partir de quand, soudainement, se sont déroulés des procès de « tournantes ».

Aussi, si la tournante arrive comme un terme nouveau dans la presse dès 2000, il ne faut pas oublier que, plus largement, le viol collectif a son histoire. C'est donc maintenant de l'histoire de ses représentations et de la place qu'elle prend dans le droit qu'il faut traiter. Pour ce, un rappel historique doit être fait.

CHAPITRE II

DU VIOL COLLECTIF A TRAVERS LES SIECLES

2.1. PERCEPTIONS HISTORIQUES DU VIOL COLLECTIF

Il s'agit de revenir ici sur le viol collectif tel que perçu à travers les époques pour mieux le saisir au sein de la complexité des représentations et interprétations dont il fait l'objet aujourd'hui. Le viol collectif a une histoire. Il s'agit non seulement de l'histoire d'un crime ou d'un délit (selon les époques), au sein d'un « *continuum* de violence », mais aussi de celle d'une pratique banalisée et peu punie.

Dans une volonté d'approche diachronique, il est nécessaire de se concentrer sur la manière dont ont évolué tant bien que mal, les définitions et les perceptions du viol collectif – mais aussi de ses auteurs et victimes – dans la société française, à l'intérieur de la notion plus générale du « viol ». Ce, afin de comprendre les raisons de son existence, les limites de son cadre, de son étendue et de ses degrés.

2.1.1. LES TRAVAUX HISTORIQUES ET LE VIOL COLLECTIF

Parmi les travaux de chercheurs convoqués ici, ce sont donc en premier lieu ceux sur l'histoire du viol qui sont utiles pour une compréhension d'ensemble des représentations du viol collectif à travers les époques. En explorant le passé, on s'aperçoit que le viol commis en réunion laisse des traces de son existence, à défaut de « la nuit des temps », au moins depuis l'ère gréco-romaine.

Les recherches croisées en histoire et littérature de Susan Deacy et de Karen F. Pierce¹ (1997) sur les viols sous l'Antiquité, suscitent une réflexion sur les définitions et représentations du

1 Chercheuses à l'Université de Roehampton, Grande-Bretagne.

viol commis en réunion selon leur centralité historique. En effet, les chercheuses expliquent qu'elles-mêmes (tout comme leurs éditeurs) ont connu des difficultés pour statuer sur la seule définition du « viol » à l'issue d'un travail de publication commun sur le thème (1997). Ces difficultés naissent du souci d'éviter un anachronisme dans le traitement de la définition. En effet, Susan Deacy (1997 : 8) explique que « chaque contributeur est conscient de la complexité du sujet et de ce fait, tente d'éviter d'imposer de potentielles définitions modernes mais erronées au détriment d'autres plus anciennes »². À ne prendre que l'exemple des fameuses orgies de ce temps, au cours desquelles la sexualité de groupe était banale, la question d'un viol ne se posait pas en termes d'acte sexuel pratiqué contre la volonté de la victime, notamment pour une femme ayant la condition d'esclave, par exemple. Si l'absence de consentement fait la différence entre l'orgie sexuelle et le viol, une telle affirmation montre combien cela n'a pas toujours été vrai. Ainsi, « les actes sexuels que l'on appelle dans la terminologie "viols" n'auraient pas nécessairement été perçus comme tels dans l'Antiquité »³ (*ibid.*).

Au Moyen Âge, on sait déjà que les viols collectifs étaient très répandus du fait de la misère sexuelle des jeunes gens, l'activité sexuelle étant réservée aux seuls mariés, vu que la virginité des filles (le « pucelage ») était gardée précieusement en vue d'un éventuel mariage (Corbin, 1978). Nicole Gonthier soulignait aussi qu'« à la fin du Moyen Âge (du XIII^e au XVI^e siècle), "le viol, et surtout le viol collectif [se pratiquait] de façon obsédante" » (Gonthier, 1992 : 126).

Parmi les recherches en Histoire conviées ici, il paraissait impossible de ne pas se pencher en profondeur sur les travaux en sciences sociales, menés par le spécialiste de la santé et du corps qu'est Georges Vigarello. Il place le viol, dans son cadre historique, au centre de ses recherches dans son ouvrage *Histoire du viol, XVI^e-XX^e siècle* (1998). Il dresse les faits de viols relatés depuis l'Ancien Régime jusqu'à notre époque contemporaine pour mettre à jour l'évolution des mentalités sur la criminalité sexuelle. Si aujourd'hui l'acte de viol collectif est considéré comme un crime grave, il bénéficiait jadis d'une certaine tolérance. Les recherches de Georges Vigarello (1998) sont particulièrement utiles, car on y retrouve notamment les

2 Il est proposé une traduction, en espérant en restituer au mieux le sens, directement du texte anglais : « *Each contributor is mindful of the complexities of the topic, and care is taken to avoid imposing potentially misleading modern definitions upon the ancient evidence* ».

3 La traduction est proposée en espérant conserver au mieux le sens « *sexual acts that we term "rape" would not necessarily have been viewed as such in antiquity* ».

traces du viol collectif depuis la période d'Ancien Régime. Un autre aspect particulièrement intéressant de son approche est l'analyse effectuée à partir des comptes-rendus d'audience et autres articles de presse de *La Gazette des Tribunaux*, documents qu'il a étudiés en profondeur. De surcroît, ses recherches ont été menées sans subir l'influence de discours sur les « tournantes », étant donné que l'ouvrage a été publié en 1998. Il paraît aussi un an avant que ne débute le lancement de la première enquête nationale démographique sur les violences contre les femmes en France (Jaspard, 2003), débutée en 1999. Ainsi, avant d'avoir ces données nationales sur le phénomène du viol, cet ouvrage est l'écrit le plus complet sur la question.

Malgré ce que l'on pourrait croire en se rapportant au seul titre de l'ouvrage, Georges Vigarello n'inscrit pas ses recherches dans le cadre de l'Histoire, au sens académique du terme et de la discipline⁴. Sa réflexion a partie liée aux représentations que l'on peut avoir du corps physique dans la société et ainsi touche tout autant à l'anthropologie. Pour ses recherches, il décide de se concentrer sur les représentations du corps, et plus particulièrement sur les représentations du corps agressé, du corps attaqué, du corps violé. Ainsi, en tant que spécialiste de l'hygiène, on comprend ses préoccupations qui sont liées aux représentations du corps physique ou social comme « pur » ou « non souillé ». Dans cette mesure, le viol collectif est, de part et d'autre, dénoncé par les deux hommes comme une atteinte, une menace non seulement contre le corps physique de la personne, mais aussi contre la société, contre le corps social. Les études pluridisciplinaires en sciences sociales menées par Jean-Paul Desai (1987), en criminologie par Ronald Nossintchouk (1993) et Xavier Lameyre (2000) ainsi que celles de la philosophe Elsa Dorlin (2006) viendront compléter et éclairer certains points de cette « Histoire du viol ».

On constate ainsi une interdisciplinarité posée par le sujet qui montre que le « viol collectif » est un fait social appelant à être étudié à part entière et non seulement au sein, voire à l'ombre, de la notion plus générale du « viol ». Dans cette optique, il s'agit de démontrer que le viol collectif ne peut être si simplement attribué par certains médias aux « jeunes des cités ».

⁴ Spécialiste de la santé, du corps humain et de l'hygiène, Georges Vigarello est diplômé en éducation physique et agrégé de philosophie. Le professeur est aussi directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales et codirecteur du Centre d'études transdisciplinaires de sociologie, d'anthropologie, et d'histoire (CETSAH) maintenant appelé Centre Edgar Morin. Il est également membre de l'Institut universitaire de France et président du Conseil scientifique de la Bibliothèque nationale de France. Georges Vigarello continue d'enseigner à l'université de Paris V.

2.1.2. BANALISATION DU VIOL SOUS L'ANCIEN REGIME

Jusqu'à la Révolution française, le viol collectif n'est pas un crime mais un délit. La société est d'autant plus prête à l'excuser, à le tolérer, qu'elle accorde une légitimité à la brutalité physique, comme à une sorte d'expression fatale, inaliénable de la nature humaine⁵. En somme, depuis l'Antiquité jusqu'au XIXe siècle, le viol collectif est en cohérence avec un univers de violence. Quoique sévèrement condamné par les textes du droit classique, pendant très longtemps, le viol collectif n'est de manière générale que peu poursuivi par les juges. Longtemps dénié, il sera tout aussi longtemps considéré comme un acte banalisé, avant d'obtenir une définition concrète sous l'Ancien Régime puis à la fin du XXe siècle.

Effectivement, sous l'Ancien Régime, le viol est qualifié de « rapt ». Ce vocable s'impose en entraînant un amalgame entre le vol et le viol, assimilant le « violement » d'une femme à son enlèvement (Gonthier, 1992 ; Nossintchouk, 1993, Vigarello, 1998). L'enlèvement et le viol sont des notions qui se confondent dans les définitions telle celle de Laurent Bouchel⁶ en 1671 : « Quand les vierges, pucelles ou veuves sont par force violées ou emmenées est proprement appelé *raptus* » (Bouchel, 1671 : 547 in Vigarello, 1998 : 61). De plus, l'« enlèvement » d'une femme est toujours accompagné de violence physique : « crime de rapt commis par force », est une expression que l'on retrouve fréquemment au XVIIe siècle. Par ailleurs, avec le terme « rapt », « la violence sexuelle est d'abord pensée en rapport avec l'enlèvement et l'atteinte produite en rapport avec le "maistre" » (*ibid.* : 63).

La femme est assujettie à l'homme, elle ne possède pas une qualité de sujet indépendant, elle ne possède pas de statut juridique, elle est simplement soumise à une autorité patriarcale. De la sorte, on constate que l'histoire du viol croise celle des représentations de la conscience autant que la représentation de la féminité. La violence sexuelle est rendue d'autant plus opaque par le refus du statut de sujet opposé à la femme qui ne peut elle-même porter plainte.

⁵ À la fin du 18e siècle (Vigarello, 1998 : 18), « c'est l'échelle traditionnelle des crimes qui est contestée, la confusion possible entre ce qui est violent et ce qui ne l'est pas, l'« iniquité » de condamner aux supplices des fautes commises sur le corps ou sur la vie d'autrui. Une distinction s'impose comme jamais jusque-là : « les attentats contre les personnes sont une autre sorte de délit que les attentats contre les biens ». (Beccaria C., 1991, *Des délits et des peines*, Paris, Garnier-Flammarion). Impossible, dit Desgranges de comparer les « crimes commis avec effusion de sang » et les « crimes commis sans effusion de sang », tant diffère leur gravité. C'est ainsi que change la structure de la criminalité à la fin du XVIIIe siècle : fléchissement insensible des actes violents, ascension insensible des actes de viol.

⁶ Laurent Bouchel (1588-1629) est l'auteur de la *Bibliothèque ou Trésor du droit français* paru à Paris, en 1615 chez le libraire Foucaut. D'autres éditions ont vu le jour en 1629, 1666 et 1689.

Le viol est alors doublement qualifié : par la qualité du possesseur, par la perversité de l'acte, résumant les thèmes centraux du viol sous l'Ancien Régime (Vigarello, 1998).

Autre considération à prendre en compte : pendant des siècles, la vie sexuelle des individus a été régulée par les préceptes de la religion chrétienne qui n'autorisait les rapports sexuels qu'à la seule fin de procréer. Supposée n'exister que dans le cadre marital, la sexualité devait se limiter strictement aux pratiques fécondantes. L'application des recommandations de l'Église s'est faite avec beaucoup de rigueur pour les femmes et avec non moins de complaisance pour les hommes. « L'abus d'autorité, le "droit de cuissage" s'exerçait dans la maisonnée, sur les domestiques, au travail, sur les employés et les ouvrières, en toute impunité rejetant l'opprobre sur les femmes qui en étaient victimes » (Jaspard, 2005 : 63). C'est ainsi que la socio-démographe Maryse Jaspard (*ibid.*) soulignait le problème d'assujettissement des femmes à cette époque, qui n'avaient pas même la possibilité de porter plainte, car juridiquement dépendantes de leur mari ou d'une tierce autorité patriarcale.

Quand il y a condamnation, c'est moins en considération de l'acte que du statut social de la victime. En ce sens, le traitement des violences sexuelles est plutôt infrajuridique : la plainte d'un/une « pauvre » est quasi impossible, comme peut l'être à l'inverse la mise en cause d'un puissant/d'un bourgeois. Pour un viol, la peine de mort accompagnée d'une échelle de supplices proportionnelle à la distance sociale entre le coupable et sa victime, est le prix ordinaire à payer. Ces observations se distinguent particulièrement dans les recherches en sociologie de Jean-Paul Desaive (1987) qui a étudié les délits sexuels consignés dans les archives judiciaires d'une région rurale française (la Seine et Marne actuelle) pour la période de 1690 à 1750. Cette étude des dépositions met en exergue la différence de traitements et de suites judiciaires réservés aux affaires, selon le délit, la classe sociale, et l'auteur du délit. Aussi, le viol collectif en ces temps est considéré par les cours de justice non comme un crime mais comme un délit, qui, en correctionnelle, est moins lourdement sanctionné (Desaive, 1987 : 119-133).

Ce qui frappe également c'est le silence complice qui entoure ces actes, silence d'autant plus flagrant lorsqu'il s'agit de viols collectifs. De plus, l'originalité du crime de violence sexuelle sous l'Ancien Régime tient plus encore à l'extrême rareté des procès. La rareté des plaintes entraînant la rareté des condamnations. Effectivement, le fait qu'il n'y ait pas de plaintes suggère qu'il n'y a pas d'émotions et montre la banalisation d'un acte pourtant lourdement

condamné par les ordonnances de l'Ancien Régime dans les faits, mais en réalité, seulement légèrement poursuivi. Alors même que les textes de loi aggravent les faits commis à plusieurs, comme les vols et cambriolages commis en réunion, les violences sexuelles commises en bande sont également rarement poursuivies (Vigarello, 1998 : 26-37). Quelques cas exceptionnels, des horreurs pour la justice, sont publiés dans les mémoires ou les « canards ». Mais la plupart du temps, le silence s'impose et le châtement est rare. Ceci s'explique par le secret, partagé massivement par les victimes et les agresseurs, les proches, les parents. Ce secret est d'autant facilité que celle qui subit le viol collectif se trouve en situation de totale impuissance en tant que sujet, et facilité aussi par la familiarité de l'arrangement financier qui peut aller jusqu'au dédommagement du « maistre », garanti par témoins (*ibid.* : 291). Ainsi l'on comprend comment le viol collectif pouvait se pratiquer dans la plupart des cas en toute impunité, surtout si l'homme qui avait autorité sur la femme préjudiciée était « quelconque » dans une France dans laquelle inversement, s'attaquer à une dame d'un homme appartenant à ce que Norbert Elias appelait « la société de Cour » (1967) apparaissait relever de l'inconscience pour les violeurs.

2.1.3. FEMMES VIOLEES : VULNERABLES OU CLASSE DANGEREUSE ?

Pour l'historienne Karine Lambert⁷, l'explication du silence est à trouver du côté de la solitude de la victime, sans parentèle pour demander réparation pour l'affront subi. De surcroît, le viol est peu dénoncé car sous l'Ancien Régime il ressort du domaine de l'impudeur, de la luxure, du péché. La femme seule, dans les consciences collectives, rejoint l'univers de l'immoral (Lambert, 2001). En outre, le viol collectif est une violence comme les autres. Ce qui le distingue particulièrement du simple viol, c'est sa visibilité. Un viol consommé n'est autre qu'un viol consenti, à moins que le viol ne soit collectif en plus d'être prouvé par de nombreux témoins. En effet, reste le préjugé qu'un homme seul, quelle que soit sa force physique, ne peut pas violer une femme qui s'y oppose vraiment⁸. En cas de viol sans

⁷ Karine Lambert, « Solidarités reconstituées : prostitution et criminalité en milieu urbain provençal sous l'Ancien Régime », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], vol. 63 | 2001, mis en ligne le 25/07/2005. Dernière consultation le 20 juillet 2009. URL : <http://cdlm.revues.org/index20.html>

⁸ Sous l'Ancien Régime, la loi n'admettait que rarement le viol : « L'argument de quelque évident consentement dans les textes juridiques demeure sobre, peu commenté, limité à des réflexions apparemment mécaniques : le viol tenté par un homme seul sur une femme résolue serait impossible pour de simples principes physiques ; la vigueur féminine suffit à la défense ; la femme disposant toujours de "moyens" suffisants » (Vigarello, 1998 : 54).

témoin, le droit criminel ancien ne pose qu'une seule condition à la crédibilité de la victime : une réputation, une « *fama* » irréprochable (Lambert, 2001) : « or, cela est impossible pour la femme seule, éternelle suspecte dont le statut juridique est celui de la non-appartenance à elle-même, ce qui contribue à lui refuser l'état de sujet. Certes, l'initiative d'une femme adulte est possible en cas de viol mais le dommage qu'elle subit n'est jamais le sien propre ». Les juges tendent, en effet, à dévier leur intérêt de la femme sur ceux dont elle dépend (père, mari ou tuteur) comme déjà évoqué. Ainsi, on peut comprendre dans quelle mesure et dans quel contexte, il y a à peine un peu plus d'un siècle, en 1900, des médecins et des psychiatres pouvaient écrire que le viol d'une femme par un ou plusieurs hommes n'existait pas. En ce sens, le cas précis du viol collectif, sous la France du 18^e siècle, s'illustre par une absence relative de poursuite alors que les textes aggravent les faits commis « avec l'aide de plusieurs personnes » (Vigarello, 1998 : 243). Bien des travaux (Gonthier, 1992, Lameyre, 2000, Lambert, 2001) attestent que les actes dénoncés à leur sujet sont vite brouillés, les responsabilités mal établies et l'existence d'un groupe d'acteurs semblent souvent favoriser une confusion qui permet que les auteurs restent longtemps voire indéfiniment non identifiés.

Toutefois, le motif, le profil des violeurs et des victimes se dessinent peu à peu : « il semblerait que les viols collectifs visent en priorité la femme qui vit en dehors du maillage social et économique des solidarités. Ces violences sexuelles pratiquées en bande permettent l'accomplissement du rituel initiatique d'un groupe d'âge » (Lambert, 2001). Karine Lambert (2001) décrit l'ambiance des ruelles sombres des villes, « régulièrement parcourues par des bandes de gars chassant "la garce" ». Sous l'Ancien Régime, il faut noter que 60 % des victimes de viols collectifs sont célibataires contre 30 % qui sont des femmes mariées et dans la majeure partie des cas, des femmes délaissées par leur époux (Rossiaud, 1976 *in* Lambert, 2001).

Aussi, dans une société dans laquelle la femme apparaît ou « pure » ou « publique », « où la morale dominante est matrimoniale » (Lambert, 2001) il semble qu'être une célibataire affirmée ou demeurer trop longtemps veuve fait naître rapidement la suspicion et le mépris. À jamais salie, « souillée », rendue psychologiquement et physiquement vulnérable, cette femme, victime par deux fois, ne peut plus espérer rejoindre la communauté des habitants. Sa seule échappatoire reste de s'intégrer au groupe des « exclus » explique Karine Lambert (2001). C'est de cette manière précisément que « la violence précède souvent et naturellement la prostitution c'est-à-dire l'insertion dans un nouvel espace de solidarités, celui des

marginaux tout en devenant l'ennemi déclaré d'un autre réseau d'entraide, et de protection : celui du voisinage » (*id.*). De la sorte, la prostitution n'est pas pour autant une fatalité pour les femmes sans appartenance, abusées, mais il n'est pas étonnant qu'elles fassent partie de ce milieu (Corbin, 1978).

Pour ces jeunes femmes sans appartenance (orphelines, veuves ou délaissées), le désarroi, l'inexpérience et la vulnérabilité, le défaut de protection en même temps que l'absence de crédit sont le lot quotidien auquel elles doivent se résigner. Le viol collectif est une menace constante pour ces femmes toujours écartées et repoussées, jugées par leurs contemporains comme un élément asocial faisant partie intégrante de ce que l'on nomme au XIX^e siècle « les classes dangereuses ».

2.1.4. DE LA FEMME VIOLEE A LA PROSTITUEE : LA MARGINALISATION

L'historien Jacques Rossiaud (1988) a apporté un éclairage majeur sur la prostitution et la violence sexuelle sous l'Ancien Régime en soulignant l'ampleur et l'importance de ces deux phénomènes à l'époque, en particulier le rôle qu'ils tiennent auprès des jeunes hommes célibataires. La prostitution est importante dans toutes les villes et la fréquentation des prostituées était clairement conçue comme normale, en particulier pour les jeunes célibataires : c'était « une preuve de normalité sociale et physiologique » (Rossiaud, 1988 : 52). Au terme du dépouillement des procès instruits par les magistrats de la ville de Dijon, le chercheur indique notamment que 80 % des viols déclarés sont des viols collectifs commis par des petits groupes d'hommes âgés de 16 à 24 ans. La fréquence est surprenante : un ou deux faits sont déclarés tous les mois dans cette ville à la fin du XVe siècle et l'historien estime qu'un jeune Dijonnais sur deux a participé au moins une fois à l'une de ces attaques. Cette violence s'enracine dans deux motivations principales. La première est d'acquérir le « privilège de la masculinité ». On peut également penser que ce type d'agression constituait un véritable rite d'admission ou de virilisation dans les bandes de quartiers. La seconde comporte une dimension de conflit social : le viol collectif était pour beaucoup, pauvres compagnons, domestiques et misérables, l'expression de frustration bien plus profonde encore : du refus d'un ordre. Dans le viol, on marque la jeune veuve ou la fille à marier en la faisant « déchoir » (*ibid.* : 36). Offense d'autant plus grave que, dans certains cas, la jeune femme dont la réputation est ruinée (et qui plus est, peut se retrouver enceinte) n'a d'autre

choix que de s'exiler à la ville pour chercher du travail ou pour se reconstituer ou rejoindre là encore le groupe de solidarité dont il a été discuté auparavant. C'est-à-dire se prostituer.

Sur le thème de la prostitution, en 1836 déjà, sont publiés les résultats des huit années d'enquêtes du Dr. Alain Parent-Duchâtelet (spécialiste de la voirie et de l'hygiène à Paris) sur la place du sexe mercantile dans la société du XIXe siècle. Intitulé *De la prostitution dans la ville de Paris, considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration*⁹, il est à noter que ce travail apparaît comme une des premières enquêtes de sociologie qui mentionne, à plusieurs reprises, dans l'histoire, les viols collectifs et la sexualité de groupe¹⁰. L'analyse du Dr. Alexandre Parent-Duchâtelet (1836) influencera fortement et pendant longtemps les questions sociologiques liées à la prostitution et inspirera de nombreuses recherches telles celles de l'historien Alain Corbin, spécialiste du XIXe siècle, qui a mis en exergue les temps anciens et leur misère sexuelle (1978). Cet historien va orienter l'essentiel de son propre travail sur l'histoire sociale et l'histoire des représentations du sexe dans l'ouvrage *Les Filles de noce. Misère sexuelle et prostitution (XIXème siècle)*. L'étude du Dr. Parent-Duchâtelet sera par ailleurs revue et commentée par Alain Corbin sous le titre « *La Prostitution à Paris au 19^e* » (1981)¹¹. Il poussera la réflexion sur la prostitution et s'intéressera à ses clients : de cette manière, on apprend qu'au sein du milieu étudiant comme par ailleurs chez les hommes de l'armée – deux formes de ghettos sexuels qui se développent beaucoup en France dans la seconde moitié du XIXe siècle –, les pratiques machistes et d'initiation virile telles que le recours à la prostitution en groupe et le viol collectif occasionnel étaient chose courante (Corbin, 1978). Les travaux historiques soulignent encore les caractéristiques les plus fréquentes des femmes victimes de viols collectifs : des marginales dans les villes du Moyen-âge, des travailleuses célibataires, isolées de leurs familles, dans les villes des XVIIe et XVIIIe siècles comme dans les campagnes du

⁹ L'ouvrage est paru de façon posthume.

¹⁰ Cette enquête a été effectuée de manière empirique, à partir de documents issus des archives de la police, mais aussi d'interrogatoires de terrain et de mesures statistiques. Alexandre Parent-Duchâtelet en dépeignant les « bouges », abris clandestins où « prolifère la sexualité de groupe, les pratiques qualifiées d'antiphysiques et toutes les "perversions" sexuelles » (Parent Duchâtelet, 1981 : 38) montre que la sexualité de groupe est mal perçue même dans le milieu de la prostitution. Il raconte encore que dans certaines « maisons de tolérance » (tolérées par la police et le Bureau des Mœurs en échange d'hygiène), depuis que l'ordre est établi dans tout ce qui a rapport aux attributions du *Bureau des Mœurs*, on attache une haute importance à ce que [...] « chaque femme ait une chambre particulière entièrement distincte de celle des autres, ce qui n'existait pas autrefois, et ce qui donnait lieu à des « désordres sans nombre ». La maison de tolérance doit être dans la même perspective, le lieu d'une sexualité saine, « normale ». La maîtresse sera tenue d'y proscrire toute « turpitude », et particulièrement la sexualité de groupe (1836, rééd. 1981 : 144).

¹¹ C'est précisément à partir de cet ouvrage que les travaux du Dr. Parent-Duchâtelet ont été exploités dans la présente étude.

XIXe siècle, plus rarement des épouses délaissées par leur mari, des veuves, des femmes entretenant des relations perçues comme illégitimes ou « scandaleuses » (Bernard, 2000 : 455-467). Il s'agit, dans les deux premiers cas de jeunes femmes isolées ou en rupture de ban, ayant parfois recours à la prostitution pour survivre, ce qui les désignait comme des femmes sans honneur aux yeux de leurs agresseurs. Cette dimension de châtement ou de « juste retour des choses » est aussi bien souvent présente dans les autres situations. Au fond, la victime apparaît souvent comme un bouc émissaire.

En effet, on retrouve des traces de récits sur le viol commis en réunion et les « classes dangereuses » à partir de travaux sur la possession du corps *via* le thème de la prostitution. Pour Alain Corbin (1978), la demande prostitutionnelle dans les villes dévoile une atténuation des violences diffuses, le recul de la « sexualité vagabonde », c'est-à-dire des agressions sexuelles commises par les reclus de la société, qui errent de ville en ville et survivent par la ruse ou en commettant des forfaits. Tout en même temps, le prolétariat masculin est plus intégré, plus habitué, dans les dernières décennies du siècle à la ville. L'ensemble des recherches sus-discutées montre qu'avec la prostitution, la donne du viol va changer, même si au début du XIXe siècle, le viol ne semble toujours pas perçu comme une menace sociale et demeure souvent encore bien impuni. Toutefois, l'indulgence face aux délits et crimes sexuels se réduit considérablement dans la société française, et outre les mœurs de tout un chacun, c'est le Droit qui va être révisé.

2.2. UNE LENTE REVOLUTION DES MŒURS ET DU DROIT

Progressivement, l'histoire d'un renversement, mais aussi la création de nouvelles valeurs feront qu'en quatre siècles, le viol collectif va passer d'une tolérance ouverte à une condamnation générale, du statut de délit mineur à celui du plus grave des crimes. La Révolution introduit de la sorte, la première codification du Droit Pénal grâce aux lois relatives aux polices correctionnelles et aux crimes de 1791¹². Les idées novatrices du législateur révolutionnaire Beccaria établissent les principes qui fondent la justice pénale moderne : égalité de tous devant la loi.

¹² Il s'agit des lois des 19 et 22 juillet 1791 et de celles du 25 septembre et 06 octobre de la même année, relatives aux polices correctionnelles et municipales.

2.2.1. NOUVELLE VISION DU DROIT ET DE LA PRESSE : LE CAS DE LA GAZETTE DES TRIBUNAUX

Jusqu'à la Révolution, le journalisme est très étroitement contrôlé par la censure royale. Cela change avec l'article 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (DDHC), et la liberté d'expression ; une multitude de journaux fleurissent à Paris et en province (Charon, 2005). On peut dire que la parole est un peu plus « libre », plus affranchie aussi et contribue à une révolution des mœurs.

Très vite, un premier changement révolutionnaire s'opère pour les épouses, les filles et même les domestiques. La femme quelle qu'elle soit, devient finalement cet « Homme » dont il est question dans la DDHC avec notamment la formule de l'Abbé Sieyès lue en préambule à la Constitution le 20 juillet 1789¹³ : « tout homme est propriétaire de sa personne et cette propriété est inaliénable ». En parallèle, les textes pénaux de la Révolution, notamment le Code pénal de 1791¹⁴ remplace le terme « rapt » par celui de viol, ce qui permet d'effacer définitivement l'ancienne référence au simple enlèvement d'une femme, privilégiant la blessure de la victime sur le préjudice commis envers ses « propriétaires ». Ce « nouveau » Code Pénal va de la sorte complètement bouleverser l'ensemble des repères de l'Ancien Régime, avec la reconnaissance de la femme comme sujet et la légitimité du droit à disposer d'elle-même comme elle l'entend. Mais cela vaut plutôt pour la ville, car, dans l'univers rural, persiste une menace diffuse du viol sur les plus faibles ou les plus démunies. « [Le Code] transforme les mots du crime, son châtement, son sens, il n'influence pas en revanche la courbe des plaintes et des procès. Preuve que se prolongent les certitudes traditionnelles, le sentiment d'une profanation de la victime, comme celui paradoxal, de son atteinte toute relative » (Vigarello, 2008 : 78).

Une autre révolution par les codes au XIX siècle s'opère : les premiers juges révolutionnaires vont désormais s'attacher aux procès de « mœurs » et vont ainsi trouver une occasion de dénoncer l'ordre ancien. Il faut condamner une moralité dégénérée, imposer une sévérité renforcée. L'originalité de la période révolutionnaire se manifeste encore par une vision nouvelle du droit, une nouvelle manière de percevoir la victime et de calculer la peine. Le code révolutionnaire déplace les références du jugement, substituant au thème du péché celui

¹³ Sieyès E.-J., « Préliminaire à la constitution. Reconnaissance et exposition raisonnée des Droits de l'Homme et du Citoyen », lu au Comité de Constitution les 20 et 21 juillet 1789, in *Les Droits de l'Homme*, textes réunis par Biet C., Paris, Imprimerie Nationale, 1989 : 395.

¹⁴ Ce Code pénal punit le viol de six années de fer (Titre II, Section I, Article 29).

du danger physique et de la menace sociale. En plus du blasphème causé à la personne, on s'attache à condamner le risque pesant sur la communauté, sur le corps social (Parent Duchâtelet, 1836, Corbin, 1978, Vigarello, 1998). Une révolution de mœurs est ainsi en marche. Si les peines infligées, néo révolutionnaires, sont atroces et spectaculaires, comme le montre Michel Foucault (1975), l'éclat des supplices de la Révolution est bientôt remplacé par l'ombre de l'emprisonnement.

Toutefois, les arrêtés des tribunaux restent encore très en deçà des textes de loi¹⁵. Parallèlement, les viols collectifs sont plus fréquemment évoqués dans les commentaires du début du XIXe siècle, tout en restant, néanmoins, rares encore dans les procédures (*ibid.* : 182-183). En décortiquant les archives départementales des Yvelines de 1850, Georges Vigarello constate que sur les 126 cas jugés aux Assises de Seine et Oise entre 1840 et 1850, 5,5 % seulement sont des viols collectifs, dont la plupart commis par deux agresseurs. En parallèle, un processus de publication – « publication » entendue comme l'action de rendre public – s'opère autour du crime de viol. De manière ambivalente, le terme « fait divers » apparaît pour la première fois, en 1863 dans *Le Petit Journal*¹⁶. Mais c'est avec le journal spécialisé dans le compte-rendu de procès *La Gazette des Tribunaux* qui, en son temps, a suscité l'intérêt d'une population avide de curiosités et de récits, que l'on peut dresser les premières constatations d'un traitement médiatique du viol collectif. Ce journal au tirage limité et ciblé, naît en 1825. Spécialisé dans le compte-rendu de procès, il n'échappe pas à la mode du fait divers qui fait la fortune des grandes feuilles nationales de l'époque. Ces faits divers ou « affaires » font de *La Gazette des Tribunaux*, un journal qui se différencie des journaux populaires de l'époque. Les faits divers déjà, constituent un fonds de commerce lucratif, initialement destiné à un public de juristes qu'elle perd à la fin du XIXe siècle pour s'approprier un lectorat de curieux, avides de sensationnel. À cette époque, la formule repensée de *La Gazette des Tribunaux* fait partie d'une nouvelle presse des années 1820. Ainsi, l'insertion du fait divers « viol collectif » n'est pas non plus indépendante du nouveau concept de la presse.

Donc, *La Gazette des Tribunaux* fabrique de la curiosité en s'adressant à toutes les classes de la société (Charon, 2005). Elle fait exister le spectacle des Cours d'assises, met en scène le

¹⁵ Ceux-ci établissent que le viol est un crime qui a lieu chaque fois que le libre arbitre de la victime est aboli. Source : Larousse P., 1876, Grand Dictionnaire universel du XIXe siècle, Paris, article « viol ».

¹⁶ Ce titre, fondé par Moïse Polydore Milhaud inaugure en France la formule américaine du *Penny Paper* (journal à un sou) qu'a adoptée le *New York Sun* en 1833.

public admis pour la première fois dans leur enceinte, intensifie une dramatique. Elle évoque bien sûr les viols collectifs et les viols, de manière plus générale. En outre, en soulignant « des fébrilités, des attentes », le quotidien hiérarchise et donne de l'emphase aux procès et montre l'exemple d'« une topographie particulière [qui] a transformé le danger, focalisant un risque issu du pauvre et de l'ouvrier. Le crime cesse d'être pittoresque et exceptionnel pour devenir tout simplement "social", effet d'une cité censée fabriquer brusquement assassins et meurtriers » (Vigarello, 1998 : 188). Le quotidien répercute ainsi une nouvelle topographie criminelle lorsqu'il établit en série, autour de 1840, les crimes de mœurs commis par des ouvriers, entremêlant viols d'adultes et viols d'enfants : "les attentats à la pudeur se renouvellent de façon effrayante"¹⁷, ceux surtout d'"ouvriers maçons"¹⁸, d'"ouvriers carriers"¹⁹, de "garçons fumistes"²⁰, de "charbonniers"²¹, de "deux hommes à demi ivres sur une ouvrière"²², de 10 "jeunes gens du Faubourg Saint-Antoine sur une jeune fille mineure"²³, ou encore de 12 "ouvriers imprimeurs du faubourg" sur une jeune fille revenant d'un bal, ce qui incite *La Gazette* à "appeler toutes les sévérités de la justice" pour des actes "renouvelés plusieurs fois, toujours dans les mêmes conditions au Faubourg Saint-Antoine" ». Un cas jugé à Paris en 1844 montre la complexité de certains de ces crimes, comme il montre un profil dominant de l'un de leurs acteurs. L'épisode s'amorce par une effervescence inhabituelle, du bruit et des rassemblements, autour du bal de la rue Mouffetard. Le sergent de ville en faction alerté après avoir demandé une enquête constate que plusieurs jeunes gens « accostaient des jeunes filles de 12 à 15 ans », leur proposaient de les conduire au bal avant de les contraindre à dîner et de les plonger dans un « sommeil léthargique ». Les victimes « s'étaient trouvées assises près d'une borne, mais elles n'avaient pas tardé à reconnaître que d'infâmes attentats avaient été commis contre elles (*La Gazette des tribunaux* ; 17/03/1844). Les auteurs découverts sont des ouvriers de 20 ans, confortant *La Gazette* dans le sentiment de « l'immoralité quasi congénitale des classes populaires » (Gasnault in Vigarello, 1998 : 178).

Par ailleurs, *La Gazette des Tribunaux* mentionne régulièrement la découverte des faits divers tout en évoquant plus rarement, le résultat des poursuites. Aucun commentaire ne s'attarde encore à leur particularité même si le code aggrave la peine, le « châtiment » pour leur

¹⁷ *La Gazette des Tribunaux*, 12 octobre 1838.

¹⁸ *Ibid.*, 06/05/1841

¹⁹ *Id.*, 20/05/1833

²⁰ *Id.*, 20/06/1833

²¹ *Id.*, 02/04/1842

²² *Id.*, 01/05/1841

²³ *Id.*, 13/10/1838

violence extrême²⁴. Ils sont décrits comme une forme identique à toute autre, une version « normale » du viol, alors qu'ils supposent une sociabilité de bande et le sentiment d'une plus grande impunité chez l'agresseur, leur effet de groupe renforçant la terreur de la victime et la difficulté des poursuites.

Les chiffres (Vigarello, 1998) montrent que la présence quantitative des violences sexuelles dans *La Gazette des Tribunaux* a plus que triplé en vingt ans (de 1826 à 1846), témoignant de l'intérêt toujours plus diversifié pour la chose criminelle comme pour les crimes de mœurs. Plus largement, les périodiques du début du siècle créent une nouvelle rhétorique en orchestrant, en rendant sensationnel le récit. L'histoire du viol collectif et de ses représentations journalistiques se poursuit. Si les canards d'Ancien Régime retraçaient une histoire close sur elle-même (ce que l'on nommerait aujourd'hui, une brève voire un filet), limitant l'acte criminel à une anecdote édifiante, à l'inverse, *La Gazette*, comme la presse du début du siècle, ménage des surprises, suggère le(s) procès à venir avant d'en détailler le déroulement dans d'autres numéros. Ces presses soulignent les inconnues d'une enquête avant d'en restituer ailleurs le dénouement. Georges Vigarello (1998) fait bien comprendre qu'à partir de ce moment, dans la presse écrite, on peut entendre l'importance de la médiatisation du procès. *La Gazette des Tribunaux* est donc une presse qui aime s'accaparer de faits divers pour nourrir l'actualité de son temps, quand bien même les crimes et délits souvent racontés et exacerbés à leur paroxysme ne seraient pas représentatifs de l'état de la criminalité française dans son ensemble qui apparaît moins conséquente que ne le laisserait croire ce journal²⁵.

2.2.2. DU MONDE RURAL AU CITADIN : UN « PROCES DE CIVILISATION »

Parallèlement aux recherches pour expliquer le phénomène de violence qu'est le viol collectif, on peut parler avec certitude d'un archaïsme. En effet, la curiosité pour les crimes sexuels demeure figée dans des certitudes au début du XIXe siècle. Les récits de viol collectif et leur commentaire, aussi bien ceux de la presse, des romans que ceux des enquêtes semblent inexorablement répéter les opinions du Siècle des Lumières : l'atteinte violente appartiendrait

²⁴ Code pénal, 1810, article 333. À noter que la loi de 1810 ne donnait pas la définition du viol, mais spécifiait seulement qu'il était passible de travaux forcés. C'est vers la jurisprudence (les décisions des juges) qu'il faut se tourner pour voir comment cette loi était appliquée.

²⁵ Il est important de noter que Georges Vigarello développe une réflexion sur la représentation de la violence dans les faits et l'état de la violence dans les représentations de l'opinion à partir des récits de presse suscités, entre autres. En effet observe-t-il : « La mise en scène des récits a pris la place du spectacle des gibets. Ce qui impose sans aucun doute des stratégies inédites d'alarme et de curiosité, le crime devenant durant le XIXe siècle, plus inquiétant au moment où il semble moins pressant » (*ibid.* : 135). Ce qui pousse à la constatation que, pour Georges Vigarello, en ces temps on parle plus de criminalité quand bien même elle reculerait.

d'abord au monde des villages et des hameaux, ces lieux oubliés du progrès. L'argument est même systématisé depuis le XVIIIe siècle, fixé sur une conviction (Vigarello, 1998 : 131-133) : « l'incompatibilité entre l'existence de certains crimes et l'existence de la civilisation » et « l'appartenance du meurtre ou du viol à un monde rural fait d'archaïsme opposé à un monde urbain fait de modernité ». Le progrès se lit en termes univoques, à l'aune de l'urbanité : la ville, son développement et ses lumières devraient éloigner la violence et le sordide. Au final, l'utopie d'une civilisation industrielle et citadine, prête à remédier à tous les maux de la société, se met lentement en place : la civilisation devrait effacer le viol. C'est au cœur de ces certitudes, pourtant, que prennent source des questionnements sur la réalité de la violence autant que sur la manière de l'évaluer, la ville et le crime suggérant des inquiétudes jusque-là inconnues.

Effectivement, en parlant d'un « monde des villages et des hameaux », et en le comparant à des « lieux oubliés du progrès », on peut voir, au travers d'analyses de la presse, s'opérer un procès de civilisation désignant les « non civilisés », ici les français ruraux, et, par association simpliste, les opposer, en tant que primitifs et ignorants supposés, à la modernité. En même temps, *La Gazette* fabrique une « culture du crime » même si son audience nationale demeure longtemps modeste. Elle est aussi et surtout contrainte au paradoxe : reconnaître implicitement une présence diffuse, proluxe du crime, même en ville et présenter son inévitable cantonnement dans les campagnes les plus éloignées comme elle le prétend encore dans les années 1820. Les violences sexuelles par exemple occupaient une place grandissante dans les pages du quotidien, sans être limitées, loin s'en faut, aux seules transgressions rurales. Ces réflexions (*ibid.* : 136) mènent à s'interroger sur les effets d'une « pathologie urbaine ». En effet, les travaux qui se sont concentrés sur les chiffres urbains, portant sur la période de 1840 à 1850, livrent leurs commentaires, mais ignorent le thème de la sensibilité. L'augmentation des crimes et délits signifierait uniquement une croissance des « turpitudes et dépravations urbaines ». La ville serait plutôt un contre-exemple, un « antre poisseux de corruption, un gouffre de tentations » dont l'entassement aviverait tous les dangers (*id.* : 187). L'historien Christophe Charle (1991 : 35) parle plus précisément d'une « pathologie sociale spécifique née de l'entassement ». Si, à la fin du XVIIIe siècle, l'opinion publique assimilait les agresseurs – en tout cas les agresseurs d'enfants – à des monstres frustes issus du monde rural, aux populations mal connues, au début du XIXe siècle aux yeux des enquêteurs les présumés coupables changent : « les industries, leur encombrement, les migrants plus

nombreux fascinent et inquiètent. La crainte de la violence vise moins celle des campagnes que celle des rues, cette promiscuité jusque-là inconnue dans les villes [...]. Les "sauvages de Paris", ceux de Georges Sand ou d'Eugène Sue, sont autant de "barbares vivant au milieu de nous", "peuplades" renforçant la certitude d'un accroissement du crime, ouvriers d'un nouveau genre, migrants des campagnes transportant l'inquiétude au cœur des cités » (Vigarello, 1998 : 187).

Un changement démographique va cependant modifier la donne en matière de violences sexuelles : « Autour de 1880 se produit un tournant majeur dans l'évolution de la violence sexuelle. En une vingtaine d'années, le nombre des viols et attentats à la pudeur passibles des assises tombe de moitié... La sexualité erratique recule. Ce sont des couples de migrants et non pas des hommes seuls qui arrivent à la ville » (Chesnais, 1981 : 160). Ainsi, si la figure du meurtrier « barbare » fait encore partie de l'imaginaire du crime, la menace en revanche devient plus précise, plus localisée : c'est la peur du migrant qui se substitue à la peur du campagnard, le migrant étant encore plus « étranger » que l'homme rural. Le journal populaire *La Gazette des tribunaux* l'illustre avec la représentation des auteurs de viols ou de viols collectifs commis par des « étrangers » : des sujets des peuples italiens ou belges faits d'« ignorants » ou encore d'« abrutis », habités par des « passions perverses » font régulièrement l'actualité ²⁶. L'historien Dominique Kalifa (1995 : 121) renforce ces constations en parlant de la presse de l'époque qui a tendance à plus dévoiler des affrontements violents quand ils sont commis par des étrangers, surtout s'il s'agit de rixes après des beuveries, entre ouvriers, entre Français et Italiens et aussi entre Italiens. Alors que la statistique judiciaire enregistre une forte hausse des coups et des blessures simples et des violences privées – cela étant dû pour l'essentiel à une hausse du recours en justice et du nombre des plaintes » – leur présence dans la presse n'augmente que très modérément, ce qui dit bien le peu de réprobations pour ce type de délits dans la conscience sociale.

Ce genre de stéréotypes semble avoir souvent visé les étrangers qui intègrent les classes sociales défavorisées, assimilées par la presse à des « barbares », des gens non civilisés, à des nouvelles « classes dangereuses ». À la fin du 19^e siècle, s'il est vrai que les Italiens et les Belges ont été victimes d'une intense xénophobie surtout dans le monde ouvrier selon

²⁶ Georges Vigarello (1998 : 133 ; 227), conte la focalisation du grand quotidien de l'époque *La Gazette des Tribunaux*, sur des accusés : « sujet italien » ou « d'origine italienne »²⁶ ou d'autres cas où le violeur est « belge » (*La Gazette des tribunaux*, 27/02/1887), un « sujet italien, ignoble personnage ».

l'historien Gérard Noiriel (1988 : 249) il faut constater par ailleurs que les trois crises économiques modernes françaises (à la fin du 19^{ème} siècle, dans les années 1930 et à partir du milieu des années 1970) ont suscité autant de vagues de xénophobie contre de nouveaux migrants venus travailler. Au-delà des migrants que l'on entend par « populations rurales françaises » qui se déplacent vers l'espace urbain, d'autres clichés sur les étrangers voient le jour, avec une plus grande volonté d'expliquer qui s'ajoute sans doute au raisonnement des Lumières, avec de nouvelles références au climat et aux ethnies. Comme le démontre la philosophe Elsa Dorlin (2006), aux terres chaudes étaient assimilés les peuples lascifs tandis que les latitudes septentrionales renvoyaient aux peuples rationnels.

On pourrait voir dans ces réprobations un lent « procès de civilisation » qui découlerait des travaux de Norbert Elias (1969) qui voudrait que la société « civilisée », la « société de Cour » se donne le devoir de civiliser les autres classes sociales à son image. Avec ce « procès de civilisation » apparaît alors une nouvelle sensibilité urbaine : « cité redoutée, vénérée et haïe où naissent les normes morales et sanitaires du XIX^e siècle » (Vigarello, 1998 : 186), comme les normes de comportement confirmant l'« émergence d'une autre France » évoquée par l'historien Yves Lequin (1983 : 193).

Il importe également de voir que les auteurs de ces viols étaient constitués, sous et après la période de l'Ancien Régime, en bandes au sens le plus fort. Loin d'être des regroupements fortuits de marginaux désœuvrés, il apparaîtrait que ces bandes de jeunes hommes célibataires étaient reconnues comme telles et jouaient un rôle officiel dans la société, tant à la ville qu'à la campagne. (Besnard, 1989 : 111-113). La représentation du viol collectif était avant tout, comme nous l'avons vu, une représentation sociale. Elle permet d'interroger et de témoigner de la cristallisation des rapports de domination. Retracer son évolution permet de mettre en exergue la stigmatisation dont étaient victimes certaines strates de la population. Si la conception du viol collectif relève d'un construit forgé dans un imaginaire sociétal, comme nous allons maintenant l'évoquer en procédant à son historiographie, la représentation des auteurs relève tout autant d'une vision relativement fictive et marquée des couches populaires auxquelles les bandes de violeurs appartiendraient.

2.3. DE NOUVELLES CLASSES DANGEREUSES DANS LA PRESSE

Après s'être penché sur les travaux de chercheurs ayant traité de la question du viol collectif dans l'histoire, ce sera à partir d'autres recherches en SHS portant sur la représentation de « groupes », de « bandes » issues des milieux ouvriers et des faubourgs qu'il faut maintenant nous orienter. Des « Apaches » de la fin du XIX^e siècle aux « Blousons Noirs », « Loubards » ou autres « Requins Vicieux », les travaux sur les « bandes de jeunes » permettront de comprendre le glissement opéré jusqu'à la construction de la figure des auteurs « jeunes de banlieues/cités ». À cet égard, les observations de la chercheuse en SIC Isabelle Garçin Marrou (2007), seront utiles pour compléter les travaux des historiens sur le même thème (Lequin 1983 ; Kalifa, 1995 ; Lambert 2001 ; Revenin, 2005). Les recherches des sociologues Laurent Mucchielli (2002, 2003, 2007) et Marwann Mohammed (2007) apporteront un éclairage sur la jeunesse des « Blousons Noirs » de la fin des années 50. Dans le champ de la sociologie de la délinquance juvénile, les travaux des sociologues Gérard Mauger et Claude Fossé-Poliak sur les « Loubards » (1983) seront complétés par les travaux sur la représentation du « jeune de banlieue » dans les discours d'actualité, du chercheur en SIC Guy Lochard (2004). Aussi, l'enquête qu'il a menée avec le sociolinguiste Henri Boyer et le journaliste André Bercoff (1998) pour France télévision afin d'apporter un éclairage sur la représentations des scènes de télévision en banlieues a conduit à faire de nombreux retours en arrière parfois, jusqu'au Moyen-âge. Cette recherche constitue de fait un socle pour comprendre l'histoire des « bandes de jeunes » dans la presse²⁷. Enfin, le travail de la sociologue urbaniste Marie-Hélène Bacqué (2008) permettra de comprendre comment sont représentés dans la presse les « Requins » des années 70.

2.3.1. VIOL COLLECTIF ET « BANDES DE JEUNES » AU XX^e SIECLE

Entre la fin du XIX^e et le début du XX^e siècle, le rôle tenu par les journaux parisiens a eu de l'importance pour créer la figure des « Apaches » également connus comme « Gang des Apaches » ou « Apaches Gang », (Lochard, 1998 ; Garçin-Marrou, 2007). D'autres travaux d'historiens (Kalifa, 1995 ; Perrot, 2001 ; Revenin, 2005) rappellent que la pratique du viol collectif est une des violences qui leur sont le plus souvent attribuées dans la presse écrite du début du XX^e siècle qui traite régulièrement des agissements des « bandes » de jeunes

²⁷ Cette étude commandée par France Télévision en 1996 a été menée à partir de documents collectés à l'Inahèque. Si elle se concentre sur la période 1989-1994, des retours en arrière (dans les années 50 jusqu'au Moyen-âge) ont été sollicité fréquemment.

prolétaires, des ouvriers, des quartiers périphériques et des faubourgs de la capitale. Perçus comme appartenant à un gang parisien, composé de jeunes membres qui souvent ne dépassaient pas la vingtaine d'années, ils se distinguaient par un signe particulier : les chaussures. Elles se devaient de briller, surtout aux yeux de leur « bande » ou de leur petite amie²⁸. Au vagabond des campagnes répond, plus hideux encore, le vagabond des villes (Kalifa, 1995). L'invention du terme « apache » est, à cet égard, décisive dans la mesure où elle permet soudain d'associer toutes les formes de délinquance urbaine dans un amalgame tenace (*ibid.* : 152). L'historienne Michèle Perrot explique : les méfaits des vagabonds étaient craints de village en village. La crainte de la violence des Apaches relève au contraire de l'image, d'une fixation, d'un établissement dans les villes (2001 : 351). La peur qu'ils suscitent s'exacerbe à la fin des années 1890. Si l'on donne à cette jeunesse, le nom d'« Apaches », c'est qu'à l'origine, cette expression désigne une tribu indienne²⁹ par extension, un monde de « non-civilisés ». En effet, l'expression reprise dans les écrits du XXe siècle³⁰, apparaît dans les journaux de l'époque, et le succès de la formule qui se réfère aux « sauvages » par opposition aux « civilisés » en fait même la fierté de ses auteurs, journalistes, qui ne sont, par ailleurs, pas les seuls à se revendiquer les « inventeurs » du terme³¹.

Ainsi, le vocable prend un sens particulier pour désigner un bandit, un malfaiteur violent, qui, par le vol, l'agression ou l'assassinat, œuvrait à Paris puis dans d'autres grandes villes. Pour certains, l'Apache serait lié au milieu de la prostitution, lui-même souteneur ou prostitué, l'Apache pouvant être un homme ou une femme. Pour d'autres, « ce jeune vaurien est censé

²⁸ « Un apache n'hésitera d'ailleurs devant rien pour s'approprier la paire de bottines jaunes plus importante que son veston semi-ouvert sur une chemise fripée, le pantalon patte d'éph ou la casquette vissée au-dessus d'une nuque rasée » écrivait Claude Imbs (1974 : 195).

²⁹ Au pluriel, les Apaches désignent une « tribu indienne d'Amérique du Nord appartenant à la famille des Athapaska, entrés en relation avec les Blancs après la conquête du Texas et du nouveau Mexique. Cette tribu "sauvage" localisée près du Golfe de Californie est célèbre par son courage et sa ruse à la guerre » (Imbs, 1974 : 195).

³⁰ cf. Les Apaches aussi connus pour leur férocité furent célèbres en France par le biais des romans de Gabriel Ferry, *Coureur des Bois*, 1853 ; Gustave Aimard, *Les Peaux Rouges de Paris* ; 1888, il faut aussi noter que d'autres auteurs du XXe siècle utilisent le terme connoté (cf. Leroux, 1907 : 137 ; Colette, 1910 : 125 ; Céline, 1936 : 388 ; Queneau, 1944 : 162).

³¹ Adaptation de l'ethnique par des journalistes parisiens dans *Le Matin* et *Le Journal* pour désigner « la pègre des boulevards extérieurs » d'après Dauzat (1902 : 24) qui explique que « Victor Morris, chef des informations du *Matin* s'attribua la paternité du mot, que j'ai entendu revendiquer pour Arthur Dupin, chef des informations du journal. Le terme est encore attesté en 1902 dans un texte anglais : Westm. Gaz. 22/10 (8/1) dans NED suppl. *The leader of the band of roughs in Paris, known as the "Apaches"*; et en 1905 (Villot, « Les plaies sociales ». *Comment on nous tue. Comment on nous vole.* : 309-320). Des policiers aussi comme ce secrétaire de commissariat à Belleville qui aurait un jour déclaré à un voyou : « Mais ce sont de vrais procédés d'Apaches » (*Le Petit Journal*, 23/01/1910). Pour d'autres, le terme aurait jailli spontanément dans le milieu des rôdeurs parisiens (*Le Matin*, 31/08/1900).

appartenir à des bandes, véritables contre-sociétés qu'on se plaît à présenter comme "une franc-maçonnerie basée sur une étroite entente dans le mal" » (*Le Matin*, 30/09/1907 in Kalifa, 2005 : 158). Toutefois, un paradigme économique de cette presse payante est à noter : les journalistes exagèrent quelque peu la férocité des affrontements entre « bandes » rivales afin d'appâter les lecteurs, très intéressés par les histoires criminelles (Kalifa, 2005). On comprend que le sensationnalisme fait vendre.

Dans un chapitre intitulé « "Apaches" et "sauvageons" : les violences des jeunes urbains » (2007 : 69-139) Isabelle Garçin Marrou fait un rappel historique pour évoquer les « premières » violences commises par les jeunes dans les médias. À travers une sélection d'articles publiés par les quotidiens du début du siècle, entre 1907 et 1910, *Le Matin*, *L'Aurore*, *Le Petit Journal*, elle décrypte « l'âge d'or du phénomène apache » (*ibid.* : 75). La dénonciation croissante de ce phénomène dans la presse de l'époque témoigne de la préoccupation d'alors. Elle semble correspondre à l'apparition de craintes de la part de la société « de plus en plus sensible à la montée d'un sentiment de menace et d'insécurité » alors qu'une exclusion progressive de la violence hors de la sphère sociale se confirme (*ibid.* 69-70). Aussi, face à cette jeunesse déroutante qui utilise l'argot « de façon à pouvoir converser en déroutant la renifle (la police) » (Perrot, 2001 : 351), les journaux étudiés par Isabelle Garçin Marrou³² dénoncent l'incapacité de l'État à y faire face avec un système pénitentiaire jugé peu sévère. La chercheuse, en décortiquant le traitement médiatique de la représentation de la violence des jeunes du début du XXe siècle et celle du XXIe siècle donne un éclairage sur les raisons de la stigmatisation de la jeunesse populaire. Pour elle, la compréhension des violences contemporaines se lit également dans « les processus urbains [menant] à une spatialisation de l'exclusion économique et sociale ; une population d'origine immigrée confrontée à une exclusion forte du marché du travail... » (2007 : 105). Comme elle l'a constaté, à partir d'un article de *L'Aurore* (11/01/1910) intitulé « Le règne des Apaches », « [...] les "Apaches" dont les actions constituent des "crimes" ou des "exploits criminels", "sont devenus les rois de l'actualité" ». En ce sens, elle a montré que les faits divers sur les Apaches ont été très prisés car vendeurs. Comme elle l'écrivait (2007 : 91) : « de façon classique, tout ce qui a trait au fait divers [constitue] un matériau de premier choix pour des journaux qui visent le public le plus large. De fait, la publicité donnée aux Apaches

³² Isabelle Garçin Marrou explique que « la figure des individus violents, qui est plus nuancée dans *L'Aurore*, est extrêmement stigmatisante dans *Le Matin* et *Le Petit Journal* » (2007 : 101).

est évidemment motivée par des préoccupations économiques, et elle est d'autant plus efficace qu'elle repose sur des éléments de récit permettant aux journaux de raconter, de façon réaliste, les faits divers. C'est là toute l'importance des "documents vécus", détaillés et véristes ». En somme, le fait de rapporter le témoignage de la victime de la cruauté des Apaches permet quelque part de renforcer l'aspect dramatique du récit. Cela est par ailleurs, très probablement bienvenu pour l'aspect mercantile du fait divers.

Finalement, c'est avec l'enrôlement massif des jeunes hommes pour la Première Guerre mondiale que disparaît, dans l'après-guerre, le traitement médiatique de la violence des « bandes de jeunes ». En parallèle, l'expression « Apache » tend aussi à disparaître progressivement (Kalifa, 1995 ; Revenin, 2005). Face à une forte masse masculine enrôlée dans les batailles des deux premières guerres mondiales, on ne parlera de nouveau de bandes, notamment dans les quartiers parisiens qu'après le *baby-boom* de la Seconde Guerre mondiale (Kalifa, 2005). À la fin des années 50, apparaissent alors de nouvelles représentations des groupes de jeunes dont la particularité vestimentaire est non plus d'avoir, tels les Apaches, les chaussures qui brillent, mais « les blousons noirs », expression qui désignera par extension leur « bande ». En effet, vêtus de blousons en cuir ou similicuir (mode adoptée en masse par la jeunesse des années 60), ces jeunes Français sont issus du milieu ouvrier.

Des recherches menées dans les années 1960, notamment au centre de Vaucresson pour l'Éducation surveillée, permettent de se faire une idée assez précise de la représentation des « blousons noirs » dans la société³³. Parmi les traits caractéristiques qu'on leur prêtait : les viols collectifs qui, par ailleurs, constituaient aussi la majeure partie de la criminalité sexuelle juvénile traitée par la justice dans les années 1960. Pour Laurent Mucchielli (2005), la violence sexuelle ne pouvait pas se limiter à désigner les « rodéos » ou les « complots » comme les seules violences sexuelles commises par des groupes de jeunes. À cette époque, les viols collectifs de « blousons noirs » faisaient écran à ceux des « surprises-parties », réunions des jeunesses des bonnes familles. L'opprobre est donc plus jeté sur les classes populaires.

³³ Les blousons noirs sont un phénomène essentiellement urbain. À Paris chaque porte, chaque quartier aurait possédé sa bande. Un article de presse daté de l'été 1959 fait état de six bandes principales à Paris et de 70 autres cliques de moindre importance (Macaigne, 1964).

Il faut encore noter les travaux de Henri Michard (1973), spécialiste de l'éducation surveillée³⁴, qui étudie la question du viol en réunion dans un travail de synthèse sur la délinquance juvénile, notamment à partir de l'étude de 387 jeunes délinquants. Le chercheur décrit le « phénomène » en 1973 : appelé "barlu" à Lyon ou "rodéo" à Toulouse, le viol collectif est perçu comme le fait de petits groupes, mêlant jeunes adultes et adolescents. Si la plupart sont scolarisés ou possèdent un emploi, les auteurs ont souvent des problèmes familiaux, et une partie a un passé délinquant. Henri Michard y ajoute une dimension initiatique au viol collectif puisqu'il constate que, pour la plupart de ces jeunes, il s'agit de la première expérience sexuelle. Il conclue même que, dans cette perspective, le viol en réunion peut être considéré comme un processus pathologique permettant de franchir une étape normale de la socialisation (Michard *op. cit.* : 25). L'usage de l'alcool et surtout la pression de conformisme du groupe ("ne pas se dégonfler" et "perdre la face devant les autres") ont été des facteurs permettant de mieux comprendre les interactions entre les auteurs de viol collectif et le passage à l'acte.

Il insiste encore globalement sur le caractère collectif fréquent des pratiques délinquantes juvéniles, « en liaison étroite avec les concentrations urbaines » (Michard, 1973 : 22). On comprend que la jeunesse française issue du monde ouvrier effraie et que ce ne sont plus désormais les ruraux ou les étrangers « migrants », mais les classes populaires et ouvrières qui tiennent « le rôle de la menace ». Une sorte de « procès de civilisation » qui dérange dans les discours de la presse des années 60 (Copferman, 1962) mais aussi des années 70 (Michard, 1973).

En ce sens, peu de temps après, la figure des « Loubards » (Mauger, Fossé-Poliak, 1983 ; Lochard, 1998, 2004 ; Mucchielli, 2005) désigne un jeune Français vivant dans des quartiers, un jeune des milieux ouvriers³⁵.

³⁴ Henri Michard a fondé en 1951 et a dirigé jusqu'à son départ à la retraite en 1974 le Centre de recherches interdisciplinaire de Vaucresson, une unité de recherche associée au CNRS.

³⁵ Le chanteur français Renaud en a d'ailleurs fait une chanson, « La chanson du Loubard » (1977) où il narre à la première personne, l'épopée d'un Loubard : « Le jour se lève sur ma banlieue. J'ai froid c'est pourtant pas l'hiver. Qu'est-ce que j'pourrais foutre nom de Dieu. J'ai pas un rond et j'ai pas l'air sérieux. Sérieux, j'suis un loubard parmi tant d'autres. Je crèche pas loin de la Défense. J'ai l'air crado, c'est pas ma faute. Mon HLM, c'est pas Byzance mon pote. [...] J'suis un loubard périphérique. J'en ai plein les bottes de ce bled. La France est une banlieue merdique comme dit mon copain Mohamed aux flics [...] ». Cette chanson raconte le désœuvrement d'un jeune qu'un père a fait embaucher à l'usine à 14 ans, qui commet des larcins, vole des motos, voit un ami mourir très jeune à moto. Cette histoire n'est pas si différente de celle de certains récits de musique contemporaine de rap qu'on associe aux « banlieues ». Elle dénonce la condition d'une jeunesse évoluant dans un milieu paupérisé et qui remet la faute sur « la France ».

En ce qui concerne la représentation audiovisuelle des Loubards, Laurent Mucchielli (2005) montre qu'elle comporte bien des ressemblances avec celle des « Blousons Noirs » dans les années 60. De la même manière, les « Loubards », en tant que bandes de jeunes, précèdent, dans l'imaginaire collectif, la figure des « jeunes de cité ». Gérard Mauger et Claude Fossé-Poliak le disaient déjà il y a plus de trente ans (1983 : 66) : « S'il est vrai que les pratiques des Loubards ne sont pas toutes des pratiques délinquantes pour la loi, il serait absurde de nier que certaines le soient. La "baston" peut "mal tourner", le vandalisme, symbolique dans son intention et le plus souvent mineur dans ses effets, peut néanmoins devenir saccage et les vols ne sont pas seulement le produit des fantasmes de petits-bourgeois apeurés » ; Laurent Mucchielli en arrive d'ailleurs à la même conclusion : si les jeunes de milieu populaire sont plus contrôlés, on ne peut pour autant en déduire que la délinquance juvénile n'est pas plus fréquente en milieu populaire que dans d'autres classes sociales. En effet, le chercheur revient sur la France de la fin des années 1950 et du début des années 1960 où la figure des bandes considérées comme dangereuses était celle de « blousons noirs » (2005 : 38-42). Pour lui (2005 : 48) : « la principale différence entre les années 1960 et la période actuelle réside dans la couleur de peau des "jeunes" habitant les quartiers pauvres. Mais l'hypothèse d'un lien entre leur "origine" et leur comportement en groupe est sans fondement. La surreprésentation des jeunes Français issus de l'immigration parmi les personnes condamnées pour viols collectifs est fondamentalement un artefact de leur position sociale, de leur trajectoire scolaire et de leur lieu de résidence. Les mêmes causes produisant à peu près les mêmes effets, quelles que soient les époques et les populations ».

Dans les années 70, le travail des sociologues Philippe Robert et Thibault Lambert (1976) montre que les viols collectifs étaient appelés « complots » et celui qui attirait la fille vers le groupe, un « fournisseur ». On retrouve des scénarios où une fille prise en voiture par des garçons n'a plus d'autre choix que d'accepter de coucher avec eux. Le scénario du garçon qui fait circuler sa nouvelle conquête à ses copains est lui aussi fréquent. Ces chercheurs affirment que la fille est la « propriété *indivis* du groupe ». Ils montrent tout au long de leur écrit comment la presse a également présenté ces viols collectifs comme un « rite d'initiation », mais sans préciser en quoi consiste l'initiation.

Des cas de viols collectifs particuliers ont été rapportés dans l'ouvrage issu de la thèse en sociologie de Maryse Esterle-Hedibel (1997 : 155-158), nommé : *La bande, le risque et l'accident*. Un viol commis par deux jeunes d'une des bandes qu'elle a observées au début des

années 90 dévoile un viol collectif au scénario « classique » : en sortant d'un bar en fin de soirée, une femme va accepter de se faire raccompagner chez elle en voiture par deux hommes rencontrés dans le bar. Ces derniers décident de dévier leur trajectoire et s'arrêtent sur un parking désert. La jeune femme est violée. Pour les auteurs du crime, la victime était consentante dans la mesure où elle a accepté de monter avec eux en voiture, elle montrait par ailleurs une image de « fille facile ». En ce sens, la plainte de la victime et le procès qui s'ensuit leur paraissent incompréhensibles. Ce récit qui se déroule dans les années 90 correspond pour la chercheuse en tout point avec ceux des années 60. Aussi, dans le corpus de presse, l'argument de la victime consentante est à maintes reprises évoqué.

Si les viols collectifs pouvaient être fréquemment attribués à des bandes de jeunes vivant dans des cités, c'est sans omettre le concours de la presse écrite qui relatait les comptes-rendus de procès. Par exemple, un procès très médiatisé pour viol en réunion rend célèbre l'une d'entre elles, « Les Requins Vicieux ». Ce fait divers contribue à construire une image sociale négative de ces groupes de jeunes et, au-delà, de la jeunesse des banlieues dont témoignent une série de reportages et de dossiers de presse au tout début des années 1990. « Tous les éléments semblent réunis pour créer un climat d'insécurité propice à toutes les utilisations politiques et médiatiques »³⁶ comme le relate la sociologue Marie-Hélène Bacqué (2008).

À la lumière de ces éclairages, on comprend mieux l'énoncé d'un article non signé pour *Libération* (09/03/2001) qui part de la volonté de s'interroger sur la mesure de la recrudescence des viols depuis l'époque des « Requins Vicieux ». L'exemple est révélateur quand le film *La Squale* est évoqué pour rappeler le réalisme des viols collectifs. D'ailleurs, la symbolique de cet animal associée à une décennie d'écart à de tels actes n'est certainement pas anodine. En France, le requin comme prédateur représente en effet un animal à l'instinct féroce, une menace pour l'homme. On l'assimile à la terreur.

« *La Squale*, a décrit de manière à peine fictionnelle le mécanisme de violence sexuelle en cours dans les cités. De l'obscurité des caves, on passait à la lumière des écrans. Et bien vite aussi à l'inquiétant "phénomène de société" : les ados sont "machos", les viols grimpent en flèche. Mais de quoi parle-t-on ? De pratiques vieilles comme le monde, qui, à en croire les policiers, étaient plus répandues encore à la fin des années 80. C'était l'époque des Requins vicieux, des Requins juniors, des Derniers salauds. Ces bandes de jeunes Noirs, réunis en gangs, pratiquaient le viol comme rite initiatique. Un policier : "Il y a eu plein d'affaires, très graves, avec des jeunes filles

³⁶ Publié par *Mouvements*, le 07/10/2008. <http://www.mouvements.info/Les-bandes-vues-de-l-interieur.html>. Dernière consultation, le 15/10/2009.

séquestrées pendant des jours. Beaucoup de ces jeunes gens furent jugés et sévèrement condamnés". Après, on assiste à un tassement pendant les années 90. Les jeunes délinquants pensent à autre chose : la drogue. Des révoltés passent leur rage dans le rap ou les tags. »

Dans un premier temps, penser qu'un crime comme le viol en réunion ait pu reculer au bénéfice d'activités comme le rap ou les tags est un constat douteux. En donnant anonymement la parole à un policier, on constate que des lieux communs (les « ados machos », délinquants et des criminels) peuvent se former rapidement. En outre, ici, il s'agit de décrire des comportements adolescents par époque (avant les années 90 et après les années 90). Mais à travers ce texte, on note bien le rapprochement fait entre les époques. Dans un second temps, la question des rites initiatiques est souvent émise pour expliquer les viols collectifs. La bande, la présence des autres font émerger deux notions chères à Erving Goffman : « *face* » et « *face work* » ou « *figuration* » (1967). La « *face* » se définirait comme étant « la valeur sociale positive qu'une personne revendique [...] à travers la ligne d'action que les autres supposent qu'elle a adoptée au cours d'un contact particulier. [...] L'individu a généralement une réponse émotionnelle immédiate à la face qui lui fait porter un contact avec les autres : il la soigne ; il s'y « attache » écrivait Goffman dans son œuvre *Les rites d'interaction* (1967, rééd. 1974 : 13).

Or l'anthropologue Christelle Hamel qui a travaillé à comprendre les mécanismes en jeu qui poussent les auteurs de tournante à passer à l'acte s'est penchée en 2003 sur cette question de rites, et plus précisément de « rites initiatiques ». Pour elle (2003 : 84-86), si les viols collectifs ont été perçus comme des rituels, ils ne constituent pourtant pas une initiation à la sexualité, car les auteurs présumés du viol auraient d'abord eu des relations sexuelles individuelles. De plus, elle ne considère pas qu'il existe une organisation de l'initiation sexuelle des plus jeunes par les plus âgés. Ces viols ne signeraient pas non plus l'entrée dans le groupe. Au contraire, ils révéleraient plus « l'appartenance préalable à un groupe très soudé qui préside à l'émergence de la logique de partage et à la survenue des viols. Le terme rituel ne renvoie donc à aucune réalité sociologique autre que l'univers fantasmatique qui s'est créé à propos des "bandes de jeunes" et des "banlieues" » (*ibid.* : 85).

Aussi, des Apaches jusqu'aux Requins Vicieux ou autres Blousons noirs, ce sont des phénomènes de concentration qui amènent à discerner des groupes de jeunes des classes populaires tout comme ceux que l'on appelle aujourd'hui, « jeunes des cités » ou « jeunes des banlieues ». Qui plus est, derrière ces dénominations « générales », des connotations

injurieuses ou policées peuvent s'immiscer et une désignation ethnicisée, en addition à une assignation géographique³⁷, fait alors converger cette représentation, encore une fois, avec la vieille notion de « classe dangereuse » évoquée par Alain Corbin (1978).

2.3.2. LA RECUPERATION DU VIOL COLLECTIF DANS LES ANNEES 90

Le poids des mots est à prendre en considération dans un discours qui peut déboucher sur des polémiques sensibles comme l'ont illustré les recherches en Sciences de l'Information et de la Communication de Simone Bonnafous. Son travail d'analyse des formes discursives sur la représentation d'une population sociodémographique particulière – les « immigrés » – durant une période déterminée – « 1974-1984 » – dans plusieurs quotidiens, est utile pour introduire l'étude actuelle sur la représentation des « jeunes des cités » dans la presse écrite du début du XXI^e siècle. C'est précisément le point sur lequel renseigne la chercheuse³⁸ à l'aide de son ouvrage, *L'immigration prise aux mots. Les immigrés dans la presse au tournant des années 80*³⁹ (1991) : le traitement d'un sujet à polémique et les discours médiatiques qui en découlent sont à considérer de manière prudente. Par ailleurs, en étudiant une couverture de presse sur l'immigration, Simone Bonnafous s'est également intéressée aux attaques virulentes qui ont été émises à l'égard de populations originaires d'Afrique du Nord dans une partie intitulée « Extrême droite : de la théorisation à l'attaque » (1991 : 48-62). Elle montre notamment à partir d'exemples tirés de la presse comment reportages et enquêtes sur les faits divers peuvent s'organiser autour de récits décrivant l'horreur des crimes et délits commis par des immigrés. Ces derniers sont par ailleurs accusés par la presse d'extrême droite *Minute* des années 50 d'être les violeurs de « nos » femmes. Elle prend l'exemple du reportage du 5 au 11 octobre 1977 : « Victime de quinze voyous, Brigitte est mutilée à jamais et pourtant... les VIOLEURS arabes sont EN LIBERTÉ » ; (Bonnafous, 1991 : 51). Ce qui montre qu'une violence particulière attribuée à une population particulière est importante à étudier aujourd'hui encore.

³⁷ cf. le site « blousons noirs. Mythes et réalité – 1959-1962 », http://www.blousonsnoirs.info/P20_expo/02_section5.html. Dernière consultation le 15/10/2009.

³⁸ À noter également ses travaux en collaboration avec Patrick Charaudeau sur « Les discours des médias entre sciences du langage et sciences de la communication » (1996) et le travail de ce dernier chercheur sur le discours d'information médiatique (1997).

³⁹ Professeure en Sciences de l'Information et de la Communication à l'Université Paris 12, Simone Bonnafous a soutenu en 1990 une Thèse d'État à l'université Paris IV sur « Le discours sur les immigrés et l'immigration dans la presse politique française de 1974 à 1984 ».

De toute évidence, si on voit que le viol collectif attribué à des « Arabes » était discuté déjà dans les années, on s'aperçoit qu'avant la sortie du film *La Squale* en décembre 2000, l'expression n'avait *a priori* jamais été employée. Il faut dire que les viols collectifs n'occupaient jusqu'alors qu'une place extrêmement faible dans les titres de la presse⁴⁰. Les sujets relatifs aux viols commis en réunion étaient donc plutôt rares et ne présentaient que peu d'intérêt pour la PQN si ce n'est pour *Libération*⁴¹.

Toutefois, selon l'expression consacrée par la presse, trois « affaires » de viols commis en réunion dont deux sont datées de 1995 et une de 1997⁴² interrogent leur traitement médiatique. La première, qui s'apparente à un reportage s'écrit durant la phase d'enquête, c'est-à-dire, alors que l'affaire est instruite et n'est pas encore passée devant un Tribunal ou une Cour d'Assises. À cet égard, les protagonistes bénéficient de ce que l'on appelle « la présomption d'innocence », principe selon lequel toute personne qui se voit reprocher une infraction est réputée innocente tant que sa culpabilité n'a pas été légalement et définitivement établie⁴³. Le second cas évoqué sera le compte-rendu d'un jugement d'Assises et le troisième celui d'un fait divers autour d'un viol commis en réunion relayé par la presse mais qui s'est avéré être faux.

La première affaire est celle que couvre Patricia Tourancheau, journaliste pour *Libération*, chargée de la police, du banditisme et des faits divers. Le 6 janvier 1995 est relaté un viol commis en réunion qui se serait déroulé une semaine auparavant, soit le soir du Nouvel An lorsque « Nathalie », une jeune femme du Val de Marne âgée de 19 ans réveillonnait en

⁴⁰ cf. annexe 7. En quelques mots, il est intéressant de constater que les agences de presse offraient aussi ce genre d'information, mais le viol collectif n'était discuté avant l'apparition des tournantes par quelques titres de presse écrite (*Libération*, *L'Humanité*, *Sud Ouest*, *Le Progrès*, *Le Parisien*) que de manière très sporadique.

⁴¹ *Libération* en 1995 fait paraître entre brèves et critiques, une série d'écrits sur une affaire en cours d'instruction mettant en cause de jeunes « blacks » et « beurs » (*Libération* des 05 et 06 janvier et 10 février 1995), l'autre, le jugement d'un procès mettant en cause des policiers (*Libération* du 23/10/1995). Ces deux articles sont les deux seuls articles parus avant 2000. Aussi, il faut noter que *L'Humanité* publie un article contenant le syntagme « viol collectif » mais il s'agit d'une critique qui traite d'un livre parlant de viol collectif entre autres thèmes (« Le béton armé écho d'un grand roman urbain » par Cédric Fabre, le 25 novembre 1999).

⁴² Les deux articles dont nous allons maintenant traiter font tous deux parties du « corpus » 0. Nous sommes revenus sur l'un comme sur l'autre, car les enjeux du traitement médiatique de viols collectifs, dès lors qu'il s'agit d'un viol de « bande » comportent des répercussions, comme nous allons le voir, non négligeables.

⁴³ La présomption d'innocence se fonde sur l'article 11 de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948 de l'ONU qui la formule de la façon suivante : « Article 11. Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées. Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international. De même, il ne sera infligé aucune peine plus forte que celle qui était applicable au moment où l'acte délictueux a été commis. »

compagnie d'un ami. Tous deux avaient prévu une veillée dans le parc floral de Vincennes. Or, après avoir diné, ils s'apercevaient qu'ils n'avaient plus assez d'argent pour la soirée escomptée. Déçus, Nathalie et son ami auraient fait demi-tour et se seraient simplement assis sur un banc. Patricia Tourancheau raconte l'événement perturbateur qui fera chavirer l'histoire en une véritable tragédie :

« À minuit, une bande de "Blacks" entoure le banc de bois. Deux d'entre eux sortent un couteau, menacent le copain, lui prennent son blouson. Les sept ou huit autres autour de Nathalie lui volent son billet de 200 francs et l'obligent à leur sucer le sexe sur un talus à l'écart. Puis, ils l'empoignent et la traînent vers la rampe du parking souterrain de l'esplanade, à côté du parc floral. Là, ils la déshabillent et la violent tour à tour. [Par la suite] une BX, avec trois types à l'intérieur, s'arrête devant eux. Juste pour demander un renseignement : "Par où on prend pour aller au Châtelet?". Yacouba, 20 ans à peine, qui est planté là à regarder faire les autres avec la fille à terre, a bien mieux à leur proposer qu'une virée au Châtelet : Nathalie. »

Il est encore écrit que les jeunes « beurs » de la BX » « s'occupe[nt] de la fille donnée par les Noirs et l'embarquent direction Vigneaux sur Seine, dans l'Essonne. Leur territoire ». Après l'avoir violé, ils l'auraient abandonné nue sur un terrain vague. Puis Nathalie a été retrouvée dans l'entrée d'un immeuble avant d'être emmenée à l'hôpital. Elle porte ensuite plainte. Les trois « beurs » ont été arrêtés et mis en examen pour viol en réunion tandis que Yacouba, le sera pour non-opposition à crime ou délit portant atteinte à l'intégrité corporelle de la personne. La « bande de *blacks* », elle, sera toujours recherchée. L'article de presse se termine ainsi :

« Les enquêteurs sont persuadés que Yacouba, "le racoleur", est le "trait d'union" entre les deux groupes puisqu'il a "assisté d'un bout à l'autre à la scène avec les Noirs avant d'inviter les seconds, d'origine maghrébine, à participer au viol collectif. »

Cet article qui insiste sur des origines abstraites des Français (« Blacks », « Beurs », « Noirs », « d'origine maghrébine) aura un fort écho dans la sphère publique. Il s'inscrit aussi dans l'histoire de la représentation des auteurs de viols collectifs. En témoigne sa reprise mot pour mot dans le dernier numéro de la mi-janvier de la lettre bimensuelle du Front national⁴⁴. La lettre sera intégralement publiée en dernière page. Elle titrait « Qui peut accepter l'horreur ? », parle de « viol collectif de blanche ritualisé », condamne la « barbarie tribale »,

44 « Qui peut accepter l'horreur ? », lettre bimensuelle, 1995, 2, non signée. Le parti politique d'extrême droite de Jean-Marie Le Pen s'est accaparé de l'écrit à des fins de diffusion en faveur de son parti, alors en pleine campagne pour les élections municipales de 1995. Quelques mois après la rédaction de cet article (écrit le 06/01/1995), le Front national contrôlera trois villes du Sud : les villes d'Orange, Toulon et Marignane en juin 1995.

demande « la dislocation des bandes ethniques », en appelle à « la peine de mort pour les criminels », à « la sécurité pour les honnêtes gens, avec Jean-Marie Le Pen ». Ce scandale, non prévisible pour *Libération* voit la rédaction se retourner contre le Front national en l'accusant de s'être servi de l'article comme outil de propagande xénophobe. La rédaction, via la plume du journaliste Sorj Chalandon, titrait peu de temps après : « *Libération* poursuit la lettre du FN qui avait piraté un de ses articles » (*Libération* du 10/02/1995). Le rédacteur racontait le procès en question : le Front National a été condamné pour avoir reproduit intégralement « sans autorisation »⁴⁵ et diffusé sous le titre « notre tract », l'article de *Libération* qui s'est transformé en un « tract favorable à Jean-Marie Le Pen », « en fait, une page clairement destinée à être découpée, reproduite, diffusée bien au-delà de 38 000 exemplaires ». Pour la presse, le journaliste s'excuse auprès des lecteurs mais avance pour sa défense [que] taire un événement lorsqu'un étranger y est mêlé est du même ordre que professer le racisme »⁴⁶.

Cette même année 1995 et dans le même quotidien, *Libération*, paraîtra une brève le 23 octobre soit, quelques mois après la première affaire reportée par Patricia Tourancheau. Non signée et de taille courte (70 mots), elle a pour titre : « Trois policiers condamnés pour viol ». Elle raconte plus précisément la condamnation d'un ancien membre du GIPN (Groupe d'intervention de la police nationale) qui est condamné à quatorze ans de réclusion criminelle « pour avoir organisé avec deux collègues policiers, le viol collectif de son ancienne maîtresse ». Ici, c'est à travers les propos de l'avocat général qu'on lira que « ce n'est pas une simple connerie, ni un dérapage [mais] un viol collectif qui déshonore la profession de policier ». À part, cette brève, aucun article concernant ce fait divers ne sera retrouvé dans le corpus de presse qui recense les écrits sur le thème des viols collectifs de 1994 à 1999⁴⁷, ni encore dans le corpus général.

La troisième affaire apparaît le 25 octobre 1996 lorsqu'une jeune femme gardien de la paix, Sandrine « L. », se dit victime d'un viol collectif commis par « quatre Arabes et un Noir »

⁴⁵ *Libération* évoquera le juge Jean-Claude Lautru qui s'inquiète « que l'on ne retrouve pas ce tract partout », du nombre de parutions imprimées ou envoyées, mais au stade de l'écriture de cet article, il ne détaillera pas la condamnation à laquelle aura à faire face le Front national.

⁴⁶ On retrouve là, la constatation émise par Patrick Champagne (1993 : 112) qui explique ce genre de dérives médiatiques : « Bien que la plupart des journalistes rejettent et condamnent les pratiques les plus douteuses de la profession et reconnaissent volontiers l'existence inévitable de biais, même dans un traitement de l'information qui se veut honnête, ils pensent que, malgré toutes ces difficultés et toutes ces déformations, rien n'est pire que le silence ».

⁴⁷ Cf. annexe 7 « le corpus 0 » qui correspond à un répertoire des articles recueillis sur Europresse et Factiva avant 2000, sur le viol collectif et le viol en réunion.

dans le RER C, entre Brétigny et Dourdan dans, l'Essonne⁴⁸. Ses agresseurs l'auraient violé en découvrant son chemisier d'uniforme et sa carte de police dans son sac. La présumée victime, décrite comme « instable psychologiquement », avait dit reconnaître l'un des présumés criminels qui, mis en garde à vue, a donné d'autres noms. Ce, alors que l'enquête faisait apparaître de telles invraisemblances que le juge avait demandé aux policiers de tout reprendre du départ. Les faits sont d'autant plus troublants qu'en 1989 Sandrine « L. » avait déjà été entendue pour des faits similaires. Les enquêteurs avaient encore conclu à la « grande fragilité psychologique » de la jeune femme. Or, ces noms lui auraient été extorqués après un passage à tabac par la police. Incarcérés plusieurs mois, les cinq hommes ont tous bénéficié d'un non-lieu. Cependant, *Paris Match* publiait les photos des ex-présumés coupables. Le Front national encore une fois mettait ce fait divers au service de ses thèses. En ce sens, il faut rejoindre la réflexion de l'historien Gérard Noiriel (1989 : 214) pour qui : « l'efficacité de la propagande des groupes d'extrême droite réside dans la capacité à utiliser les "médias" pour imposer à l'opinion publique ses problématiques ».

Ces trois affaires permettent de saisir dans l'histoire des traitements médiatiques du viol en réunion, qu'il peut aussi faire l'objet d'arguments politiques pour des partis extrémistes ou *a contrario*, il pourrait presque être « passé sous silence ». Ces affaires d'un passé proche montrent aussi que la présentation des auteurs criminels faisant partie de « bandes » n'a pas attendu les tournantes pour mettre en scène des groupes de jeunes. Ce genre de viol n'est pas nouveau ou isolé dans la société française.

2.3.3. LES DISCOURS DES QUOTIDIENS SE REFERANT A L'HISTOIRE DANS LA PRESSE

Dans le corpus de presse, peu d'énonciateurs ont tenté de revenir à une approche historique dans la finalité d'expliquer que le phénomène des tournantes n'a rien de nouveau. Au sein des écrits de la presse française entre 2000 et 2006, il faut faire face à une pluralité de discours dont les rédacteurs sont pluriels tout autant que les registres de discours diffèrent. Si, dans le corpus de presse, existe une proportion d'articles qui affirment que les tournantes sont un phénomène nouveau (cf. Chap. II), quelques écrits ressortent du lot et s'interrogent sur ledit phénomène d'un point de vue historique. Aussi, pour revenir à ce que disait Patrick

⁴⁸ Pour plus d'informations sur ce fait divers lié à une fausse agression, cf. « Des faits toujours difficiles à établir » article du *Figaro* du 13/07/2004 qui recense différents cas de fausses déclarations qui ont conduit la presse à délivrer de fausses informations. cf. encore l'article de Bénédicte Charles, journaliste pour *Marianne* qui titrait le 5 mai 1997 « Sandrine... ou la tentation de transformer la victime en coupable ».

Champagne (1991 : 65) lorsqu'il parlait du traitement d'affaires médiatiques d'un passé proche, sur l'ensemble d'une couverture de presse, on trouve quelques articles ou reportages « particulièrement pertinents ». Par un souci de probité scientifique, il est proposé un aperçu rapide, une revue de presse des quelques écrits journalistiques qui ont remis en question le caractère nouveau du viol collectif.

Une rédactrice pour *Le Figaro*, Anne-Charlotte de Langhe (02/05/2001) s'étonnera de la qualification du viol collectif comme un fait récent : « Considéré communément comme un phénomène récent propre aux cités de la banlieue parisienne, le viol collectif ne date pas d'hier ». « Le viol collectif remonte à la nuit des temps » écrira-t-on dans les pages de *L'Humanité* (27/09/2002). Différents auteurs⁴⁹ pour *Libération* commenteront (31/10/2002) : « Le viol collectif existe depuis la nuit des temps (Voltaire l'évoque dans *Candide*). Les dragons de Louis XIV brûlaient les pieds des protestants dans la cheminée et violaient collectivement leurs femmes, filles, et jusqu'aux gamines. En 1945, les troupes russes ont violé 100 000 Berlinoises lors de la prise de la ville. En Afghanistan, le viol collectif d'une femme adultère par ses bourreaux est un châtiment légal »⁵⁰. Parler d'affaires de viols collectifs est admis pour *La Croix* (30/09/2002) à « condition de ne pas faire croire que ce phénomène est nouveau et massif, et de vouloir ainsi rattraper des années de silence ». Pour *Le Monde* (24/04/2001) : « Ce phénomène [des tournantes] n'est pas nouveau et pas spécialement en augmentation » estime Maître Boulès, le substitut du Procureur⁵¹, de son point de vue d'expert juridique. Pour *Le Progrès* (12/02/2005), la presse choisit de faire intervenir le discours scientifique pour émettre des constatations sur les tournantes : « Les viols collectifs, aussi appelés "tournantes", ne constituent pas un phénomène nouveau, ni en augmentation, selon une étude du CESDIP⁵². De tels actes étaient attestés "dans les milieux estudiantins de nombreuses villes européennes à la fin du Moyen-Âge" et l'étude cite des articles de presse de 1966 faisant état du "fléau" ». *Sud Ouest* (21/10/2002) choisit de donner la parole à un lecteur, retraité de l'enseignement : Marcel Lapparent. De la sorte, on peut

⁴⁹ Il s'agit en l'occurrence des personnalités de la « sphère médiatique » qui protestent contre de nouvelles interdictions par le CSA quant à la diffusion de films classés « X ».

⁵⁰ Divers signataires du monde du cinéma (cf. corpus), « Rabelais, réveille-toi », *Libération*, 31/10/2002.

⁵¹ Maître Boulès est « substitut du procureur et responsable du service des mineurs au parquet d'Évry (Essonne) pendant cinq ans » au moment de la parution de l'article.

⁵² Pour rappel, le CESDIP né en 1983, est à la fois un laboratoire de recherche du CNRS, un service d'études du ministère de la Justice et, depuis le 1er janvier 2006, un laboratoire de l'Université de Versailles-Saint-Quentin. Le directeur actuel est le sociologue Laurent Mucchielli.

comprendre que le journal se désengage, ce qui permet des propos qui ne nécessitent pas de références historiques ou scientifiques :

« L'époque que nous vivons n'a inventé ni la violence ni la perversité. Elle se contente de les montrer sous toutes leurs formes, de les diffuser par toutes sortes de moyens et particulièrement, ceux-là mêmes que la technique nous a offerts au siècle dernier. La pornographie ? Nos ancêtres qui fréquentaient les maisons closes n'en ignoraient rien. Mais cela restait entre gens de bonne compagnie. Les tournantes ? Ne rappellent-elles pas ce qui se passait dans les BMC, les bordels militaires de campagne protégés naguère encore par une République compréhensive ? Quant aux viols, aux vols, aux violences de toutes sortes, n'étaient-ils pas depuis la nuit des temps la première récompense des conquérants ? On pourrait multiplier les exemples à l'envie : à aucune des formes de société qui nous ont précédés, quoi qu'en disent les nostalgiques d'époques qu'ils n'ont pas connues, on ne peut accoler le terme d'"âge d'or" ».

Pour conclure, cette étude de cas particuliers, fondée sur l'ensemble des articles du corpus fait apparaître que les articles qui remettent plus ou moins en cause la nouveauté supposée du « phénomène tournante » sont peu nombreux (7 articles soit une visibilité d'à peine 1,2 %). Ainsi, on comprend que l'histoire des représentations du viol collectif dans la presse écrite se devait d'être retracée pour mieux appréhender les enjeux liés aux discours de presse, selon les différentes époques durant lesquelles il survient. Cela montre aussi que le regard journalistique, en éludant cet aspect historique et structurel, participe à la désignation et à la stigmatisation de groupes issus de classes défavorisées. Il se dégage des aspects invariants du traitement journalistique du viol commis en réunion, comme dans la très grande majorité des cas, le fait de préférer présenter des détails spectaculaires à une analyse approfondie, historique et/ou anthropologique du viol en réunion.

CONCLUSION DU CHAPITRE II

Dans ce chapitre, un état des lieux des connaissances historiques de la question du viol collectif a été dressé. Alors que cette pratique pouvait, il y a quelques siècles, apparaître comme un acte banal et dont la réparation s'opérait en fonction du possesseur d'une femme (Vigarello, 1998, Lambert, 2001), on doit s'apercevoir qu'avant que le viol collectif ne soit considéré comme un crime par la loi, et qu'il n'atteigne dès lors la sensibilité de l'opinion, de nombreuses batailles ont dû être menées pour prendre conscience de la gravité du crime aussi bien dans la loi qu'auprès de la population civile.

En parallèle à cette histoire du viol collectif se hisse une histoire de la représentation de la figure des auteurs. Au vu et au su de ce passé historique, il s'avère que dans les « affaires » de viol collectif présentées par la presse écrite, bien souvent, la jeunesse est un facteur de risque qui transcende les époques et vient ajouter un chapitre de plus à la charge des « bandes » de jeunes d'origine modeste ou populaire (Kalifa, 1995, Lochard, 1998, 2004, Garçin-Marrou, Maugier, Fossé-Polak 2007).

Toujours est-il qu'en réalité, le viol collectif est un comportement juvénile très ancien, qui traverse l'histoire des sociétés urbaines. Aussi l'on peut constater des similitudes dans le traitement médiatique, entre les affaires de tournantes et celles de viols collectifs dans les années 1960 : même jeunesse populaire, même violence, mêmes « bandes ».

CHAPITRE III

DE LA FICTION AU PHENOMENE DE SOCIETE

Lorsqu'on s'interroge sur ce qui a suscité l'intérêt des médias à écrire les premiers articles sur les viols collectifs connus sous le nom de « tournantes » (en décembre 2000 et janvier 2001), on découvre que c'est la sortie d'une production cinématographique. En effet, il s'agit de *La Squale*, un film interdit aux moins de 12 ans, sorti en salle le 29 novembre 2000 et réalisé par un ancien enseignant de lycée, Fabrice Génestal. À partir du décryptage du film, on s'interrogera sur le genre cinématographique dans lequel il s'inscrit, mais aussi sur les stéréotypes de la banlieue (qui va être définie) mis en place. Ce, afin de comprendre pourquoi et comment le viol collectif devient une thématique très médiatisée dans la sphère publique hexagonale.

3.1. LA TOURNANTE EN BANLIEUE : EMPRUNT JOURNALISTIQUE A LA FICTION ?

Quelques tentatives d'inscrire *La Squale* dans un genre cinématographique particulier ont amené à discerner qu'il peut être perçu dans trois genres différents : *Les Cahiers du Cinéma* (2000) l'ont qualifié de « banlieue-film » (3.1.1.), Alec G. Hargreaves, parle d'un « cinéma de la fracture sociale » (3.1.2.). Enfin, la présente étude voit avant tout un film de « Rape & Revenge » (cf. *infra* 3.1.3.).

3.1.1. LA SQUALE, DU GENRE « BANLIEUE-FILM » ?

La Squale est qualifiée par les premiers articles du genre de la critique comme un film de la « banlieue » (*Le Monde* et *Libération* du 29/11/2000 et *L'Humanité* du 02/12/2000). Tout d'abord avant de s'interroger sur la qualification du registre du film par la presse, il faut

brièvement s'arrêter sur l'histoire des représentations cinématographiques de la banlieue sur les grands écrans français car lorsque l'on parle de « tournantes », il n'est plus possible de ne pas se la projeter hors du contexte de la banlieue.

Le cinéma français grand public, à ses débuts dans les années 60, n'a ignoré ni la banlieue ni les faubourgs, c'est essentiellement dans la seconde moitié du XXe siècle que ces territoires envahissent l'écran, au moment même où la structure urbaine, sous la double pression des nécessités de la reconstruction et de la reprise de l'exode rural, se modifie en profondeur ¹. Les plans larges, souvent plans d'organisation, qui donnent à voir la totalité d'une cité, parsèment les films. « Les quartiers et faubourgs périphériques des villes sont au cinéma depuis toujours, plus qu'un décor, un territoire, acteur à part entière de la narration et peuvent donner dès les premières images tout le sens à l'action qui s'y déroule. La cité est un lieu assumé, un territoire habité dont la marque est désormais moins l'environnement architectural que les hommes qui la peuplent ; affirmation d'une diversité ethnique plus ou moins bien assumée » (Langlais, 2000).

Dans les années 90, on constate l'apparition, dans la production cinématographique française, de films dont l'action se déroule dans les quartiers populaires des périphéries des grandes villes. En 1995, sortent en feux croisés, *La Haine*² (réalisé par Matthieu Kassovitz), *Krim*³ (réalisé par Ahmed Bouchaala), *État des lieux*⁴ (réalisé par Jean-François Richet) et *Rai*⁵ (réalisé par Thomas Gilou). Les *Cahiers du cinéma* ont alors forgé l'expression « Banlieue-

¹ À titre d'exemples, il faut relever quelques films qui ont en commun de mettre en scène les périphéries urbaines et habitats populaires des grandes villes. À cet égard, on retrouve, sorti en 1959 : *Les Amants de demain* (réalisé par Marcel Blistène), *Terrain vague* (Marcel Carné) en 1960. *Le Joli Mai*, documentaire français de Chris Marker sort en 1963. *Dernière sortie avant Roissy* (Bernard Paul) sort en 1977. *Buffet froid* (Bertrand Blier) paraît sur les écrans en 1979 de même que *Série noire* (Alain Corneau). *Le Thé au harem d'Archimède* réalisé par Mehdi Charef sort en 1986.

² Sorti le 31 mai 1995, ce film est réalisé par Mathieu Kassovitz. Il parle de l'amitié de trois garçons qui ont « la haine » au lendemain d'émeutes dans la cité des Muguets à Chanteloup-les-Vignes (78) suite à la bavure d'un inspecteur du commissariat qui avait sévèrement blessé un jeune habitant, lors d'une garde à vue deux jours plus tôt. Chaque personnage représente une minorité religieuse ou ethnique de la société française : un juif, un nord-africain et un africain sub-saharien. L'amitié du trio est fédératrice et symbolise le sujet du film : la condition des personnes reléguées dans les cités est comparable.

³ Le tournage de *Krim* a eu lieu dans le Rhône : à Vénissieux dans le quartier des Minguettes (dans les tours de la Démocratie juste avant leur démolition) à Lyon et en Haute-Savoie. L'histoire raconte la sortie de prison de *Krim*. Après 16 ans d'incarcération, il revient à « la cité » dans laquelle il a grandi.

⁴ Le film met en scène un personnage, Pierre Cephas, la trentaine, qui a grandi dans une cité de la banlieue parisienne où il habite encore avec sa femme. Son quotidien se partage entre un travail où on l'exploite, les discussions avec ses copains et ses frères, les repas de famille et des altercations avec les forces de l'ordre.

⁵ Tourné dans une cité de Garges-Lès-Gonesse, le film raconte l'histoire de jeunes gens qui tentent de s'en sortir avec en fond une histoire d'amour avec l'actrice pornographique Tabatha Cash dans le rôle féminin principal, d'une jeune nord-africaine qui vit avec sa famille dans une cité d'HLM.

film » (1995 : 36-39) pour décrire un genre naissant, où la description du milieu dans lequel se déroule la fiction constitue aussi son principal sujet en même temps que son seul enjeu. Deux ans plus tard, le film *Ma 6-T va cracker*⁶ révèle un monde intra-muros dont le drame se décrypte déjà dans le titre : une cité sur le point de « craquer ». Ces films offrent le spectacle d'une appartenance à une classe sociale et à un milieu populaire. Ils présentent également un monde transculturel et multiethnique. Les images de la « cité » se répètent d'une fiction à l'autre quelque soit le thème. On retrouve des constantes au travers d'images récurrentes qui relèvent le plus souvent du stéréotype et renvoient des fragments de la réalité figée et simplifiée. Aussi, si l'image filmique permet une « duplication » du réel (Rosset, 1976), l'intention du réalisateur n'est pas sans incidence sur le message porté par l'image. Aussi, la banlieue reste un territoire souvent représenté de manière négative avec un aspect dangereux.

C'est à la suite d'une longue évolution, qui commence au début du XIX^e siècle, que le mot banlieue employé au singulier ou au pluriel désigne les quartiers populaires de la périphérie des grandes villes, tout particulièrement les ensembles bâtis après 1950 – les grands ensembles ou les cités. Le mot « banlieue » prend vite une connotation négative et rappelle la mise au ban, l'exclusion. Le journaliste Ignacio Ramonet (2006 : 4-5) à l'occasion de la sortie d'un numéro du *Monde Diplomatique* consacré aux banlieues en 2006 décrit « un espace hors les murs vers lequel les autorités bannissent ceux dont la dangerosité supposée conduit à leur interdire de résider dans l'enceinte de la ville. Où ils sont, littéralement interdits de séjour ». L'image de l'exclusion que porte le terme « banlieue » existe encore aujourd'hui. Ainsi, le journaliste informe que (*ibid.* : 5) : « dans un souci de nettoyage des connotations négatives qui lui sont historiquement accolées, le mot "banlieue" a été exclu de la terminologie administrative française. Il ne correspond à aucune réalité géographique concrète, ni à aucun découpage précis du territoire. À Paris, il a été pudiquement remplacé par l'expression "région parisienne" – "banlieue" relève du langage parlé et de celui des médias ». En quelque sorte, le mot ne désigne rien, mais dit tout. Il en est de même pour ce qui est de désigner les populations intéressées y compris dans les formes péjoratives comme le terme « banlieusard » qui, quant à lui, est apparu en 1889, à l'occasion d'une polémique de nature politique entre élus de Paris et élus de banlieue, les premiers accusant les seconds d'être des ruraux, attardés et réactionnaires, des « banlieusards » (Rey, 1996 ; Grésillon in Lévy, Lussault, 2003 : 103).

⁶ *Ma 6-T va crack-er* est un film français dirigé par Jean-François Richet, sorti le 2 juillet 1997. L'histoire a lieu dans une cité de Meaux, dans le département de la Seine-et-Marne. Le récit fictionnel suit quelques jeunes de cette cité et se termine en montrant une émeute.

Parmi les études sur les images de la « banlieue », Guy Lochard, Henri Boyer et le journaliste André Bercoff (1998) constatent que dès les années 80, la « banlieue » s'est imposée comme une thématique à part entière dans les sommaires des journaux télévisés. Aujourd'hui, le mot « banlieue » semble usé tant on en a abusé et tend à être remplacé par « quartiers », « cités » parfois « ghettos ». Dans le corpus, on peut discerner des discours sur des quartiers décrits de la sorte, « même si le terme de ghetto n'est pas approuvé en France et que la forte connotation du mot occulte en partie le débat » (Thiéblemont-Dollet, 2003 : 117). Selon la thèse du sociologue Loïc Wacquant (2006 : 145), la banlieue, ou plutôt les « banlieues » dites défavorisées ne sont pourtant pas des ghettos au sens que recouvre cette notion dans le contexte étasunien. Pour lui, s'il existe une caractéristique prédominante des « banlieues » françaises, c'est avant tout leur hétérogénéité tant sur le plan du tissu urbain, que sur celui du social ou de l'économie. De surcroît (*ibid.* : 163), l'un des discours sur la « ghettoïsation » a été de gommer le fait que, à quelques rares exceptions près, les « banlieues » ont un recrutement ethnographique national et même social hétérogène. Des principes sociaux de vision et de division ont été mis au jour par ailleurs par le chercheur (*id.* : 8) avec une opposition Noirs/Blancs côté américain, et « jeunes de cités contre le reste du monde » côté français. En ce sens, il faut comprendre la réalité de la perception des cités : c'est la jeunesse qui fait peur. Par ailleurs, s'il est un antagonisme prédominant qui traverse les cités au quotidien et qui marque de son empreinte la vision du monde de leurs habitants, ce n'est pas, contrairement aux représentations médiatiques les plus répandues, celui qui opposerait les immigrés et les familles françaises autochtones, mais le clivage qui oppose les « jeunes », nationaux et étrangers confondus, à toutes les autres catégories sociales (*id.* : 193).

Parfois, la cité peut elle-même à l'instar d'un personnage tenir un rôle. On en trouve un exemple dans le compte-rendu d'audience de Patricia Tourancheau (*Libération*, 17/09/2002), qui couvre les faits divers. Elle ne parle pas du tout d'individus, mais de « groupes » et de « bandes » : « Deux groupes » se succèdent pour les fellations [...]. « Une troisième équipe « la sodomise dans une cave [...] » La description d'un agresseur qui exige une fellation, sous peine d'appeler « la cité » en cas de refus montre en ce sens que la « cité » devient un personnage, une figure allégorique de la violence.

Les tournantes font donc partie intégrante des violences urbaines liées aux cités puisque dans l'imaginaire médiatique, elles se déroulent uniquement dans des caves insalubres d'habitats à loyer modéré (HLM). Pour illustrer le propos, prenons le simple cas de la représentation

d'une cave : ce lieu qui, à la base, a pour fonction de permettre aux locateurs de déposer des choses dont ils n'éprouvent pas le besoin au quotidien, véhicule désormais un symbole de l'univers masculin lié aux banlieues. La cave ajoute de l'horreur dans la représentation médiatique des viols collectifs. À travers une étude de sociologie sur les sociabilités dans les quartiers populaires, menée par Caroline Vaissière (2002 : 40-42), il s'avèrerait que les caves seraient non pas tant des « pièges à tournantes », mais plutôt des lieux de sociabilités masculines où l'on se retrouverait avant tout pour fumer, discuter, écouter de la musique, regarder la télévision, et se protéger des regards.

En 1993, Patrick Charaudeau faisait déjà un état des répercussions du traitement journalistique sur les "banlieues" par les journalistes et des répercussions liées à leurs représentations médiatiques (1993 : 113) :

« Loin d'aider les habitants de ces banlieues, les médias contribuent paradoxalement à leur stigmatisation. [Les] quartiers sont présentés comme insalubres et sinistres, et leurs habitants comme des délinquants. Les jeunes qui cherchent du travail n'osent plus dire qu'ils habitent ces cités désormais universellement mal famées parce qu'elles font la « une » des médias ».

Quant au sociologue Michel Wieviorka (1999 : 11), il a expliqué en 1999, que :

« les médias [ont contribué] à la production de la violence en donnant des représentations simplifiées, distordues, en incitant les acteurs à la surenchère, en proposant aussi l'image générale, décontextualisée, d'une société saisie par une violence imprévisible, mais toujours disposée à sévir un jour à Paris – ou, plutôt ses banlieues –, un autre jour dans l'agglomération lyonnaise, un autre encore dans telle ou telle ville de Province ».

La banlieue alimente ainsi souvent le débat politique jusqu'à la caricature. « Les quartiers ne sont pas des pions et la ville n'est pas un damier dont on dispose impunément. Les montages médiatiques à courte vue, fabriqués à grande distance, produisent la peur à bon compte et entretiennent la rumeur à "peu de frais". Dans cette grisaille urbaine, la banlieue serait devenue le support privilégié de tous ceux qui s'exercent à parler de la jeunesse et de l'écart dans la ville » (Vieillard-Baron, 1994 : 29).

3.1.2. UN CINEMA DE LA FRACTURE SOCIALE ?

Comme l'écrit François Dubet dans *Ces quartiers dont on parle* (1997 : 34) : « Les mots ne sont pas légers. En parlant des pauvres, des exclus, de la banlieue, du peuple ou des classes populaires, nous faisons des choix au-delà des habitudes de langage, tant dans le discours

"spontané" que dans le discours "savant". La manière dont les gens se définissent et dont on les définit leur assigne une place et une identité ». En effet, le terme « banlieue », le « lieu du ban » dérive du Moyen-Age. Le *ban* était l'étendue de la juridiction du suzerain, du seigneur (d'où l'expression « convoquer le ban et l'arrière-ban »). Ce n'est que plus tard, au XVI^e siècle dans les langues romanes, que le mot *ban* a pris le sens d'exil, de rejet, que l'on retrouve encore dans « mettre au ban » ou « bannir ». Au XVIII^e siècle, le terme « banlieue » perd sa signification juridique et s'applique aux environs immédiats de la ville, c'est-à-dire aux communes suburbaines qui connaissent un renouveau démographique (Vieillard-Baron, 2001 ; Rey, 1996; Faure, 2003).

Pour Alec G. Hargreaves (2003 : 131), le film *La Squal* se situe entre un cinéma de la fracture sociale et un cinéma axé essentiellement sur des questions qui cherchent surtout à éclaircir des tensions sociales et/ou ethniques. En effet, (*ibid.*) « d'une part, ce film se déroule dans les milieux défavorisés que sont les banlieues, ce qui l'apparente au cinéma de la fracture sociale. D'autre part, il se focalise sur la situation des femmes, notamment d'origine immigrée, dans leurs rapports avec de jeunes hommes de même origine, cherchant à compenser leur dévalorisation sociale en abusant du sexe opposé ». Pour lui, reste que *La Squal* a la particularité de se distinguer des films les plus classiques du cinéma de la banlieue telle *La Haine*, *Rai*, *Ma 6-T va cracker*, « qui proposent un regard essentiellement masculin de ce milieu en soulignant les rapports conflictuels entre les habitants de ces quartiers, et la population extérieure à la banlieue » (*id.*). Et pourtant, il faut noter que même si *La Squal* possède cette caractéristique différente des autres films précités de mettre plus de jeunes filles en scène, elle reste une fiction où « la banlieue » telle une figure allégorique détient un des premiers rôles au même titre que ses acteurs principaux. Dans *La Squal*, les groupes de pairs masculins sont composés de jeunes au profil « black-blanc-beur ». Dans le film, le profil des actrices est « black-beur-asiatique ». Ainsi, les groupes de filles et de garçons paraissent éclectiques. Alec G. Hargreaves pense encore que *La Squal* peut faire partie d'un « cinéma de la fracture sociale » parce qu'il « se caractérise par la représentation d'un milieu urbain, marqué par des conditions de vie défavorisées et une forte présence des populations issues de l'immigration. Sa variante la plus connue est le cinéma de la banlieue auquel sont associés des problèmes de délinquance, de drogue, de chômage et de violentes confrontations entre les habitants de la banlieue et l'ordre dominant de la société dont ils sont exclus, les services policiers étant les représentants les plus ciblés » (*ibid.* : 129). Le chercheur ne rejoint donc pas

la catégorisation de « banlieue-film » proposée par *Les Cahiers du Cinéma* (1995) pour *La Squalle* mais y voit plutôt une « variante ». C'est la raison pour laquelle il préfère parler d'un cinéma de la « fracture sociale ». Il est, par ailleurs, vrai qu'un fossé « se lit » dans le film séparant une certaine tranche socialement non intégrée de la population d'une autre⁷.

3.1.3. LE CINEMA D'EXPLOITATION DU GENRE « RAPE & REVENGE »

Si par des éléments environnementaux, par des éléments de cadre ou de décor, *La Squalle* ressemble à un film de « banlieue », sa structure scénique (à savoir ouverture du film sur un viol et clôture sur le meurtre programmé de son auteur) le rapproche d'un sous-genre du cinéma d'exploitation⁸ des années 70 : le *Rape and Revenge* traduisible par « viol et revanche/vengeance ». Pour exemple, la série des *Female Convict Scorpion* du réalisateur japonais Shunya Ito, qui dès le premier film, en 1972 « La femme scorpion » s'attache à montrer l'expédition sanglante de sept femmes qui vont se venger des violences subies en prison par les hommes y opérant, la plus douloureuse semblant être le viol collectif⁹. De même, la production du cinéaste américain Meir Zachi *I spit on your grave* (1978) – à traduire par « Je crache sur ta tombe » –, raconte les meurtres successifs de cinq hommes qui ont fait subir un viol collectif à une jeune femme, qui va se venger. *The accused* (1988) de Jonathan Kaplan raconte l'histoire d'une autre victime de viol collectif, qui, furieuse de la légère peine que ses agresseurs ont reçue arguant que le viol a un « caractère discutable », va tout faire pour qu'ils paient leurs crimes. Le *Rape and Revenge* apparaît comme un genre des plus controversés au cinéma. Choquant pour certains, dégradant pour d'autres, il se rapproche parfois de deux autres genres, le film d'horreur et/ou le thriller. Un des films les plus

⁷ De nombreux exemples l'illustrent dans le film. Voir plus particulièrement la scène de la parfumerie de Paris où la politesse des vendeuses tranche avec les attitudes grossières et violentes des « filles de banlieue ».

⁸ Les films d'exploitation basent leur scénario sur les interdits et les tabous de la société comme le sexe, la violence, la drogue, la nudité. Des films de ce genre ont existé dès les débuts du cinéma et sont devenus très populaires dans les années 1960 avec une relâche des tabous cinématographiques aux États-Unis et en Europe. Ce genre est parfois appelé « paracinéma » ou « Cinéma Bis ». Le film d'exploitation est un type de film réalisé en évitant les dépenses des productions de qualité et en visant l'exploitation commerciale. Pour ce, il compte beaucoup plus sur la publicité tape-à-l'œil que sur les qualités intrinsèques de la production en vue d'être rentable. cf. Ephraim Katz, 2005, *The Film Encyclopedia 5e: The Most Comprehensive Encyclopedia of World Cinema in a Single Volume* (Film Encyclopedia), New York, Harper Collins.

⁹ Shunya Ito adapte un manga qui deviendra le film *La femme scorpion* (1972), qui traite de femmes en prison. Dès le premier épisode d'une série qui en comptera quatre, on découvre un cinéaste féministe qui, fort de son succès, se verra sollicité pour réaliser les suites : *Elle s'appelait Scorpion* (1972), *Female Prisoner Scorpion: Beast Stable* (1973), *To Trap a Kidnapper* (1982). Suivent ensuite une dizaine de films sur d'autres thèmes. cf. <http://cinema.fluctuat.net/shunya-ito.html>. Dernière consultation le 16/12/2009.

exemplaires dans le genre du *Rape and Revenge* en France est le film « *Baise-moi* » sorti tout comme *La Squale* en 2000. Ces deux films qui relatent la violence sexuelle de femmes de quartiers populaires, de « banlieue », n'auront pourtant pas eu le même impact médiatique.

Le « *Rape and Revenge* » est surtout considéré par des chercheuses étasuniennes en cinéma et communication (Creed, 1993 ; Read, 2000 ; Sisco King, 2003), comme une sous-catégorie du film d'auto-défense en reprenant la violence et son utilisation des armes¹⁰. Il a été dénoncé comme parfois prétexte à des plans érotiques, voire carrément pornographiques. Genre très particulier, il est souvent resté très confidentiel, ne touchant que rarement le grand public (la plupart sont interdits aux mineurs) du fait de leur propos, de leur évocation du viol et de la violence. Si *La Squale* est également classé dans le cinéma du genre *Rape & Revenge*, c'est parce que précisément la trame adoptée est celle qui raconte des viols et une vengeance. De surcroît, comme les films de cinéma d'exploitation qui ont la particularité d'être des films aux coûts moindres, *La Squale* avec comme décor, la « banlieue », la rue, s'assurait déjà d'un contexte financièrement favorable, et qui ne nécessite pas de forts coûts d'investissement. Il est intéressant de ce fait de comparer *La Squale* à un autre film du genre *Rape & Revenge* sorti la même année. En effet, *Baise-moi* est adapté du roman du même nom de Virginie Despentes (1993). Le film a été porté à l'écran par son auteure et trois ex « hardeuses » (des actrices de films pornographiques) : Coralie Trin Thi qui a coréalisé le film, et les deux actrices principales Raffaëlla Anderson dans le rôle de Manu et Karen Bach (1973-2005) dans le rôle de Nadine. Une des premières scènes du film révèle une dure scène de viol collectif avec des actes sexuels filmés de manière non simulée.

Virginie Despentes a elle-même déjà été victime d'un viol collectif, en ce sens le film prône un réalisme revendiqué en mettant en scène, de manière impersonnelle, sa propre expérience. Elle s'est confiée au site Internet *Le Magazine Info*¹¹ au sujet de son parcours, de sa vie de

¹⁰ Cf. les études de Barbara Creed, Professeur d'études cinématographiques à la *School of Culture and Communication* de l'University de Melbourne et particulièrement le livre paru en 1993 *The Monstrous-Feminine: Film, Feminism, Psychoanalysis* (New York, NY: Routledge). Cf. également le travail de Jacinda Read en 2000 qui a travaillé sur la représentation du viol dans les cultures populaires dans : *The New Avengers: Feminism, Femininity, and the Rape-Revenge Cycle* (Manchester, UK and New York: Manchester University Press). À noter encore les travaux de Claire Sisco King, chercheuse au département « *Communication Studies* » de l'Université de l'Indiana, dont "Review of *Thelma & Louise* by Marita Sturken and of *The New Avengers: Feminism, Femininity, and the Rape-Revenge Cycle* by Jacinda Read. Dernière consultation le 15/12/2009 sur : " http://www.scope.nottingham.ac.uk/bookreview.php?issue=aug2003&id=437§ion=book_rev.

¹¹ Thomas Roland « Quand les calibres changent de mains », le coin de l'œil, le webzine. <http://www.lemagazine.info/?Despentes-anarcho-feministe>. Dernière consultation le 15/12/2009.

couple homosexuel, de son viol collectif subi, de son ouvrage *King Kong Theory* (2006) qui aborde sous un mode impersonnel ces thèmes :

« *Le Magazine.info* : Vous revenez, dans *King Kong Théorie*, sur le viol dont vous avez été victime, avec ce commentaire : "raconter mon expérience, c'est difficile"...

Virginie Despentes : Ce viol a été le seul événement de ma vie pour lequel je n'ai trouvé aucune parole de référence, aucun livre qui fasse sens. Le viol est incontournable, mais tabou. Présent partout, en littérature, en peinture, dans la vie des femmes et des nations, comme arme de guerre, et pourtant on n'en parle jamais, sauf à l'occasion de débats juridiques. Il résume la condition féminine en tant que menace indicible à laquelle nous devons rester soumises. Nous sommes extrêmement nombreuses à avoir été violées, mais dire "je suis une victime du viol", voire porter plainte, reste très difficile... Heureusement, depuis les années 90, nous assistons à l'émergence d'un débat social sur ce sujet ».

Coralie Trinh Thi a insisté sur le fait que le film *Baise-Moi* soit à l'origine d'un débat voulu sur les conséquences douloureuses de la violence, expliquant que pour elle, « le porno est un film de genre à vocation masturbatoire », ce qui ne serait pas le cas de *Baise-moi* (Cf. son autobiographie *La Voie Humide*, 2007 : 507). Dans cette optique, les réalisatrices vont orienter l'histoire vers la rencontre des deux héroïnes perdues, Manu et Nadine.

Au début du film, chacune mène sa vie à sa manière dans des arrondissements différents de Paris. Manu est une jeune française originaire d'Afrique du Nord, qui boit, fume et se débrouille plus ou moins, notamment en tournant des films pornographiques ou en demandant de l'argent à son frère aîné Lakim, serveur dans un café. Lors d'une des premières scènes, Manu, rencontre une amie avec qui elle se rend sur les quais afin d'y boire quelques bières. Elles discutent de la condition misérable des filles, comme elles, qui œuvrent dans l'industrie pornographique. Soudain, une voiture avec trois hommes s'arrête. Ces derniers embarquent les jeunes femmes de force dans leur voiture. Emmenées dans un hangar vide, les deux femmes sont très vite violentées et toutes deux victimes du viol collectif. L'acolyte de Manu, se débat, pleure, crie, tente de fuir. Très vite, elle est meurtrie, blessée, en sang. Quand le premier violeur décide d'arrêter, c'est pour demander à un de ses compères, d'échanger de partenaire. Cette fois, la caméra se tourne vers Manu, au sol, passive, froide, indifférente. Quand le violeur lui demande de se retourner, elle agit sans aucune contestation, insensible. Très vite, le violeur décide d'arrêter : le fait que la victime ne se débatte pas, « ça ne [lui]

donne même pas envie ». Les hommes s'en vont et laissent là, les deux victimes, la première, chancelante, meurtrie en larme, crie et la seconde, Manu, indifférente¹².

Par rapport à *La Squal* sorti la même année, le profil des agresseurs est bien différent puisqu'il ne s'agit pas d'adolescents mais bien d'hommes, plus âgés. Les Français ne sont pas « typés ». Si cette expression peut paraître incorrecte, elle est soulignée ici pour bien illustrer que les violeurs de la fiction sont de jeunes Français sans origine particulière. Les réalisatrices en ce sens, ont davantage pointée l'importance du sujet de la violence envers les femmes, plutôt que le profil sociologique des auteurs, qui n'apparaîtront d'ailleurs plus dans la fiction après cette scène de viol d'une extrême violence. Quant aux victimes, le profil diffère tout autant. Dans *La Squal*, les adolescentes violentées sont victimes par deux fois : victimes du viol en réunion, mais aussi victime de leur naïveté. Dans le film de Virginie Despentes et Coralie Trin-Thi, les victimes sont des jeunes femmes plus âgées, dont la candeur semble avoir disparu depuis bien longtemps, remplacée par la conscience de désillusions amères sur les relations hommes-femmes.

Plus tard dans le film *Baise-moi*, la relation frère-sœur est pointée. Quand Lakim devine que sa sœur a été victime d'un viol, il cherche à savoir qui sont les agresseurs. Mais Manu s'offusque qu'il se préoccupe plus des agresseurs que d'elle : « tu ne me demandes même pas comment je vais ? » Cette scène révèle que pour l'homme, c'est l'atteinte faite à l'honneur de la famille qui prime, lorsque la souffrance de la victime est relayé au second plan. L'image du préjudice d'abord fait à l'homme, n'est pas en soi si différente que celle qui existait sous l'Ancien Régime, lorsque le préjudice du viol collectif se lisait déjà dans l'atteinte fait au « Maître », à l'homme ayant autorité sur la femme. Dans la fiction, le frère et la sœur en viennent aux mains quand cette dernière s'empare d'un pistolet et tire une balle dans la tête de son frère. Elle s'enfuit avec l'argent de ce dernier. Toujours dans *Baise-Moi*, la seconde jeune femme, Nadine, vit de prostitution, passe son « temps libre » à regarder des films pornographiques, boire, fumer de l'herbe, du haschisch à défaut. Elle vit avec Séverine, une jeune femme de son âge, qui ne cesse de rappeler à l'ordre Nadine sur sa manière de vivre.

¹² À ce moment, l'amie de Manu lance : « Manu, comment t'as pu ? Comment t'as pu te laisser faire ? » Manu donne la même réplique que dans le roman *Baise-Moi* (Despentes, 1994 : 57), montrant l'indifférence face au crime du viol en réunion subi : « J'en ai rien à foutre de leurs pauvres bites de branleurs et j'en ai pris d'autres dans le ventre et je les emmerde. C'est comme une voiture que tu gares dans une cité, tu laisses pas des trucs de valeur à l'intérieur parce que tu peux pas empêcher qu'elle soit forcée. Ma chatte, je peux pas empêcher les connards d'y rentrer et j'y ai rien laissé de précieux... »

Tout dérive lorsque sa colocataire commence à critiquer franchement son meilleur ami, un drogué qui vit « en banlieue », pour qui Nadine va régulièrement se fournir en Subutex, avec de fausses ordonnances en pharmacie. Nadine, exaspérée, se jette soudainement sur Séverine qu'elle finira par tuer en l'étranglant.

Le montage en parallèle des deux scènes de meurtre, lie les héroïnes comme si elles étaient faites pour se rencontrer. Aussi, les jeunes femmes, qui ne se connaissent pas encore, se retrouvent dans une station de RER, alors qu'il n'y a plus de train. Manu propose à Nadine de rouler la voiture de son frère à la place. Ainsi, elles deviennent amies. Nadine veut respecter les dernières volontés de son ami et décide de se rendre prochainement dans les Vosges. Manu propose qu'elles restent ensemble « d'ici là ». Ce laps de temps sera suffisant pour que le film dévoile la violence dont peuvent être capables deux jeunes femmes, meurtries, désillusionnées par la vie. Finalement, le livre comme le film dévoile une trame du genre « *Rape & Revenge* ». La vengeance suite à la violence faite à l'égard des femmes prend le visage de Manu et de Nadine et s'exerce auprès d'hommes et même de femmes, inconnues d'elles. Enfin, la mort de Manu et l'arrestation par la police de Nadine tendent à la conclusion du film.

Dans ce film au réalisme revendiqué, ce n'est pas de la banlieue ou de ses acteurs dont il est discuté. L'action se déroule au centre de Paris, les auteurs du viol collectif sont des Français qui ne semblent pas d'avoir origine particulière. Les personnages sont identifiables de par la classe sociale à laquelle ils appartiennent et non pas par leurs origines ou leur nationalité. C'est de la banalisation de la violence dans l'acte sexuel dont il est discuté avant tout. Elle est omniprésente : c'est au début du film, un viol collectif, qui blesse d'une part, un viol collectif qui indiffère d'autre part. L'acte sexuel est représenté de manière violente : lorsqu'il est mercantile, il est dénué de tout sentiment, c'est une activité corporelle, un outil lucratif. Le film montre une violence de femmes qui a pour habitude de s'apparenter à celle d'hommes durs, sans scrupules. Désormais, ce qui est bouleversant, c'est de s'imaginer en même temps la violence commise à l'égard de femmes, et la violence dont elles peuvent être capables. Bientôt, c'est plus une réflexion morale qui va s'imposer, sur les images de la fiction plutôt que sur son sens.

Ce qui a été appelé « l'affaire *Baise-moi*, le film » débute le 30 juin 2000 : la commission de censure du Conseil national de la cinématographie (CNC) a hésité entre classer le film dans

la catégorie X en rétablissant exceptionnellement une interdiction aux mineurs pour une production qui ne serait pas pornographique ou se contenter d'une interdiction aux moins de 16 ans. Finalement, le film fut interdit au moins de 16 ans, mais une plainte de l'association *Promouvoir* (extrême droite) est déposée devant le conseil d'État qui en retire le visa d'exploitation¹³. En dépit d'une résistance de la part d'exploitants et artistes et de la mention « interdit aux mineurs », le film sortira seulement en DVD. Cependant, la loi sera modifiée et le film déclaré par ce même Conseil d'état « non pornographique ». Entre-temps, ce long-métrage rencontre un succès mondial grâce à la censure dont il fit l'objet en France à cause de scènes dites « à caractère pornographique » dont notamment la scène du double viol collectif. Elle est très dure, choquante, contrairement à celle du viol collectif dans *La Squale* parue la même année, qui est beaucoup plus suggérée que montrée.

Aussi, depuis la suppression de l'interdiction de certains films aux moins de 18 ans en 1990, la question ne s'était jamais posée avant « l'affaire *Baise-moi* ». Il est désormais difficile de délimiter le champ de la pornographie, de dire ce qui est pornographique ou pas et ce qui est susceptible de recevoir des subventions¹⁴. La question d'une nouvelle catégorisation du « X » a suscité des protestations véhémentes qui se sont élevées de toutes parts¹⁵. En ce sens, il est

¹³ Le ministère de la culture accorde un visa d'exploitation assorti d'une interdiction aux mineurs de 18 ans au film *Baise-moi*, dans une décision du 1er août 2001. L'affaire avait déjà été portée devant le Conseil d'Etat statuant au contentieux. Celui-ci avait alors annulé le visa d'exploitation précédemment accordé au film *Baise-moi*, car le décret du 23 février 1990 alors en vigueur ne prévoyait pas qu'un film qui ne serait pas inscrit sur les listes des films pornographiques ou d'incitation à la violence puisse être interdit aux mineurs de 18 ans. L'association *Promouvoir* demande au Conseil d'Etat l'annulation de la décision du ministre de la culture. Le Conseil d'Etat indique dans cet arrêt *Association promouvoir* du 14 juin 2002 que la décision du ministre de la culture en date du 1er août 2001 n'est pas contraire à sa décision du 30 juin 2000, car le ministre n'a fait qu'appliquer une modification du décret du 23 février 1990, laquelle est postérieure à la décision du Conseil d'Etat. Il avance également pour rejeter la requête de l'association *Promouvoir* que le ministre de la culture n'a pas commis d'erreur d'appréciation, ni méconnu le principe de la dignité humaine en accordant un visa d'exploitation assorti d'une interdiction aux mineurs de dix-huit ans au film *Baise-moi*, celui-ci ne revêtant pas de caractère pornographique ou d'incitation à la violence. L'autorité de la chose jugée et la spécificité de l'action administrative en matière cinématographique (I) sont soumises au respect du principe de dignité de la personne humaine et à la notion de détournement de pouvoir (II). Source : Décision CE, 14 juin 2002, *Association Promouvoir*.

¹⁴ En juin 2002, au sujet du film « *Baise-moi* », le critère de la simulation des scènes de sexe ne permet donc plus de dire qu'un film est, ou non, pornographique. « La mise en scène, la manière dont est traité le thème, c'est à dire le constat qu'il y a de l'art, empêche le classement X, mais n'empêche pas que le film soit interdit aux moins de 18 ans. C'est également l'une des raisons pour lesquelles beaucoup de salles qui s'étaient spécialisées dans la projection de films pornographiques, perdant le bénéfice de toute subvention, ont fermé. En effet, le classement « interdit au moins de 18 ans » pénalise financièrement les producteurs de « X » en n'accordant aucune subvention du Fonds de soutien à l'industrie cinématographique et en prélevant une taxe sur les droits d'entrée, à laquelle peuvent s'ajouter le cas échéant, 20% sur les bénéfices (Garrau in Di Falco, 2005 : 105).

¹⁵ Des déclarations d'inquiétude émanant de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques et de la Société des réalisateurs de films : ce retrait a été assimilé non pas à une mesure de protection mais plutôt à une

intéressant de noter à quel point la censure a rendu célèbre ce film de qualité médiocre, filmé par un caméscope numérique, sans éclairage artificiel. Elle en a tout simplement fait un film culte, car censurer contribue aussi à garantir des scènes chocs, que peuvent également rechercher ces spectateurs, comme une sorte de « pulsion scopique ».

Par ailleurs, le réalisateur Jacques Zimmer qui a participé au travail collectif d'élaboration du *Dictionnaire de la Pornographie* en 2005 (2005 : 97) a donné un éclairage sur l'apport du film *Baise-Moi* dans le cinéma français :

« Le film *Baise-moi* a participé comme aucun autre à la démocratisation de l'image et du texte pornographique, comme si la salle de cinéma, son obscurité, la solitude paradoxale du spectateur concouraient à l'émergence des plus profonds refoulements. Mais, parallèlement, la vulgarisation a entraîné la vulgarité, la médiatisation d'une certaine médiocrité ».

Pourtant, deux ans après sa sortie, *Baise-Moi* est comparé à un classique du cinéma des années 70 un film d'exploitation du genre *Rape & Revenge* qui a eu tant de succès qu'il a connu plusieurs suites : « La femme scorpion », du cinéaste japonais Shunya Ito évoqué *infra* (1972)¹⁶. *La Squale* se déroule et met en scène un autre décor, que *Baise-Moi* ou *La femme scorpion* par exemple. Toujours est-il qu'il n'en est pas moins (plutôt qu'un « Banlieue-film » ou un film de la « fracture sociale »), un film lucratif du genre *Rape & Revenge*. À présent, il faut se pencher précisément sur le cadre du film pour comprendre les interprétations qui ont conduit à se focaliser sur les viols collectifs en « banlieue ».

3.1.4. SCENARIO ET REPRESENTATIONS DE « LA SQUALE »

censure moraliste, d'autant plus surprenante que le livre éponyme de Virginie Despentes n'avait soulevé aucun problème de censure.

¹⁶ Isabelle Potel pour *Libération* (22/06/2002) émet une critique sur le film alors programmé sur Canal +. Le rapprochement avec le film *Baise-Moi* évoque une violence « au féminin » qui dérange, de par son réalisme : « Matsu est une très belle détenue que le directeur de la taule a fait son ennemie préférée et l'objet de nombreux sévices : mitard, jet d'eau glacé, viol collectif dont elle ressort toujours digne et fière, le regard furax et hautain. Elle finit par s'évader en compagnie d'autres détenues. [...] Elles sont au nombre de sept, comme les péchés capitaux, et toutes ont commis des crimes pour se venger des hommes. La fuite de ces femmes qui sèment la terreur n'est pas très différente de l'expédition punitive entreprise par les héroïnes du scabreux *Baise-moi*, de Virginie Despentes. En dépit de leur différence de registre (*Baise-moi* revendique un réalisme), les deux films opèrent la même déstabilisante inversion des rôles. Soudain, des femmes endossent les clichés représentatifs de la pire violence masculine. C'est la panique, parce que ça bouscule la validité d'une valeur sacrée : la féminité, au nom de laquelle les femmes sont supposées endurer, pardonner et surtout n'avoir pas accès à la brutalité, au meurtre et à la vengeance. Dès qu'un film montre des femmes capables du même niveau de violence que des hommes, un gros malaise se pointe. Malaise évidemment parlant, et insuffisamment interrogé à la sortie de *Baise-moi* ».

Les critiques du film semblent avoir contribué à créer et à susciter un sentiment d'insécurité en s'insérant non seulement dans les discussions journalistiques mais aussi dans celles gouvernementales. Par exemple, en 2001, le film a été inscrit comme support de politique. En effet, soit un an avant les élections présidentielles, la sécurité est un des thèmes de prédilection du chef de l'État. « Avant l'été, Jacques Chirac s'est même fait projeter, dans la salle de cinéma de l'Élysée, *La Squale* », relate le quotidien *Le Figaro* (11/10/2001). Si cette sélection cinématographique présidentielle peut paraître étonnante c'est également parce que précisément, l'insécurité était placée au moment de la sortie du film, depuis quelque temps déjà au premier rang des préoccupations des Français. Aussi le film et ses critiques doivent être interrogés.

Ce que dit Patrick Charaudeau de la critique littéraire paraît pouvoir être étendu également à la critique cinématographique, qui, comme tous les genres médiatiques participe d'une machine médiatique, d'une « machine à alimenter les conversations » (1988 : 69). Il en va de l'appropriation de cet objet comme de l'acquisition d'un livre que l'on range dans sa bibliothèque après l'avoir à peine parcouru : l'essentiel est de pouvoir en parler. En analysant l'ensemble du corpus concernant les genres d'articles utilisés dans lesquels le viol collectif est traité, la critique qu'elle soit littéraire ou cinématographique est le cinquième genre le plus représenté avec 8% de présence sur l'ensemble des 597 articles (63 articles) du total des articles¹⁷.

Tourné dans des quartiers populaires de la région parisienne avec des lycéens dans les rôles principaux, *La Squale* raconte l'histoire croisée de trois adolescents. Au début du film, avant d'arriver dans le hangar désaffecté, trois autres jeunes tout en marchant, discutent, se chamaillent. Ils sont vêtus de baskets, casquettes et survêtements, la tenue « cliché » par excellence du « jeune de cité » (Tenoudji, 2002). Tout au long de la première scène, c'est une musique du groupe de rap 113 de Vitry-sur-Seine qui est jouée dans le hangar avec la présence de dizaines d'adolescents qui semblent s'être accaparés les lieux. La musique n'est pas anodine puisque c'est le titre « Main dans la main » qui a été choisi. Cette chanson traite d'une solidarité dans le groupe de pairs « africains »¹⁸. La scène semble rythmée par les

¹⁷ Derrière le compte-rendu soit 38% (290 articles), la brève/dépêche soit 22% (170 articles), le reportage soit 10% (74 articles) et l'analyse de fond soit 9% (70 articles) du total des articles.

¹⁸ Le 113 est par ailleurs composé de 3 membres d'origine algérienne, malienne et guadeloupéenne. Il revendique la fierté des origines africaines, entre autres, tout comme le collectif auquel les membres appartiennent au groupe de rap connu sous le nom de « Mafia K1-Fry » (pour « mafia africaine »).

paroles de la chanson, les différents plans filmés en parallèle¹⁹. Une jeune fille et son cousin, Leïla (Ludivine Maffren), sont présents dans le hangar. La jeune fille s'entretient avec Toussaint (Tony Mpoudja), jeune délinquant, bien que vivant en seule compagnie de sa mère et ses sœurs, se montrera violent auprès des trois personnages féminins du film avec lesquels il entretient des « liaisons ». Il interpelle dès le début du film, Leïla à propos de son cousin : « Qu'est ce qu'il fait là ? C'est pas son quartier ! » Aussitôt, on voit les acolytes de Toussaint faire diversion en feignant une amitié avec le cousin. Pendant ce temps, Toussaint entraîne après l'avoir séduite, Leïla dans un « squatt » afin de passer un moment seul avec elle. Or, la jeune fille est apparemment prise dans un guet-apens. À un moment de la scène, le cousin de Leïla demande à rejoindre la première bande. Il se fait frapper avant d'entendre qu'« [il n'avait] pas qu'à boire ». De plus, sa cousine n'est plus protégée dans la mesure où relâché par l'effet de l'alcool, il n'a plus eu, sur elle un œil averti.

Un extrait du film²⁰ illustre les interactions qui se jouent entre les sept acolytes qui rejoignent Toussaint et Anis (Khereddine Ennasri) dans le squatt où ils ont attiré Leïla. On entend dire de divers protagonistes : « Ouais, on va pouvoir se vider, là » ; « Sur la vie de ma mère, je passe le premier » ; « On va lui fourrer la matrice à cette salope » ; « Ah, Leïla, on arrive là » ; « Eh, oh t'inquiètes, on rentre du boulot ! C'est nous les sept nains ! » avant d'entendre de l'un des protagonistes : « Fermez vos gueules, là... » puis un brouhaha avant de passer à la scène suivante. C'est celle du viol commis en réunion.

Au final, c'est au sein d'une bande de neuf adolescents que la jeune fille se retrouvera tenue de force avant d'être marquée avec la bague de Toussaint chauffée au fer rouge. Dès lors, ces images de fiction laissent imaginer un viol collectif, en voyant l'adolescente nue au milieu de la « bande de Toussaint », dont quelques-uns sont torsés nus à l'écran. Au cours de cette

¹⁹ Les paroles de la chanson masquée par moment par les dialogues des personnes ne sont pas parfaitement audibles. Or, le titre est à l'époque de la diffusion de *La Squale* diffusée non seulement à partir de l'album du 113 *Les Princes de la ville* (2000, Sony BMG Music Entertainment) mais aussi sur la *mixtape* que DJ Cut Killer a réalisée du film (*La Squale*, 2000, Universal Music).

Voici un aperçu de l'extrait discuté : « Quand t'es Heineken joue pas à l'américaine, *hombre* dégage. C'est la mafia africaine, *hombre* protège ta pute Elvira. T'es pas à l'abri qu'elle te tej quand elle verra le manche. Au corps à corps elle veut encore. L'endroit où j'habite a déterminé ma façon d'être, ma façon d'agir reflète en fait ma façon d'être [...] Comme toi et moi, mais nous c'est main dans la main. Equipe de cité toujours pas assistée, à 6 on vient insister et là tu peux assister à nous voir t'inciter à quitter ta cité. Informe ton entourage que c'est du rap de qualité. Le clan est de sortie cherche pas à l'imiter. On pourrait violer bien plus que ton intimité ». Enfin, le refrain répète les valeurs de solidarité mais au sein de la musique rap, et pas pour commettre un crime. « Le 113 clan dans le coin : pas du genre à baisser son froc mais à serrer les poings. Un conseil : serrer les dents, style élégant. Africains, chose évidente : on avance main dans la main ».

²⁰ La retranscription de cette scène de *La Squale* (2000 : 04min23s-05min30s) a été faite à partir du support numérique DVD du film.

scène, les images du viol collectif de Leïla, que l'on suppose, sont dures. Les sons de gémissement et de cris de la victime ne peuvent que choquer le spectateur qui est directement immergé dans une fiction violente au bout de cinq minutes de projection. Les images du viol commis en réunion donnent qui plus est, l'impression qu'on a affaire à un système, à quelque chose de « rodé », de consciemment réfléchi et préétabli, qui donne à penser que ce genre de violence n'est pas commise pour la première fois. On peut imaginer parler d'un guet-apens. La scène suivante dévoile le lendemain du viol, une réunion d'acolytes autour de Toussaint cherchant à écouter les cris et pleurs de la jeune fille violée, qui ont été enregistrés sur une cassette qu'il passe dans un *walkman*. La victime, Leïla, pour sa part est « renvoyée au bled », sa famille espérant ainsi « pouvoir réussir à la marier ». Son frère Samir et ses amis n'auront de cesse de vouloir la venger, ce qui arrivera finalement lorsque Toussaint se retrouvera dans un gymnase mis à terre et que les vengeurs lui auront introduit une bouteille de bière dans l'anus. Dès lors, on peut constater que la violence est engendrée par la violence. Par ailleurs, l'acte de pénétration dont est victime Toussaint, n'est rien d'autre qu'un viol commis en réunion dans la mesure où il s'agit de l'introduction d'un objet par voie anale.

En effet, il faut rappeler que selon l'article 222-23 du CPP, tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, oral, buccal ou anal, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte ou surprise, constitue un viol. Or, à aucun moment de la période étudiée (2000-2006), la presse écrite ne parlera de viol collectif ni même dans les critiques et dans aucun des articles du corpus de presse non plus, cet acte ne sera évoqué et discuté comme viol commis en réunion. Aussi, parmi les chercheurs qui ont étudié la fiction (Mucchielli, 2005 ; Fiévet, Podhorna-Policka, 2009) aucun n'a évoqué ce viol collectif au bénéfice de celui que subit la jeune Leïla au début du film. Il en est de même dans les discours journalistiques aussi bien dans les critiques que dans tout autre genre traitant de *La Squale* dans le corpus général.

Dans le film, au moment où Toussaint se fait violer, l'unique témoin à ce moment est Yasmine (Stéphanie Jaubert) une seconde adolescente, une jeune fille d'apparence studieuse, timide et solitaire vivant avec sa mère et ses frères. À partir de ce moment de violence, elle compatira à la peine de Toussaint et deviendra sa petite amie sans savoir qu'il n'a pas rompu au préalable, avec la troisième protagoniste du film, celle que l'on surnomme « La Squale », Désirée (Esse Lawson). Sous ses apparences de fille dure, de « requin », c'est une adolescente du type « garçon manqué » sans frères ni sœurs, qui n'a jamais connu son père. L'élément perturbateur dans le film consiste en la désillusion que cette dernière va vivre lorsqu'elle

apprend la relation que Toussaint entretient avec Yasmine. Elle se rend dans le squatt confondre le jeune homme qu'elle trouvera en train de tenter de violer sa nouvelle « petite amie ». « La Squalle » cherche alors à l'attaquer avec un couteau, mais il finira par la battre violemment au visage, tandis que Yasmine prendra la fuite. Les dernières scènes de la production révèlent une vengeance préparée contre Toussaint, dont la propre bande se retourne contre lui. Il finit mort poignardé par son meilleur ami, Anis. Le film se termine sur l'amitié naissante de Désirée et Yasmine qui se rendent ensemble en Angleterre pour y faire avorter Désirée de l'enfant du père défunt : Toussaint. Et au final, une réplique de Désirée à propos de l'enfant révèle tout un ressentiment contre les hommes : « Si c'est une fille on la garde, si c'est un garçon, on l'avorte ».

Dans le monde des adultes, il faut s'arrêter sur une constatation avant tout : la figure paternelle est absente de la fiction et cela n'est pas sans montrer les insuffisances de repères et/ou d'éducation des personnages. Cet aspect n'a par ailleurs, jamais été discuté dans les discours de presse présentant le film *La Squalle*. Or, le manque d'éducation et de repères a parfois été un fer de lance pour expliquer la déshérence des enfants de l'immigration dans les banlieues par exemple (« Les enfants de l'immigration en déshérence » titrait *Le Figaro* du 05/11/2002). Le père de Yasmine est parti, et sa mère « prie pour son retour ». Il n'est pas fait mention du père de Toussaint durant le film. Désirée n'a jamais connu son père, sa mère, ouvrière dans une usine, elle-même ne sait pas qui il est. Par ailleurs, la mère elle-même plus jeune, a pu avoir été victime d'un viol collectif, comme le ferait soupçonner cet extrait du dialogue entre Désirée et sa mère sur l'identité du père.

La mère : « Ton père ? Qu'est ce que tu imagines ? Je sais même pas qui c'est ! T'en as jamais eu de père... J'étais naïve, j'aimais les garçons, je leur faisais trop confiance, ils m'ont fait boire, ils en ont profité. Après ça je me sentais tellement sale...J'avais plus de respect pour moi, je couchais avec n'importe qui. »

Désirée : « Alors, j'ai pas de père ? »

Quant à la mère de Yasmine, elle est malade et reste au foyer supportée par sa fille et deux fils. La mère de Toussaint est également une mère au foyer s'occupant de ses petits-enfants avec sa fille. En ce sens, la carence paternelle confère aux personnages une image de jeunes en manque de repères.

3.1.5. « TOURNER », « FAIRE TOURNER », « TOURNANTE » : UN CHAMP SEMANTIQUE NOUVEAU POUR LE VIOL COLLECTIF

Il s'agit de se pencher particulièrement sur quatre scènes du film ²¹ car leurs spécificités résident dans le fait qu'elles sont les uniques scènes qui utilisent le terme « tourner ». Il en est fait référence à quatre reprises. Or, l'expression « tournante » n'est jamais formulée tout au long du film :

1. La première fois, le lendemain du viol collectif, Toussaint écoute l'enregistrement des pleurs et cris de Leïla, dehors *via* un *walkman*, et d'autres jeunes hommes veulent en faire de même. L'un d'entre eux dit : « fais **tourner** ! » en parlant du *walkman* ;
2. La seconde fois, Désirée demande à parler à Toussaint en aparté au milieu d'ami(e)s communs, quand l'un d'eux interpelle le jeune homme : « c'est une nympho celle-là ? ! » Ce dernier lui répond en souriant : « non mais elle va devenir ma tassepée » ; à Désirée : « tu veux **tourner** avec nous ? » ;
3. La troisième fois, c'est durant un dialogue entre les trois amies de Désirée : Vanessa (Shakara Chea), Hortense (Adiatou Sakho) et Cynthia (Banah Touré). Leur conversation dévoile par ailleurs des préjugés sur les filles violées :

Vanessa : « Hé, il paraît que Samir le grand frère de Leïla, il est à la recherche de Toussaint ? »

Cynthia : « Putain... Il a du souci à se faire à cause de cette pétasse ? Samir c'est un boss, hein ! »

Désirée : « C'est qui cette meuf » ?

Hortense : « Leïla, c'est une *bitch* qui **tournait** dans la bande à Toussaint »

Cynthia : « Elle mouillait trop pour lui... En plus, tu sais quoi ? Elle se laissait peloter par tous ses potes avec ses jupes ras la touffe et ses petits hauts façon-façon, une grosse salope, elle ».

Hortense : « Bah, tu dis ça parce que tu es jalouse ».

Cynthia : « Moi jalouse de cette pute ? C'est grâce à moi si elle est sortie avec Toussaint. J'étais sa copine avant... Elle m'énervait celle-là ! »

Vanessa : « De toute façon, elle est grillée ici, c'est bon... »

4. Une quatrième fois, le même verbe apparaîtra *via* une question de Désirée adressée à Anis, l'un des acolytes de Toussaint après qu'il la retrouve au sol, le visage boursoufflé par les coups portés par Toussaint :

Anis : « Putain, mais laisse le tomber toi aussi, c'est une salope, il a aucun respect pour toi, tu le vois bien non ? »

Désirée : « Mais je croyais en lui, il m'avait dit qu'on partirait un jour... »

²¹ La retranscription des scènes est faite après avoir visionné, avec d'autres, à plusieurs reprises les extraits.

Anis : « Ouais, c'est ça ouais ! Avec ses oncles d'Amérique ?!? Mais tu planes ou quoi ?
 Toussaint, il dit ça à toutes les filles ! C'est que de la tchatche... Il est plein de vides...
 Tu comprends pas, là ? T'es vraiment trop conne, hein... »
 Désirée : « Comment ça, je suis trop conne ? Et toi tu crois que t'es mieux que lui ? »
 Anis : « Moi, je suis pas comme ça avec les filles. Moi, je te respecte au moins. »
 Désirée : « Et les filles que tu fais **tourner** comme Leïla, là ? Elles aussi, tu les respectes ? »
 Anis : « La tête de ma mère, je l'ai pas touché Leïla »
 Désirée : « Ah ouais... Toi, tu regardes c'est tout... »
 Anis : « Va te faire foutre, va... »

En ce qui concerne le terme « tournante », il vient d'être vu qu'il ne provient définitivement pas de la fiction elle-même. Le mot « tourner » signifie aussi bien « traîner avec », « partager » que « profiter » mais en aucun cas « viol collectif ». Si, dans le film, l'expression n'est pas utilisée alors d'où vient ce mot de « tournante » dans la presse écrite ? Aussi, après avoir dressé un aperçu de la trame scénique, il faut s'interroger sur la manière dont ont pu se construire à partir de ce film des stéréotypes sur des jeunes vivants dans des quartiers populaires, comment on a pu assimiler les viols collectifs à ces personnes et au lieu dans lesquelles elles vivent. En parallèle, il faut revenir sur la fiction pour saisir les mécanismes de construction de l'image de la « tournante » dans la presse.

Il s'agit maintenant de penser à la manière dont la presse traduit ce genre de cas, comment un même crime, peut se voir attribuer ou rejeter l'appellation « tournante ». Cela montre aussi, en quelque sorte, comment la tournante peut être souvent liée à la banlieue/les cités/l'immigration. Un exemple des effets de la presse en est l'interprétation des « tournantes » qui montre comment le traitement journalistique (par les trois PQN : *Le Figaro*, *Le Monde* et *Libération*) peut définitivement désigner une catégorie particulière de violeurs, des « jeunes » venant de « banlieue » quand bien même le crime se déroulerait dans des cadres différents.

Le viol collectif est considéré comme un crime aggravé s'il est commis en réunion « par plusieurs personnes agissant en qualité d'auteur ou de complice » (art. 222-23, alinéa 6 CPP). Aussi, « lorsqu'il est commis par une personne qui abuse de l'autorité que lui confèrent ses fonctions » (art. 222-23, alinéa 5 CPP), le viol collectif commis par des garants de la protection civile possède doublement des circonstances aggravantes. Quelques cas sont des faits divers qui défraient la chronique de quelques presses nationales quand d'autres affaires

ont été traitées à un niveau plus local²². En ce qui concerne les sujets saisis par la presse nationale, on note des faits divers scandaleux qui impliquent la morale et l'éthique d'auteurs de viols collectifs particuliers. Ainsi, les histoires de CRS parisiens écroués pour viol en réunion sur des prostituées étrangères (*Le Figaro* et *Le Monde* du 13/12/2003) ou celle des policiers lillois écroués pour viol en réunion (*Le Figaro* du 28/05/2002) ou encore la mise en examen pour viol commis en réunion, non pas par un « officier supérieur et un officier d'un fonctionnaire du ministère de la Défense relevant du personnel » mais par leurs fils mineurs²³.

Mais le procès d'excès de pouvoir que l'on retrouve le plus dans le corpus est celui de quatre policiers en fonction à Albi. *Libération* en 2001, puis *Le Monde*, via la plume de la correspondante Véronique Durand en 2002, relatent les Assises évitées pour quatre gardiens de la paix, présumés auteurs de viols. La journaliste Françoise-Marie Santucci pour *Libération* (03/07/2002) racontait le drame d'une victime, une jeune mère de 19 ans et la peine infligée aux auteurs : un simple sursis requis pour plusieurs viols commis entre décembre 1999 et janvier 2001. La situation est dépeinte :

« Lætitia, la victime, a expliqué au juge d'instruction qu'un des policiers (Marty) lui avait dit que son bébé pouvait être placé à la DDASS ou que, avec le shit, elle pourrait avoir des ennuis. "Je pensais qu'ils avaient tous les droits", avait dit la jeune femme. La victime a alors fait une tentative de suicide manquée, puis s'est confiée aux médecins avant de porter plainte et après avoir demandé à parler à un officier de police judiciaire de sexe féminin le 29 janvier 2001. Son garçon est placé en foyer durant cette période ».

La journaliste Françoise-Marie Santucci ne se contente pas de relater les faits, elle déplore aussi qu'à Albi, la justice tente de minimiser le procès :

« Certains magistrats ont donc décidé de "correctionnaliser" l'épineux dossier : parce que ça va plus vite, parce qu'on évite les assises et ses 20 ans de prison maxi, parce qu'on ne parle plus de "viols" mais d'"atteintes sexuelles", parce qu'une seule après-midi d'audience suffit, et sans publicité ça vaut mieux. Soit, dans cette salle remplie de policiers en civil : une victime absente qu'on salit à souhait, un procureur fort compréhensif, et quatre prévenus pas très contrits ».

²² Cf. « Policiers incarcérés », *Le Progrès* du 07/04/2004) ; « Le policier nie quand le garagiste nuance », *Sud Ouest* du 11/05/2004) ; « Enquête. Des chauffeurs de taxi accusent des CRS de racket » (*Le Parisien/AEF* du 07/09/2006).

²³ « Trois policiers lillois écroués pour viol », *Ouest France* du 04/04/2004 ; « Trois policiers lillois soupçonnés de viol », *Le Progrès* du 04/04/2004 ; « À Lille trois gardiens de la paix accusés de viol » (07/04/2004) ; « Trois policiers lillois écroués pour viol », *Libération* du 05/04/2004 et « À Lille trois gardiens de la paix accusés de viol » *Libération* du 07/04/2004.

Aussi, cette jeune mère avait, d'après *Libération* (15/10/2001), rencontré les policiers lorsqu'elle les a appelés pour se protéger de son petit ami, qui la battait. La jeune femme est décrite via la plume de l'envoyée spéciale à Toulouse, Brigitte Vital-Durand (*Libération* du 15/12/2001) comme une « jolie nana », qui « traîne dans les rues d'Albi, un peu alcool, un peu toxico, pute à l'occasion », « très fragile des nerfs », une « gamine complètement "larguée" ». Pour les policiers : « Une fille comme ça, qui regardait "un film porno à sept heures du soir en donnant le biberon à son bébé", est forcément une allumeuse capable de tout : fellation, sodomie, etc. », « C'était une fille qui [...] paraissait libérée sexuellement. Elle était constamment habillée en minijupe. » Les psychiatres judiciaires affirmaient d'autant plus que Laetitia n'était pas folle et que « très "crédible", elle ne présent[ait] aucun signe "d'affabulation" ». Elle avait par ailleurs elle-même déjà subi un viol collectif à l'âge de 14 ans et souffrait depuis, d'un « état d'insécurité permanent », d'une « incapacité à s'opposer à toute autorité », ce qui l'inhibait « au point de la rendre passive là où elle voudrait exprimer une absence de consentement ». *Libération* (03/07/2002) suit le procès en appel des quatre policiers d'Albi, condamnés en correctionnelle, en première instance à de la prison, quelques mois plus tôt, pour « agressions sexuelles » mais ils font tous appel et contestent les agressions sexuelles reprochées. Les policiers sont dépeints comme les « plus forts » et de surcroît, ils sont « soutenus ». Ils s'appellent Yvon Falcou, 46 ans ; Thierry Lafon et Michel Bonafé, 42 ans tous les deux, et Franck Marty, 31 ans : « Des gars banals, mariés avec enfants » écrit l'énonciateur de *Libération*. On apprend encore qu'après avoir beaucoup nié, les policiers ont toutefois reconnu des relations sexuelles mais s'accordent sur le consentement de la jeune femme. Sur procès-verbal, la journaliste révèle un « extrait de dialogue entre flics » : « De toute façon elle est folle ; personne la croira, ce sera sa parole contre la nôtre ». Le lendemain, *Le Monde* (04/07/2002) révèle finalement le dénouement de ce procès d'Assises en appel : le parquet demande confirmation de la condamnation des policiers d'Albi non pas pour viol collectif mais pour « abus sexuels ». Les trois hommes ont été condamnés à cinq ans fermes tandis que le quatrième écopait de trois ans dont dix-huit mois avec sursis car, tel que le relate Brigitte Vital-Durand : « Bonafé n'avait obtenu qu'une fellation ». Un autre journaliste Stéphane Thepot (*Le Monde* du 04/07/2002) relate encore un propos de Maître Gaubert, avocat général, non sans interpellé par la comparaison :

« Ce n'était pas une "tournante" comme dans les cités, mais une "farandole" », affirme M. Gaubert, qui demande la confirmation des peines prononcées ».

Si à travers ces comptes-rendus d'audiences, les protagonistes diffèrent de ceux ciblés dans le traitement des tournantes, on remarque dans cette « affaire de farandole » un schéma de défense pour les auteurs présumés, qui, on le verra, est le même pour la plupart des présumés auteurs se défendant en arguant de l'argument du consentement de la victime, de l'absence de perception de la gravité des actes.

3.2. L'ASSERTION DU STEREOTYPE DANS LA REALITE

« Le spectacle n'est pas un ensemble d'images, mais un rapport social entre des personnes, médiatisé par des images » disait Guy Debord (1967). Dans le cas du film *La Squale*, le spectacle ne s'arrête pas aux seules images de banlieues et de viols d'adolescents représentés dans un cadre fictionnel. Le rapport entre fiction et réalité *tend* à s'interroger sur les stéréotypes sur la jeunesse vivant des quartiers populaires.

3.2.1. UN RACCOURCI : « JEUNES-BANLIEUES-TOURNANTES » ?

Il faut prêter attention au stéréotype afin de montrer comment il peut faire partie intégrante d'un système de représentation nationale à un moment très important où la population française se doit d'avoir des « opinions ». En effet, les discours sur les tournantes et l'insécurité en banlieue en lien avec *La Squale* surviennent à un moment clé de la vie citoyenne et politique marqué notamment par les élections présidentielles. Le méfait du stéréotype à ce moment particulier peut tendre à faire préférer des candidats dont les valeurs protectionnistes et conservatrices sont la doctrine de leur parti, comme l'ont montré par ailleurs les résultats des scrutins de 2002. Les stéréotypes vont en ce sens, participer du mécanisme d'une machine médiatique, qui va alimenter nombre de sujets de société. Certains discours médiatiques, en conférant aux récits une valeur de témoignage de la vie dans les quartiers populaires, peuvent vite être amenés à accréditer des stéréotypes puis à être le lieu de formation de stéréotypes sur les résidents des quartiers HLM, longtemps connus sous l'expression « jeunes de cité » ou de « jeunes de banlieues ». Dans *La Squale*, on constate une utilisation massive et répétitive de mots d'argot, du verlan, ainsi qu'un grand nombre d'expressions illustrant la violence. En somme, le langage utilisé par les acteurs est particulièrement stéréotypé.

Le travail des sociolinguistes Anne-Caroline Fiévet et Alena Podhorna-Policka s'inscrit dans le cadre de l'argotologie²⁴ (2008 : 214). Leur recherche met en exergue les interactions de langage qui se jouent dans la société et le cinéma (2008 : 214-239). Les chercheuses supposent que les scénaristes désirent faire parler les personnages dans leurs films de la façon la plus naturelle possible. Pour étayer cette hypothèse, elles ont analysé trois films²⁵, ayant pour thème commun « les jeunes des cités » : *Raï* (1995), *La Squale* (2000) et *Sheitan* (2006). L'objectif des chercheuses est d'analyser le pouvoir des médias, le mouvement circulaire entre les films et différents sociolectes des jeunes (la manière de parler d'un groupe). Anne-Caroline Fiévet et Alena Podhorna-Policka ont relevé des lexèmes venant du verlan dans les trois films étudiés. En comptabilisant tous les lexèmes en verlan dans les films (sans tenir compte des répétitions), on constate un nombre considérablement supérieur pour le film *La Squale* avec 18 lexèmes²⁶. Aujourd'hui, une telle profusion de verlan est perçue comme peu naturelle, comme une stylisation artificielle instaurée par le scénariste (*ibid.* : 216-217). Aussi, pour le film *La Squale*, en comparaison des deux autres films, qui peuvent être décrits par les *Cahiers du Cinéma* (1995) comme des « banlieues-films » au masculin, c'est bien dans le film sur la « banlieue au féminin » que le plus grand lot de ces termes argotiques est relevé et utilisé par l'ensemble des protagonistes, masculins ou féminins. On peut encore, faire quelques constatations au sujet des lexèmes relevés. Dans l'étude présente, ils sont définis et répartis dans trois genres grammaticaux : « les qualificatifs », les « noms communs » et « les verbes » comme illustré dans le tableau ci-dessous :

Tableau 39. *La Squale* : grille du lexique d'argot

Les qualificatifs		Les verbes		Les noms communs	
Argot	Sens	Argot	Sens	Argot	Sens
<i>Renoi</i>	Noir(e)	<i>(Être) foncedé</i>	(Être) défoncé/e	<i>Keusses</i>	Sac
<i>Keuf</i>	Flics	<i>(Se la) béflam</i>	S'enorgueillir	<i>Tarpé</i>	Pétard
<i>Babtou</i>	Blanc	<i>Pécho</i>	Avoir, obtenir	<i>Meca</i>	Came
<i>Keum</i>	Mec	<i>Péta</i>	Taper		
<i>Tasspé</i>	Pétasse	<i>Téma</i>	Regarder		
<i>Chelou</i>	Louche	<i>Golri</i>	Rigoler		

²⁴ Cette discipline a pour but la description formelle et fonctionnelle des sociolectes. « L'argotologie est une discipline intermédiaire entre la sociolinguistique et la lexicologie. Il faut notifier que la notion d'argot est comprise dans le sens large, moderne du mot, c'est-à-dire comme tout lexique utilisé/créé par un réseau de communication cohérent et qui est chargé d'expressivité. Dans cette acception moderne du terme, le lexique "argotique" remplit notamment les fonctions conniventielles et identitaires » (Fiévet, Podhorna-Policka 2008 : 213).

²⁵ Les trois films de dates différentes ont été choisis avec un écart de 10 ans et un intervalle pour chacun d'environ cinq ans.

²⁶ Les chercheuses ont dénombré encore 14 lexèmes pour *Raï* (1995) et *Sheitan* (2006) en comporte 7.

<i>Relou</i>	Lourd
<i>Stikmi</i>	Mystique
<i>Chanmé</i>	Méchant

Ainsi, on voit que le vocabulaire employé se compose surtout des qualificatifs généralement mobilisés pour classer des groupes d'individus ou des caractéristiques relatives aux individus. Ce sont ainsi les « renois » terme opposé à « babtous », verlan de toubab ; pour désigner les sexes : les « keums » et les « tassepés » ; le corps policier : les « keufs ». Les autres adjectifs qualificatifs s'attachent à la personnalité d'une personne (et dans une moindre mesure des objets) : « chelou », « relou » ou « stikmi » ou « chanmé », ce dernier terme se référant à méchant mais désigne quelque chose de positif. Des verbes et noms communs sont relatifs à l'illicite et à l'argent (« être foncedé », « tarpé », « meca », « keusses »). Le restant des verbes relevés désigne des attitudes et actions (« se la béflam », « pécho », « péta », « golri »).

Si l'étude du champ lexical sémantique autour des tournantes (« tourner », « faire tourner », « tournante », etc...) n'est pas particulièrement l'objet d'étude des chercheuses, elles constatent néanmoins que le « verlan » est fortement employé. À la vision du film, c'est peut-être cet abus de termes argotiques ou verlanisés qui donnent un air si caricatural qu'il en devient peu crédible parfois. Pour les chercheuses (2007 : 320-324), une des raisons pour lesquelles le verlan est devenu aussi représentatif est qu'il attire facilement l'attention et qu'il est donc très impressif, il suppose une volonté, consciente ou non, d'impressionner le récepteur. Les chercheuses dévoilent par ailleurs (2008 : 224) que les propos utilisés dans le film pour qualifier les femmes sont plus souvent des dénominations négatives²⁷. Les scénaristes contribuent irrémédiablement à donner un certain profil de délinquant aux « jeunes des cités » et/ou un profil de victime involontaire du système, à l'ensemble d'entre eux. Dans la plupart des cas, ce sont majoritairement les réalisateurs des films, des personnes plus âgées, qui s'inspirent de la langue des jeunes et non les jeunes qui s'inspirent des mots qu'ils ont entendus dans les films. C'est encore peut-être une des raisons pour lesquelles, la manière de parler des jeunes dans le film peut sembler très caricaturale. Le travail d'Anne-Caroline Fiévet et d'Alena Podhorna-Policka (2008 : 219-221) suscite une réflexion sur la manière de caractériser un personnage de film. Elles notent que les traits socialement marqués,

²⁷ Comme « blondasse », « chiennasse », « chienne », « conne », « enculées », « nympho », « pétasse », « grosse pute », « petite pute », « pute », « sale garce », « salope », « squalé », « suceuse », « tassepé ». D'autres sont moins négatifs et apparaissent plus neutres. Dans ce répertoire on retrouve : « Barbie », « bombe », « meuf », « poule », « princesse ».

notamment par la prosodie, l'accent, ou l'inventaire lexical argotique, sont un phénomène récurrent dans l'histoire du cinéma. Pour elles (*ibid.*), dans un film sur la « banlieue » tel *La Squale*, le rôle de l'« accent populaire » et du vieil argot d'autrefois a été remplacé par l'« accent beur » et par l'argot contemporain des « jeunes des cités » avec un nombre important de « verlanisations ». La caractérisation des discours des jeunes se traduit par une grossièreté, qui ne fait qu'amplifier un sentiment de stéréotype quant à la façon d'agir des locuteurs. En ce qui concerne la presse écrite, dans le premier article du *Monde* (29/11/2000), le journaliste Frédéric Chambon aborde la question du tableau donné de *La Squale* :

« Malgré le tableau particulièrement affligeant et quelque peu alarmiste qu'il dresse de la banlieue, le réalisateur de *La Squale* affirme que son film évite la complaisance et le cliché. Il se défend de tomber dans le catastrophisme habituel sur la violence des cités-ghettos. Pour preuve de la justesse de son propos, Fabrice Génestal évoque les réactions d'une cinquantaine de collégiens de Sarcelles à qui le film a été projeté. "Dans les réactions des garçons en particulier, on voyait à quel point le phénomène fait partie de leur quotidien. Il n'y a pas eu de discussion sur le viol collectif en tant que tel, mais seulement sur l'histoire et les personnages, auxquels ils s'identifiaient plus ou moins, à la manière d'un jeu de rôle" ».

Le langage contribue peut-être à cette identification dont parle Fabrice Génestal, tout autant que, comme il va être vu, l'environnement urbain dans lequel se déroule le film. Ce qui a pu faciliter à véhiculer dans la presse, une représentation des violents collectifs confinés dans les « banlieues », par des « jeunes » parlant un langage, rappelant l'idée de « l'émergence d'une autre France » (Lequin, 1983 : 1993).

3.2.2. LES STEREOTYPES : VIOLENCE ET ENVIRONNEMENT URBAIN

Dès la sortie des premiers « banlieue-films » en 1995 (*La Haine*, *Ma 6-T va cracker*, *Rai*, etc.), le caractère réducteur du stéréotype affecte les représentations filmiques. Certaines images sont associées à la « banlieue » et se propagent d'un film à l'autre²⁸, comme des constantes. Les productions considérées comme « banlieue-film » qui ont récolté un certain succès fonctionnent toutes plus ou moins de la même façon. On retrouve les mêmes stéréotypes comme celui du jeune délinquant, camé, voleur, paumé, sans repères, sans notion du temps, en conflit permanent avec une/des autorité(s), sans emploi, et dont la vie est rythmée par la violence. La rue est son univers, son décor. En ce sens le stéréotype se perpétue. Ainsi, dans la première scène du film *La Squale*, le stéréotype se manifeste à propos

²⁸ Pour n'en citer que quelques-uns dont les scènes se déroulent pour la plupart dans des habitats sociaux : *Rai* (1995), *La Haine* (1995), *Ma 6-T va cracker* (1997), *L'Esquive* (2003), *Banlieue 13* (2004).

du tag et plus particulièrement des tags qui n'ont rien d'artistique mais qui représentent des « blazes », c'est-à-dire des noms, des signatures et plus spécialement des « blazes » de ce que l'on nomme « crew » donc de « bandes »²⁹. Il est répandu sur les murs du hangar désaffecté dans lequel se déroulent les premières scènes et où, des « bandes de jeunes » semblent s'être accaparés les lieux.

Si les stéréotypes les plus fréquents concernent la violence et les stupéfiants, elle montre comment la banalisation de la violence ne semble même plus surprendre le spectateur, qui a déjà intégré ce phénomène comme étant caractéristique de la banlieue. Dans *La Squale*, on peut remarquer une certaine tendance à banaliser le phénomène de la violence. Banlieue semble rimer avec violence. Quand il ne s'agit pas de violences avec la police alors, c'est avec les autres membres de la cité. Dans *La Squale*, le rapport symbolique « dominant-dominé » est excessivement démesuré. Il ne s'agit souvent pas d'un seul dominant sur un autre dominé mais bien de plusieurs dominants sur un(e) dominé(e) qui donnent à voir des images d'une violence extrême. Comme si la violence était la constante de l'homme, elle apparaît pendant tout le film. Suivant ce canevas, l'histoire prend place à travers des épisodes de brutalité, de cruauté, d'atrocité et d'inhumanité. La violence se voit à travers les images d'une scène de viol commis en réunion ou d'un meurtre par arme blanche, mais elle se lit dans diverses situations. La violence est présente lorsque l'on découvre des combats de pitbulls organisés clandestinement et des chiens en sang. Une scène en discothèque montre le pointage d'une arme sur une personne puis sur la foule avant que ne se fassent entendre des coups de feu. La violence est présente encore dans les images dévoilant une prostituée toxicomane qui prête son bébé pour de la drogue et qui sera retrouvée morte, « pour avoir trop parlé ». La violence se dévoile même envers des personnes innocentes et étrangères aux agresseurs, comme lorsque des vendeuses se font ravager leur magasin par des adolescentes ou encore lorsqu'une femme africaine venue se faire des rajouts capillaires se retrouve avec les cheveux brûlés par la fille de sa coiffeuse. La production de 1 h 40 ramène par ailleurs, la vie des cités à deux viols, quatre bagarres, un meurtre par overdose et un meurtre par arme blanche. Dans le film *La Squale*, la violence est omniprésente. Les victimes sont jeunes ou adultes, hommes ou femmes. Or, les actes commis le sont perpétuellement par des « jeunes », de sexe masculin ou féminin.

²⁹ cf. le lexique de *Paris Tonkar*, 1992, de Tarek Ben Yakhlef et Sylvain Doriath, Paris, Florent Massot.

Constatant que pratiquement tous les films contemporains sur les quartiers populaires mettent les jeunes à l'avant-scène, cette violence est ordinairement associée aux jeunes. « Banlieue » ne rime donc plus seulement avec « violence », mais également avec « jeunes ». Cette banalisation de la violence ne semble même plus surprendre le spectateur qui a déjà intégré ce phénomène comme étant caractéristique de la banlieue (Langlais, 2000).

3.3. DE L'INTERPRETATION DE *LA SQUALE* A L'ANALYSE SOCIETALE

La Squale a dévoilé un aspect des violences sexuelles à l'encontre des femmes en France en prenant le cas très particulier du viol commis en réunion dans le cadre tout aussi particulier que sont les quartiers d'habitats sociaux. Comment la presse interprète-t-elle le film ? Telle est maintenant la question qu'il faut se poser pour comprendre les prémisses du traitement médiatique sur les tournantes.

3.3.1. UN « REPROCHE DE SUIVISME » DE LA CRITIQUE CINEMATOGRAPHIQUE

Comme l'a écrit Patrick Champagne (1993 : 96) : « [...] les journalistes, quel que soit le type de média dans lequel ils travaillent, se lisent, s'écoutent ou se regardent beaucoup entre eux. La "revue de presse" est pour eux une nécessité professionnelle : elle leur indique les sujets à traiter parce que "les autres" en parlent, elle peut leur donner des idées de reportage ou leur permet, au moins, de se situer et de définir des angles originaux pour se distinguer des concurrents ».

Ces constatations peuvent être rapprochées du « reproche de suivisme » évoqué par Cyril Lemieux (2000 : 406-442), sociologue qui, dans l'ouvrage *Mauvaise Presse. Une sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques* (2000) montre que les journalistes semblent loin d'être conscients des tenants et des aboutissants de leur pratique. En effet, les rédacteurs des quotidiens reprennent bien souvent à leur compte des informations peu ou à peine vérifiées qui peuvent mener à des bavures, des dérives ou de l'inconscience journalistique. Le chercheur s'interroge particulièrement sur « [les] processus qui mènent nombre de journalistes à adopter, dans leur traitement de l'information, certains partis pris qu'on peut reconnaître liés à des objectifs d'audience ou de vente, et qui, poussés trop loin, rendent ces professions vulnérables au reproche de partialité ou de superficialité » (2000 :

394). Pour illustrer les propos, le quotidien *Le Parisien/AEF* du 3 août 2002 titre « Les policiers démontent un système de "tournante" » tandis que *Le Monde*, deux jours plus tard (le 05/08/2002) annonce qu'« un système organisé de tournante a été démonté ». Le reproche de suivisme bien entendu ne se lit pas seulement au niveau de la titraille mais ici, il est particulièrement révélateur.

Hélène de Maleisseye enseignante à Sciences Politiques Paris, et diplômée en SIC, s'interroge particulièrement sur ces questions de suivisme dans les médias au sein de son ouvrage *Le filtre médiatique, paroles de journalistes* (2006). En analysant les influences du comportement médiatique, on constate que la presse s'inspire beaucoup... d'elle-même. En effet, l'investigation coûte cher mais plus une information est reprise plus elle paraît intéressante. Hélène de Maleisseye n'évoque rien d'autre alors qu'un reproche de suivisme, lorsqu'elle suggère qu'« [...] avant de pouvoir parler du pouvoir des médias sur l'opinion, il faudrait parler de l'emprise d'une certaine presse sur les autres médias » (2006 : 15). Les journalistes avouent, à l'instar d'un journaliste d'Arte que la chercheuse a interrogée, qu'« il y a toujours une pression pour traiter de ce qui est en Une de *Libé* ou du *Monde* » (*ibid.* : 17). C'est à partir du « reproche de suivisme » qu'il est proposé d'identifier les discours de presse suivistes du thème tournante à partir des discours de la fiction.

3.3.2. QUAND LA PRESSE VOIT LA CITE AU FEMININ

Dans le corpus de presse de cette étude qui ne s'intéresse qu'aux articles ayant employé le terme « tournante » plutôt que celui de « viol collectif » et/ou de « viol en réunion »³⁰, on peut voir que dans l'ensemble des discours autour des « tournantes », la critique quasiment au même titre que le reportage (21 articles) et la/le brève/filet/dépêche est le 3^{ème} genre le plus utilisé (41 articles) derrière le compte-rendu (56 articles) et l'analyse (27 articles), le reportage/enquête. Plus spécifiquement, de nombreux articles font référence à *La Squale* pour traiter du phénomène « tournante ». Pourtant, comme le montre le tableau filtré du corpus³¹ sur des critiques cinématographiques ci-dessous, seuls trois titres de presse de quotidiens

³⁰ Cf. Corpus virtuel « tournante » de l'annexe 1B « Inventaire virtuel ».

³¹ Tout au long de l'écrit, il sera rencontré des tableaux filtrés du corpus que nous appelons « filtres ». Ces tableaux présentent les titres des articles qui ont traité d'un topique particulier dans le corpus de presse.

nationaux vont traiter de *La Squal* sous le genre de la critique³². Or, à l'aide d'un autre tableau filtré, auquel on prêter attention par la suite, on constatera que les articles surtout dans les genres de l'analyse et du reportage/enquête sont plus nombreux.

Filtre 40. *La Squal* : relevé des critiques cinématographiques du film

Presse	Date	Titre de la critique	Auteur	Topique
<i>Le Monde</i>	29 nov. 00	« <i>La Squal</i> », une fiction militante pour alerter l'opinion	Frédéric Chambon	Cinéma
<i>Libération</i>	29 nov. 00	La banlieue vue des meufs	Jean-Marc Lalanne	Cinéma
<i>L'Humanité</i>	2 déc. 00	Banlieue, les meufs contre-attaquent	Benjamin Barthe	Cinéma
<i>L'Humanité</i>	12 déc. 01	Rebelle de banlieue	NC	Cinéma

Les critiques du *Monde* et de *Libération* écrites respectivement par Frédéric Chambon et Jean-Marc Lalanne sont datées du même jour, le 29 novembre 2000 (soit le jour de la sortie en salle ce qui signifie que les journalistes ont vu le film en avant-première³³) tandis qu'un article de *L'Humanité* est daté du 02 décembre 2000, soit trois jours plus tard. Ce dernier quotidien écrira de nouveau une critique lors de la diffusion du long-métrage sur *Canal +* près d'un an plus tard. En ce sens, la couverture de presse coïncide avec la sortie du film pour les trois quotidiens nationaux. Il faut désormais identifier en quoi les discours de critiques de cinéma se rejoignent.

Dans la critique du *Monde* par Frédéric Chambon (29/11/2000), le jour de la parution en salle, le film est présenté comme « une fiction militante pour alerter l'opinion ». Cet écrit dresse le portrait de Fabrice Génestal, un « gamin d'une cité de Pantin » qui enseignera le français dans un collège de Sarcelles pendant deux ans, avant de « démissionner de l'éducation nationale pour accoucher d'un premier film témoignage », inspiré du vécu d'adolescents. Frédéric Chambon le situe même « entre fiction et documentaire ». Et bientôt, cet enseignant devenu

³² Les articles de presse de ce corpus ne comprennent certainement pas toutes les critiques de presse qui ont été émises au sujet du film *La Squal*. En effet, en ayant choisi de travailler à partir d'écrits comprenant les occurrences « viol collectif », « viol en réunion » ou « tournantes », il y a dû avoir d'autres critiques sur le film mais dans le cas précis de cette étude on ne s'intéresse uniquement aux articles qui contiennent une des trois occurrences ou syntagmes précités.

³³ Ce qui témoigne d'un intérêt pour le film.

cinéaste est dépeint par le journaliste comme un « réalisateur aux accents de sociologue », pour qui la fiction militante est un « parti pris féministe et engagé ». Il livre sa propre interprétation des faits :

« "On est du côté des victimes, des filles qui souffrent". [...] Pour Fabrice Génestal, la "tournante" n'est que l'un des symptômes d'une situation de rupture, d'une relation à l'autre inscrite dans le mode du rejet, de la frustration et de l'affirmation agressive de soi. "Les jeunes des cités se sentent souvent nuls et rejetés, la reconnaissance passe par la bande et des rites d'initiation comme les tournantes. L'avenir se construit contre l'autre et la socialisation se fait autrement", explique le réalisateur aux accents de sociologue. "Par cette pratique, les garçons retrouvent du pouvoir, ils sont dans un rapport de force défavorable dans la société, qu'ils reproduisent à leur avantage sur les filles" ».

« Son univers est celui de la banlieue et c'est évidemment là qu'il a trouvé son inspiration, et son urgence à tourner un film sur les filles, marginalisées dans la vie comme au cinéma jusqu'alors » ajoutera *L'Humanité* (12/12/2001). Ainsi, le fait que le réalisateur ait grandi dans un quartier HLM lui confère une crédibilité certaine au sein des discours de critique de presse.

Les chercheuses qui ont travaillé sur les lexèmes de *La Squale* (Fievet, Podhorna-Policka, 2008) se sont interrogées sur les réalisateurs qui auraient initialement voulu tourner un film d'action (en choisissant « en coulisses » une banlieue sensible ou les jeunes de cité) « n'ont pas pu éviter de tomber dans une caricature ambiguë : la volonté comique ou hyperbolique du départ s'est transformée en stéréotypage et en stigmatisation. » Le piège aurait d'ailleurs été de faire de la caricature et de tomber dans le cliché lorsque des réalisateurs choisissent comme fond une vraie cité.

Pour autant, *La Squale* se veut un drame dont le décor, la cité, est impitoyable envers ses habitants. Il décrit un endroit effrayant, déprimant qui peut briser n'importe qui. Cependant, la représentation pose toujours la question de l'interprétation car le cinéma n'est pas la réalité, mais la reproduction de celle-ci. Aussi, en même temps que le discours de critique de Frédéric Chambon se focalise sur le décor de la banlieue, il faut noter que c'est la première fois où l'expression « tournante » est relevée dans la presse écrite. Il semble important de noter l'usage des guillemets³⁴ qui témoigne du caractère inusuel du terme, comme le montre l'extrait suivant :

³⁴ On retrouvera encore des guillemets pour parler des tournantes dans la presse tout au long de son traitement médiatique et par différentes presses (cf. 4.3.4).

« Tourné dans plusieurs cités de la banlieue parisienne avec des lycéens dans les rôles principaux, *La Squale* trouve son origine dans des témoignages d'adolescents sur la pratique du viol collectif, la "tournante" ».

Le même jour (29/11/2000) le critique pour le quotidien *Libération*, Jean-Marc Lalanne titre : « La banlieue vue des meufs ». Dans cette critique, la banlieue devient même une allégorie « elle traite les salopes ». Malgré tout, il n'y est pas question de « tournante de banlieue » mais de l'action de faire « tourner ». Le journaliste utilise d'ailleurs pour ce faire, des guillemets, pour dénoter l'expression inusuelle, comme en témoigne l'extrait suivant qui raconte une des premières scènes du film³⁵ :

« Le film commence par une scène de viol collectif. Toussaint [...], chef de bande et tombeur arrogant, séduit une jeune beurette un peu dessalée, l'entraîne dans sa planque, la fait "tourner" de force auprès de ses potes et finit par la marquer au fer rouge. Histoire de lui montrer comment la cité traite les salopes ».

Très vite, le journaliste de *Libération* glisse d'un discours de critique cinématographique à un discours de critique sociale et dénonce la condition de la femme, minorité opprimée. Il confirme aussi la nouvelle catégorisation d'un film de genre, celui du « banlieue-film » comme évoqué dans la critique de Frédéric Chambon pour *Le Monde*. Il pointe aussi la volonté du réalisateur d'avoir un point de vue « engagé » :

« La cité (en l'occurrence Sarcelles), sa topographie, ses modes de vie, sa micro culture, les sempiternelles histoires qu'elle secrète constituent le sujet de ce [film]. Film de genre peut-être, mais aussi œuvre soucieuse de faire entendre sa petite différence puisque Génestál a choisi d'opposer au machisme atavique du banlieue-film un point de vue résolument féminin. Dans sa volonté, évidemment incontestable, de faire corps avec la minorité opprimée dans la minorité (les filles en banlieue), *La Squale* ne sait pas s'arrêter et s'achève sur un plaidoyer du repli entre filles, et à l'exclusion des mecs, vraiment au ras des pâquerettes ».

L'Humanité (02/12/2000) se positionne dans la même lignée que ses deux confrères lorsqu'il parle encore d'une banlieue sous l'angle féminin. Le titre s'apparente à celui de la critique du *Monde* en reprenant les termes « banlieue » et « meufs » : « Banlieue : les meufs contre-attaquent » (Pour *Le Monde* du 29/11/00, « La banlieue vue des meufs »). Le sous-titre donne des détails : « *La Squale*, un point de vue féminin sur le monde des cités ». Pour le quotidien, *La Squale* s'intéresse particulièrement « au combat d'une jeune enragée », « en butte à

³⁵ Et non la première scène de film, comme écrit dans l'article. La première scène montre une scène de séduction de la part de Toussaint, le protagoniste masculin principal et Leïla, une adolescente de son âge qui décide de le suivre lorsqu'il lui propose de se retrouver dans l'intimité avec lui.

l'absence des pères, au silence des voisins, au mépris des nantis », qui traverse une série d'épreuves qui permettent au cinéaste de « dénoncer le versant sombre de la mythologie des quartiers » : « le viol collectif, les caïds au petit pied, le poids des traditions qui bâillonnent les filles ». Le film est présenté comme un témoignage sur la réalité occultée des violences cachées que subiraient les jeunes filles « dans l'univers ultra-masculin des cités ». Un an plus tard, le même quotidien (*L'Humanité* du 12/10/2001) intitulera « Rebelle de banlieue » l'annonce de *La Squalle* sur les programmes télévisions³⁶ avec comme sous-titre : « Enfin, Fabrice Génestal donne, dans son film, le "beau" rôle aux filles des cités ». Le quotidien se réjouit de l'apparition de personnages féminins dans une fiction ayant pour cadre la banlieue : « enfin, place était faite à celles qu'on ne fait qu'apercevoir dans les cités et qu'on ne voyait jamais à l'écran ». Aussi, la critique se place du côté de la cause des femmes :

« *La Squalle* vient des profondeurs des cités. Et de l'urgence ressentie par un réalisateur de redonner une place, même par la fiction, aux filles qui y vivent et se débattent dans un univers marqué par le machisme ».

Ainsi, le film dépeint par les trois quotidiens nationaux, sous le mode de la critique cinématographique révèle une production dont les particularités qui intéressent notre réflexion sont au nombre de deux. Premièrement, le film apparaît comme un témoignage inédit de la part d'adolescents, « jeunes de cités ». En second lieu, le film dévoile la forte présence de femmes dans un genre de « banlieue-film » qui habituellement présente des personnages principaux masculins.

3.3.3. LA SQUALE : UNE FICTION TEMOIGNAGE ?

Si, comme nous l'avons vu, *La Squalle* fait l'objet de quatre critiques cinématographiques (comprenant une des trois occurrences clés choisies pour construire le corpus général) dans trois quotidiens nationaux au moment de sa sortie, c'est pratiquement sur toute la durée du corpus (2000-2005) que l'on retrouvera ce film discuté sous d'autres genres journalistiques³⁷. Ainsi, les genres vont se diversifier pour parler du phénomène de viol collectif et les colonnes vont s'ouvrir à plus de journaux. *Libération*, *Le Monde* et *L'Humanité* vont continuer à évoquer le film ; en 2001 *Le Parisien/AEF* sous un angle juridique (11/05/2001) et *Le Figaro*

³⁶ *La Squalle* a été diffusée pour la première fois via la télévision française, le 12 décembre 2001 sur Canal+ à 22 h 40.

³⁷ Il faut préciser qu'ont été exclu de ce recensement tous les articles en lien avec l'association et la marche des femmes Ni putes ni soumises dont il sera discuté dans le chapitre VI, pour la simple raison qu'à part citer la fiction comme élément déclencheur, le discours est trop périphérique sur la question de l'action NPNS pour pouvoir se pencher dessus.

(11/10/2001), sous un angle politique et s'accaparent aussi les discussions autour de la fiction mais surtout « autour des tournantes ». En ce sens, ce film sert de support pour étayer les propos des articles insérés dans le tableau filtré suivant :

Filtre 41. *La Squale* : relevé des autres genres traitant du film

Presse	Date	Titre de l'article	Auteur	Topique	Genre
<i>Libération</i>	23 déc. 00	Les rires qui font peur	NC	Cinéma	Courrier
<i>Libération</i>	29 mars 01	Une recrudescence mal mesurée	NC	Statistiques	Analyse
<i>Le Monde</i>	24 avr. 01	Cités. Le scandale des viols collectifs	NC	Violence	Dépêche
<i>Le Monde</i>	24 avr. 01	Les viols collectifs révèlent la misère affective et sexuelle des cités	Frédéric Chambon	Instruction/phase d'enquête	Analyse
<i>Le Parisien</i>	2 mai 01	La justice s'empare du phénomène des « tournantes »	Elisabeth Fleury	Justice/Police	Compte-rendu
<i>Le Figaro</i>	11 oct. 01	Jacques Chirac sur une ligne de vigilance	Anne Fulda	Politique/Justice	Analyse
<i>Libération</i>	19 déc. 01	Tournante	NC	Cinéma	Analyse
<i>L'Humanité</i>	27 sept. 02	La tournante, une réalité criminelle	Laurent Delcluze	Violence	Analyse
<i>Le Monde</i>	25 oct. 02	Un témoignage sur "l'enfer des tournantes" dédié aux "frangines de galère"	NC	Littérature	Critique
<i>Le Monde</i>	3 févr. 03	Des filles de banlieues lancent la première marche des femmes	Mathilde Mathieu Sylvia Zappi	NPNS/Féminisme	Analyse
<i>Libération</i>	2 mars 05	Les viols collectifs ne sont pas plus nombreux que jadis	Jacky Durand	Violence	Analyse
<i>Le Monde</i>	26 avr. 05	Un chercheur analyse « l'incendie médiatique » qui a placé les « tournantes » sur le devant de la scène	Nathalie Guibert	Littérature	Interview

Parmi les différents écrits de presse recensés dans ce tableau, pour *Libération* (23/12/2000), une deuxième sorte de critique sera émise sous la forme d'un courrier des lecteurs. En effet, la parole ne sera pas donnée à un quelconque citoyen lambda mais à un cinéaste, un scénariste : Olivier Gorce qui se décrit lui-même comme un homme de « 34 balais » ayant « l'impression d'être un dinosaure. Représentant de base de cette bonne ou mauvaise conscience de gauche

complètement ringardisée ». On est dans un cas où avec le courrier des lecteurs, la parole donne l'illusion d'être désengagée de la ligne éditoriale du journal, que n'importe quel citoyen peut prendre la parole, alors que les courriers sont triés et sélectionnés au sein des rédactions. Et, c'est précisément un professionnel de l'audiovisuel de la même lignée politique que le quotidien, qui se prononce sur le film. L'auteur présentait ses sentiments sur le film :

« Moi, dans la salle, comme un con, j'ai eu peur. Pendant le viol collectif, des spectateurs se marraient. Pas un, ou deux, une bonne partie des mecs, évidemment. Et à la fin, quand le *bad boy* est puni par là où il a péché il se fait déchirer l'anus avec une bouteille de 8 x 6, repoilade. [...] Je me sentais ridicule d'avoir peur. Mais j'avais peur. Peur qu'ils n'aient pas peur de faire la même chose à une gamine. Peur que ces rires puissent d'une manière ou d'une autre définir notre façon de vivre ensemble les années à venir. Peur toute simple de les croiser en haut de l'escalator ».

Ainsi, le discours de ce cinéaste peut laisser transparaître un « sentiment d'insécurité » (voir Chap. VII), insécurité qu'il craint désormais, à cause des rires entendus lors de la présentation du film.

Pour certains journaux (*Libération* du 09/03/2001, *Sud Ouest* du 29/12/2001), la pratique du viol collectif décrite dans *La Squale* se verra bientôt dépassée par la réalité et même qualifiée de « phénomène de société ». L'interrogation paraît claire comme l'évoque le titre d'un article (*Le Parisien/AEF* du 02/05/2001) qui inscrit encore la fiction au registre du documentaire : « La "tournante", ce viol commis en bande par de jeunes adolescents sur une mineure fragilisée, est-elle en passe de devenir un phénomène de société ? » Il faut constater que si le genre de la critique a été mobilisé pour traiter de *La Squale*, d'autres genres d'écrits journalistiques ont également été mobilisés. Le plus grand nombre d'articles traitant de *La Squale* dans le corpus a ainsi été retrouvé dans le genre de l'analyse, sept fois (3 analyses pour *Libération*, 2 pour *Le Monde*, 1 pour *L'Humanité*, 1 pour *Le Figaro*). On retrouve encore dans une moindre mesure des articles de presse écrits sous forme de compte-rendu d'audience, d'interview, de brève et/ou de lettre de lecteurs.

En 2002, le film sera encore évoqué en relation avec le livre de Samira Bellil (*Dans l'enfer des tournantes*, 2002. cf. Chap. IV) qui témoigne de viols et viols collectifs. En 2003, il s'insère dans les discussions sur la marche des femmes du mouvement Ni putes ni soumises (cf. Chap. V). Cette même année, le film est projeté dans des lycées comme on l'apprend via la lecture des propos de Monique Dental, fondatrice du collectif féministe Ruptures. Lorsque

la journaliste de *L'Humanité* (07/02/2003) Mina Kaci lui demande comment après avoir dépeint des années durant la banlieue au masculin, la presse peut s'intéresser aujourd'hui à la condition féminine dans les cités, Monique Dental supposait un lien entre l'émergence du film *La Squalle* et la dénonciation de « pressions » faites aux « filles des quartiers » :

« [Des faits] se sont produits antérieurement et ont contribué, sans qu'on s'en rende compte, à un certain écho médiatique de cas particulièrement horribles. Je pense au film *La Squalle* qui dénonce les viols collectifs et qui a été diffusé dans des établissements scolaires à l'initiative d'enseignants de banlieue. Les débats que ce film a occasionnés ont mis en évidence combien les jeunes filles des quartiers doivent s'adapter aux pressions qu'elles subissent pour résister et survivre ».

En 2004, si les tournantes sont encore discutées dans la presse, le sujet « *La Squalle* » est inexistant dans le corpus mais en 2005, il s'insère de nouveau dans les discours médiatiques, à l'occasion de la sortie du livre du sociologue Laurent Mucchielli sur « le scandale des tournantes ».

À travers ces différentes démonstrations, il est aisé de comprendre comment a pu s'opérer la transition journalistique qui a consisté à passer du discours de critique cinématographique du long-métrage *La Squalle* à un discours sur un « nouveau phénomène de société ».

3.4. ÉMERGENCE DE LA TOURNANTE DANS LA PRESSE

Comme il a été vu, les premières fois que le terme « tournante » a été utilisé dans la presse, il l'a été avec l'aide de guillemets, afin de dénoter son caractère nouveau. Pour autant, quelques presses ont tenté d'apporter des définitions, à défaut d'explications. Le sujet producteur effectif de l'énoncé qu'est le journaliste, va s'aider des énoncés d'autres sujets : que ce soit sous la plume journalistique de l'énonciateur, ou *via* la parole d'autres énonciateurs les tentatives d'explications seront nombreuses. Sur un corpus de 183 articles, ce sont 25 écrits qui vont s'y prêter, comme en témoigne le tableau du corpus général suivant. Sa particularité réside dans le fait que toutes les presses du corpus y sont représentées, mis à part *Ouest France*, qui n'aura, de toute manière, dans la totalité de ses articles sur le viol collectif (48 articles) émis que trois articles comprenant le terme « tournante » comme l'illustre le tableau 43 sur lequel il faudra revenir après avoir présenté le tableau des autres presses.

Filtre 42. Tentatives de définitions de la tournante par la presse

Presse	Date	Titre	Auteur	Genre
<i>Libération</i>	9 mars 01	On me regarde comme une extraterrestre	Emmanuel Davidenkoff	Portrait
<i>Libération</i>	9 mars 01	Viols la spirale infernale de la «tournante»	F-Marie Santucci	Analyse de fond
<i>Le Monde</i>	24 avr. 01	Cités. Le scandale des viols collectifs	Non Communiquée	Brève/Dépêche
<i>Le Monde</i>	24 avr. 01	Les viols collectifs révèlent la misère des cités. Besançon	Frédéric Chambon	Analyse de fond
<i>Le Figaro</i>	25 avr. 01	Une bande de violeurs aux assises	Philippe Tonny Du	Compte-rendu
<i>Le Progrès</i>	25 avr. 01	Justice inquiétantes tournantes	NC	Compte-rendu
<i>Le Monde</i>	26 avr. 01	Dix jeunes gens comparaissent aux assises pour une tournante	Frédéric Chambon	Compte-rendu
<i>Le Monde</i>	26 avr. 01	Peines de prison modérées pour les auteurs d'une tournante	NC	Compte-rendu
<i>Le Parisien</i>	2 mai 01	La justice s'empare du phénomène des « tournantes »	Elisabeth Fleury	Compte-rendu
<i>L'Humanité</i>	5 mai 01	LE MOT Tournante	Non communiqué	Analyse de fond
<i>Le Progrès</i>	1 juil. 01	La citoyenneté en questions à Henri-Longchambon	Jean-Marcel Protano	Reportage
<i>Le Parisien</i>	20 sept. 01	Onze jeunes accusés de viols collectifs	David Charpentier	La Une
<i>Le Figaro</i>	27 oct. 01	Une petite fille de onze ans victime des violeurs	Claude Belmont	Analyse de fond
<i>Le Figaro</i>	26 nov. 01	Le procès à huis clos d'une tournante	Angélique Negroni	Compte-rendu
<i>Libération</i>	19 déc. 01	Tournante	Non communiqué	Critique
<i>Sud Ouest</i>	25 mai 02	Le film pornographique comme seul modèle	Helene Rouquette	Billet d'humeur
<i>Le Figaro</i>	3 août 02	Sordides tournantes dans le XIIIe arrondissement	Rodolphe Geisler	Reportage
<i>Le Progrès</i>	25 août 02	Ecroués après une tournante	J. -Hugues Allard	Compte-rendu
<i>L'Humanité</i>	27 sept. 02	La tournante, une réalité criminelle	Laurent Delcluze	Analyse de fond
<i>Le Monde</i>	30 sept. 02	Cour d'assises des mineurs du Val d'Oise	Pascal Robert-Diard	Reportage
<i>La Croix</i>	30 sept. 02	Le verdict de Pontoise peut-il avoir une vertu pédagogique?	Emmanuelle Reju	Interview

<i>Libération</i>	4 oct. 02	Questions sur le verdict d'Argenteuil	Elisabeth Zucker-Rouvillois	Analyse de fond
<i>Libération</i>	5 nov. 02	La tournante d'Argenteuil et l'incompréhension des parents	Jacky Durand	Reportage
<i>Libération</i>	17 déc. 02	Tournante	NC	Billet d'humeur
<i>L'Humanité</i>	7 mars 03	Un 8 mars dans la rue	Mina Kaci	Analyse de fond

Filtre 43. Le cas particulier de *Ouest France*

Titre de l'article	Signature	Topique	Genre
Les violences sexuelles en débat	NC	Violence	Interview
Assises : un accusé que tout accable	NC	Assises_Audience	Compte-rendu
Voleurs et violents 11 et 5 ans	NC	Assises_jugement	Compte-rendu

Des extraits de ces articles vont maintenant être présentés en subdivisant les presses en 3 catégories : la presse « haut de gamme » (3.4.1.) (Charon, 2005), la presse d'opinion (3.4.2.) et la presse régionale (3.4.3.). Ce, afin de montrer comment chacune des presses du corpus a pu expliquer la « tournante ».

3.4.1. APPARITIONS DE LA TOURNANTE DANS LA PQN GENERALISTE

Ici sont recensées les premières apparitions du terme « tournante » dans les quotidiens *Libération* (3.4.1.1.), *Le Monde* (3.4.1.2.) et *Le Figaro* (3.4.1.3.).

3.4.1.1. *LIBERATION*

Le 09 mars 2001, *Libération* publie deux articles différents qui vont traiter de « tournantes ». Le premier est une analyse de la journaliste Françoise Marie Santucci « Viols : la spirale infernale de la "tournante" ». Le titre est complété par un chapeau : « Peu connu, peu puni, ce crime collectif écrase ses victimes sous la honte et la peur ». La journaliste rapporte la scène d'un viol collectif dans un local à poubelle dans l'Essonne, en janvier 1999, de trois adolescents sur une jeune fille de 15 ans. Elle relate une audience lors de laquelle, deux accusés, Lamine et Kader racontent au juge comment ils ont participé à un viol collectif :

« Ils étaient trois. Lamine: "La nuit commençait à tomber, j'étais chez ma copine quand un pote est venu me chercher, me disant que Kader était dans le local à poubelles en train de piner une gonzesse. Il m'a demandé si je voulais venir. La fille était couchée sur le dos, Kader sur elle, en train de la piner. Cette fille je la connais comme ça, elle criait qu'elle ne voulait pas." Kader: "Quand je suis arrivé, Kouadio était allongé sur elle. Puis je l'ai pénétrée par l'anus, et je l'ai retournée pour la pénétrer dans le vagin. [...] Après, avec Lamine, on a fait "la doublette", un devant, l'autre derrière. Un moment, Kouadio a allumé son briquet, on a vu qu'elle saignait. On s'est dit qu'on l'avait "déviergée".» La jeune fille avait 15 ans. Une juge d'Evry: "On constate très souvent, en plus du viol, des actes proches de la torture et de la barbarie." »

Pour la rédactrice Françoise Marie-Santucci, sans aucun doute, le terme « tournante » est un vocable à définir auprès du grand public dès lors qu'il serait utilisé par un microcosme de la sphère judiciaire et de la sphère sociale :

« Dans le langage commun des avocats, éducateurs et magistrats, on appelle ça une "tournante" : partager sa petite copine avec les amis. Sans consentement, disent les filles. Avec leur accord, répondent les garçons. Qui parfois nomment l'exercice d'une manière plus crue : le "plan pétasse" ».

Le même jour (09/03/2001) un autre article d'Emmanuel Davidenkoff, journaliste pour *Libération* spécialisé dans la critique du système éducatif français³⁸ paraît sous le titre : « On me regarde comme une extraterrestre ». Il dresse le portrait de trois filles qui témoignent de leur insertion à Sciences Po, ce qui révèle encore une fois, une « banlieue » au « féminin ». L'une des jeunes femmes, Natascha, dont on sait déjà qu'elle a une couleur de peau différente, de par le discours rapporté de la mère («Ma mère me disait : "Tu as vu la couleur de notre peau? On ne rivalisera jamais dans des disciplines abstraites. Fais des maths ou des sciences »), raconte le « choc des cultures » qui peut exister dans ce genre d'école :

« L'autre jour à Sciences-Po, des étudiants sont venus me demander si les tournantes – les viols collectifs – ça existait vraiment. À croire qu'ils n'ont jamais pris le RER.»

Cette anecdote montre qu'en 2001 la tournante a définitivement gagné l'ensemble de la société, de par sa médiatisation. Toujours en 2001 (19/12/2001), la tournante va faire l'objet d'une définition à elle seule, dans un « Cahier Spécial » de *Libération*.

³⁸ Journaliste contestant le système éducatif français, Emmanuel Davidenkoff est un spécialiste de l'éducation qui dénonce dans ses chroniques sur *France Info* les failles du système et fait de même dans les colonnes de *Libération* jusqu'en 2006. Ses écrits témoignent d'un souci de dénoncer le système de l'éducation nationale en France. En 2001, il préface *Le dictionnaire du collège à l'usage des parents* (Presse N., Coudeyre M., Paris, Garnier frères). En 2006 ce sera encore un autre ouvrage qui paraîtra sur la critique du système éducatif : *Réveille-toi Jules Ferry, ils sont devenus fous !* (Paris, Oh !).

« Une affaire, et puis deux, trois, quatre ont émaillé l'année, scandalisé, fait s'interroger et même nourri une fiction de cinéma (*La Squalle*, sorti fin 2000) ; les "tournantes", terme désignant les rapports sexuels forcés auxquels une jeune fille est contrainte, souvent à l'instigation de son petit ami, avec plusieurs autres garçons. En langage judiciaire, ce sont des "viols en réunion". Crime infesté de secrets et de honte, où les victimes subissent souvent, outre l'acte, l'opprobre de leur entourage, de tout un quartier. Mineures, ces jeunes filles ont du mal à porter plainte, et leurs agresseurs, quand ils sont jugés, le sont à huis clos, à cause de leur jeunesse. Inquantifiables, puisque n'existe aucune statistique ».

En 2002 (04/10/2002), la parole est donnée à Elisabeth Zucker-Rouvillois sociologue et démographe (EHESS), dans l'analyse intitulée « Questions sur le verdict d'Argenteuil » pour expliquer ce qui se joue derrière l'utilisation du vocable « tournante » :

« Le mot "tournante" est emprunté au vocabulaire du porno, c'est une partouze, où tourne, entre les hommes et les femmes qui participent à cet échange sexuel, une femme ou un homme qui est le partenaire de tous ceux qui participent à ces rapports sexuels tournants, organisés et volontaires de part et d'autre. Ce mot appartient à un dictionnaire qui dit clairement que la femme ou l'homme qui participe à ce type de rencontre est non seulement consentant mais volontaire. »

En 2002 encore, *Libération* titre « La "tournante" d'Argenteuil et l'incompréhension des parents : "Pas mon fils, il n'a pas pu faire ça" » (05/11/2002). Il s'agit d'un compte-rendu de procès écrit par le journaliste Jacky Durand :

« Entre la cité et le box des accusés, il y a souvent, selon les travailleurs sociaux, un vide énorme, un silence épais propice à tous les calvaires des "tournantes". "Il faut que les adultes accompagnent les jeunes dans ce dehors", répète Amar Henni. Pour leur faire comprendre que "ceux qui ont participé à une "tournante" ont brisé une vie. Supprimer le mot "tournante" permettrait de lever ce doute affreux que les violeurs font peser sur le prétendu consentement de leur victime. Il faut expliquer aux jeunes qu'il s'agit d'un viol collectif". Pour Amar Henni, nommer un crime, c'est déjà faire de la prévention ».

Enfin, à la fin de l'année 2002 (17/12/2002), la tournante est décrite comme :

« Un mot affreux et pratique à la fois parce qu'imagé : dans "tournante", il y a l'idée de faire "tourner" la victime d'un viol collectif à la manière d'un joint entre copains que l'on jette après l'avoir fumé. Un mot dangereux, toutefois. Juges, policiers et travailleurs sociaux répètent que la "tournante" fait peser un doute insupportable sur le prétendu consentement de la victime et qu'il faut savoir nommer un viol collectif. Le 27 septembre, les jurés du Val-d'Oise ont rappelé à vingt jeunes que la "tournante" est un crime. Verdict : cinq à douze ans de réclusion ».

Ainsi, chronologiquement *Libération* a attribué la provenance de l'expression « tournante » au « langage commun des avocats, éducateurs et magistrats » (09/03/2006). Le même jour,

la tournante est prétexte à tourner en dérision l'éducation nationale (l'histoire de Natascha qui vit dans une cité interpellée par des étudiants, pourtant de Sciences-Po, qui lui demandent si « les tournantes, ça existe vraiment ». Fin 2001, la tournante fait l'objet d'une définition dans un cahier (19/12/2001). En 2002, l'utilisation du terme est discutée et par le travailleur social Amar Henni (05/11/2002), et par la socio démographe Élisabeth Zucker-Rouvillois (04/10/2002). Aussi le 17 décembre 2002, *Libération* met en garde contre la banalisation du terme, également mise en exergue par les juges, les policiers et les travailleurs sociaux.

3.4.1.2. *LE MONDE*

En ce qui concerne *Le Monde*, la tournante a rempli ses colonnes dans la rubrique fait divers lorsque la presse s'est intéressée à un premier procès de viol collectif qui sera qualifié de « tournante ». Un exemple de sa couverture peut illustrer les risques de dérives existant lorsqu'il s'agit de passer d'un discours cinématographique à un autre type de discours.

Le 24 avril 2001, un reportage intitulé « Les viols collectifs révèlent la misère affective et sexuelle des cités » présente les éléments en phase d'enquête d'une affaire de viol en réunion. Elle est rapportée par Frédéric Chambon, le même journaliste du *Monde* qui avait émis la critique cinématographique du film *La Squale*. Cette fois, ce n'est pas de la tournante de la fiction dont il est traité, mais bien d'une réalité qui met en scène quatre adolescents mineurs soupçonnés d'avoir violé une fille de treize ans à Besançon. La tentative d'expliquer la tournante se fait en opposition à ce qu'elle n'est pas *via* l'énoncé d'une « source policière » qui expliquait que ce crime a plutôt été perçu par ses auteurs comme un jeu :

« Les adolescents ne semblent pas avoir pris conscience de la gravité de leurs actes et ils n'ont guère été capables de les expliquer. Les faits qu'on leur reproche relèvent du viol en réunion mais, pour autant, d'après les policiers, ils ne sont pas entièrement assimilables au phénomène des "tournantes" [...]. "On n'est pas dans le contexte d'adolescents de seize ou dix-sept ans qui se disent "on va se faire une gonzesse" et qui la séquestrent pour la violer, explique une source policière. Ce sont des gamins qui ont pris ça pour un jeu et qui ne se sont pas rendu compte de ce qu'ils faisaient". »

D'ailleurs dans cet article, Frédéric Chambon précise que si les « "tournantes", viols collectifs commis dans les cités de banlieue, sortent peu à peu de la confidentialité » c'est « notamment grâce à l'impact médiatique du film *La Squale* ». Désormais après avoir parlé du viol collectif à travers la fiction, c'est la fiction qui devient un outil d'illustration pour parler du phénomène des tournantes. L'information semble glanée lorsque deux jours après (26/04/2001), le même journaliste Frédéric Chambon établit un compte-rendu d'audience au sujet d'un autre viol

collectif s'étant déroulé, cette fois-ci, non pas en province mais dans une cité de Paris. Aussi, la tournante semble ici provenir du « vocabulaire des cités » :

« Le scénario est malheureusement classique. Dix jeunes gens comparaissent à huis clos, depuis mardi 24 avril, devant la cour d'assises des mineurs de Paris, accusés d'avoir commis un viol collectif sur une jeune fille de quatorze ans, dans les caves d'une cité du 19^e arrondissement. Et cela à deux reprises, en octobre 1993 et septembre 1994. À leurs yeux, il s'agissait d'une banale "tournante". Dans le vocabulaire des cités (*Le Monde* du 24 avril), la pratique consiste à profiter de l'occasion qui se présente pour abuser en groupe d'une fille ».

En ce sens, on peut dresser un schéma de cheminement de rédaction qui voudrait que le journaliste du *Monde* se soit concentré dans un premier temps sur la fiction purement et durement. Dans un second temps, Frédéric Chambon propose un état des lieux, un reportage, et enfin, c'est le compte-rendu d'un procès qui illustre la tournante dans une mesure plus vraie que nature.

Dans un souci d'exhaustivité, il faut aussi évoquer le long compte-rendu (1310 mots) sur l'issue du procès de Pontoise, « la tournante d'Argenteuil » (*Le Monde*, 30/09/2002) de Pascale Robert-Diard, chroniqueuse judiciaire au *Monde*. Dix-huit accusés, dont deux filles reconnues coupables de complicité comparaissaient en effet, à huis clos pour avoir, pendant l'hiver 1998-1999, séquestré, harcelé et violé une jeune fille de 15 ans.

« Le code pénal ne connaît pas ce mot-là, "tournante". Il le traduit par "viols en réunion" et le qualifie de crime. Dans cette précision sémantique s'engouffre tout un monde. Vendredi 27 septembre, c'est le crime qu'a condamné la cour d'assises des mineurs du Val-d'Oise, en prononçant des peines allant de cinq à douze ans de réclusion criminelle – et un acquittement – pour seize accusés, et trois et cinq ans contre deux filles reconnues coupables de complicité, qui comparaissaient devant elle. Mais c'est bien le procès d'une "tournante" qu'elle a instruit à huis clos. Celui d'une bande d'adolescents qui, pendant l'hiver 1998-1999, ont fait d'une jeune fille de quinze ans leur "chose", leur objet sexuel, la séquestrant, la harcelant, et la menaçant pour qu'elle garde le silence ».

Chez *Le Monde*, ce sont donc à travers trois articles de Frédéric Chambon et un article de Pascale Robert-Diard que des tentatives de définitions, d'éclaircissements sur la provenance du terme ont été trouvées.

3.4.1.3. LE FIGARO

Parfois, le terme est imputable à des « voyous » comme le laisse penser un article de Philippe du Tanney du *Figaro* (25/04/2001) intitulé « une bande de violeurs aux Assises » quand il raconte que :

« Osmane est interpellé tout en se défendant d'avoir organisé ce que les voyous appellent "une tournante" pour ses copains ».

Cet article qui dépeint la cité et les caves mentionne des prénoms d'origines étrangères « Osmane », « Ladji » et « Vergolino ». Ce constat est repris et mentionné dans les sites Internet aux noms révélateurs comme « racismeantiblanco.bizland.com »³⁹ qui suggère un racisme dirigé contre le blanc ou encore « stormfront.org »⁴⁰ qui se décrit comme une « *white national community* ».

En 2001, les définitions de la « tournante » étaient toujours aussi équivoques. Claude Belmont (27/10/2001) titrait : « Une petite fille de 11 ans victime des violeurs » et racontait depuis Perpignan l'interpellation de douze mineurs :

« Selon les premiers éléments de l'enquête, tous ont effectivement participé aux scènes de viols catalogués sous le terme de "tournante" ».

Un mois plus tard (26/11/2001), la journaliste du *Figaro*, Angélique Negroni délivre l'issue du procès à huis clos d'une « tournante ». La tournante paraît pour elle être, un terme venant de la « cité » :

« [La justice] a décidé de renvoyer quatre jeunes, de 19 à 21 ans, devant les assises des Yvelines à Versailles, pour "viol en réunion" selon la loi, pour une "tournante" selon le jargon de la cité ».

Enfin, c'est à partir d'un reportage sur les « Sordides "tournantes" dans le XVIII^e arrondissement », écrit par Rodolphe Geisler, journaliste au service politique du *Figaro* (03/08/2002) que la « tournante » est définie à la suite de l'évocation des « viols collectifs » :

« Mars 2002, une jeune fille à peine âgée de quinze ans se présente, accompagnée d'un membre de sa famille, dans les locaux de la Brigade des mineurs (BPM), quai de Gesvres dans le IV^e arrondissement. Leila [prénom modifié] explique alors qu'elle a été victime, à deux reprises, d'un viol collectif. En d'autres termes : de deux "tournantes" ».

³⁹ http://www.racismeantiblanco.bizland.com/viols_racistes/03notes.htm. Dernière consultation le 15/12/2008.

⁴⁰ <http://www.stormfront.org/forum/showthread.php?t=539188>. Dernière consultation le 15/12/2008.

Ainsi quatre rédacteurs ont tenté d'éclairer sur le terme, sans qu'une seule tentative d'explication ne fasse l'unanimité.

3.4.2. APPARITIONS DE LA TOURNANTE DANS LA PRESSE D'OPINION

Ici sont recensés les premières apparitions du terme « tournante » dans les quotidiens *L'Humanité* (3.4.2.1.) et *La Croix* (3.4.2.2.).

3.4.2.1. *L'HUMANITE*

En 2001 (05/05/2001), la première fois que *L'Humanité* cherche à définir la « tournante », elle le fait de manière isolée et titre : « Le mot : Tournante » :

« L'expression est anodine. Depuis quelque temps, devenue substantif, "une tournante", elle s'affiche dans le vocabulaire de la délinquance urbaine, désignant dans le langage des cités, un viol collectif, le plus souvent commis par des mineurs sur une mineure de leur voisinage. La fréquence de ces crimes comme leur caractère nouveau est discutée. Pour certains, les affaires révélées ne peuvent être que la pointe d'un iceberg dont la part la plus ample demeure dissimulée. Pour d'autres, de tels faits ne seraient pas plus nouveaux que les bastons entre bandes; ils demeureraient rares, leur mise au grand jour tenant avant tout à l'attitude de victimes courageuses qui refusent désormais de se taire. Tous convergent pour dire que les agresseurs, souvent sans antécédents judiciaires, sont des jeunes murés dans l'échec social et la pauvreté des liens affectifs, prisonniers des tabous sociaux et religieux relatifs à la sexualité, qui se heurtent à la permissivité ambiante, se mouvant dans des relations de domination. Au total, une absence dramatique de repères. Un tableau qui ne vise à aucune complaisance, mais qui incite à réfléchir sur le difficile travail de prévention. »

Un an plus tard (27/09/2002), le quotidien titre : « Viols. Ce soir tombe le verdict du procès de Pontoise » et sous-titre : « La tournante, une réalité criminelle. Les viols en réunion sont une pratique ignoble aux ressorts aussi complexes que révélateurs de mal-être individuel et de malaises sociaux ». L'écrit est un compte-rendu de procès dans lequel Laurent Delcluze restitue les propos d'Emmanuelle Piet, médecin chargé de la prévention contre les agressions sexuelles et présidente du Collectif féministe contre le viol. Elle demande à ce que l'on cesse d'utiliser le terme « tournante » :

« Depuis la sortie du film *La Squale*, en 2000, en partie consacré aux "tournantes", le viol en réunion est sorti de la clandestinité. Une médiatisation qui a encouragé de nombreuses victimes à porter plainte. "Il faut en parler", assure Emmanuelle Piet, médecin chargée de la prévention contre les agressions sexuelles. "Mais cessons d'employer le mot tournante, s'insurge-t-elle, c'est faire le choix d'utiliser le langage de l'agresseur. À l'origine, il qualifiait les viols collectifs commis par les proxénètes sur

les prostituées. Les médias ont repris l'expression et les adolescents l'ont adoptée, en y apportant des variantes, comme le plan pétasse".

3.4.2.2. LA CROIX

Toujours sur le thème du « procès de Pontoise », de la « tournante » d'Argenteuil, *La Croix* (30/09/2002), comme le nom de la rubrique l'indique pose « La Question » à laquelle réfléchir, à savoir : « Le verdict de Pontoise peut-il avoir une vertu pédagogique ? »⁴¹. Pour y répondre, c'est Patrice Huerre, psychiatre d'adolescents, dont le livre *Ni anges, ni sauvages, les jeunes et la violence* (2002), venait de paraître, qui donne son éclairage sur la question. La journaliste Emmanuelle Reju restitue le contexte : la cour d'assises des mineurs de Pontoise condamnait à des peines allant de cinq à douze ans de prison les auteurs d'une série de viols collectifs dont avait été victime une jeune fille entre décembre 1998 et janvier 1999.

« Emmanuelle Reju : Le plus souvent, ils n'ont donc pas le sentiment d'avoir fait quelque chose de mal ?

Patrick Huerre : En général, non. Dans le meilleur des cas, il y a une prise de conscience après coup. Mais beaucoup trouvent injuste d'avoir été mis en examen et encore plus condamnés... car la jeune fille ne disait rien ou avait mauvaise réputation dans le quartier. Il est donc important de leur faire comprendre que même ce mutisme ou cette éventuelle réputation ne les exonèrent pas du crime. Il est donc utile de dire : une "tournante", c'est un viol collectif, et un viol, c'est un crime ».

On s'aperçoit que la définition est encore discutée.

3.4.3. APPARITIONS DE LA TOURNANTE DANS LA PQR

Ici sont recensées les premières apparitions du « terme » tournante dans les quotidiens *Le Parisien*/AEF (3.4.3.1.), *Le Progrès* (3.4.3.2.), *Sud Ouest* (3.4.3.3.) et *Ouest France* (3.4.3.4.).

3.4.3.1. LE PARISIEN/AEF

Certaines interrogations sont réitérées et soulevées par le discours de la journaliste Elisabeth Fleury avec François Vignolle, investigateur au service « Enquête » du *Parisien* (02/05/2001). Ils s'interrogent sur la tournante, « ce viol commis en bande par de jeunes adolescents sur une mineure fragilisée ». Si la tournante est présentée comme une « nouvelle » forme de violence urbaine d'un point de vue médiatique, pour autant peut-on réellement parler de « phénomène

⁴¹ Cet article servira de support au site « SOS enfance » : <http://www.sosenfance.org/presse.html>. Dernière consultation le 16/10/2009.

de société » ? C'est encore la même question que celle du journaliste du *Monde*, que se posent les rédacteurs du *Parisien*.

« La "tournante", ce viol commis en bande par de jeunes adolescents sur une mineure fragilisée, est-elle en passe de devenir un phénomène de société ? »

Un autre article faisant La Une du *Parisien*, le 20 septembre 2001 portera son attention sur la ville de Grigny où l'on trouve comme l'indique le titre « onze jeunes accusés de viols collectifs ». La tentative d'explication est toujours aussi vague :

« Une adolescente, aujourd'hui âgée de 19 ans et originaire de Saintry-sur-Seine, a été victime à six reprises d'une pratique pudiquement appelée une "tournante" ».

Dans le cas du *Parisien/AEF*, il est intéressant de noter comment une tournante peut être dépeinte comme ce qu'elle n'est pas. En effet, concernant un fait divers qui s'est déroulé à Alfortville, relaté dans une brève on apprend qu'une femme handicapée âgée d'une quarantaine d'années aurait subi un viol commis en réunion par deux hommes, âgés de 20 et 26 ans. Le viol d'une personne handicapée étant une criminalité délicate à discuter⁴², il n'est pas question de s'attarder dessus mais c'est surtout la définition du viol collectif, par rapport à la tournante qui intéresse :

« Les deux hommes, qui exercent la profession de déménageurs, ont commis leur crime dans la nuit de jeudi à vendredi, dans une chambre d'hôtel, à Alfortville. Cette femme était une "personne handicapée mentale placée sous tutelle". Mais ici, on ne parlera pas de tournante mais de viol collectif. Cela vient peut être du fait que les agresseurs sont des "hommes" et non des "jeunes", que le viol s'est déroulé dans une chambre d'hôtel et non dans une cave et que surtout la victime contrairement aux cas précédemment observés est plus que vulnérable, car handicapée mentale et ne possède pas toutes ses facultés ».

Dès lors que le viol collectif n'est pas commis par des jeunes dans un lieu tel que la cave, la tournante n'est pas une définition applicable selon l'énonciateur de l'article. Aussi, à peine deux semaines plus tard, ce sera, les trois grands quotidiens de la presse nationale qui couvriront durant sa phase d'enquête, le viol d'une autre femme, handicapée mentale au sortir

⁴² Une étude sur le viol et le handicap menée par Carol Jonas, Docteur en Droit et experte auprès de la Cour d'Appel d'Orléans (1994 : 165-167) rappelle que si une vie sexuelle n'est pas interdite à une personne handicapée, elle peut être victime de personnes abusant ou de sa crédulité, ou de son incapacité à se défendre ou de l'autorité qu'ils exercent. Les handicapés sont souvent suggestionnables et influencés. Bien souvent, les évidences manquent du fait de la difficulté des handicapés à communiquer. L'agresseur peut arguer qu'il ignorait le handicap de la victime ou qu'elle était tout à fait consentante parce qu'à aucun moment elle n'a montré de résistance. Concernant le viol commis en réunion (art. 222-24 CPP, alinéa 6) sur ce genre de personnes vulnérables (art. 222-24 CPP, alinéa 3), il s'agit d'un viol à doubles circonstances aggravantes.

d'un hôpital psychiatrique d'Aix-en-Provence, par des jeunes gens⁴³ (entre trois et six selon les presses). Aucun des titres ne parlera non plus de « tournantes ».

3.4.3.2. *LE PROGRES*

Le Progrès (25/04/2001) titre : « Justice : inquiétantes "tournantes" » et raconte le procès :

« Sur les onze accusés, aujourd'hui âgés de 23 à 28 ans, seuls dix sont présents pour ce procès, qui doit durer jusqu'à lundi prochain, à huis clos. Présents dans ce box de la cour d'assises des mineurs de Paris pour avoir participé à une "tournante", autrement dit, un viol collectif ».

Quelques mois plus tard (*Le Progrès* du 01/07/2001), un journaliste de la PQR se rend dans les salles de classe, dans le cadre d'une exposition « Moi, jeune citoyen », lors de laquelle des élèves d'un collège lyonnais (Henri-Longchambon) posent des questions concernant leurs droits et devoirs face à la justice. L'énonciateur parle des sujets évoqués :

« Pour ne citer qu'un exemple, malheureusement d'actualité, les tristement célèbres "tournantes" (viols collectifs) ».

En 2002, le journaliste du *Progrès* (25/08/2002) Jean-Hughes Allard titrait : « Ecroués après une "tournante" » et explique :

« À Saint-Etienne, quatre hommes suspectés d'avoir violé une jeune femme à son domicile encourent vingt ans de réclusion criminelle. Les victimes d'un viol ne trouvent pas toujours le courage de déposer plainte envers leur agresseur, à plus forte raison lorsqu'il s'agit d'un viol collectif (ce que l'on appelle aussi une " tournante ") ».

3.4.3.3. *SUD OUEST*

Xavier Deleu, l'auteur du livre *Le consensus pornographique* (2002) utilise le terme dans un écrit de *Sud Ouest* (25/05/2002) et informe d'une nouvelle expression qui serait utilisée pour désigner les « tournantes » : le « plan-pétasse » déjà évoqué par ses confrères de *Libération* (09/03/2001) et *L'Humanité* (05/05/2001) et qui ne seront par ailleurs qu'évoqués dans ces trois titres de presse :

« Le fait que la pornographie soit entrée dans les mœurs n'explique pas à lui seul le phénomène des "tournantes". Si les garçons se croient autorisés, quelle que soit leur

⁴³ cf. « Viol collectif : six jeunes gens ont été placés en garde à vue » (*Le Monde* du 23/05/2001) ; « Mises en examen dans le viol d'Aix-en-Provence » (*Libération* du 23/05/2005) ; « "Tournante" : le calvaire d'une jeune handicapée » (*Le Figaro* du 25/05/2001) ; « Justice : trois garçons de 16 ans ont été mis en examen et écroués dans l'enquête sur le viol collectif d'une femme sortant d'un hôpital psychiatrique » (*Le Monde* du 25/05/2001).

origine sociale, à lancer ce qu'ils appellent entre eux des "plans pétasses", c'est aussi parce que l'air du temps s'y prête ».

Mise à part cette définition délivrée par un énonciateur autre que le rédacteur de la presse qui n'est pas mentionné, il n'a pas été trouvé d'autres tentatives de définition particulière chez *Sud Ouest*.

3.4.3.4. OUEST FRANCE

Sur un total de 48 articles sur le viol commis en réunion, principalement des traitements régionaux, *Ouest France* se différencie de l'ensemble des presses pour n'avoir que très peu utilisé le terme de « tournante » eu égard de la proportion de ses articles. Lorsque le quotidien en parle dans trois articles publiés en 2005, ce ne sont jamais les journalistes qui utilisent ce terme directement mais d'autres énonciateurs dont ils citent les propos. À l'instar de ceux d'Annie Ollagnier, responsable de l'Espace femmes du pays de Dinan interviewée par le quotidien⁴⁴ (06/05/2005), qui organise alors une « semaine sur les violences sexuelles » dont une pièce de théâtre, « Le baiser de la veuve » d'Israël Horovitz, sur le thème du viol collectif. Le terme est employé quand le journaliste l'interroge sur ce qu'elle entend par « violences sexuelles » sans relever le terme dans la suite de l'écrit :

« Il y a, bien sûr, les actes les plus graves, les viols simples, les viols collectifs, les "tournantes" dont on parle beaucoup, l'inceste, la pédophilie, les mutilations sexuelles. Mais, aussi, ce qui relève de la discrimination, le sexisme, l'homophobie. À partir du moment où l'on pose comme principe qu'un être est supérieur à un autre, en fonction de son sexe ou de ses pratiques, on ouvre la porte aux violences sexuelles ».

La seconde fois (*Ouest France* du 10/05/2005), dans un compte-rendu d'Assises, ce sera via la parole d'un auteur présumé de viol collectif que le terme est utilisé. Le contexte est celui de la description de l'élément déclencheur du crime, description qui montre la violence de la scène :

« Entre Séverine, qui a bu une bonne partie de l'après-midi, et Sébastien, l'ambiance est tendue. Le ton monte rapidement. "Tu es un mauvais père, un maquereau !" lâche-t-elle. Son amant voit rouge. Ce fils âgé de trois ans, qu'il a eu avec une précédente compagne, il ne l'a jamais vu. N'empêche. C'était la phrase de trop. "Je vais te montrer ce qu'est une tournante !" Il frappe. Sa compagne s'écroule sur le canapé. Sébastien Chérifi lui arrache ses vêtements, la frappe de nouveau, l'oblige à avoir des rapports sexuels avec Jason Bacha. La frappe encore. Avec un bâton ».

⁴⁴ Le nom du journaliste qui interviewe n'est pas communiqué.

Enfin, le dernier article sera celui qui paraîtra le lendemain. Il s'agit du compte-rendu du procès qui informe de la différence des peines prononcées à l'égard des deux auteurs : 11 ans pour Sébastien Cherifi, 5 ans pour Jason Bacha. Le terme est utilisé par l'avocate de la victime :

« Pour Me Monique Vimont, avocate de la victime, "dans ce dossier des naufragés de la vie, c'est Sébastien Chérifi l'instigateur, l'homme-orchestre de la tournante dont a été victime ma cliente". Jason Bacha, qui se pose en victime et dit avoir agi sous la contrainte ? "Il fait pitié dans son inhibition, mais il aurait pu faire quelque chose. N'a-t-il pas cautionné, par son inaction, les actes de violence qu'imprimait Chérifi ?" »

Aussi, il faut noter, que les huit quotidiens *Le Monde*, *Le Figaro*, *L'Humanité*, *Libération*, *Sud Ouest*, *Le Progrès*, *Le Parisien/Aujourd'hui en France*, *La Croix* (à l'exception d'*Ouest France* en 2002) utilisent dorénavant le terme « tournante » mais aucune de ces huit presses écrites n'est capable de situer l'émergence du vocable « tournante » de manière précise, dans le temps. Après avoir tenté de montrer comment le terme tournante est repris et défini dans les discours journalistiques qui ont traités de la fiction *La Squale*, on remarque que les définitions des « tournantes » ont en commun de n'avoir quasiment jamais la même concordance sur la provenance, l'étymologie du terme en quelque sorte.

Conclusion du chapitre III

Dans ce chapitre, il a été démontré que si *La Squale* est un film de genre particulier situé entre ce que *Les Cahiers du Cinéma* (1995) ont appelé le « banlieue-film » et ce que d'autres chercheurs ont dénommé un « cinéma de la fracture sociale » (Hargreaves, 2003) ou encore un genre de « *Rape and Revenge* » (Creed, 1993 ; Read, 2000 ; King, 2003), il demeure une fiction.

Le film a été décrit dans certains discours comme un témoignage sur la violence sexuelle envers les femmes qui règne dans les cités. Aussi, si le cinéma peut s'inspirer de la réalité, il faut s'interroger sur le traitement médiatique de la critique de film et les effets de sa médiatisation.

De la sorte, il faut questionner les stéréotypes qui ont pu être insérés dans la presse écrite. Or, pour traiter de la réalité des faits, aucune analyse approfondie n'est apportée sur le viol collectif, se contentant d'entendre dans la parole du réalisateur des « accents de sociologues » à l'instar du *Monde* (24/04/2001).

Très vite, vont émerger des stéréotypes sur les jeunes de cité violents et sexistes. En ce sens, le reproche de suivisme dénoncé par Cyril Lemieux (2000) prend tout son sens pour comprendre comment a pu se construire rapidement un discours qui semble quasi unanime sur la violence sexuelle qui régnerait au sein des bandes de « jeunes de cités ». Ainsi, comment s'étonner que des discours contribuent à élargir les discussions sur les tournantes, tout en citant la fiction dès lors qu'il est question de traiter de viols commis en réunion dans la réalité ?

Par la force des choses, une critique des médias est à penser. Comme l'énonçait Patrick Champagne (1993 : 96) : « La manière dont les médias choisissent et traitent les [malaises sociaux] dit au moins autant en définitive sur le milieu journalistique et sa façon de travailler que sur les groupes sociaux concernés ».

CHAPITRE IV

PLURALITE DES INTERVENTIONS AUTOUR DES TOURNANTES

4.1. FICTIONS, TEMOIGNAGES, ESSAIS AUTOUR DES TOURNANTES

Dès son apparition dans la langue, fin 2000, la tournante sera fréquemment reprise dans le langage courant pour désigner des viols collectifs. Ce thème très vite, a été repris aux journalistes par des auteurs, des personnalités. Dès lors, une pluralité des interventions autour du thème va alimenter les discours de la presse. Que ce soit dans le roman, dans la fiction, en tant que « légende urbaine », la tournante fait l'objet de nombreuses interprétations et représentations sociales. À travers une sélection d'écrits (proposée dans le tableau *infra*), il faut comprendre ce qui a contribué à alimenter les discussions qui ont mené à désigner dans une catégorie socio-démographique particulière.

Tableau 44. Relevé de récits, fictions, analyses et témoignages autour des tournantes

Année	Auteur	Coauteur	Titre	Genre	Éditions
1996	Chimo	-	<i>Lila dit ça</i>	Roman adapté au cinéma en 2004 par Ziad Doueiri	Plon
2001	Élisa Brune	-	<i>La tournante</i>	Roman inspiré de faits divers	Ramsay
2002	Samira Bellil	Josée Stoquart	<i>Dans l'enfer des tournantes</i>	Témoignage	Denoël
2002	Vincent Cespedes	-	<i>La cerise sur le béton. Violences urbaines et libéralisme sauvage</i>	Essai	Flammarion
2002	Marcela Iacub	-	<i>Qu'avez-vous fait de la libération sexuelle ?</i>	Essai	Point
2002	Amar Henni	Gilles Marinnet	<i>Cités hors-la-loi : un autre monde, une jeunesse qui impose ses lois</i>	Essai	Ramsay
2003	Loubna Méliane	Marie-Thérèse Cuny	<i>Vivre Libre</i>	Témoignage	Oh ! Éditions
2003	Édith Wolf	-	<i>En réunion</i>	Roman	Grasset
2003	Y.B.	-	<i>Allah Superstar</i>	Roman	Grasset
2004	Alain Soral	-	<i>Misères du Désir</i>	Essai	Broché
2005	Laurent Mucchielli	-	<i>Le scandale des tournantes. Contre-enquête sociologique, dérives médiatiques.</i>	Analyse scientifique	La Découverte

4.1.1. LE ROMAN ENTRE FICTION ET LEGENDE URBAINE

Plusieurs écrits ont eu pour thème la sexualité d'adolescents et la violence sexuelle qui peut s'y installer. En ce sens, trois récits – *La tournante* (Brune, 2001), *En réunion* (Wolf, 2003) et *Lila dit ça* (Chimo, 1996) – ont retenu l'attention car leurs auteurs ont une manière bien particulière de décrire les interactions sociales qui peuvent mener à des cas de viols collectifs.

En 2001, Pascale Delnooze, Docteure en économie de l'environnement et romancière, connue sous le pseudonyme d'« Élisa Brune » a fait l'actualité médiatique avec un roman intitulé *La Tournante* (2001). Pour l'écrire, elle s'est inspirée d'un fait divers étayé par des articles de presse. La quatrième de couverture renseigne sur l'histoire de Marion, 14 ans, charmante, intelligente et indépendante, qui vit dans le 18^e arrondissement de Paris, avec ses parents. Mais elle s'ennuie à l'école et décide bientôt d'accepter une proposition : s'adonner à de nouveaux jeux sexuels avec des hommes inconnus et plus âgés qui s'avèrent au final, être des garçons de son lycée. Le livre est divisé en 39 chapitres qui portent chacun le nom d'une

personne qui délivre son point de vue ou sa version des faits. Par exemple, un extrait de l'histoire de Marion est narré par la psychologue (2001 : 41) :

« Chaque semaine [Marion] recevait une indication de rendez-vous où elle devrait se rendre pour rencontrer un homme qui aurait le droit de... comment dire... d'user d'elle comme bon lui semblerait [...]. Les premiers rendez-vous ont été très excitants pour elle, parce qu'ils lui donnaient un sentiment de transgression, d'aventure et de liberté. Mais l'ivresse s'est progressivement dissipée. Elle a pris conscience qu'elle était utilisée comme un objet. [...] Elle a voulu arrêter l'expérience. Ce qu'elle n'avait pas prévu c'est qu'on ne la laisserait pas partir ».

Pour la tournante du roman d'Elisa Brune, la victime est initialement consentante et elle n'a pas de rapports avec plusieurs hommes en même temps. En effet, la victime doit se rendre à des lieux et durant des horaires de rendez-vous précis (souvent dans des cages d'escaliers), en pleine ville pour rencontrer un homme masqué, qui lui fera subir tout ce qu'il souhaite. Dans ce cas, c'est la fille qui est qualifiée de « tournante ». C'est donc à partir du moment où l'héroïne n'est plus consentante que l'on parlera dans la fiction de viol commis en réunion. En 2001, le livre est l'objet d'une critique de Jérôme Begle, journaliste pour *Le Figaro* (15/11/01) qui voit dans le récit :

« Un ensemble [qui] ressemble à une sérieuse enquête de journaliste ou à un recueil de nouvelles abordant un thème commun. [Élisa Brune] sait varier les styles en fonction des personnages qu'elle fait parler. On ne verse jamais dans le scabreux, mais on comprend mieux les différences d'interprétation qui surviennent lorsque plusieurs acteurs parlent d'un même événement. Un livre subtil et intéressant ».

Le livre en étant comparé à une « sérieuse enquête de journaliste » attribue un certain réalisme au roman inspiré de faits divers.

Parfois, il est justement aisé de comprendre comment un récit peut se construire à la base d'un fait divers, fait divers qui dans une de ses variantes peut s'apparenter à une « légende urbaine ». En effet, le livre d'Edith Wolf, « *En réunion* » (2003), met en scène une lugubre histoire de ce genre : le viol commis en réunion d'une jeune fille, à qui l'on met une cagoule et que l'on retire à la fin du viol, ce qui permet à l'un des violeurs de comprendre que la fille violée n'est autre que sa...propre sœur ! Le roman décrit les sociabilités de jeunes adolescents vivant dans une cité de Sarcelles, la ville où a été tournée en partie la fiction *La Squale*. Et, tout comme le réalisateur Fabrice Gényestal, Edith Wolf y a enseigné. *Le Figaro* (10/07/03) s'interrogeait sur le récit :

« Ce n'est pas évident pour un romancier de se colleter avec la réalité crue, immédiatement contemporaine. Surtout lorsque les médias s'en sont emparés, avec documents, interviews, témoignages à la clé. On risque de tomber dans le panneau du sociologue à sensations, du pathétique. Quel ton adopter ? »

Les « héros » d'Édith Wolf sont quatre adolescents, certains scolarisés, d'autres non. Kheir, le personnage principal, rackette à la sortie de l'école. « Ce n'est pas un caïd, mais un beur plutôt puritain qui fume des joints, sans boire d'alcool » décrit *Le Figaro* (*ibid.*). Se prenant pour un chef de bande, il n'a de cesse de surveiller sa sœur. Quant à Fabrice, c'est un dealer discret au cœur endurci depuis qu'il a surpris son père trompant sa mère, avec ses employées. Lionel, battu par un père alcoolique est quant à lui devenu masochiste. Honoré, un jeune homme « black », bon élève, qui veut s'en sortir en prenant le « bon chemin », complète le quatuor. « C'est souvent ainsi dans l'imaginaire et peut-être dans la réalité. Au beur ardent et coriace s'opposerait l'Africain fluide et séducteur » écrit *Le Figaro* (*id.*) en décrivant Kheir et Honoré. Pourtant, tout aussi différents qu'ils apparaissent dans le roman, c'est ensemble que ces quatre protagonistes vont commettre un viol collectif rédhibitoire puisque Kheir reconnaît en la personne de la victime sa sœur, lors du viol méconnaissable, puisque cagoulée d'un sac-poubelle. Pour le quotidien, la romancière dévoile un désir incestueux du frère « beur » qui transparaît « dans un cocktail de folie jalouse, de puritanisme et de haine des femmes ».

La trame du livre fait étrangement songer à ce que l'hebdomadaire *Marianne* (21/05/2001) décrivait deux ans avant la parution du livre. Dans un dossier où était dépeint le quotidien de jeunes filles, des « loubardes » entre 10 et 16 ans, qui, « blessées, humiliées [n'avaient] d'autre issue que de se battre », la rédactrice Bénédicte Charles a relaté une légende urbaine sous l'histoire des « 18 ans de Leïla », un « mythe urbain, version cité » d'une « tournante »¹ :

« Pour preuve, le dernier mythe moderne en vogue dans les cités. Tout le monde connaît les "légendes urbaines", ces petits contes morbides qui en disent long sur nos angoisses. Transposés dans les cités, ces mythes sont un peu différents. Tous les gosses des quartiers racontent à la demande, l'histoire "vraie" de Leïla, la jeune fille qui n'avait pas le droit de sortir de chez elle avant sa majorité. Chaque fois qu'elle voulait rejoindre ses amies au cinéma, son père lui disait : "Le soir de tes 18 ans, je te donnerai une nuit entière, mais une seule, pour faire ce que tu veux. Après, je te marierai". Le soir de ses 18 ans, Leïla décida donc de s'offrir en une seule nuit tout ce qu'elle aurait dû faire avant, et tout ce qu'elle ne pourrait plus faire après. Elle fit la fête, but, fuma des cigarettes, dansa... Mais Leïla était naïve. Très vite, elle se fit attirer dans l'une des caves de la cité. Et se fit happer par une tournante. Pour corser les choses, ses agresseurs lui mirent un sac sur la tête. Cette nuit-là, une bonne partie de la

¹ « Gamines des cités, la fureur des souffre-douleur », Bénédicte Charles, *Marianne*, 21/05/2001.

On retrouve encore cette légende urbaine, en 2004 dans un titre du groupe de rap français *La Boussole* qui raconte l'histoire d'un « type qui aimait déconner » :

« Légende urbaine ? Réalité morose ? Fantasma citadin ? » Ce sont ces mêmes questions qui se posaient au début de la recherche, lorsqu'en 2003, l'on s'interrogeait sur la possibilité d'un effet de panique créé à partir d'une légende urbaine³. Serait-il possible que le groupe « La Boussole » ait retranscrit cette légende urbaine pour en tirer une morale ? Toujours est-il que la mise en scène de personnages dits « de cité » aboutissant au viol d'une victime cagoulée qui s'avère être la sœur d'un des auteurs du viol se retrouve de la même manière dans la « légende urbaine » de *Marianne*, dans le titre du groupe La Boussole et dans le récit d'Edith Wolf. Le sociologue Jean-Bruno Renard (1992) qui s'est intéressé aux genres voisins du fait divers constatait que la délimitation entre un récit qui serait vrai (le fait divers) et un récit qui serait faux (la légende) était bien fine. Pour le chercheur, les distinctions entre ces diverses formes narratives portent moins sur leur contenu que sur leur usage social. Précisément, on est en droit de s'interroger avant sur la provenance de la légende urbaine. Serait-il possible alors qu'Edith Wolf se soit inspirée plus d'une rumeur pour écrire *En réunion* plutôt ou autant que de son expérience de professeur de lycée en région parisienne ? Dans ce livre, ce sont des jeunes de cité « blacks » et « beurs », dans les paroles de la chanson tout comme dans l'écrit

3 mémoire de maîtrise, présenté en juin 2003 à l'Université de Metz. Y sont exposés les motivations du travail et l'interrogation sur une légende urbaine ou une rumeur qui voudrait qu'une jeune fille se soit vu mettre un sachet sur la tête lors d'un viol collectif. Lorsqu'elle le retire, un des agresseurs découvre qu'il s'agit de sa sœur. Cette légende urbaine ne s'apparente pourtant à aucun article de presse, à aucun compte-rendu de procès de toutes les presses étudiées jusqu'à nos jours.

de Bénédicte Charles, si l'origine des jeunes n'est pas précisée, ce sont quand même des jeunes de cités.

Enfin, dans le cas de « *Lila dit ça* » un *best-seller* datant de 1996, écrit par un auteur anonyme connu sous le pseudonyme « Chimo », ce sont encore des jeunes de cités, qui sont les personnages auteurs d'un viol en réunion. Dans le récit, Lila n'est pas une « beurette », mais est une jeune adolescente blonde de 16 ans originaire de Pologne. Elle n'a jamais eu de rapports sexuels. Or, cela ne l'empêche pourtant pas de jouer les séductrices auprès des jeunes hommes de son entourage.

« Quand elle l'ouvre, c'est rien que pour dire des choses qui affolent les Beurs de son quartier de Marseille [écrit *Le Progrès* du 27/01/05]. Par exemple : "T'as pas envie de voir ma chatte?". Mais si vous avez vu la bande-annonce, vous avez déjà entendu les trois ou quatre répliques salaces qui rendent le public masculin plus affamé qu'un pou sur la tête d'un chauve ».

C'est dans une catégorie « Érotique » que *Le Progrès* (*ibid.*) présente la sortie de l'adaptation cinématographique du livre en 2004. Le héros de la fiction Mohammed Khouas qui joue le rôle du narrateur Chimo est d'origine nord-africaine⁴. Si le quotidien s'attendait encore à ce qu'« une *love story* entre une blonde polonaise et un beur marseillais en dise long sur la tolérance », il n'en est rien puisque la fin du film est loin de révéler ce genre de « *happy end* ». Effectivement, Lila est victime d'une « tournante » explique *Le Progrès* tout en ajoutant : « Tout juste si l'allumeuse ne l'a pas mérité. Odieux ». Concernant la critique de ce livre paru sous forme cinématographique, il est intéressant de noter qu'en 1996 dans le livre de Chimo, il n'est jamais discuté de « tournante » étant donné que le vocable n'existait pas mais que *Le Progrès* n'hésite pas à reprendre l'expression dès lors qu'il s'agit de décrire une scène de viol collectif dans une fiction. Est-ce à dire que la mention « tournante » est plus vendeuse, ou prête plus au sensationnalisme ? Toujours est-il qu'en employant ce terme, pour l'adaptation au cinéma d'un livre, qui ne parle pourtant pas de tournantes, on apporte une touche d'actualité.

Aussi, les fictions sur le thème du viol en réunion ne sont commentées que de façon sporadique et limitée, par *Le Figaro* et *Le Progrès* entre 2000 et 2006. Les genres de ces romans ne relèvent pas du modèle « *Rape and Revenge* » comme il a été vu pour certains films sortis en 2000 tels *La Squale* ou encore *Baise-Moi* (cf. Chap. III), mais plutôt du drame.

⁴ Pour le quotidien *Le Progrès* du 27/01/05, qui évoque la rumeur sur les origines de l'auteur anonyme, Chimo, « est aussi Beur dans la vie que le film est bon, c'est-à-dire pas du tout ».

En tous les cas, si le profil des victimes diffère (une jeune française aisée, une « beurette » ou encore une jeune polonaise), le portrait des auteurs dans ces fictions reste le même, des jeunes bandes d'adolescents, des « beurs », des « jeunes de cités ».

4.1.2. LES TOURNANTES DANS L'ESSAI

Ce sont d'autres écrits qui mettent en scène des personnages dénonçant une stigmatisation sur une population, qui sont maintenant mis en avant. L'un, *Qu'avez-vous fait de la libération sexuelle ?* (2002) est un travail de vulgarisation présenté sous forme d'enquête par Marcela Iacub, chercheuse et juriste⁵. Un autre est celui du journaliste algérien Y.B. (*Allah Superstar*, 2003). Quant au troisième, c'est un essai de Vincent Cespèdes, qui comme Fabrice Génestal, et Édith Wolf propose une définition de la tournante de son point de vue d'enseignant de lycée.

Dans le premier ouvrage mentionné, Louise Tugènes, héroïne du récit livre les résultats de ses investigations sur un « nouvel ordre sexuel ». Elle déplore le fait que parler de pornographie soit à la mode aujourd'hui quand jadis, on ne lui accordait que peu d'attention. Pour elle, la problématique s'est insérée dans des discours sur la dignité des femmes dans les représentations audiovisuelles. En ce sens, le thème des tournantes aurait donc été un argument opportun pour accuser des responsables d'une « maltraitance audiovisuelle » (cf. aussi Chap. VI). Le livre est décrit en quatrième de couverture, comme « une vive satire des prétendues avant-gardes sexuelles qui veulent nous libérer par plus de violence policière, de la bêtise des "intellectuels" d'aujourd'hui qui confondent raisonnement et culture du préjugé. » Aussi, Marcela Iacub (2002 : 46) tourne en dérision dans cet ouvrage la manière dont ont pu être abordées les tournantes. Des situations burlesques dénoncent un journalisme d'investigation médiocre. Louise, sceptique quant aux discours d'informations médiatiques sur les tournantes tente de comprendre l'enquête sur ce qu'elle appelle « l'influence du porno chez les ados qui ont le malheur d'être pauvres » (Iacub, 2002 : 45). Cette enquête est menée dans des quartiers populaires par son amie Marie-Paule, journaliste pour un grand quotidien. Aussi, l'héroïne s'interroge sur le terrain de l'enquête : pourquoi ne pas la mener à Neuilly ou dans le 7^e arrondissement de Paris ? La réponse est donnée par la protagoniste, journaliste : avec les « pauvres », les choses sont « plus claires, plus bestiales, comme dans un

⁵ Marcela Iacub est aussi connue dans le champ médiatique pour la défense des causes qui lui sont chères tel le droit à la prostitution ou la réforme du féminisme français qu'elle juge trop moralisateur. C'est aussi un auteur qui dans ses ouvrages, s'interroge sur les mœurs du quotidien.

laboratoire ». De surcroît, habitués à être interrogés pour toutes sortes d'autres choses, ils seraient devenus assez doués pour la parole publique, « le témoignage minutieux de leur malheur » (*id.* : 47-48). Leur récit en ce sens apparaîtrait comme plus authentique. Et la journaliste de révéler quelques-unes de ses conclusions après son entretien avec une assistante sociale d'une « banlieue difficile » :

« "Tu sais, Louise, il y a une chose effroyable, incroyable qui se passe chez les pauvres. Ça s'appelle les "tournantes". Ce sont des filles qui couchent avec plusieurs garçons à la fois. Certains disent que la plupart du temps, elles sont consentantes. [...] Elles se contentent les pauvres, de se soumettre à ce qu'elles croient être la norme. Parce que tu vois, là-bas, chez les pauvres, à cause du porno, tout le monde croit que c'est comme ça qu'il faut faire. Mais, heureusement, il y a des gens comme mon assistante sociale qui sont là pour montrer, à ces pauvres filles, que, elles, elles n'ont jamais pu consentir à un truc pareil, parce que les femmes, comme elle me l'a dit, "quand elles donnent leur corps, elles donnent leur cœur". Alors, quand l'une fait un procès, elle relève la tête, elle retrouve sa dignité, elle voit ces garçons qui ne veulent tout simplement pas admettre qu'ils l'ont violée, qui disent même qu'elle menait une vie dissolue, sans se rendre compte que c'est précisément de leur faute à eux, et de la faute au porno. Et là, il se passe quelque chose d'extraordinaire que, pour la première fois, quand elle dit non, elle dit : "ils m'ont violée", comme ça, les yeux dans les yeux, elle ose les envoyer tous en prison pour dix ans, sans se laisser manipuler pour une fois par les images du porno et de la domination masculine » (2002 : 50-51).

À travers cet extrait, on retrouve dans la fiction, le discours « cliché » d'une journaliste qui interprète à sa manière les tournantes : elles se déroulent « chez les pauvres » qui ne savent rien de la sexualité pour être nourris au porno. En parlant des « pauvres », on comprend que la différence ne se comprend pas de manière ethnographique (qui désigne les français immigrés ou d'origine immigrée), ou territoriale (qui désigne les cités, les banlieues ou les quartiers) mais plutôt en termes de classes sociales. Aussi, cette idée n'est pas sans laisser comprendre que les auteurs de viols collectifs se concentreraient dans des quartiers populaires. Pour terminer (*ibid.* : 63), Marcela Iacub, ironise sur une loi que préconiserait le personnage de la journaliste Marie-Paule : elle obligerait particulièrement les jeunes de banlieue à regarder des films montrant « comment il faut faire pour avoir des rapports sexuels respectueux des femmes et de la sexualité ». Ce, que ce soit durant des cours d'éducation civique ou dans des milieux clos pour pouvoir bénéficier de libération conditionnelle ou d'une autorisation de sortie. On note encore le caractère burlesque de cette pseudo-proposition de loi.

Quant au livre *Allah Superstar*, il est écrit par un journaliste du quotidien *El Watan* connu sous le pseudonyme de Y.B. en Algérie. Menacé à cause de sa profession, il trouve refuge en France où il garde ainsi ce surnom. Le journaliste écrit l'histoire d'un jeune homme de 19 ans,

Kamel Hassani, orphelin d'une mère charentaise, élevé par un père algérien veilleur de nuit, employé dans un Quick à Evry (91) et qui se décrit comme musulman « pratiquement » – c'est-à-dire comme un bon nombre d'autres jeunes Français comme lui, un musulman qui croit en Dieu, pratique le Ramadan et ne mange pas de porc, ce qui relève du « minimum » pense-t-il. Kamel, dans le récit au ton satirique et burlesque, apparaît comme le stéréotype même de l'algéro-français dit de « banlieue ». Le jeune homme veut devenir un comique à succès, réussir dans le show-business pour cesser enfin d'être un « anonyme jeune d'origine difficile » sans aucun espoir d'intégration à la société française. Désillusionné, il est conscient que les gens comme lui ont « plus de chances d'accéder à Al-Qaïda, que de passer à TF1, à moins de récolter une fatwa ». En somme, l'auteur (2003 : 17) avance l'idée que le « banlieusard » apparaît dans les représentations médiatiques seulement pour mieux nourrir, entretenir et conforter le propre rôle que les journaux lui auraient créé :

« un "rebeu", pour avoir son couvert au 20 heures, doit fournir son "Banania sociologique" et ses spécialités régionales : "Alors, dis-moi, Mohamed, qu'est-ce que tu as à nous vendre aujourd'hui ? De la banlieue, de la tournante, de l'Islam, des armes, du shit, de la première guerre d'Algérie, de la deuxième guerre d'Algérie ?" Faute de quoi, il restera invisible ».

Les médias français sont constamment visés par la satire de l'auteur, en particulier le « star-système ». Ils sont abordés en tant que symptômes d'une société inégale envers les « jeunes d'origine difficile ». Dans cet ouvrage, c'est un contexte politique dans son ensemble, avec ses contradictions, ses paradoxes, ses discriminations, ses problèmes sociaux qui dévoile le climat des années postérieures au 11 septembre 2001 qui pour nombre de chercheurs⁶ ont aussi contribué à stigmatiser encore plus la jeunesse d'origine immigrée. Avec la satire, l'auteur, journaliste, rapporte donc son point de vue sur la perception de stigmates, dans le paysage audiovisuel français.

Dans le genre de l'essai, en 2002, la tournante avait déjà été discutée dans l'émission de Guillaume Durand, *Campus*, par un enseignant de lycée de région parisienne : Vincent Cespèdes. Ce professeur de philosophie de 28 ans, invité des plateaux de grandes chaînes de télévision au moment de la parution de son livre à succès⁷ : « *La cerise sur le béton. Violences urbaines et libéralisme sauvage* » (2001) a consacré une partie de son ouvrage à dépeindre la

⁶ Cf. les travaux de l'Équipe de recherche sur l'imaginaire contemporain (Éric Lint) du *Lower Manhattan Project*. <http://imp.uqam.ca/compte-rendu/780>. Dernière consultation le 15/01/2010.

⁷ Il est invité notamment le 14 mars 2002 sur *Campus*, France 2. Il y dira que les « jeunes de banlieue » n'aiment pas la France et développent un « racisme anti blanc ».

méthode adoptée pour commettre un viol collectif ou autrement dit : « comment faire tourner une Gauloise Blonde ? », un titre qui introduit de la sorte un jeu de mots qui rappelle l'expression « faire tourner un joint ». Sa question laisserait supposer que la victime est une française « de souche »⁸ si l'on s'en réfère à la référence « gauloise ». Pour lui, la tournante évoquerait (2002 : 265) :

« Un rassemblement festif dans lequel un objet partagé à tour de rôle fait office de lien entre les participants. Le mot "tournante" renvoie donc au folklore ou au jeu : le calumet tourne parmi les sages de la tribu, le joint se partage entre amis, les joueurs frappent chacun dans la balle lors d'une tournante de ping-pong ».

Vincent Cespèdes étaye encore la définition de la tournante dans un glossaire en fin de livre. Il la définit comme un « viol en meute » qui naîtrait de la confluence de trois facteurs (2002 : 338-339) :

- « la pornographisation de l'environnement mental des jeunes, qui frustre sexuellement les fils de pub⁹ tout en leur apprenant à considérer les femmes comme des biens de consommation¹⁰ ;
- une éducation qui fait de la femme un être inférieur, tentateur et moralement méprisable ;
- la cruauté [de personnes] dont l'histoire personnelle a souvent un lien avec un déracinement culturel et qui se vengent sur "Miss France", jeune blanche symbolisant inconsciemment la France coloniale non repentie ».

Il va encore plus loin dans son analyse. En plus d'identifier la victime, « blanche » dans tous les cas, il dessine le profil des auteurs : des vengeurs de la France coloniale... Fortement prisé par les émissions de télévision¹¹, Vincent Cespèdes a introduit une définition qui n'est pas sans engendrer des polémiques passionnées en liant la « tournante » à la vengeance d'un déracinement dû au colonialisme. Ici, c'est assurément un « procès de civilisation » qui est en jeu.

⁸ Étant donné que l'expression « français de souche » peut paraître politiquement incorrecte et/ou problématique en vue de la longue histoire de l'immigration française, nous l'employons ici néanmoins délibérément en opposition à la désignation d'une victime d'origine étrangère, fille d'immigrés.

⁹ L'auteur fait référence au livre « *Fils de Pub* » de Jacques Séguéla paru chez Flammarion en 1992.

¹⁰ Il faut aussi constater que l'auteur, qui met en cause « la pornographisation de l'environnement » pour expliquer les tournantes est tout en même temps un des signataires qui proteste contre la suppression de la pornographie à la télévision, dans le quotidien *Libération* du 31/10/2002 (cf. Chap. VI).

¹¹ Aujourd'hui, Vincent Cespèdes figure parmi « la jeune garde » dans un classement effectué par *Le Nouvel Observateur* (9-16/10/2008) sur les « 50 stars de la pensée », ainsi que parmi les neuf portraits d'« intellectuels du XXI^e siècle » fait par *Le Journal du dimanche* (20/12/2009).

La dénonciation d'une instrumentalisation de discours sur les tournantes repris par le mouvement NPNS a aussi été à la base des discours engendrés par l'essayiste Alain Soral sur dans son livre, *Misères du désir* (2004) qui est invité sur le plateau de *Tout le monde en parle*, pour présenter son livre, le 24 avril 2004¹². Dans un chapitre intitulé *Le sexe du point de vue des hommes pauvres ou la vérité sur les banlieues* (2004 : 79-85), il démontre que le phénomène des tournantes est une grande supercherie qui profite notamment à NPNS, c'est un produit construit, et un parti nullement représentatif de jeunes français d'origine immigrée. Il voit dans ce mouvement une association issue des quartiers « amplement manipulée et instrumentalisée par les mêmes politiques [le PS] qui transformèrent naguère, la "Marche des beurs" en "Maison des potes" », pour « marginaliser encore un peu plus le Maghrébin des banlieues », en le désignant « non plus comme un bon pote (comme naguère on disait "bon nègre") mais comme un violeur islamiste... Ce qui est d'ailleurs contradictoire ». L'auteur dépeint avec sarcasme et ironie le portrait des accusés « issus du tiers-monde » enrôlés en quelque sorte, dans un « procès de civilisation » :

« Tous ces vilains machos exploiters issus du tiers-monde, qui se pavanent avec leur nonchalance toute méditerranéenne en bas des immeubles ; et accessoirement sur nos chaînes de montage, dans nos boîtes d'intérim et autres entreprises de nettoyage. Pauvres petites Maghrébines et Africaines empêchées de s'intégrer à la merveilleuse République française citoyenne – et à "Star Academy" – par des islamo-bamboulas avides de méchouis d'adolescentes et de caves à tournantes, alors que la femme en string est l'avenir de l'homme ! »

Aussi, on voit que les essais qui abordent la question des tournantes dans les années 2000, tendent à engendrer des apparitions médiatiques pour leur promotion, dans les grands plateaux de télévision. Ces interventions contribueront encore à renforcer les représentations négatives de la figure du « jeune de cité ». Le genre littéraire du roman autobiographique est alors très visible quand il s'agit de mettre un visage sur une victime : c'est le cas de Samira Bellil.

4.2. « TOURNANTE » : DU TEMOIGNAGE DE SAMIRA BELLIL A L'ANALYSE SOCIETALE

Après avoir parcouru quelques genres littéraires, après avoir entendu comment la « tournante » pouvait y être présentée, c'est sur un genre plus particulier qu'il faut s'arrêter : le témoignage d'une victime. Auparavant, il faut présenter quel est le contexte de l'actualité

12 Cet essayiste est connu pour ses changements de bords politiques comme celui qui l'a vu quitter le parti communiste pour l'Extrême Droite http://fr.altermedia.info/general/du-communisme-au-nationalisme-itinerare-dun-intellectuel-francais_10446.html#more-10446. Dernière consultation le 15/01/2010.

lors duquel émerge un récit autobiographique qui va connaître un fort succès par la dureté de ce qu'il révèle comme son titre peut le laisser entendre : *Dans l'enfer des tournantes* (Bellil, 2002).

4.2.1. LE TEMOIGNAGE D'UNE « FILLE DES CITES » ?

« Filles des cités », c'est le titre choisi pour l'éditorial non signé du *Monde* du 25 octobre 2002 qui dénonce la misère de ces dernières dans leur lieu de vie. À lire l'écrit, il serait difficile pour ces « filles des cités » de se déplacer, se vêtir, choisir ses fréquentations, décider de sa vie sexuelle, librement. Et de rappeler quelques faits divers que l'actualité remémore avec des termes forts¹³ :

« ces **libertés élémentaires** sont quotidiennement **déniées** aux jeunes filles qui habitent les quartiers socialement **sinistrés** du centre ou de la périphérie de nos villes. Parfois, les **violences** faites à ces adolescentes prennent les contours de faits divers **sordides**. Ce fut Sohane, **brûlée vive**, début octobre, dans une cité de Vitry-sur-Seine par un caïd **éconduit**. Ce fut cette fille de quinze ans, **harcelée** et violée **collectivement** pendant l'hiver 1998-1999 à Argenteuil par **dix-huit** adolescents qui viennent d'être **condamnés**. Ou encore Samira Bellil, qui a raconté, dans un courageux **livre-témoignage**, la "**tournante**" dont elle fut **victime** ».

L'éditorial évoque encore la dégradation des rapports entre les deux sexes, la banalité des injures, la répétition de brimades et une oppression quotidienne. Pour résumer, d'après l'éditorial : « l'existence des filles des cités est avant tout compliquée par un souci constant de se protéger ». Et d'expliquer :

« **Il faut faire attention** à son apparence, **veiller** à sa réputation, **éviter** les groupes de garçons, **se regrouper** dans les cours de récréation. Car même les collèges et les lycées ne sont plus **préservés** contre les manifestations d'un machisme ordinaire. Infirmières scolaires, travailleurs sociaux, militants associatifs : tous concluent que la condition féminine dans les "banlieues" a fortement **régressé** depuis une dizaine d'années. Les relations amoureuses **cèdent** la place aux rapports de forces, **fondés sur la peur** de l'autre ».

Ainsi, *Le Monde* s'est intéressé aux « filles des cités » dans un éditorial, deux semaines après la sortie du livre de Samira Bellil (1972-2004) qui paraît le 9 octobre 2002. Cette auteure, une femme de 29 ans alors, algérienne naturalisée française, raconte de manière autobiographique,

¹³ Pour une étude sémantique sur les articles traitant de tournantes, cf. l'étude de Mathieu Valette, Natalia Grabar « Caractérisation de textes à contenu idéologique : statistique textuelle ou extraction de syntagme ? l'exemple du projet PRINCIP » (Manuscrit auteur, publié dans "Journées Internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles (JADT), Louvain-la-Neuve, 2004"), qui ont analysé un corpus sur la constitution du thème de la « tournante » (viol collectif), qui montre comment des propos xénophobes ou racistes peuvent s'insérer dans les discours sur les tournantes.

les trois viols dont elle a été victime quinze ans auparavant en France et en Algérie. Ce roman autobiographique intitulé *Dans l'enfer des tournantes* sera très rapidement une des meilleures ventes FNAC, dès le mois de sa sortie¹⁴. Tout comme le film *La Squale*, le succès du livre va naître avec la valeur exemplaire que les médias lui confèrent. Bientôt la presse s'en fait massivement l'écho et transforme ce cas en symbole d'une nation aux prises avec la violence commise à l'encontre des femmes. Son témoignage rencontre un tel succès qu'au rendez-vous international du livre de la foire de Francfort, il est cité parmi « ces Français qu'on s'arrache », c'est-à-dire parmi les documents qui ont été le plus vendus à l'international¹⁵ (*Le Figaro* du 17/10/02).

L'histoire de la jeune femme est du genre témoignage dramatique, « livre-témoignage » écrivent certains quotidiens (*Le Monde* du 25/10/02 et *Le Figaro* du 12/05/05) ou « livre délivrance, pour toutes celles qui continuent à se taire » (*Le Progrès* du 25/11/02). Par ailleurs, le livre est dédié au groupe de pairs que l'auteure appelle ses « frangines de galère », celles qui ont subi ou subissent des situations similaires à la sienne. La présentation de l'éditeur annonce le récit de la torture physique et morale, la réputation brisée, la honte et l'humiliation qui seraient le lot quotidien des filles dans les cités. Samira Bellil y est encore dépeinte comme une « rescapée », une revenante de « l'enfer des tournantes », du « pire des crimes ».

« Le malheur et l'émotion ne sont jamais si bien servis que par un récit ; c'est pourquoi aujourd'hui l'information a d'abord besoin de personnages, de témoins. L'actualité doit désormais captiver comme le ferait un film ou un roman, avec la prime au direct ou au "fait vrai". Du reste ; honnête ou pas, l'actualité se compose de faits, et non de données. Mise en scène racontée sous forme de récit, cette information cherche déjà à susciter des émotions chez le spectateur » écrit le sociologue Guillaume Erner dans *La société des victimes* (2006 : 91). Il parle aussi de « fait divers compassionnel ». C'est ce genre de faits divers et la focalisation portée sur le témoignage de victimes de l'insécurité – plutôt que sur la présentation de statistiques relatives à l'insécurité – qui contribueraient à faire monter artificiellement le sentiment de danger. D'ailleurs des études « TNS Infratest Poll »¹⁶ menées en Allemagne ont montré les conséquences de l'abus de faits divers compassionnels : la

¹⁴ <http://livre.fnac.com/l898/Meilleures-ventes-Livre>. Dernière consultation le 09/10/2005.

¹⁵ Le livre de Samira Bellil est cité en même temps que le témoignage d'Abd Samad Moussaoui, *Zacarias Moussaoui mon frère* paru également chez Denoël en 2002.

¹⁶ Étude TNS Infratest Poll, *Media Tenor Quaterly Journal*, 2004, 1 et 2005, 1.

sensation d'une insécurité. Le constat d'un sentiment d'insécurité s'applique dès la préface, rédigée par la journaliste Josée Stoquart : le livre de Samira Bellil est décrit comme un témoignage sur un véritable « phénomène de société » au terme duquel « dans certaines cités proches de grandes villes », la violence sexuelle est instituée et banalisée dans le cadre d'une véritable « loi de la jungle » (Bellil, 2002 : 11). La journaliste a assisté Samira Bellil dans l'écriture de cet ouvrage. Ce faisant elle décrit Samira Bellil non pas comme une victime ou une « survivante » de prime abord, mais comme une « petite beurette » (*ibid.* : 16) :

« Samira, la petite beurette, a partagé ma vie, occupé ma pensée et aussi un peu celle de ma famille et de mes amis. J'ai été partie prenante à 100 % dans cette aventure commune. C'est une grande chance de participer à la libération d'un être ».

Le profil sociologique de la victime en lien avec ses origines ainsi désignées confère à confiner la victime dans une catégorie particulière. Aussi, le titre du livre semble anachronique étant donné, que dans les années 80, époque durant laquelle la narratrice subit deux viols collectifs et un viol, le terme « tournante » n'existait pas. Dans ce récit, Samira Bellil, raconte sa jeunesse de « caillera » comme elle se décrit elle-même (*id.* : 22), plus de vingt ans avant la parution de son témoignage. Dans le département du Val d'Oise où elle a grandi, elle se fait renvoyer de deux collèges avant que ses parents la placent dans un établissement privé où elle ne réussit pas mieux. Privée de vacances et de sortie, elle « traîne » avec de jeunes délinquants. Elle a alors 13 ans quand elle devient la petite amie de Jaïd, un beau garçon de 19 ans, « craint et respecté », qu'elle admire (*ibid.* : 21-22). Elle analyse *a posteriori* :

« Je ne me rendais pas compte que notre relation était bizarre. Notre liaison consistait à se voir de temps en temps. Il m'emmenait soit dans un coin ; soit chez lui pour tirer un coup. J'étais une marionnette entre ses mains, je me laissais faire au nom de l'amour dont personne ne m'a jamais appris la définition »¹⁷ (*ibid.* : 25).

Elle raconte ensuite comment elle est devenue « l'objet sexuel » de son petit ami et par la suite, de sa « bande ». Un soir, elle est enlevée par « K. », qui la conduit dans son appartement où il la viole toute une nuit, avant de l'abandonner à un autre adolescent, puis encore un autre. Elle sera victime d'un second viol par le même « K. », viol qu'il commettra seul cette fois. Vivant dans la crainte de croiser de nouveau ses agresseurs, elle s'isole, fume du haschich. Samira Bellil raconte encore comment elle devient pour beaucoup une « salope », qui ne dit

¹⁷ Cette même citation est reprise dans une interview de Samira Bellil le 21 mai 2003 pour la structure féministe Chiennes de garde, qui s'intéresse à la question, d'un « nouveau féminisme ». L'interview est disponible sur le site Internet www.chiennesdegarde.org. Dernière consultation le 05/02/2004.

rien de son viol parce qu'elle était naturellement consentante. « Une jeune fille qui traîne, c'est une pute, donc qu'elle ne se plaigne pas s'il lui arrive des embrouilles » écrit-elle (Bellil, 2002 : 43). Une troisième fois lors de vacances à Alger, alors qu'elle fumait un joint sur une plage avec un ami, elle fut victime d'un autre viol commis en réunion par deux agresseurs inconnus après qu'un troisième ait assommé son ami. Les violeurs ne seront jamais retrouvés, donc jamais jugés et jamais punis. Contrairement à ce qu'ont pu traduire certains commentateurs alors (*Le Monde* du 03/02/03 fait mention de trois viols collectifs), ce sont trois viols qui se sont déroulés dans des cadres différents, avec des schémas différents. Le temps aidant, c'est accompagnée d'autres victimes qu'elle porte plainte, après le deuxième viol qu'elle avait subi en France. Seulement, son avocate oublie de l'avertir de la date du procès, lors duquel elle ne peut donc témoigner. Ses agresseurs sont condamnés en son absence mais elle obtiendra enfin le statut de victime. En 2003, elle rejoint le collectif Ni putes ni soumises et milite un an en son sein avant de décéder en 2004¹⁸. Les témoignages et commémorations à son égard seront nombreux et divers. En 2005, on donne son nom à une école maternelle de Seine-Saint-Denis : l'école Samira Bellil¹⁹. En Algérie, son combat sera également salué. Le quotidien national *El Watan* (13/09/2004) lui consacrera, une semaine après son décès (06/09/2004), un « dernier hommage » via la plume de la journaliste Nadija Bouzeghrane qui rapproche le combat de la jeune femme de celui des algériennes. L'hommage, au-delà de celui du quotidien, est aussi celui de collectifs féministes tels *Bnet Fatma n'Soumer*²⁰, « les femmes du Printemps noir de Kabylie »²¹ ou encore La Ligue internationale du droit international des femmes²² et Prochoix²³ :

¹⁸ Samira Bellil, née le 24 novembre 1972 à Alger est décédée des suites d'un cancer de l'estomac le 4 septembre 2004 à l'âge de 31 ans, inhumée au cimetière du Père-Lachaise.

¹⁹ Cf. <http://ex-cd93.creteil.iufm.fr/ecoles/eco2.php?neco=43>. Dernière consultation le 15/01/2010.

²⁰ Lalla Fatma N'Soumer (1830 - 1863), morte à 33 ans, était une résistante algérienne des Zouaouas (ancienne et puissante confédération de huit tribus dans la région de Haute Kabylie) contre la conquête de l'Algérie par la France dans les années 1850. « Lalla » est un titre honorifique ou une marque de respect féminin. « N' Soumer » vient du nom de son village kabyle. Bnet n'Soumer signifie littéralement en arabe : les filles de N' Soumer. L'association du même nom est née en 1994. Sources : <http://www.la-kabylie.com>, et http://www.amnesty.fr/index.php/agir/campagnes/femmes/agir/solidarite_avec_les_associations/algerie_collectif_bnet_fatma_n_soumer. Dernières consultations le 15/01/2010.

²¹ Le Collectif de femmes du printemps noir de Kabylie a été créé à Tizi-Ouzou au lendemain des événements tragiques qu'a connus la Kabylie en avril 2001. Il organise sa première manifestation le 24 mai 2001 où plus de 50000 femmes ont battu le pavé dans les rues de Tizi-Ouzou répondant à l'appel et mot d'ordre qui dénoncent l'assassinat de jeunes manifestants pacifiques par des gendarmes. Source : <http://www.journaldekabylie.com/spip.php?article370>. Dernière consultation le 15/01/2010.

²² La Ligue du Droit International des Femmes (LDIF) a été créée en 1983 par des militantes du Mouvement de Libération des Femmes. Sa première présidente a été Simone de Beauvoir. Plus d'infos : <http://www.ldif.asso.fr/>. Dernière consultation le 15/01/2010.

« "Nous comprenons sa révolte, son combat est le nôtre dans cette Algérie blessée, olympique du viol des femmes. Nous présentons à sa famille nos condoléances les plus sincères. À ses sœurs de combat notre soutien. Respect militant", écrivent les militantes de Bnet Fatma N' Soumer. Le collectif de femmes du Printemps noir de Kabylie s'incline devant la mémoire de Samira Bellil et témoigne à sa famille, ses amis et ses proches leur profonde sympathie, "salue son courage et le courage de toutes les femmes qui subissent encore les viols et toutes formes d'agressions physiques et morales faites par les fous de Dieu, et cela en toute impunité ici en Algérie ou ailleurs." La Ligue du droit international des femmes rappelle que "Samira Bellil fait partie de ces très rares jeunes femmes qui ont osé briser le mur du silence qui entoure les viols collectifs. Elle a écrit une page exemplaire de l'histoire des femmes donc de l'Histoire. Cette Histoire que l'on veut réduire aux guerres et aux attentats alors que les batailles que livrent les femmes sont à la fois celles-là mais aussi et surtout celles des violences parfois extrêmes au quotidien". De son côté, Prochoix rappelle également que Samira Bellil a tout affronté : le regard honteux de sa famille et le fait d'être regardée comme une traîtresse par ceux du quartier qui estimaient qu'elle l'avait bien cherché. Malgré eux, surtout à cause d'eux, pour toutes les filles que l'on chasse comme des proies, elle s'est battue comme une lionne... »

On comprend alors que l'histoire de Samira Bellil est tragique dans la mesure où juste lorsqu'elle trouvait la force de venir à bout de ses souffrances, d'abréagir ses affects en rendant publics les viols qu'elle a subis, elle trouvera finalement le repos dans la mort. Tout comme la fiction *La Squale*, le livre fera également très peu l'objet de critiques littéraires à proprement parler (comme l'illustre le tableau ci-dessous), au profit d'écrits autres : analyses, reportages/enquêtes, interview (voir *infra* « filtre 46 »).

Filtre 45. Relevé des critiques littéraires du livre « *Dans l'enfer des tournantes* »

Presse	Date	Titre de la critique	Auteur
<i>L'Humanité</i>	22 oct. 02	Samira Bellil ou la rescapée de l'enfer des tournantes	Mina Kaci
<i>Le Monde</i>	25 oct. 02	Un témoignage sur "l'enfer des tournantes" dédié aux "frangines de galère"	N.C.
<i>Le Progrès</i>	25 nov. 02	Tournantes : un aller simple pour l'enfer	Agostina Hivert

Tout comme il a été constaté pour le traitement médiatique lors de la sortie du film *La Squale* (Chap. III), en plus de paraître dans les colonnes de la critique littéraire, différents genres journalistiques ont été déployés pour traiter des « tournantes » : portrait, brève, éditorial,

²³ Pro-choix est un terme générique pour désigner les mouvements qui défendent l'idée politique et éthique du droit aux femmes du contrôle de leur grossesse et de leur fertilité, la liberté sexuelle. La revue *ProChoix* est éditée par une association d'investigation, de réflexion et d'information réunissant des chercheurs, des journalistes et des citoyens dans le but de publier des analyses au service de la défense des libertés individuelles menacées par l'essentialisme, le racisme, l'intégrisme et toute idéologie totalitaire ou anti-choix. Source : <http://www.prochoix.org>. Dernière consultation le 15/01/2010.

chronique ou analyse de fond. Le sujet est travaillé sous divers angles par la presse nationale, à savoir *Libération*, *Le Figaro* et *Le Monde*, mais aussi le couplé *Le Parisien/Aujourd'hui en France*²⁴. Aussi, dans cette partie il faudra à nouveau, à partir de la critique littéraire, se pencher sur la manière dont des articles qui devraient être à la base des critiques de presse sont finalement devenus des analyses de société. Et tout comme il a été constaté avec le film *La Squale* et à l'aune des deux filtres de relevés de genres qui suivent, les « analyses de société » sont plus nombreuses que les « critiques ». Le livre prête à une remise en cause d'une situation sociale.

Filtre 46. Relevé des genres autres que la critique littéraire relatif au livre « *Dans l'enfer des tournantes* »

Presse	Date	Titre de l'article	Signature	Genre
<i>Le Parisien</i>	4 oct. 02	Samira, revenue de l'enfer	Pascale Egre	Portrait
<i>Libération</i>	7 oct. 02	Tourner la page	Luc Le Vaillant	Brève/Dépêche
<i>Le Figaro</i>	17 oct. 02	Dans les coulisses de la foire de Francfort	Sébastien Le Fol	Reportage
<i>Le Monde</i>	25 oct. 02	Filles des cites	NC	Éditorial
<i>Le Monde</i>	26 oct. 02	Psycho Porno	Daniel Schneidermann	Chronique

À l'époque et d'après les dires de la jeune femme (Bellil, 2002 : 53), l'habitude était de « serrer des meufs » ou de les « faire tourner » :

« C'était facile pour les garçons : un coup de poing, un peu de pression, et l'affaire était réglée. On se prêtait une fille comme on se prête un CD ou un pull. On la faisait "tourner" comme un joint [...]. Les filles étaient des marchandises, et elles le sont encore. Cela n'étonne personne, c'est passé dans les mœurs. La violence de ce qui se passe dans les caves et dans les locaux à poubelle, ou ailleurs, s'est encore accrue depuis mon époque. Les viols collectifs sont des actes banals et les agresseurs sont de plus en plus jeunes. »

Le Monde (25/10/02) reprendra les propos de la jeune femme sans pour autant les étayer par des données scientifiques, et dira que ce qui a désormais changé, « c'est que la violence s'est accrue : "Les viols collectifs sont devenus des actes banals et les agresseurs sont de plus en plus jeunes." » Il faut encore noter que les viols subis ont été commis à une époque lors de laquelle la visibilité du viol collectif dans les discours d'information médiatique se trouvait

²⁴ Il faut préciser que ces deux recensions excluent les articles lors desquels Samira est citée et discutée dans le traitement médiatique de « La marche des femmes », marche dont elle devient la marraine. Dans ce cas, ce n'est pas son livre qui est discuté, mais son action de militante au sein de l'association Ni putes ni soumises.

moins prégnante. L'auteur le confirme en racontant ce qui la pousse à écrire une quinzaine d'années après les faits (Bellil, 2002 : 280) : « À cette époque, je suis tellement bouffée par ma soif de justice et de reconnaissance, que je voudrais que la terre entière soit au courant de ce que j'ai vécu. On ne parle pas encore de "tournantes" dans les médias à ce moment-là ». Aussi, ces faits se sont produits lors d'une époque où la jeunesse est aujourd'hui une autre population. Les faits ne disent rien de la jeunesse « d'aujourd'hui » alors qu'ils se sont déroulés à une époque où l'on ne parlait pas encore du « phénomène » révélé bien plus tard avec la sortie de *La Squale*, en 2000. Pourtant le crime de viol en réunion sous le nouveau vocable de « tournante » tend bientôt à dresser des caractéristiques types de la figure criminelle : de jeunes Français de sexe masculin, de milieux populaires, des « jeunes de cités » ; souvent d'origine étrangère, enfants ou petits enfants de l'immigration instaurée par le patronat français dans les années 50. Ils sont aussi parfois de culture musulmane.

4.2.2. UN SUIVISME DE STEREOTYPES DANS LA PRESSE

Tout comme sur l'étude du traitement médiatique du film *La Squale*, on peut encore lire le reproche de suivisme (Chap. III) théorisé par Cyril Lemieux, et qui pourrait s'appliquer à la critique du livre de Samira Bellil. En effet, une fois encore, il faut constater que les propos tenus par une presse vont être relayés par une autre, qui ajoutera éventuellement une nouvelle interprétation dans un nouvel écrit ; nouvel écrit qui risque encore d'être repris, suivi, et ainsi de suite. Un des passages (2002 : 24-25) traité par deux quotidiens nationaux *Le Monde* et *L'Humanité*, est à relever : on y raconte le désir d'émancipation de Samira Bellil :

« Je me sentais tiraillée entre les obligations arbitraires de mon milieu et mes rêves de liberté, se souvient-elle. Je voulais être libre, ne pas vivre soumise ni enfermée à la maison, comme celles que je voyais autour de moi. Je voulais la même liberté qu'un mec : respirer, croquer la vie, quoi de plus naturel ? »

Dans le récit *Dans l'enfer des tournantes*, les viols subis par Samira Bellil n'ont par ailleurs aucun rapport avec une quelconque religion. Par ailleurs, le thème de l'Islam n'est jamais abordé dans le livre pour expliquer les viols subis. Or, dans les pages de *L'Humanité* (22/10/02), Samira Bellil s'exprime en faisant référence à la « culture musulmane ». En ce sens, le propos qu'elle a tenu amalgame l'Islam à la soumission, et à l'enfermement. Genre de propos qui n'est pourtant pas tenu dans le récit de la jeune femme :

1. « Je n'acceptais pas l'éducation traditionnelle qui nous poussait à la docilité. Ma famille est de culture musulmane sans être pratiquante. Mais les grandes lignes

existaient : ne pas sortir, ne pas fréquenter les garçons, faire le ménage, s'occuper des petites sœurs. Moi je voulais être libre, ne pas vivre soumise, ni enfermée à la maison, comme celles que je voyais autour de moi. Je voulais la même liberté qu'un mec. » (*L'Humanité* 22/10/02).

Aussi, d'autres propos adressés au quotidien *Le Monde* s'apparentent à ceux publiés dans *L'Humanité* trois jours auparavant dans le même genre journalistique : la critique littéraire. Les deux extraits se ressemblent de par les propos tenus par Samira Bellil. De surcroît, la référence à l'Islam se remarque encore lorsqu'elle parle de la valeur de la virginité :

2. « Ce viol, elle pense d'abord l'avoir mérité parce qu'elle n'est plus vierge, un "sacrilège chez les musulmans". Elle le considère comme la sanction d'une dérive qui a commencé bien plus tôt, avec son refus d'une éducation de soumission ("Chez nous, c'est comme ça, les filles s'en prennent plein la gueule sans broncher"), avec les fugues, les vols, les sorties, les renvois consécutifs aux coups, aux crachats et aux insultes de son père. "Je me sentais tiraillée entre les obligations arbitraires de mon milieu et mes rêves de liberté", se souvient-elle. Je voulais être libre, ne pas vivre soumise ni enfermée à la maison, comme celles que je voyais autour de moi. Je voulais la même liberté qu'un mec : respirer, croquer la vie, quoi de plus naturel ?" » (*Le Monde*, 25/10/20).

Le pouvoir d'assertion du stéréotype est amené par la force du préjugé. Pour le quotidien *Libération* (07/10/02), le livre suscite le commentaire suivant :

« C'est une histoire de viol collectif, de tournantes. Ce sont des mécanismes qui ne datent pas d'hier, une folie archaïque et misérable, sur fond de machisme, d'islam, d'immigration et de parents déboussolés, déboussoleurs ».

Ces propos sont énoncés, alors que rien dans le livre de Samira Bellil n'a trait ni à l'Islam ni aux pratiques de la religion musulmane. De la même manière, dans le quotidien *Le Parisien/AEF* (04/10/02), il est écrit que Samira Bellil est « issue d'une cité de Seine Saint-Denis », alors même que cette dernière écrit clairement dès le début de son ouvrage : « Je sortais de mon école de catholiques, je n'habitais pas la cité mais une petite résidence privée » (2002 : 24). Par ailleurs, le quotidien *Libération* (07/10/2002) relate ses propos sans ambiguïté sur la perception de son identité par rapport à des femmes musulmanes, et révèle un modèle d'assimilation qui peut laisser sceptique :

« Elle est d'une famille peu religieuse. Elle croit "en une force" mais s'irrite "du côté sectaire" des croyances organisées. Elle a vu des copines se ranger, se conformer à l'ordre musulman. Elle dit : "Ici, ça devient Kaboul. Trop de filles voilées dans la rue. Moi, je suis française dans ma tête. Je parle pas arabe. Je suis pas mariée, j'ai pas d'enfants, je fais pas ramadan. Je bois, je fume, je mange du porc." »

Dans son récit, Samira Bellil décrit ses parents comme des « immigrés très européens » (*ibid.* : 56). Or, pour *Le Monde* (25/10/02), le récit de Samira Bellil ne peut seulement se limiter à « la description stupéfiante de la violence sexuelle qui s'est banalisée dans les cités ». Il témoignerait aussi de la condition insupportable de certaines jeunes filles y résidant, « tiraillées entre deux servitudes : obéir en restant enfermées à la maison ou risquer de devenir une "proie" en sortant dans la rue ». C'est donc dans la méconnaissance du livre auquel il est fait référence que certains journalistes appuient leurs affirmations, persistant dans leur conviction que Samira Bellil est une fille des cités imprégnée de culture « musulmane » et/ou « maghrébine » (Luc Le Vaillant pour *Libération* du 07/10/02 ; Mina Kaci pour *L'Humanité* du 22/10/02, Christine Clerc pour *Le Figaro* du 05/11/02, Agostina Hivert pour *Le Progrès* du 25/11/02). Certains quotidiens peuvent même corréler la violence que peuvent subir des jeunes femmes au niveau de surveillance qu'un grand frère exerce sur elles. Or, Samira Bellil, elle-même (et non pas Bellali comme écrit dans l'extrait de l'article du *Figaro* du 21/06/2002 cf. *infra*) n'avait pas de frères ni plus âgés ni plus jeunes mais seulement deux sœurs. Mais c'est pourtant la jeune femme qui se veut porte-parole des filles qui ont des frères, amalgamant ainsi les relations familiales dans les cités :

« Combien d'années, aussi, aura-t-il fallu attendre, et combien de drames et de vies de jeunes filles "bousillées", pour qu'on s'alarme enfin du phénomène des viols collectifs d'adolescentes soumises au "modèle culturel" que Samira Bellali, auteur vedette d'un livre-choc "*Dans l'enfer des tournantes*" décrit ainsi : "Chez nous, ou tu restes à la maison à servir le père et le frère, ou tu sors, tu veux faire des études, être libre, amoureuse, et alors tu es une pute et même ton frère peut te livrer". »

Aussi, dans un article intitulé « Le militantisme du côté des femmes immigrées (2000-2008) » (2008a : 81-92), l'analyse de la chercheuse en SIC Sylvie Thiéblemont-Dollet montre que les témoignages de femmes dans *Le Livre Blanc* et dans le quotidien *Le Monde* ont permis de leur attribuer une identité spécifique, malgré l'anonymat souvent de mise. « Ces femmes se définissent dans une catégorie spécifique puisqu'elles parlent de leur appartenance à un quartier, une cité, voire une banlieue » (2004 : 111). On peut constater qu'il en est de même pour Samira Bellil : elle-même ne se décrit pas comme musulmane, elle s'assigne une appartenance spécifique, celle d'un territoire particulier : « la cité » au sein de laquelle elle est devenue éducatrice en Seine Saint-Denis :

« La cité, c'est plein de gens formidables qui essaient de s'en sortir courageusement. Car tous les petits gars de chez nous ne sont pas des violeurs, loin de là ».

Néanmoins, si Samira Bellil ne souhaite pas désigner les cités et leurs habitants, elle tiendra, pour *Libération*, des propos très stigmatisants à l'égard des jeunes hommes issus de l'immigration, comme le relate le journaliste Luc le Vaillant (*ibid.*) :

« "Paraît qu'il y a des mecs bien ? Je demande à voir". En tout cas, elle a beau avoir vivoté cahin-caha avec un "deuxième génération", elle affirme que jamais elle ne s'alliera avec un beur : "Avec toute la terre, d'accord, mais pas avec quelqu'un de ma culture ! C'est soit un religieux, soit une racaille. Tu parles d'un choix... " ».

Tout en même temps, elle refuse l'amalgame des violences sexuelles dans les seules banlieues comme le relate Samira Bellil dans *Le Progrès* (25/10/02) :

« Les tournantes, ce n'est pas seulement un problème de banlieue, cela peut très bien arriver aussi dans le XVI^e, sauf qu'on en entend beaucoup moins parler. Moi j'ai décidé de témoigner pour toutes celles qui se sont tuées et qui se taisent encore ».

Les discours se contredisent quand il s'agit de ne pas généraliser, alors pourquoi revenir encore et toujours à la banlieue ? À cet égard, *Le Figaro* (08/03/03) présente un reportage à Rennes le 3 février où a lieu un débat : « S'aimer dans les quartiers ». Samira Bellil, qui y est présente, raconte :

« Oui, en banlieue, garçons et filles ne font que se croiser sans se faire confiance. Oui, parler d'amour est devenu tabou, comme si aimer signifiait forcément être faible. Oui, les hommes ne connaissent que le rapport de force. Oui, les femmes vivent dans l'oubli de soi et la soumission. Jusqu'à dire stop. ».

On remarque encore des discours très différents : les propos contradictoires tenus par l'auteure, celui de la journaliste qui a écrit la préface et puis enfin ceux de certains journalistes des quotidiens de presse nationale (*Le Monde*, *Libération*, *Le Figaro*, *L'Humanité*) ou régionale (*Le Parisien/AEF* et *Le Progrès*).

En ce sens, un autre exemple de distorsion de présentation des faits entre le récit de Samira Bellil et la presse est à noter. Pour le quotidien *L'Humanité* (22/10/02), la journaliste Mina Kaci interroge la nouvelle auteure à succès : « La sexualité est-elle encore plus taboue quand on vient d'une famille de culture musulmane et de tradition maghrébine ? » Cette question pourrait mener à s'interroger sur la sexualité de jeunes gens originaires d'Afrique du Nord, de culture musulmane, ce qui peut être un facteur qui pousserait des personnes à commettre des viols en réunion. Or, dans un corps de métier où la vélocité est de rigueur, il est fort probable que les rédacteurs se soient appuyés sur la seule préface et/ou la présentation de l'éditeur en quatrième de couverture du livre qui fait honneur au « témoignage coup de poing [qui]

dévoile la violence sexuelle qui s'est instituée et banalisée dans des cités et des banlieues où tout se réduit à des rapports de force de domination ». Pour Josée Stoquart, la journaliste coauteure du livre et auteure de la préface, dans le livre de Samira Bellil la donne est claire. Dans l'univers des quartiers, ce sont les origines des personnes issues de l'immigration qui sont mises en cause (2002 : 13) :

« Il semble que dans ces quartiers que l'on dit pudiquement "sensibles", où la majorité des femmes est issue de l'immigration, il soit difficile de donner sa place à la femme. Certains jeunes sont pris dans une contradiction entre le rigorisme de leurs origines culturelles (intégrisme religieux, intouchabilité de la femme, polygamie...) et un environnement culturel très fortement érotisé. Le flirt est proscrit, l'amitié fille-garçon aussi, et la tension sexuelle est exacerbée ».

Que signifie « rigorisme de leurs origines culturelles », « intégrisme religieux » et « polygamie » ? Il faut le mentionner : nulle part dans le récit, on ne retrouve ces référents. D'ailleurs, ni la protagoniste principale, ni aucun personnage du témoignage ne sont décrits comme étant des religieux pratiquants. Aussi, au lendemain d'un viol collectif à Aix-en-Provence (29/05/2002), *Libération* via la plume de Michel Henry rapportait les propos d'un éducateur aixois, Michel Frappaf pour qui une vision déformée de la sexualité viendrait plus d'un manque de communication que de l'Islam.

« On a fait venir un imam, il nous a expliqué que le Coran est un des rares textes religieux à parler de la sexualité et du plaisir, rapporte Michel Frappaf, qui a monté un groupe de parole avec les frères, voisins, copains des jeunes impliqués. Le manque de communication adultes-enfants vient donc, d'ailleurs, plutôt du niveau social et économique. On a toujours tendance à dire que les parents sont fautifs. Mais la question renvoie à tous les adultes. »

On voit, à travers cet extrait, qu'une volonté de mieux saisir les interprétations qui ont amené à amalgamer Islam à violence sexuelle existe. Aussi, faut-il rejoindre le constat de Laurent Mucchielli pour qui l'idée d'un facteur ethnocentrique, d'une culture maghrébine et d'une religion musulmane prédisposant à la violence envers les femmes, constitue une idée fausse et préconçue (Mucchielli, 2005 : 81). Le viol collectif n'a aucun lien avec une « culture d'origine », une religion de laquelle les présumés auteurs en sont au contraire très ignorants. Et de plus, la religion, loin d'être un facteur de violence, est *a contrario* un moyen efficace d'adopter un mode de vie structuré et structurant.

4.3. DE LA COECRITURE A LA DEPOSSESSION DE LA PAROLE

Il s'agit maintenant de s'intéresser aux récits en coécriture et particulièrement sur les risques d'interférence dans l'écriture d'une personne issue de la « majorité ethnique » sur le récit d'acteurs d'une « minorité ethnique », pour reprendre les expressions d'Alec G. Hargreaves (2003).

4.3.1. FEMMES DE CITES ET JOURNALISTES

Le Professeur d'études françaises Alec G. Hargreaves²⁵ s'est intéressé à la littérature dite « beur » (2003, 2006). Il dénonce l'instrumentalisation des femmes issues de l'immigration nord-africaine dans différents de ses écrits tels que : *Voices from the North African Immigrant Community in France : Immigration and Identity in Beur Fiction* (1997), *Testimony, Co-Authorship, and Dispossession among Women of Maghrebi Origin in France* (2006). Il est l'un des rares intellectuels européens à s'être intéressé à la littérature issue de l'immigration maghrébine française. Il insiste particulièrement sur l'ambiguïté maintenue entre les termes de littérature française, littérature maghrébine et littérature francophone, et considère cette forme d'exclusion invisible de l'*intelligentsia* « beur » comme l'un des symptômes de l'échec du « modèle républicain » à intégrer pleinement ses minorités. Ses travaux se focalisent sur un nombre de récits narratifs français publiés et par des femmes de descendance nord-africaine, et par des auteurs provenant de ce qu'il appelle la « majorité ethnique » en opposition à la « minorité ethnique ». Avec ces expressions, il entend désigner deux catégories socio-démographiques selon leur présence en France. Ses écrits révèlent une dynamique de « dépossession du travail », c'est-à-dire, que les propos tenus par les auteurs principaux sont altérés du fait qu'ils sont tenus avec une tierce personne. De la sorte, le récit n'est pas la seule possession de l'auteur. Il est aussi le fruit du coauteur. Ce qui, pour Alec G. Hargreaves, peut paraître cruellement ironique au vu de l'importance que les auteurs de la minorité ethnique attachent à une éthique d'émancipation personnelle. De surcroît, les auteurs perdraient d'autant plus le contrôle de leur texte du fait qu'ils dépendent d'autres intermédiaires, coauteurs de la majorité ethnique, que des éditeurs et des publicistes qui déterminent non seulement la réception de tels textes, notamment à travers le paratexte qu'ils construisent autour d'eux, mais aussi à travers la construction même du corpus, mais encore à travers le processus de filtrage et de sélection des écrits acceptés ou rejetés par les éditeurs, et, enfin, via le rôle joué par les coauteurs qui préfacent les écrits des auteurs de la minorité ethnique et qui,

²⁵ Le Professeur Alec G. Hargreaves, actuellement directeur du *Winthrop-King Institute for Contemporary French and Francophone Studies* de l'Université de Floride est sociologue, linguiste et historien, professeur d'études françaises.

en ce sens, choisissent la manière d'écrire en fonction des besoins et des intérêts des lecteurs, selon la situation contextuelle durant laquelle paraît la publication, autrement dit, en fonction de stratégies marketing pensées.

Par exemple le récit autobiographique : *Vivre Libre* (2003) de Loubna Méliane²⁶, coécrit avec Marie Thérèse Cuny que Alec G. Hargreaves (2003) pourrait désigner comme faisant partie de la majorité ethnique. Marie Thérèse Cuny est habituée à la coécriture avec des femmes de la minorité ethnique qui sont quant à elles, des immigrées ou issues de l'immigration. Ainsi en 2004, elle fera paraître *Mariée de force*²⁷ qu'elle coécrit avec « Leïla », en 2006 *Mutilée*²⁸ avec « Khady » et *Déshonorée*²⁹ avec Mukhtar Mai³⁰. Toujours est-il qu'il faut noter, que peu après la parution de cet écrit, cette jeune femme devenue célèbre après avoir été une des marcheuses de la « Marche des Femmes » NPNS, sera vice-présidente et porte-parole de SOS Racisme. Il est d'ailleurs plus facile de dresser un tableau dramatique lorsque l'éditeur présente le livre de la sorte :

« Loubna Méliane ne baisse pas les yeux et garde la tête haute. À 25 ans, sa vie est déjà très marquée par la disparition, encore enfant, de sa mère puis celle de son petit frère. Elle porte le fardeau d'une jeune fille du ghetto : les fins de mois impossibles, l'orientation forcée vers un métier qu'elle déteste, la pression des garçons du quartier, jusqu'au mariage "arrangé" comme au bled. Mais elle s'est révoltée. Pour elle, mais aussi pour toutes les autres. Loubna revendique, écoute, propose, sillonne la France. Elle veut changer le monde et s'est déjà changée elle-même ».

Guy Lochard (2004 : 44) quant à lui, explique l'émergence d'une parole publique de jeunes femmes du type « beurette », en pointant une réorientation du regard télévisuel au début des années 90 de la part des entreprises médiatiques : « Un des effets de cette réorientation du regard télévisuel sur cet univers urbain est une plus grande présence sur les plateaux et dans les reportages de représentants de la deuxième génération d'immigrés invités à exposer leurs situations ». Les discours, produits à l'issue d'un travail de coécriture doivent être réinterrogés

²⁶ Ses parents se sont unis lors d'un mariage « arrangé » au Maroc. Sa mère qui rêvait de devenir chanteuse est morte assassinée en Egypte où elle voulait faire carrière, par un meurtrier toujours inconnu. Loubna avait alors six ans. Elle se sent discriminée dans le choix de ses études et poussée à faire un BEP. Elle devient membre de SOS Racisme. Après un parcours scolaire difficile, elle s'engage dans des mouvements lycéens protestataires. Elle vivra un deuxième décès dans sa famille, son petit frère âgé de 19 ans meurt dans un accident de voiture au Maroc.

²⁷ Un témoignage de la part d'une jeune femme, qui dès son enfance était promise à un mariage. Editions J'ai Lu.

²⁸ Un témoignage de la part d'une jeune femme qui a été excisée. Editions Pocket.

²⁹ Un témoignage de la part d'une jeune femme qui a subi des humiliations en public. Oh ! Éditions.

³⁰ Dans la même optique, en 2003, Fadela Amara militante de SOS Racisme depuis 1986 et leader de Ni putes ni soumises coécrit le livre *Ni putes ni soumises*, avec la journaliste Sylvia Zappi, chargée au *Monde* de l'immigration, de l'intégration, de la discrimination.

au risque que l'image de la « beurette » positive car méritante et entreprenante ne se retrouve plus seulement dans les images de télévision.

4.3.2. « CITES HORS LA LOI », UN JOURNALISME DE TERRAIN ?

Mais, le thème de la violence et plus particulièrement du viol collectif, n'est pas que coécrit par des femmes, avec des femmes, comme on pourrait l'imaginer avec les cas précités. En 2002, dans l'ouvrage du journaliste Gilles Marinnet avec le coauteur et travailleur social Amar Henni « *Cités hors la loi, un autre monde, une jeunesse qui impose ses lois* » s'insère une « enquête » sur les « tournantes ». Dans cette étude qui consiste à recueillir le témoignage de divers acteurs sociaux d'un quartier de Grigny (Essonne), les nombreux témoignages anonymes relevés dans le livre pourraient paraître douteux du fait de leur caractère anonyme (cf. « Tournantes. Dénis de viol » : 155-179). Se pose alors la question de la crédibilité des propos anonymes ou attribués à des personnes mineures dont le prénom a été modifié. En ce qui concerne cette énonciation, il faut rejoindre la réflexion de la chercheuse en SIC, Sylvie Thiéblemont Dollet (2008a : 84) qui cerne les contours du problème de l'anonymat : « [certaines prises de parole], s'inscrivent sous la forme du témoignage, à savoir des productions verbales, de longueurs variables, émises pour établir des faits litigieux et reposant sur la connaissance personnelle que les locuteurs ont de ces faits [...]. Ceci pose en effet la question de l'authenticité des témoignages médiatisés ». Aussi, les témoignages recueillis par les journalistes, sous couvert d'anonymat ne peuvent se faire sans vigilance.

En ce qui concerne le journaliste Gilles Marinnet, il est désigné par le sociologue Loïc Wacquant comme un des journalistes de France 2 à l'origine du mythe médiatique de l'explosion des « tournantes » en banlieues). En parlant du livre du journaliste avec Amar Henni, le sociologue prévenait (2007)³¹ : « Sous couvert d'analyse et d'alerte civique, ces livres participent du discours de honnissement des quartiers d'exil et de la déportation civique de leurs habitants ».

Aussi, quand la Une du *Parisien* du 20 septembre 2001 porte son attention sur la ville de Grigny où une adolescente de 19 ans a été victime à six reprises de viol en réunion, « d'une pratique pudiquement appelée une "tournante" », on comprend que c'est le fait divers qui a

³¹ Wacquant L., *La estigmatización territorial en la era de la marginalidad avanzada*. Rev. Vzlan. de Soc. y Ant., 2007, vol. 17, no.48 ; pp. 15-29. Source : http://www2.scielo.org.ve/scielo.php?script=sci_arttext&pid=S0798-30692007000100003&lng=es&nrm=iso. Dernière consultation le 31/01/2010.

poussé les deux auteurs à coécrire un livre sur les lois de la cité. En effet, Gilles Marinet (« majorité ethnique »), journaliste pour *France 2*, spécialisé dans les questions de délinquance et Amar Henni (« minorité ethnique »), un responsable d'une équipe de travailleurs sociaux en région parisienne, dans une ville particulièrement riche d'habitats sociaux, Grigny³² livrent leur analyse de la réalité sur les cités, décrivent les mécanismes des « règles » dans un quartier de la région parisienne et se penchent précisément sur la question des « tournantes » ou encore des « plans pétasses » qu'ils identifient et définissent à leur manière :

« Le viol collectif est le sujet le plus difficile à aborder dans les cités. Au mieux, on vous fuit, au pire la réaction est violente, partout la même réponse : les tournantes, ça n'existe pas ! [...] V.I.O.L. Dans la cité, le mot a été comme rayé du vocabulaire. On parle de "tournante" ou de "plan pétasse". La tournante consiste à offrir sa petite amie à ses copains et le plan pétasse désigne tout simplement le fait de profiter collectivement d'une jeune fille. Dans un cas, il s'agit d'un cadeau ; dans l'autre de la jouissance d'un objet désigné comme salope donc consentante » (2002 : 159).

Lorsque les coauteurs posent la question à un travailleur social (dont le nom ne figure pas dans le texte) : « depuis quand parle-t-on des tournantes ? », ce dernier répond (2002 : 175-176) :

« J'ai découvert l'expression il y a cinq ans [*a priori* en 1998] mais je connaissais depuis longtemps l'existence des viols collectifs. Des filles venaient me voir pour raconter comment on les avait obligées à pratiquer des fellations sous la menace d'une arme, mais les garçons ne s'en vantaient pas. C'est à partir du moment où le viol est devenu valorisant que les jeunes ont inventé le terme "tournante". Il fallait un mot pour en parler puisqu'ils récusent le terme et même la notion de viol. Offrir sa femme aux copains, la faire tourner donne un statut de mec cool, de cador. Cela peut paraître étrange mais le fait de nommer le viol autrement a permis de le banaliser, c'est pourquoi je parle toujours aux jeunes de viol et non de tournante. Nommer le délit, c'est déjà faire de la prévention ».

C'est *a priori* le même discours qui est relevé, puis attribué à Amar Henni dans le quotidien *Libération* (05/11/2002) :

³² Rabah Ait-Hamadouche, journaliste pour *Le Monde Diplomatique* décrit l'endroit où ont travaillé les deux hommes cités ci-dessus : « Une longue muraille s'étend à perte de vue : la Grande-Borne [...]. Dans l'esprit d'Emile Aillaud, son concepteur, cette utopie architecturale des années 60 se voulait entièrement construite autour de l'enfance. Au sol, la réalité reprend ses droits : vieux bâtiments, sans balcons, s'enchaînant avec, ici ou là, un carré de gazon, du gris, du béton, et partout le même délabrement [...]. Véritable ville dans la ville, cette cité HLM réputée sensible aligne des chiffres impressionnants : 90 hectares, 3 600 logements, 15 000 habitants, 52 nationalités recensées... Mais aussi des statistiques explosives : plus d'une personne sur quatre est au chômage, une sur deux a moins de 25 ans, une sur quatre est d'origine étrangère et plusieurs centaines de locataires sont menacés d'expulsion » (2002 : 6-7).

« ceux qui ont participé à une "tournante" ont brisé une vie. Supprimer le mot "tournante" permettrait de lever ce doute affreux que les violeurs font peser sur le prétendu consentement de leur victime. Il faut expliquer aux jeunes qu'il s'agit d'un viol collectif. Pour Amar Henni, nommer un crime, c'est déjà faire de la prévention ».

Aussi, pour remédier aux « lois de la cité », les auteurs concluent en proposant une meilleure coordination avec la police de tous les acteurs sociaux engagés dans la lutte contre la délinquance. Or, les préconisations et l'éthique déontologique du journaliste Gilles Marinet peuvent être remises en cause, lorsque par exemple, le 15 novembre 2001, sur France 2, David Pujadas annonçait une « nouvelle affaire dans le Nord, particulièrement glaçante. Quatre enfants d'une même famille, âgés de 4 à 11 ans, étaient prostitués par leurs parents pour payer les courses en quelque sorte, et éviter les saisies d'huissier ». En somme, c'est de la tristement célèbre affaire d'Outreau dont il est discuté. C'est précisément le reporter pour France 2, Gilles Marinet, qui raconte que :

« Les quatre enfants ont d'abord été violés par leur père, puis par des proches. Certains sont des commerçants du quartier. [...] Dix personnes ont été mises en examen, certaines incarcérées, mais d'autres encore étaient soupçonnées : un prêtre, un couple d'huissiers, des amateurs de vidéos pornographiques en Belgique ».

La parole n'est pas écrite sous la forme conditionnelle comme l'imposerait la déontologie journalistique qui voudrait qu'une affaire en cours d'instruction soit relatée de la sorte³³.

³³ Les articles de presse relatifs au procès d'Outreau qui ont été trouvés par rapport aux trois occurrences « viol collectif », « viol en réunion » et « tournante », de 2000 à 2006 sont disponibles à partir du corpus virtuel « 1B » en annexe. Il ne s'agit pas ici d'en discuter mais de donner les références des titres : « Pédophilie. À Outreau, une quinzaine de personnes mises en examen » (*L'Humanité* du 14/01/2002) ; « À perpétuité » (*Le Monde* du 06/12/2005) ; « Franck Lavier, 28 ans condamné à six ans fermes » (*Le Parisien/AEF* du 03/11/2005) ; « Les assises de Saint-Omer ont un air de déjà vu » (*Libération* du 03/04/2006) ; « Outreau bis : lourdes peines » (*Le Figaro* du 15/04/2006) ; « Acquittement. Victime par deux fois d'erreurs judiciaires » (*Le Parisien/AEF* du 17/12/2006).

CONCLUSION DU CHAPITRE IV

Discutés sous le couvert de la fiction, de l'essai, de la critique, voire de la satire, les récits sur le thème des tournantes contribuent à leur donner encore plus de visibilité surtout lorsque les viols collectifs exposés sont commis par des adolescents de quartiers populaires, de banlieue, des « blacks » ou des « beurs ». En ce sens, ce sont des fictions qui stigmatisent un peu plus les jeunes de cités et les musulmans, renforcent les clichés et le « procès de civilisation » à leur rencontre. D'autres écrits, en associant le viol commis en réunion à des sujets tabous comme la colonisation par exemple, vont susciter des échos dans la sphère médiatique et prêter lieu à des discussions d'une légitimité douteuse sur le thème. C'est le cas par exemple de l'essai de Vincent Cespèdes (2002) qui lie les « tournantes » à un héritage de la colonisation. On constate également que les ouvrages qui traitent de viols collectifs sont bienvenus pour entretenir les débats sur les tournantes. Des commentateurs d'ailleurs n'hésitent pas à appeler « tournantes » des crimes qui se sont déroulés à une époque où le terme n'existait pas. On le voit avec la critique de l'adaptation du livre de Chimo, au cinéma en 2004, et encore plus largement avec la parution du livre de Samira Bellil. Aussi, en se penchant particulièrement sur le traitement médiatique de ce livre, entre critique et analyse de société, on a montré comment ses interprétations pouvaient être fausses ou biaisées.

On peut encore déceler dans la coécriture des interprétations qui n'avaient pas lieu d'être. Cela montre également la difficulté du travail de coécriture. S'il offre peut-être l'avantage de donner à entendre des sons de cloche différents, on s'aperçoit que cela est insuffisant pour dégager des vérités et même dangereux, surtout quand il s'agit d'énoncer des propos derrière des témoignages anonymes par exemple (cf. le livre de Gilles Marin et Amar Henni, 2002). Alors, si le genre du roman peut justifier de s'inspirer du réel, ses histoires restent fictionnelles, donc plus vraisemblables que vraies. C'est plutôt le genre du témoignage et de l'enquête journalistique et les pratiques de coécriture associées qui doivent être réinterrogées, surtout quand les coauteurs sont journalistes. De par sa déontologie, l'information devrait être investie, vérifiée au risque de créer des amalgames stigmatisants et faux, mais d'autant plus légitimés par la sphère publique que ces mêmes amalgames sont prêts à être reçus par l'opinion comme les éléments d'une vérité établie.

CHAPITRE V

LA TOURNANTE ET LES MOBILISATIONS COLLECTIVES

En analysant les différents articles du corpus de presse, on s'aperçoit que le mouvement Ni Putes Ni Soumises (NPNS) a rencontré un certain écho dans la sphère médiatique en dénonçant, entre autres, les viols collectifs se déroulant dans les quartiers populaires. Cette association a été citée à plusieurs reprises lorsqu'il s'est agi de donner la parole pour expliquer les « tournantes en banlieues ». L'émergence de ce mouvement et ses interventions médiatiques sur la violence envers les femmes dans des quartiers désignés comme « ghettos » ont eu une forte visibilité. Son action a été suivie par de nombreux responsables politiques, jusqu'aux débats parlementaires. Aussi, les recherches de Sylvie Thiéblemont Dollet se révèlent intéressantes pour comprendre l'appel à mobilisation lancé par NPNS (2003, 2008). Par ailleurs, dans le champ de la sociologie, nombreux sont ceux qui ont constaté un discours stigmatisant des quartiers populaires émanant de NPNS (Cholet, 2003 ; Guénif-Souilamas, 2003 ; Benadessadok, 2004, Wacquant, 2006). Ce seront encore des sociologues comme Laurent Mucchielli (2005) qui voit dans le mouvement une instrumentalisation à des fins politiques ou encore Éric Fassin (2006), qui met en garde contre l'occultation d'autres violences commises à l'égard des femmes au profit d'une focalisation sur les tournantes. Enfin, il faudra comprendre les mécanismes de formation de mouvements associatifs comme NPNS mais aussi comme Ni Proxos Ni Machos (NPNM) ou encore Les Indigènes de la République, autant d'associations nées après NPNS, menées par des jeunes issus de l'immigration et qui entendent exprimer, comme jamais auparavant, une dénonciation de la cette stigmatisation des quartiers et l'association de « jeunes de cités » à violeurs, qui plus est violeurs en bande.

5.1. LES TOURNANTES ET L'APPEL NI PUTES NI SOUMISES EN 2003

Dès 2003, on compte 22 articles traitants de NPNS, en lien avec une ou plusieurs occurrences du corpus, « viol collectif », « viol en réunion » ou « tournante ». On les retrouve dans l'ensemble des titres de presses nationales du corpus (*Le Monde*, *Le Figaro*, *Libération*, *La Croix*, *L'Humanité*), mais aussi chez *Le Parisien/AEF* et *Sud Ouest*, *Le Progrès*¹. Le tableau ci-dessous en propose :

Filtre 47. Les tournantes et Ni Putes Ni Soumises

PRESSE	DATE	TITRE DE L'ARTICLE :	AUTEUR	GENRE
<i>L'HUMANITÉ</i>	31 JANV. 03	Elle était trop rebelle pour vivre dans la cité	MINA KACI	INTERVIEW
<i>LIBÉRATION</i>	31 JANV. 03	La longue marche des femmes des cités	CHARLOTTE ROTMAN	ANALYSE DE FOND
<i>L'HUMANITÉ</i>	1ER FÉVR. 03	Pour l'égalité et contre les ghettos	MINA KACI	ANALYSE DE FOND
<i>LE FIGARO</i>	1ER FÉVR. 03	Banlieues. Chaque étape, jusqu'au 8 mars, donnera lieu à des débats	CÉCILIA GABIZON	ANALYSE DE FOND
<i>LE FIGARO</i>	1ER FÉVR. 03	Banlieues. Les filles sont révoltées par leur sort	CÉCILIA GABIZON	INTERVIEW
<i>SUD OUEST</i>	2 FÉVR. 03	La longue marche des filles	Nc	ANALYSE DE FOND
<i>L'HUMANITÉ</i>	3 FÉVR. 03	La marche des femmes a pris son départ à Vitry	MINA KACI	REPORTAGE
<i>LE MONDE</i>	3 FÉVR. 03	Des filles de banlieues lancent la première marche des femmes	M. MATHIEU/S. ZAPPI	ANALYSE DE FOND
<i>L'HUMANITÉ</i>	7 FÉVR. 03	La marche des femmes des quartiers des cités	MINA KACI	INTERVIEW
<i>L'HUMANITÉ</i>	15 FÉVR. 03	La souffrance des filles	ANNE-SOPHIE STAMANE	REPORTAGE
<i>L'HUMANITÉ</i>	21 FÉVR. 03	Les femmes des cités font escale à Strasbourg	MINA KACI	REPORTAGE
<i>LIBÉRATION</i>	6 MARS 03	Ni putes, ni soumises, ni comprises	MARIE-JOËLLE GROS	REPORTAGE
<i>LE PARISIEN</i>	6 MARS 03	Grigny sainte geneviève. Débats sur la marche des femmes	FRANÇOIS VIGNOLLE	ANALYSE DE FOND
<i>L'HUMANITÉ</i>	7 MARS 03	Un 8 mars dans la rue	MINA KACI	ANALYSE DE FOND
<i>LE FIGARO</i>	8 MARS 03	8 mars. Vie publique, vie professionnelle, vie quotidienne	C.CALLA, S. ROQUELLE	INTERVIEW
<i>LE FIGARO</i>	8 MARS 03	Le carnet de route de la marche des femmes	Nc	LA UNE
<i>LE FIGARO</i>	8 MARS 03	« si les filles se révoltent, le ghetto vole en éclats »	CÉCILIA GABIZON	REPORTAGE
<i>LE MONDE</i>	9 MARS 03	Tournantes, médias et espace public	FRANÇOISE HATCHUEL	ANALYSE DE FOND
<i>L'HUMANITÉ</i>	10 MARS 03	La manifestation a cassé les murs des ghettos	MINA KACI	REPORTAGE
<i>LIBÉRATION</i>	15 MARS 03	« on a libéré la parole des filles des quartiers »	CHARLOTTE ROTMAN	INTERVIEW

¹ En somme, toutes les presses à part *Ouest France*. Ceci s'explique également par le fait que de toute évidence, ce quotidien ne traite que peu de « tournantes » (trois articles seulement. cf. Chap. III).

LIBÉRATION	3 OCT. 03	Ni putes ni soumises sort de ses quartiers	CHARLOTTE ROTMAN	REPORTAGE
LE PROGRÈS	8 MARS 05	Des divisions inconciliables en théorie	O.S.	ANALYSE

Mais pourquoi ce mouvement est-il si présent dans les discussions liées aux tournantes ? D'ailleurs qu'est-ce que NPNS ? Le site Internet de cette association dévoile qu'elle a vocation à être « le cœur de ce nouvel altermondialisme féministe basé sur l'égalité, la laïcité et la mixité »². De fait, Sylvie Thiéblemont-Dollet (2005, 2008) a montré que NPNS n'est pas un mouvement tout à fait nouveau mais l'« émanation du travail militant issu de la Fédération nationale de la Maison des potes (FNMP) née en 1988, composé d'associations et de collectifs ayant réussi à accéder à la prise de parole publique de manière épisodique, intermittente, puis régulière » (2008 : 81). En effet, NPNS a été constitué en collectif en 2001, avant d'être une association en 2003, présidée par Fadela Amara³, alors conseillère municipale à Clermont-Ferrand. Le 22 octobre 2001, une pétition intitulée « Appel national des femmes des quartiers Ni Putes Ni Soumises » a été diffusée au sein de toutes les associations de la FNMP, d'associations sympathisantes, d'acteurs politiques (syndicats et partis), d'artistes et de médias. Ce communiqué dénonçait l'oppression de la société, les « ghettos », le machisme des hommes :

« Oppressées socialement par une société qui nous enferme dans les ghettos où s'accumulent misère et exclusion ; étouffées par le machisme des hommes de nos quartiers qui au nom d'une "tradition" nient nos droits les plus élémentaires [...] nous, femmes vivant dans les quartiers de banlieues, croyantes ou non [...] affirmons notre volonté de conquérir nos droits, notre liberté, notre féminité. Nous refusons d'être contraintes aux faux choix, d'être soumises au carcan des traditions ou vendre notre corps à la société marchande » (Appel du 22/10/2001)⁴.

C'est précisément lors de ces États généraux que germe l'idée d'une « marche des femmes contre les ghettos et pour l'égalité » qui traversera une vingtaine de villes françaises un an plus tard. En effet, en 2003, le comité NPNS (aidé par la FNMP) organise « la Marche des femmes des quartiers pour l'égalité et contre le ghetto ». La marche propose un thème de

² Site NPNS : <http://www.niputesnisoumises.com>. Dernière consultation le 15/01/2010.

³ Elle-même a été à partir de 2000 à la tête de la Fédération nationale des maisons des potes, collectif d'associations de quartier unifiées sous l'égide de l'association SOS Racisme née en 1984, lui-même très proche du parti socialiste, « structures téléguidées dès 1984 par l'Élysée et le Parti socialiste » dira Nacira Guénif-Souilamas (2003 : 55).

⁴ En ligne <http://www.macité.net>. Dernière consultation le 15/03/2005.

réflexion par étape et programme des débats. Les viols collectifs, les mariages forcés, l'excision, ou encore la féminité dans les quartiers populaires ont compté parmi les thèmes phares. La Une du *Parisien* (15/02/2003) a indiqué par exemple, qu'il s'agit d'une manifestation « qui vise à libérer les femmes des cités du carcan qui les enserr[ait] ». Aussi vingt ans après la « Marche des Beurs de 1983 »⁵ soutenue par SOS Racisme, l'ancien président, Malek Boutih, a-t-il apporté son soutien actif au mouvement NPNS. Suite au jugement dit de Pontoise, celui du viol en réunion commis à Argenteuil (cf. Chap. I). Ce dernier revenait sur la dégradation de la condition de la femme dans les banlieues et appelait au combat pour son respect (*L'Humanité* du 27/09/02). Diverses questions lui ont été posées par le journaliste Laurent Delcluze qui a tenté de comprendre « les tournantes en banlieue » :

- « Quelle est votre réaction face à une affaire comme celle jugée à Pontoise [un viol collectif qui aurait été perpétré par une vingtaine de jeunes] ? »
- « Que révèle-t-elle à vos yeux ? »
- « C'est si difficile d'être une femme en banlieue aujourd'hui ? »
- « En évoquant les tournantes, fait-on un faux procès aux "quartiers" ? »
- « Comment rétablir le respect ? »
- « Qu'avez-vous envie de dire à ces violeurs et ces "machos" de banlieue ? »

À cette dernière question, Malek Boutih a répondu :

« Les tournantes sont une réalité et les médias doivent en parler car c'est extrêmement grave. Dois-je rappeler qu'une tournante n'est pas une partouze à la mode des banlieues ? C'est d'abord et avant tout un viol. Pour autant, prenons garde à ne pas stigmatiser les jeunes par rapport à ce phénomène qui reste le volet exceptionnel et spectaculaire d'un sexisme qui, lui, s'est généralisé ».

De même, deux marraines vont se voir désigner porte-paroles de la Marche : ce sont Samira Bellil, victime d'un viol et deux viols collectifs et Kahina Benziane, sœur d'une victime de meurtre. À elles deux, elles incarnent les symboles de la libération de la femme des quartiers populaires. En ce sens, il faut rejoindre la réflexion que NPNS a utilisée, en quelque sorte, la célébrité des jeunes femmes « pour médiatiser davantage le mouvement émergent » (Thiéblemont-Dollet, 2003 : 122). Et très vite, la marche a reçu le soutien de nombreuses

⁵ Le sociologue Abdellali Hajjat dans un écrit intitulé « Quartiers populaires et désert politique » (2006), traite de la récupération politique comme facteur de dépolitisation. Pour lui, la « Marche pour l'égalité » de 1983 constitue un exemple des plus significatifs : à la suite de l'hospitalisation de Toumi Djaida, victime d'une balle tirée par un policier aux Minguettes, une nouvelle association, « SOS Avenir Minguettes », décide d'organiser une marche pacifique sur le modèle des marches de Gandhi.

personnalités du monde associatif, syndical et politique de tous bords⁶. La marche a ainsi traversé la France à partir du 1^{er} février depuis Vitry sur Seine, lieu devenu emblématique en raison du meurtre qui y fut commis, contre Sohane Benziane, la jeune sœur de Kahina Benziane ; « devenue le symbole de ces femmes oubliées des quartiers qui ne veulent plus se taire » (*Libération*, 31/01/03). En effet, Sohane Benziane, adolescente de 17 ans y a été brûlée vive par un jeune homme de 19 ans, dans un local à poubelle de la cité Balzac le 04 octobre 2002⁷. Le 31 janvier 2003, la journaliste de *L'Humanité*, Mina Kaci dans une interview intitulée « Elle était trop rebelle pour vivre dans la cité », revenait sur la dernière rencontre de Kahina Benziane (alors âgée de 22 ans) avec sa sœur avant qu'elle ne soit assassinée. Pour sa sœur aînée : Sohane Benziane était « "trop" belle, "trop" rebelle, "trop" effrontée pour vivre dans la cité », ce qui pourrait laisser croire qu'en opposition, la cité est un endroit pour des femmes plus indigentes. Pour elle, ce drame ne partait pas d'une « "simple querelle d'amoureux" qui a mal tourné, comme cela avait été écrit dans la presse. Ce drame met[tait] en pleine lumière les difficiles relations entre les filles et les garçons » (*ibid.*). Ainsi, durant cette marche, un groupe en caravane faisait halte dans 23 villes de France avant de rallier la manifestation parisienne du 8 mars, date symbolique de la Journée Internationale de la Femme. 10 000 à 30 000 personnes y auraient défilées, « brandissant en très grand nombre des affichettes reprenant le slogan "Ni putes, ni soumises", à côté de la main jaune de SOS Racisme accompagnée de l'inscription "Touche pas à ma pote" » décrivait le réalisateur et écrivain Mogniss Abdallah (2003 : 102). Lorsque Mathilde Mathieu et Sylvia Zappi (la journaliste qui a coécrit avec Fadela Amara le livre *Ni Putes Ni Soumises* en 2003) racontent dans le quotidien *Le Monde* (03/02/03) la violence sexuelle, elles glissent du thème viol collectif à l'aversion de Fadela Amara pour « ces imams de cave autoproclamés, ces petits

6 Il faut citer notamment dans le monde associatif les organisations antiracistes SOS Racisme et le MRAP, la Ligue des droits de l'homme, Amnesty International, l'Association culturelle berbère. Parmi les mouvements féministes : le Planning familial, les Chiennes de garde, et des personnalités politiques toute tendance confondue : Nicolas Sarkozy, Jean-Louis Borloo, Nicole Ameline pour l'Union pour la majorité Présidentielle (UMP), François Hollande et Ségolène Royal pour le Parti socialiste (PS), François Bayrou pour l'Union démocratique française (UDF), Marie Georges Buffet pour le Parti Communiste (PC), Olivier Besancenot pour la Ligue communiste révolutionnaire (LCR), Arlette Laguiller pour Lutte ouvrière (L.O.) ou encore Gilles Lemaire pour Les Verts. L'initiative bénéficie aussi du soutien de syndicats, notamment Marc Blondel, secrétaire général de FO, Annie Thomas, secrétaire la CFDT et l'Unsa et la CGT. Ainsi que de nombreuses personnalités : de Jane Birkin à Charlotte Gainsbourg en passant par Lou Doillon et Kate Barry, ou encore les comédiens Jean-Pierre Bacri et Agnès Jaoui. La chanteuse de rap Lady Laistee, ainsi que Samira Bellil ont parrainé la marche.

7 Ce crime a été commis « par un petit caïd de sa cité » pour *Le Figaro* (01/02/2003). *Libération* (op. cit.) décrit les tenants et les aboutissants de cette marche avant de donner la parole à Fadela Amara qui explique avec ses mots, la raison de la mort de la jeune fille : « "Parce qu'elle s'est opposée à la loi de la jungle, à la loi du plus fort. Qu'elle s'est élevée contre un mec, elle a été brûlée ».

soldats du fascisme vert qui polluent la tête des garçons » et un « ras-le-bol de "l'oppression masculine" ».

Pour *Le Figaro* (01/02/03), comme l'indique le titre : « Les filles sont révoltées par leur sort » :

« Au quotidien, les filles sont cantonnées dans les maisons. Elles sont non seulement surveillées par leurs frères, mais aussi par tous les garçons de la cité. Si leur tenue n'est pas jugée conforme, elles sont vite classées dans la catégorie des "allumeuses". Elles essuient alors insultes et harcèlement sexuel. Cela va jusqu'au viol collectif. Les jeunes n'ont même pas conscience de la gravité de leurs actes ».

Ainsi, la presse s'inquiète plus de ce que revendique et dénonce la marche de ces femmes « devenues, par nécessité, militantes dans des quartiers où le message féministe n'a jamais pénétré » (*Libération* du 31/03/03). À travers les différentes étapes de la Marche contées par la presse, on s'aperçoit qu'elle fait l'objet de nombreuses discussions dans les quartiers populaires visités. Lors de l'étape de la marche à Strasbourg (*L'Humanité*, 01/02/03), la journaliste Mina Kaci (qui a fortement couvert la marche ; cf. filtre 49) a dépeint une manifestation de femmes qui « déli[ait] les langues » :

« que ce soit celles des féministes "historiques" se mêlant à celles des syndicalistes, des militantes associatives dans les cités, ou celles des jeunes filles, souvent issues de l'immigration. Les hommes, minoritaires dans le public, se contentent souvent d'écouter les multiples témoignages sur les violences que les femmes, s'exprimant à visage découvert, ont un jour subies : viols, agressions physiques, regards et gestes déplacés, insultes, enfermement, oppression la violence se décrit sous toutes ses formes ».

Le lendemain, *Sud Ouest* (02/02/2003), qui s'intéressait à la marche en région parisienne, plongeait dans « l'univers des banlieues » à travers le récit de Tommy, un résident de Grigny de 24 ans, pour qui beaucoup de « filles faciles » auraient à réfléchir avant d'accepter de venir dans les caves de cités. Ce sont encore deux jeunes (dont le nom n'est pas cité dans l'article) qui auraient confié aux hommes de la marche, Farid et Olivier, que « la fille d'Argenteuil [victime d'un viol collectif], elle l'avait bien voulu ». L'énonciateur de l'article raconte encore la rencontre nocturne, dans une salle communale, des habitants d'Asnières avec les marcheuses. Face à un public sceptique sur l'action NPNS, des lycéens, « des femmes en boubou, en voile [...] des petits vieux, des petits jeunes, des élus en pagaille », Fadela Amara expliquait : « on ne veut pas faire une guerre des sexes » [...]. "On parle de ce qu'on connaît, ce qu'on a vécu : la régression du statut des femmes dans les quartiers. La création de ghettos

permet à l'oppression de se mettre en place et les femmes en sont les premières victimes" ». Le 8 mars 2003, *Le Figaro* fait à son tour de sa Une un appel à faire attention aux violences faites à l'égard des femmes dans les quartiers. Dans ses pages intérieures on lit que : « si [Samira] a suscité une grande sympathie dans l'opinion, elle a aussi rencontré beaucoup d'incompréhension dans les quartiers ». En effet, une semaine plus tôt (01/02/03), la journaliste de *L'humanité* Mina Kaci racontait comment le témoignage de Samira Bellil s'insérait dans les débats sur les violences commises par « les mecs » :

« [...] À Marseille, où un jeune homme dit tout haut son doute que l'on "puisse violer une fille dans une cave sans qu'elle le cherche". Propos tenus devant Samira Bellil [qui rétorque]: "Il faut arrêter de fantasmer, c'est à coups de pompes que les mecs nous entraînent dans les caves " Elle parle longuement devant une dizaine de jeunes garçons debout au fond de la salle qui l'écoutent en silence. Depuis la publication de son livre, Samira reçoit chaque jour "vingt lettres de gamines lui parlant des viols qu'elles ont subis" ».

Par ailleurs, la journaliste Chérifa Benadessadok (2004 : 67-68) s'était interrogée sur les conséquences de la marche :

« A-t-on suffisamment réfléchi à l'image abusée ainsi renvoyée aux jeunes garçons ? Ce type d'amalgame permet-il le dialogue entre hommes et femmes ? Certaines animatrices de ce mouvement souhaitent-t-elles du reste réellement ce dialogue ? Leurs propos laissent parfois penser le contraire ».

Pour comprendre pourquoi on en arrive à parler d'amalgames en évoquant de jeunes hommes, il faut soulever la question du traitement médiatique dans les comptes-rendus d'audience à la même période. Si certains peuvent se dérouler à huis clos et être difficilement traitables pour la presse, il n'empêche que la description des profils sociologiques des victimes et des agresseurs se retrouvent presque automatiquement. Les interventions autour d'un procès en particulier sera étudié, celui d'Argenteuil fort repris par le mouvement NPNS pour dénoncer les violences sexuelles. Aussi, quelle est la couverture qui a été faite de ce procès pour que les journalistes de presse en aient autant parlé ?

5.1.1. PROCES : LA TOURNANTE D'ARGENTEUIL

Après avoir observé l'important traitement médiatique autour d'affaires liées aux topiques de la justice, il est nécessaire de se concentrer sur un cas de procès de « tournante » pour comprendre la difficulté de travailler sur leurs comptes-rendus établis par des chroniqueurs judiciaires ou relatés à partir de communiqués de presse. En ce qui concerne les procès en

justice impliquant des mineurs, les débats se tiennent à huis clos. Il est donc impossible d'analyser leurs déroulements lors des audiences. L'exemple d'un des procès de viols collectifs les plus célèbres est celui de « la tournante d'Argenteuil » dans le Val-d'Oise. Étant donné que nombre d'auteurs étaient mineurs au moment des faits, les débats ont eu lieu à huis clos. Ainsi la tenue d'un procès pourtant des plus médiatisés sur les « tournantes » ne saurait donc être commentée. Alors, comment interpréter ces violences sexuelles médiatisées dans les années 2000 ?

Certains procès feront l'actualité à eux seuls comme la « tournante d'Argenteuil » à laquelle *Libération* (05/11/2002) et *L'Humanité* (22/10/2002) consacrent de longs articles⁸. Assimilés à des violeurs « barbares », des adolescents auteurs présumés de viols en réunion appelés « tournantes » semblent soudain se dénombrer par dizaines :

« La jeune fille avait tout juste 14 ans lors de la première "tournante", commise par un groupe de jeunes, à l'instigation du petit ami de la victime. Après un rapport sexuel consenti à la sortie de l'école, le 3 octobre 1993, avec son ami Osmane, 19 ans, dans une cave de la cité des Eiders, dans le 19^e arrondissement de Paris, Sabrina a été laissée "à la disposition" de quatorze copains d'Osmane » (*Le Progrès*, 25/04/2001).

C'est le journaliste du *Figaro* Stéphane Durand Soufflant (02/10/2002), qui rendant compte de l'audience de la Cour d'Assises du Val d'Oise pour « viol en réunion » explique le désarroi des familles des prévenus venues « d'Afrique du Nord » et fait un lien rapide entre la culture des ascendants et le « manque d'éducation sexuelle » des descendants, éducation sexuelle négligée par des parents absents de ce domaine pour en parler. Les explications fournies dans l'article sont très ressemblantes aux explications que l'on trouve dans le scénario du film *La Squale* (2000). L'apprentissage du sexe serait, d'après ce qu'aurait exprimé la défense des familles des accusés, relayé par les médias. De plus, il s'agirait d'une question de respect, le sexe demeurant un sujet tabou :

« Dans le récit de ces parents, il y a le "dedans" et le "dehors", une sorte de frontière qui dessine le contour des rapports familiaux dans la cité. Entre l'appartement et la rue. Entre les parents et les autres jeunes. Entre les interdits et les "bêtises". "Mon fils, il a 20 ans. Il n'a jamais fumé de cigarette devant nous, affirme le père. Il a sa carte Orange cinq zones, il travaille. Personne n'est jamais venu sonner à l'interphone pour l'appeler". C'est parfois une autre histoire qui se joue dehors avec tout ce qu'elle peut entraîner de malentendus. "Il y a des parents qui se représentent encore la rue comme ils l'ont vécue quand ils étaient enfants en Afrique du Nord, c'est-à-dire avec des anciens qui surveillaient et mataient les jeunes. Ils n'ont pas conscience que ce contrôle

⁸ Respectivement 1443 et 1903 mots.

social a disparu dans les banlieues d'aujourd'hui", explique un animateur du Val-d'Oise. Dans la logique des jeunes, le "dehors" appartient au groupe qu'ils constituent. "Dans ce "dehors", tout est affaire de réputation. Pour les gamins, si une fille marche dans la rue à 2 heures du matin, c'est une salope", explique un avocat qui défend souvent des mineurs.

Ce "dehors" ne se communique pas entre enfants et parents. "Il y a tout ce que les gamins vivent dans la cité et qu'ils ne peuvent pas évoquer chez eux, explique un travailleur social. Ce qui touche à la sexualité, par exemple, ne franchit pas les portes de la maison. Résultat, ils ne savent pas s'exprimer sur le sujet, ne comprennent pas les questions liées à l'éducation sexuelle".

À propos de cette même affaire d'Argenteuil, le régional *Le Progrès* (18/09/2002) titrera « Le viol collectif, un rite initiatique ». Le journaliste expliquera que la Cour d'assises du Val d'Oise s'intéresse à la « personnalité des accusés » souvent des « beurs » aux antécédents judiciaires.

« Lecture des CV, enquêtes policières de personnalité, expertises psychologiques : les jurés ont découvert hier la vie des vingt personnes accusées de viols en réunion et complicité de viols en réunion à Argenteuil sur une adolescente de 15 ans. La plupart présentaient au moment des faits de fortes lacunes éducatives et affectives. Ils étaient connus des services de police, certains ayant déjà été condamnés pour délinquance. Relations difficiles avec les parents, scolarité médiocre, ils ont de plus été sous l'emprise de leur bande de la cité de la Dalle à Argenteuil, génératrice, pour leurs avocats comme pour celui de la victime, de règles indépendantes de la société. "Ce sont des jeunes de la Dalle d'Argenteuil, essentiellement des beurs", a expliqué l'avocat de la victime, Me Pierre-Olivier Sur. "Leurs pères sont très bien intégrés et très gentils, mais leurs mères sont fermées, infusées de religion. Un décalage qui constitue une perte de repères pour eux". "C'est une bande avec ses propres codes, comme la manière dont ils portent leur blouson ou nouent leurs lacets", a ajouté l'avocat. Pour lui, l'agression a obéi à la même logique : "C'est un rite initiatique tribal. Un acte hors la loi, mais pas hors de leurs lois". Me Ariane Lachenaud, avocate de deux accusés, a également évoqué un "phénomène de cité et de bande" ».

Le journaliste fait parler le père d'un adolescent jugé coupable dans le titre et quand *Libération* (05/11/2002) écrit sous la plume de Jacky Durand : « La tournante d'Argenteuil et l'incompréhension des parents : "pas mon fils, il n'a pas pu faire ça" ». *Le Figaro* se positionnera davantage sous un angle juridique pour analyser la même affaire : « Justice : Après la condamnation des violeurs de la "tournante" d'Argenteuil, la cause perdante des avocats ». La cause perdante mentionnée est celle des avocats de la défense, qui malgré leurs plaidoiries, ont vu tous leurs clients écoper de plusieurs années de prison. Non seulement le nombre de personnes ou de groupes mis en cause est conséquent, mais l'on

découvre une jeunesse mixte dans la violence où des jeunes filles se révèlent également complices. En effet, comme le rapporte le journaliste Jacky Durand pour *Libération* :

« Aux alentours de 22 heures, après deux semaines de débats à huis clos, sept heures de délibérations, la Cour d'Assises des mineurs du Val-d'Oise a condamné [vingt] accusés du procès de la "tournante" de la dalle d'Argenteuil : cinq à douze ans de réclusion pour les garçons, coupables d'avoir violé, harcelé, séquestré Leila [prénom modifié], 15 ans, au cours de quatre séries d'agressions sexuelles durant l'hiver 1998-1999. Trois et cinq ans pour les deux jeunes femmes, coupables de complicité de viols en réunion ».

Aussi, trois ans après ce procès d'Argenteuil fort médiatisé, il est légitime de se demander pour quelle raison le procès en appel n'a pas connu un écho médiatique aussi conséquent alors que les peines ont été réduites. En fait, seul un quotidien national, *Libération* (02/02/2004), s'est enquis de se renseigner sur les peines prononcées pour ce procès en appel dans une courte brève non signée intitulée « Viol collectif, peines réduites en appel ». Alors que la totalité des articles concernant ce procès d'Argenteuil dans le corpus apparaît sous la forme de comptes-rendus d'audience, d'interviews, de reportages/enquêtes, de textes d'opinion, d'analyses, en somme d'écrits ou moyens ou longs⁹, on retrouve une seule fois une brève sur une actualité, non des moins importantes, dans l'instruction de ce dossier d'Argenteuil puisqu'elle relate la diminution des peines de tous les accusés. Ainsi, la Cour d'appel de Nanterre a condamné à des peines allant de six mois à huit ans de prison ferme (contre trois à douze ans initialement), dix-neuf personnes accusées du viol collectif sur une jeune fille à Argenteuil, fin 1999.

5.1.2. VIOLS COLLECTIFS ET MACHISME : UN MIROIR GROSSISSANT DE LA SOCIÉTÉ?

Loin de constituer un traitement anodin, la « tournante » en tant que fait divers a des répercussions sur l'image déjà négative, des quartiers populaires. Pour les journalistes Dora

9 Hormis les brèves, de moins de deux cents mots, chronologiquement, les titres suivants marquent la couverture de ce procès d'Argenteuil aussi appelé plus tard « Verdict de Pontoise » du nom de la ville de la Cour d'Assises où se déroule le procès. Ainsi, une dizaine d'articles issus de différents quotidiens ont été identifiés. « Procès, après un hiver de "tournantes" à Argenteuil » de Patricia Tourancheau pour *Libération*, 17/09/2002 est un compte-rendu d'audience de 1161 mots ; « Le viol collectif, un "rite initiatique" », article non signé pour *Le Progrès* (18/09/2002) est une analyse de 218 mots ; « Le verdict de Pontoise peut-il avoir une vertu pédagogique ? » (30/09/2002) par Emmanuelle Reju pour *La Croix* consiste en une interview avec Patrice Huerre, psychiatre d'adolescents, et auteur du livre *Ni anges, ni sauvages, les jeunes et la violence* (2002) de 522 mots ; « Après la condamnation des violeurs de la "tournante" d'Argenteuil » (02/10/2002) par Stéphane Durand-Souffland pour *Le Figaro* est un article d'opinion de 539 mots ; « Questions sur le verdict d'Argenteuil » par Élisabeth Zucker-Rouvillois pour *Libération* (04/10/2002) : 478 mots ; « La tournante d'Argenteuil et l'incompréhension des parents » par Jacky Durand pour *Libération* (05/11/2002) : 1443 mots ; « Cour d'Assises des Mineurs du Val d'Oise » par Pascal Robert-Diard pour (*Le Monde*, 30/09/2002) 1310 mots.

Mabrouk et Linda Berkani (2003 : 53), une interrogation de fond se pose : « le machisme, les rapports de force et les violences sexuelles d'une minorité de jeunes de banlieues sont-ils propres et exclusifs à des couches populaires ghettoïsées et composées principalement de populations immigrées ou n'est-ce que le "miroir grossissant" de la société ? ». Pour répondre à cette question, elles convoquent entre autres, Dounia Bouzar, éducatrice de terrain, chargée d'études et de recherches au Centre National de formation des éducateurs à la PJJ. Elle a critiqué ouvertement dans la presse l'instrumentalisation des jeunes filles ayant rejoint NPNS. Pour elle, le machisme dont sont victimes les jeunes filles d'origine d'Afrique du Nord est possible, car la référence musulmane n'est pas encore intégrée dans le patrimoine français. Cette ignorance globale laisserait le loisir à quelques jeunes français d'origine maghrébine de manipuler certains aspects religieux. Et ceux-ci fonderaient leurs représentations de l'Islam avec l'idée d'hommes qui enferme les filles, les frappent et les empêchent de poursuivre leurs études :

« Voici quelques représentations assez courantes, lance Dounia Bouzar, et personne n'est en mesure d'expliquer à ces jeunes filles que les contraintes qui leur sont imposées ne sont pas dictées par l'Islam, mais plutôt le fruit d'un détournement de ses valeurs au profit de certains » (Berkani, Mabrouk, 2003 : 68).

Dans une autre tribune publiée dans *Le Monde* (12/03/2003), Dounia Bouzar affirme que : « Cela fait longtemps que les musulmans ont bon dos. En les stigmatisant, on ne remet pas la société en cause. » Elle se refuse « à lier les analyses concernant la situation des filles issues des quartiers à ce qui se passe dans les pays d'origine », et assure que l'on peut être « français et musulman sans renier l'un pour accéder à l'autre ».

Aussi, la manière dont la presse écrite a relayé l'information peut faire croire que ces violences sont le « fait des autres » (Fassin, 2006 : 292). En ce qui concerne les tournantes, Eric Fassin voit dans l'accueil triomphal réservé au mouvement NPNS, à l'occasion du 8 mars, un événement faisant presque oublier que les violences subies par les femmes de quartiers peuvent être les mêmes que celles subies par d'autres femmes dans d'autres sphères sociales. *Le Progrès* (08/03/05) se penchait par ailleurs, sur cette problématique en restituant une synthèse d'un débat animé à Villeurbanne intitulé « Aujourd'hui le féminisme ? » Les intervenantes étaient, entre autres, deux chercheuses et une militante : Maya Surduts, présidente du Collectif national pour les droits des femmes ; Yannick Ripa et Michelle Zancarini-Fournel, historiennes. En effet, ces femmes auraient eu comme point de divergence principal le mouvement NPNS qui ne serait que l'étendard le plus voyant avec les Chiennes

de garde de « ces nouveaux féminismes ». Le titre de l'article (signé O.S.) donne le ton : « Des divisions inconciliables... en théorie » et montre comment le discours d'une femme de terrain, d'action, peut être mis à mal par des analyses scientifiques :

« Le discours passionné et nostalgique de cette ancienne militante du MLAC¹⁰, qui pratiqua des avortements clandestins au début des années 70, s'est assez mal accommodé des mises au point historiques très "neutres" de Yannick Ripa [Maître de conférences à l'Université de Paris VII] et Michelle Zancarini-Fournel, professeur à l'IUFM de Lyon et chercheuse au CNRS. »

L'historienne Yannick Ripa a expliqué qu'« aux yeux de Ni putes ni soumises, une femme violée sur un divan du XVI^e arrondissement parisien souffre moins dans son corps qu'une femme violée dans une cave lors d'une tournante ». Les deux chercheuses ne sont d'ailleurs pas seules à pointer du doigt l'occultation par la sphère médiatique de mêmes crimes se déroulant dans des milieux plus aisés à un moment où l'on se concentre plus sur les tournantes. De la même manière, Maryse Jaspard (2005) a posé la question de l'occultation de certaines réalités et de l'instrumentalisation du concept « violence » dans les sphères socio-économiques et politiques. En somme, on en reviendrait à la fameuse formule de Pierre Bourdieu, pour décrire la tournante comme un « fait divers qui fait diversion » (1996 : 16). Il est intéressant de relever cette remarque, car elle est bien loin d'être isolée puisque d'autres chercheurs constataient le même phénomène : montrer un fait pour en occulter un autre. Les sociologues Nacira Guénif Souilamas (2003), Daniel Welzer Lang (2002), Laurent Mucchielli (2005) et Éric Fassin (2007) par exemple, n'ont eu de cesse de dénoncer cette focalisation sur les crimes dans les seuls quartiers populaires. De surcroît, les enquêtes de population portant sur les violences faites aux femmes confirment une présence diffuse du viol collectif dans toutes les classes sociales confondues (ENVEFF, 2003). Aussi, discerne-t-on à travers ces différents extraits une volonté de lutte contre le sexisme et la ségrégation, mais aussi comment des discours peuvent confiner la violence sexuelle dans les seules banlieues.

5.2. DES DISCOURS STEREOTYPES DENONCES, UN MOUVEMENT CONTESTE

Il s'agit maintenant de prendre en comptes les réponses apportées au collectif NPNS et aux interprétations faites de leur mouvement. En effet, très rapidement, d'autres collectifs vont voir le jour pour dénoncer un discours stigmatisant des NPNS.

10 Mouvement de libération de l'avortement et de la contraception.

Si l'action de NPNS a rencontré un écho assez favorable auprès des classes politiques et médiatiques, il n'en a pas toujours été de même au sein de l'opinion publique qui n'a pas compris leurs motivations. Finalement, l'action de ces femmes est apparue pour certains comme un mouvement qui a contribué à stigmatiser des jeunes de cités ou de jeunes immigrés comme criminels et violeurs ; pour d'autres encore, elle peut être interprétée comme un outil à des fins d'instrumentalisation politique.

5.2.1. UN REPROCHE DE STIGMATISATION

Quand *Le Parisien/AEF* (15/02/2003) donne la parole à ceux qui ne comprennent pas la marche, c'est à travers le témoignage de femmes qui réfutent l'image amalgamant les hommes violents. Auparavant, la parole est donnée au responsable de Ni Proxos Ni Machos (NPNM), un mouvement associatif peu connu, dont l'écho médiatique fut quasi nul. Sans grande médiatisation, sans moyen financier, NPNM n'est pas parvenu à étendre son action¹¹. Cette structure est créée par un collectif d'hommes présidé par Zouhairr Ech Chetouani, alors âgé de 28 ans. Animateur de l'association « Le Cran du quartier Nord », ce travailleur social (plus précisément coordinateur de prévention) s'est montré très préoccupé par l'image désastreuse amalgamant tous les jeunes hommes vivant en banlieue comme l'indique cet extrait du quotidien :

« Quand la marche des femmes fera étape à Asnières, ils seront là. Ils ont une vingtaine d'années, ont grandi dans les quartiers nord et ont pas mal de choses à dire au sujet du mot d'ordre de cette marche nationale *Ni putes, ni soumises*, qui vise à libérer les femmes des cités du "carcan" qui les enserme. "C'est une humiliation pour nous les mecs. C'est dans les médias et les clips que la femme est considérée comme un objet", ripostent les jeunes hommes, qui se sentent visés. [...]. "On n'est ni proxo, ni macho !" résume Zouhairr, en écho au leitmotiv de la marche. Ces offusqués ont d'ailleurs décidé de baptiser ainsi un collectif fraîchement créé. Un coup de gueule pas uniquement masculin. "En quinze ans, je n'ai jamais eu de problèmes avec les hommes !" assure Fatima, grande sportive de 39 ans, 1er dan de judo. [...] De douze ans sa cadette, une travailleuse sociale estime cette marche anachronique : "Ce combat c'était celui de nos grandes sœurs dans les années 1980, pas le nôtre. Ici, les filles sont respectées" ».

La réaction surprise de la sociologue Hélène Orain face à de tels propos a été relaté dans le même quotidien (*Le Parisien/AEF* du 15/02/03) :

11 Dans le corpus de presse que nous avons établi, nous pouvons noter que l'association *Ni Putes Ni Soumises* a eu 25 fois plus de visibilité que l'association *Ni Proxos Ni Machos* avec sur 597 articles...25 articles pour NPNS contre un seul pour NPNM !

« Ils ne comprennent pas de quoi on parle, insiste Hélène Orain, sociologue et militante à la Fédération de la Maison des potes. C'est une marche contre les ghettos et pour l'égalité, pas contre les hommes" ».

Les tenants et les aboutissants de NPNS ont semblé également ambigus à la journaliste de *Libération*, Marie Joëlle Gros, qui titrait « Ni putes ni soumises ni comprises » (*Libération* du 06/03/2003). Ainsi, rendant compte de réunions organisées par NPNS à Asnières (Hauts-de-Seine), la rédactrice dévoilait les réactions très majoritairement hostiles des jeunes des quartiers de la ville, qui se sentaient une fois de plus victimes de discrimination. Effectivement, avant leur arrivée à Asnières, on apprenait qu'un tract circulait dans la ville afin de dénoncer le discrédit jeté sur leur collectivité. La journaliste racontait encore comment du côté des hommes, mais aussi des femmes, pouvait naître un sentiment de double stigmatisation des hommes et de l'Islam. Les membres de NPNM ont tenté de se défendre tant bien que mal contre les allégations de violence amalgamant les jeunes hommes résidant dans des quartiers populaires. À Asnières, le collectif NPNS s'est ainsi trouvé en mauvaise posture autour d'un débat public que l'association organisait dans un lycée, puis dans une salle communale Zouhairr Ech-Chetouani présentait les raisons d'une « réponse ironique » à NPNS dans les pages de *Libération* (06/03/2003) :

« "Ni putes ni soumises", c'est violent, dit-il. Ma réponse est ironique. On n'est pas des méchants, on ne leur veut pas de mal. Mais les problèmes qu'elles dénoncent sont des cas isolés. Je ne veux pas être mis dans le même sac que deux ou trois connards qui foutent la merde. La banlieue n'a pas le monopole du sexisme. [Il résume à sa façon :] "Ce qui ne va pas, c'est l'amalgame entre jeunes des quartiers et violeurs. Déjà qu'on a l'étiquette du délinquant, ça va quoi, on n'en peut plus !" »

Dans ce même reportage de Marie-Joëlle Gros, d'autres témoignages interposés sont relatés : ils sont pluriels et révélateurs de la contestation de l'action du mouvement NPNS. On relatera par exemple ici, celui de ce jeune homme qui habite les quartiers nord d'Asnières et qui raconte qu'« honnêtement, dans la cité, y'a pas de tournante. On se serre la main entre garçons et filles, on est comme frères et sœurs ». C'est encore cette lycéenne qui pense que NPNS a raison de faire ce qu'ils font, mais donne « une image des gars trop difficile », car « tous les mecs ne font pas ça ». L'énonciatrice raconte encore la mixité sociale qui règne au lycée Renoir dans lequel d'autres jeunes des quartiers aisés d'Asnières y côtoient ceux des cités du Nord de la ville. On comprend dès lors, à travers quelques échanges comment les militantes NPNS sont mises à mal par les habitants :

« "Tant mieux si tout va bien dans ton quartier, mais tu ne peux pas nier que ce qu'on dit existe", répond Safia, une des marcheuses. "C'est clair, dit le gars. Mais c'est pas les cités qui ont inventé la violence. Dans les campagnes, c'est pareil, les gens se tuent à la hache ! Pourquoi on va mettre encore une étiquette de violeurs sur la cité ?" Les filles acquiescent ».

La journaliste termine en rapportant les propos d'un homme qui dénonce un « jeu de l'intégrisme » dont les femmes de NPNS sont actrices :

« Dans une salle communale, un homme, lance : "L'erreur de votre marche, c'est de ghettoïser les jeunes des banlieues. Vous faites le jeu de l'intégrisme". L'auteur du tract "Ni machos ni proxos" est là. Qui s'emporte : "Je préfère que Le Pen vienne raconter des conneries dans nos quartiers plutôt que vous !" Consternation dans la salle. Il est 23 heures. Dans le hall, les discussions se poursuivent. Les marcheuses sont prises à partie ».

S'il est légitime que les femmes de NPNS dénoncent les violences sexuelles qui existent dans les cités par exemple, le problème réside dans la façon dont la société française reçoit cette dénonciation. Car si la figure médiatique désignait jusque-là comme coupable de violence un jeune de cité délinquant, désormais, elle montrait un jeune de cité délinquant et violeur, donc criminel.

Pour Nacira Guénif-Souilamas (2002 : 47) la figure détestable de garçons de banlieue sexistes et violeurs ne ferait que renforcer les clichés sur leurs origines culturelles. Elle explique que si Louis Ferdinand Destouches, *alias* Céline, décrivait, en son temps, les Arabes comme « des sodomites », ils étaient désormais décrits comme des violeurs, « en série et en groupes si possible ». La chercheuse y voyait une accusation faite aux garçons de banlieues et remémorant l'« Arabe du temps des colonies » :

« Ces transgresseurs multirécidivistes des mœurs civilisées sont les dignes héritiers des Arabes du temps des colonies. Tout aussi prisonniers d'une réputation que leurs prédécesseurs, ils sont en suspicion par les adultes qui les côtoient : enseignants, éducateurs, policiers, journalistes, parents, élus (Guénif Souilamas, 2002 : 49).

Ainsi, Nacira Guénif-Souilamas (*ibid.*) a tenté de comprendre « la genèse sociale d'une figure qui persiste et procure une formule miracle, « ils ne sont pas civilisés » : un passe-droit autorisant tous les enfermements, toutes les mises à l'index. Politologue à Lyon, Hichem Lehmici expliquera sur le site Internet Afrik.com (23/02/2005) que NPNS a permis aux acteurs politiques d'opérer un retournement de vision et de discours. C'est ainsi que du statut de victimes, résidents de quartiers populaires, ils deviennent accusés, « pour le plus grand bien des décideurs qui ont laissé la situation sociale se dégrader ». Hichem Lehmici y voit, par

ailleurs, « la reprise d'un discours profondément colonial où le colonisé doit prouver son appartenance à la civilisation ». Pour lui, NPNS n'aurait finalement rien fait d'autre que de « rallumer des contre-feux détournant l'attention, notamment médiatique, sur des faits terribles qui ne sont malheureusement pas propres aux cités »¹².

Dès janvier 2005, un autre mouvement appelé « Les Indigènes de la République » né de l'Appel des Indigènes de la République va voir le jour en partie en réaction au mouvement NPNS. Son leader est Houria Bouteldja, née en Algérie en 1974, également cofondatrice du collectif féministe « Les Blédardes ». Cette jeune femme controversée dans la sphère publique pour ses positions anti-racistes¹³, ne se considère pas comme une « beur », image qu'elle réfute assez largement dans son discours. Pour elle, le rôle qu'a joué le NPNS courant 2002 est celui d'un :

« appareil idéologique au service d'une classe dirigeante prise de panique face à une remise en question grandissante de la légitimité de l'État (notamment du fait de la montée d'une abstention massive), et face à l'émergence d'une génération de "jeunes issus de la colonisation" affichant sans complexe leurs revendications et demandant de nouveau des comptes à la République ».

Pour Houria Bouteldja, ce qui peut déranger chez les NPNS, c'est le discours calqué sur les constructions idéologiques du début du 20^e siècle qui décrivait l'indigène comme une bête ou encore un voleur, un violeur et un « voileur ». Aujourd'hui, il en serait encore de même avec la figure de "l'Arabe" :

« Faites entrer l'accusé ! C'est le père, le frère, le compagnon bientôt le fils. Cette image pourrait prêter à sourire si elle ne suscitait chez nous, filles et fils de migrants postcoloniaux, une profonde amertume. Elle n'est, en effet, que le nouveau chapitre d'une longue série de manœuvres politiques et idéologiques visant à disqualifier les colonisés et leurs descendants immigrés ou "issus de l'immigration", pour la seule gloire d'une France décidément incapable de renoncer aux privilèges de la domination » [...] En effet, l'ordre colonial en Algérie s'appuyait sur un système législatif rigoureux visant à l'émiettement progressif du peuple algérien. La stratégie du "diviser pour mieux régner" passait par la mise en concurrence des différentes composantes de la société [...]. Cette entreprise de division du corps social est toujours en œuvre dans la France de 2004. La société postcoloniale vivant en France en est à la fois victime et témoin, car c'est en son sein que se situe le véritable ennemi. Ce sont les NPNS qui l'affirment ».

12 Ni putes ni soumises : Une arme à double tranchant <http://www.afrik.com/23 février 2005>

13 Invitée de l'émission de télévision « Ce soir ou jamais », diffusée sur France 3, elle fait usage dans une émission de juin 2007 du néologisme « souchien » pour désigner les « Français de souche ».

Pour la représentante des Indigènes de la République, les NPNS ont aidé la classe politique à s'emparer du « voile islamique », en même temps que de la question du sexisme et de celle des violences faites aux femmes. Dans cette instrumentalisation, ce serait encore un rappel à l'ordre colonial qui est décrit :

« Afin de littéralement remettre à leur place ces "jeunes" trop "arrogants" : à la place des accusés et non plus des accusateurs, à la place des objets de discours et non plus des sujets parlants. Ce "rappel à l'ordre colonial" constitue une espèce de revanche historique, un "on vous l'avait bien dit !", une "reconquête" de ces Arabes "injustement" émancipés de la France ».

La sociologue Nacira Guénif-Souilamas pense également que l'expérience sociale et sexuée des « Arabes » concerne pourtant toute la société française contemporaine. Elle y voit une reproduction de comportements postcoloniaux : (Guénif-Souilamas, 2003 : 53)

« Comment ne pas y discerner l'ombre portée d'un indigénat d'un nouveau genre, où les hommes, décidément trop soumis à leur nature, sont supplantés par des femmes, portées par leur nature, destinées à être les porte-voix d'une civilisation émancipatrice en quête de bouc émissaire, cette figure sacrificielle propre à toute violence fondatrice ? [...] Mais qu'on se rassure, le coupable des viols comme du voile est tout trouvé : il s'agit de ce stéréotype, détestable, "le garçon arabe", lui que sa "nature" pousse à une hétérosexualité violente et qui condamne les filles à se voiler pour se protéger de sa concupiscence ou à céder devant ses instances, qui n'ont rien de fleuries.

Pour Guy Lochard, à partir des années 80, on voit donc que « s'impose brutalement la thématique des banlieues qui est dès lors l'objet d'une forme d'ethnisation à travers le personnage du "beur" durablement installé à partir de cette période, dans la chronique médiatique et l'imaginaire social » (2004 : 44). Ce qui relève d'une présentation « groupale ». En quelque sorte, l'histoire des représentations des « bandes de jeunes » se répète (*ibid.* : 43) : « C'est en effet sur un mode collectif que les journalistes organisent dès cette époque des interviews en s'adressant non pas à des individus mais à des groupes réunis dans des lieux "significatifs". Et, tout autant que de nos jours, la parole des jeunes y paraît habitée par les "savoirs circulants" déjà dans les médias sur leur situation ». Le chercheur rejoint la position de Patrick Champagne (1993 : 68) qui relevait à propos des « jeunes des cités » que lorsqu'ils parlaient pour la télévision, on les entendait répéter les discours qu'ils ont entendus la veille dans les journaux télévisés ou les émissions spéciales sur le mal des banlieues. Patrick Champagne (1993 : 106) parle d'un « discours d'emprunt » : « plus exactement, les journalistes tendent sans le savoir à recueillir leur propre discours sur les banlieues et trouvent

toujours, dans les cités, à l'affût des médias, des gens prêts à leur dire, pour passer à la télévision "ce qu'ils ont envie d'entendre" ».

Il se révèle donc qu'une grande partie des jeunes filles ou jeunes hommes vivant dans des quartiers populaires ne se reconnaissent pas à travers l'image donnée d'une jeunesse masculine proxénète et machiste. Lorsque l'identité sociale est insatisfaisante, les individus tentent, soit de quitter leur groupe pour rejoindre un groupe plus positif, et/ou de donner à leur groupe distinct un sens qui leur semble plus favorable. Il s'agit soit de « garder » ou « sauver la face » (Goffman, 1967). Bientôt on retrouve cette volonté de « sauver la face », sous la forme d'une dénonciation de la stigmatisation des viols commis en réunion dans le rap. « France, je rappe ton nom... » titre Stéphanie Binet pour *Libération* (16/11/2006). La journaliste sélectionne des textes de rap dans lesquels le thème du « mal à la France » est récurrent. Elle choisit par exemple le texte d'« Al Peco », un fils d'immigré malien, toulousain, né à Grigny, qui dans un album, s'adressait à Marianne :

« "Hey Marianne, tu ne voudrais pas me pistonner dans le patronat, j'ai des diplômes mais je ramasse les crottes de chihuahua/Hey Marianne, dis-moi de quoi t'as peur ? D'être victime d'une **tournante** par des Blacks et des Beurs/Hey Marianne, demande à tes copines Nadia et Djeneba de t'apprendre le tajine et la sauce tigadéguéna." »

Un autre rappeur, Médine en 2008 dans le titre « À l'ombre Du Mal » rendait hommage aux femmes, mais dénonçait les stigmates à l'égard des banlieues :

« Je t'affirme qu'on n'a pas tous l'esprit au niveau du coksi
Que le **viol en réunion** n'est pas le propre des banlieues
Que ce n'est pas qu'autour des yeux de rebeu
Qu'il y a des bleus
La maltraitance n'a pas de peuple
L'afghan n'est pas plus misogyne
Que le zonard de Malakoff
Je ne suis pas plus macho qu'un rital
Et j'n'obtiens pas la violence conjugale
Par héritage, je ne suis pas abonné à *Elle magazine*
Je n'ai pas ma carte d'adhérent
Ni pute ni soumise [...] »

Dans un autre registre, la parution de l'album « Panthéon » de rap de Booba¹⁴ comprenant le titre de musique « Baby » qui a suscité également des discussions médiatiques du fait qu'ils

¹⁴ Booba, de son vrai nom Élie Yaffa, né en 1976 à Meudan, est un chanteur franco-sénégalais également reconnu à l'international non seulement pour ses talents de rappeur mais aussi pour sa marque de vêtement « *Ŭkut* » et son label « *Tallac* ».

tournent en dérision les discours du mouvement Ni Putes Ni Soumises¹⁵. Dans un magazine de musique, *Groove hors série* (2004), le chanteur s'expliquait :

« C'est bien, mais je trouve qu'il ne faut pas généraliser. Je trouve que tout ça stigmatise trop les jeunes de banlieues. On dirait que les mecs, dès qu'ils voient une meuf, ils font une **tournante** ! En plus, les filles sont souvent les sœurs des mecs du quartier, etc. Il n'y a pas de raison. Et regarde dans les grands médias généralistes, comment ils t'en parlent ! Un mec brûle une meuf dans un quartier et on a l'impression que toutes les semaines, une meuf se fait brûler dans un local ! Mais bon, c'est l'impression que ça me donne. En tout cas, chez nous, ce n'est pas la réalité ; il n'y a pas d'histoire de viol. Si un mec fait un truc chelou à une meuf, il va mal finir ! C'est un truc de faible, de lâche... C'est important de dire ça, car on ne doit pas me cataloguer comme le porte-parole de toute cette merde... »

On comprend qu'avec l'émergence de NPNS, les hommes des banlieues seraient alors victimes de préjugés.

5.2.2. UNE ANALYSE SCIENTIFIQUE CRITIQUÉE

Le livre de Laurent Mucchielli *Le scandale des tournantes. Dérives médiatiques, contre enquête sociologique*, (2005) est indéniablement le premier ouvrage scientifique publié, à enquêter, sur le phénomène dit des tournantes. En effet, sa contre-enquête sociologique a démontré que les viols collectifs n'étaient pas plus nombreux que jadis et ne devaient rien à une culture musulmane dont les auteurs de crime sont au contraire très éloignés. Or, lorsque paraît son ouvrage, il devient vite la cible de NPNS qui se montre offusquée de voir déconstruit son argumentaire, et s'approprie un argument *ad hominem* : c'est-à-dire, un argument qui porte sur la personne même de l'adversaire plutôt que sur ses idées ou positions politiques. Comment peut-il parler de violences dans les quartiers puisqu'il n'en vient pas ? Cet argument pourrait se décomposer comme suit :

- Laurent Mucchielli affirme que le viol collectif n'est pas un phénomène propre aux cités ;
- NPNS oppose que Laurent Mucchielli n'est pas crédible quand il affirme que le viol collectif n'est pas un phénomène de cité, car il n'a jamais vécu dans des cités.

¹⁵ Voici un extrait du titre : « Tu veux du respect ? Deux, trois conseils efficaces : 1.) dédicace pas ton cul à tous les chiens de la casse ; 2.) arrête de béflaner. Si t'es une grosse pute, si tu mets des porte-jarretelles je t'emmène dans un hôtel mortel ; 3.) lâche-moi ton bigo, Fais ce que je dis sans faire de chichi. Même si j'roule en Twingo. Princesse, tu veux visiter le 100 – 8 Zoo ? [Il s'agit du nombre 92, qui représente le département des Hauts de Seine]. Chez nous il n'y a pas de tournantes qui mènent à Fleury. Chérie ni pute ni soumise tu chipotes pas quand j'te tripote (...). Si t'es offensée Baby, on s'excuse. Poulette, ton boul c'est d'la boulette. Je t'aime tant Baby, venez toutes en même temps, à la suite, à la file, gentlemans du ghetto (...) ».

- Donc la proposition que le viol collectif n'est pas un phénomène de cités est fausse.

Cet argument a néanmoins fait mouche, lorsque le chercheur invité à débattre dans des plateaux télé s'est fait médiatiquement lyncher le 15 mai 2005 sur le plateau de Paul Amar (France 5) dans une émission ayant pour thème « Le Sexisme dans les banlieues ». Sylvie Thiéblemont Dollet (2008 b) a par ailleurs fourni une analyse sur le thème montrant qu'une confrontation sur le plateau entre Laurent Mucchielli et Fadela Amara avait mené à un débat passionné. Et quand bien même le scientifique du CESDIP, a fournit des appuis bibliographiques et des statistiques officielles, il a continué de faire l'objet d'un lynchage « hors antenne », en se voyant accuser dans des « Lettres ouvertes » publiées sur le site Internet NPNS entre 2005 et 2007.

Dans le corpus de presse, ce sont quatre articles concernant les travaux de Laurent Mucchielli qui ont été recensés. Ce sont exclusivement des journaux de presse nationale qui s'intéressent aux recherches du sociologue, en l'occurrence : *Le Figaro*, *Le Monde* et *Libération* comme en témoignent les titres suivants :

Filtre 48. Les tournantes et Laurent Mucchielli

Presse	DATE	TITRE	SIGNATURE
<i>Libération</i>	02/03/2005	« Les viols collectifs ne sont pas plus nombreux que jadis »	Jacky Durand
<i>Le Monde</i>	26/04/2005	« Trois questions à... Fadela Amara »	Anne Chemain
<i>Le Monde</i>	26/04/2005	« Un chercheur analyse « l'incendie médiatique » qui a placé les "tournantes" sur le devant de la scène »	Nathalie Guibert
<i>Le Figaro</i>	12/05/2005	« Viols tournant dangereux. Le sociologue Laurent Mucchielli rouvre vingt-cinq dossiers tragiques »	Michela Marzano

Laurent Mucchielli a précisément étudié ces journaux et en a déconstruit des raisonnements faux. Dans l'article du *Figaro* (12/05/2005), peu après la parution du livre de Laurent Mucchielli sur le « scandale des tournantes », la philosophe Michela Marzano¹⁶, titrait :

¹⁶ Michela Marzano, chercheur au CNRS, travaille sur la pornographie, elle traite notamment de la représentation que la pornographie donne du corps, du masculin et du féminin, l'idéologie du consentement qui tient aujourd'hui lieu de morale dans l'ouvrage « *Malaise dans la sexualité, le piège de la pornographie* » (2006). Pour la philosophe Michela Marzano et Claude Rozier, médecin, le manque de repères sexuels des adolescents est indéniable. En menant une enquête auprès de filles et de garçons âgés de quinze à dix-neuf ans (*Alice au pays du porno : ados, leurs nouveaux imaginaires sexuels*, 2005), les chercheurs montrent qu'avec l'explosion d'Internet et des chaînes câblées, il n'est rien de plus banal aujourd'hui que d'avoir accès à des images X. L'étude sociologique révèle des réactions très diverses sur les doutes et angoisses que nourrit tout adolescent

« *Viols, tournant dangereux* ». Le chapeau se voulait incisif : « Le sociologue Laurent Mucchielli rouvre vingt-cinq dossiers tragiques. Au risque de provoquer un scandale ». Michela Marzano s'interroge alors sur ses recherches « son étude est-elle réellement libre de tout jugement de valeur ? Sur quelles données empiriques se fonde-t-elle ? Pourquoi le livre de Laurent Mucchielli provoquerait-il un scandale ? Elle l'explique :

« Le livre de M. Mucchielli sur "le scandale des tournantes" est lui-même scandaleux. Il peut, certes, impressionner ceux qui aiment provoquer et soutenir des thèses paradoxales pour attirer l'attention des médias, mais il ne peut que susciter l'indignation de tous les autres, de ceux qui sont sur le terrain et vivent chaque jour le drame de la violence sexuelle perpétrée contre les femmes, comme de ceux qui, de façon plus théorique ou philosophique, cherchent à travailler sur les concepts de respect, de dignité et de victime, et à montrer les problèmes moraux liés aux viols collectifs et à tout autre phénomène où est en jeu l'effacement de l'humanité ». [Michela Marzano s'interroge alors :] « Peut-on critiquer la presse parce qu'elle fait de la place à un mouvement citoyen et spontané, comme Ni Putes Ni Soumises, au lieu de se limiter à prendre en compte l'action et les programmes des institutions déjà socialement et politiquement reconnues ? »

Michela Marzano en se demandant si l'on peut critiquer la presse, fait référence aux titres de corpus de presse (la presse nationale) que Laurent Mucchielli a réunis pour mener au mieux ses recherches. *Le Figaro* en faisant appel à une tierce personne qui n'appartient pas à sa rédaction donne l'impression de ne pas se défendre directement des allégations de dérives médiatiques de Laurent Mucchielli. Mais on comprend bien que le choix de donner la parole à une féministe comme Michela Marzano pour laquelle le livre du chercheur est scandaleux n'est pas innocent. D'ailleurs, les questions de la philosophe sont encore des attaques *ad hominem* posées par le biais de la presse écrite. En effet, elle s'interroge sur l'empathie de Laurent Mucchielli : « A-t-il discuté avec les filles qui habitent les cités des banlieues et qui ont peur de rentrer chez elles, seules, le soir ? » On peut remarquer ici une rhétorique passionnelle basée sur le *pathos*¹⁷. Il est difficile de ne pas encore une fois voir la marque invisible de l'énonciateur qui distribue la parole dans *Le Figaro* à la lecture de la légende qui accompagne l'illustration annonçant : « *Laurent Mucchielli, une enquête contestée* »¹⁸. Si

au sujet des rapports sexuels. Certains seraient persuadés que la pornographie est empreinte de réalité. D'autres banaliseraient l'acte sexuel au point que des garçons croient pouvoir tout faire avec les « filles faciles ».

17 En rhétorique (Maingueneau, Charaudeau, 2002 : 423), « dans l'usage courant, le mot "pathos" est pris actuellement au sens de débordement émotionnel, généralement manquant de sincérité, acception qui n'affecte pas son dérivé "pathétique" ». En analyse de discours, « cette notion est parfois utilisée pour signaler les mises en discours qui jouent sur des effets émotionnels à des fins stratégiques » (*id.* : 425).

18 Bien sûr, il a été dit en introduction que la sémiotique pouvait faire l'objet d'une analyse à part entière, mais la légende de la photographie est si explicite, qu'il est difficile de ne pas en faire mention.

Laurent Mucchielli a dû faire face à des controverses pour son étude sur les tournantes, il n'en reste pas moins qu'elle semble pourtant la plus complète à ce jour dans le champ scientifique.

CONCLUSION DU CHAPITRE V

En se concentrant sur la violence des cités, on oublie la majorité des autres violences sexuelles, celles faites aux femmes majoritairement, les violences conjugales ou les violences sexuelles envers les enfants, dans tous les milieux. Cette fois encore, ce sont les hommes qui jouent le mauvais rôle. Ils refusent cette image. La marche des femmes NPNS en dénonçant les tournantes a été prétexte à des faux débats, des discours passionnés sur l'immigration, l'Islam, la colonisation.

Les valeurs dont se réclament ce mouvement politique et ses discours sur les tournantes portent des revendications qui méritent examen et discussion. Une lutte des classes plutôt sexiste que sociale a présenté les jeunes femmes issues des « banlieues » comme les plus touchées par un machisme inhérent à la société française. Discours qui ne pouvait être compris et qui s'est trouvé contestable sur bien des points. Le mouvement a vite été dénoncé comme un outil instrumentalisé usant d'amalgames et d'une stigmatisation des jeunes hommes de cités qui va fonctionner de façon croissante dans le débat public à partir de l'année 2002.

CHAPITRE VI

PORNOGRAPHIE, JEUNESSE, TOURNANTE ET MEDIAS

« La liberté des uns s'arrête là où commence celle des autres ». Cette expression apprend à restreindre ses libertés en communauté, mais est aussi utilisée pour mettre en garde contre tout abus de pouvoir. Dans le cas de la société française du début du XXI^e siècle, cette maxime s'applique bien à la liberté des médias : on peut diffuser ce que l'on veut du moment que l'on ne heurte personne, que l'on conserve une éthique politiquement correcte. Or, dans cette optique, les contenus audiovisuels pornographiques diffusés *via* les Technologies de l'information et de la communication (TIC) posent un problème pour les défenseurs de la protection de l'enfance. En effet, dès 2000 avec la sortie du film *Baise-Moi* couplée à la question des tournantes, les discours sur l'influence de la pornographie impliquant des mineurs sont au cœur des débats pour expliquer les raisons qui poussent des mineurs « de plus en plus jeunes » à commettre des viols en réunion. Aussi, de quoi, est accusée la pornographie dans la presse écrite?

6.1. INFLUENCE DE LA PORNOGRAPHIE SUR LES MINEURS ET TOURNANTES

Pour aborder la question de la pornographie et des tournantes, il convient de s'appuyer sur différents travaux. Certains à l'image des auteurs qui ont participé à l'écriture d'un inédit *Dictionnaire de la pornographie* (2005) comme Philippe Di Folco (directeur de l'ouvrage) et le réalisateur Jean-Claude Carrière ou encore les philosophes Valérian Lallemand et Ruwen Ogien abordent les représentations de la pornographie à travers les siècles. D'autres abordent la question de la représentation de la jeunesse dans la presse, telles les analyses du psychologue Michael Claes (1992). En ce qui concerne les recherches sur l'influence de la violence dans les médias auprès de la jeunesse, la réflexion s'appuiera ici sur la version

actualisée du rapport du CIEM (Collectif Interassociatif Enfance Médias) établi par Divina Frau Meigs et Sophie Jehel (2003).

6.1.1. LA PORNOGRAPHIE : SES DEFINITIONS, SES APPARITIONS DANS LES DISCOURS DE PRESSE

Même si la définition semble ancienne, *Le Petit Robert* (Rey-Debove, Rey, dir., 2008 : 1965) date le terme de 1842 et désigne la pornographie comme un « Traité de la prostitution ». Cette expression est tirée elle-même de « pornographe », terme forgé par Restif de la Bretonne¹ qui date de 1769. Du grec « *pornê* » pour « prostitué(e) » ou « esclave » et « graphe » pour « écriture », le pornographe est « l'auteur d'un traité sur la prostitution », un « auteur spécialiste d'écrits obscènes » (*ibid.*). En somme, la pornographie est un écrit de régulation des comportements à adopter en public par les marchand(e)s de sexe (*Prostitutio* en latin, signifie exposer au public). Il semble clair que si le mot était absent avant 1769, l'activité qu'il désigne est bien plus ancienne si l'on se réfère à son étymologie grecque : « c'est dire que la pornographie se retrouve tout au long de l'aventure humaine » (*Encyclopedia Universalis*, 2002 : 621).

Aujourd'hui, via les Technologies de l'information et de la communication (TIC) la pornographie se retrouve dans toutes sortes de support ; les représentations de sujets obscènes se lisent dans des textes, des photos, des dessins, des films, etc. Plus que jamais, elle est facilement accessible à tout un chacun via Internet par exemple où il suffit de cliquer sur une fenêtre qui demande seulement à ce que l'utilisateur en ligne déclare avoir plus de 18 ans. De nos jours, si la référence aux médias comme émetteurs de pornographie est encore juste, le sens du mot a dérivé : « Il signifie aujourd'hui, plus ou moins, tout ce qui, dans le discours sur le sexe et la représentation de l'acte sexuel, nous choque, nous offusque, nous effraie, nous dégoûte, nous blesse même, et que par conséquent nous rejetons et nous interdisons [...]. La pornographie, c'est donc tout ce qui choque et effraie notre cerveau, autrement dit notre pensée » explique le réalisateur de film Jean-Claude Carrière qui a préfacé le *Dictionnaire de la pornographie* (in Di Folco, 2005 : 7). Si la pornographie désigne à l'origine un écrit,

¹ Restif de la Bretonne (1734-1806) né Nicolas Edme Rétif était un écrivain français dont l'œuvre dresse un tableau réaliste des mœurs du siècle des Lumières. Il s'est illustré comme un réformateur en contribuant comme encyclopédiste : pour définir entre autres la langue et l'orthographe, la prostitution, la femme, l'homme, l'éducation, les lois, la société.

aujourd'hui, l'imaginaire collectif associe le terme plutôt à des images. Mais au vu et au su de ces définitions proposées, on peut arguer que la pornographie peut aussi prendre d'autres formes. Les expressions « pornographie de la guerre » ou « pornographie des images » montrent que l'indécence n'est pas toujours visible que dans le sexe. C'est la raison pour laquelle, dans ce chapitre, il faut comprendre « pornographie » avec le qualificatif qui lui est fréquemment attribué à savoir « sexuel ». Et lorsqu'il faudra parler de l'influence de la pornographie sur la jeunesse, ce sera pour observer les relations de causes à effet qu'il existe ou non sur les pratiques sexuelles des adolescents consommateurs de contenus pornographiques sur Internet ou sur support VHS/DVD/VCD/DivX.

Moins de deux ans après que les tournantes furent révélées au grand public, en 2002, une commission présidée par la philosophe Blandine Kriegel avait pour objectif de mesurer l'impact de la violence à la télévision, en particulier sur le jeune public. Dans le rapport de la commission Kriegel ², la réflexion sur les effets de l'exposition aux images pornographiques occupe une place importante (Felgine *in* Di Folco, 2005 : 518-519). La pornographie y est définie comme « une forme d'effraction violente dans l'intimité affective des enfants par l'exposition trop précoce à la sexualité des adultes » (Documentation française). Ici, si aucune définition n'est donnée de la pornographie dans la presse, elle revient bien souvent pourtant dans les articles. C'est à partir de 28 articles de la presse nationale³ et de la presse régionale⁴ sélectionnés dans le corpus qu'il faut démêler les différents discours à l'égard de la pornographie au sein des discussions autour des tournantes. Mise à part *Ouest France*⁵, on constate que l'ensemble des presses du corpus, nationale⁶ et régionale⁷ (*Le Monde*, *Libération*, *Le Figaro*, *L'Humanité*, *La Croix*, *Le Parisien/AEF*, *Le Progrès*, *Sud Ouest*) s'est intéressé à la question de la pornographie en lien avec la violence sexuelle.

² Présenté au ministre de la Culture et de la Communication le 14 novembre 2002.

³ Plus précisément 21 articles dont 6 pour *Le Figaro*, 3 pour *Le Monde*, 8 pour *Libération*, 3 pour *La Croix*, et 1 pour *L'Humanité*. Cf. tableau X.

⁴ Plus précisément 2 articles pour *Le Parisien/AEF*, 1 pour *Le Progrès* et 5 pour *Sud Ouest*. Cf. tableau X.

⁵ Lorsque deux articles de *Ouest France* traitent de « pornographie », il s'agit des propos des avocats lors d'audience de procès. Un premier dépeint le viol qu'a subi la victime qu'il défend comme « une scène bestiale et pornographique » (*Ouest France* du 04/12/2004). La seconde Me Blot, l'avocate d'un accusé, s'étonne qu'une accusatrice, quelques jours après un viol collectif se retrouve chez un de ses présumés auteurs de viols lorsqu'« un film pornographique passe à la télé ». Le quotidien est ainsi le seul qui n'est pas rentré dans le « débat de la pornographie » autour des tournantes. Cf. tableau X.

⁶ Plus précisément 21 articles dont 6 pour *Le Figaro*, 3 pour *Le Monde*, 7 pour *Libération*, 3 pour *La Croix*, et 1 pour *L'Humanité*. Cf. tableau X

⁷ Plus précisément 2 articles pour *Le Parisien/AEF*, 1 pour *Le Progrès* et 5 pour *Sud Ouest*. Cf. tableau X.

Aussi, un recensement des articles, par ordre chronologique croissant est proposé ci-dessous dans le tableau filtré autour des tournantes et de la pornographie :

Filtre 49. Les tournantes et la pornographie

Presse	Date	Titre de l'article	Auteur	Genre
<i>Le Monde</i>	24 avr. 01	Les viols collectifs révèlent la misère sexuelle des cités	Frédéric Chambon	Analyse de fond
<i>Le Parisien</i>	2 mai 01	La justice s'empare du phénomène des « tournantes »	Élisabeth Fleury	Compte-rendu
<i>Sud Ouest</i>	18 mai 01	Bandits à 15 ans	NC	Programme TV
<i>La Croix</i>	29 mai 01	Bonjour tristesse, adieu tendresse	Jacques Duquesne	Critique
<i>Le Figaro</i>	7 juil. 01	Enfants agressés à Montpellier	Catherine Bernard	Reportage
<i>Le Figaro</i>	17 oct. 01	La dignité de la personne reconnue	Sonia Devillers	Analyse de fond
<i>Le Parisien</i>	12 mars 02	Sexe à la télé attention : vos enfants regardent	Valérie Urman	Critique
<i>Le Figaro</i>	24 mai 02	La tyrannie pornographique	Ivan Rioufol	Brève/Dépêche
<i>Sud Ouest</i>	25 mai 02	Le film pornographique comme seul modèle	Helene Rouquette	Billet d'humeur
<i>Sud Ouest</i>	26 mai 02	L'effet jungle	NC	Critique
<i>Libération</i>	29 mai 02	Les proches des accusés face au crime	Michel Henry	Compte-rendu
<i>Sud Ouest</i>	2 juin 02	La "Tournante"	Christian Cétois	Courrier
<i>Le Figaro</i>	7 juin 02	Le bloc-notes: Faites-moi un sourire	Ivan Rioufol	Billet d'humeur
<i>Libération</i>	14 juin 02	Désinhibition : du dernier chic ou du dernier grave ?	Alix Brijatoff	Courrier
<i>La Croix</i>	20 juin 02	Courrier des lecteurs	Jean E. Boyer_13	Courrier
<i>Le Figaro</i>	21 juin 02	La grande misère sexuelle des adolescents des cités	Marie-Estelle Pech	Reportage
<i>Libération</i>	22 juin 02	Empale-moi!	Isabelle Potel	Critique
<i>Libération</i>	27 sept. 02	J'ai rien à dire et en plus c'est mal payé	Virginie Despentes	Billet d'humeur
<i>L'Humanité</i>	27 sept. 02	La tournante, une réalité criminelle	Laurent Delcluze	Analyse de fond
<i>Le Monde</i>	30 sept. 02	Cour d'assises des mineurs du Val d'Oise	Pascal Robert-Diard	Reportage
<i>La Croix</i>	30 sept. 02	Le verdict de Pontoise peut il avoir une vertu pédagogique?	Emmanuelle Reju	Interview

<i>Libération</i>	4 oct. 02	Questions sur le verdict d'Argenteuil	Elisabeth Zucker-Rouvillois	Analyse de fond
<i>Le Monde</i>	26 oct. 02	Psycho Porno	Daniel Schneidermann	Chronique
<i>Libération</i>	31 oct. 02	Rabelais, réveille-toi	NC	Courrier
<i>Le Figaro</i>	1 févr. 03	Banlieues. Les filles sont révoltées par leur sort	Cécilia Gabizon	Interview
<i>Le Progrès</i>	28 avr. 04	Tournante de Saint Rambert une inculpée incarcérée	Fredérique Boudouresque	Compte-rendu
<i>Sud Ouest</i>	14 nov. 05	Hangar 14. Le salon de l'érotisme ouvre ses portes	Isabelle Castéra	Critique
<i>Libération</i>	23 mai 06	Violences	Ludovic Blecher	Reportage

Il est désormais nécessaire de distinguer les grandes lignes des discussions sur la pornographie dans cette thèse, à partir de ce sous-corpus de presse qui regroupe des articles qui ont pour thème commun de traiter de viols collectifs, de tournantes et de pornographie. En ce sens, les polémiques engendrées par le film *Baise-Moi*, qui met en scène une dure scène de viol collectif (cf. Chap. II) ont mené à construire un tremplin pour les contestataires de la pornographie, qui arguent de leur côté de l'influence de la pornographie sur les mineures. Une des co-réalisatrices, Virginie Despentes reviendra sur les polémiques engendrées par son film dans le journal *Libération* (28/12/2002) dans une chronique où elle raconte une semaine, jour par jour. De manière ironique, elle tourne en dérision les discours médiocres de certains médias qui établissent un lien de cause à effet entre pornographie, violence et viol collectif :

« Samedi [...]. Gros titre en première page de *Marianne* "La dictature du porno sur les adolescents", avec une paire de seins dans un gros X, pour illustrer. Ça fait toujours goler, façon énorme Tartuffe, "on veut bien des ventes des numéros spécial cul, mais on veut être moraux, en prime, alors on mélange les genres". L'article est médiocre, bâclé, juste histoire de noircir du papier pour combler le vide entre deux pubs. [...] Dimanche. Encore la faute à de mauvais films. [...] Ariel Sharon fait sauter un QG palestinien à Hébron. Est-ce que quelqu'un a pensé à aller surveiller ce qu'ils regardent comme films, les gens de là-bas, des deux côtés ? Il serait peut-être temps de leur conseiller d'interdire les films de guerre. Si ça se trouve, ils passent *Apocalypse Now* en boucle, ce qui expliquerait tout. Y a eu un fait divers, aussi, au Pakistan. La jeune sœur d'un gars qui avait couché avec une fille avec qui il n'aurait pas dû, la jeune sœur a été condamnée à un viol collectif. Encore la faute à de mauvais films, trop de roccosiffrederies, trop de Coralie en levrette, trop d'Élodie en *gang bang*... Nous,

heureusement, on a de bons dirigeants, qui ont bien compris que censure et répression nous épargneraient le pire ».

Derrière le ton ironique de l'article, une réelle influence des images de violence est interrogée. Qu'en est-il alors de l'influence de la pornographie sur les tournantes ? Par ailleurs, que veut dire « la dictature du porno » dont Marianne fait sa première page ? De quoi parle Virginie Despentes lorsqu'elle se réfère à de mauvais films ? Qu'est-ce qu'un *gang bang* ? Les tournantes sont-elles influencées par la pornographie ? Ce sont autant de questions auxquelles nous allons essayer de répondre.

6.1.2. DES « GANG BANG » AUX « TOURNANTES »

Une intervention de la sociologue et démographe spécialiste de la famille, Élisabeth Zucker-Rouvillois dans les colonnes de *Libération* (04/10/2002), pousse à s'interroger sur le lien entre tournante et pornographie. En effet, en 2002, soit l'année la plus chargée en termes de médiatisation des tournantes, on retrouve souvent des allusions à la pornographie plus ou moins explicites pour expliquer que c'est sa visibilité qui mènerait des adolescents à pratiquer le crime de tournante. Sur ce point, la socio-démographe s'est exprimé clairement (cf. Chap. II) :

« Le mot "tournante" est emprunté au vocabulaire du porno, c'est une partouze, où tourne, entre les hommes et les femmes qui participent à cet échange sexuel, une femme ou un homme qui est le partenaire de tous ceux qui participent à ces rapports sexuels tournants, organisés et volontaires de part et d'autre. Ce mot appartient à un dictionnaire qui dit clairement que la femme ou l'homme qui participe à ce type de rencontre est non seulement consentant mais volontaire. Parce que le domaine de la sexualité est le lieu de toutes les ambiguïtés et glissements de sens, il a longtemps autorisé ceux qui avaient à juger des plaintes à considérer d'abord l'ambiguïté des situations avant de juger la matérialité des faits. Il ne faut pas se tromper de dictionnaire : ce qui désigne aujourd'hui ce qui est appelé tournante n'a rien à voir avec l'échange et le porno chic, c'est un viol collectif ».

S'intéressant à la définition de la socio-démographe, il s'agit de comprendre dans quelle mesure le terme « tournante » a pu rentrer dans le vocabulaire du « porno ». Les recherches sur le sujet ont amené à constater que le terme s'est inspiré de l'expression anglaise « *gang bang* ». En effet, de l'anglais *gang* (groupe/bande) et de l'interjection *bang* (onomatopée d'un tir/d'une explosion), l'expression *gang bang* est originellement réservée pour parler d'un viol collectif⁸. Elle désigne aujourd'hui un acte sexuel volontaire avec un nombre indéterminé de

⁸ Cf. les films *Female Convict Scorpion*, 1972 de Shunya Ito, *I spit on your grave*, 1978, de Meir Zachi et *The accused*, 1988, de Jonathan Kaplan.

partenaires, et, plus généralement, la pratique d'une relation sexuelle d'une femme avec plusieurs hommes⁹. Comme l'explique le philosophe Valérian Lallement, le terme est apparu dans le courant de l'année 1980, notamment sous l'impulsion du fabricant de lubrifiants « K-Y Jelly » qui met en vente la première cassette vidéo de *gang bang*. Le terme est devenu alors rapidement une figure imposée dans le milieu de la pornographie (Lallement in Di Folco, 2005 : 201-202).

Par ailleurs, dans la décennie 1990-2000, l'industrie pornographique a vu croître les records de *gang bang*. Une des premières productions les plus célèbres met en effet en scène une étudiante chinoise qui a subi un viol collectif à 21 ans dans le métro de Londres¹⁰. Elle quitte l'Angleterre peu de temps après pour poursuivre ses études en Californie. En parallèle, elle commence à poser nue pour des magazines de charme, puis devient une actrice de films pornographiques. Dès lors, cette jeune femme, Grace Queek, rebaptisée « Annabel Chong », tente d'établir un premier record mondial du plus grand *gang bang* (*The World's Biggest Gang Bang*, John T. Bone, 1995). Ce sera le 19 janvier 1995 que l'actrice parviendra à tourner 251 « moments de sexe » (*instances of sexe*) avec près de 80 hommes, en 10 heures¹¹. Le plateau hollywoodien a reconstitué une arène romaine où Annabel Chong était au centre, allongée sur un lit alors que les participants faisaient la queue devant la scène. Par groupe de cinq, ils y montaient et accomplissaient avec la jeune femme leur « performance ».

Du fait de son caractère tout autant inédit qu'insolite, cette vidéo prônant un culte de la performance sexuelle, aura rapidement un fort écho médiatique. Le 1er mai 1995, « Anabelle Chong » apparaît dans un des plus fameux *talk-shows* américains, *The Jerry Springer Show* présenté par l'illustre animateur du même nom que le show : Jerry Springer. L'émission titre : « *I slept with 251 men in 10 hours !* », consacrant ainsi son record. Un documentaire suit quatre ans plus tard encore, et retrace l'histoire de la femme victime de viols collectifs qui rejoint l'industrie pornographique et devient une star du « *gang bang* ». Ce document, *Sex: The Annabel Chong Story* (Lewis, 1999), fait de la jeune femme une des actrices pornographiques, les plus connues de la planète. Par la suite, Jasmin St. Clair, une autre

⁹ Quand il s'agit d'un homme avec plusieurs femmes, on parle de *reverse gang bang*.

¹⁰ Il faut croire, que d'autres situations comme celles-ci, même si peu nombreuses sont marquantes dans la mesure où elles concernent des femmes qui, violées avec des mises en scène liées à la pornographie, sont devenues des « actrices porno », Cf.<http://www/cfcv.com>. Dernière consultation le 15/12/2009.

¹¹ Le problème du comptage est toujours assez vague et on ignore généralement combien d'hommes participent réellement à ce genre d'événement, le dénombrement se concentrant sur un terme délibérément vague (*instances of sex*), et chaque acte durant à peu près une minute.

« *porn star* » et catcheuse américaine bat le record de *gang bang* dans une production où elle a 300 « *instances of sex* » en quelques heures (*The World's Biggest Gang Bang II*, John T. Bone, 1996). D'autres suivront. En 1999, ce sera « Spanteneeus Xstasy » avec 551 partenaires puis « Houston » qui comptabilisera 622 partenaires en 7 heures. En 2000, Candy Apple tentera un kilobang, c'est-à-dire, 1000 partenaires¹². Toujours en 2000, une actrice belge, Sabrina Johnson, décidera de battre tous les records (*Gang Bang 2000*, 2000) en tentant un *gang bang* avec deux mille partenaires (Lallement in Di Folco, 2005 : 201).

Aussi, l'expression « *gang bang* » en est venue à désigner, d'une manière plus vague, une simple figure du « porno ». C'est ce genre de vidéo pornographique qui est accusée d'être à l'origine des tournantes, et « par une ironie sémantique, ce qui était originellement un viol retourne à sa désignation propre » comme le constate le philosophe Valérian Lallement (Lallement in Di Folco, 2005 : 201-202). Sur Internet, on retrouve une même difficulté sémantique à dissocier le crime de viol collectif de la « tournante *gang bang* ». Au final, on comprend que dans l'industrie du X, la « tournante » n'est qu'un autre nom pour signifier « *gang bang* ». En effet, il est aisé à partir des mots clés « tournantes » et « pornographie », de tomber sur des hyperliens qui dirigent vers des vidéos montrant des actes sexuels commis en réunion. La sexualité de groupe y est présentée comme une pratique ludique et non comme un crime qui relève du pénal. Par exemple, « tournante.fr » est un site à caractère pornographique dont le slogan est : « sexe tournante et aucun viol collectif sur tournante.fr ». D'autres vidéos sont publiées, libres d'accès et gratuites très souvent, telles :

- « Beurette de banlieue en tournante dans la cave »¹³ ;
- « Une beurette dans une tournante en train de se faire gang banger par des mecs de cité »¹⁴
- « Une étudiante abusée lors d'une tournante. Vidéo d'une jeune étudiante filmée lors d'une tournante dans un foyer Sonacotra »¹⁵ ;

Aussi les « tournantes pornographiques », ne désignent-elles pas que des « beurettes » ou des « étudiantes » particulièrement, mais semblent plutôt prétexte à imaginer des scénaris les plus

¹² Elle fut stoppée à 721 à l'arrivée inattendue de la police de Los Angeles (Lallement in Di Folco, 2005 : 201).

¹³ <http://www.video-clipporno.com/beurette/video-beurette-de-banlieue-en-tournante-dans-la-cave-2244.html>

¹⁴ <http://www.porniz.com/lien-porno/beurette-dans-une-tournante-3261.html>.

¹⁵ www.porniz.com/lien-porno/une-etudiante-abusee-lors-d-une-tournante-21449.html.

choquants¹⁶. En tout cas, dès 2005¹⁷, des sites Internet ne font pas preuve de retenue quand il s'agit de parler de tournantes en usant plus ou moins des clichés que les faits divers ont dévoilés (hangar, parking, cave, banlieue, cité, « beurette »...) pour promouvoir leurs produits. Il faut noter en 2009 qu'un DVD d'une durée de 65 minutes intitulé « Tournante dans ma banlieue » est même accessible sur Internet au prix de 14,50 €. Le résumé indique que l'actrice « Maitresse Roxanne », dans la production « Helena » est « conduite par son copain dans une cave en banlieue... [où] une surprise l'attend !!! » Pour promouvoir la vente, le message publicitaire fait mention de deux points forts : le « sexe multi-racial » et la « baise à la chaine ». Concernant la perception des contenus pornographiques par des adolescents, le sociologue Daniel Welzer Lang a tenté d'apporter un éclairage à la question (2002). Pour lui, l'image de la femme « putain » a été remplacée également à cause de la pornographie par celle de la « salope », c'est-à-dire, la femme qui n'est pas rétribuée pour un acte sexuel, mais qui « aime ça ». Le sociologue prend l'exemple des tournantes pour expliquer les mécanismes en jeu qui se jouent auprès de jeunes pour qui la pornographie, est une part de leur socialisation :

« Socialisés avant la puberté à travers la pornographie, les hommes reproduisent cette dichotomie dans leur sexualité. Aujourd'hui, la figure de la putain est parfois remplacée par celle de la "salope", une femme que l'on ne paie plus, une femme qui aime le sexe dans les termes où le définissent les hommes, ou une femme que l'on force, seul ou en groupe (parce qu'elle l'aurait "mérité" d'une manière ou d'une autre). [...] Le mode d'exercice traditionnel de la sexualité masculine découpe les corps des femmes en morceaux ; le désir sexuel est vécu comme dissocié du social et des affects. La sexualité est rapide, structurée autour d'un axe tête (pour fantasmer)/queue (pour "baiser"). Prenons l'exemple des tournantes, de ces femmes appropriées sexuellement et collectivement par un groupe d'hommes. Le viol en réunion dans les quartiers populaires n'est pas un phénomène nouveau, que les victimes soient des femmes ou des hommes. Mais le viol (de femmes) est aujourd'hui nommé comme tel : un crime individuel et collectif ».

¹⁶ Par exemple, en tapant les occurrences « tournante » et « pornographie », les recherches ont dévoilé des titres de vidéos et résumés choquants et vulgaires : « Tournante Extrême. Jeune blonde suce et se fait enculer par des grosses bites dans une tournante très chaude » (<http://www.ketasex.com/hosted.php?id=281>) ; « Joyce dans une tournante. Joyce est Belge et très chaude, la voici qui s'embarque dans un hangar avec une bande de mecs cagoulés qui vont lui faire sa fête » (<http://www.mypornmotion.com/video/tournante-577>) ; « Tournante dans un parking. Une jeune femme vraiment bonne se fait prendre en tournante dans un parking abandonné, les mecs la baisent, lui éjaculent sur le visage et l'enculent au max ! » (<http://www.mafiaducul.com/video-hosted-38.php>) ; « Gorge Profonde dans une Tournante : une salope se fait prendre dans une tournante par des inconnus et subit une violente gorge profonde ! » (<http://www.xtaaz.com/video-hosted-167.php>).

¹⁷ Les liens des vidéos recensées sont datés entre 2005 et 2008 soit bien après que la presse écrite ne commence à parler de « tournantes ».

En ce qui concerne la visualisation de films pornographiques sexuels, les travaux de l'anthropologue Christelle Hamel (2003 : 90) dévoilent qu'en dehors de toute pratique sexuelle, le partage d'une fille par le groupe existe déjà :

« Cela se traduit par le visionnage collectif de cassettes pornographiques. Mais surtout, lorsqu'un membre du groupe a une relation, ses amis le sollicitent afin d'obtenir des détails sur sa partenaire, les positions, les pratiques, les lieux de leur rencontre sexuelle. [...] La logique de partage se traduit parfois dans la sexualité : comme on fait "tourner un joint", on fait "tourner la meuf" avec laquelle un des membres du groupe est parvenu à sortir ».

En plus de la question de la socialisation des jeunes, d'une organisation en bande, la présomption de consentement jamais mise en cause dans les films pornographiques ne peut que favoriser des jeunes encore immatures, à des passages à l'acte violent si l'on s'en réfère à l'étude du CIEM en 2003 (Jehel, Frau-Meigs, 2003 : 72).

6.1.3. JEUNESSE, CRIMINALITE ET MEDIAS

Précisément, dans les médias de presse écrite étudiés, le jeune âge des auteurs présumés criminels peut stupéfier le lecteur. Des commentaires comme ceux du journaliste Frédéric Chambon du *Monde* (24/04/2001) appuient sur la particularité du jeune âge aussi bien des auteurs que des victimes. Par exemple, si l'on se penche sur le contenu d'un texte de ce dernier, on découvre le portrait de jeunes auteurs, des « garçons » âgés de 11 à 14 ans pour qui les sévices, fellations, couteaux, etc., commis dans une cave et un appartement inoccupé, ne sont pourtant pas inconnus :

« Il n'y a pas d'âge pour participer à un viol collectif. C'est le triste enseignement de la procédure judiciaire engagée à Besançon (Doubs) à l'encontre de quatre adolescents, âgés de onze à quatorze ans, soupçonnés d'avoir violé et agressé sexuellement une jeune fille de treize ans. Après la mise en examen du plus âgé du groupe, le 14 avril, les trois autres garçons - âgés de onze et douze ans - devraient également être poursuivis dans les tous prochains jours. Une information judiciaire a été confiée au juge d'instruction du tribunal de Besançon pour "viol en réunion sur une mineure de moins de quinze ans avec usage d'une arme" » [...]. C'est en juin 2000 que les quatre garçons auraient fait subir, à plusieurs reprises, des agressions sexuelles à leur victime. Cette dernière fréquentait le même collège que le groupe d'adolescents. Les sévices, fellations et attouchements ont eu lieu sous la contrainte d'un couteau et à coups de gifles et se sont déroulés dans une cave et dans un appartement inoccupé, dans un quartier dit sensible de Besançon ».

La journaliste Élisabeth Fleury, moins de deux semaines plus tard, dresse un constat similaire pour *Le Parisien/AEF* (02/05/2001). Elle relate les propos de Bernard Cordier, expert psychiatre auprès de la Cour d'appel de Versailles, qui explique que :

« "il y a vingt ans, ce type de passage à l'acte existait déjà. Ce qui est nouveau, c'est l'âge, de plus en plus jeune, des protagonistes". [...] Pour avoir souvent rencontré les auteurs de ces viols, le praticien est formel : "Seuls, ils n'auraient jamais agi. C'est la dynamique de groupe qui les pousse. Une fois la bande éclatée, le risque de récidive disparaît". Le vase clos des cités où tout le monde se connaît constitue un terrain propice à ce type d'abus ».

Dans ces deux extraits, en plus du jeune âge constaté par les deux journalistes, on remarque toujours des références à un « quartier sensible », une « cité ». En ce sens, on peut ici rejoindre le constat du sociologue Pascal Hintermeyer (2002 : 44-45) pour qui les violences adolescentes sont à la fois très médiatiques et peu connues des institutions médiatiques. Il explique au sujet de ces violences que :

« Lorsque des journalistes s'y intéressent, il s'agit le plus souvent de circonstances graves dont l'interprétation s'avère délicate. Les phénomènes relatés, souvent avec complaisance, parfois avec une volonté de dramatisation, sont-ils significatifs d'un problème plus général, comme tend à nous le faire croire [une] soit sécuritaire, éventuellement attisée par des préoccupations politiques, ou au contraire doivent-ils être considérés comme exceptionnels, choquants du fait même de leur rareté et donc atypiques ? En dehors des événements ayant défrayé la chronique et des lieux qui en furent le théâtre, le rapport que les jeunes entretiennent avec la violence dans leur vie quotidienne reste passablement mystérieux ».

Pour exemple, le magazine de société *Ça me révolte*, diffusé le 9 novembre 2002 à une heure de grande écoute (20 h 45) dévoile une série de reportages dont le thème central se trouve être la violence sexuelle. Bernard De La Villardière, le présentateur phare de l'émission introduit le dernier sujet en en resituant le contexte. En admettant que la violence sexuelle ne soit pas confinée à un milieu particulier, il insiste sur le fait que les personnes mises en cause soient « de plus en plus jeunes » :

« On parlait [...] de la violence et des différentes formes qu'elle peut prendre, de la maltraitance des jeunes filles et de la manière dont elles sont considérées. La violence prend plusieurs formes. Elle touche d'ailleurs tous les milieux. Viols collectifs dans certains quartiers ou pilules du violeur dans les boîtes de nuit. Viols avec une tendance préoccupante : les agresseurs et les victimes sont de plus en plus jeunes ».

S'ensuivra, une série de reportages sur la jeunesse dont l'un traitera de l'influence de la pornographie, un autre sur des jeunes accrocs aux jeux vidéo. En plus d'une image souvent négative des quartiers populaires dans la presse, l'image de l'adolescence dans la société est mauvaise, à la fois dans le discours populaire, dans le discours journalistique et dans le discours scientifique. C'est ce que le chercheur en psychologie Michael Claes (1992) avait postulé. Ce type de préoccupation l'a d'ailleurs mené à orienter sa réflexion vers l'image de l'adolescent telle qu'elle était véhiculée dans la presse écrite. Il s'est ainsi donné pour objectif d'analyser le contenu de la presse écrite francophone montréalaise, afin d'examiner le type de couverture réservé à la période de l'adolescence. Ainsi, ses recherches menées au Québec en 1990 sur la presse ont indiqué par exemple que, sur plus de 200 articles consacrés à l'adolescence, de tous les thèmes possibles, c'était celui de la criminalité qui était le premier présent dans 45 % des écrits. Le chercheur a parlé de « distorsions dans la présentation des adolescents dans la presse » : « Le choix d'informations à caractère sexuel domine largement les articles traitant d'actes criminels [...] mais se retrouve également ailleurs, plus particulièrement dans les titres » (1992 : 181). Ainsi, dans l'ensemble du corpus de presse de cette thèse, on constate comme Michael Claes qu'il y a de nombreux articles de presse où les adolescents ont fait l'actualité. Effectivement, dans l'ensemble du corpus c'est près d'un article sur 6 (soit 97 articles) qui titre sur la jeunesse¹⁸. Une sélection de quelques titres, datés chronologiquement entre 2000 à 2006, prouve que jeunesse et violence riment bien souvent avec « sensationnalisme » :

Filtre 50. Les tournantes et la jeunesse

Presse	Date	Titre
<i>Le Monde</i>	4-juil.-00	Justice. Deux jeunes garçons écroués pour viols
<i>Le Parisien/AEF</i>	16-sept.-00	Le caïd de 13 ans a fait sa rentrée
<i>Le Monde</i>	20-févr.-01	Viols. Deux garçons de 12 et 14 ans ont été mis en examen pour viol en réunion
<i>Le Figaro</i>	7-juil.-01	Enfants agressés à Montpellier. L'enquête dira si les adolescents impliqués sont coupables de viol
<i>Le Figaro</i>	27-oct.-01	La petite fille de onze ans, victime des violeurs
<i>Le Progrès</i>	24-mai-02	Les collégiens violeurs inconscients de la gravité de leurs actes

¹⁸ cf. corpus 1H « Exemple d'utilisation du tableau de filtrage : les articles consacrés aux mineurs ».

<i>L'Humanité</i>	6-nov.-02	Cinq jeunes âgés de quinze à dix-sept ans ont été écroués à Montpellier
<i>Le Progrès</i>	14-févr.-03	La Ricamarie : un garçon de 12 ans impliqué dans une tournante
<i>Le Progrès</i>	26-août-04	Loire quatre enfants impliqués dans un viol collectif
<i>Libération</i>	28-août-04	Viol d'une jeune handicapée par des enfants
<i>Ouest France</i>	27-nov.-04	Une adolescente violée par cinq jeunes
<i>Le Progrès</i>	20-déc.-04	Bellegarde Ain : des enfants au cœur d'un sordide fait divers
<i>Sud Ouest</i>	11-juin-06	Six mineurs violeurs écroués dans les Bouches-du-Rhône
<i>Le Parisien/AEF</i>	17-juin-06	Tournantes. Des dizaines de jeunes impliqués

Par ailleurs, dans la France du début des années 2000, la question des violences sexuelles et de la jeunesse inquiétait de plus en plus les autorités. Sur le plan judiciaire, tout en ne cessant de parler de prévention et d'éducation, le ministre de la Justice Dominique Perben avait clairement annoncé à l'Assemblée nationale, au mois de juillet 2002 que, pour lutter contre les délinquants « de plus en plus jeunes et de plus en plus violents »¹⁹, il fallait rétablir la détention provisoire et multiplier les centres éducatifs fermés pour les 13-16 ans et créer de nouveaux modes de sanction pour les 10-13 ans²⁰. Plus tard, le 10 septembre 2003, Dominique Perben et le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, proposaient dans un communiqué, un projet de loi pour créer un « fichier des délinquants sexuels ». Ce communiqué, qui n'indiquait aucune date pour ce projet de loi, précisait que les deux ministres « proposer[ai]ent à la représentation nationale, un projet de loi instaurant un fichier des délinquants sexuels regroupant les personnes ayant fait l'objet d'une condamnation pour un délit ou un crime de nature sexuelle »²¹ (Mucchielli, 2002 : 156).

Divina Frau-Meigs, sociologue des médias et Sophie Jehel, chargée de mission pour la protection de l'enfance au CSA (2003 : 6) ont donné un éclairage sur la perception de la jeunesse dans l'ensemble de la société française : « Si la jeunesse des corps est un bien envié

19 Le texte parle sans plus de précision de « l'implication des mineurs de moins de treize ans dans les délits graves.

20 De surcroît, la loi du 2 août 2002, votée par l'Union pour la majorité présidentielle (UMP), prévoit déjà la suspension des allocations familiales pour les parents des mineurs placés en centre fermé, au mépris entre autres des professionnels de la justice des mineurs, de la Commission consultative des Droits de l'Homme.

21 Le fichier envisagé permettrait de « déterminer adresse et activité » des intéressés, ajoutait le texte commun des deux ministères.

de tous, les jeunes dans une société qui vieillit, sont devenus le symbole du malaise français. La situation des jeunes est devenue un carrefour de difficultés sociales. Avec la montée des violences scolaires et des incivilités [...] les jeunes sont perçus comme presque exclusivement auteurs ou victimes de violence et causes de l'insécurité ». Les chercheuses sont aussi les auteures de la version actualisée (*Jeunes, Médias, Violence*, 2003) d'un rapport remis le 3 mai 2002 à Ségolène Royal (alors ministre déléguée à la famille, à l'Enfance et aux Personnes Handicapées). Ce rapport a été créé en réponse à la mission confiée par le Collectif Interassociatif Enfance & Médias (CIEM) intitulé : « *L'environnement médiatique des jeunes de 0 à 18 ans : que transmettons-nous à nos enfants ?* » En effet, en France au début des années 2000, le CIEM constate une faiblesse des recherches, des thématiques négligées et un corpus inconnu. Or, un certain nombre d'experts²² pense qu'il peut exister une corrélation entre consommation pornographique et criminalité sexuelle (Jehel, Frau-Meigs, 2003 : 72). Par ailleurs, l'influence de la pornographie sur l'augmentation des violences sexuelles entre mineurs n'est pas non plus un thème de recherche très développé, pour comprendre ce qui se joue entre auteurs et victimes mineurs, Sophie Jehel et Divina Frau-Meigs ont préconisé qu'il y ait plus de recherches allant dans ce sens.

La question des contenus des programmes télévisuels était soulevée, deux mois avant la remise du rapport du CIEM, par *Le Parisien/AEF* (12/03/2002) qui prévenait les familles en titrant : « Sexe à la télé : attention, vos enfants regardent ». Pour prévenir du danger, la parole a été donnée à Denise Stagnara, qui animait depuis vingt ans alors, des cours d'éducation à la sexualité dans des établissements scolaires français.

« Les enfants et les jeunes ados accèdent sans difficulté aux programmes *hard* du petit écran, visionnent en douce une cassette chez les copains et rient sous cape des images les plus crues obtenues en deux simples clics sur Internet. L'école, elle, le sait parfaitement : "J'en entends des croquignolles", raconte ainsi Denise Stagnara [qui] a compilé parmi ses interventions récentes plus de 1 300 questions soulevées en classe : "En CM 2, je constate que la moitié des enfants ont déjà vu un film pornographique. En 3e, un quart des questions d'élèves portent sur la sodomie ou le cunnilingus, autant que sur l'amour et les sentiments. Le porno inspire leur langage, les insultes, les garçons en arrivent, dès 13 ans, à demander ce genre de préliminaires à leur copine". Extrêmement prudents quant à l'influence possible du porno sur la construction sexuelle des jeunes, les psys décèlent toutefois des comportements totalement nouveaux. Ils observent que des enfants, dès la préadolescence, se rejouent entre eux des scènes pornographiques. Ils voient émerger des relations échangistes à

22 cf. Guyenot L., 2000, *Le livre noir de l'industrie rose*, Paris, Imago et les experts auditionnés par le CIEM.

l'adolescence. Dans sa pire traduction, le porno sert de premier modèle à une sexualité brute qui dérive en viol collectif et en tournante dans les caves de banlieues ».

Ainsi, la pornographie et son impact sur la jeunesse inquiétait. En partant du principe qu'il y avait peu d'information sexuelle à l'école et que les médias étaient source première d'informations pour les jeunes Ségolène Royal à la veille des présidentielles (*Le Parisien/AEF* du 12/03/2002) a dévoilé ses préoccupations :

« C'est sur ces réalités que Ségolène Royal tentait avant le premier tour des élections présidentielles, de mobiliser les chaînes de télévision. Tout ce que le PAF compte de représentants est convoqué à son ministère de la Famille et de l'Enfance. "Ou bien la télé accepte d'ouvrir vraiment le débat, de prendre ses responsabilités éducatives à l'égard des jeunes, ou bien il faudra passer par la voie législative", estime la ministre, qui rend public à cette occasion le premier rapport du CIEM [...] et de Mme Blandine Kriegel²³. Selon les spécialistes qui se sont penchés sur le rapport, les effets des programmes pornos ou très violents sont comparables à ceux d'un abus sexuel et en ce sens, il faut les qualifier de "maltraitance audiovisuelle" ».

La maltraitance audiovisuelle et le lien de cause à effet « tournante/criminalité » est précisément ce qu'a récusé la juriste et féministe Marcela Iacub qui a fait dire à un des personnages du livre *Qu'avez-vous fait de la libération sexuelle ?* (2002 : 57) : « Même si l'on réussissait à établir un lien entre les films porno et l'augmentation de certains crimes, il faudrait en faire de même avec les films d'amour, les chansons populaires, et plus généralement, avec l'ensemble des moyens culturels qui s'en préoccupent ». Dans le rapport du CIEM, les recherches se sont également orientées vers l'évolution des contenus de la pornographie tendant à la dégradation des rôles, la banalisation des actes sexuels du *hardcore* (sado-masochisme, zoophilie, etc.), le recours à la violence réelle ou encore la mise en scène de comportements sexuels en groupe (Jehel, Frau Meigs, 2003 : 72). Aucun lien cependant n'a pu être établi entre la tournante et la criminalité.

6.1.4. TIC, BANALISATION DU X ET TOURNANTES

Après le cinéma dans les salles « X », la VHS et le DVD ont remplacé et même augmenté la diffusion de ces films. Auparavant, la vente des supports était réservée aux magasins spécialisés et à la vente par correspondance. Mais depuis l'arrivée du numérique (Internet, mais aussi le « 3G » sur les portables, le câble...), le développement du commerce de la

23 Voir aussi « Examen de la proposition de loi de M. Yves Bur visant à protéger les mineurs contre la diffusion de programmes comprenant des scènes de violence gratuite ou de pornographie - n° 317 » par Yves Bur, rapporteur sur <http://www.assemblee-nationale.fr/12/cr-cafc/02-03/c0203019.asp>. Dernière consultation le 08/12/2009.

pornographie s'est accru et plus rien ne permet d'assurer que les mineurs n'aient pas accès à des images pornographiques²⁴. « Que penser des chaînes grand public de la TNT, qui nous ont été présentées comme la télé satellite démocratique et familiale qui diffusent des pornos, des publicités pour sites pornos, etc. à des heures tardives mais sans aucun cryptage » s'interrogeait-on sur le site Internet CFCV dans un rapport présentant le lien entre viol et pornographie²⁵.

Plus que jamais, l'argument pornographique porteur dans les médias, en littérature, au cinéma ou sur Internet, fait que ce qui devait être caché dans la sexualité se montre et dépasse alors l'imaginaire des jeunes. C'est la thèse de Xavier Deleu, journaliste, réalisateur de documentaires pour la télévision et auteur du livre intitulé *le Consensus pornographique* (2002), pour lequel, il est affligeant que les garçons soient livrés aux images et que le « visuel porno » soit devenu leur principale source d'informations. Aussi, lorsque le 25 mai 2002, le régional *Sud Ouest* (25/05/2002) informe de l'arrestation pour viol en réunion sur une camarade dans le 7^e arrondissement de Lyon de huit jeunes adolescents issus de milieux bourgeois, il invite Xavier Deleu à donner un éclairage sur le lien possible entre pornographie et "tournantes" :

« Le fait que la pornographie soit entrée dans les mœurs n'explique pas à lui seul le phénomène des "tournantes". Mais si les garçons se croient autorisés, quelle que soit leur origine sociale, à lancer ce qu'ils appellent entre eux des "plans pétasses", c'est aussi parce que l'air du temps s'y prête. "Des viols collectifs [...]" il y en a malheureusement toujours eu, mais ce qui est plus grave aujourd'hui, c'est que la sexualité est devenue le chemin de la fracture générationnelle." »

Dès lors, le domaine pornographique ne serait pas le seul à devoir être mis en cause pour expliquer l'influence et la réception des discours sur la sexualité. Pour Xavier Deleu (*ibid.*), ce serait l'environnement tout entier dans lequel tout un chacun évolue qui est à remettre en question :

« En l'absence de contre-discours, un certain nombre d'adolescents appliquent ainsi par mimétisme ce qu'ils voient dans les films porno ou suivent les conseils de leurs radios, journaux ou magazines [...]. Une jeune fille de 14 ans ne demande plus à sa mère un conseil de contraception, mais comment pratiquer une fellation ou si elle doit accepter une sodomie. De la publicité à la littérature, de la télé à la presse écrite, de la sexualité

²⁴ cf. « Les nouveaux médias : des jeunes libérés ou abandonnés ? » Rapport d'information n° 46 (2008-2009) de M. David Assouline, fait au nom de la commission des affaires culturelles, déposé le 22 octobre 2008. En ligne sur <http://www.senat.fr/rap/r08-046/r08-046.html>. Dernière consultation le 15/02/2010.

²⁵ Dossier « Liens entre viol et pornographie ». Disponible sur <http://www.cfcv.com>. Dernière consultation le 18/12/2009.

réelle aux simulacres virtuels, la cité moderne est celle du perpétuel *teasing* érotique, de la sollicitation sexuelle permanente ».

La question finale s'ouvre sur une réflexion d'ordre moral : « Comment dès lors s'étonner que des adolescents jouent sans trop réfléchir les moutons de Panurge ? » La même année en 2002, Ivan Rioufol, journaliste pour *Le Figaro* titre « La tyrannie pornographique » (24/05/2002) pour relater la mise en examen de huit collégiens lyonnais, pour la « tournante » qu'ils ont fait subir à une élève de 15 ans. Le journaliste retranscrit les propos de la justice qui décrit « des jeunes d'un milieu "tout à fait correct" », qui n'ont pas eu conscience d'avoir commis un crime. En mentionnant un autre fait divers, soit l'arrestation d'un lycéen pour des faits similaires à Vesoul, le journaliste tente d'apporter un éclairage sur ce qui mène les adolescents à commettre de tels actes : « Accusée principale, la pornographie. Grâce aux chaînes, aux cassettes vidéo et à l'Internet, elle est accessible aux plus jeunes ». Par ailleurs, deux semaines plus tard, ce même journaliste s'interrogera de nouveau sur l'influence de la pornographie en traitant non plus d'un viol commis en réunion, mais du meurtre d'Alice, une adolescente de 15 ans tuée à Nantes, de 45 coups de couteau, par Julien, un jeune homme de deux ans son aîné, décrit pourtant comme « normal » (*Le Figaro* du 07/06/2002). Il a *a priori* expliqué à la police qu'il avait « décidé de tuer quelqu'un » après avoir revu chez lui, le film *Scream*, premier d'une trilogie américaine (1997, 1998, 2000) qui mettait en scène un meurtrier masqué poignardant des étudiants sur leur campus. Ainsi, le journaliste a établi un parallèle entre ce meurtre, les viols commis en réunion et a désigné des responsables. En plus de la famille et de l'école, ont été accusés la télévision et le cinéma :

« L'autre semaine, des "tournantes" (viols collectifs) calquées par des adolescents sur les films pornos ; aujourd'hui ce meurtre gratuit inspiré par des mises en scène virtuelles. Ne pas en conclure trop simplement que seules les images sont fautives. La famille, l'école, sont aussi responsables. Mais la banalisation et l'accumulation des scènes de violence perturbent à l'évidence des jeunes personnes psychologiquement fragiles, pour peu qu'elles soient laissées à elles-mêmes, seules face à la télévision. Toujours cette pesante attirance des médias audiovisuels pour le sordide, le morbide, le vulgaire. Cinéma et télévision ajoutent à plaisir de la haine, de la laideur, de l'inhumanité à une société qui en est déjà saturée et qui laisse sa culture se perdre.

Enfin, le journaliste s'est arrêté sur les derniers mots qu'Alice aurait adressé à cet homme inconnu d'elle « qui sont les plus dramatiquement justes : "Faites-moi un sourire. Je sais que je vais mourir" ». Pour la voix du *Figaro*, « cette ultime demande d'une jeune fille de 15 ans révèle la quête sacrée d'une génération cernée par la barbarie ». À travers ce fait divers, le meurtre de cette adolescente, le rappel récent à l'actualité des viols en réunion qui seraient

imités du « porno » se dresse un tremplin pour parler plus largement d'une violence banalisée qui révèle l'urgence d'examiner la situation de l'influence des images violentes sur les jeunes.

Est-ce si étonnant que lors de compte-rendu de procès, des avocats tels Éric Plouvier (avocat d'un accusé de viol en réunion) émettent ce genre de réflexion : « Assurément, les "tournantes" en disent long, sans verser dans le moralisme ambiant, sur la confusion qui règne dans l'esprit de gamins immatures n'ayant d'autres repères que ceux transmis par la culture des *mass-media* » ? (*Le Monde* du 30/09/2002). Malgré de nombreux discours de presse qui tendent à incriminer les médias de masse comme les médias audiovisuels, pour Karine Darbellay²⁶, chercheuse en SIC à l'Université de Neuchâtel (Suisse), l'environnement pornographique ne serait pas responsable :

« C'est une influence pas forcément directe. D'un côté [les adolescents] consomment parce qu'ils aiment bien consommer ça. Cela peut être un peu extrême comme la zoophilie ou la scatophilie, des choses assez "hard" ce qui est nouveau depuis les débuts du porno. Avant, on consommait de la pornographie maintenant c'est de la pornographie de plus en plus dure. Maintenant je ne suis pas sûre que la grande partie des adolescents qui regardent cela aimeraient pratiquer ce genre de choses. Ils trouvent cela dégueulasse, c'est quelque chose qu'ils n'aimeraient pas faire, par contre, on aime voir... Je ne pense pas que le porno ait une influence directe sur le comportement ».

Effectivement, si les contenus pornographiques apparaissent de plus en plus « violents » d'un point de vue de la réception, aucune étude ne prouve que des pratiques nouvelles dévoilées dans l'industrie du X aient vu croître un nombre important d'adeptes chez les adolescents.

6.1.5. LE FILM PORNOGRAPHIQUE COMME EDUCATION SEXUELLE ?

Dans certains articles de presse qui évoquent un lien supposé entre « tournante » et « pornographie », on constate un malaise, un manque d'éducation sexuelle des mineurs qu'on associe à une crise de l'autorité parentale. Dans le rapport du CIEM de 2003 (Jehel, Frau Meigs, 2003 : 6), sont mis en exergue « les effets déstructurants et délétères d'une permissivité sans supervision parentale [qui] provoque l'augmentation des conduites à risques, des mises en danger et le sentiment d'insécurité des adultes ». Aussi, il faut rejoindre le constat du CIEM : la délinquance des jeunes qui a accaparé (et accapare encore) l'attention des médias et de la politique, est avant tout « le signe d'une perte des repères qui concerne d'abord les adultes, responsables des valeurs fondamentales auprès des jeunes » (*ibid.* : 8). Par exemple, la perception d'une travailleuse sociale, Isabelle Gard, agent de développement

²⁶ Entretien avec Karine Darbellay en annexe 8C.

social à Sarcelles, sur ce qui constitue la base du déclenchement des tournantes chez des « gamins », est restituée dans une analyse du *Monde* (24/04/2001) :

« Les tournantes soulignent aussi le manque d'éducation sexuelle : "Il n'y a pas de modèle, pas d'adulte qui intervient. Les gamins apprennent entre eux, en regardant les films pornos ou en se repassant les livres de cul qui circulent dans la cité". »

En 2001, la question de l'éducation sexuelle des jeunes par la pornographie est d'ailleurs discutée dans la presse écrite, mais aussi à la télévision. En est un exemple « Ados : amour et sexualité », une émission diffusée le 31 janvier 2002, comprend sept reportages, des débats et témoignages en plateau avec onze invités, le tout orchestré par Laurent Delahousse sur M6. Cette fois, comme le dit le présentateur, « l'émission veut interpeller parents et ados sur la complexité de la sexualité pour tenter de savoir où les uns doivent commencer à entamer le dialogue, à quel moment les autres doivent intervenir ou, au contraire, s'effacer [...] Quitte à ne montrer que des stéréotypes » (*Le Figaro* du 31/01/2002).

« Si l'on passe d'un extrême à un autre, d'une fille de 24 ans qui veut offrir sa virginité en cadeau de mariage à son futur mari à un jeune des banlieues qui ne connaît la sexualité que sous forme de "tournante", c'est tout simplement pour traduire toutes les expressions et perceptions de la sexualité chez les jeunes », reprend le journaliste. *Ados : amour et sexualité* ainsi va traiter de l'influence de la pornographie sur les "tournantes" et de violences sexuelles au milieu d'autres sujets de société : de la "première fois" aux grossesses précoces, des interactions de séduction adolescentes à l'inquiétude au planning familial, de l'avortement à la virginité au mariage ».

Dans le corpus, les faits divers au sujet desquels il est fait état de l'influence du visionnage d'images pornographiques sur des viols commis en réunion reviennent régulièrement, particulièrement quand les histoires sont des plus sordides. À cet égard, il faut prêter attention à un fait divers qui s'est déroulé dans le quartier populaire de Figuerolles à Montpellier (*Le Figaro* du 07/07/2001). Deux garçons de 7 ans et demi qui jouaient dans un square ont été agressés sexuellement par trois adolescents de 12, 13 et 16 ans. Au parquet, une information judiciaire a été ouverte pour « viols en réunion ». Pour Gérard Sedivi, substitut du procureur de la République de Montpellier, chargé du service des mineurs, la raison de cette violence pouvait être cherchée du côté de la pornographie diffusée dans les revues, sur les chaînes de télévision, le câble, les cassettes vidéo et l'Internet :

« "Hier encore, j'ai rencontré des parents de bonne foi, souvent de milieux défavorisés, qui passent des cassettes vidéo pornos à leurs enfants en guise de leçon de sexualité", a souligné le magistrat. Les trois adolescents de Figuerolles n'étaient pas

consommateurs de pornographie, mais ont reconnu avoir été initiés par des copains qui y avaient accès. »

Pour la journaliste Josée Stoquart qui a préfacé l'ouvrage de Samira Bellil (2002), l'univers des quartiers dits sensibles, lugubres et les origines des personnes issues de l'immigration n'ont pas été les seuls mis en cause (Bellil, 2002 : 13). L'environnement « érotisé » aussi été pointé du doigt, car la véritable réponse semblait plus profonde :

« La seule éducation sexuelle que reçoivent ces jeunes est celle des films pornographiques, ils n'ont aucune autre image de la relation amoureuse. Ces adolescents n'ont plus aucun repère et ils n'ont pas conscience de la gravité de leurs actes. Pour eux la "tournante" est un jeu, et les filles des objets ».

En 2002, au lendemain d'un viol collectif à Aix en Provence, *Libération* (29/05/2002) informe sur l'initiative de Michel Frappaf, éducateur d'un centre social aixois, qui, pour désamorcer le « malaise », a monté un groupe de parole pour sensibiliser à la notion de culpabilité, les frères, voisins, amis des jeunes impliqués. Une avocate, Maître Agnès Doucière est également intervenue pour enseigner ce qu'est un viol collectif et raconte le malaise provoqué par le fait de dévier d'une question sexuelle, à une question de discrimination raciale chez des jeunes d'origine étrangère. Un psychologue M. Del Voglo y voit dans la manifestation de ces viols plutôt comme un modèle calqué sur la sexualité des adultes (*ibid.*) :

« "Pour eux, la loi et la victime étaient la cause de toutes leurs souffrances", rapporte l'avocate. "La plupart des jeunes, d'origine maghrébine, ont vécu l'affaire comme une discrimination raciale. Ils disaient : à d'autres, on n'aurait pas fait ça", indique Me Doucière. Question sexualité, le vide. "Ils nous disaient : "On n'en parle pas avec nos parents, on la découvre avec les films X", rapporte l'avocate. [...] De ces réunions, le psychologue Del Volgo rapporte la même certitude : "On ne peut stigmatiser la sexualité de ces ados lors d'un viol collectif sans prendre en compte le fait qu'elle n'est que le reflet des fantasmes de la sexualité des adultes. Nous, adultes, avons joué sur ces incitations-là, la sexualité de groupe, dans la pornographie, la pub, les romans, à la télé chez Ardisson. Chez ces jeunes, c'est devenu la réalité. Ils nous mettent à l'épreuve : après des années de tolérance, de libération sexuelle, que voulons-nous sur le plan de la sexualité ? Les jeunes Maghrébins sont le plus dans les mâchoires de cette pression, tiraillés, écartelés" ».

De même, les travaux de Jacqueline Finkelstein Rossi (1999) qui se sont orientés vers une clinique sociale des comportements transgressifs ont montré que la perte des repères n'est pas nouvelle, elle est discutée à chaque fois qu'une société mute, évolue de façon plus ou moins rapide. « C'est en tout cas une phrase qui est habituellement utilisée : "ils n'ont plus de

repères !" ²⁷, ce qui sous-entend que les adultes les ont eux aussi perdus ou ne s'y réfèrent plus, peut être par manque de foi et sont incapables de les connaître et de les utiliser » (1999 : 23).

De fait, un mois après la parution de l'article de *Libération* du 29 mai 2002, *Le Figaro* (21/06/2002) a émis une analyse qui a fait également intervenir l'expérience de divers acteurs sociaux : une responsable d'un service téléphonique, un infirmier et une assistance sociale. Dans cet article du *Figaro* dont le titre est « Tournantes. De l'injure sexiste au viol collectif, jamais les rapports entre garçons et filles n'ont été aussi agressifs », c'est la journaliste Marie-Estelle Pech qui livre son analyse :

« Beaucoup d'adolescentes appellent pour faire part de "violences verbales", explique Arina Vandekerck, responsable de la ligne *Jeunes violences écoute* ²⁸ en région parisienne. Des agressions qui "constituent une autre sorte de viol", s'inquiète Benoît Felix, un infirmier qui fait de la prévention sexuelle depuis douze ans dans les établissements scolaires de la région parisienne. "Dès 12 ans, dit-il, les filles entendent qu'elles sont des salopes, des pétasses ou, à l'inverse, qu'elles sont frigides. Et tout ça pour rien : parce qu'elles ne disent pas bonjour, par exemple. Tout devient excessif et beaucoup s'en plaignent". Lui, met en cause la surenchère de la pornographie, devenue "hypermachiste, très violente", et que les jeunes regardent de plus en plus tôt. Mireille Merle, assistante sociale de l'Éducation nationale dans la région lyonnaise, s'émeut ainsi de ce petit garçon de 8 ans, venu lui demander des explications sur des scènes de zoophilie visionnées peu auparavant ! Dans les milieux populaires, beaucoup d'adolescents prennent la pornographie "hard" comme modèle, sans éducation sexuelle parallèle des parents. Jean-Louis, enseignant de français dans la banlieue de Mulhouse (Haut-Rhin), ne peut étudier certains textes sans qu'un élève ne parte en claquant la porte en lançant un "c'est dégueulasse, M'sieur" parce qu'il a entendu le mot "baiser". "Ils sont très prudes car quand ils voient le soutien-gorge ou la culotte d'une femme à la télévision, il y a toujours un père ou un grand frère pour actionner la télécommande", raconte-t-il. L'ignorance de ces adolescents est si préoccupante que lors de ses interventions en banlieue, Benoît Félix répète les textes de loi "afin de bien expliquer ce qu'est une agression sexuelle, la pédophilie, le viol. Des notions devenues très floues pour certains". »

Dans cet article du *Figaro*, les jeunes n'ont aucune éducation sexuelle car « il y a toujours quelqu'un pour zapper ». Pour le quotidien *L'Humanité* (27/09/2002), on apprend que certains parents regardent des contenus pornographiques avec leurs enfants. On a là deux cas

²⁷ On retrouve ce genre d'arguments pour expliquer le manque de repères des jeunes dans différents quotidiens du corpus tels *Le Progrès* du 25/05/2002 ; 29/04/2004, *Libération* du 14/11/2000 et du 05/06/2006, 17/09/2002 ; *La Croix* du 17/05/2006, *L'Humanité* du 05/10/2000, 07/02/2002, 22/10/2002, *Le Monde* du 24/04/2001, 20/02/2005, *Le Figaro* du 05/11/2002 et *Le Parisien/AEF* du 17/12/2006.

²⁸ 0800 20 22 23 ou <http://www.jeunesviolencesecoute.fr/>. Dernière consultation le 08/12/2009.

extrêmes, qu'il est intéressant de mettre en exergue. Pour *L'Humanité* (*ibid.*), Emmanuelle Piet, présidente du CFCV prévient :

« Les viols en réunion sont une pratique ignoble aux ressorts aussi complexes que révélateurs de mal-être individuel et de malaises sociaux. Ce sont souvent "des enfants brisés en amont, immatures sexuellement" qui commettent ces crimes sans toujours prendre conscience de leur gravité. Gamins initiés à la sexualité par les films pornographiques ? "Pire, souvent, c'est en famille qu'ils les regardent, quand ils n'ont pas été victimes de viols eux-mêmes", rétorque Emmanuelle Piet du CFCV ».

La chroniqueuse judiciaire du *Monde* (30/09/2002) Pascale Robert-Diard, relate le dernier jour d'audience de la Cour d'Assises des mineurs du Val D'Oise et explique que la pornographie a certainement eu un rôle à jouer dans le procès qu'elle couvre :

« Pour les accusés [...] A. était une "meuf facile", une "salope qui en veut", une "pute". De viol, ils ne veulent pas entendre parler. "Dans la famille, on est des voleurs, pas des violeurs", avait assuré l'un d'eux à l'instruction. Si la plupart ont reconnu les faits qui leur sont reprochés, c'est pour mieux affirmer que leur victime était consentante. Patiemment, le président Jean-Michel Hayat leur a demandé ce que cela signifiait pour eux. "Ben, elle a pas dit oui, elle a pas dit non, elle a fait, c'est tout", a répondu l'un des accusés. "Ça se passe avec les yeux", a expliqué un autre. Pour Éric Plouvier, avocat de l'un des accusés, "c'est la rencontre de deux fragilités". Celle d'une adolescente déstabilisée par l'absence de son père, détenu pour braquage, et qui rentre d'un séjour d'un an en Algérie, et celle de cette bande d'adolescents nourris à la fois aux traditions familiales et aux films pornographiques ».

Dans ces discours, malgré le fait que les présumés coupables se défendent, ils se décrivent eux-mêmes comme des coupables : si ce ne sont pas des violeurs, ce sont des voleurs. Le même jour, Patrice Huerre, psychiatre d'adolescents interviewé par Emmanuelle Reju de *La Croix* (30/09/2002) pointe également la question de la représentation du sexe et le manque de repères dans l'éducation sexuelle :

« **Emmanuelle Reju** : Pour se livrer à de tels actes, il faut quand même avoir - au minimum - une image déformée de la femme...

Patrice Huerre : Hormis les cours de biologie, ces jeunes n'ont aucune information sur la sexualité. À la maison, on n'en parle pas. Leurs seules représentations du rapport aux femmes, ce sont les photos dans les kiosques ou les images pornographiques qu'ils regardent avec les copains.

Emmanuelle Reju : Est-ce souvent le cas des violeurs ?

Patrice Huerre : C'était le cas chaque fois que j'ai rencontré des jeunes auteurs de viols collectifs. Cela ne veut pas dire que tous ceux qui voient des images pornographiques vont devenir des violeurs. Mais, a contrario, tous les violeurs en ont vu. Pour ces jeunes en quête d'eux-mêmes, inquiets de leur virilité et de leur identité,

qui ont des désirs sexuels dont ils ne savent que faire et qui n'ont pas d'autres repères, ces images peuvent devenir la norme. Ajoutez à cela un phénomène de groupe, une éducation insuffisante pour fixer des limites ainsi qu'une méconnaissance de leur histoire familiale et culturelle et vous avez tous les ingrédients ».

Aussi l'éducation sexuelle amène-t-elle à traiter d'éducation à l'amour. « Parlez-moi d'amour ». C'est le nom du reportage écrit par Cécile Daumas pour *Libération* (11/01/2003), mais aussi la requête de la Fondation 93, association qui mène des projets pédagogiques en milieu scolaire auprès de dix classes de collégiens d'une quinzaine d'années, de Seine-Saint-Denis²⁹ :

« Le porno donne aussi des angoisses aux ados. "Les garçons sont dans la hantise de ne pas arriver à faire hurler une fille dès la première fois, explique la psychologue Muriel Naessens. Ils comparent leur anatomie à celle des acteurs X, redoutent les préliminaires" [...]. On les dit gavés d'images X, ils peuvent être timides et embarrassés comme des collégiens qu'ils sont encore. En trente ans, l'âge du premier rapport sexuel n'a pas bougé : 17 ans et des poussières. La première fois est toujours un mélange d'excitation et de hantise. Les stéréotypes sexuels ont aussi la vie dure. [...] "C'est normal que les parents soient plus sévères avec une fille, dit Naomie, elle peut tomber enceinte alors que le garçon met enceinte. " Ruben renchérit : "Elle ne doit pas rentrer trop tard, sinon elle peut aller dans une cave et se faire tourner dans un viol collectif." Le garçon n'y serait pour rien ? Ramata retourne la situation : "C'est aussi de leur faute. Ils doivent réfléchir. Leur père et leur mère devraient leur dire que ce n'est pas bien." Pas une voix masculine ne riposte. Une élève renchérit : "Y a des filles qui veulent bien." Ramata n'en revient pas. "Dans une cave ?" L'autre persiste : "Si elles veulent se faire tourner, c'est leur problème. Elles cherchent." Le ton monte entre les deux adolescentes, la psychologue intervient. "Je n'ai jamais rencontré de filles qui voulaient. Elles ont fini par dire oui à un petit copain qui les menaçait : Si tu ne le fais pas, je te fais une réputation dans la cité." » Elle rappelle que le viol est puni par la loi.

Catherine Fabre en charge du secteur « Vie familiale et éducation » à Familles de France marque une position claire sur la pornographie à la télévision (*AFP* 25/09/2003) :

« Beaucoup d'adolescents font leur éducation sexuelle sur le modèle de ce qu'ils découvrent [dans des cassettes pornos]. Il ne faut pas s'étonner ensuite qu'il y ait des "tournantes" (viols collectifs) ».

Christelle Hamel (2003 : 85-92), a réfuté assez largement le discours médiatique prétendant que les « tournantes » sont imputables à des jeunes inconscients de la gravité de leurs actes. Selon elle, les adolescents dits coupables dans les affaires de « tournantes » refusent de se considérer comme des violeurs, ce qui s'explique moins par une « perte des repères » que par

²⁹ En partenariat avec le conseil général de Seine-Saint-Denis et le soutien des ministères de la Jeunesse, de l'Éducation nationale, de la Culture et de la Justice

une stratégie préventive de défense face à la justice. Elle montre également que ces viols collectifs ne sont pas des rituels : ils ne marquent aucun changement d'état ou de statut, ni une entrée dans le groupe, ni une initiation sexuelle. L'interprétation de ces actes comme conséquence d'une situation de misère sexuelle ne tient pas non plus, car les jeunes qu'elle a interviewés ne s'en plaignent pas, se percevant plutôt comme « des hommes ayant des besoins sexuels particulièrement développés » (*ibid.* : 91). Il semble donc difficile de soutenir la thèse de la banalisation de l'acte et d'envisager la victime comme consentante. En ce sens, les arguments d'un adolescent ayant participé à un viol collectif, qui consisteraient à nier la gravité des actes, prôner leurs banalités, et à qualifier la victime de consentante ou désireuse d'une telle expérience, ne tiendraient pas.

6.3. TOURNANTE ET PORNOGRAPHIE VUES PAR LA SOCIÉTÉ ET SES MÉDIAS

En publiant un article consacré à la pornographie à la télévision, *La Croix* (22/10/2002) aborde la position de l'extrême droite, représentée par Marine Le Pen sur l'influence de la pornographie sur les tournantes. Dans cet article, Marine Le Pen laisse ainsi comprendre que ce sont les médias, en créant un « climat pornographique » qui sont coupables d'influencer des personnes à passer au viol. L'État ne peut donc demeurer indifférent à l'explosion des violences sexuelles. De surcroît, elle se prononce sans hésitation pour l'interdiction des films X à la télévision accusés de favoriser les dérives sexuelles comme les fameuses « tournantes ». Et de participer à l'« immoralité générale » de la société. Pour cela, elle propose une initiative parlementaire sur la suppression de la pornographie à la télévision.

En réponse à cette dernière, à la fin de l'année 2002, des personnalités, surtout du monde du cinéma³⁰, ont condamné le « *hold-up* » du gouvernement sur « la liberté d'expression » dans *Libération* (31/10/2002) qui adopte alors le titre : « Rabelais, réveille-toi » en référence au style libre de l'écrivain. Pour les contestataires de la suppression du X, les initiatives du CSA contre la pornographie sont abusives :

³⁰ Les signataires sont : John B. Root, réalisateur de X, Francis Mischkind, producteur de X, Marc et Grégory Dorcel, producteurs de X, Jean-Jacques Beineix, cinéaste, Asia Argento, comédienne, réalisatrice, Chantal Akerman, cinéaste, Frédéric Beigbeder, écrivain, journaliste, producteur..., Guillaume Dustan, écrivain, éditeur, Vincent Cespedes, écrivain, philosophe, Serge Kaganski, journaliste et critique de cinéma, François Margolin, réalisateur, Jacques Martineau et Olivier Ducastel, cinéastes, Serge Toubiana, journaliste, critique de cinéma, Évelyne Dress, écrivaine, cinéaste, Antoine Desrosières, cinéaste, Philippe Barassat, cinéaste, Brigitte Coscas, cinéaste, Danièle d'Antoni, agent artistique, Henri Gicoux, Canal +, Raphaël Bassan, journaliste, critique et historien du cinéma, Jean-Christophe Bouvet, comédien, Jean Brehat, producteur.

« Réclamer la suppression du X des écrans de télévision ne leur suffisait donc pas. Ils travaillent maintenant à tuer totalement la production adulte française. Et dans quel silence !... Dans quelle indifférence !... ».

Les signataires de cette lettre proposent alors un « petit lexique des mensonges et des contrevérités qui sont maniés dans [le débat sur la pornographie], ainsi que des réponses simples, point par point ». Ils expliquent quant à la volonté de Dominique Baudis³¹, alors président du CSA, qui réclame la suppression de la pornographie à la télévision pour protéger les enfants que c'est un :

« Vieil argument, la protection des mineurs. Il a beaucoup servi, mais il est tellement efficace, pourquoi s'en priver ? Il dit suivre en cela la recommandation du CIEM dans le rapport que lui a commandé Ségolène Royal qui réclame en effet au CSA des mesures afin de réagir face à la violence accrue des émissions radio et télé (films, séries, dessins animés) destinées aux enfants et diffusées entre 8 heures et 22 h 30. Il demande que les séries et films interdits aux moins de 12 ans soient diffusés plus tard dans la soirée. Il souhaite le développement d'une politique de programmes "jeunesse". Le CIEM demande dans son rapport une responsabilisation des médias et des parents. Il établit qu'une interdiction supplémentaire serait "rétrograde et anachronique" et sans effet compte tenu de la directive européenne "TV sans frontière". Or, Dominique Baudis a répondu en recommandant l'interdiction des programmes réservés aux adultes, diffusés à partir de minuit sur des chaînes cryptées. « Il a dû mal lire le rapport ».

En effet, pour les auteurs du rapport du CIEM, (Jehel, Frau Meigs, 2003 : 3) « se focaliser sur l'interdit relève d'une attitude rétrograde et anachronique. Dans une société permissive, dans laquelle, quoiqu'on en dise les comportements transgressifs sont extrêmement tolérés, voir valorisés, seuls les interdits qui font sens vont pouvoir légitimer l'autorité des parents et des éducateurs au sens large. Désigner des interdits sans les accompagner d'une supervision des adultes, c'est renoncer à prendre en charge la responsabilité du développement des enfants et inciter à une transgression déstructurante ». En ce sens, la seule démarche à suivre pour les auteurs est celle qui consiste à responsabiliser

³¹ En 2000, il est pour un an le président du comité éditorial du quotidien *Le Figaro* duquel il démissionne, comme de tous ses mandats électifs, lorsque le président Chirac lui propose de devenir Président du CSA. Par ailleurs, il sera lui-même dès 2004 mis en cause dans des affaires de viols collectifs. Des articles sur le thème ont été retrouvés dans le corpus général (« Patrice Alègre : Je n'ai jamais vu Dominique Baudis » dans *Le Figaro* du 18/06/2004 ; « Affaire Alègre. Confrontation générale dans le bureau du juge » dans *Le Progrès* du 18/06/2004). Ce genre de cas a été mis en exergue par des chercheurs en SIC, Guillaume Soulez et Pascal Froissard avec le journaliste Daniel Schneidermann (2004 : 6-20). Tout comme les chercheurs, il faut noter que l'affaire Dominique Baudis est difficile à appréhender dans la mesure où il s'agit de presse à scandale du même ordre que le *tabloïd* dans la presse anglo-saxonne ou du *Bild Zeitung* dans la presse germanophone. Dû au fait que le présumé coupable soit un personnage connu dans l'espace public, il faut souligner que le positionnement de la presse est plus de relater un fait scandaleux qu'un fait divers.

les médias d'une façon globale et complexe, qui interroge leur rôle dans la construction des identités, en transmettant des valeurs et repères éthiques selon l'âge des enfants. De fait, les signataires de la pétition (*Libération* du 31/10/2002), contre la suppression du X, ajoutent qu'en ce qui concerne la protection des enfants, les parents ont aussi leur rôle à jouer pour éviter que ces derniers ne tombent sur des contenus pornographiques :

« Si l'on est abonné à une chaîne qui diffuse du X, il est très simple d'empêcher son enfant de voir une œuvre pornographique : il suffit de le mettre au lit avant minuit et, plus radical encore, d'ôter la carte du décodeur ».

Les signataires souhaitent recadrer, par ailleurs, les discussions sur les tournantes et la pornographie :

« Tournantes. Les affaires de "tournantes" insérées dans le débat par M. Baudis n'ont rien à voir avec les films X, ni même avec la sexualité. Ce sont des faits divers criminels, des actes de pure violence barbare et le signe d'un malaise social. Mais on n'a pas attendu la naissance de la télévision et de la vidéo pour pratiquer les "tournantes" ». Le viol collectif existe depuis la nuit des temps [...]. Aucun [des] violeurs n'est ou n'était abonné à *Canal +*. » (*ibid.*)

Ruwen Ogien (*in* Di Falco, 2005 : 248-250), philosophe, explique que parmi ceux qui recommandent le contrôle ou l'interdiction de la diffusion de films dits pornographiques, certains justifient leur position en soutenant que les films X donnent aux jeunes une représentation fautive de la sexualité et ruinent leur psychisme en les amenant à dissocier sentiments et sexualité³².

En ce qui concerne les associations, le positionnement de Ni Putes Ni Soumises sur la question est le même que celui des protecteurs de l'enfance. Fadela Amara, alors présidente de NPNS, dans une interview donnée au *Figaro* (01/02/2003) s'inquiétait : « ces jeunes n'ont aucune information. Ils ne connaissent que les cassettes pornos qui ont biaisé leur vision de l'amour ». De même, la journaliste Isabelle Castéra couvrait en 2005 un reportage pour *Sud Ouest* (14/11/2005) sur le « gros succès du Salon de l'érotisme ». L'originalité de l'angle pour traiter de ce salon était de relater la perception d'une membre de NPNS, Jamila Alla-Belhyate

³² L'argument principal contre la pornographie dans le débat public et dans les décisions des sanctions légales dit que l'exposition aux livres et aux films à caractère pornographique est un danger pour la jeunesse, mais ne précise pas en quoi ce danger consiste exactement. En fait, dans une catégorie de « dangers » dits « psychologiques », il est fait référence aux troubles d'identité sexuelle personnelle et à la difficulté de distinguer la réalité de la fiction. Or ces premiers dommages ne sont pas avérés et une confusion existe autour de la notion de « danger psychologique ». Pour le chercheur, ce ne sont pas des arguments psychologiques authentiques mais simplement une défense idéologique d'une certaine conception, assez conventionnelle dans nos sociétés, de la sexualité. Une réflexion morale sur l'aspect idéologique s'impose surtout lorsque l'argument pornographique est présenté comme l'explication de violences criminelles tels les viols commis en réunion.

(présidente régionale Gironde Aquitaine). Cette femme, opposée à la pornographie « s'est immergée dans le monde du sexe. Pour comprendre, appréhender cet univers où la sexualité la plus débridée s'ouvre au grand public, de plus de 18 ans ». Après la description de quelques activités proposées par le salon, la journaliste Isabelle Castéra reviendra sur la rencontre entre deux personnes aux pensées antagonistes : Jamila Alla-Belhyate et Jocelyn Quesne, organisateur du salon. Et de conclure : « Tout le week-end sur les quais, et malgré un prix d'entrée dissuasif, le salon de l'érotisme a fait le plein ». Ainsi, Isabelle Castéra démontre-t-elle à travers la rencontre d'une membre associative farouchement opposée à la pornographie et le responsable de l'organisation d'un salon en faisant sa promotion que le lien entre pornographie et viol collectif peut sembler douteux.

Or, en 2002, à l'heure de la TNT, le Conseil supérieur de l'audiovisuel, qui craignait une hausse de la diffusion de films X avec la télévision numérique terrestre, prônait une interdiction globale de la pornographie sur les écrans TV. Ceci est l'explication de Bénédicte Mathieu (*Le Monde* du 10/07/2002) journaliste pour *Le Monde*. En effet, une proposition de loi relative à l'interdiction faite aux services de télévision de diffuser des programmes comprenant des scènes de pornographie ou de violence gratuite a été enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 24 juillet 2002³³. Mais au sein des discours autour des tournantes dans le corpus, jamais il n'a été évoqué la raison de l'arrivée de la TNT pour expliquer la volonté d'une éventuelle censure. Dans ces cas, ce sont plutôt les relations de cause à effet de l'impact des images pornographiques chez les plus jeunes qui ont été discutées. Aussi, il a été vu que les discussions sur la pornographie dans la même année où la tournante a été le plus visible dans la presse de notre corpus (2002) ont été plurielles dans la sphère politico-médiatique mais qu'en a-t-il été de l'opinion publique, des lecteurs de la presse ?

6.3.1. L'INDIGNATION DE LECTEURS

La lettre de lecteur³⁴ est bien souvent utilisée pour valoriser le journal. Elle est choisie parmi d'autres par la rédaction. En 2001, pour *La Croix* (29/05/2001), Jacques Duquesne, lecteur dans le courrier intitulé « Bonjour tristesse, adieu tendresse » déplore :

³³ En ligne sur <http://www.assemblee-nationale.fr/12/propositions/pion0138.asp>. Dernière consultation le 15/02/2010.

³⁴ cf. Glossaire.

« Le cinéma offre souvent, trop souvent avec complaisance, le spectacle de rapports sexuels aussi mécaniques où n'apparaît guère plus de passion. Et il en va de même dans bien des romans. Le sexe est banalisé, sado-masochiste, ou violent, notamment dans les cassettes vidéo "X", souvent piratées et dont le commerce a atteint tout dernièrement dans les cités des proportions démesurées. On fait grand bruit aujourd'hui, non sans raison, des "tournantes", ces scènes de viols collectifs qui se déroulent dans les caves de certaines cités. Ce qui se montre ou se dit dans les médias et ces cassettes y contribue d'évidence ».

Aussi, pour le quotidien *Sud Ouest*, celui qui a le plus traité de viol collectif entre 2000 et 2006 (cf. Vol. II), deux lettres de lecteurs (26/05/2002 et 06/06/2002), dont la seconde répond à la première, émettent un avis sur la pornographie et les « tournantes ». La première de J.-C. Guillebaud (qui paraît le lendemain de l'article qui présente l'ouvrage et les positions du journaliste Xavier Deleu, le 25/05/2002) accuse l'influence de la pornographie sur les tournantes quand la seconde déculpabilise la pornographie, arguant que l'argument est facile.

En effet, dans un premier temps, J.-C. Guillebaud qui travaille pour la maison d'édition Denoël³⁵, voit ses propos publiés sous le titre « L'effet jungle » (*Sud Ouest* du 26/05/2002). Il s'interroge sur « les contradictions qui habitent de plus en plus nos sociétés » et plus précisément questionne les discours sociétaux sur la sexualité :

« Comment peut-on tout à la fois criminaliser la sexualité au point d'en faire une obsession sociétale (pédophilie, harcèlement sexuel, etc.) et tenir, dans le même temps, un discours affirmant que le sexe est anodin comme une espèce de gymnastique suédoise ? Manifestement quelque chose ne va pas dans le raisonnement ».

Le lecteur détaille plus précisément sa pensée sur la banalisation du X :

« De façon plus concrète, disons que, d'un côté, on banalise la partouze, le "gang bang", l'échangisme (devenu "aimable distraction provinciale"), de l'autre on s'épouvante des viols collectifs, les fameuses "tournantes" dont la "mode" s'est répandue dans les banlieues. Cherchez l'erreur. [...] » (*Sud Ouest* du 26/05/2002).

Dans le même quotidien, une semaine plus tard (*Sud Ouest* du 02/06/2002), Christian Cétois de Sainte-Hélène (33), lecteur, répond au courrier de J.-C. Guillebaud. Il tient à différencier ce que l'on nomme « tournante », « partouze » et « échangisme » :

³⁵ La maison d'édition Denoël est la société qui a publié le livre de Samira Bellil en 2002, *Dans l'enfer des tournantes*. Il n'est pas difficile de deviner que le lecteur travaille pour Denoël, à partir de cet extrait paru dans le même article : « Souvenons-nous : l'an dernier, tout Paris et tous les médias faisaient fête à une dame qui racontait ses innombrables galipettes collectives, et décrivait les "groupes" auxquels elle abandonnait son corps. On a trouvé son livre très "chic". Il a eu du succès. Fort bien. Je ne m'en plaindrai pas. (Je travaille pour l'éditeur qui l'a publié !) Mais il n'empêche ».

« L'article de J.-C. Guillebaud intitulé "L'effet jungle" m'incite à quelques réactions. En effet, il ne faudrait pas faire l'amalgame entre la pornographie, la littérature érotique ou la pratique de l'échangisme avec les viols collectifs appelés "tournantes", qui semblent meubler les soirées de la jeunesse désabusée de nos cités. Il paraît indispensable de préciser ici que pour ne pas subir un film, il suffit d'appuyer sur la télécommande, que nous pouvons toujours poser le livre qui nous insupporte et qu'une "partouze" n'est qu'un jeu sexuel librement consenti entre des personnes adultes et responsables. Ces diverses pratiques sont bien éloignées de la "tournante" qui est une agression intolérable et sadique perpétrée par un groupe de personnes se divertissant aux dépens d'une ou de plusieurs autre(s) ».

Dans la rubrique « Rebonds », qui est celle du courrier des lecteurs chez *Libération* (14/06/2002), est publiée sous le titre « Désinhibition : du dernier chic ou du dernier grave ? » la lettre de Alix Brijatoff, docteur en psychologie. Elle dénonce un manque de pudeur, de précautions sur des thèmes graves qui sont d'autant plus à prendre avec précautions, qu'ils peuvent être détournés :

« Flaireuse de l'air du temps, je me sens tenue de donner un éclairage sur ce que nous vivons, dont *Libération* et d'autres ont fait écho : hier le viol collectif, "en réunion", dit la police, perpétré par des collégiens très "normaux" sur l'une de leurs condisciples, mais aussi une accumulation non exhaustive : le porno chic ou trash présent partout : dans les pubs, le cinéma, à la télé, sur scène ; le nu et l'intime dévoilés comme objets artistiques par Virginie Despentes, Patrice Chéreau, Daniel Karlin, Sasha Waltz... (la liste est trop longue) [...] ; la xénophobie, la judéophobie, objets de conversations quotidiennes et banales des cours d'écoles, comptoirs, stades... le vote extrême de six millions de Français, qui en toute connaissance de cause, malgré le battage médiatique et celui de la rue, ont persisté à soutenir le fachisme de service. [...] Nous assistons à un mouvement de libération des contraintes jugées infondées, à une expression de l'inavouable, du tabou : une désinhibition. Tout peut être dit, montré, fait, sous couvert d'une libéralisation de notre société. »

Une semaine plus tard, dans un autre courrier de lecteur pour *La Croix* (20/06/2002), après la diffusion du reportage sur l'industrie des films et cassettes pornographiques par *Envoyé spécial* (France 2), un lecteur « Jean E. Boyer, des Bouches-du-Rhône », clame son indignation contre l'industrie du porno qui est susceptible de mener ses spectateurs à commettre entre autres, des tournantes :

« Au cours de son émission, *Envoyé spécial* nous a présenté une séquence sur l'industrie des films et cassettes pornographiques, montrant à quels traitements et sévices répugnants étaient soumises des femmes et jeunes filles sous le prétexte de leur permettre de sortir de leur pauvreté... leurs salaires ne représentant cependant que quelques miettes des fabuleux profits réalisés par ces proxénètes apparemment fort bien connus mais jamais inquiétés... [...] Ces films et cassettes sont largement vendus dans de vastes boutiques ouvertes à tous les détraqués sexuels qui s'en inspirent pour commettre ensuite viols, tournantes, et autres brutalités et crimes... au vu et au su de la

police - désarmée et interdite d'intervention - comme au vu et au su de tous responsables, personnes d'autorité, donneurs de leçons de morale et gouvernants... »

Si la parole, celle des lecteurs, se veut plus affranchie et plus tranchée, sans aucun doute, on peut voir ne serait-ce qu'à partir de ces trois courriers que les discussions sur l'influence de la pornographie sur la tournante ne témoignent pas que d'une seule préoccupation uniquement politique, mais aussi sociétale. Par ailleurs, la lettre de lecteur dans un journal n'est pas anodine. Si elle n'est pas l'œuvre d'un journaliste, elle est choisie par la rédaction. En ce sens, ce sont les lettres les plus élogieuses ou celles qui confortent la ligne choisie par la publication qui sont publiées. Comme l'on peut également s'en douter, la lettre de lecteur a aussi un impact commercial sur l'activité du journal, dans la mesure où en montrant aux lecteurs que l'on tient compte de leurs avis, on cherche à les fidéliser. C'est dans cette mesure qu'il faut comprendre que ce genre de la presse n'est pas non plus une rubrique représentative reflétant la réalité des opinions exprimées.

6.3.2. LE TEMOIGNAGE DE LA VICTIME A LA TELEVISION : LE CAS « VIE PRIVEE, VIE PUBLIQUE »

« Pour capter l'attention du téléspectateur, l'événement a été relégué au second plan au profit des personnages. Auparavant, le témoignage pouvait illustrer une réalité ; aujourd'hui, c'est pratiquement la réalité qui sert de décor au témoin. En l'absence de ce dernier, un fait social peine à exister. Nous sommes familiers de cette nouvelle règle de l'univers médiatique : pour qu'une chose soit considérée comme réelle, il faut que son incarnation soit filmée » a écrit Guillaume Erner, sociologue (2006 : 92) pour expliquer comment on passait des informations médiatiques à la dramatisation de l'information (*ibid.* : 91).

Vie privée, vie publique, émission *talk-show* présentée sur France 3 à une heure de grande écoute (16/10/2002 à 21 h), a choisi de traiter du thème « *Violences sexuelles, à qui la faute ?* », une semaine après le verdict du procès des auteurs du viol collectif à Argenteuil. Mireille Dumas, la présentatrice reçoit deux victimes de viol en réunion dont Samira Bellil et Justine, une jeune fille, devenue actrice dans des films pornographiques pour discuter d'un sujet sur les tournantes et la pornographie. La question du sujet peut se résumer à : « la consommation de films pornos par les enfants et les adolescents, l'assimilation des modèles qu'ils imposent favorisent-elles les viols collectifs ? ».

Dans les discours de presse, *Le Monde* s'arrêtera sur l'influence de la pornographie à la télévision et l'information délivrée sous le titre « Psycho-porno » que le journaliste Daniel Schneidermann qui écrit alors pour (26/10/2002) livrera son opinion :

« À en croire les émissions de société, deux questions dominent la rentrée : la prostitution, et l'avenir du porno à la télé. [...] Justine a été violée à 15 ans. Et que lui est-il arrivé après ? « Sa façon d'exorciser ce drame est tout à fait inattendue », dit sobrement Dumas. En effet : elle a commencé une carrière d'actrice de film porno. « Je voyais les actrices de X à la télé, et ça me faisait envie quelque part », explique Justine. Évidemment, les reporters sont allés vérifier sur place. C'est ainsi, chez Mireille Dumas. Quand on traite des films pornos ou de la prostitution, on va filmer au plus près les conditions de travail des intéressées, pour que l'information du téléspectateur soit complète. Donc, voici Justine en nuisette transparente et sous-vêtements noirs, voici Justine, seins nus, filmée par son réalisateur, fais-moi ton regard coquin, ma chérie. Mais Mireille Dumas ne filme pas une actrice porno, quelle horreur ! Elle filme une victime heureuse d'exercer un métier qui lui restitue magnifiquement sa dignité. Et le tout sous le regard de sa mère. [...] S'il reste dans ce pays quelques lycéennes qui ne rêvent pas de tourner dans les pornos ou quelques mères qui ne sont pas taraudées par l'envie de chaperonner leurs filles dans cette découverte, ce ne sera pas de la faute des "émissions de société". Car de deux choses l'une. Soit l'on pense que ce n'est "que" de la télévision, et que son influence sur le public est négligeable. Alors, qu'on fiche la paix au porno télévisé. Mais, si l'on admet que la contemplation des images peut (même marginalement, indirectement) favoriser une imitation, alors l'exhibition sur un plateau, dans un écrin de psychiatres et de sociologues compréhensifs, d'une jeune femme (vraie) à qui son viol a révélé sa vraie nature de hardeuse est bien plus empoisonnée que celle de la mécanique des actes. Diffusée sans cryptage, à une heure de grande écoute, cette émission hypocrite ne fera-t-elle pas davantage que cent pornos, pour convaincre les violeurs potentiels que les victimes, "au fond d'elles-mêmes, ne demandent que ça" ? [...] Faut-il interdire le psycho-porno quinzomadaire de Mireille Dumas à la télé ? Lui imposer un double cryptage ? Quels sont les effets d'une exposition prolongée à Mireille Dumas dans les cités ? Beau sujet, pour futurs magazines de société ! »

Cette chronique de Daniel Schneidermann n'est rien d'autre qu'une critique du comportement jugé hypocrite des magazines de société et de leur logique de marché, qui veulent prévenir de l'influence de la pornographie à la télévision mais qui *a contrario*, n'hésitent pas à recourir à ses images pour alimenter leurs sujets, et susciter un certain voyeurisme. Car, en allant filmer sur le lieu de travail de cette ancienne victime qui s'est épanouie dans l'industrie du X, on tend à créer un évènement sensationnaliste. Là où l'on attend une victime détruite, tentant de se reconstruire, racontant son expérience à la télévision, c'est une jeune femme épanouie, décomplexée, accompagnée de sa mère, qui vient témoigner des joies de travailler dans la pornographie, qui « aime ça » de toutes façons, (par ailleurs, un argument digne d'être repris par des auteurs dans des procès de viol commis en réunion). Aussi, aller filmer cela dans

l'envers du décor est une manière de détourner l'éthique télévisuelle qui veut que les contenus pornographiques soient diffusés dans des cadres particuliers. Fait d'autant plus grave, que, précisément, ces émissions à une heure de grande écoute touchent un large public, mais ne le préviennent pas de la violence de certaines images qui peuvent alors être vues par tout un chacun, jeunes et moins jeunes. À travers cette chronique, ce sont les mœurs de la société qui sont interrogées, mais c'est aussi un journalisme et des enquêteurs « bas de gamme » qui sont dénoncés. C'est la raison pour laquelle, Daniel Schneidermann s'interroge sur l'influence de la télévision. Car, si effectivement il existait une relation de cause à effet entre la diffusion de la pornographie et ses pratiques, alors il appartiendrait en premier lieu aux émissions de télévision abordant ce thème de remettre en question les modalités de diffusion des images choisies.

6.3.3. DU « PORNO CHIC » AUX TOURNANTES : LE CAS DE LA PUBLICITE

Dans le rapport du CIEM de 2003, on apprend qu'au niveau international, malgré les différences de sensibilité nationales, les trois sujets de préoccupation identifiés par les chercheurs en réponse aux inquiétudes de la société (parents, éducateurs, pédiatres) sont l'impact des représentations de violence, de la publicité et de la pornographie sur les jeunes. Aussi, cette étude ne peut pas prétendre dresser un panorama des discussions autour des tournantes et du porno sans se pencher sur la publicité. Précisément Françoise Hatchuel, chercheuse en sciences de l'éducation et membre de *La meute contre les publicités sexistes*, était invitée par le quotidien *Le Monde* (09/03/2003) à fournir son analyse sur ce thème dans un article intitulé « Tournantes ». Ce sont les valeurs véhiculées dans « l'espace public », qu'elle dénonçait plus que la focalisation sur les violences qui seraient confinées à des espaces particuliers :

« Pour la première fois, grâce notamment à la "marche des femmes des quartiers", une parole émerge, issue de ce qu'on appelle pudiquement "les cités", pour témoigner d'un quotidien souvent symbolisé par une question : comment échapper au statut de proie sexuelle ? Du plus sordide (les viols collectifs) au plus anodin, du moins en apparence (les regards appuyés, les allusions graveleuses), commence à se dire la difficulté à se construire comme sujet autonome quand on doit évaluer le moindre de ses gestes en fonction de cette menace permanente. Condition surréelle, croyons-nous, radicalement étrangère à nos "beaux quartiers", que nous opposons soigneusement à "ces jeunes-là", dont il suffirait de se protéger. Mais nos "années fric", notre société de consommation, notre espace public envahi par des "valeurs" contraires à la démocratie n'ont-ils vraiment rien à voir avec une telle situation ? »

Mais les annonces publicitaires dans la presse s'avèrent bien trop nombreuses pour être prises en charge. Quant à l'affichage, dont la puissance publique est au cœur du débat, il échappe totalement au Bureau de vérification de la publicité (BVP)³⁶. Sonia Devillers titre dans les colonnes *du Figaro* du 17/10/2001 : « La dignité de la personne reconnue » et explique que le Bureau de vérification de la publicité élargit le débat, au-delà de l'image de la femme :

« Aujourd'hui, la polémique, comme la tendance, semble être passée de mode. Reste que certains annonceurs ont passé les bornes de la décence, maniant avec arrogance des allusions au sadisme, à la zoophilie ou au viol collectif. Ils sont une minorité, certes, mais la tendance est devenue un problème lorsqu'elle est sortie d'un cadre référentiel bien identifié : la presse magazine féminine. C'est la mise en affiche, soit l'intrusion du "porno chic" dans la rue au su et au vu de tous les publics, qui a déclenché le scandale [...]. Au cœur du débat : l'humiliation et la dégradation de l'image de la femme ».

La psychanalyste Anne Marie Houdebine-Gravaud (2003 : 51) a de son côté parlé de « stéréotypes bien ancrés » concernant la femme. Il convient en effet, que celle-ci reste féminine avec tous les stéréotypes plus ou moins courtois. Car elle reste avant tout un objet sexuel. Pour la chercheuse, l'actualité rappelle les discours stéréotypés sur les femmes, à l'instar des viols en réunion « masqués linguistiquement sous le terme de "tournantes" qui obligent les filles à s'enlaidir [ou à] s'habiller comme des petits pots » afin de ne pas donner l'impression de ressembler à des « putes ». Précisément, « la publicité porno-chic ne l'a que trop montré avec les images dégradantes des femmes » (Brunetière, 2001 : 6-15).

Un des exemples le plus récent et le plus frappant sur les polémiques suscitées par le viol collectif et le porno chic, est celui qui, à l'international a poussé au retrait d'une publicité des deux stylistes de mode italiens : Domenico Dolce et Stefano Gabbana (D&G). Effectivement, ils ont fait débat avec une publicité jugée « scandaleuse » (LCI, 06/03/2007) pour la collection de prêt-à-porter printemps/été 2007³⁷. Cette publicité montrait une femme plaquée au sol par un homme qui la retenaient par les poignets, entourés de quatre autres regardant la scène. Ainsi, Dolce & Gabbana, le « porno-chic » et les instances représentatives publicitaires, ont-ils été accusés de donner une image dégradante de la femme, en étant les initiateurs d'une publicité qui suggérerait un viol collectif. En ce sens, ce ne sont pas les accusations d'« obscénité » qui ont été l'objet de discussions en mettant en relation « pornographie » et

³⁶ Le Bureau de vérification (BVP) organisme d'autorégulation réunissant les représentants des agences, des supports et des annonceurs est mandaté par le CSA pour visionner la totalité des campagnes diffusées à la télévision (son avis étant généralement suivi par les régies publicitaires).

³⁷ cf. annexe 9F : « Dolce Gabbana : la pub porno-chic ».

« tournantes », mais celles qui ont fait de la pornographie une atteinte aux femmes, à la dignité humaine, ou un danger pour les mineurs.

Celle-ci a été interdite sur le territoire italien par l'Institut d'autodiscipline publicitaire (IAP), car elle « offensait la dignité de la femme » et représentait « de façon humiliante » une figure féminine « au regard absent, soumise à la volonté d'un homme », selon l'Institut (LCI, 06/03/2007). D'autres institutions dont Amnesty International (Italie) ont considéré cette publicité comme « une apologie de la violence envers les femmes ». Dans la semaine de sa parution, treize sénateurs italiens ainsi que le ministre pour l'Égalité des Chances, Barbara Pollastrini, avaient demandé le retrait de la publicité, évoquant « une véritable incitation à un viol collectif ». La marque D & G a finalement décidé de retirer son image controversée partout dans le monde, après l'avoir déjà retirée en Espagne. En effet, l'Institut espagnol de la femme qui dispose d'un Observatoire de la publicité sexiste avait précédemment accusé les créateurs de violence machiste. Les stylistes se défendaient néanmoins : « d'un point de vue commercial mais aussi personnel, nous avons cherché à recréer un jeu de séduction dans la campagne publicitaire et à mettre en valeur la beauté de nos collections : nous n'avons jamais eu l'intention de créer de polémique, d'offenser qui que ce soit ou encore de promouvoir la violence envers les femmes d'une quelconque façon »³⁸. Cette publicité avait-elle à l'origine un message à véhiculer sur la représentation d'une domination masculine contemporaine ou s'agissait-il simplement de pratiques marketing douteuses ? Cette affaire a témoigné également de l'impuissance criante des pouvoirs publics en matière de régulation publicitaire : non seulement les gouvernements espagnol et italien n'ont pas mis un terme à cette campagne (ce sont les publicitaires et les instances d'auto-(dé)régulation qui l'ont fait sous la pression publique), mais ils ont même été dans l'incapacité d'arrêter la diffusion complète de cette image qui contrevenait pourtant aux engagements européens en matière d'égalité hommes-femmes³⁹. Si la réponse peut être à discuter, il faut noter que pour de nombreuses institutions et pour une partie de l'opinion publique, un spectacle suggérant implicitement le viol collectif n'est plus toléré quand bien même il serait « porno-chic » que ce soit au cinéma, à la télé, sur scène, dans des publicités ou *via* n'importe quel autre média.

³⁸ <http://tf1.lci.fr/infos/economie/medias/0,,3406407,00-retire-pub-scandaleuse-.html>. Dernière consultation le 12/11/2009.

³⁹ Respire est une association belge qui s'oppose à la publicité. <http://www.respire-asbl.be/Une-publicite-sexiste-de-Dolce-et>. Dernière consultation le 06/12/09.

Pourtant, dans sa Recommandation 1555 (2002) sur *L'image des femmes dans les médias*, l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe⁴⁰ a constaté que « malgré des progrès visibles dans plusieurs pays de l'Europe, l'image des femmes dans les médias restait encore trop souvent négative et continue d'être stéréotypée et sexiste. Souvent, les médias présentent les femmes comme des objets sexuels. Si le monde contemporain a connu une évolution rapide, cette image des femmes dans les médias en revanche n'a pas connu de transformation véritable » et par conséquent, l'Assemblée demande notamment aux gouvernements des États membres :

1. d'introduire la notion de "sexisme", qui doit être définie comme la négation de l'égalité des personnes en raison de leur sexe féminin ou masculin, dans leur législation, et de condamner ce sexisme dans la même mesure que le racisme ;
2. d'adopter une loi en faveur de l'égalité des sexes.

Enfin, dans la Recommandation « Enfant » du BVP (adopté par le conseil d'Administration le 14 mars 2002), le point 4 sur la violence a préconisé que la publicité devait éviter toute scène de violence ou de maltraitance, directe ou suggérée, que celle-ci fut morale ou physique. Elle ne devait en aucun cas par ses messages, ou sa présentation, banaliser la violence ou la maltraitance, ni donner l'impression que ces comportements fussent acceptables. Elle ne devait pas inciter les enfants à reproduire des comportements agressifs ou violents.

De fait, la publicité « porno chic » Dolce & Gabbana comportait ces deux dimensions : celle d'un risque pour l'enfant d'être atteint par une publicité suggérant une violence et celle du risque d'intégrer une image sexiste à l'encontre de la femme.

⁴⁰ <http://assembly.coe.int/Mainf.asp?link=/Documents/AdoptedText/ta02/FREC1555.htm>.
consultation le 15/12/2009.

CONCLUSION DU CHAPITRE VI

De « l'affaire *Baise-Moi* » au scandale Dolce & Gabbana, en passant par les discussions sur les vidéos « *gang bang* », un point commun est à relever : la peur d'un risque de calquer ses images qui peut mener jusqu'au viol collectif. Si les journaux ont grandement fait écho surtout, en 2002 du viol collectif, « en réunion », perpétré par des mineurs très « normaux » sur une autre mineure, cela n'a pas été sans chercher des responsables dans l'industrie du X. La tournante a été discutée au sein de nombreux autres débats liés à la pornographie au point qu'il est devenu compliqué de comprendre si effectivement, il existe une corrélation entre tournante et pornographie.

Ce qui est aussi singulier c'est que contrairement à *La Squale*, le film *Baise-moi* n'a pas traité des violences sexuelles exercées à l'égard des femmes, ou n'a pas donné l'image d'une banlieue au féminin. Les polémiques ne se sont pas penchées sur l'environnement dans lequel surgissent les viols mais plutôt sur la violence qui engendre la violence. Aussi, pour ces scènes violentes, le film est censuré, au profit de discussions nourries sur la suppression du X.

On a encore vu que, dans les films à caractère pornographique, les scènes de sexualité collective étaient très populaires. Pour autant, est-ce que les jeunes en regardant des contenus pornographiques sont influencés par de telles images dans leur sexualité ? En tout cas, montrer ou même suggérer cette violence, non seulement dans les productions de l'industrie du X mais aussi dans les médias traditionnels choque, au point que même le porno chic, prisé par la scène avant-gardiste, ne devrait plus se permettre de dérives. Désormais, ce n'est plus la sphère politique ou les instances de régulation, mais l'opinion publique la première, qui est à même de demander des comptes. Dans le même temps les médias ou les TIC, qui permettent une accessibilité plus large aux médias, ne sont pas les seuls à être réinterrogés : la famille, l'école, l'éducation le sont également tout comme la perte des valeurs morales. Au point que certains discours de la presse écrite s'étonnent de cette jeunesse, réputée de plus en plus jeune et barbare, qui ne sait pas dissocier sentiments et sexualité notamment à cause de l'industrie du X au point de voir dans la tournante une pratique ludique. Ou le modèle calqué sur les pratiques d'adultes eux-mêmes en manque de repères.

CHAPITRE VII

DE LA DEFINITION DU CRIME AUX USAGES DE SES CHIFFRES

L'analyse du corpus de presse permet de constater que les tournantes ont été présentées comme un phénomène « en augmentation ». Ce phénomène serait la traduction d'un rite de passage pour des agresseurs de plus en plus jeunes, qui ne seraient pas conscients de la gravité de leurs actes. La victime, elle, semblerait souvent connaître ses agresseurs mais n'osent pas toujours les dénoncer. Le viol apparaîtrait ainsi comme un phénomène de société dont l'ampleur ne commencerait à être reconnue que vers la fin du XXe siècle. Pour discerner la spécificité des tournantes dans notre corpus, il faut faire appel principalement à trois grands types de données : les conclusions d'enquêtes émanant d'études nationales¹, les rapports issus du milieu associatif luttant contre les violences sexuelles et les chiffres communiqués par les services du Ministère de la Justice.

7.1. LE VIOL COLLECTIF AU SEIN DES VIOLENCES SEXUELLES

Des travaux provenant du Centre de recherche sur le Droit et les institutions pénales (CESDIP) comme ceux de Laurent Mucchielli (2005) ou Bruno Aubusson de Cavarlay (1997) seront convoqués pour questionner les chiffres émanant de structures étatiques. Les travaux en criminologie de Xavier Lameyre (2000) seront également appréciés pour éclairer le phénomène. Par ailleurs les ouvrages sur le genre de la sociologue Marilyn Lieber (2008) seront sollicités car ils s'intéressent à un aspect particulier des violences sexuelles : la victimologie². Il faudra saisir encore différentes enquêtes de victimisation.

¹ La réalisation d'une enquête en population générale permet de saisir la mesure réelle d'un phénomène à partir d'un panel représentatif et d'obtenir de l'information scientifique nécessaire à un meilleur traitement social.

² Dans ce chapitre, il sera discuté de victimologie, de « victimation » et de victimisation. Elles ne doivent pas être confondues. Jusqu'à la fin de la dernière guerre mondiale, les travaux de criminologie portent surtout sur l'agresseur. C'est ce que l'on nomme « l'agressologie », la science du délit et du délinquant. Concernant les études sur la criminalité sexuelle (Aubusson de Cavarlay, 1997, Lameyre,

Ce sera le cas de la première Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France, enquête que nous étudierons car elle est l'analyse chiffrée la plus complète concernant les violences sexuelles (Jaspard, 2003).

7.1.1.1. ÉTAT DES SAVOIRS SUR LE VIOL COLLECTIF

Nathalie Perrier du *Parisien/AEF* (04/05/2001) interroge dans le titre de son article : « Le phénomène des "tournantes" est-il en recrudescence ? ». Pour répondre à la journaliste, Frédéric Auréal, chef de la sûreté des Yvelines, ciblera l'absence de plaintes de victimes :

« C'est un phénomène récurrent depuis une vingtaine d'années. Mais les victimes commencent seulement à en parler. Pour autant, les plaintes restent rares. La plupart des jeunes femmes préfèrent encore souvent se taire par peur des représailles. Quitte à vivre leur calvaire en silence, rongées par la honte et une culpabilité injustifiée ».

Mais qu'en est-il dans le champ scientifique ? Quelles études ont été menées pour mesurer la violence avérée et/ou supposée ? De fait, dès le début des années 1990, vont naître les premières enquêtes évoquant des agressions sexuelles. Pour autant, ces dernières ne traitent pas exclusivement des viols et ne renseignent donc que peu sur les viols collectifs³. En ce qui concerne les adolescents, la psychologue et épidémiologiste de l'INSERM, Marie Choquet, a mené avec sa consœur Sylvie Ledoux⁴(1993), une enquête se basant sur un échantillon d'environ 12 400 jeunes gens scolarisés, âgés de 11

2000), elles doivent être considérées en parallèle aux études sur la « victime », sujet de préoccupation de société assez récent. Quant au terme « victime », il est employé pour la première fois en criminologie en 1946, par le Professeur allemand Hans Von Hentig. Dès lors, se construisent les prémisses de l'autre versant de la criminologie, « la victimologie », puis l'analyse de ce qui a relié la victime à l'auteur : le « lien victimologique ». En ce qui concerne la « victimation », le terme sera surtout employé pour parler des enquêtes de « victimation », qui désigne la technique d'interrogation d'un échantillon de façon à représenter une population sur les infractions dont ils ont été victimes. Enfin, la victimisation consiste quant à elle, à se considérer, ou considérer quelqu'un comme une victime d'un acte ou d'un phénomène donné comme dans le cas qui nous intéresse, une agression.

³ Parmi ces enquêtes, l'ACSF (Analyse des comportements sexuels en France) de 1992 a été la première enquête en population générale en France à explorer les agressions sexuelles subies par des femmes et des hommes. Réalisée par l'INED (Spira, Bajos ; Bozon, 1993), cette étude a abordé la question des agressions sexuelles. D'autres enquêtes portent, principalement, sur les comportements de santé et/ou de sexualité (Baromètre Santé 2000 et 2005 ou l'enquête KABP (*Knowledge, Attitude, Beliefs and Practices* ; Sida 2004 ; Evènements de vie et Santé, 2006). Il se peut alors que les déclarations de violences sexuelles soient plus faibles dans les enquêtes de santé ou dans les enquêtes sur la violence en général que dans les enquêtes sur la sexualité comme le supposaient Michel Bajos et Nathalie Bozon (2008 : 400).

⁴ Cf. Choquet, Darves-Bornoz, Ledoux, Manfredi, Hassler, 1997. *Self-reported health and behavioral problems among adolescent victims of rape in France : results of a cross-sectional survey*. *Child Abuse Negl* ; 21 : 823-32. Voir aussi Choquet, Ledoux, *Adolescents de la Protection Judiciaire de la Jeunesse*, 1998, Paris, INSERM.

à 19 ans. L'étude comportait des questions sur les violences subies. Dès lors, elle montre que 3,8 % de l'échantillon disait avoir déjà subi des violences sexuelles, agressions sexuelles, viols et viols collectifs confondus. Il faut noter que non seulement les filles, mais aussi des garçons auraient été victimes d'un viol (à hauteur respective de 0,9 % et de 0,6 %). Les chiffres ont traduit des violences sexuelles subies dans les familles au sein desquelles le viol était le fait d'incestes. Concernant la répartition géographique et sociale, cette enquête est allée à l'encontre de certaines idées reçues. Analysant la variable géographique des crimes sexuels, les chercheuses ont constaté que sur l'ensemble des violences sexuelles, c'est l'Académie de Bordeaux qui arrivait en tête, suivie par un groupe comprenant aussi bien des secteurs de l'Académie de Créteil que celles de Nice, d'Aix-Marseille et de Rennes. Ces résultats semblaient donc aller à contresens de la focalisation sur certaines zones sujettes à la stigmatisation. De manière générale, les enquêtes de victimation n'ont signalé aucune concentration des viols et viols collectifs ni dans les milieux populaires ni dans les quartiers d'habitats sociaux. La constatation est allée plutôt dans le même sens pour le sociologue du CESDIP, Marwann Mohammed (2004 : 20-27), pour qui la pratique des viols collectifs dans les quartiers des grandes agglomérations n'était pas isolée. Pour lui, elle devait se comprendre surtout à travers les interactions sociales entre les auteurs et les mécanismes de formation des bandes qui jouent beaucoup plus dans des lieux où les densités de population étaient plus fortes et où les viols collectifs pouvaient y être plus visibles.

Mais, pour Marie Choquet, il reste qu'un déni social des violences sexuelles subies par les jeunes persisterait aujourd'hui encore. Pour elle, le pire serait de s'attarder sur des phénomènes minoritaires tels des viols entre adolescents par rapport à des violences sexuelles plus diffuses : les violences sexuelles au sein des familles. Elle relativise également la violence des jeunes relatée dans les colonnes d'un article de *Libération* (12/05/2001) dans lequel elle dénonce l'indifférence dont a longtemps fait preuve la société avant qu'elle ne se focalise, à partir de cas de tournantes, sur les violences sexuelles :

« On va [dit-elle], par exemple, stigmatiser les violences sexuelles que des jeunes font aux jeunes, comme les "tournantes" [le viol collectif, NDLR], alors que la plus grande part des violences sexuelles subies par les jeunes se déroule au sein des familles. Dès 1993, l'enquête nationale de l'Inserm montrait cependant que 15 % des jeunes avaient été victimes par exemple de violences

physiques, 4 % l'avaient été de violences sexuelles, dont 1 % de viol. Eh bien, à l'époque, cela n'a ému personne... Dans les comptes-rendus effectués à partir de ces études, notamment dans la presse, aucune référence à ces violences n'apparaissait. La même indifférence a accueilli l'enquête sur la "protection judiciaire de la jeunesse" (PJJ) en 1998. On a pourtant trouvé que près d'un tiers des filles avait subi des violences sexuelles et que près de la moitié avait fait une tentative de suicide. Et la seule chose qu'on nous a répondu, c'est que nous avions surestimé le phénomène... »

Dans le champ de la médecine, les gynécologues obstétriciens Jean-Henri Soutoul et Fabrice Pierre (1994 : 89) ont de leur côté expliqué que :

« Fortement médiatisé et considéré avec répugnance par l'opinion publique, le viol en réunion pouvant intéresser des mineurs dans toutes les classes, constitue un phénomène très particulier qui nécessite de la part des experts médecins et des magistrats un soigneux approfondissement des dossiers. Il est aussi nécessaire pour eux qu'ils aient, à travers les bilans de personnalité de tous les intervenants, une parfaite connaissance de l'éthologie et des manifestations comportementales de groupes humains que l'on pourrait à tort considérer comme marginalisés et qui peuvent se manifester en permanence sans qu'il soit possible d'expliquer ou de prévenir la genèse des tels crimes qu'il nous paraît juste de qualifier de démentiels vu les conditions de leur déchaînement ».

Pour eux (*ibid.* : 88.), le viol collectif serait un « acte de démence collectif » brutalement déclenché dans des circonstances de lieu, de jour et d'heure souvent influencées par l'absorption d'alcool par tous les acteurs (victimes comprises) et souvent associées à des drogues dites douces.

Deux enquêtes scientifiques ont pourtant été menées en 1993 et en 1998. Pourtant, ces enquêtes avaient été recueillies dans une indifférence totale. De même, en 2002, une enquête sociologique sur les filles et les quartiers populaires menée par Daniel Welzer-Lang, estimait que la recrudescence de phénomènes d'agressions sexuelles n'était pas le seul fait des banlieues. En réponse à la question posée par Guy Benloulou de la revue *Lien social* (05/12/2002) : « Dans les quartiers sensibles, les jeunes filles subissent-elles de réelles agressions sexuelles de la part des garçons, ou n'est-ce qu'en réalité un phénomène très rare, dont la médiatisation est le résultat d'une stigmatisation des jeunes issus de l'immigration ? », Daniel Welzer-Lang a répondu :

« *A priori* dans l'ensemble des données qu'on peut recueillir, notamment dans l'enquête sur les filles et les quartiers populaires, ce phénomène correspond à une réalité. Les filles décrivent une accentuation d'agressions sexistes qu'elles subissent sous différentes formes. Les filles les plus âgées disent que ce phénomène a empiré ces dernières années. Là où il s'agit d'une forme de

stigmatisation, c'est dans la généralisation, et l'ethnisation de la représentation médiatique. Tous les garçons des quartiers ne font pas subir cela aux filles, et d'autre part ces agressions sexistes ont aussi augmenté dans d'autres secteurs de la société. »

Les violences sexuelles dans les enquêtes de victimation ont en effet l'intérêt de permettre – sous certaines conditions – des comparaisons dans le temps (Lieber, 2008 : 33-34). Les études de victimation permettent également de mesurer le « sentiment d'insécurité » et s'intéressent aux peurs d'être victime d'un crime ou d'un délit dont font état les personnes interrogées. Aussi, en synthétisant les propos de la sociologue Marylène Lieber (*ibid.*), on comprend que les principaux objectifs d'études de victimation sont de trois sortes :

1. *Compléter les comptages officiels* en prenant en compte les faits dont la police n'a pas eu connaissance parce qu'ils n'ont pas donné lieu à une plainte, en somme les « chiffres noirs » ou les mains courantes (qui seront abordées de manière plus approfondie cf. *infra*) ;
2. *Contextualiser les faits* afin de mieux connaître les caractéristiques sociales des victimes, les lieux et le moment des événements ainsi que la façon dont ils se déroulent. Le comportement de la victime interpelle : il s'agit de comprendre si la victime a porté plainte, et, dans la négative, quelle en est la raison ;
3. Le troisième objectif, enfin, est d'*évaluer les conséquences des faits sur la victime*, comme l'accroissement du « sentiment d'insécurité » sus discuté et/ou le préjudice moral subi.

7.1.2. L'ENQUETE NATIONALE ENVEFF

Au sein des études dont le thème principal est la violence ou la sexualité, il faut tenter de recueillir des éléments de compréhension sur les spécificités du viol commis en réunion à partir de l'Enquête nationale sur la violence effectuée envers les femmes (ENVEFF) menée en 2000 en France. Elle a été réalisée sous la direction de l'Institut de démographie de l'Université de Paris I, à l'initiative du Service des Droits des femmes par une équipe pluridisciplinaire de démographes⁵. Les violences envers les femmes ne

5 L'enquête ENVEFF se compose d'une équipe pluridisciplinaire de démographes : Maryse Jaspard, la responsable et coordinatrice de l'enquête mais aussi Elisabeth Brown de l'IDUP (Institut de démographie de l'Université Paris 1), Stéphanie Condon et Jean-Marie Firdion de l'INED (Institut

sont pas pensées comme des violences sexistes, c'est-à-dire comme des violences commises par le groupe statistique des hommes sur celui des femmes. Pourtant, c'est bien de violences masculines envers les femmes dont il faut parler, car les agresseurs se révèlent être des hommes dans 98 % des cas (Jaspard & al., 2003 : 149). On apprend aussi que 91,2 % des victimes seraient de sexe féminin contre 8,8 % de sexe masculin⁶.

Cette enquête se veut une réponse aux recommandations faites aux gouvernements, lors de la conférence mondiale sur les femmes à Pékin en 1995, de produire des statistiques précises concernant les violences faites aux femmes, ce qui n'a jamais été réalisé auparavant. L'enquête menée auprès de presque 7 000 femmes françaises, se révèle être un événement scientifique (Jaspard, 2001 ; 2003) et politique (Chetcuti, Jaspard, 2007), qui traduit et alimente une nouvelle étape de la mobilisation sociale et politique sur la question des violences sexuelles et, parmi elles, les viols collectifs.

Pour Maryse Jaspard (2005 : 67-68) : « De tous les crimes sexuels, les viols collectifs suscitent, à l'excès, émotions et frayeurs. Généralement associés aux jeunes de cités, fustigés comme lieux de la "sauvagerie", ils sont en réalité perpétrés à l'encontre de femmes de tous âges, dans des espaces et des milieux des plus divers. Toutefois, on peut différencier les viols par surprise, commis par plusieurs hommes inconnus de la victime, et ceux réalisés par des groupes de garçons à l'encontre de filles qu'ils fréquentent, comme le montrent les études ethnographiques et les analyses de procès. Les discours médiatiques ont souvent présenté les viols collectifs comme des rituels propres aux bandes de jeunes des quartiers difficiles. L'absence de mise en perspective de ces crimes en réunion dans le cadre plus large des violences faites aux femmes permet d'occulter ces mêmes exactions pratiquées dans le silence complice de milieux sociaux plus favorisés ». En ce sens, la démographe rejoint la réflexion de l'anthropologue Christelle Hamel sur le sujet (2003).

national des Études Démographiques) ainsi que d'une psychologue : Annick Houel de l'Université Lyon II et une épidémiologiste : Marie-Joseph Saurel-Cubizolles de l'Inserm (Institut national de la santé et de la recherche médicale). Le reste de l'équipe est constitué par des sociologues du CNRS avec Dominique Fougeyrollas-Schwebel, Brigitte Lhomond, Florence Maillachon et Marie-Ange Schiltz. L'ENVEFF est publiée en 2003 par La Documentation française.

⁶ Il faut noter une constatation qui n'est pas des moindres et qui risque d'ébranler quelques présupposés, après avoir parcouru une somme d'écrits sur les violences faites aux femmes. Une recherche de l'INSEE, menée en 1996 par Emmanuelle Crenner et intitulée *Insécurité et sentiment d'insécurité* a mis en évidence que si les violences envers les femmes étaient plus nombreuses, le groupe le plus touché par les risques de violence à son encontre est celui des « hommes jeunes ».

Laurent Mucchielli a été clair dans son étude (2005) : les tournantes ont amené en construisant des discours autour du thème de l'immigration, à la « diabolisation de jeunes arabo-musulmans », diabolisation qu'il met à jour dans un chapitre intitulé « les nouveaux habits de la xénophobie » (2005 : 100-105) dans lequel il déplore que le fait divers ne revête que les nouveaux habits d'une xénophobie française ancienne, pour remettre sur le devant de la scène, la vieille question de l'immigration. Mais l'émergence du fait divers « tournante » se résume-t-elle à ce genre d'explications qui se concentre sur les répercussions de l'information ? En effet, en 2003, l'anthropologue Christelle Hamel dénonçait déjà une focalisation sur les viols qui aurait fait émerger des affirmations hâtives et qui aurait créé un processus de stigmatisation des « jeunes de banlieue ». En ce sens, l'anthropologue étend la représentation des nouveaux stigmatisés aux jeunes vivants en banlieue. Elle déplorait que : « déjà perçus comme dangereux pour l'ordre social, ceux-ci [soient] devenus "sexuellement dangereux" » (Hamel, 2003 : 85). En addition à cette hypothèse, on pourrait ajouter la réflexion de Laurent Mucchielli (2005), qui pense qu'une telle focalisation sur une couche sociale particulière ne serait certainement pas anodine et pouvait faire oublier que les violences sexuelles existent un peu partout en France, mais ne sont pas interrogées dans leur ensemble.

Les résultats de l'enquête ENVEFF ont été rendus publics dès 2001⁷. Néanmoins, elle a des limites : comme toutes les enquêtes en population générale, elle a porté sur les femmes vivant hors institution. Aussi, un groupe de femmes n'apparaît pas dans les résultats de l'enquête : celui-ci qui, de surcroît, est certainement fortement touché par les phénomènes de violences quels qu'ils soient : les femmes hébergées en foyers, en centres d'accueil d'urgence, ou sans domicile (Jaspard, 2003).

Mais pourquoi l'ENVEFF n'a-t-elle pas eu une grande « visibilité », dans le corpus de cette thèse pour traiter des violences sexuelles⁸ ? L'enquête met pourtant en évidence le fait que le viol a un caractère transversal en termes de classes sociales et d'âges.

⁷ Nombre de débats publics et d'actions ont été conduits dans le domaine des violences envers les femmes depuis les années 2000 et les résultats de l'enquête ENVEFF publiés en 2001 et 2003 (Jaspard & al., 2001, 2003) ont contribué à ce que la lutte contre ces violences soit inscrite à l'agenda politique des différents gouvernements.

⁸ Trois articles du corpus seulement traitent d'enquêtes nationales effectuées sur les violences sexuelles : « Une recrudescence mal mesurée », (*Libération*, 09/03/2001), « Nous ne voyons pas la souffrance des jeunes telle qu'ils la vivent » (*Libération*, 12/05/2001), « Délinquance : le bilan catastrophe » (*Le Figaro*, 29/01/2002).

Toujours est-il que les conclusions de l'enquête révèlent que « tous contextes confondus, en un an, la proportion de femmes âgées de 20 à 59 ans qui a déjà subi au moins une quelconque agression sexuelle au cours de sa vie (tentatives de viol, viols, viols collectifs, pelotages, attouchements, etc.) est estimée à près de 3.5 %, soit environ 600 000 femmes » (Jaspard, 2003 : 308). Parmi elles, 200 000 ont été victimes de viol ou de tentative de viol (dont 50 000 pour le viol). En comparaison, le nombre de victimes féminines d'agressions physiques est évalué à près d'un million. Par ailleurs, l'image de la vulnérabilité de la jeunesse subsiste puisque l'enquête ENVEFF la souligne (*ibid.* : 164) : « Toutes choses égales par ailleurs, le risque relatif de subir des atteintes sexuelles est 3,4 fois plus important pour les femmes de moins de 25 ans que pour celles de plus de 45 ans ».

On lit dans l'enquête que la présence simultanée de plusieurs agresseurs, donc le caractère collectif, concernerait au final moins de 5 % des femmes ayant subi des attouchements ou des tentatives de viol et 6 % de celles ayant subi des viols (Jaspard, 2003 : 152). Le viol commis en réunion apparaîtrait donc comme un fait minoritaire par rapport au viol dans son ensemble. Pour certains (Hamel, 2003 ; Mucchielli, 2005 ; Fassin, 2007), sa médiatisation contribuerait à masquer la fréquence d'autres violences sexuelles comme le viol conjugal⁹ qui, lui, concernerait 47,4 % des femmes violées (*ibid.* : 149). La majorité des viols serait commis dans la sphère privée, les statistiques de l'ENVEFF en attestant. Ces résultats pondèrent ainsi de manière importante le traitement médiatique du phénomène dit des tournantes¹⁰.

Par ailleurs, l'enquête avait alimenté une polémique « scientifico-médiatique » sur la fréquence réelle des violences sexuelles (Fassin, 2007 ; Bozon, 2008a, 2008b). Or, si l'on se penche sur les répercussions de cette recherche dans notre corpus, on constatera

⁹ Ces rapports forcés sont perpétrés par un homme ayant ou ayant eu le statut de conjoint. Plus précisément, 8,7 % des viols sont perpétrés par un ex-conjoint, 38,2 % par le conjoint (Jaspard, 2003 : 59).

¹⁰ « Sitôt la publication de l'enquête ENVEFF, la ministre de la parité et de l'égalité professionnelle, Nicole Ameline, organisait une conférence de presse avec Maryse Jaspard : « J'ai pu mesurer que la violence touche tous les milieux. La modernité, c'est la tolérance zéro à son égard [...]. L'enquête a un retentissement à l'étranger, en Belgique, en Suisse, en Italie. Les intellectuels ont été surpris de la polémique en France. Comme si nous étions retardataires », observe Mme Jaspard, qui a été nommée, "sur proposition du gouvernement", experte au Conseil de l'Europe au sein de la commission de lutte contre les violences envers les femmes ». C'est ce qu'écrivait Clarisse Fabre dans un article intitulé « La lutte contre les violences faites aux femmes devient un enjeu politique » dans l'édition du *Monde* du 26 novembre 2003. Cette date coïncide avec le lendemain de la journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes le 25 novembre.

que son écho a été quasi nul dans le champ journalistique¹¹. L'article « Une enquête qui dérange » du sociologue Éric Fassin (2007), avance l'hypothèse qu'au moment où s'est construite l'enquête, l'articulation entre violences sexuelles et violences sexuées est apparue au grand jour. Pour le chercheur, la question a donc été posée : y a-t-il eu une instrumentalisation possible du fait divers à des fins politiques ? Il serait donc légitime de s'interroger sur les raisons de l'hypermédiatisation du fait divers « tournante » dès 2000. Il est intéressant de se demander pourquoi la rhétorique journalistique sur les violences sexuelles commises sur les adolescentes désignées par les tournantes ne se serait pas étendue à d'autres sphères de la société et particulièrement aux violences conjugales qui sont pourtant les violences les plus nombreuses, commises envers les femmes, mais aussi aux violences sexuelles incestueuses au sein des familles. En même temps, l'absence de mise en perspective de ces crimes en réunion, dans le cadre plus large des violences faites aux femmes, permettrait d'occulter ces mêmes exactions pratiquées dans le silence complice des milieux sociaux plus favorisés comme le dénonce Christelle Hamel (2003).

Ainsi, de l'enquête ENVEFF menée en 2000 à l'enquête Contexte de la sexualité en France (CSF) menée en 2006 dirigée par Nathalie Bajos de l'INSERM et Michel Bozon de l'INED, les déclarations d'agressions sexuelles ont marqué des changements très nets. Les questionnaires des enquêtes françaises, CSF et ENVEFF, d'ampleur nationale qui comportaient des questions sur les « rapports sexuels forcés », « agressions sexuelles » ou « violences sexuelles »¹² ont démontré que la proportion de personnes ayant subi des agressions sexuelles au cours de leur vie est désormais mieux connue depuis quelques années. De plus, les déclarations de viols auprès d'échantillons représentatifs de la population ont doublé entre 2000 et 2006, alors que le nombre de plaintes enregistrées par la police est resté stable.

¹¹ Dans le corpus de presse, il n'a été retrouvé qu'un seul article évoquant l'enquête ENVEFF paru chez *Libération* le 9 mars 2001 sous l'intitulé « Une recrudescence mal mesurée ». En remettant en doute des chiffres évoqués par le ministère de la Justice sur les viols commis en réunion en 1998, l'énonciateur avertit sur les précautions à prendre avec les chiffres issus : « reste une zone d'ombre, énorme : d'après l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes en France [...] rendue publique en début d'année [2001], seuls 5 % des viols commis sur les femmes majeures feraient l'objet d'une plainte.

¹² À constater au niveau des enquêtes, d'aucunes entre l'ENVEFF ou la CSF n'utilisent pas le terme « viol » mais « rapport forcé » en vue de ne pas choquer l'interviewé par le poids de ce mot chargé de violence.

7.2. POUR UNE LIBERATION DE LA PAROLE DES VICTIMES

Le travail des membres d'associations ou d'organisations qui se constituent afin de soutenir les victimes joue un rôle déterminant dans cette perpétuelle recherche de dénonciation de crime, de « libération de la parole ». En ce sens, il faut comprendre en quoi leur travail est important. C'est particulièrement sur le cas d'un seul procès de viol collectif, « le procès d'Aix » en 1975 (cf. *infra*) et de ses répercussions qu'il faut se pencher pour comprendre comment le droit va à nouveau devoir évoluer pour revoir la qualification du « délit de viol ». Dans l'histoire des procès pour viol, aucun n'avait eu autant de retentissements et de conséquences, frappant l'opinion au point de déclencher une initiative parlementaire en révision des articles du code.

7.2.1. POUR UNE QUALIFICATION CRIMINELLE DU VIOL

Aujourd'hui, dans les dictionnaires classiques on peut trouver une définition du crime de viol en tant qu'« acte de violence par lequel une personne a des relations sexuelles avec autrui contre sa volonté »¹³. Le viol est défini de manière plus complexe par le Code de Procédure Pénale depuis la loi votée au Sénat en 1978¹⁴ qui propose entre autres une sévérité particulière à l'égard des viols collectifs. Le viol de manière plus générale prend un sens particulièrement cadré pour le dissocier d'une « simple » agression sexuelle. Les seuls aspects théoriques de l'évolution des cadres juridiques ont fait l'objet de quelques publications pour ce qui concerne le viol en réunion, mais ce sont principalement les comptes-rendus d'audience qui ont permis l'évolution des cadres de loi. Comment est née la définition ? Les années 70, durant lesquelles le débat a été intense, ont visé la préparation de la loi relative à la répression du viol et de certains attentats aux mœurs le 23 décembre 1980¹⁵. Jusqu'au vote de cette loi, seule la pénétration vaginale était considérée comme un viol, encore fallait-il apporter la preuve du non-consentement de la femme (Vigarelli, 1998). Derrière la figure du violeur, le

¹³ Stora (dir.), 2006, *Dictionnaire Hachette « Édition 2007 »*, Paris, Hachette.

¹⁴ Conclusions du rapport de M. Edgar Tailhades fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale sur les propositions : 1 ° de Mme Brigitte Gros et plusieurs de ses collègues en vue de protéger les femmes contre le viol ; 2 ° de M. Robert Schwint sur la prévention et la répression du viol ; 3 ° de Mme Hélène Luc et plusieurs de ses collègues, relative à la protection des victimes d'agressions sexuelles et notamment de viol (n°s 324, 381 et 445 du 27 juin 1978). - Discussion générale (p. 1791) : l'intervention du président de la commission des lois du Sénat pour l'inscription à l'ordre du jour des conclusions de la commission des lois sur les trois propositions déposées, visant à la prévention et à la répression du viol.

¹⁵ cf. site du Sénat : <http://www.senat.fr/dossierleg/s77780324.html>. Dernière consultation le 16/10/2009.

XIXe siècle a découvert le criminel dont s'est emparée la science. Juges et médecins désormais ont évalué le crime sexuel plus à partir des effets sur les mœurs que sur la vie des victimes. Les plaintes ont été mieux suivies, surtout celles de la femme adulte ; le trauma a commencé à être pris en compte et une nouvelle hiérarchie des violences s'est établie. Ainsi, le XXe siècle n'a fait qu'approfondir ces trois points, en passant du procès du violeur à celui du viol, passage décisif qu'a exemplifié le texte de loi voté au Sénat en 1978.

L'explication en est une affaire de viol collectif remontant à 1974 qui mènera à un procès médiatisé de manière inédite, 4 ans après les faits¹⁶, aux Assises d'Aix-en-Provence. Les victimes, deux jeunes touristes belges, Anne et Aracelli, revenaient d'Espagne et s'apprêtaient à rejoindre Bruxelles. Après s'être arrêtées pour camper dans la calanque de Morgiou près de Marseille, elles se sont fait accoster par un « Loubard » et l'ont repoussé le soir du 20 août 1974 (Vigarello, 1998 : 248). Le lendemain, il revient à la charge et se fait rabrouer de même. Le surlendemain, c'est avec deux acolytes qu'il revient : « les assaillants cherchent à s'introduire dans la tente, abri isolé dressé à quelques mètres du rivage, les jeunes filles résistent au point que l'une d'elles frappe le crâne du plus entreprenant avec le maillet qui a servi à planter les piquets de leur toile de tente. Le sang déclenche l'horreur : les jeunes filles subissent sévices et viol durant quatre heures » (*ibid.*). Elles portent plainte la nuit même. Les victimes comparent les sévices subis à une mort psychique. Elles affirment leur droit de voyager, de camper dans un endroit isolé, en sécurité. Elles savent aussi comment répondre aux soupçons face à un éventuel consentement : elles ont dit non et se sont défendues en blessant l'un des assaillants (Halimi, 1978).

Si leur première déclaration date du 22 août 1974, le jugement ne sera prononcé que quatre ans plus tard : ce sera le fameux « Procès d'Aix ». La raison de ce procès tardif est sa demande de requalification des faits devant une cour d'assises : « L'enjeu est d'empêcher que le viol qui relève des assises, ne soit déqualifié en simples "coups et blessures" ou "attentat à la pudeur", infractions relevant des tribunaux correctionnels » (Jaspard, 2005 : 12). Pour les féministes, il s'agit aussi de démontrer que le viol n'est pas un acte sexuel, mais une violence induite par la société patriarcale, l'expression paroxystique d'un rapport de domination (Halimi, 1978). Ce « procès du viol »

¹⁶ Ce procès se déroulera les 2 et 3 mai 1978 à Aix en Provence.

débouche rapidement sur le changement législatif le plus important depuis 1810¹⁷. Il accélère l'évolution des esprits et du Droit. La lutte contre le viol à partir de ce premier procès de viol collectif, prend un nouveau sens : celui d'une libération de la femme. Les deux victimes du viol collectif sont bientôt soutenues par de nombreuses associations féministes et militantes¹⁸ nées des causes soixante-huitardes, qui, après avoir gagné la bataille de la contraception et de l'avortement¹⁹, remettent en cause le fonctionnement de la justice sur la manière de légiférer sur le viol collectif, le viol et les violences à l'égard des femmes dans leur ensemble.

On retrouve ce thème évoqué dans le livre précurseur en la matière publié en 1975 par Susan Brownmiller : *Le viol. L'intimidation par la violence quotidienne qui maintient toutes les femmes en état de peur* de l'auteure étasunienne. Aussi, à la même période, au sein des travaux étasuniens sur le même thème (Medea, Horay, 1976, Davis, 1979), l'écrit de Susan Brownmiller reste une référence non seulement pour son ouvrage sur le viol, mais aussi pour son engagement féministe. Ainsi, la sensibilité envers la violence sexuelle est avivée pour la première fois par cette attitude militante. En parallèle, en France, le thème de la « violence quotidienne maintenant toutes les femmes en état de peur » sera le fer de lance pour l'association militante « Choisir la cause des femmes », qui date de 1971²⁰. C'est sous un intitulé provocateur que les femmes de l'association rédigeront un manifeste de protestation : le manifeste des 343 femmes dites « les 343 salopes » qui déclarent avoir avorté et réclament le libre accès aux moyens anticonceptionnels et l'avortement libre²¹. Elles envisagent le procès d'Aix-en-Provence en 1978 comme déterminant. Les circonstances évoquées lors de ce procès mobilisent en permanence le thème de l'affranchissement et des libertés : filles seules campant dans

¹⁷ La loi de 1810 ne donnait pas de définition du viol. Elle disait juste qu'il était puni de la peine de travaux forcés. Il faut se tourner vers la jurisprudence (les décisions des juges donc) pour voir comment cette loi était appliquée.

¹⁸ Citons les structures « Le Mouvement pour la Liberté de l'Avortement et de la Contraception » ou encore la Société du féminisme chrétien.

¹⁹ Le mouvement féministe du XXe siècle s'entend dans ce travail comme celui qui naît après la « révolution sexuelle » de mai 1968. Il se réclame pour la libération de la femme avec l'émergence dans la même période de l'adoption de la loi Veil qui autorise l'avortement en 1975 qui complète ainsi la loi Neuwirth qui en 1967 légalisait la contraception.

²⁰ Le mouvement est issu d'un manifeste construit sur le modèle des manifestes d'intellectuels, après l'affaire Dreyfus. Il pose la question du rôle des associations et tente de savoir si les associations féministes, plus spécifiquement, ont bien rempli leur rôle dans une démocratie, qui est d'être des groupes de pression.

²¹ Source : http://www.senat.fr/colloques/colloque_femmes_pouvoir/colloque_femmes_pouvoir8l. Dernière consultation le 16/10/2009.

un lieu isolé, choisissant leurs déplacements et leur mode de vie, homosexuelles « de surcroît », ce qui révèle encore une fois les changements de repère, soulignant une disponibilité longtemps refusée aux femmes, avant d'être lentement conquise et affirmée, tout comme le statut de sujet. En addition, les victimes en appellent pour la première fois au soutien d'autorités morales : députés, membres de l'Académie, personnalités scientifiques, anciens résistants sont cités comme témoins. Les plaignantes disent vouloir dépasser les actes incriminés en vue d'engager un débat de mœurs, « avancer dans ce combat fondamental pour un changement profond des rapports entre les hommes et les femmes et donc nécessairement de société »²² (Vigarello, 1998 : 248). Un extrait de témoignage de Maître Gisèle Halimi, avocate des deux jeunes femmes, militante féministe et politicienne française qui a fait partie des « 343 salopes », dépeint l'ambiance des tribunaux :

« Nous avons aussi demandé à ce qu'il y ait des témoins, comme Pierre Emmanuel, le poète résistant, et nous avons demandé à des femmes députées de l'Assemblée (une femme de chaque grand parti), d'être présentes. Elles étaient présentes : mais le président était particulièrement... je dirais conservateur, et n'aimait pas du tout ce bruit fait autour du viol... Une anecdote peut vous faire comprendre l'atmosphère à la Cour d'assises d'Aix-en-Provence. Un garde s'adresse en ces mots à son collègue : "Mais qu'est-ce que c'est que cette histoire, tu fais l'amour à une femme et tu vois ce qu'elle fait ? Elle te traîne devant le tribunal !" Donc les témoins ont été éjectés par le président de l'audience, et ils se sont rassemblés sur les marches du Palais et ont donné publiquement leur témoignage »²³.

L'issue de ce procès, après quatre ans de procédures, voit les agresseurs d'abord inculpés de « coups et blessures », être traduits devant un tribunal correctionnel, avant d'être inculpés de « viol » et traduits aux assises. Le verdict sera considéré comme sévère à l'époque : six ans de réclusion criminelle pour l'un des trois auteurs ; quatre ans d'emprisonnement pour les deux autres²⁴. C'est donc définitivement le jugement d'un viol collectif sur deux femmes qui a fait naître la définition de l'ensemble du viol dans le Code de Procédure Pénale.

²² Tonglet A. et Castellano A., « Insoutenable débat : le vôtre », *Libération*, 12 mai 1978. Texte des deux plaignantes en réponse à un article de *Libération* paru le 4 mai 1978.

²³ Ces témoignages dont parle Gisèle Halimi seront publiés dans l'ouvrage *Viol. Le Procès d'Aix* (1978).

²⁴ Source : <http://www.barreau-aixenprovence.avocat.fr/fr/barreau/historique/id-7-quand-le-batonnier-intervient-es-qualite-dans-un-proces-d-assises>. Dernière consultation le 16/10/2009.

C'est dans ce cadre qu'il faut concevoir la réflexion de Maryse Jaspard (2005 : 62) : « [...] la qualification de viol ne fait pas l'unanimité. S'il y a toujours atteinte portée à l'intégrité de la personne, la notion de viol recouvre des réalités différentes : crime sadique, viol collectif, droit de cuissage, inceste, rapport contraint, abus de confiance ». Toujours est-il que ce retour vers un proche passé démontre que l'évolution de la législation et des mentalités face au viol collectif est grandement redevable au combat tenace des militantes féministes.

En plus des efforts déployés par la société *via* des campagnes médiatiques, des services des associations, la mise en place de numéros verts pour les victimes, un meilleur accueil au moment du dépôt de plainte et une formation policière, l'action des mouvements féministes incite fortement les femmes à briser le silence et les autorités publiques à durcir la répression des infractions sexuelles²⁵. Un nouvel espace de prise de parole s'ouvre pour les victimes qui veulent que leur souffrance physique soit prise en compte. Autant de déplacements soulignant aussi combien la remise en cause des rapports entre les sexes est une manière nouvelle de faire du viol un « phénomène de société ».

Ce n'est qu'en 1980, que la loi française reconnaîtra clairement le viol d'une personne civile comme crime condamnable jusqu'à dix ans après le déroulement des faits²⁶. Pour la première fois de l'histoire du crime de viol, dans une loi pénale, il est fait explicitement référence au sexe, la pénétration constitutive du crime de viol étant qualifiée de « sexuelle »²⁷. Le viol est défini par l'article de loi 222-23 du Code de Procédure Pénale (CPP) : « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte ou surprise, constitue un

²⁵ Notons, entre autres, entre 1976 et 1978, que les féministes mènent de nombreuses actions contre le viol et son image sociale et judiciaire par exemple, « 10 heures contre le viol » à la Mutualité le 26 juin 1976, « Manifeste contre le viol » publié simultanément par plusieurs revues et organes de presse d'extrême gauche.

²⁶ Si la victime est adulte lors de l'agression, elle a un délai de 10 ans pour porter plainte en cas de viol ; ce délai est de 3 ans pour agression sexuelle. Si elle est mineure lors de l'agression, elle a un délai de 10 ans après la majorité (soit jusqu'à 28 ans) pour un viol et de 3 ans après la majorité pour une agression sexuelle (soit jusqu'à 21 ans). Ces délais préconisés peuvent apparaître comme un obstacle à ce que la « parole s'ouvre » de la part de la victime, qui passé l'échéance, ne voit pas l'intérêt d'une démarche de témoignage.

²⁷ Aussi, comme le note Xavier Lameyre (2000 : 17), il faut noter qu'en 1994 sera introduite la catégorie des « agressions sexuelles ». Ces violences à l'exception de celles causées par le bruit (art. 222-16 CPP) sont les seules à être dans le texte, qualifiées d'« agressions ».

viol »²⁸. Et, dans l'actuel Code pénal²⁹, crimes et délits sont répartis en trois catégories d'atteintes dont celles « contre les personnes »³⁰. En 1992, la loi n° 92-963 du 22 juillet réforme le Code pénal sur la prévention des crimes et délits contre les personnes. Elle regroupe dans une même catégorie l'ensemble des agressions sexuelles en distinguant le viol des autres agressions sexuelles et du harcèlement sexuel (articles 222-23 à 33). Ainsi, s'opère selon Michel Foucault (1994 : 32) un « grand processus de mise en discours du sexe » dans la mesure où jamais auparavant dans l'histoire, le Droit pénal n'avait tenté d'introduire des critères particuliers et précis afin de catégoriser les crimes sexuels.

7.2.2. DES VICTIMES ET DES AGRESSEURS DE PLUS EN PLUS JEUNES ?

Sous la présidence de Jacques Chirac, l'année 1998 est rythmée par un nouveau régime de cohabitation avec le gouvernement de gauche du premier ministre Lionel Jospin, qui marque le tournant d'une action pragmatique à envisager contre les violences sexuelles. Laurent Mucchielli (2008) voit là une politique d'un gouvernement de gauche relativement équilibrée et ambitieuse. Le fer de lance de cette doctrine préconise une réponse à la délinquance juvénile, un renforcement de la présomption d'innocence, une nouvelle réflexion sur l'état des prisons, plus de moyens alloués à la justice, la création d'une police de proximité et davantage de sanctions envers les violences sexuelles. C'est finalement en 1998 que le Secrétariat d'État aux Droits des femmes fera de la lutte contre les violences faites aux femmes, son action prioritaire. À la veille de l'alternance politique, une Commission nationale sur la violence envers les femmes est nommée³¹. Outre, la mesure du phénomène, l'ensemble du dispositif français³² comprend presque

²⁸ Art. 222-23 CPP, Paragraphe 1 du Code de Procédure Pénale intitulé *Du viol*, « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol ». Article 222-25 : Le viol est puni de trente ans de réclusion criminelle lorsqu'il a entraîné la mort de la victime. Les deux premiers alinéas de l'article 132-23 relatif à la période de sûreté sont applicables à l'infraction prévue par le présent article.

Art. 222-26 CPP : Le viol est puni de la réclusion criminelle à perpétuité lorsqu'il est précédé, accompagné ou suivi de tortures ou d'actes de barbarie. Les deux premiers alinéas de l'article 132-23 relatif à la période de sûreté sont applicables à l'infraction prévue par le présent article.

²⁹ Code Pénal, issu des quatre lois du 22/07/1992 relatives à son entrée en vigueur.

³⁰ Les deux autres catégories sont celle « contre les biens » et celle « contre la nation, l'État et la paix publique ».

³¹ De 1998 à 2002, le Secrétariat d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle est pour la première fois encadré par la députée Nicole Péry.

³² Chaque département métropolitain est doté d'une commission, mais une demande croissante liée aux succès de la prise de conscience des divers acteurs et de la rupture du silence des victimes rend nécessaires des moyens supplémentaires. Les questions des rapports sociaux de sexe, de l'articulation

tous les éléments nécessaires à la lutte contre les violences : le volet « information et sensibilisation du public, formation des professionnels de santé, de police, de justice, de l'éducation, de l'aide sociale » ; le volet « aide aux victimes avec les services d'écoute et les centres d'accueil et d'hébergement » et le volet « prévention », certainement le plus difficile à réaliser.

En parallèle, pour la droite, on assiste à l'établissement d'une « pensée unique catastrophiste » via un double langage politisé et médiatisé. Cette pensée se construit sur une « sempiternelle rengaine » : « rien ne va plus » ; la délinquance « explose », les auteurs de faits graves sont « de plus en plus jeunes » et « de plus en plus violents », les parents sont « démissionnaires » et les juges « laxistes » quand le chômage et les institutions ne semblent aucunement la cause de ces effets (Mucchielli, 2008).

Néanmoins, le gouvernement de Jacques Chirac semble s'intéresser plutôt à la question des violences sexuelles en relation avec la jeunesse. Le président convoquait à cet égard, le 13 novembre 2000³³ un Conseil de sécurité intérieure réunissant les ministres concernés par le sujet des agressions sexuelles : Ministère de l'Intérieur, Ministère de la Justice, Ministère des Affaires Sociales et Ministère de la Famille. Il avait pour objet de faire le point sur les mesures engagées afin de lutter contre ce type de violence, deux ans après le vote de la loi du 17 juin 1998. Lors de cette réunion, ce conseil note que les agresseurs sont « de plus en plus jeunes » tandis que le nombre de mineurs victimes d'abus sexuels progresse à un rythme soutenu.

Toujours est-il que pour s'attaquer à ce genre de problème qu'est la violence des jeunes, la loi du 17 juin 1998 relative à la répression des infractions sexuelles et à la protection des mineurs, avait été votée³⁴. En ce qui concerne les peines prononcées, cette loi montre un durcissement à l'égard des mineurs. Elle alourdit les peines encourues pour les crimes et délits sexuels sur mineurs et les peines prononcées sont d'ailleurs de plus en plus sévères : sept ans de prison ferme en moyenne en matière criminelle. Mais à

privé/public, et plus globalement, du rôle des pouvoirs publics, sont plus que jamais d'actualité (Jaspard, 2005 : 17-18).

³³ Soit deux semaines après la sortie du film *La Squale* que le président a par ailleurs fait projeter à l'Élysée.

³⁴ Loi n° 98-468 du 17 juin 1998 relative à la prévention et à la répression des infractions sexuelles ainsi qu'à la protection des mineurs disponible sur : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000556901>. Dernière consultation le 25/10/2009.

procédures pénales constantes, le nombre de personnes écrouées diminue de 37,1 % en 2000³⁵, car les mineurs « auteurs », plus nombreux, sont moins emprisonnés. Le sociologue du CESDIP, spécialiste de la statistique, Bruno Aubusson de Cavarlay (2004) confirme la pénalisation croissante des violences sexuelles contre les mineurs, mais pas les infractions contre les victimes majeures.

Par ailleurs la loi du 17 juin 1998 a fait de la France un des pays dotés de la législation la plus complète en matière de répression des agresseurs, de prise en charge des victimes et de lutte contre la pédopornographie. Cette loi est évoquée dans un article de Delphine Moreau, journaliste pour *Le Figaro* qui s'entretient avec Martine Brousse, la directrice de la *Voix de l'enfance*. Cette fédération qui rassemble 57 associations de protection de l'enfant dans le monde, réagit à ce moment à la campagne télévisée de prévention des maltraitances et des violences sexuelles sur mineurs, « Se taire c'est laisser faire »³⁶. La campagne, initiée entre autres, par la ministre déléguée à l'Enfance, Ségolène Royal soutenue par la loi du 17 juin 1998, est diffusée sur chaînes hertziennes et câblées. Pour Martine Brousse, les spots sont réalistes : ils suggèrent, sans montrer, « tout ce qui peut se passer dans le silence, derrière une porte qui se ferme ». Elle explique que :

« 80 % des violences sexuelles se produisent dans le milieu proche de l'enfant : parents, éducateurs, enseignants, guides spirituels, etc. ».

Concernant un des films faisant référence aux tournantes, phénomène peu souvent mis en parallèle avec la pédophilie, elle pense que :

« ce sont [pourtant] deux facettes d'une même violence : celle qui est commise à l'encontre d'un enfant. Ce film, en particulier, rappelle la loi, qui prévoit jusqu'à vingt ans de prison pour le viol sur mineur. Il est capital de provoquer une prise de conscience chez les jeunes. D'abord parce que de nombreuses jeunes filles victimes de tournantes pensent qu'elles ne peuvent rien faire pour se défendre. Ensuite pour que les témoins réagissent : s'ils assistent à ce genre de scène, ils doivent intervenir ».

³⁵ <http://www.vie-publique.fr/documents-vp/crimesdelits2000.pdf>. Dernière consultation le 25/10/2009.

³⁶ <http://les-maternelles.france5.fr/indexfr.php?page=dossiers&dossier=897&article=3613>. Dernière consultation le 25/10/2009.

En ce sens la campagne se veut une réelle action de prévention. Martine Brousse rappelle qu'après avoir vu ces films « plus personne ne pourra dire : "Je ne savais pas". »

7.2.3. L'APPORT DU TRAVAIL DES ASSOCIATIONS

Depuis le fameux « Procès d'Aix » (1978) qui a bouleversé le Droit français en introduisant une définition du viol et du viol en réunion dans le Code de procédure pénale, les médias français ont fortement accru la place qu'ils consacrent au thème de la violence sexuelle par le biais de différents formats de production tels les reportages, les confessions, les témoignages à visage ouvert pour que s'opère une « libération de la parole des victimes ». Les pouvoirs publics ont multiplié les campagnes d'information, la formation des fonctionnaires de police, l'accueil dans les commissariats, la mise en place de numéros de téléphone d'écoute spécialisée et dont l'appel est gratuit. On peut encore noter la publication d'ouvrages et de rapports récents qui montrent une préoccupation toujours aussi actuelle des situations de violence rencontrées par les femmes dans le monde³⁷.

Aussi, malgré des avancées sociales, les victimes de viol collectifs peuvent se heurter à l'incompréhension de leurs proches et des institutions : police, médecine, justice, entreprises, etc. Cette « maltraitance sociale » risque d'aggraver les troubles psychotraumatiques (Lopez *in* Di Folco, 2007 : 517). De multiples associations se sont donc créées, à l'initiative des victimes, des associations féministes, d'institutions diverses, pour les accompagner et faciliter leur reconstruction³⁸. En Europe, des associations luttent en réseau contre les violences faites aux femmes au point de condamner les délits et crimes sur le lieu de travail, comme le fait par exemple le réseau européen de lutte contre le viol, *Rape Crisis Network Europe* (RCNE). Leur but est de soutenir les membres et les victimes appelées « survivant(e)s » à travers des campagnes d'information et des travaux de formation, de recherche et de sensibilisation pour

³⁷ Ces travaux vont prendre un rayonnement international à l'instar du *Rapport mondial sur la violence et la santé* émis par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) en 2002. Les deux rapports d'Amnesty International intitulés en 2004 : *Mettre fin à la violence contre les femmes : un combat pour aujourd'hui* et en 2006 : *Les violences faites aux femmes en France. Une affaire d'État seront également des écrits clés pour sensibiliser aussi bien à la violence contre les femmes en France qu'à l'étranger*. On peut citer un autre ouvrage qui propose des études comparatives de la place de la femme dans le monde selon les données statistiques fournies par les états : *L'Atlas des femmes dans le monde. Émancipation ou oppression : un paysage contrasté* (Seager, Cambray, 2003).

³⁸ cf. www.victimo.fr. Dernière consultation le 15/12/2009.

éliminer les violences sexuelles³⁹. Au niveau des départements mais dans un réseau national, accueil, soutien et relais sont assurés par diverses structures tels les collectifs locaux et des associations pour les femmes victimes de violences sexuelles comme le Mouvement Français pour le Planning Familial⁴⁰ ou encore la Fédération Nationale Solidarité Femmes⁴¹. Concernant le droit des associations, un article de loi entre pour la première fois dans le CPP pour donner un pouvoir aux associations qui luttent contre la violence sexuelle : « Toute association régulièrement déclarée depuis au moins cinq ans à la date des faits, dont l'objet statuaire comporte la lutte contre les violences sexuelles, peut exercer des droits encore reconnus à la partie civile, en ce qui concerne les infractions prévues par les articles 332, 333 et 331-1 ». ⁴² En faisant appel à une association et sur accord écrit, une victime de viol en réunion peut choisir de publiciser son procès ou *a contrario* de ne pas communiquer, de refuser de rendre public le déroulement du procès : la victime demande alors un procès à huis clos⁴³. Cette disposition à audier un procès à huis clos peut faire dire que la victime présumée « organise son procès » en audience d'assises, grâce au soutien éventuel d'une association (Soutoul, Pierre *in* Soutoul, Chevrant-Breton, dir., 1994 : 28-29). Les procès à huis clos qui peuvent être très médiatisés dans les cas de tournantes ne permettent pas un traitement médiatique qui rendrait compte du déroulement objectif. Ainsi, que ce soit à un niveau global ou à un niveau plus local, la violence sexuelle longtemps occultée dans la sphère publique, y est aujourd'hui indéniablement présente et discutée, les associations aidant.

Dans le cadre de cette thèse, l'association qui intéresse particulièrement et qui est le plus à même de fournir des données sur le viol collectif est le Collectif Féministe Contre le Viol (CFCV). Constitué en 1985 dans la région parisienne pour réagir contre les viols commis dans les lieux publics devant des témoins passifs, grâce à l'appui financier du Ministère des Droits des Femmes, le CFCV a ouvert une permanence téléphonique le 8 mars 1986. Cette permanence assure aux personnes qui ont subi des violences sexuelles, une écoute et fournit les informations nécessaires aux différentes démarches que les

³⁹ cf. <http://www.rcne.com/>. Dernière consultation le 15/12/2009.

⁴⁰ cf. <http://www.planning-familial.org/>. Dernière consultation le 15/12/2009.

⁴¹ cf. <http://www.solidaritefemmes.asso.fr/>. Dernière consultation le 15/12/2009.

⁴² L'association doit cependant justifier de l'accord de la victime ou du titulaire de l'autorité parentale si la victime est mineure.

⁴³ Dans les autres cas, il peut être organisé si la victime ne s'y oppose pas, par le président des Assises (art. 306 CPP).

interlocutrices qui appellent peuvent entreprendre, tout en respectant leur anonymat si elles le désirent. En plus de cette écoute, elle permet l'établissement d'un travail d'analyse des appels publié sous l'intitulé : *Statistiques générales de la permanence N° Vert « Viols-Femmes-Informations »*⁴⁴. Le collectif présent sur divers terrains, a mené des actions « coups de poing » telle la parution d'un livre (1993) : « *Après "La Marche du Siècle", 23 septembre 1993 : les appels à viols-femmes-informations du 23 au 30 septembre 1993 à la suite de l'émission consacrée au viol Collectif féministe contre le viol (France)* » ou encore « *8 ans d'écoute, 8000 appels : 1986-1994* » (1994). Le travail du CFCV permet de mieux appréhender le *feedback* des adolescentes ou femmes violées. Il permet de comprendre ce qui se joue dans les interactions entre les protagonistes auteurs et victimes, de pouvoir, à partir de ces différentes constatations, préconiser des axes d'évolution afin de lutter contre le viol collectif et toutes autres formes d'agressions sexuelles. À travers des campagnes de sensibilisation, mais aussi sous la forme d'actions « coup de poing », des campagnes publicitaires ont été récemment diffusées sur les grandes chaînes publiques en faisant appel à des célèbres actrices de films pornographiques comme Clara Morgane pour sensibiliser des adolescents à la question du viol⁴⁵.

À travers les rapports d'activité du numéro vert, on peut situer dans le temps, les déclarations « officieuses » des personnes violées. Ces données informent sur la présence de victimes de viols commis en réunion, mais ne peuvent se lire sans envisager

⁴⁴ Numéro vert, gratuit en France, DOM et TOM, depuis un poste fixe 0 800 05 95 95 du lundi au vendredi, de 10 h à 19 h (heures Paris). En ligne sur : <http://www.cfcv.asso.fr/>. Dernière consultation le 16/10/2009.

⁴⁵ Le CFCV a fait appel à Clara Morgane, ancienne star française de la scène pornographique qui a accepté d'apparaître dans une vidéo lancée en 2009, pour sa dernière campagne contre le viol, destinée surtout à un public adolescent. Dans cette mise en scène, elle ouvre la porte à un plombier, en nuisette, et dit au sujet de sa fuite d'eau : « ça coule, j'en ai partout ». Derrière ce cliché cinématographique sur les films X, la campagne contre le viol, le CFCV veut « lancer le débat autour du viol et diminuer la tolérance de la société envers ce crime ». Dans le clip audiovisuel, après quelques bruits de soupirs de la part du plombier, Clara Morgane lui demande interloquée : « Mais t'as vu ta tête ? » avant qu'il ne se mue en animal au lieu de réparer la fuite. C'est dans un souci de lancer le débat autour du viol et de diminuer la tolérance de la société envers ce crime que le CFCV adresse le message. Selon la présidente du CFCV, l'ancienne actrice X « devrait attirer un public assez large, au-delà des hommes qui regardent les films pornos ». « Sans consentement, c'est un viol, le viol est un crime, seul l'agresseur est coupable », concluent les films mettant en scène les actrices, qui rappellent également le slogan de la campagne : « Le désir, c'est pas contagieux, kan c non, c non ! ». Cette dernière expression renvoie au « langage texto » des adolescents mais veut aussi dénoncer ce que les Anglo-Saxons appellent le *rape myth*, le mythe du viol selon lequel quand une femme dit « Non », elle pense « Oui ». « Plus qu'une campagne de sensibilisation, "Kan C Non... C Non !" est un réel cri d'alarme, dont l'objectif est d'interpeller, faire réfléchir et lever des tabous » déclare le Dr Gilles Lazimi, coordinateur de cette campagne sur le site de l'association.

le fait d'une forte densité de population, d'une forte concentration urbaine qui justifie les chiffres, ou encore le fait d'appeler un numéro vert peut amener quelques personnes désœuvrées à raconter des récits fictifs, des « canulars ». Par ailleurs, ce sont des informations délivrées par la première permanence téléphonique *Viols femmes Informations*, du Collectif Féministe Contre le Viol que *Le Figaro* (02/05/2001) utilisera pour dénoncer les « viols collectifs [et] l'odieux rituel des "tournantes" ». Ce n'est désormais plus la statistique policière qui sera mobilisée pour comprendre le « viol collectif », mais ce que l'on note dans l'article, c'est l'utilisation des chiffres pour la seule région parisienne : de 15 à 20 % d'appels reçus par le CFCV viendraient de jeunes femmes ayant subi des viols collectifs⁴⁶. La présidente de l'association Emmanuelle Piet dénoncera :

« Un acte, certes condamnable par la loi, mais trop particulier pour trouver précisément sa place dans les textes. "Le viol, que ce soit avec un ou quinze agresseurs, détruit horriblement. [Sauf] que le nombre d'agresseurs implique seulement des circonstances aggravantes". De même, au lieu d'être audiençées aux assises, ces affaires sont souvent requalifiées en agressions sexuelles puis jugées en correctionnelle. Un facteur supplémentaire qui n'encourage pas les victimes à se manifester ».

Des revendications précises sont encore et toujours d'actualité. Parmi elles, la demande de toutes les requalifications des délits sexuels en crime est prégnante. En effet, sur le site Internet de l'association, plus de précisions sont apportées. Le collectif demande un principe d'interdiction de correctionnaliser des infractions de nature criminelle. Il dénonce également la loi du 10 mars 2004⁴⁷. En effet, cette loi a conditionné la possibilité de faire juger les crimes et crimes aggravés par un tribunal correctionnel à l'accord de la victime⁴⁸. L'idée de correctionnalisation entre en contradiction grave avec les classifications du Code Pénal, par exemple des viols collectifs et viols conjugaux, des mutilations sexuelles, etc. La loi les ayant qualifiés de crimes, leur sous-qualification en délit devait être invalidée (*op.cit.*).

⁴⁶ Ces chiffres se retrouvent aussi sur le site : <http://www.cfcv.asso.fr/>. Dernière consultation le 19/10/2009.

⁴⁷ Loi n° 2004-204 du 9 mars 2004 portant adaptation de la justice aux évolutions de la criminalité (JO du 10 mars 2004. Source : <http://www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/criminalite.asp>. Dernière consultation le 28/10/2009.

⁴⁸ En réalité, cet accord se comprend dès lors que la partie civile ne fait pas appel de l'ordonnance du juge d'instruction de renvoyer devant le tribunal correctionnel des faits de nature criminelle.

En ce sens, on s'aperçoit que les revendications des féministes de la fin des années 70 demeurent encore et toujours plus actuelles. Les appels reçus au numéro vert du CFCV montrent que les victimes de viol s'expriment souvent plusieurs années après les faits. Nombre d'entre elles n'ont plus la possibilité de porter plainte contre le criminel car le délai de prescription (10 ans) est dépassé. Les stratégies des agresseurs sexuels, les amnésies traumatiques impliquant des retours de souvenirs tardifs, les difficultés à trouver aide et soutien dans cette société qui sont autant d'obstacles à l'identification de la violence subie et à sa dénonciation judiciaire. C'est à partir d'interactions verbales que le Collectif propose un volet concernant la prévention contre le viol et ses différentes circonstances aggravantes (dont le viol en réunion) qui sont mis en exergue et ainsi résumés⁴⁹ :

1. Une mise en œuvre systématique d'actions de prévention des agressions sexuelles et comportements sexistes dans tout établissement scolaire ainsi que l'organisation de programmes de prise en charge dans les établissements où ont été commises des agressions sexuelles ;
2. Des actions de prévention des agressions sexuelles et des comportements sexistes dans les établissements d'enseignement supérieur tels que les grandes écoles où, parfois sous l'appellation de « bizutage », des viols en réunion et harcèlements sexistes et sexuels sont organisés, prémédités et perpétrés ;
3. Une poursuite de la formation auprès des fonctionnaires de police, de gendarmerie et de tous les professionnels en charge des victimes de viols (éducateurs, animateurs, experts psychologues, travailleurs sociaux, etc.) qui doivent recevoir une formation spécifique pour assumer leur fonction ;
4. Une formation initiale et continue de tous les magistrats sur la spécificité des infractions à caractère sexuel ;
5. Une formation à la prévention, au dépistage et aux conduites à tenir dans les cas de violences conjugales pour tous les professionnels qui s'occupent d'enfants ;

⁴⁹ Résumé établi à partir des données disponibles sur <http://www.cfcv.asso.fr/>. Dernière consultation le 19/12/2008.

6. Une pétition nationale pour l'imprescriptibilité⁵⁰ des crimes commis contre la personne.

Le travail du CFCV est important en ce sens, et pour les chercheurs, et pour les services de police et de gendarmerie car il est établi en vue de permettre la libération de la parole des victimes tant souhaitée par les féministes des années 70 (Halimi, 1978).

7.3. JUSTICE, POLICE ET TOURNANTE DANS LA PRESSE

Pour mieux appréhender les multiples données communiquées par les services de police et de gendarmerie, il faut les présenter au sein de catégories qui représentent chronologiquement les données recueillies suite au travail des forces de l'ordre. Il n'existe, comme nous l'avons vu, aucune donnée ou statistique ne prenant en compte que les viols commis en réunion. C'est donc autour des différentes étapes d'une instruction d'un dossier judiciaire que l'on va se pencher. Ainsi, deux points seront observés :

1. Les dénonciations et saisies de plaintes ;
2. Les poursuites et les condamnations.

Avant d'aborder ces deux sujets, des précautions sont à prendre en compte quant à la considération des chiffres issus de la police.

7.3.1. PRECAUTIONS A PRENDRE AVEC LES CHIFFRES DANS LES DISCOURS AUTOUR DES TOURNANTES

Depuis longtemps, dans les sociétés urbaines, la statistique de police intéresse en vue de comprendre l'ampleur de la criminalité qui concerne ses citoyens. La question n'est pas nouvelle comme le rappelle l'anthropologue Georges Vigarello (1998 : 189) pour la période du siècle dernier : « Bouleversements dans la densité démographique, sentiment plus aigu des violences et des promiscuités, le monde des cités est transformé au milieu

⁵⁰ Aujourd'hui en France, les auteurs de crimes de viol, comme de la plupart des autres crimes, ne peuvent plus être poursuivis en justice au-delà d'un certain délai : le délai de prescription. L'imprescriptibilité, c'est-à-dire l'absence de délai de prescription, ne concerne pour l'instant en France que les crimes contre l'humanité. Dans d'autres pays la durée de prescription est parfois beaucoup plus longue qu'en France. En Angleterre, il n'y a aucune prescription et au Canada, elle est systématiquement suspendue.

du siècle. Il faut du coup, reprendre les chiffres, envisager plus directement l'influence possible de ces bouleversements urbains sur les actes réellement commis et non plus sur les actes simplement dénoncés. Il faut sans doute aussi associer les deux hypothèses, celle d'un accroissement temporaire des crimes "réels" et celle d'un accroissement des crimes réprouvés ou déclarés ».

Au XXe siècle, la préoccupation est toujours très actuelle. Dès 1958, la direction centrale de la police se voit confier la centralisation et la classification des renseignements relatifs à la criminalité, parmi lesquels figurent les données recueillies par les statistiques de police et de gendarmerie⁵¹. Les services de police se sont dotés relativement tôt de moyens de comptage, mais on estime généralement que les statistiques à proprement parler ont été créées en 1972 (Lieber, 2008 : 125). En effet, en 1972, le ministère de l'Intérieur décide de rendre publiques *via* La Documentation française, dans *Aspects de la criminalité et de la délinquance constatés en France*, des statistiques annuelles réalisées à partir des dépôts de plainte auprès des services de police et de gendarmerie. Cette publication a pour vocation de présenter des données objectives. L'édition statistique de 1973 souligne expressément que « la sécurité est devenue une priorité » et qu'il est urgent de « mesurer le phénomène criminel aussi précisément que possible, dans sa réalité globale et dans sa répartition géographique » (1973 : 3). Dès lors, le comptage des crimes et délits effectués par les forces de l'ordre deviendra la référence incontournable (Robert, 1994).

Dans la communauté scientifique, la statistique n'a jamais fait l'unanimité. Depuis toujours, qu'elle soit policière, judiciaire, pénitentiaire ou criminelle, son utilisation peut provoquer des débats animés et virulents. Tout à la fois discours scientifique et production administrative, elle peut aussi bien fasciner que faire peur. Préfaçant le livre de l'association *Pénombre*⁵² (1999), intitulé « *Chiffres en folie. Petit abécédaire de l'usage des nombres dans le débat public et les médias* », le journaliste Philippe Meyer met en garde ses confrères contre la méconnaissance des mécanismes de la production des chiffres et des règles de leur utilisation. Comme il le fait remarquer (1999 : 5),

⁵¹ Voir à ce sujet Gratia, Martinat (1991).

⁵² L'association *Pénombre* a pour objectif d'examiner « l'usage du nombre dans le débat public. L'attention se porte sur la qualité des informations chiffrées et les enjeux de l'usage qui en est fait. *Pénombre* cherche à relier les questions de méthode et de présentation, le pain quotidien des producteurs de données, avec les enjeux politiques et sociaux du recours à l'information chiffrée, qui concernent les "utilisateurs" de chiffres ». Source : <http://www.penombre.org/>. Dernière consultation le 16/10/2009.

« cette mise en garde est salutaire tant les chiffres sont aujourd’hui omniprésents dans le débat public et dans l’argumentation politique ». En effet, dès 2002, s’inspirant des méthodes de l’ancien maire de New York, Rudolf Giuliani, le ministre de l’Intérieur Nicolas Sarkozy a instauré l’examen et la publication de la statistique policière de façon mensuelle et non annuelle (Mucchielli, 2008 : 100). En demandant à ce que l’on juge de l’efficacité sur la base d’une évaluation chiffrée, le ministre a annoncé aux policiers et gendarmes que le contrôle serait pyramidal dans la sphère judiciaire.

La presse a ainsi constamment été informée des résultats afin de faire « publicité de la performance » (*id.*). Le succès de l’entreprise repose donc manifestement sur la diffusion « des bons chiffres » (*id.*) à communiquer à l’opinion publique. Ainsi, la baisse de la délinquance résulterait aussi – voire surtout – de la disciplinarisation des services de police et de gendarmerie fabriquant les statistiques de la délinquance plutôt que de supposés « bons résultats » chiffrés⁵³.

Par ailleurs, les statistiques de la criminalité issues de la police portent principalement sur les auteurs de violence. Les données y figurant proviennent du travail des officiers de police judiciaire qui sont souvent les premiers à recueillir les dépôts de plaintes. C’est à partir de ces faits – la criminalité apparente – que sont établies les statistiques annuelles du ministère de l’Intérieur. Cependant, si la valeur de ces données ne doit pas être surestimée, reste cette proportion d’infractions dont les autorités de police n’ont pas connaissance : le « chiffre noir » (*dark number*) de la criminalité. Si le terme « chiffre noir » servait d’abord à désigner l’écart entre le nombre de faits connus des services de police et le nombre de condamnations prononcées pour ces mêmes faits, ce n’est que plus tard en 1976, avec le rapport Peyrefitte⁵⁴ que ce chiffre rendra compte de l’écart entre la délinquance réelle et la délinquance connue. En addition à ce « chiffre noir », il faut considérer de surcroît l’existence du « chiffre gris », c’est-à-dire les événements qui ont été rapportés aux policiers, mais qui n’entrent pas dans les catégories statistiques

⁵³ Laurent Mucchielli (2008) souligne, en outre, que les améliorations de la performance policière sont aussi dues à la priorité donnée à des contentieux très rentables en termes de statistiques, telles que la répression des simples fumeurs de joints ou encore la chasse aux étrangers en situation irrégulière.

⁵⁴ Le rapport Peyrefitte intitulé « Réponses à la violence : rapport à M. Le Président de la République » est rédigé par un Comité d’études sur la violence, la criminalité et la délinquance dont Alain Peyrefitte alors Garde des Sceaux au ministre de la Justice du gouvernement Raymond Barre, par Robert Schmelck le premier Président de la Cour de cassation et Roger Dumoulin, Inspecteur Général de l’Administration. Le comité dresse un panorama de la violence en France. Son but est de proposer des mesures pour élaborer une politique de lutte contre la violence

officielles comme les mains courantes⁵⁵. Il faut penser qu'il existe pour les viols en réunion un chiffre noir et un chiffre gris, sans doute très importants mais difficiles à cerner. C'est aussi le constat de Jean-Henri Soutoul chercheur en Droit médical et Fabrice Pierre praticien en gynécologie en 1994 déjà (1994 : 86).

On peut encore penser d'ailleurs que l'utilisation des chiffres fait naître un « sentiment d'insécurité » (1985 : 6) comme en témoigne le sociologue Hugues Lagrange qui se fonde sur le rapport Peyrefitte (1976) auquel l'on doit les premières enquêtes sur le thème. Défini comme n'ayant pas « d'objet propre, c'est un état psychique, durable résultant soit de l'accumulation des appréhensions ou de l'incapacité de s'y soustraire, soit du transfert sur le crime d'une inquiétude dont les causes sont sociales et économiques » (*ibid.*). Cette occupation concerne surtout « ceux qui peinent - en raison d'un âge avancé, d'attitudes rigides, d'un bagage éducatif limité - à faire face aux mutations qui traversent la société ». Majoritairement perçu comme le fait d'une population avec des valeurs jugées rétrogrades, le sentiment d'insécurité est souvent considéré comme trop subjectif pour faire l'objet d'études scientifiques, car elles deviendraient alors le vecteur de préjugés racistes (Lieber, 2008).

Aussi, un malaise est exprimé aussi bien par les chercheurs sur les institutions pénales (Aubusson de Cavarlay, Mucchielli, 2008) que par les professionnels de la justice qui reconnaissent une dangerosité liée à l'utilisation de ces chiffres (Garapon, Salas, 1998). En effet, les mains courantes comme chiffre gris sont dénoncées comme moyen possible d'instrumentalisation. S'il faut faire baisser les chiffres de la délinquance, des officiers de police peuvent être amenés à ne pas enregistrer certaines plaintes en tant que telles, mais plutôt sur le registre de la main courante qui n'est pas pris en compte pour la statistique. On doit aussi constater que le terme de « délinquance réelle » ne prend pas non plus en compte tous les crimes commis et doit donc se comprendre comme la délinquance dont la police a pu avoir connaissance (Gremy, 1999; Lameyre, 2000 ; Lieber, 2008). Ces constats vont dans le même sens pour Michel Wieviorka (2002) qui dénonce également certaines pratiques de la police. Il explique notamment qu'il est monnaie courante dans les services de police de faire évoluer les chiffres de façon à

⁵⁵ Une main courante effectivement, ne constitue pas une plainte mais un signalement aux services de police ou de gendarmerie enregistré au numéro et qui peut valoir comme preuve lors d'une plainte ultérieure.

favoriser certains contextes. Il apparaît que la hiérarchie peut demander à un policier de se consacrer sur une période donnée, à une activité spécifique qui serait destinée uniquement à élever telle ou telle forme de délinquance. Ainsi, le sociologue stipule que les données quantitatives du crime et de la délinquance renseignent sur l'activité de la police, mais pas sur les phénomènes dont elle prétend rendre compte. Il faut penser encore à l'enjeu autour du dénombrement des violences sexuelles, exposé par Maryse Jaspard (2005 : 18). Cette manière de chiffrer, en effet, se concentre sur l'écart conséquent observé entre les statistiques des sources administratives et les évaluations avancées par les acteurs de terrain ou autres groupes militants. La polémique est d'autant plus aisée que les statistiques publiées par les ministères de l'Intérieur et de la Défense ne sont pas sexuées, et que celles de la Justice portent uniquement sur les auteurs d'infraction. Autrement dit, le chiffrage des viols collectifs est quasiment impossible à partir de ces sources (quand bien même l'on nuancerait en prévenant du risque de biais, dans la mesure où tous les viols collectifs ne font pas l'objet de plainte). Pour la sociologue Marylène Lieber (2008), le mode de comptage lui-même pose des problèmes méthodologiques de taille. Par exemple, si une affaire a donné lieu à de multiples plaintes dans différents commissariats, celle-ci est recensée plusieurs fois. Il n'est pas faux de rejoindre ainsi la même constatation que la chercheuse : « les chiffres de la police sont donc avant tout un construit socio-organisationnel qui ne rend compte qu'imparfaitement de la réalité » (Lieber, 2008 : 128-129).

Aussi, si l'on rejoint les réflexions des chercheurs précités, c'est aussi parce que l'histoire montre que l'argumentation politique qui utilise le baromètre n'est pas nouvelle surtout *via* les médias de masse populaires, telle la presse écrite, comme le démontre Georges Vigarello pour le 19^e siècle (1998 : 137-138) :

« À [une] presse nouvelle s'ajoute une documentation tout aussi nouvelle, celle d'une comptabilité nationale des forfaits et des jugements, le *Compte général de l'administration de la justice criminelle* publié annuellement par le ministère de la Justice à partir de 1825. Ce document rassemble et dénombre l'ensemble des actes juridiques. Il recense et hiérarchise les transgressions : comparaison détaillée des crimes, vols, banqueroutes, assassinats ou viols ; calcul des récidives, des peines et des acquittements. Il substitue non plus les mots, ce que fait la presse, mais les chiffres à la vision immédiate du forfait, permettant un regard en surplomb jusque-là inconnu où le crime est transposé en flux, avec ses accroissements et ses récessions, ses disparités variables selon le temps et les

lieux. Nouvelle statistique morale, le compte impose le dénombrement "en outils de gouvernement", suggérant même la trame de "baromètre politique"⁵⁶ (...) ».

Ainsi, l'idée d'un baromètre politique peut pousser à la hausse les statistiques de police pour concourir à soutenir l'hypothèse d'une augmentation tendancielle du taux de plaintes pour viol, ce que dans leur état actuel, les enquêtes de victimation ne permettent ni de valider ni d'invalider. Dans une volonté de sonder l'opinion, l'utilisation des statistiques peut effrayer en dévoilant des chiffres de l'insécurité alarmants, ou rassurer en montrant une baisse des crimes, donc une action probante et efficace des services de police et de gendarmerie sous le gouvernement en place. En ce sens, Laurent Mucchielli conclut en faveur de la thèse d'une instrumentalisation des chiffres par les gouvernements et considère qu'il est probable que l'utilisation des chiffres issus des services de police et de justice soit responsable en grande partie du « sentiment d'insécurité » au sein de l'opinion publique.

Au final, un constat au vu et au su des diverses recherches précédemment évoquées : « la statistique de police est devenue un pur outil de contrôle administratif interne et de communication politique externe. Au-delà, c'est aussi un dangereux exemple d'instrumentalisation des statistiques publiques (Mucchielli, 2008 : 111-112).

7.3.2. DE LA SAISIE DE PLAINTES A LA CONDAMNATION

A priori, nombre d'auteurs de tournantes seraient mineurs au moment des faits. À ce sujet est paru un écrit appelé « Tournante » dans un Cahier Spécial de *Libération* (19/12/2002) qui décrivait le sujet de la sorte :

« Crime infesté de secrets et de honte, où les victimes subissent souvent, outre l'acte, l'opprobre de leur entourage, de tout un quartier. Mineures, ces jeunes filles ont du mal à porter plainte, et leurs agresseurs, quand ils sont jugés, le sont à huis clos, à cause de leur jeunesse. Inquantifiables, puisque n'existe aucune statistique ».

Quelles statistiques peut-on mobiliser pour appréhender la mesure des viols collectifs commis ? En effet, les données judiciaires reposent au départ sur l'investigation policière ou la plainte des victimes. En ce sens, les données peuvent être biaisées, toutes les victimes ne portant pas plainte, ce qui est particulièrement frappant en matière de

⁵⁶ L'idée d'un baromètre politique est chère au philosophe, juriconsulte et réformateur britannique Jeremy Bentham (1748-1832).

violences sexuelles, domaine où les taux de plainte des victimes sont très faibles, même s'ils augmentent progressivement du fait de la reconnaissance et de la dénonciation croissante de ces violences jadis plus largement tolérées.

En effet, selon les chiffres du ministère de la Justice (1998) et concernant l'évolution des condamnations pour des faits de viols en réunion, il n'y aurait pas eu de progressions entre 1984 et 1998, mais une baisse (de 172 à 104 entre les deux dates). Ce sont les condamnations pour viols sur mineurs qui ont décuplé très nettement au cours de cette période, passant de 46 cas à 475. Mais les condamnations de mineurs pour viols en réunion passent de 17 en 1984 à 56 en 1997, soit plus du triple. Cette catégorie de condamnations n'a pas connu globalement une hausse, mais il y a une surreprésentation progressive des auteurs-mineurs dans les statistiques judiciaires : ceux-ci représentaient 10 % des auteurs de ce crime en 1984, et 14 % en 1997, année la plus sombre sur le plan des condamnations pour viol en réunion.

Cette augmentation des déclarations aux services de police résulterait d'une sensibilisation accrue du public, d'une meilleure information et d'un accueil plus adapté des victimes. Toutefois, elle ne reflète en aucun cas l'accroissement de ces agressions : toute allégation sur la montée de la violence sexuelle est donc statistiquement invérifiable, à défaut d'une série d'enquêtes de victimation approfondie. Si « la montée des plaintes en matière d'agressions sexuelles révèle une place nouvelle de la femme dans la société » (Lagrange, 2002), elle atteste davantage d'un regard nouveau sur la violence. Hugues Lagrange expliquait par ailleurs que « le viol après avoir été longtemps correctionnalisé [était] devenu le prototype du crime » (2002 : 168). En effet, d'après ses recherches sur les délinquances sexuelles, un procès en assises sur deux concerne un viol et dans deux cas sur trois, les victimes seraient des mineures. Aujourd'hui, grâce au travail de sensibilisation et de communication qui a consisté à libérer la parole de la victime, il y aurait une inflation des dénonciations qui permettrait de mieux appréhender le phénomène alors qu'il y a une soixantaine d'années, les crimes sexuels n'arrivaient quasiment jamais devant la justice. Or, à ce jour, et malgré l'augmentation des procès, aucune étude ne conclut encore à une inflation ou à une chute réelle des faits (Lameyre, 2000, Jaspard, 2005).

En 2000 en se fondant sur la publication des dernières statistiques sur la délinquance sexuelle, réalisée par son propre ministère, le ministre de l'Intérieur Daniel Vaillant affirmait aux médias que les agressions sexuelles étaient « une préoccupation majeure du gouvernement ». Dans les colonnes de presse écrite (*Libération* du 14/11/2000), il a même encouragé les victimes à porter plainte et il a espéré : « que cette progression [traduirait] surtout une meilleure connaissance de cette délinquance, due à la fin des tabous : les victimes autrefois silencieuses [osant] désormais parler, on les écoute, et la police est plus efficace ».

Cette constatation rappelle un des points fréquemment discutés dans les données mobilisables sur le viol collectif : la saisie des plaintes et les compétences des services de police et de gendarmerie qui sont amenés les premiers à recueillir la parole des victimes en phase d'instruction d'une affaire correctionnelle ou criminelle. Ainsi, le phénomène du « *dark number* », du chiffre noir de la criminalité bien connu des services de police est mieux appréhendé par les enquêtes de victimation directement réalisées auprès d'une population donnée. Toutefois, en matière d'agressions des personnes (y compris sexuelles), et contrairement à d'autres infractions (tels les vols), l'écart existant entre le taux de victimation et le taux de plainte est réduit, bien que les victimes informent plus souvent qu'auparavant les services de police et de gendarmerie des agressions qu'elles ont subies, ainsi que l'a montré l'enquête intitulée : « Mesure de la prise en charge policière de la délinquance » (Robert, Zauberman, Pottier, Lagrange, 1999).

Aussi, au début des années 2000, la journaliste Françoise-Marie Santucci (*Libération* du 12/04/2000) expliquait que les cours et tribunaux français étaient envahis par les affaires sexuelles qu'elles fussent criminelles comme le viol (jugé en Cour d'assises) ou délictuelles comme l'atteinte sexuelle (jugée au tribunal correctionnel). Cette évocation de la différence de traitement juridique entre les agressions sexuelles traitées au tribunal correctionnel et celles traitées devant les assises, n'est pas sans rappeler le combat de libération mené par des féministes, il y a une vingtaine d'années et celui plus actuel du « Collectif féministe contre le viol », combat qui, *a priori*, semble loin d'être gagné. Cette analyse tente de comprendre la nature et la prégnance des délits et crimes sexuels dans les tribunaux. À ce moment, on ne parle pas de « tournantes », mais de viols commis en réunion tels que juridiquement dénommés dans le Code de Procédure

Pénale. Cet article propose des axes de réflexion sur le sujet des crimes et délits sexuels. Le sous-titre de l'analyse de fond annonce le sujet de l'article : « La justice au secours des victimes de l'ombre. De plus en plus de victimes s'expriment mais les cours d'assises tâtonnent encore sur la façon de condamner ». Aussi, la rédactrice enchaîne-t-elle sur le fait que dans une période d'un mois, une cour d'assises de province (le Doubs) a examiné dix affaires dont « huit d'entre elles concernent des viols sur mineur de 15 ans, viols en réunion sur personne vulnérable avec armes, viols par personne ayant autorité ». Le critère de la minorité de la victime n'étant isolé que depuis 1995, les seuls premiers éléments statistiques font apparaître que les crimes et délits sexuels commis sur des mineurs représentent près des deux tiers des infractions constatées et le taux très élevé d'élucidations de l'ensemble des viols constatés sur mineurs (environ 95 %) dévoile que l'auteur est très souvent un proche de la victime (Lameyre, 2000).

Le criminologue Xavier Lameyre revient sur ces chiffres dans les colonnes de *Libération* (12/04/2000). Dans cet écrit, la question de la distance entre les « chiffres » et la « réalité » est posée :

« Aucune étude ne permet à ce jour de conclure à un bond de cette criminalité. Restent les chiffres. D'après le ministère de l'Intérieur, 7 828 viols ont été constatés en 1998 par les services de police et de gendarmerie, soit cinq fois plus qu'en 1978, vingt ans auparavant. Le magistrat Xavier Lameyre [...] explique qu'environ les deux tiers de ces crimes sont commis sur des mineurs de moins de 15 ans : entre 1984 et 1997, les condamnations pour viols sur mineurs ont grimpé de 700 %.

Un an plus tard (02/05/2001), la journaliste du *Parisien*, Élisabeth Fleury avec l'investigateur au service « Enquête » qu'est François Vignolle, donnent la parole à deux experts judiciaires de région parisienne, à savoir Alain Vogelweith, juge des enfants à Créteil et Pascal Vivet, Assesseur au tribunal pour enfants (TPE) de Melun. Sans chiffres précis, ce sont les estimations « risquées » de ces deux personnes qui feront office de source numérique :

« "Les agressions sexuelles augmentent. Mais le viol collectif, lui, est encore exceptionnel", assure Alain Vogelweith [...]. Aucune étude statistique n'ayant été réalisée, le magistrat reste circonspect : "Compte tenu de la fragilité des victimes, on peut imaginer que nombre de plaintes ne sont pas déposées. " [...] Pascal Vivet risque une estimation : "Les viols en réunion représentent 10 à 20 % de notre activité. Mais 80 % de ces viols sont requalifiés en atteintes sexuelles et passent en correctionnelle". Terrorisées par d'éventuelles

représailles, désormais affublées d'une réputation de "fille facile", les victimes préfèrent parfois abandonner leurs poursuites. »

C'est pourquoi, une critique de la représentation statistique classique se révèle intéressante pour la recherche. Bruno Aubusson de Cavarlay, président de l'association *Pénombre* (cf. *infra* 7.3.1.), en tant que spécialiste de la statistique pénale s'exprime dans les colonnes de *Libération* (09/03/2001) et illustre ce flou, en faisant notamment appel à des données pertinentes sur le phénomène des viols collectifs :

« Aucune donnée précise, au ministère de l'Intérieur comme à la Justice, ne permet de comptabiliser les viols collectifs. En 1998, la police a arrêté 994 mineurs, accusés de viols sur mineurs. Mais sans faire de distinction entre le viol "simple" et le viol commis "en réunion". Ce chiffre, précise le chercheur Bruno Aubusson de Cavarlay, doit donc être estimé avec prudence, car par définition "un viol collectif implique plusieurs personnes" : il y a une sorte d'effet multiplicateur. Au ministère de la Justice, on dispose des condamnations pour viols devant les Cours d'assises. En 1994, ça faisait 136 mineurs. En 1998, 314. Mais là encore, pas de distinction entre le viol "simple" et le viol collectif. »

Il est intéressant de noter que ces chiffres peuvent être repris sans aucune réflexion dans des écrits populaires à l'instar du témoignage de Samira Bellil, *Dans l'enfer des tournantes* (2002). Josée Stoquart, journaliste, introduit la préface du livre en citant les mêmes chiffres (2002 : 12-13) sans chercher à comprendre ce que regroupent ces 994 arrestations en les rapprochant d'autres chiffres communiqués par l'ENVEFF, notamment sur le faible taux des plaintes déposées par les femmes victimes. En établissant un lien entre ces deux sources, elle veut démontrer que les viols collectifs sont certainement plus nombreux qu'ils n'y paraissent. Elle accuse en quelque sorte, les pouvoirs publics d'indifférence. Et aussitôt, le lien avec l'immigration est établi et le discours dérive vers des propos qui laissent perplexe :

« En 1998, la police a arrêté 994 mineurs accusés de viols collectifs sur mineures. Selon l'Enquête nationale sur les violences envers les femmes, seuls cinq pour cent des viols commis sur les femmes majeures feraient l'objet de plaintes. On ne connaît pas les statistiques en ce qui concerne les filles mineures, mais on sait que très peu osent porter plainte. La honte et la peur des représailles les poussent à garder le silence. C'est pour cette raison que la justice commence seulement à être saisie de crimes de ce type. Bien des responsables continuent de se voiler la face, affirmant que ce sont des phénomènes isolés et que la misère sexuelle se trouve partout. Il semble que dans ces quartiers que l'on dit pudiquement « sensibles » où la majorité des familles est issue de l'immigration, il soit difficile de donner sa place à la femme. Certains jeunes sont pris dans le rigorisme de leurs origines culturelles (intégrisme religieux, intouchabilité de la

femme, polygamie...) et un environnement culturel très fortement érotisé. Le flirt est proscrit, l'amitié fille-garçon aussi, et la tension sexuelle est exacerbée ».

Ainsi, la journaliste délivre son point de vue après avoir évoqué des chiffres. Ceci montre les précautions à prendre quant à l'utilisation des chiffres dans l'argumentation d'un discours. Pour en revenir au chiffre « 994 », comme l'explique le chercheur Bruno Aubusson de Cavarlay, ce chiffre doit être estimé avec prudence, car non seulement, ces chiffres communiqués par le Ministère de l'Intérieur ne précisent pas s'il s'agit de viols individuels ou collectifs, et le viol collectif implique plusieurs auteurs donc induit un chiffre multiplicateur (s'il y a 994 arrestations, cela ne signifie pas qu'il y ait 994 cas de « tournantes »)⁵⁷. Aussi, vouloir apporter des données précises sur les viols collectifs est une erreur d'autant plus lourde que les viols individuels sont souvent commis par des membres de l'entourage familial de la victime et relèvent dans la plupart des cas d'une tout autre logique que celle des viols collectifs. La statistique judiciaire fait par contre la distinction entre plusieurs catégories de viols, dont les viols collectifs, et elle indique une stabilité globale sur les vingt dernières années.

7.3.3. DU VIOL EN REUNION, DE SES CHIFFRES ET DE LEURS USAGES

Selon les statistiques de police de 1999⁵⁸, les mineurs sont de plus en plus victimes de groupes, de bandes, ce qui entraîne deux types de conséquences. D'une part, les auteurs d'atteintes sexuelles sur mineurs sont, eux-mêmes, de plus en plus souvent des « jeunes » : le nombre des mineurs mis en cause a augmenté de 25 % en cinq ans dans les cas de viols, et de 84 % en ce qui concerne les agressions sexuelles de 1995 à 1999. D'autre part, le taux d'élucidation diminue comme l'illustre le tableau suivant :

Tableau 51. Taux d'élucidation des viols mettant des mineurs en cause

	1995	1999
VIOLS	96,90 %	85,56 %
AUTRES AGRESSIONS	91,70 %	82 %

⁵⁷ cf. article de presse sus-cité.

⁵⁸ Source : http://www.interieur.gouv.fr/sections/a_votre_service/statistiques/criminalite/1999.
Dernière consultation le 04/10/2007.

Encore une fois, il n'est pas possible d'obtenir des données plus précises sur le profil des auteurs commettant des « viols collectifs ». En ce qui concerne le profil des violeurs de manière plus générale, les études en criminologie de Xavier Lameyre (2000 : 46) montrent que les agresseurs se retrouvent moins souvent chez les mineurs que chez les majeurs, ils sont plus souvent en couple que célibataires⁵⁹.

Une analyse effectuée par la journaliste Françoise Lemoine et Jean-Marc Leclerc pour *Le Figaro* (29/01/2002) dévoilait un bilan effrayant comme le suggère son titre : « Délinquance - le bilan catastrophe ». Concernant ce dernier rédacteur, il a souvent vu ses écrits critiqués du fait de sa fonction de journaliste, mais aussi de membre du *Groupe de contrôle de fichier de police* (présidé par le criminologue Alain Bauer)⁶⁰ et datée de fin janvier 2002. Cette longue analyse⁶¹ paraît donc quelques mois avant le premier tour des élections présidentielles de 2002 et expose le bilan des actions de police et de gendarmerie. Le titre de l'article couplé au sous-titre se veut explicite : « Insécurité. Face à une criminalité toujours plus jeune et plus violente, les policiers et les gendarmes baissent de régime. Les candidats à l'Élysée et les partis qui les soutiennent proposent leurs solutions ». De cette manière, on apprend plusieurs choses : l'aspect plus jeune et violent de la criminalité mène les candidats aux présidentielles à se positionner sur la question de l'insécurité, qui est effectivement au cœur des débats en 2002.

« Avec 4 061 792 crimes et délits commis l'an dernier, la France vient d'atteindre un record historique [...]. Il y a plus inquiétant. L'an dernier, la police et la

⁵⁹ Pour ce qui en est du profil du violeur en général, l'étude du Magistrat Xavier Lameyre (2000 : 46) dévoile qu'au 1er janvier 1999, 83 % des hommes condamnés pour infractions sexuelles et détenus en métropole étaient âgés de 30 ans et plus. Quant à leur appartenance sociale, les études sont rares et montrent que ces auteurs sont issus de toutes les catégories socioprofessionnelles. La situation matrimoniale des infracteurs sexuels est variée : si plus de la moitié des délinquants et criminels sexuels sont célibataires (environ 55 %), cette proportion est plus importante chez les violeurs. Près des deux tiers soit 80 % des auteurs d'infractions incestueuses sont mariés ou vivent en concubinage au moment des faits.

⁶⁰ Il fut notamment reproché à Jean Marc Leclerc d'instrumentaliser les chiffres en faveur des politiciens de droite et de « 1) continuer à écrire des articles dans un domaine où les informations proviennent pour la plupart du ministère de l'Intérieur ; 2) de recycler les infos qu'il glane grâce à ses nouvelles fonctions de [membre du *Groupe de contrôle de fichier de police*] ; et 3) de ne pas préciser à l'attention de ses lecteurs, ce qui est le minimum en ces circonstances, qu'il entretient un lien quelque peu consanguin avec (...) Alain Bauer, et avec le ministère de l'Intérieur en général ». Source : <http://numerolambda.wordpress.com/2009/03/25/journaliste-double-fond/>, consulté le 30 mai 2009.

⁶¹ 837 mots.

gendarmerie ont enregistré 1 116 viols de plus qu'en 2000, avec un total de 9 574 affaires. "Les victimes dénoncent davantage ces faits, explique un commissaire de police. Le phénomène des tournantes, ces viols en réunion, augmente aussi dans les cités." [...]. Autre indicateur clé : le taux d'élucidation, c'est-à-dire le nombre d'affaires résolues par rapport à la criminalité connue. En 2001, il diminue de 6,84 % par rapport à l'année 2000. [...] Pour ajouter au tableau, alors que le nombre des crimes et délits explose, celui des personnes mises en cause stagne à + 0,15 % par rapport à 2000. Quant aux mises sous écrou, elles diminuent de 6,06 %. En clair : plus la violence augmente, moins l'appareil judiciaire est en mesure d'y répondre avec fermeté ».

Bientôt la « subjectivité parlante » (Charaudeau, Maingueneau, 2002 : 224) du journaliste prend le statut de « sujet organisateur du dire » au détriment de celui de « sujet producteur effectif de l'énoncé » par la voix du criminologue Alain Bauer, auteur très controversé. Le fait d'être PDG d'une société privée de « conseil en sûreté urbaine » et auteur d'un *Que sais-je* avec Xavier Raufer sur les *Violences et insécurités urbaines*⁶² lui a valu une réputation de « marchand de peur » (Mucchielli, 2003).

« "Saluons au moins le souci de transparence du ministère de l'Intérieur", conclut Alain Bauer, un expert en sécurité intérieure qui n'a pas pour habitude de pratiquer la langue de bois. L'ancien ministre RPR Dominique Perben se veut moins indulgent. "La réalité, si l'on en croit la première enquête nationale conduite auprès des victimes, est plus proche de 10 millions de crimes et délits !" »

À la lecture de cet extrait, on comprend que les chiffres des arrestations et des condamnations s'illustrent précisément comme « outils de gouvernance » dont il fut discuté antérieurement, et ce, surtout dans un contexte débouchant sur un enjeu si important : les élections présidentielles. On comprend également les interactions à l'œuvre : Jean-Marc Leclerc membre du *Groupe de contrôle de fichier de police* cite son président, le criminologue Alain Bauer.

Quelques semaines plus tard, le 19 mars, soit un mois avant le premier tour des présidentielles (le 21 avril 2002), ce sera précisément à Xavier Raufer, encore une fois un criminologue très controversé, de revenir sur les chiffres de l'insécurité. Les travaux de ce chercheur suscitent des polémiques en raison de sa personnalité. En plus d'avoir coécrit le « Que sais-je ? » sur les violences urbaines avec Alain Bauer, il a aussi et surtout fait parler de lui du fait de ses multiples engagements dans des partis d'extrême

⁶² Au sujet de ce livre cf. le texte de Laurent Mucchielli : « Expertise ou supercherie sur les "violences urbaines" ? » publié en 1999 sur le site <http://laurent.mucchielli.free.fr>. Dernière consultation le 18/12/2009.

droite dans sa jeunesse avant de rejoindre une politique de droite⁶³. Outre la mention de sa dernière publication « *L'Explosion criminelle : les réponses* » (2002), il livre dans un article long⁶⁴, son analyse sur la criminalité en France en 2001 et 2002 passant de l'énonciation de chiffres, à l'évocation de faits divers :

« Dans la France de 2001, la police a recensé 9 300 hold-up et 125 000 agressions violentes. En 2002, un père de famille est lynché à mort par une meute juvénile pour avoir osé lui tenir tête. Un voyou par semaine, parfois deux, est assassiné par arme à feu lors de guerres de gangs toujours plus meurtrières. Voici six mois, un jeune "gangsterroriste" tirait avec un lance-roquettes antichar sur un car de police, puis criblait un élu de balles tirées par un fusil d'assaut, autre arme de guerre. Début janvier, une grenade défensive, encore une arme de guerre, terriblement meurtrière, était jetée sur un commissariat du Val-de-Marne, heureusement sans exploser. Plus récemment, une bande prédatrice violait des mois durant une mineure de 13 ans, la prostituant en prime à des passants [...] ».

Il s'inquiète de la réalité criminelle de la France de 2002 et revient sur la « sélection » des faits divers énoncés :

« Telle est la réalité criminelle de la France de 2002. Encore ne s'agit-il là que d'une rapide sélection, au milieu d'un déferlement quotidien d'actes horribles, que nous autres, criminologues, recensons jour après jour et que nos étudiants, futurs commissaires de police, magistrats, travailleurs sociaux, médecins légistes ou avocats pénalistes, classent dans nos archives avec accablement. Car telle est la France que nous allons leur léguer, si rien de sérieux n'est entrepris. »

Pour le criminologue, les mesures proposées par le régime de cohabitation de la droite du président Jacques Chirac avec le gouvernement socialiste de Lionel Jospin n'ont pas été suffisantes, et les propositions des nouveaux partis en lice sont tournées au ridicule :

« [...] suggérer l'envoi en centres (timidement) fermés d'assassins juvéniles capables des pires crimes fait sauter aux yeux l'irénisme de mesures proposées dans leurs programmes par les principaux candidats pour ne pas dire leur aspect grotesque. Devant des crimes affreux et des vies massacrées, les propositions faites lors de cette campagne présidentielle font irrésistiblement penser à Laurel et Hardy entreprenant d'éteindre un incendie avec le contenu d'un verre à liqueur. »

⁶³ Directeur des études au Centre de recherche sur les menaces criminelles contemporaines à l'université Paris-II, son passé d'ex-militant d'extrême droite (comme membre d'OAS, l'Organisation de l'armée secrète en Algérie, d'Occident, puis d'Ordre nouveau), lui a valu des jugements critiques sur ses travaux. Notamment l'ouvrage coécrit avec Alain Bauer, 1998, *Violences et insécurité urbaines* paru aux Presses universitaires de France a clairement été qualifié de « raciste » de manière très véhémement par une étudiante en Droit, Aude Vidal. L'écrit est disponible sur Internet. cf. http://www.vialibre5.com/pages/page_horserie_choseslues_1.htm. Dernière consultation le 15/03/2008.

⁶⁴ 1174 mots.

La tournante s'insère donc peu à peu dans les discussions politiques, mais peut-être pas avec des données suffisantes pour en expliquer les raisons. Les conditions de son émergence peuvent être parfois mal expliquées, voire instrumentalisées pour dénoncer une « insécurité » qui est, par ailleurs, tout aussi complexe à appréhender.

CONCLUSION DU CHAPITRE VII

À l'issue de ce chapitre s'impose une constatation évidente : aujourd'hui, dans l'absolu, nul ne peut prétendre lire l'évolution du phénomène « viol collectif », ni à l'aide des chiffres issus des rapports de police et de gendarmerie, ni de ceux provenant de la Justice, ni à l'aune des rapports d'associations recueillant la parole de victimes, ni à l'aide d'enquêtes nationales. Le risque de biais relevé sur la quantification des viols collectifs est trop conséquent pour pouvoir amener à des interprétations justes. L'analyse des violences sexuelles comme les viols collectifs et la signification sociale de ces phénomènes reposent donc sur des données imprécises.

D'un autre point de vue relatif, la tentative d'étude de l'ampleur des viols collectifs appelés « tournantes » a fait émerger une nouvelle perception des violences sexuelles pourtant dénoncées par les chercheurs (Jaspard, 2003, Fassin, 2007) et fort peu médiatisée tandis que l'on parlait de viols collectifs dans les cités : les viols conjugaux, les incestes, les viols et agressions sexuelles, surtout au sein des familles.

Aussi, l'ensemble de ces données amène à prendre conscience de l'importance des viols en réunion commis sur des personnes mineures ou majeures, hommes ou femmes, dans l'ensemble de la société. Le viol collectif apparaît ainsi comme un phénomène d'une ampleur suffisamment considérable pour faire l'objet d'études à lui seul, car il ne faut pas omettre de considérer que tout au long de ce chapitre, les données recueillies sur les viols commis en réunion ont été rencontrées au sein d'études plus larges sur la violence sexuelle.

Ainsi que l'a écrit l'anthropologue Georges Vigarello, « la violence sexuelle est bien devenue la violence de notre temps » (1998 : 282). Pour qu'aujourd'hui les chercheurs puissent avoir les informations nécessaires pour des analyses plus poussées sur les viols collectifs, il a été vu que les plus gros défis se trouvent autour du recueil et de la libération de la parole. Ce sont des thèmes qui sont souvent revenus tout au long de la recherche, et même s'il semble que le nombre de plaintes augmente, toujours est-il que les chiffres noirs et gris persistent à cause des viols collectifs non déclarés ou ceux déclarés sous le registre de la main courante. Aussi, on a vu que pour des enquêtes de

Justice plus approfondies, le viol et le viol collectif ne sont pas dissociés dans les chiffres. Par ailleurs, dans les enquêtes de population générales, les femmes en institutions ne sont pas interrogées sur les violences subies. Il faudrait tenter de recueillir aussi la parole de ces femmes car l'état des savoirs est pour le moment partiel et n'est donc pas totalement représentatif. Enfin, il convient de faire attention à l'usage des chiffres qui peuvent être des arguments politiques mais qui, mal contextualisés, seront mal interprétés, et aboutiront à des explications erronées.

CONCLUSION GENERALE

Les affaires des « tournantes » ont été marquantes dans le sens où elles ont entraîné un procès sociétal où chacun a tenté de défendre sa position. Le cheminement qui a permis de travailler sur la question, a fait émerger des questions autour du viol commis en réunion, sur l'intégration, la banlieue, la pornographie, l'éducation, la jeunesse. Aussi, a-t-il fallu réfléchir à la manière dont les médias de presse écrite quotidienne pouvait – inconsciemment ou non – se faire le miroir mais aussi la caisse de résonance de représentations xénophobes contre les « immigrés »¹ (mais aussi leurs descendances), mais aussi contre les populations qui composent les couches populaires ; ces représentations étant déjà très présentes dans une partie de la société française. De fait, la tournante étudiée sous l'angle des SIC amène à s'interroger sur les interprétations plurielles qui peuvent être à la base d'un questionnement plus large sur un phénomène qui va susciter de nombreuses interventions médiatiques et politiques. Si, à l'issue de ce travail, on peut affirmer de manière certaine, que le fait divers « tournante » n'est lié ni aux classes populaires, ni à l'immigration ni aux cités, il faut à présent tirer quelques enseignements généraux du traitement et des interventions médiatiques tant chargés d'émotion depuis la fin de l'année 2000. Si chargés d'émotions, que le débat a dépassé les frontières.

Appelé « *gang rape* » dans le monde anglo-saxon, quelques articles de presse ont permis de s'apercevoir de la prégnance du traitement médiatique du viol collectif au cours de la durée établie pour le corpus (mais plus précisément, dans les exemples qui vont suivre entre 2000 et 2003) dans quelques pays étrangers pourtant éloignés des frontières physiques françaises. Une

¹ Tout comme Simone Bonnafous, il faut comprendre que ce terme fait partie de ces « mots instables et flous dont le sens peut varier d'un instant à l'autre » (Bonnafous, 1991 : 19).

courte sélection de quelques titres, découverts au fur et à mesure des recherches d'information sur le traitement des « tournantes », ² l'illustre :

- le 3 mai 2001, le quotidien britannique *The Guardian* ³ se penche sur les viols en bande commis par « la jeunesse française » et titre : « *Gang rape on rise among French youth* » (écrit par Jon Henley) ;
- le 16 septembre 2002, le journal sud-africain *IOL* ⁴ rend compte des procès de « viol collectif » sous le titre « *Shocking gang rape trial begins in Paris* » (article non signé) ;
- Le même jour encore, on peut trouver sur le site australien d'information *ABC (Australia) Online* ⁵ sous le titre « *Paris gang rape trial begins* » un article qui informe aussi sur un procès de viol collectif dans la capitale française (article non signé) ;
- Le 23 octobre 2003, l'*International Herald Tribune* ⁶ de New York va jusque parler de contagions de rites sexuels dans le titre : « *France takes on plague of sexual rite* » (par Elaine Sciolino).

Que ce soit par le biais de l'image (cinéma, télévisions, illustrations de presse) ou du texte (articles, reportages, dossiers), les grands titres de la presse quotidienne nationale et régionale, des hebdomadaires vont, dès 2000, n'avoir de cesse que d'accroître jusqu'à son paroxysme un phénomène de « panique morale ». Cette notion renvoie au cadre de Gustave Le Bon (1895), qui, déjà, à une époque où les médias de masse n'étaient pas de la même ampleur qu'aujourd'hui, appuyait la thèse selon laquelle la répétition et l'affirmation d'un danger, d'un mal mystérieux – en somme, d'une « grande peur », – produisaient ces processus de peur collective, de méfiance également entre les différentes classes sociales ⁷. L'historien Dominique Kalifa (2005), a remis en cause l'idée d'une « peur collective » préexistante au processus de médiatisation, et a montré que l'enjeu du débat était moins de trancher en faveur

² Cf. également l'annexe 7 qui comprend la recension d'autres articles de quotidiens non recensés dans le corpus.

³ *The Guardian* est un quotidien d'information britannique. Il fait partie de la « presse de qualité », par opposition aux *tabloïds* anglais.

⁴ Independent on line.

⁵ cf. www.abc.net.au/. Dernière consultation le 15/11/2008.

⁶ L'*International Herald Tribune* fait partie de l'édition globale du *New York Times*.

⁷ De 1890 à 1894 la France est marquée par une série d'attentats anarchistes : la « propagande par le fait », le président de la République Sadi Carnot est tué. La panique s'installe et la bourgeoisie redoutait alors la violence anarchiste.

du reflet ou de l'amplification que de poser la question des intentions et des modalités qui président au travail des médias. Pour lui, le reflet et l'amplification sont avant tout des démarches discursives produites par un homme (journaliste) ou un groupe (un journal). Le tout étant de savoir pour quelles raisons et de quelles façons elles investissent la sphère publique. Pour éviter de telles dérives dans les quotidiens de presse écrite, quelques préconisations pour de meilleurs axes d'évolutions peuvent être énoncées :

- L'énonciateur et plus particulièrement celui de la critique, peut être, comme on l'a vu, à la base de l'information sur les tournantes. Des mêmes les journalistes qui ont rédigé une critique du film *La Squale* ont également reporté des comptes-rendus d'audience par exemple (cf. le cas du précis du journaliste du *Monde*, Frédéric Chambon). Ne faudrait-il pas faire en sorte qu'au sein d'une rédaction de presse, tout un chacun ait un rôle précis, soit en charge de rubriques précises ? Tout comme le journaliste sportif a des connaissances sur le sport, ne faudrait-il pas que ce soit le critique de cinéma qui se tienne à écrire sur les genres cinématographiques et que le chroniqueur judiciaire s'en tiennent principalement aux compte-rendus de procès ?
- Lynchage, rumeur, désinformation : tout comme Cyril Lemieux dénonçait un « reproche de suivisme » (2000) des presses qui s'inspirent les unes des autres, il faut condamner la course au sensationnalisme à la base de hâtives dérives et de conclusions fallacieuses.

D'ailleurs, la presse francophone sur la scène internationale s'est également intéressée à la question des viols collectifs dans les quartiers populaires. Hors de l'Europe, dans la presse francophone algérienne, par exemple, les tournantes ont suscité des interrogations. Le quotidien *El Watan*, en 2006 (29/01/2006), questionnait la stigmatisation à l'égard de jeunes de banlieues, musulmans :

« Comment ne pas interpréter ces faits de la manière suivante : la totalité des jeunes des banlieues est de confession musulmane, tout comme les responsables des tournantes et leurs victimes qui sont toutes musulmanes »⁸.

Au sein de la presse des seuls six pays francophones européens⁹, si l'on suppose que les tournantes ont été moins traitées par des microcosmes dépendants d'autres quotidiens

⁸ Nazim Mekbel « La problématique identitaire. *El Watan*, 29/01/2006. Consultable sur <http://www.elwatan.com/La-problematique-identitaire>.

frontaliers plus importants – telles les principautés de Monaco ou d’Andorre –, il peut être affirmé de manière certaine, suite à un entretien avec le journaliste luxembourgeois Ralph Di Marco, que le viol collectif n’a pas particulièrement fait l’objet d’un traitement médiatique en tant que « tournante », tout au moins jusqu’en 2006. Après cet entretien¹⁰, et dans un souci de vérification, le Dr. Mardaga, de la cellule « Info Viol » à Luxembourg a été contacté¹¹. Elle a déclaré : « le viol collectif est un phénomène dont on a déjà entendu parler d’une manière abstraite, d’un point de vue concret, je sais que cela existe en France. Seulement, dans le cadre du service "Info Viol ", je n’ai jamais eu ouïe dire d’un viol commis en réunion, je ne dis pas que le viol commis en réunion ne doit pas exister, seulement je n’en ai jamais entendu parler dans les associations, je n’ai jamais vu un certificat d’une victime agressée par plusieurs personnes en même temps ». Il faut ajouter, qu’effectivement, ces constatations ne signifient pas que le viol commis en réunion soit un phénomène qui n’existe pas au Luxembourg mais seulement que c’est un phénomène qui, durant la période de la recherche présente et antérieurement, n’a pas été au cœur de l’actualité, ni dans les médias, ni dans les tribunaux.

Dans les deux pays francophones restant, la Suisse et la Belgique, les articles traitant de tournantes ont été repérés. Dans la Confédération suisse, ce sera notamment avec les titres de quotidiens suisses *La Tribune de Genève*¹² et *Le Temps*¹³. Parmi les hebdomadaires, il faut noter les écrits de *L’Hebdo*¹⁴. En ce qui concerne le Royaume de Belgique, on remarque que c’est le quotidien francophone qui y est le plus lu, *Le Soir*¹⁵. Il peut également être repéré comme un support ayant participé à l’entrée des tournantes dans un traitement médiatique

⁹ En Europe, six pays sont francophones. On peut les diviser en deux catégories. Dans un premier lieu, il y a les pays où les gens parlent français à la naissance et où le français est seulement la langue officielle : la France et la Principauté de Monaco. Dans un second lieu, se dressent les pays où le français est une des plusieurs langues officielles : la Belgique, la Suisse, le Grand-Duché de Luxembourg, le principat d’Andorre.

¹⁰ cf. Annexe 9B : « Entretien avec Ralph Di Marco ».

¹¹ Entretien oral avec le Dr. Mardaga, le 06/11/2006 à Luxembourg.

¹² *La Tribune de Genève* est un quotidien suisse francophone qui paraît à Genève depuis le 1er février 1879. *La Tribune* fait partie du groupe *Edipresse* depuis 1991.

¹³ Né en mars 1998 de la fusion du *Nouveau Quotidien* et du *Journal de Genève et Gazette de Lausanne*, c’est désormais sous la coupe des deux principaux groupes de presse de Suisse romande, *Edipresse* et *Ringier*. Il peut également compter sur de nombreuses collaborations, notamment avec *Le Soir* en Belgique, *Le Monde* et *La Tribune* en France et *The New York Times* aux États-Unis.

¹⁴ Il s’agit du principal hebdomadaire francophone, créé en 1981, édité par le groupe *Ringier*.

¹⁵ *Le Soir* est un quotidien belge de langue française fondé en 1887 par Émile Rossel notamment, qui se veut progressiste et indépendant. Il constitue l’horizon quotidien de la plupart des Belges francophones en matière de presse écrite d’envergure. Il appartient au Groupe Rossel.

réalisé par des familles de presse dont les tendances d'écriture semblent s'influencer et se conjuguer¹⁶.

Ainsi, le vocable « tournante » est inséré dans le champ lexical journalistique de la presse francophone belge et suisse où l'on constate que le terme « tournante », contrairement au cas de la France, peut s'imposer comme une évidence, sans tentative de définition. Ce qui semble varier fortement dans le traitement journalistique des « tournantes », c'est l'image de l'auteur. Par exemple, en Belgique avec le journal *Le Soir*, la faute peut être imputable à l'autre, à l'étranger, et dans ce cas à l'« Africain ». « Justice - Arriéré judiciaire. Tribunaux paralysés faute de policiers (*Le Soir* du 18/05/05) » :

« Du côté de la 54^e chambre correctionnelle, en vue de donner la priorité qui s'impose à une grosse affaire de viol collectif, imputé à une bande de jeunes africains, la MAF (pour Mafia africaine), peu d'affaires avaient été fixées ».

Et comme en France, le vocable « tournante » peut être remis en question, c'est ce qui apparaît concomitamment à la dimension internationale du mouvement NPNS, visible dans le mensuel belge *Espaces de libertés* (2005). L'action dépasse le paradigme politique français et comme pour le fait divers, dépasse les frontières. Des membres de NPNS en Belgique se voulant « D'abord femmes, ensuite musulmanes », comme le titre l'article, ouvrent un espace de parole.

« Talbia, son flingue, c'est son franc-parler. Les tournantes, d'abord. Ce phénomène de banlieues, très médiatisé en France, qui consiste à faire passer, entre copains, un sale quart d'heure à une fille, dans une cave, un parking - plus c'est glauque mieux c'est. Ce mot de "tournante" me choque terriblement. Pourquoi ne pas dire "viol collectif" ? »

Si l'on retrouve le terme « tournante » dans la presse belge dès 2001, l'hebdomadaire suisse *L'hebdo*¹⁷ (23/11/2007) en fera sa Une en 2007, six ans après l'irruption du vocable « tournante » dans la langue française. Il titre : « Viols collectifs : comment elles deviennent victimes » et s'interroge sur le phénomène des tournantes. Dans ce dossier, le traitement médiatique des viols commis par des étrangers se rapproche de celui de certains écrits de

¹⁶ Prenons le seul exemple de l'administration du quotidien *Le Soir* : le 16 décembre 2005, les actionnaires nomment au Conseil d'administration de la SA Rossel & Cie un nouvel administrateur indépendant. Yves de Chaisemartin, ex-PDG de la *Socpresse*, conseiller de Carlyle Europe, ex-président du directoire du *Figaro*, ex-PDG du quotidien *France-Soir*, ex-directeur général de *La Cinq*. Il est actuellement président du directoire du groupe Altran, président du Conseil Supérieur des Messageries de Presse, et administrateur de *L'Est Républicain*, à Nancy.

¹⁷ « Viols collectifs : demain, votre fille ? », Sabine Pirolt, *L'Hebdo*, pp. 76-82.

quotidiens de la France ou encore de la Belgique, à la différence près que les populations immigrées ou enfants d'immigrés visés sont souvent des étrangers des Balkans en ce qui concerne la Suisse. Le traitement médiatique en Suisse et en Belgique, pour une partie de la seule presse francophone, révèle qu'il n'y a pas de frontières idéologiques pour le fait que la culture du pays d'origine puisse être stigmatisée dans le pays d'accueil. Le relai médiatique des tournantes s'impose encore une fois, sous l'angle de l'immigration. Des faits divers si invraisemblables qu'ils ne peuvent paraître que choquants :

« Prés de Zurich, une jeune fille de treize ans a été violée par une bande de treize garçons d'origine étrangère. » (*L'hebdo*, 2006 : 77) [Sous la considération de la représentation de la femme, de l'éducation et des origines :] « Le mépris de la femme est une autre conséquence d'une éducation fondée sur le patriarcat et par lequel beaucoup de jeunes agresseurs sont passés comme à Zurich où plus de la moitié des violeurs étaient d'origine balkanique » (*ibid.* : 78).

En Suisse, le mot est dit : « revoir l'intégration » : ce sont les parents qu'il faut obliger à s'intégrer :

« Avec des affaires comme celle du viol de Zurich, la Suisse est en train de se réveiller brutalement de décennies d'inaction en matière d'intégration. C'est la conviction de Thomas Kessler, délégué à l'intégration de Bâle-Ville. Selon lui, il faut agir vite pour combler les graves lacunes accumulées. Les actes brutaux commis ces dernières semaines par de jeunes immigrés ont suscité des interrogations sur la propension de certaines communautés à ne pas se plier aux lois en vigueur dans leur pays d'adoption¹⁸ ».

Comment expliquer alors le traitement médiatique des tournantes en Belgique et en Suisse, avec un passé colonial important pour l'un et inexistant pour l'autre ?

Au final, le traitement et les interventions médiatiques autour du viol collectif ont fait beaucoup de vagues, le thème a été repris au niveau international, d'autres pays ont utilisé le fait divers et ont aussi connu des dérives médiatiques. Dès lors, il semble nécessaire de relire ce qu'écrivait l'historien Gérard Noiriel déjà en 1991 (Bonnaïfous, 1991 : 9) :

« De tous les vieux pays d'immigration, la France est celui où les flux d'immigration ont toujours été le plus étroitement dépendants de l'état de marché au travail. C'est pourquoi, il y a ici un lien plus fort qu'ailleurs entre crise économique et xénophobie. En effet, dans les sociétés démocratiques, le rôle essentiel des porte-parole est de nommer la crise, de désigner des responsables, de proposer des solutions. Chaque société nationale, compte tenu de ses traditions politiques propres, dispose d'un "stock" de formules stéréotypées, d'explications toutes faites, de boucs émissaires tout

18 Interview Gigon Bormann A., www.swissinfo.org, 27/11/2006 Dernière consultation le 15/12/2008.

trouvés, qui sont mobilisés pour satisfaire les électeurs et que l'on retrouve dans la presse politique. »

Le fait divers est révélateur des attitudes et des représentations sociales. Son mécanisme fonctionne de manière particulièrement redoutable dans le cas de l'immigration. En ce sens, il est révélateur d'un malaise social, mais aussi d'une certaine xénophobie. Une réflexion sur le rôle des médias comme miroir de certains discours est à approfondir : malgré une représentation très différente de la réalité du terrain, il peut s'opérer une véritable distorsion de réalité qui traduit le fonctionnement du paysage médiatique : quelles en sont les causes ? Quels en sont les enjeux médiatiques ? Quelles en sont les conséquences ?

On peut arguer qu'en arrière plan le fait divers et le sexe sont des sujets vendeurs et/ou que des intérêts politiques sont en jeu. Mais tout cela serait banal si des images stéréotypées ne renforçaient pas et ne creusaient pas des différences chez ceux qui sont stigmatisés dans des discours médiatiques. Les stéréotypes ont été répétitifs depuis le temps des « Apaches », de la « Belle-Epoque », au temps des « Blousons noirs » dans les années 1950, à l'époque du « loubard » des années 1970, puis du « beur » des années 1980 et 1990, et enfin du « jeune des cités » du début du troisième millénaire. En ce sens, le traitement médiatique des tournantes révèle un processus d'intégration difficile des classes populaires dans l'histoire de la société française plutôt qu'un phénomène d'exclusion spécifique au temps présent.

BIBLIOGRAPHIE

Certains documents ayant servi de sources et cités dans les notes de bas de page ne sont pas repris ici.

1. THEORIES ET METHODOLOGIES EN SCIENCES HUMAINES

- BALLE F., 1998, *Dictionnaire des médias*, Paris, Larousse Bordas.
- BALLE F., 2003, *Médias et société*, 11e édition, Paris, Montchrestien.
- BECKER H., 1963, *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié, 1985.
- BOURHIS R., GAGNON A., MOISE L.C., 1999, « Discriminations et relations intergroupes », pp. 161-200 in BOURHIS R., LEYENS J.-P., *Stéréotypes, discriminations et relations intergroupes*, 1999, Wavre, Mardaga.
- CAMILLERI C., KASTERSZTEIN J., LIPIANSKI E., MALEWSKA-PEYRE H., TABOADA-LEONETTI I., VASQUEZ A., 1990, *Stratégies identitaires*, Paris, Presses universitaires de France.
- DAUZAT A., DUBOIS J., MITTERAND H., 1988, *Dictionnaire d'étymologie*, Paris, Éditions Références Larousse.
- ELIAS N., 1997, *Logiques de l'exclusion* (avec John L. Scotson), Paris, Fayard.
- ELIAS N., *La civilisation des mœurs*, 1973, 1ere éd. 1969, Paris, Calmann-Lévy
- ELIAS N., *La société de cour*, 1974, Paris, Calmann-Lévy, réed. Flammarion-Champs, 1985.
- GOFFMAN E., 1967, *Les rites d'interaction*, traduit de l'anglais par Alain Kihm, Collection Le Sens Commun, Éd. de Minuit, 1974.
- HEINICH N., 2002, *La sociologie de Norbert Elias*, 2e éd. Paris, La Découverte, 1997.
- IMBS P. (dirs), 1974, *Trésor de la langue française*, Paris, CNRS.
- KATZ E., 2005, *The Film Encyclopedia 5e: The Most Comprehensive Encyclopedia of World Cinema in a Single Volume*, New York, Harper Collins.
- LECLERC H. (commenté et introduit par), 1994, *Le Nouveau Code Pénal*, Éd. du Seuil.
- MICHAUD G., MARC E., 1981, *Vers une science des civilisations ?*, Bruxelles, Complexe.
- RUSS J., 1991, *Dictionnaire de philosophie*, Paris, Bordas.
- STEFANI G., LEVASSEUR G., BOULOC B., 2000, *Procédure pénale*, (17e éd.), Paris Dalloz.
- STORA, 2006 (dirs), *Dictionnaire Hachette « Édition 2007 »*, Paris, Hachette.
- TOUATI Z., « Critères de choix des outils méthodologiques en sociologie de la communication » en ligne sur <http://cdhet.galilo.info/page/fichemembre/CDHET%20touati.htm>

- TAJFEL, H. and TURNER, J.C. (1986), *The social identity theory of intergroup behavior*. in Worchel S. and Austin W. (Eds), *Psychology of intergroup relations* (2nd ed., pp. 7-24). Chicago: Nelson-Hall.
- VALETTE M., GRABAR N., 2004, « Caractérisation de textes à contenu idéologique : statistique textuelle ou extraction de syntagme ? L'exemple du projet PRINCIP », communication pour les 7es Journées internationales d'Analyse statistique des Données Textuelles, JADT 2004 à Louvain-La-Neuve. Version mise en ligne le 29 mai 2007 sur <http://hal.archives-ouvertes.fr/halshs-00150110/>.
- VALETTE M., 2004, « Sémantique interprétative appliquée à la détection automatique de documents racistes et xénophobes sur internet », Version légèrement étendue de l'article paru dans : *Approches sémantiques du document numérique, actes du 7e colloque International sur le document électronique, 22-25 juin 2004*, in Enjalbert P. et Gaio M., 2004, pp. 215-230.

2. ÉTUDES SUR LES MEDIAS, LA COMMUNICATION, LE JOURNALISME, LES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

2.1. OUVRAGES

- AMBROISE-RENDU A.CI., 2004, *Petits récits des désordres ordinaires. Les faits divers dans la presse française des débuts de la Troisième République à la Grande Guerre*, Paris, Éd. Seli Arslan.
- AUCLAIR G., 1970, *Le Mana Quotidien, Structure et fonction de la rubrique des faits divers*, Paris, Éditions Anthropos.
- AUSTERLIZ C., 1990, *Le discours de la presse quotidienne : construction ou co-construction*, Thèse de Doctorat, Université Paris 8.
- BA M., CYRAN O. (dirs), 2005, *Almanach Critique des Médias*, Paris, Les Arènes.
- BEVORT E., FREMONT P., 2005, *Médias violence et éducation : L'école face aux discours sur la violence tenus dans les médias*, Paris, CNDP.
- BONNAFOUS S., 1991, *L'immigration prise aux mots, Les immigrés dans la presse au tournant des années 80*, Paris, Éditions Kimé.
- BOURDIEU P., 1996, *Sur la télévision*, Paris, Raisons d'agir.
- CAMPION-VINCENT V., RENARD J.-B., 2002, *De source sûre. Nouvelles rumeurs d'aujourd'hui*, Paris, Payot.
- CHARAUDEAU P., 1997, *Le discours d'information médiatique, La construction du miroir social*, Paris, Nathan, Coll. « Médias Recherche ».
- CHARAUDEAU P., 1988, *La presse, produit, production, réception*, Paris, Didier Erudition.
- CHARAUDEAU P., MAINGUENEAU D., 2002, *Dictionnaire d'analyse du discours*, Paris, Éd. du Seuil.
- CHARON J.-M., 1996 ; *La presse quotidienne*, Paris, La découverte, 2e éd. 2005.

- COLTICE J.-J., 1995, *Comprendre la presse, Informer hier et demain*, Lyon, Chronique Sociale.
- DAGNAUD M. (real.), 2003, *Médias et violence, L'état du débat*, 886, Problèmes politiques et sociaux, Documentation française.
- DE MALEISSEYE H., 2006, *Le filtre médiatique, Paroles de Journalistes*, Paris, Indiciel Éditions.
- DEBORD G., 1967, *La Société du Spectacle*, Paris, Buchet/Chastel.
- DUBIED, A., 2004, *Les dits et les scènes du fait divers*, Genève-Paris, Droz.
- ESQUENAZI J.-P., 2002, *L'écriture de l'actualité. Pour une sociologie du discours médiatique*, Presses universitaires de Grenoble, coll. « La communication en plus »
- EVERAERT-DESMEDT N., 2000, *Sémiotique du récit*, Bruxelles, De Boeck Université.
- FRAU MEIGS D., JEHEL S., 2003, *Jeunes, Médias, Violences*, Paris, Économica.
- GARCIN-MARROU I., 2007, *Des violences et des médias*, Paris, L'Harmattan, coll. *Questions contemporaines*
- HALIMI S., 1997, *Les nouveaux chiens de garde*, Paris, Liber - Raisons d'agir.
- JAMET C., JANNET A., 1999, *La mise en scène de l'information*, Paris, L'Harmattan.
- LEMIEUX C., 2000, *Mauvaise Presse, Une Sociologie compréhensive du travail journalistique et de ses critiques*, Paris, Métailié, Leçons de chose.
- LITZ M., 1996, *Récits médias et société*, Louvain la Neuve, Academia.
- LOCHARD G., 2005, *L'information télévisée – Mutations professionnelles et enjeux citoyens*, Paris, Vuibert/Ina/Clemi.
- MAINGUENEAU D., 1996, *Les termes clés de l'analyse du discours*, Paris, Éd. du Seuil coll. *mémo*.
- MAINGUENEAU D., 2005, *Analyser les textes de communication*, Paris, A. Colin.
- MARTIN-LAGARDETTE J. -L., 2003, *Le guide de l'écriture journalistique*, Paris, 5e éd., La découverte.
- MASSELOT GIRARD M., (dir.) 2004, *Jeunes et médias : éthique, socialisation et représentations*, Paris, L'Harmattan.
- MOIRAND S., 2007, *Les discours de la presse quotidienne. Observer, analyser, comprendre*, Paris, PUF
- MOURIQUAND J., 1997, *L'écriture journalistique*, Paris, PUF, coll. *Que sais-je ?*
- NEVEU E., 2004, *Sociologie du journalisme*, Paris, La Découverte.
- PINTO E. (dir.), 2007, *Pour une analyse critique des médias. Le débat public en danger*, éd. du Croquant, coll. *Champ social*
- PREDAL D., 2002, *Les manipulations dangereuses des médias. Mortel Consensus*, Paris, Alias.
- PROPP V., 1970, *Morphologie du conte*, Paris, Éd. du Seuil.
- RENARD J.-B., 1999, (3e Éd., 2006), *Rumeurs et légendes urbaines*, Que sais-je, Paris, Presses universitaires de France.
- REY A., REY-DEBOVE J., 2008, *Le Nouveau Petit Robert*, Paris, Le Robert.
- ROSSET C., 1976, *Le réel et son double*, Paris, Gallimard.
- SEMPRINI, 1996, *Analyser la communication. Comment analyser les images, les médias, la publicité*, Paris, L'Harmattan.

- SFEZ L., 1988, 1990, *Critique de la communication*, Paris, nouvelle édition Seuil
- THOVERON G., 2006, *Où va la presse écrite. Le troisième âge du quatrième pouvoir*, L'overval, Éditions Labor, coll. Quartier libre.
- TISSERON S., 2002, *Les écrans rendent-ils les jeunes violents ?* Paris, O. Jacob.
- SOULAGES J.-C., 1999, *Les mises en scène visuelles de l'information*, Paris, INA Nathan.
- VANOYE F., 2002, *Récit écrit, récit filmique*, Paris, Nathan.
- VOLKOFF V., 1999, *Désinformation. Flagrant délit*, Monaco, Éditions du Rocher

2.2. ARTICLES

- ADAM J.-M., « Genres de la presse écrite et analyse de discours », *Semen*, 13, mis en ligne le 30 avril 2007. URL : <http://semen.revues.org/document2597.html>.
- AMBROISE-RENDU A.CI., 2005, « Les faits divers de la fin du XIX^e siècle. Enjeux de la naissance d'un genre éditorial », *Questions de communication* n° 7, Presses universitaires de Nancy, pp. 233-249.
- BONNAFOUS S., CHARAUDEAU P., 1996, « Les discours des médias entre sciences du langage et sciences de la communication », in *Le Français dans le monde*, Paris, Hachette, pp. 39-45.
- CEFAÏ D., 1996, « La construction des problèmes publics. Définition de situations dans les arènes publiques », *Réseaux*, 75, pp. 43-66.
- CHAMPAGNE P., 1993. « La vision médiatique », in Bourdieu P. (dir.), *La misère du monde*, Paris, Éd. du Seuil, pp. 95-123.
- CLAES M., 1992, « L'imaginaire de l'adolescente dans la presse écrite », *Revue québécoise de psychologie*, 13, pp. 37-50.
- FROISSART P., SCHNEIDERMAN D., SOULEZ G., 2004, « Rumeurs et emballements. Comment les décrire, comment leur résister ? », *Médiamorphoses* n° 10, pp. 6-20.
- HERBERICH-MARX G., RAPHAËL F., 2002, « Du bon usage de la civilité : une relecture des travaux de Norbert Elias », *Revue des sciences sociales*, 29.
- LOCHARD G., 2004, « Le jeune de banlieue à la télévision : représenté ou instrumentalisé ? », *Médiamorphoses*, 10, pp. 42-47.

3. ÉTUDES GÉNÉRALES OU SPÉCIFIQUES SUR LA CRIMINALITÉ SEXUELLE, L'AGRESSOLOGIE, LA VICTIMISATION, LE SEXISME, LA PORNOGRAPHIE

3.1. OUVRAGES

- ARCHER E. (dir.), 1998, *Agressions sexuelles : victimes et auteurs*, Paris, L'Harmattan.
- BARRE V., DEBRAS S., HENRY N., TRANCART M., 1999, *Dites-le avec des femmes, Le sexisme ordinaire dans les médias*, Paris, Éditions CFD.
- BORDEAUX M., HAZO B., LORVELLEC S., 1990, *Qualifié viol*, Paris-Genève, Coll. Déviance et Société, Médecine et Hygiène.

- BROWNMILLER S., 1976, *Le viol. L'intimidation par la violence quotidienne qui maintient toutes les femmes en état de peur*, Paris, L'étincelle (1re éd. américaine, 1975).
- CHAUMONT J.-M., 2002, *La concurrence des victimes, génocide, identité, reconnaissance*, Paris, La Découverte.
- CORBIN A., 1989, *Violences sexuelles*, Paris, Imago.
- CORBIN A., 1982, *Les Filles de noce. Misère sexuelle et prostitution (XIX siècle)*, Paris, Flammarion.
- DEACY S., PIERCE K., 1997, *Rape in Antiquity. Sexual Violence in the Greek and Roman Worlds*, London.
- DI FOLCO P. (dir.), 2005, *Dictionnaire de la pornographie*, Paris, Presses Universitaires de France.
- DORLIN E., 2006, *La Matrice de la Race, généalogie sexuelle et coloniale de la nation française*, La Découverte.
- ERNER G., 2006, *La société des victimes*, Paris, La découverte.
- FAUGERON C., LAMBERT T., ROBERT P., 1976, *Image du viol collectif et reconstruction d'objet*, Paris-Genève, Masson-Médecine et Hygiène.
- GARAPON A., SALAS D., 2006, *Les nouvelles sorcières de Salem, Procès d'Outreau*, Paris, Éd. du Seuil.
- HALIMI G., 1978, *Viol, le procès d'Aix*, Paris, Gallimard, coll. « Idées ».
- JASPARD M., 2005 a, *Les violences contre les femmes*, Paris, La découverte, coll. « Repères ».
- JASPARD M., 2005 b, 1re éd. 1997, *Sociologie des comportements sexuels*, Paris, la découverte, coll. « Repères ».
- KALIFA D., 1995, *L'encre et le sang. Récits de crimes et société à la Belle Époque*, Paris, Fayard.
- LAMEYRE X., 2000, *La criminalité sexuelle*, Paris, Flammarion.
- LIEBER M., 2008, *Genre, violence et espace publique. La vulnérabilité des femmes en question*, Paris, Presses de Sciences-Po.
- LOPEZ G., FILIZZOLA G., 1993, *Le viol, Que sais-je ?*, Paris, PUF.
- MARZANO M., 2006, *Malaise dans la sexualité, le piège de la pornographie*, Paris, J.-P. Lattès.
- MORAVIA A., 1995, *Le mépris*, Paris, Flammarion.
- MORBOIS C., CASALIS M.-F., 2002, *L'aide aux femmes victimes de viol. Les conditions d'une aide psychologique adaptée*, Paris, L'Esprit du temps.
- MOSSUZ-LAVAU J., 1991, *Les Lois de l'amour. Les politiques de la sexualité en France, 1950-1990*, Paris, Payot.
- MOSSUZ-LAVAU J., 2002, *La vie sexuelle en France*, Paris, La Martinière.
- MUCCHIELLI L., 2005, *Le scandale des tournantes, dérives médiatiques contre enquête sociologique*, Paris, La découverte.
- NOSSINTCHOUK R., 1993, *L'extase et la blessure. Crimes et violences sexuelles de l'Antiquité à nos jours*, Paris, Plon.
- POTTIER M.-L., ROBERT P., ZAUBERMAN R., 2002, *Victimation et insécurité en Île-de-France, IAURIF-CESDIP*, Paris.

- REVENIN R., 2005, *Homosexualité et prostitution masculines à Paris (1870-1918)*, L'Harmattan.
- ROSSIAUD J., 1988, *La prostitution médiévale*, Paris, Flammarion.
- SALAS D., 1998, *Le Tiers Pouvoir. Vers une autre justice*, Paris, Hachette-Littératures.
- VIGARELLO, 1998, *Histoire du viol XVIe- XXe siècle*, Paril, Le seuil
- WELZER-LANG D., 1988, *Le viol au masculin*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques sociales ».
- WELZER-LANG D., 2002, *Virilité et virilisme dans les quartiers populaires en France*, *VEI Enjeux*, 128.
- WELZER-LANG D., MATHIEU L. FAURE M, 1996, *Sexualités et Violences en prison, ces abus qu'on dit sexuels en milieu carcéral*, Lyon, Observatoire International des Prisons, Éd. Aléas.
- ZAUBERMAN R., ROBERT PH., 1995, *Du côté des victimes, Un autre regard sur la délinquance*, Paris, L'Harmattan.

3.2. ARTICLES

- AGRAPART-DELMAS M., 2002, « De la psycho-criminologie au profilage », in COJAN P. (dirs), « La criminologie : genèse, auteurs et histoire : ou le récit d'une discipline en devenir » *Esprit critique* vol.04 n° 01, consulté sur Internet : <http://www.espritcritique.org>
- AMIR M., 1971, *Patterns in forcible rape*, The university of Chicago press, Chicago, pp. 229 – 276.
- AUBUSSON DE CAVARLAY B., 1997a, « La place des mineurs dans la délinquance enregistrée », *Les cahiers de la sécurité intérieure*, n° 29, pp. 17-38.
- AUBUSSON DE CAVARLAY B., 1997 b, « Les statistiques policières : que compte-t-on et comment ? », juin 1997, *Questions pénales* (bulletin d'information du CESDIP).
- BERKANI L., MABROUK D., 2003, « Violences sexuelles dans les banlieues », *Manière de voir*, 68, Femmes rebelles.
- BERNARD, 2000, « les victimes de viols à Lyon au XVIIe et XVIIIe siècle » in B. Garnot, les victimes, des oubliés de l'histoire ?, *Presses universitaires de Rennes*, Rennes, pp. 455 - 467.
- BRICHE C., 2004, « La souffrance de la jeune fille violée : de la barbarie de l'acte... au poids de l'indifférence et de la suspicion », *Pensée Plurielle*, 8, De Boeck Université, pp. 69-80.
- BRUNETIERE V., 2001, « Haro sur la publicité porno chic », *Lunes*, 17, pp. 6-15.
- COLIN M., 2002, « Signal fort contre les viols collectifs », *SaphirNet.info*, Presse Alternative et actualité, www.cairn.info/load_pdf.php?ID_ARTICLE=PP_008_0069.
- CHEVRANT-BRETON O., ERNOULT B., 1994, « L'examen en urgence de la femme adulte agressée sexuellement », pp. 36-58 in Soutoul J.-H., Chevrant-Breton O., *Les agressions sexuelles de l'adulte et du mineur*.
- CHEVRANT-BRETON O., LEMOINE P., « La loi du 22 juillet 1992 » In Soutoul J.H., Chevrant-Breton O., coord. *Les agressions sexuelles de l'adulte et du mineur*, 1994, Paris, éd. Marketing, pp. 20-24.

- CHEVRANT-BRETON O., LEMOINE P., « Le viol collectif ou "en réunion" » In Soutoul J.H., Chevrant-Breton O., Coord., *Les agressions sexuelles de l'adulte et du mineur*, 1994, Paris, éd. Marketing, pp. 86-90.
- CRESPI P., 1965, « L'aspect sociologique du viol commis en réunion », *Revue de sciences criminelles et de droit pénal comparé*.
- DELPHY C., 2006, « Antisexisme ou antiracisme : un faux dilemme », *Nouvelles questions féministes*, Vol. 25, 1, « Sexisme et racisme ».
- DESAIVE J.-P., 1987, « Du geste à la parole : délits sexuels et archives judiciaires », *Communication*, 46, pp. 119-133.
- DEKESEREDY W., KELLY K., 1993, « *The Incidence and Prevalence of woman abuse in Canadian University and College Dating Relationships* », *Canadian Journal of Sociology*, Vol. 18, pp. 57-159.
- DEKESEREDY W., SCHWARTZ M., 2003, « *Backlash and Whiplash: A Critique of Statistics Canada's 1999 General Social Survey on Victimization* », *Online Journal of Justice Studies*, 1, Vol. 1.
- FASSIN E., 2007, « Une enquête qui dérange », *Violences envers les femmes. Trois pas en avant, deux en arrière*, Natacha Chetcuti et Maryse Jaspard (dirs), Paris, L'Harmattan, pp. 287-297.
- FERRON L. 2002, « *Le témoignage des femmes victimes de viols au XIX siècle* », in BARD C., CHAUVAUD F., PARROT M., PETIT J.-G., (dirs), *Femmes et justice pénale, XIX-XX siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, pp. 129-138.
- GONTHIER N., 1994, « Les victimes de viol devant les tribunaux à la fin du Moyen Âge d'après les sources dijonnaises et lyonnaises », in *Revue de Criminologie*, 27/2, pp. 9-32.
- HAMEL C., 2003, « Faire tourner les meufs, les viols collectifs : discours des médias et des agresseurs », *Gradhiva*, Dossier « Femmes violentées, femmes violentes », 33, pp. 85-92.
- HIRSCHELMANN-AMBROSI A., 2008, « Viol en réunion : vers une méthodologie expertale » in Villerbu L.M. dir, 2008, *Identification et sérialité de la police scientifique à l'analyse psycho-criminologique*.
- HOUEBINE-GRAVAUD, A., 2003, « Trente ans de recherche sur la différence sexuelle ou le langage des femmes et la sexualité dans la langue, les discours, les images », *Langage et société*, n° 106.
- HUERRE P., 2001, « Existe-t-il des caractéristiques cliniques et psychopathologiques des auteurs de viols et d'agressions sexuelles en réunion ? » in *Psychopathologies et traitements actuels des auteurs d'agressions sexuelles*, Conférences de consensus, Paris, Jeune Libbey Eurotext, pp. 135-140.
- HUERRE P., 2003, « *Viols et agressions sexuelles en réunion* », texte en ligne sur <https://psydocfr.broca.inserm.fr>.
- JASPARD M., 2001 ; « Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France », *Population et sociétés*, 364, pp. 1-4.
- JONAS C. « Le viol et le handicap » in *Les agressions sexuelles de l'adulte et du mineur*, 1994, Paris, éd. Marketing, , pp. 165-167.

- LAGRANGE H., 1993, « La peur à la recherche du crime », *Déviance et société*, vol.17, no.4, pp. 385-417.
- LAGRANGE H., PERRIN F. 2002, « Les délinquances sexuelles », in Mucchielli L., Robert P., *Crime et société : l'état des savoirs*, Paris, La Découverte, pp. 168-177.
- LAMBERT K., « Solidarités reconstituées : prostitution et criminalité en milieu urbain provençal sous l'Ancien Régime », *Cahiers de la Méditerranée*, vol. 63 | 2001, mis en ligne le 25 juillet 2005, Consulté le 20 juillet 2009. URL : <http://cdlm.revues.org/index20.html>
- MADRIZ E., "Images of criminals and victims: a study on Women's fear and Social Control", *Gender and society*, 11, pp. 342-356.
- MEYER P., 1999, Préface in ASSOCIATION PENOMBRE, GIGNOUX S., JEAN J.P., PADIEU R. et TOURNIER P., *Chiffres en folie. Petit abécédaire de l'usage des nombres dans le débat public et les médias*, Paris, La Découverte-Syros, Coll. Cahiers Libres.
- MOULIN P., 2007, « La construction de la sexualité chez les professionnels de santé et du travail social ou la normalisation des conduites profanes », *Nouvelle revue de psychosociologie*, 4, pp. 59-88.
- MOYON R., 2002, « Tournantes, je vous hais ! », *Mouvements*, 20, pp. 66-69.
- MUCCHIELLI L., 2004-2005, « Délinquance juvénile : les cas des viols collectifs », *Sciences Humaines*, hors série, 47, pp. 50-52.
- RAFFY A., 2005, « Réflexion sur la pratique juvénile des viols collectifs » in *Information Psychiatrique*, septembre 2005, n° 7, volume 81, pp. 643-649, Consultable en ligne sur <http://www.john-libbey-eurotext.fr>.
- ROBERT P., ZAUBERMAN R., POTTIER M.-L., LAGRANGE H., 1999, « Mesurer le crime. Entre statistiques de police et enquêtes de victimation (1985-1995) », *Revue française de sociologie*, 40, pp. 255-294.
- SAADAoui L., 2005, « Autour des tournantes. Autour du corpus » sur [http://alecsic.fr/mediawiki-1.6.10/index.php?title=Saadaoui%2C Linda. Autour des tournantes. Autour du corpus](http://alecsic.fr/mediawiki-1.6.10/index.php?title=Saadaoui%2C+Linda.+Autour+des+tournantes.+Autour+du+corpus).
- SAADAoui L., 2006, « Autour des tournantes. Traitement journalistique du fait divers sur le viol collectif en France », 1^{er} séminaire transfrontalier de l'AJC CREM *État des lieux des approches en sciences de l'information et de la communication*, Université Paul Verlaine-Metz, 22 nov. 2006. En ligne sur <http://ajc-crem.univ-metz.fr/publications.html>.
- SALES C., 2003, « Pédophilie, sexualité et société », *Études*, pp. 43-53.
- SANDY P., 1990, *Fraternity Gang Rape: Sex Brotherhood and Privilege on Campus*, New York, New York City Press.
- SCHWARZ M., 1997 (dirs), *Researching sexual violence against women*, Londres, Sage.
- SMITH M., 2001, *Sex without consent: Rape and sexual coercion in America*, New York University Press.
- SOUTOUL J.-H., PIERRE F., « Les sanctions des agressions sexuelles. Étude de leur évolution après la réforme du Code pénal (loi du 22 juillet 1992) In Soutoul J.H., Chevrant-Breton O., coord. *Les agressions sexuelles de l'adulte et du mineur*, 1994, Paris, éd. Marketing, pp. 20-24.
- TABET P., 1985, *La construction sociale de l'inégalité des sexes*, Paris, L'Harmattan, Bibliothèque du féminisme.

- TACUSSEL P., 1988, « La différence ordinaire », *Autrement*, 98, pp. 20-28.
- ULMANN S., 1999, « *Comparison of gang and individual rape incidents* », *Violence and Victims*, 2., pp. 123-133.
- VEITL P., 1994, « La géographie sociale du crime et la pratique réformatrice d'Henri Joly », in Mucchielli L., (dirs), *Histoire de la criminologie française*, Paris, L'Harmattan, pp. 269-285.
- VESSIERE C., 2002, « Rapports de sexe, rapports de genre », *VEI enjeux*, 128.
- VOGELMANN L., LEWIS S., 1993, « *Gang rape and culture of violence in South Africa* », Centre for the study of violence and reconciliation, Johannesburg.
- WELZER-LANG D., 1997, « Les violences masculines domestiques : un oubli de la sociologie de la famille », séminaire *À chacun sa famille : approche pluridisciplinaire*, en ligne sur : <http://www.traboules.org/text/txtviomas.html>
- WOLFGANG M.E., 1958, *Patterns in criminal homicide*, University of Pennsylvania Press.

4. ÉTUDES SUR L'IMMIGRATION, LES CULTURES, LES CIVILISATIONS, POPULATIONS ET/OU LEUR ENVIRONNEMENT SOCIAL

4.1. OUVRAGES

- AMAR M., MILZA P., 1990, *L'immigration en France au XXe siècle*, Paris, A. Colin.
- BANCEL N., BLANCHARD P., 2001, *De l'indigène à l'immigré*, Paris, Gallimard.
- BARD C., 2001, *Les femmes dans la société française au XXe siècle*, Paris, A. Colin.
- BATTEGAY A., BOUBEKER A., 1993, *Les images publiques de l'immigration*, Paris, L'Harmattan.
- BAUDIN G., GENESTIER P. (dirs), 2002, *Banlieues à problèmes. La construction d'un problème social et d'un thème d'action publique*, Paris, Documentation française.
- BAUER A., RAUFER X., 1998, *Violences et insécurité urbaines*, Paris, Presses universitaires de France.
- BEGAG A., DELORME C., 1994, *Quartiers sensibles*, Paris, Éd. du Seuil.
- BENJAMIN R., 1971, *Délinquance juvénile et société anémique. L'évolution de la criminalité des mineurs en France de 1954 à 1964*, Paris, CNRS.
- BESNARD, 1989, *Mœurs et humeurs des Français au fil des saisons*, Balland, Paris.
- BORDET J., 1998, *Les jeunes de cité*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Le sociologue.
- BOUAMAMA S., 1994, *Dix Ans De Marche Des Beurs. Histoire d'un mouvement avorté*, Paris, Desclee De Brouwer.
- BOUBEKER A., 1999, *Familles de l'intégration*, Paris, Stock.
- BOYER J.-C., 2000, *Les banlieues en France, territoires et société*, Paris, A. Colin.
- BOYET H., LOCHARD G., BERCOFF A., 1998, *Scènes de télévision en banlieue, 1950-1994*, Paris, L'Harmattan.
- CESARI J., 1997, *Faut-il avoir peur de l'Islam ?*, Paris, Presses de Sciences Po.
- CHARLE C., *Histoire sociale de la France du XIXe siècle*, Paris, seuil, coll. « points », 1991.

- CLERC P., 1967, *Grands ensembles, banlieues nouvelles*, Cahiers de l'INED, 49, Presses universitaires de France.
- COPFERMANN E., 2003, *La Génération des blousons noirs*, Paris, La Découverte.
- DUBET F., 1987, *La galère, jeune en survie*, Paris, Fayard.
- ESTERLE-HEDIBEL M., 1997, *La bande, le risque et l'accident*, Paris, L'Harmattan.
- FRAISSE G., *Muse de la Raison. Démocratie et exclusion des femmes en France*, Paris, Folio Gallimard.
- GASTAUT Y., 2000, *L'immigration et l'opinion en France sous la V République*, Paris, Éd. du Seuil.
- GEISSER V., 2003, *La Nouvelle Islamophobie*, Paris, La Découverte.
- GRESH A., 2004, *L'Islam, la République et le monde*, Paris, Fayard.
- GUENIF SOUILAMAS N., 2000, *Des « beurettes » aux descendantes d'immigrants nord-africains*, Paris, Grasset/Le Monde.
- GUENIF-SOUILAMAS N., MACE E., 2004, *Les féministes et le garçon arabe*, Paris, Éditions de l'aube.
- GUENIF SOUILAMAS N. (dirs), 2006, *La république mise à nu par son immigration*, Paris, La Fabrique.
- HARGREAVES A. G., 1991, *Voices from the North African Immigrant Community in France: Immigration and Identity in Beur Fiction*, Oxford/New York, Berg, 2e édition, 1997).
- HENRY M., LAURENT G., 1974, *Les Adolescents et la justice*, Vaucresson, Centre de formation et de recherche de l'éducation surveillée, « Enquêtes et recherches ».
- HUERRE P., 2002, *Ni anges, ni sauvages, les jeunes et la violence*, Paris, Éditions Anne Carrière.
- KHIARI S., 2006, *Pour une politique de la racaille. Immigrés, indigènes et jeunes de banlieue*, Paris, Textuel.
- KHOSROKHAVAR F., 1997, *L'Islam des jeunes*, Paris, Flammarion.
- KOKOREFF M., 2003, *La force des quartiers, de la délinquance à l'engagement politique*, Paris, Payot, 2003.
- KRISTEVA J., 1988, *Étrangers à nous-mêmes*, Paris, Fayard.
- LAGRANGE H., LHOMOND B., 1997, *L'entrée dans la sexualité, le comportement des jeunes dans le contexte du SIDA*, Paris, La Découverte.
- LEQUIN Y., *Les villes et l'industrie. L'émergence d'une autre France*, Paris, Armand Colin, 1983.
- MALEWSKA-PEYRE H., TABOADA-LEONETTI I., ZALESKA M. et al., 1982, *Crise d'identité et déviance des jeunes immigrés*, Paris, Documentation française.
- MANGEZ C., 1999, *La Cité qui fait peur*, Paris, Albin Michel.
- MESSU M., 1997, *La société protectrice, le cas des banlieues sensibles*, Paris, CNRS Éditions.
- MONOT J., 1968, *Les Barjots, Essai d'ethnologie des bandes de jeunes*, Paris, Julliard.
- NOIRIEL G., 1988, *Le creuset français. Histoire de l'immigration, XIX^e-XX^e siècle*, Paris, Éd. du Seuil.
- NOIRIEL G. (dir.), 1989, *Les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration*, Paris.

- ORAIN H., 2003, « Ni putes ni soumises », *Confluences Méditerranée*, 45, en ligne sur : <http://www.editions-harmattan.fr>.
- PERROT M., 2001, *Les ombres de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1984 reed Flammarion Coll. Champs.
- RAMADAN T., 1999, *Être musulman européen, étude des sources islamiques à la lumière du contexte européen*, Lyon, Tawhid.
- REY C. (dir.), 1996, *Les adolescents face à la violence*, Paris, Syros.
- REY H., 1996, *La peur des banlieues*, Paris, Presses de Sciences-Po.
- TAÏEB E., 1998, *Immigrés : l'effet générations*, Paris, Éd. de l'Atelier.
- TRIBALAT M., 1995, *Faire France, une enquête sur les immigrés et leurs enfants*, Paris, La Découverte.
- VIEILLARD-BARON H., 1996, *La banlieue*, Paris, Flammarion, coll. Dominos.
- VIEILLARD-BARON H., 1994, *Les banlieues françaises ou le ghetto impossible*, Paris, Éd. de l'aube.
- VINSONNEAU G., 1996, *L'identité des jeunes en situation inégalitaire. Le cas des Maghrébins en France*, Paris, L'Harmattan.
- WACQUANT L., 2005, *Les deux visages du ghetto. Construire un concept sociologique*, Actes de la recherche en sciences sociales, 160, Paris, Éd. du Seuil.
- WACQUANT L., 2006, *Parias urbains. Ghettos-Banlieues-État*, Paris, La Découverte.
- WEIL P., 2002, *Qu'est-ce qu'un Français ? Histoire de la nationalité française depuis la Révolution*, Paris, Grasset.
- WEIL P., 2005, *La République et sa diversité. Immigration, intégration, discriminations*, Paris, Éd. du Seuil.
- WELZER-LANG D., 2002, « Les jeunes et la sexualité dans les cités », *Lien social*, 645.

4.2. ARTICLES

- ABDALLAH M. H., 2003, « La banlieue côté filles. Médias », *Hommes et migrations* 1243, pp. 101-105
- AIT-HAMADOUCHE R., 2002, « Vu d'une cité populaire : le malaise des Beurs à la Grande Borne », *Le Monde Diplomatique*, 580, pp. 6-7.
- BACQUE M.-H., 2008, *Les bandes vues de l'intérieur*. En ligne sur www.moubements.info/.
- BENADESSADOK C., 2004, « Ni putes ni soumises : de la marche à l'université d'autonome », *Hommes et Migrations*, 1248, pp. 64-68
- BOUAMAMA S., 2005, « La construction des "petits blancs" et les chemins du politique, Les classes populaires et l'immigration, vingt ans après la Marche pour l'égalité » in *Les Mots sont Importants*, en ligne sur : <http://lmsi.net/spip.php?article352>
- BOUTELDJA H., 2006, « De la cérémonie du dévoilement à Alger (1958) à Ni putes ni soumises : l'instrumentalisation coloniale et néo-coloniale de la cause des femmes », texte en ligne sur www.indigenes-republique.org/spip.php?article152
- CHOLET M., « Aicha et les "gros tas", Fortune médiatique des Ni putes ni soumises et des filles voilées », 30 octobre 2003, www.peripheries.net/article324.html.

- DELPHY C., 2005, « Un mouvement, mais quel mouvement ? Remarques sur la construction d'un « mouvement des Indigènes », *Les Mots Sont Importants*, en ligne sur : <http://lmsi.net/spip.php?article411>
- DUPREZ D., 1997, « Entre discrimination et désaffiliation. L'expérience des jeunes issus de l'immigration maghrébine », *Annales de la recherche urbaine*, 76, pp. 79-88.
- ESTERLE-HEDIBEL M., 1999, « La marque de l'étranger. La construction d'identités délinquantes chez les jeunes d'origine maghrébine », in Bessette J.-M., (dirs), *Crimes et cultures*, Paris, L'Harmattan, pp. 137-146.
- FAURE A., 2003, « Les Mots de la ville : Un faubourg, des banlieues ou la déclinaison du rejet », *Genèses*, 51.
- FIEVET A.-C. ; PODHORNA-POLICKA A., 2008, « Argot commun des jeunes et français contemporain des cités dans le cinéma français depuis 1995 : entre pratiques des jeunes et reprises cinématographiques » *Glottopol*, 12.
- GARCIA M.-C., MERCADER P., 2004, « Immigration, féminisme et genre dans le traitement médiatique du mouvement Ni putes ni soumises », *MEI Médiation et Information*, 20, pp. 41-49.
- GUENIF SOUILAMAS N., 2002, « L'enfermement viriliste : des garçons arabes plus vrais que nature » in MACE É. (coord.), *Cette Violence qui nous tient*, La Tour d'Aigues, Paris, Éditions de l'aube – Cosmopolitiques, 2, coll. « Monde en cours », pp. 47-59.
- GUENIF SOUILAMAS N., 2003, « Ni Putes, ni soumises ou très putes, très voilées ? Les inévitables contradictions d'un féminisme sous influence », *Cosmopolitiques*, 4, pp. 53-65.
- HAJJAT A., 2006, « Quartiers populaires et désert politique », *Manière de voir*, 89, pp. 23-28
- HAMEL C., 1999, « Le mélange des genres : une question d'honneur. Étude des rapports sociaux de sexe chez de jeunes Maghrébins de France », *AWAL, Lien social*, 645.
- HARGREAVES A. G., 2004, « La représentation cinématographique de l'ethnicité en France : stigmatisation, reconnaissance et banalisation », in *Questions de Communication*, 4 pp. 127-139.
- HARGREAVES A. G., 2006, « Testimony, Co-Authorship, and Dispossession among Women of Maghrebi Origin in France », *Spring*, Vol. 37, 1, pp. 42-54.
- JOUSSE T., 1995, « Le banlieue-film existe-t-il ? » *Les cahiers du cinéma*, 492, pp. 36-39.
- LEMERCIER É., 2006, « L'association "Ni putes, ni soumises" : une inflation politico-médiatique démystifiée par le terrain », en ligne sur : http://www.oumma.com/spip.php?page_article=2021
- MACAIGNE PH., 1964, « Quelques réflexions sur la présentation par la presse écrite des "blousons noirs" », *Annales de Vaucresson*, 2, pp. 233-255.
- MACE E., 2004, « Le féminisme républicaniste est un pseudo féminisme », en ligne sur : <http://oumma.com/Entretien-avec-Eric-Mace>.
- MOHAMMED M., « Comment définir l'objet "bande de jeunes" », *Informations sociales*, 2004, 119, pp. 20-27.
- MAUGER, FOSSE-POLIAK, 1983, « Les loubards », *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 50, pp. 49-67.

- MAYER N., ROUX G., 2004, « Des votes xénophobes ? », in CAUTRES B., MAYER N. (dirs), *Le Nouveau Désordre électoral, Les leçons du 21 avril 2002*, Paris, Presses de Sciences-Po, pp. 97-117.
- MUCCHIELLI L., 2002, « Délinquance et immigration : des préjugés à l'analyse », *Les Cahiers Français*, 308, pp. 59-64.
- NOIRIEL G., 2002, « Petite histoire de l'intégration à la française », *Le Monde Diplomatique*, janvier 2002, pp. 4-5.
- RAMONET I., 2006, « Trente ans d'histoire et de révoltes : Banlieues », *Le Monde Diplomatique*, Manière de Voir, 89, pp. 4-5.
- ROBERT P., LASCOUMES P., 1974, *Les Bandes de jeunes. Une théorie de la ségrégation*, Paris, Les éditions ouvrières.
- SAADAOU, L., 2009, « Perceptions psycho-sociologiques de l'immigration dans le traitement médiatique du fait divers "tournantes" » in Cherqui A. & Hamman P. (dirs), *Production et revendications d'identités, Éléments d'analyse sociologique*, 2009, Paris, L'Harmattan coll. Logiques sociales, pp. 117-131.
- SAYAD A., 1997, « L'immigration et la "pensée d'État". Réflexions sur la double peine », in PALIDDA S., (dir.), *La construction sociale de la déviance et de la criminalité parmi les immigrés en Europe*, Luxembourg, Conseil de l'Europe, COST Migrations, pp. 11-29.
- SCHNAPPER D., 2004, « La république face aux communautarismes », février 2004, *Études* 4002, pp. 177-188.
- SIMON P., 2002, « Construction et pratiques de la sexualité des garçons d'origine maghrébine en quartiers populaires », *Mouvements*, 20, pp.64-65.
- TENOUDJI P., 2002, « Comment "jeunesse se passe". Incivilité et hiérarchie », *Revue des Sciences Sociales*, 29, Civilité, incivilités, pp. 61-69.
- THIEBLEMONT-DOLLET S., 2003, « Témoignages de femmes immigrantes et construction d'un problème public », *Questions de communication*, 4, Presses universitaires de Nancy, pp. 107-126.
- THIEBLEMONT-DOLLET S., 2005, « "Ni putes, ni Soumises". Émergence et politisation d'un mouvement de femmes dans l'espace public », *Questions de communication*, 7, Presses universitaires de Nancy, 7, pp. 105-119.
- THIEBLEMONT-DOLLET S., 2008a, « Le militantisme du côté des femmes immigrées en France (2000-2008) in THIEBLEMONT-DOLLET S. (dir.), 2008, *Minorités interculturelles et médias*, Presses universitaires de Nancy, coll. Interculturalités, pp. 81-92.
- THIEBLEMONT-DOLLET S., 2008b, « Mobilisations collectives et femmes immigrées en France », *@mnis, Revue de civilisation contemporaine de l'Université de Bretagne Occidentale*, pp. 1-10. En ligne sur : http://www.univ-brest.fr/amnis/pages_francais/archive_article_annee.php?annee=2008.
- VAISSIERE C., 2002, « Les sociabilités adolescentes dans les quartiers difficiles », Vei Enjeux n° 128, pp.40-42.
- WACQUANT L., 1993, « Pour en finir avec le mythe des cités ghettos, les différences entre la France et les États-Unis », *Les annales de la recherche urbaine*, 54.

5. ÉTUDES GÉNÉRALES OU SPÉCIFIQUES SUR INSECURITE ET LA VIOLENCE

5.1. OUVRAGES

- ACKERMAN W., DULONG R., JEUDY H.-P., 1983, *Imaginaire de l'insécurité*, Librairie des Méridiens.
- BONELLI L., 2008, *La France a peur. Une histoire sociale de l'insécurité*, Paris, La découverte.
- BOUSQUET R., 1998, *Insécurité, nouveaux risques. Les quartiers de tous les dangers*, Paris, L'Harmattan.
- CHALUMEAU E., GLORIEUX P., 1999, *L'expertise en matière de sécurité*, Revue française d'administration publique, 91.
- CHESNAIS J.-C., 1981, *Histoire de la violence en Occident de 1800 à nos jours*, Paris, R. Laffont.
- CRENNER E., 1996, « Insee première : Insécurité et sentiment d'insécurité », 501.
- DEBARDIEUX É., 1994, *Violence dans la classe*, Paris, Éditions ESF.
- DEBARBIEUX É., 1996, *La violence en milieu scolaire*. 1- Etat des lieux, 2- Le désordre des choses, Paris, ESF.
- FINKELSTEIN-ROSSI J., 1999, *Violences dans la cité*, L'atelier de l'archer.
- GONTHIER N., 2002, *Cris de haine et rites d'unité, La violence dans les villes, XIII-XVI siècle*, Bruxelles, Brépols.
- MACE E., PERALVA A., 2002, *Violences urbaines en France : une construction politique et journalistique*, Paris, La documentation française.
- MICHARD H., 1973, *La délinquance des jeunes en France*, La documentation française, Paris.
- MICHARD H., SELOSSE J., ALGAN A., Y. CHIROL (dirs), 1963, *La délinquance des jeunes en groupe*, Paris, Centre de formation.
- MONJARDET D., 1996, *Ce que fait la police, sociologie de la force publique*, Paris, la découverte.
- MUCCHIELLI L., 2001, *Violences et insécurité. Fantômes et réalités dans le débat français*, Paris, La Découverte.
- ROBERT P., 2002, *L'insécurité en France*, Paris, La Découverte.
- ROCHE S., 2004, *Sociologie politique de l'insécurité*, Paris, Coll. « Quadrige », Presses universitaires de France.
- SCHNEIDERMAN, 2003, *Le cauchemar médiatique*, Denoël, Paris.
- TEVANIAN P., 2002, *Le racisme républicain* Réflexions sur le modèle français de discrimination, Paris, L'esprit frappeur.
- TEVANIAN P., 2004, *Le ministère de la peur. Réflexions sur le nouvel ordre sécuritaire*, Paris, L'Esprit Frappeur.
- TIBERJ T., 2002, *Votes et insécurité*, CEVIPOF-CIDSP-CECOP, Paris, Ronéo.
- WIEVIORKA M., 1999, *Violence en France*, Paris, Éd. du Seuil, coll. L'épreuve des faits.

- WIEVIORKA M., 2002, *Le sociologue et l'insécurité : La sociologie, les sociologues et l'insécurité*, vol. 44, no4, pp. 557-569
- WIEVIORKA M., 2004, *La violence*, Paris, Balland.

5.2. ARTICLES

- CYRAN O., 2005, « Du battage sécuritaire à la fable du RER D, "C'est toujours eux qui sont accusés" » in Ba M., Cyran O. (dirs), *Almanach critique des médias*, 2005, pp. 72-81.
- GASSMANN G., 2002, « À la limite de soi (À propos de *La squalé*) », *La lettre de l'enfance et de l'adolescence*, n° 48, pp. 27-32.
- LEMIEUX C. 1999, « Faux-débats et faux-fuyants. De la responsabilité des journalistes dans l'élection du 21 avril 2002 » in Duclert V., Prochasson C., Simon-Nahum P. (dirs), *Il s'est passé quelque chose... Le 21 avril 2002*, Denoël, Paris, 2003, pp. 19-41.
- MUCCHIELLI L., 2007, « L'éphémère question des viols collectifs en France (2000-2002) : étude d'une panique morale » in *Logos, Comunicação et conflitos urbanos*, 2007, 26, pp. 9-30.
- MUCCHIELLI L., 2009, « Justice, délinquance et sociologie... », *La Revue pour l'histoire du CNRS*, 24. Mis en ligne le 5 octobre 2009 sur <http://histoirecnrs.revues.org/document9076.html>.
- ROSSIAUD J., « Prostitution, jeunesse et société dans les villes du sud-est au XVe siècle » in *Annales E.S.C.*, juillet-août 1976, pp. 289-325.
- SALAS D., 1998, « La délinquance des mineurs », *Problèmes sociaux*, Paris, La documentation française, 812
- SAMPSON R., LAURITSEN J., 1997, "Racial and Ethnic Disparities in Crime and Criminal Justice in the United States", in Tonry M., *Editions Ethnicity, Crime, and Immigration. Comparative and Cross-National Perspectives, Crime and Justice. A Review of Research*, vol. 21, University Press of Chicago, pp. 311-374.

6. RAPPORTS ET ENQUETES

- AMNESTY INTERNATIONAL, 2004, *Mettre fin à la violence contre les femmes : un combat pour aujourd'hui*, Amnesty International.
- AMNESTY INTERNATIONAL, 2006, *Les violences faites aux femmes en France. Une affaire d'État*, Paris, Autrement.
- BAJOS N., BOZON M. (dirs) 2008 a, *Enquête sur la sexualité en France. Pratiques, genre et santé*, Paris, La découverte.
- BAJOS N., BOZON M. (dirs), 2008 b, « Les violences sexuelles en France : quand la parole se libère », *Populations & Sociétés*, 445.
- BAJOS N., SPIRA A. et le groupe ACSF, 1993, *Les comportements sexuels en France*, Paris, La documentation française.
- CHOQUET M., LEDOUX S., 1994, *Adolescents. Enquête nationale*, Paris, INSERM.

- COLLECTIF FEMINISTE CONTRE LE VIOL, *Statistiques générales de la permanence N° Vert « Viols-Femmes-Informations »*, en ligne sur : <http://www.cfcv.asso.fr/>.
- COMITE CANADIEN SUR LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES (CCVFF), 1993, *Un nouvel horizon : éliminer la violence, atteindre l'égalité*, Ottawa, CCVFF.
- DEKESEREDY W., SCHWARTZ M., 1998, *Woman Abuse on Campus. Results from the Canadian National Survey*, Thousand Oaks California: Sage Publishing.
- GARDEY D., 2004, *Enjeux des recherches sur le genre et le sexe*, rapport remis au Comité Scientifique du CNRS.
- GLUCKMANN A., 1965, *Les effets sur les jeunes des scènes de violence au cinéma et la télévision*, Haut comité de la jeunesse, Ministère de la Jeunesse et des Sports, Paris.
- GREMY J.-P., 2001, *Mesurer la délinquance à partir du témoignage des victimes*. Enquête pilote, IHESI-INSEE de janvier 1999, Paris, IHESI.
- JASPARD M., BROWN E., CONDON S., 2003, *Les violences envers les femmes en France. Une enquête nationale*. Rapport coordonné par l'Institut de Démographie de l'Université Paris 1, Paris, Documentation française.
- KRUG E. G. & AL. (dirs), 2002, « La violence exercée par des partenaires intimes » in *Rapport mondial sur violence et la santé*, Genève, Organisation mondiale de la santé.
- LAGRANGE H., 1985, *Réponses à l'insécurité. Analyse secondaire d'une enquête réalisée en 1976 à la demande du comité Peyrefitte*, Grenoble, Cerat.
- PEYREFITTE A., 1976, *Réponse à la violence. Le rapport du comité d'études sur la violence, la criminalité, et la délinquance*, Paris, Presses Pocket.
- ROBERT P., POTTIER M.- L., 1997, « On ne se sent plus en sécurité. Délinquance et insécurité. Une enquête sur deux décennies », *Revue française de science politique*.
- SCHWARTZ M., 1997, *Women abuse on campus: results from the Canadian national survey*, Thousand Oaks, Sage Publications.
- ZIMMERMANN M.-J., 2005, *Agir pour les femmes de l'immigration*, Rapport d'activité 2714, Paris, Assemblée nationale.

7. COMMUNICATIONS ET MEMOIRES

- APOSTOLIDIS T., 2004, « Une approche psychosociale de la perception des faits de violence : le cas des tournantes », Communication au 5e congrès international de psychologie sociale en langue française, Lausanne.
- CONSTAND J., 1999, *Le fait divers dans la presse quotidienne française*, Mémoire de Lettres modernes, Paris IV Sorbonne.
- JACQUEMIN LE VERN H., 2004, « Adolescence et pornographie », Communication présentée lors des 31^{es} journées de gynécologie obstétrique et fertilité, Paris, 8 novembre 2003 in *Gynécologie Obstétrique & Fertilité*, Volume 32, n° 5, pp. 416-419.
- LAMBERT P., 2000, *Mises en textes de parlers urbains de jeunes*, Mémoire de D.E.A. sous la direction de Jacqueline Billiez, Grenoble, Université Stendhal-Grenoble 3.
- LANGLAIS A., 2000, *Stéréotypes de jeunes de cités dans le cinéma français des années 80- 90*, dossier de maîtrise FLE, sous la direction de CHEVREL P., Université de Nantes, consultable sur le site <http://perso.orange.fr/chevrel/dossiers/langlais.htm>.

- N'GUEMA N'DONG A, 2004, *La construction politique d'un sexisme de banlieue. Émergence du collectif NPNS*, mémoire de Master dirigé par Michel Camau et Vincent Geisser, IEP d'Aix-en-Provence.
- POGGI D., 2005, « Violences sexuées et appropriation des espaces publics », *Actes de la journée d'études de l'ANEF*, pp. 3-135.
- SAADAoui L. 2006, « Tournantes : enjeux et débats du viol collectif en milieu urbain », in : Schmeling M., Veith M., Hg., *Europäische Sommeruniversität der Nachwuchswissenschaftler in den Kommunikations- und Medienwissenschaften*, Université de Genève, 06-17 sept. 2006.
- SAADAoui L., 2007, « Autour du corpus. Traitement journalistique du viol collectif en France en tant que "tournante" », Journée des jeunes chercheurs en sciences de l'information et de la communication (Jec'Sic) organisée par ALEC SIC, ENS-LSH, Lyon, 29 juin 2007.
- SAADAoui L., 2008, « Autour des "tournantes", aperçu du traitement médiatique et des enjeux du débat du viol collectif en France », Université Libre de Brussels, 15 mai 2008.
- SAADAoui L., 2009, « Quels dispositifs de médiation autour du fait divers des "tournantes" » ? Communication présentée au Colloque International « La diversité culturelle dans les médias, Université de Nancy 2.

8. SITES INTERNET

Recherche documentaire

- <http://www.AFP.com>
- <http://www.europresse.com>
- <http://www.eres.fr>
- <http://www.factiva.com>
- <http://www.figaro.fr>
- <http://www.humanite.fr>
- <http://www.lacroix.com>
- <http://www.lemonde.fr>
- <http://www.leparisien.com>
- <http://www.leprogrès.fr>
- <http://www.Libération.fr>
- <http://www.sudoc.abes.fr>
- <http://www.sudouest.com>

Opinions

- <http://agressionsexuelle.com>
- <http://www.acrimed.org>
- <http://www.arabesques.org>

- <http://www.cndp.fr>
- <http://www.cnrs.fr>
- <http://www.fsa.ulaval.ca>
- <http://www.interieur.gouv.fr>
- <http://www.laurent.mucchielli.free.fr>
- <https://www.lmsi.net>
- <http://www.rcalacs.qc.ca>
- <http://www.unil.ch>
- <http://mnr.fr>
- <http://www.maisondesfemmes.free.fr>
- <http://www.niputesnisoumises.com>
- <http://www.racismeantiblanco.bizland.com/silenceselectif/bid08.htm>
- <https://mix-cite.otg/>
- <https://www.chiennesdegarde.org/>
- www.dictionnairedelazone.fr
- <http://ldh-toulon.net/spip.php?article617>
- <http://lesfilmsdebanlieue.blogs.allocine.fr>

Sites Internet : gouvernements

- <http://web.senat.fr>
- <http://www.ance.org>
- <http://www.graap.ch>
- <http://www.interieur.gouv.fr>
- <http://www.justice.gouv.fr>
- <http://www.justice.gouv.fr>
- <http://www.premier-ministre.gouv.fr>

9. BIBLIOGRAPHIE RELATIVE AU CORPUS

Ouvrages

- AMARA F., ZAPPI S., 2003, *Ni putes ni soumises*, Paris, La Découverte.
- BELLIL S., STOQUART J., 2002, *Dans l'enfer des tournantes*, Paris, Denoël.
- BRUNE É., 2001, *La tournante*, Paris, Ramsay.
- CESPEDES V., 2002, *La cerise sur le béton, Violences urbaines et libéralisme sauvage*, Paris, Flammarion.
- CHIMO, 1996, *Lila dit ça*, Plon.
- FEDERATION DES MAISONS DES POTES, 2002, *Le livre blanc des Femmes de Quartier*, Paris.
- HENNI A., MARINET G., 2002, *Cités hors-la-loi, un autre monde, une jeunesse qui impose ses lois*, Paris, Éd. Ramsay.
- IACUB M., 2002, *Qu'avez-vous fait de la libération sexuelle ?*, Paris, Point
- MELIANE L. 2003, *Vivre Libre*, Paris, Oh ! Éditions

SORAL A., 2004, *Misères du désir*, Paris, Éditions Blanche
Y.B., 2003, *Allah Superstar*, Paris, Grasset

Émissions et reportages télévisés

100 minutes pour convaincre, 2003, Invite Nicolas Sarkozy, France 2.
Ça me révolte, 9 novembre 2002, M6.
Quand les filles mettent les voiles, 2003, Arte.
Soirée spéciale : L'amour dans les cités, 8 juin 2004, M6

Filmographie

Despentes Virginie, Trinh Thi Coralie, *Baise-moi*, 2000
Ito Shunya, *Female Convict Scorpion*, 1972
Zachi Meir, *I spit on your grave*, 1978
Kassovitz Mathieu, *La Haine*, 1995, Christophe Rossignon production.
Genestal Fabrice, *La Squale*, 2000
Gilou Thomas, *Rai*, 1995
Ray Sandrine, *Vivante*
Chapiron Kim, *Sheitan*, 2006
Kaplan Jonathan, *The accused*, 1988

*Traitement et interventions médiatiques autour des "tournantes" en France
Du fait divers à la question de l'immigration ? (2000-2006)*

Par Linda Saadaoui, sous la direction de Sylvie Thièblemont-Dollet

Résumé

Dès 2000, dans un contexte de préoccupations socio-économiques, un fait divers aussi imprévu que soudain se hisse dans les meilleures places des tribunes médiatiques. Communément dénommée « tournante » par la plupart des médias de presse de l'Hexagone, l'information révèle l'existence de viols commis en réunion dans le milieu des adolescents des quartiers populaires français. Comment expliquer ces tournantes ? Certains incriminent l'effet néfaste de l'industrie pornographique mais aussi des TIC les diffusant – tout en reconnaissant que l'interdiction de tels films à la télévision serait une fausse solution. Le poids de la culture patriarcale dans les familles issues de l'immigration a également été mis en avant, ainsi que l'influence d'un Islam fondamentaliste. Tous ces arguments ont été déconstruits tant bien de manière scientifique, par des chercheurs que par l'opinion publique, via une *vox populi* qui ne supporte plus les clichés attribués aux « banlieues/cités ». Mais les manières de protester ont été différentes, les discussions et interventions sur le thème, passionnées et véhémentes selon les acteurs sociaux à qui la parole a été distribuée dans la presse.

Les aspects tels que la médiatisation et la pluralité des discours dans les débats ont été mis en évidence grâce à des travaux de champs de connaissance aussi divers les uns que les autres : les Sciences de l'Information et de la Communication et d'autres disciplines de sciences humaines (sociologie, socio-démographie, psychologie, anthropologie...) mais aussi les sciences politiques, les sciences de la médecine, le Droit ou encore la criminologie.

Mots clés : Médias, tournante, viol collectif, viol en réunion, stigmatisation, jeunesse, pornographie.

Around "tournantes": Mediatic processing and stakes of group's rape in urban background

Abstract

By 2000, in a context of socio-economic concerns, a news so unexpected suddenly rises in the best seats in the galleries media. Commonly called "tournante" by most media release of the Hexagon, the information reveals the existence of collective rape in the mid teens of French neighborhoods. What lead to these "tournantes"? Some criminalize the adverse effect of the pornography industry but also the dissemination of ICTs - while recognizing that the prohibition of such films on television would be a false solution. The weight of the patriarchal culture in families of immigrant origin has also been put forward by others, and so was it for the influence of fundamentalist Islam. All these arguments have been deconstructed as well scientifically by researchers that public opinion through a *vox populi* that no longer supports the stereotypes attributed to the "suburbs"/cities. But the ways to contest have been different, discussions and actions on the passionate and violent themes as social actors to whom the word was circulated in the press.

Aspects such as the media and the plurality of speech segments have been identified through work areas as diverse knowledge of each other: Information and Communication Sciences and disciplines audras humanities (sociology, socio-demography, psychology, anthropology...) but also political science, science of medicine, law or criminology.

Keywords: Media, gang bang, gang rape, collective rape, stigma, youth, pornography.